Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général

PAR COURRIEL

Le 13 mai 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202604-66

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 27 avril 2026.

Vous trouverez ci-jointe une copie du document détenu par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à cette demande. Sur réception de ce document, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons masqué des renseignements confidentiels au sens des articles 23, 24, 53 et 54 de cette loi.

5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 3

GENINOVATION

Nettoyage, enlèvement de réservoir et évaluation environnementale de site

de PHASE II



RAPPORT FINAL

Auberge et camping du lac Châteauvert

(+1) 438 794-4749

275, rue Benjamin-Hudon
Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

www.geninovation.com

Nettoyage, enlèvement de réservoir et évaluation environnementale de site de phase II

Auberge et camping du lac Châteauvert

Agglomération de La Tuque – Québec (QC)

Rapport présenté à :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau E-323
Québec (QC) G1H 6R1

Préparé par :

53-54

Ileana Marechal, Ing. PRT
Chargée de projets

Révisé par :

53-54

Vilma Goldstein, ing., EESA®
Directrice de projets

N/Réf. : D250722-200

MNRF : 0600-2026-106

Suivi des mises à jour	
Version	Date
Préliminaire	19 janvier 2026
Final	20 mars 2026

(+1) 438 794-4749

275, rue Benjamin-Hudon
Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

www.geninovation.com

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif **1**
1 Introduction **4**
1.1 Mandat 4
1.2 Contexte de l'étude 4
1.3 Objectif de l'étude 4
1.4 Méthodologie 5
2 Description du site à l'étude **6**
3 Travaux de nettoyage **7**
3.1 Enlèvement et gestion des matières résiduelles non dangereuses 7
3.2 Enlèvement et disposition du réservoir souterrain de produits pétroliers 8
3.3 Remise en état des lieux suite à l'enlèvement du réservoir 8
4 Travaux de caractérisation environnementale **9**
4.1 Description générale des travaux 9
4.2 Installation des puits d'observation 11
4.3 Méthodes d'échantillonnage 11
4.3.1 Méthodes d'échantillonnage des sols 11
4.3.2 Méthodes d'échantillonnage de l'eau souterraine 12
4.4 Programme d'assurance et de contrôle de la qualité 12
5 Travaux en laboratoire **13**
5.1 Programme analytique sur les échantillons de sols 13
5.2 Programme analytique sur les échantillons d'eau souterraine 13
5.3 Programme d'assurance et de contrôle de la qualité au laboratoire 13
6 Présentation des résultats **14**
6.1 Stratigraphie 14
6.2 Eaux souterraines 14
6.2.1 Relevé des niveaux d'eau souterraine 14
6.2.2 Direction de l'écoulement 14
6.2.3 Essai de conductivité hydraulique 15
6.3 Résultats d'analyses chimiques des sols 15
6.3.1 Identification des valeurs limites (sols) 15
6.3.2 Résultats des analyses chimiques sur les sols 16
6.4 Résultats d'analyses chimiques sur les échantillons d'eau souterraine 17
6.4.1 Identification des critères qualité 17
6.4.2 Résultats d'analyses chimiques sur la qualité de l'eau souterraine 17
6.5 Programme AQ/CQ 17
6.5.1 Interprétation des résultats du programme AQ/CQ pour les sols 17
6.5.2 Interprétation des résultats du programme AQ/CQ pour l'eau souterraine 19
7 Estimation des quantités de sols contaminés au-delà des valeurs règlementaires **20**
8 Modèle conceptuel **21**
9 Conclusions **23**
10 Recommandations **25**
Limites d'utilisation du rapport **26**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 – Suivi des matières résiduelles disposées chez Gestion 3LB 7
Tableau 2 - Coordonnées de sondages 9
Tableau 3 - Coordonnées de sondages 10
Tableau 4 - Niveau de l'eau souterraine 14
Tableau 5 - Estimation des quantités de sols contaminés au-delà des valeurs règlementaires 20

ANNEXES

Annexe 1 Figures
Annexe 2 Billets de pesée
Annexe 3 Rapport du vérificateur agréé
Annexe 4 Rapports de sondages
Annexe 5 Tableaux de compilation et certificats d'analyses chimiques pour les sols
Annexe 6 Tableaux de compilation et certificats d'analyses chimiques pour les eaux souterraines
Annexe 7 Rapport photographique
Annexe 8 Étude antérieure
Annexe 9 Billets de pesée du remblai de sable et certificat de conformité

ACRONYMES

CNB	Code national du bâtiment
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Guide	Guide d'intervention pour la protection des sols et de réhabilitation des terrains d'intervention
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HP C_{10}-C_{50}	Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}
HAM	Hydrocarbures aromatiques monocycliques
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs
RESC	Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés
RPRT	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
RVMR	Règlement concernant la valorisation des matières résiduelles
USCS	Unified Soil Classification System – Système de classification des sols

Sommaire exécutif

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mandaté Geninovation afin de réaliser le nettoyage des matières résiduelles présentes en surface, l'enlèvement du réservoir de produits pétroliers et l'évaluation environnementale de site (EES) de phase II du terrain de l'auberge et du camping du lac Châteauvert, situés aux abords du lac Châteauvert, sur une partie non divisée du canton de Laliberté de l'Agglomération de La Tuque, en Mauricie.

Description du site à l'étude

Adresse	**Non défini**
Lot	Partie non divisée du canton de Laliberté
Propriétaire actuel	Sous la responsabilité du MRNF
Activité actuelle	Terrain vacant
Activité projetée	Non précisé
Zonage	F-019 autorisant des usages industriels, communautaires, forestiers, d'utilité publique, récréoforestier et de villégiature

Au début des années 2010, une inspection menée par le MRNF, combinée à des démarches infructueuses auprès du locataire, a mis en évidence le fait que le site était laissé à l'abandon. Ainsi en 2024, le MRNF a fait réaliser une EES de phase I pour connaître les risques de contamination présents sur le site à l'étude[1]. Cette étude a conclu à la présence des risques suivants :

- Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant depuis 1998;
- Présence d'un volume important de matières résiduelles;
- Présence antérieure de réservoirs de mazout;
- Activités antérieures du garage;
- Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié.

La présence antérieure d'un poste de distribution de carburant sur le site constitue une activité visée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT), puisque des équipements pétroliers à risque élevé, comme défini à l'article 8.01 du Code de construction, ont été utilisés. Dans un contexte de cessation d'activité, l'étude a été réalisée conformément aux exigences de la section IV du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

[1] ABS : Phase I de l'étude de caractérisation et caractérisation des matières résiduelles, Trois-Rivières, Québec 2025-07-09, Frederic Bélanger, référencée PPAEN - 2024 - 01

Dans un premier temps, Geninovation a procédé à l'enlèvement de 487,93 t.m. de matières résiduelles non dangereuses présentes en surface et au retrait d'un réservoir souterrain de 9 100 L. Le retrait du réservoir de produits pétroliers a été effectué sous la supervision d'un vérificateur agréé.

Dans un deuxième temps, une EES de phase II a été réalisée aux emplacements identifiés à risque dans l'EES de phase I ainsi que dans l'ancienne fosse du réservoir de produits pétroliers. L'EES de phase II a été réalisée à l'aide de dix (10) forages aménagés en puits d'observation, atteignant 6,09 m de profondeur, et vingt-deux (22) tranchées d'exploration de 2,5 à 3,0 m.

Un total de cent dix-neuf (119) échantillons de sols (dont douze (12) duplicatas) et de cinq (5) échantillons d'eau souterraine (donc un (1) duplicata) ont été prélevés et soumis à des analyses en laboratoire.

Le critère recommandé dans l'EES de phase I pour le site à l'étude est le critère B du Guide d'intervention, qui correspond à l'annexe I du RPRT. Sur la base des résultats analytiques, une réhabilitation environnementale de site est recommandée, puisque des sols dépassant les valeurs de l'annexe I du RPRT ont été identifiés. L'estimation des quantités a été établie en se basant sur les recommandations du Guide de caractérisation des terrains et une méthode reconnue (méthode des polygones de Thiessen). Toutefois, puisqu'il s'agit d'une estimation basée sur un nombre défini d'échantillons, les quantités peuvent être différentes des quantités réellement en place. Dans l'ensemble, il a été estimé la présence d'environ :

- 67,42 tonnes métriques de sols contaminés au-delà des valeurs fixées à l'annexe I du RPRT, mais inférieures à celles de l'annexe II du RPRT;
- 42,36 tonnes métriques de sols contaminés au-delà des valeurs fixées à l'annexe II du RPRT, mais inférieures à celles de l'annexe I du RESC.

À titre indicatif, un total de 928,76 tonnes métriques de sols contaminés dans la plage A-B du Guide d'intervention a été identifié sur le site. Ces sols, bien que contaminés, sont inférieurs aux valeurs de l'annexe I du RPRT et donc conforme pour le site à l'étude.

Pour l'eau souterraine, tous les échantillons d'eau souterraine analysés ont des concentrations inférieures au critère de la Résurgence en Eau de Surface pour les paramètres analysés.

Modèle conceptuel

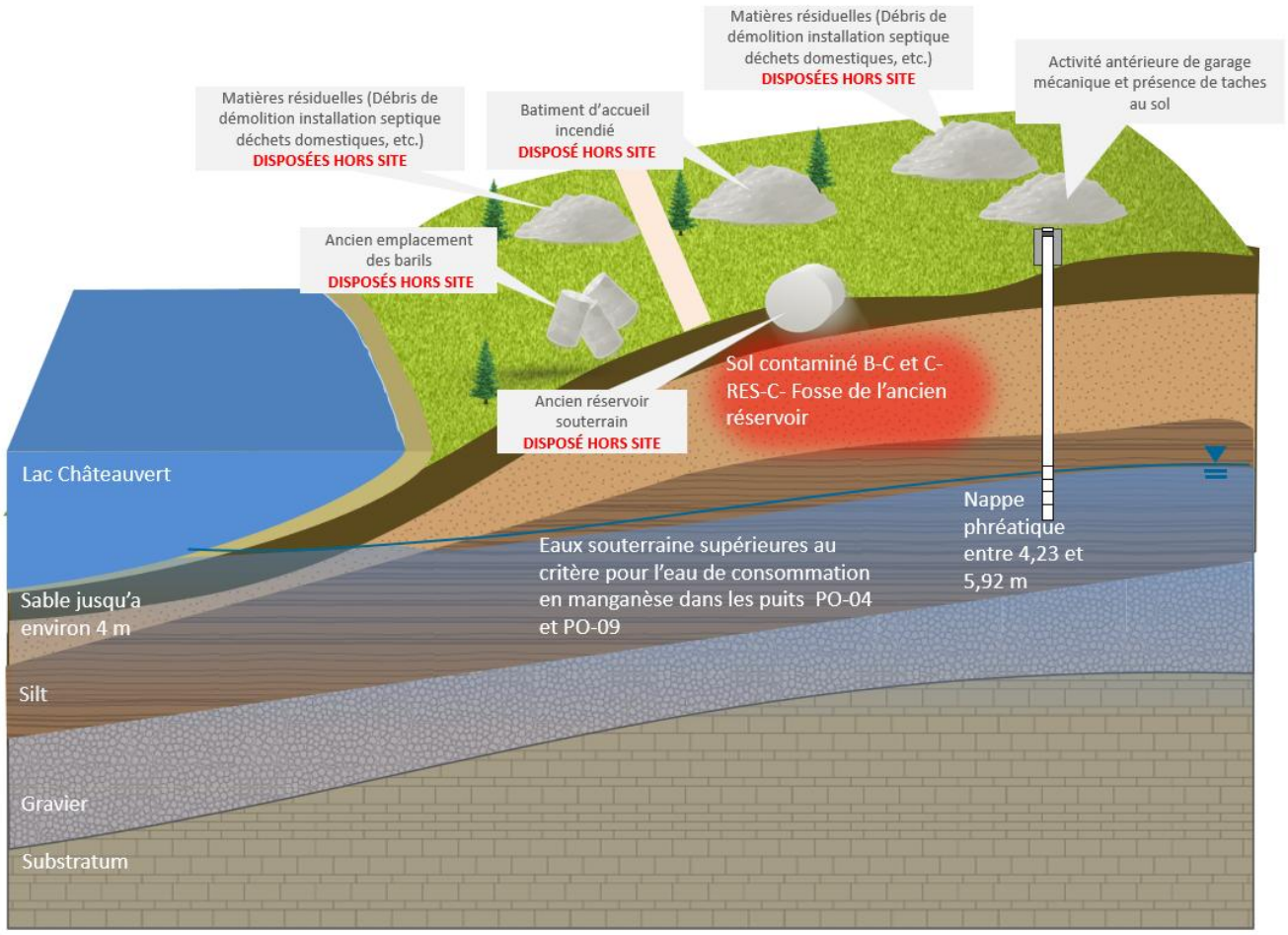

Sur la base des résultats obtenus, il est recommandé de procéder à la réhabilitation environnementale des sols à l'emplacement de la fosse de l'ancien réservoir, où des sols ayant des concentrations supérieures aux valeurs de l'annexe I du RPRT ont été identifiés.

En cas d'excavation et de gestion hors site de sols contaminés, les sols devront être disposés dans des sites autorisés par le MELCCFP, et faire l'objet d'un suivi avec l'application Traces Québec pour assurer leur traçabilité, comme exigée par le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés.

Le site étant assujetti à la section IV du chapitre IV de la LQE, préalablement aux travaux de réhabilitation, une déclaration de conformité devra être déposée au MELCCFP. Aussi, un avis de contamination devra être enregistré au Registre foncier.

Il est recommandé que les travaux d'excavation et de gestion des sols soient réalisés sous la supervision d'un professionnel en environnement.

1 Introduction

1.1 Mandat

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mandaté Geninovation afin de réaliser le nettoyage des matières résiduelles présentes en surface, l'enlèvement du réservoir de produits pétroliers et l'évaluation environnementale de site (EES) de phase II du terrain de l'auberge et du camping du lac Châteauvert, situé aux abords du lac Châteauvert, sur une partie non divisée du canton de Laliberté de l'Agglomération de La Tuque, en Mauricie.

1.2 Contexte de l'étude

Au début des années 2010, une inspection menée par le MRNF a mis en évidence que le site était laissé à l'abandon. À la suite de démarches administratives et judiciaires auprès de l'ancien locataire, le MRNF a fait réaliser une EES de phase I en 2024 pour connaître les risques de contamination présents sur le site à l'étude[2]. Cette étude a conclu à la présence des risques suivants :

- Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant depuis 1998;
- Présence d'un volume important de matières résiduelles;
- Présence antérieure de réservoirs de mazout;
- Activités antérieures du garage;
- Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié.

La présence antérieure d'un poste de distribution de carburant sur le site constitue une activité visée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT), puisque des équipements pétroliers à risque élevé, comme défini à l'article 8.01 du Code de construction, ont été utilisés. Ainsi, dans un contexte de cessation d'activité, l'étude a été réalisée conformément aux exigences de la section IV du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Le plan de localisation des zones à risque et le modèle conceptuel extraits de l'EES de phase I sont joints à l'annexe 8.

1.3 Objectif de l'étude

L'objectif des travaux de nettoyage a été de procéder au ramassage des matières résiduelles présentes en surface et à l'enlèvement du réservoir souterrain de produits pétroliers.

Par la suite, une EES de phase II a été requise pour vérifier la qualité des sols et des eaux souterraines dans les secteurs identifiés à risque dans l'EES de phase I, afin de déterminer si une réhabilitation environnementale du site est requise.

[2] ABS : Phase I de l'étude de caractérisation et caractérisation des matières résiduelles, Trois-Rivières, Québec 2025-07-09, Frederic Bélanger, référencée PPAEN - 2024 - 01

Ce rapport présente une description du site et du projet, la méthodologie utilisée lors des travaux sur le terrain et en laboratoire, les résultats obtenus ainsi que les conclusions et des recommandations environnementales relatives aux travaux projetés.

1.4 Méthodologie

La démarche utilisée pour la réalisation de l'EES de phase II est basée sur les lignes directrices du document Z769-00 de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR), le *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales* (2025) édité par le *Centre d'expertise en analyses environnementales du Québec* (CEAEQ) et le *Guide de caractérisation des terrains* (2025). Les résultats d'analyses chimiques ont été comparés aux critères du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (2021) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et aux valeurs de l'annexe I et II du RPRT.

2 Description du site à l'étude

Le site à l'étude, totalisant une superficie d'environ 90 000 m², est établi aux abords du lac Châteauvert dans la partie non divisée du canton de Laliberté dans l'Agglomération de La Tuque, en Mauricie. Il est situé à environ 120 km à l'ouest de la Ville de La Tuque et est accessible par des chemins forestiers. Actuellement vacant, le site a été occupé par un camping et une auberge, mais a été laissé à l'abandon à partir des années 2010.

Adresse	Non défini
Lot	Partie non divisée du canton de Laliberté
Propriétaire actuel	Sous la responsabilité du MRNF
Activité actuelle	Terrain vacant
Activité projetée	Non précisé
Zonage	F-019 autorisant des usages industriels, communautaires, forestiers, d'utilité publique, récréoforestier et de villégiature

La figure de localisation du site et la présentation du site dans son contexte régional sont jointes à l'annexe 1.

3 Travaux de nettoyage

3.1 Enlèvement et gestion des matières résiduelles non dangereuses

Entre le 26 septembre et le 3 octobre 2025, les matières résiduelles présentes en surface ont été ramassées par Genino ation à l'aide d'une pelle mécanique et des manœuvres. Un total de 487,93 tonnes métriques de matières résiduelles non dangereuses a été chargé et disposé au site de Gestion 3LB et d'Enfoui-Bec Inc. située à Bécancour, ainsi que Métaux 132 situé à Pierreville. Ces sites sont autorisés par le MELCCFP à recevoir ces matériaux. Les billets de pesée sont joints à l'annexe 2.

Tableau 1 – Suivi des matières résiduelles disposées

Date	Poids net (t.m.)
26-09-2025	28,99
26-09-2025	22,01
26-09-2025	21,05
26-09-2025	13,93
30-09-2025	28,76
30-09-2025	31,03
30-09-2025	29,04
30-09-2025	28,8
30-09-2025	18,6
01-10-2025	33,54
02-10-2025	28,04
02-10-2025	16,17
02-10-2025	17,96
02-10-2025	15,22
02-10-2025	17,39
02-10-2025	23,54
03-10-2025	19,07
03-10-2025	28,00
03-10-2025	17,76
09-10-2025	19,41
08-10-2025	5,96
09-10-2025	23,66
TOTAL	487,93

3.2 Enlèvement et disposition du réservoir souterrain de produits pétroliers

Le réservoir souterrain de produits pétroliers d'une capacité de 9 100 L qui servait de poste de distribution pour la station-service a été retiré le 1er octobre 2025. Le réservoir était vide au moment des travaux et ne reposait pas sur une dalle de béton. Le réservoir a été mis hors service et disposé chez *Métaux 132* située à Pierreville, un site spécialisé dans le recyclage des métaux. Le billet de pesée de 5,96 tonnes métriques est joint à l'annexe 2.

Ces travaux ont été réalisés sous la supervision d'un vérificateur agréé de la Régie du bâtiment du Québec, M. Marc Lalonde, dont le rapport de conformité est joint à l'annexe 3.

3.3 Remise en état des lieux suite à l'enlèvement du réservoir

Le remblayage de la fosse du réservoir a été effectué à la suite de la caractérisation environnementale du fond et des parois de l'excavation, le 9 octobre 2025 avec 52,02 tonnes de sable provenant du banc d'emprunt commercial, la Sablière SNF, située à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Les billets de pesée sont joints à l'annexe 9. Des photographies des travaux sont présentes à l'annexe 7.

4 Travaux de caractérisation environnementale

4.1 Description générale des travaux

La caractérisation environnementale des sols et des eaux souterraines a eu lieu les 8, 9 et 10 octobre 2025. Les travaux de forages ont été réalisés à l'aide d'une Géoprobe 7822DT, alors que les tranchées d'exploration ont été réalisées à l'aide d'une pelle mécanique (Link Belt L-210). Ces travaux ont consisté à la réalisation de :

- Prélèvement de quatre (4) échantillons dans les parois et un (1) échantillon dans le fond de la fosse de l'ancien réservoir, retiré le 1er octobre 2025 (voir section 3.2);
- Dix (10) forages, identifiés PO-01 à PO-10, dans lesquels un puits d'observation a été aménagé. Ces forages ont tous atteint une profondeur de 6,09 m et ont fait l'objet d'un échantillonnage environnemental des sols en continu. Ces travaux de forages ont été réalisés à l'aide d'une Géoprobe 7822DT;
- Vingt-deux (22) tranchées d'exploration qui ont atteint une profondeur de 2,5 à 3,0 m.

Tous les travaux de terrain ont été réalisés sous la supervision d'un représentant de Genino ation. Les renseignements recueillis sont présentés dans les rapports de sondages inclus à l'annexe 4.

L'ensemble des forages et des tranchées d'exploration réalisés ont été localisés et nivelés à l'aide d'un GPS de haute précision, dans le système de référence NAD-83 / MTM zone 8. La figure de localisation des sondages est présentée à l'annexe 1 et le tableau ci-dessous compile les coordonnées de chaque sondage réalisé.

Tableau 2 - Coordonnées de sondages

N° du sondage	Coordonnées géodésiques (m)		
	Nord (Y)	Est (X)	Élévation (Z)
TR-01	269543,0	5267854,9	376,70
TR-02	269541,7	5267870,5	376,58
TR-03	269530,7	5267855,6	376,63
TR-04	269531,1	5267870,3	376,62
TR-05	269550,4	5267885,3	376,51
TR-06	269543,9	5267891,1	376,49
TR-07	269535,0	5267894,4	376,64
TR-08	269521,6	5267892,1	376,57
TR-09	269526,1	5267905,1	376,60
TR-10	269542,8	5267903,3	376,47
TR-11	269570,5	5267910,3	376,70
TR-12	269600,9	5267917,6	376,44

N° du sondage	Coordonnées géodésiques (m)		
	Nord (Y)	Est (X)	Élévation (Z)
TR-13	269587,2	5267926,3	376,41
TR-14	269478,5	5267925,3	376,14
TR-15	269461,5	5267919,7	376,28
TR-16	269485,2	5267954,1	376,08
TR-17	269644,7	5267848,4	369,20
TR-18	269610,0	5267996,2	375,78
TR-19	269754,2	5268086,0	374,26
TR-20	269748,9	5268076,3	374,32
TR-21	269585,0	5267917,8	376,50
TR-22	269520,6	5267901,0	376,53
PO-01	269536,8	5267860,9	376,84
PO-02	269556,0	5267880,5	376,70
PO-03	269531,7	5267901,0	376,49
PO-04	269579,3	5267903,2	376,88
PO-05	269575,7	5267938,8	376,46
PO-06	269440,4	5267920,7	376,28
PO-07	269476,5	5267945,7	376,21
PO-08	269504,9	5267986,3	376,01
PO-09	269584,7	5268115,9	375,06
PO-10	269524,0	5267898,6	376,62

Les coordonnées associées aux coins de l'excavation réalisée pour l'enlèvement du réservoir sont compilées au tableau suivant.

Tableau 3 - Coordonnées de l'excavation

Nom	Coordonnées géodésiques (m)	
	Nord (Y)	Est (X)
C1	269528,8	5267899,4
C2	269523,0	5267901,0

Nom	Coordonnées géodésiques (m)	
	Nord (Y)	Est (X)
C3	269523,7	5267903,6
C4	269529,5	5267902,1

4.2 Installation des puits d'observation

Dix (10) puits d'observation ont été installés au droit des forages P0-01 à P0-10 pour échantillonner l'eau souterraine.

Les installations mises en place sont constituées d'un tube crépiné en PVC. La section crépinée est reliée à la surface par un tube de PVC non crépiné de même diamètre. Les tubes constituant le tube d'observation sont vissés et aucun solvant ni colle n'ont été utilisés pour les montages. Tous les tubes assemblés sont munis de bouchons de fond et de surface. L'espace annulaire entre le tubage et les parois du forage a été comblé avec du sable de silice jusqu'à 0,30 m au moins au-dessus de la crépine. Un bouchon constitué de bentonite a été installé au-dessus du sable de silice pour assurer le scellement du puits afin d'empêcher l'infiltration des eaux de ruissellement.

En surface, la partie hors sol de chaque puits d'observation a été aménagée avec un tubage protecteur en HDPE muni d'un couvercle cadenassable en aluminium. Un schéma descriptif illustrant de façon sommaire l'installation de chaque composante du puits d'observation est présenté dans les rapports de sondages joints à l'annexe 4.

Le développement des puits d'observation a été réalisé au moins 24 h après leur installation.

4.3 Méthodes d'échantillonnage

4.3.1 Méthodes d'échantillonnage des sols

Tous les sols ont été échantillonnés en suivant les recommandations du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*, cahiers 1 et 5, édités par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ).

Au droit des forages, l'échantillonnage a été réalisé en continu, à l'aide d'un échantillonneur à usage unique. Pour chaque échantillonneur, un échantillon a été prélevé par unité stratigraphique ou par longueur maximale de 0,50 m. Si un horizon spécifique présentant les caractéristiques d'une forte contamination a été identifié dans une même unité stratigraphique, celui-ci a été échantillonné séparément et identifié clairement au rapport de sondages.

Au droit des tranchées d'exploration et dans la fosse du réservoir, les sols ont été prélevés après avoir pris soin de retirer les sols ayant été en contact avec la machinerie. Les sols ont été échantillonnés par couche stratigraphique sur une épaisseur maximale de 0,50 m.

Chaque échantillon prélevé a fait l'objet d'un examen organoleptique (odeur, texture, couleur, etc.) par le spécialiste en environnement. Les échantillons ont été prélevés et conservés selon les recommandations du MELCCFP. Les échantillons prélevés ont été insérés dans des contenants de verre fournis par le laboratoire pour conservation et transport au laboratoire.

Les sols échantillonnés pour le dépistage des COV ont été prélevés à l'aide de seringues à usage unique et mis dans des fioles contenant du méthanol.

L'ensemble de ces contenants a été clairement identifié tout au long des travaux et a par la suite été placé dans une glacière avec des sachets réfrigérants ou de la glace pour être conservé à une température adéquate pendant le transport au laboratoire d'analyse agréé par le CEAEQ.

4.3.2 Méthodes d'échantillonnage de l'eau souterraine

Le niveau de l'eau souterraine ainsi que la vérification de la présence d'une phase libre et son épaisseur, le cas échéant, ont été relevés le 14 octobre 2025 à l'aide d'une sonde à interface. Les puits PO-01, PO-03, PO-06, PO-07, PO-08 et PO-11 étaient à sec au moment de ces travaux.

La méthode d'échantillonnage à faible débit a été appliquée avec une pompe péristaltique et des équipements dédiés pour chaque puits. Une fois la purge entamée, un suivi des paramètres physicochimiques de l'eau souterraine a été effectué jusqu'à leur stabilisation avant de procéder à la récupération des échantillons d'eau souterraine.

4.4 Programme d'assurance et de contrôle de la qualité

Des mesures de contrôle de la qualité ont été appliquées tout au long de la campagne d'échantillonnage. Concrètement, la mise en œuvre de ces mesures de la qualité en chantier se traduit par :

- L'application des procédures d'échantillonnage recommandées par le CEAEQ;
- Le prélèvement d'au moins 10 % de duplicatas d'échantillon lors de la réalisation du programme d'échantillonnage sur le terrain.

5 Travaux en laboratoire

5.1 Programme analytique sur les échantillons de sols

Le programme analytique a été établi en fonction des contaminants susceptibles d'être retrouvés sur le site à l'étude, selon les activités à risque identifiées dans la phase I, soit les hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50} (HP C_{10}-C_{50}), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les métaux, les hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), les hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC), les composés phénoliques chlorés (CPC) et/ou l'éthylène glycol.

Au total, cent dix-neuf (119) échantillons de sols dont douze (12) duplicatas ont fait l'objet d'analyses en laboratoire. Les méthodes d'analyses utilisées sont présentées dans les certificats d'analyses disponibles à l'annexe 5.

5.2 Programme analytique sur les échantillons d'eau souterraine

Quatre (4) échantillons d'eau souterraine prélevés dans les puits d'observation ainsi qu'un (1) duplicata ont été soumis en laboratoire au dépistage des paramètres suivants :

- Métaux dissous (aluminium (Al), antimoine (Sb), argent (Ag), arsenic (As), baryum (Ba), bore (B), cadmium (Cd), chrome total (Cr), cobalt (Co), cuivre (Cu), manganèse (Mn), molybdène (Mo), nickel (Ni), sélénium (Se), sodium (Na), uranium (U) et zinc (Zn));
- HAP;
- HP C_{10}-C_{50};
- HAM;
- HAC;
- Éthylène glycol, diéthylène glycol et propylène glycol.

5.3 Programme d'assurance et de contrôle de la qualité au laboratoire

Dès leur arrivée au laboratoire d'analyse, les échantillons sont codifiés puis placés au réfrigérateur et conservés à une température de 4°C en attendant le début des analyses. Le laboratoire qui a procédé aux différentes analyses est agréé par le MELCCFP. Cette accréditation est subordonnée à l'application d'un programme d'assurance-qualité conforme au programme d'assurance-qualité ou de contrôle de la qualité du MELCCFP qui, lui, comprend un ensemble de procédures couvrant les éléments suivants :

- La réception, la conservation et le cheminement des échantillons en laboratoire;
- L'étalonnage des méthodes d'analyses;
- Les analyses de contrôles intégrés, d'échantillons témoins, d'échantillons de référence, de blanc de procédure et d'échantillons répliques;
- La compilation et la validation des résultats;
- La participation à des études inter-laboratoires.

6 Présentation des résultats

6.1 Stratigraphie

Dans l'ensemble, deux dépôts naturels ont été interceptés dans les sondages réalisés, soit un dépôt de sables grossiers à fins, jusqu'à environ 4 m de profondeur avant de rencontrer un dépôt principalement constitué de silt en profondeur.

6.2 Eaux souterraines

6.2.1 Relevé des niveaux d'eau souterraine

Le 14 octobre 2025, les niveaux d'eau souterraine ont été relevés aux dix (10) puits d'observation.

Tableau 4 - Niveau de l'eau souterraine

N° du sondage	Élévation (m) du sol	Profondeur d'installation (m)	Profondeur de l'eau (m)	Élévation (m) de la nappe	Présence de phase libre ou autres indices organoleptiques de contamination
PO-01	376,84	6,12	À sec	À sec	-
PO-02	376,70	6,08	5,92	370,62	non
PO-03	376,49	6,04	À sec	À sec	-
PO-04	376,88	5,94	5,56	370,94	non
PO-05	376,46	5,92	5,15	370,54	non
PO-06	376,28	5,48	À sec	À sec	-
PO-07	376,21	6,01	À sec	À sec	-
PO-08	376,01	6,06	À sec	À sec	-
PO-09	375,06	4,83	4,23	370,23	non
PO-11	376,62	6,02	À sec	À sec	-

Les conditions d'eau souterraine rencontrées correspondent uniquement à l'emplacement et à la date indiqués. Elles sont susceptibles de varier suivant les saisons, l'importance des précipitations locales ou encore par l'intervention humaine sur le site. À cet effet, il demeure possible que ces conditions soient différentes lors de la réalisation des travaux de réhabilitation. Il convient de signaler que lors du relevé du niveau d'eau et de la purge, aucun indice organoleptique de contamination n'a été décelé dans les puits d'observation.

6.2.2 Direction de l'écoulement

Selon les données relevées, l'eau souterraine s'écoulerait en direction ouest-nord-ouest. Cette interprétation est corroborée par le contexte hydrogéologique du site, lequel est encadré par le Lac Joncas ainsi que par la Rivière Mondonac, dont l'écoulement se fait vers l'ouest-nord-ouest.

Un gradient hydraulique moyen de 0,011 m/m a été mesuré.

Notez que le sens de l'écoulement décrit ci-dessus est propre aux conditions hydrologiques du site lorsque les travaux de caractérisation ont été réalisés. Ces conditions peuvent varier en fonction de la saison, des précipitations et des modifications engendrées par l'action anthropique.

6.2.3 Essai de conductivité hydraulique

Des essais *in situ* de conductivité hydraulique à charge variable ont été réalisés au droit des deux puits d'observation (PO2 et PO4). Les résultats obtenus n'ont pas permis de déterminer avec certitude la conductivité hydraulique. Par conséquent, une valeur de 1,00 x 10^{-7} m/s, représentative d'un silt sableux, a été retenue.

La vitesse moyenne de l'écoulement (Vx) de l'eau souterraine a été calculée à partir de l'équation ci-dessous :

$$V_x = \frac{K.i}{n_e}$$

Avec *K*, le coefficient de conductivité hydraulique, dont la valeur moyenne calculée est 1,00 x 10^{-7} m/s

i, le gradient hydraulique, dont la valeur moyenne a été mesurée à 0,011 m/m

n_e la porosité effective du milieu, dont la valeur moyenne est supposée à 20 % pour un silt sableux

Ainsi, la vitesse d'écoulement de l'eau souterraine sur le site est estimée à 5,50 x 10^{-9} m/s soit environ 0,17 m/an.

6.3 Résultats d'analyses chimiques des sols

6.3.1 Identification des valeurs limites (sols)

Les résultats d'analyses en laboratoire ont été comparés aux critères génériques A, B et C du Guide d'intervention - Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (ci-après Guide d'intervention), qui équivalent aux valeurs limites des annexes I et II du RPRT. Ces valeurs limites s'appliquent en fonction du zonage tel qu'autorisé par la réglementation municipale et de l'usage (passé, actuel ou prévu du site).

Critère A	Correspond au bruit de fond pour les éléments ou composés inorganiques qui se trouvent de façon naturelle dans le milieu et à la limite de détection analytique en ce qui concerne les produits chimiques organiques.
Critère B / Annexe I	L'annexe I du RPRT précise les valeurs limites applicables aux propriétés à vocation résidentielle et à certaines propriétés à vocation publique (ex. : aires de jeu dans un parc municipal) ou institutionnelle (écoles, centre de la petite enfance, garderie, centre hospitalier, centre hospitalier de soins de longue durée, centres de réadaptation, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, établissements de détention). Ces valeurs limites indiquent un seuil à partir duquel il faudrait approfondir les analyses afin de cerner la contamination et procéder, si nécessaire, à des travaux de réhabilitation.

Critère C / Annexe II	Précise les valeurs limites applicables aux propriétés à vocation industrielle et commerciale, de même qu'à certaines propriétés à vocation publique (ex. : pistes cyclables, parc municipal, en excluant les aires de jeu, etc.) ou institutionnelle (autres que celles mentionnées dans la description de l'annexe I). Ces valeurs limites indiquent le seuil à partir duquel il pourrait y avoir nécessité d'une action corrective, dépendamment du contexte environnemental. Au-dessus des valeurs limites du critère C / annexe II, le sol est sérieusement contaminé et il faut être en mesure de bien cerner le problème, d'en suivre l'évolution et, dans certains cas, de procéder à des travaux de réhabilitation.

Afin de planifier la disposition des sols contaminés, les concentrations ont aussi été comparées aux valeurs limites du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC). Ainsi, les sols qui contiennent une ou plusieurs substances dont la concentration est égale ou supérieure aux valeurs limites fixées à l'annexe I du RESC ne peuvent être mis dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés et doivent donc être acheminés vers un centre de traitement autorisé.

Selon l'EES de phase I existante[3], le critère recommandé pour le terrain est le critère B du Guide d'intervention, équivalent aux valeurs règlementaires de l'annexe I du RPRT.

Aussi, il est important de considérer qu'en cas d'une gestion hors site de déblais. Tous les échantillons qui montrent des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention sont considérés non contaminés, tandis que tous les échantillons qui montrent des concentrations supérieures au critère A sont considérés contaminés. Ainsi, les sols ayant des concentrations supérieures au critère A du Guide d'intervention seront assujettis, s'ils sont gérés hors site, au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés.

6.3.2 Résultats des analyses chimiques sur les sols

Les résultats d'analyses chimiques ont montré la présence de sols contaminés au-delà des valeurs de l'annexe I du RPRT (critère B du Guide d'intervention). Ainsi une réhabilitation environnementale de site est nécessaire pour atteindre les valeurs règlementaires fixées à l'annexe I du RPRT. En effet, les échantillons :

- FOSSE RES 1 et FOSSE RES 4 ont des concentrations comprises entre les valeurs de l'annexe I et celles de l'annexe II du RPRT;
- FOSSE RES 3 a des concentrations supérieures aux valeurs de l'annexe II du RPRT, mais en deçà de l'annexe I du RESC.

À titre indicatif, des sols présentant des concentrations supérieures au critère A du Guide d'intervention, mais inférieures aux valeurs de l'annexe I du RPRT, ont été identifiés sur le site, soit :

- L'échantillon TR-02-4, a une concentration en baryum se situant dans la plage A-B du Guide d'intervention. Cet échantillon a été prélevé dans le sol naturel et présente une concentration en baryum excédant de 43 mg/kg

[3] ABS : Phase I de l'étude de caractérisation et caractérisation des matières résiduelles, Trois-Rivières, Québec 2025-07-09, Frederic Bélanger, référencée PPAEN - 2024 - 01

le critère A, établi à 200 mg/kg. Il est donc possible que cette concentration soit d'origine naturelle, d'autant plus que son duplicata (DUP21) présente une concentration inférieure au critère A du Guide d'intervention;

- Aux échantillons TR-10-01, FOSSE RES 2 et FOSSE RES 5, où les concentrations en HP C_{10}-C_{50} ont été mesurées dans la plage A-B du Guide d'intervention.

Les autres échantillons analysés ont des concentrations inférieures au critère A du Guide d'intervention.

Les résultats détaillés des différentes analyses chimiques réalisées sur les échantillons de sols sont présentés dans le tableau de synthèse et les certificats d'analyses, joints à l'annexe 5.

Les figures jointes à l'annexe 1 présentent quant à elles l'étendue estimée de la contamination identifiée.

6.4 Résultats d'analyses chimiques sur les échantillons d'eau souterraine

6.4.1 Identification des critères qualité

Selon l'EES de phase I, les critères applicables pour la qualité des eaux souterraines sont les critères du Guide d'intervention pour la Résurgence en Eau de Surface (RES) et/ou ceux de l'Eau de Consommation (EC).

Dans le cadre de cette étude, l'aquifère échantillonné est en surface. Selon l'EES de phase I, l'ancienne prise d'eau à la limite sud-est du site permettait de pomper de l'eau de surface vers le site pour approvisionner certains usages. Cette prise d'eau n'est plus active. Aussi, la distance de la prise d'eau potable la plus proche se situerait à plus de 100 km au sud-est du site à l'étude. Ainsi, le critère retenu pour l'interprétation des résultats d'eau souterraine de la présente étude est le critère de la RES. Une comparaison à l'EC a été faite uniquement à titre indicatif.

Pour la dureté, les valeurs présentées à l'Atlas de l'eau ont été utilisées. Dans l'ensemble, les données disponibles dans le secteur sont inférieures à 10,00 mg/L (Lac Légaré – 8,6 mg/L; Lac la Tuque – 4,6 mg/L et Rivière Saint-Maurice – 6,4 mg/L). Ainsi, la dureté de 10 mg/L en $CaCO_3$ a été retenue pour l'interprétation des résultats analytiques.

6.4.2 Résultats d'analyses chimiques sur la qualité de l'eau souterraine

Tous les échantillons d'eau souterraine analysés ont des concentrations inférieures au critère de la RES pour les paramètres analysés.

À titre indicatif, seuls les échantillons PO-04 et PO-09 ont une concentration supérieure au critère de l'EC et ce, uniquement en manganèse. Leur concentration respective est de 53 µg/l et 66 µg/l, comparativement au critère de l'EC qui est à 50 µg/L. Selon les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (mars 2025), la recommandation applicable pour le manganèse vise principalement à contrôler les propriétés organoleptiques et esthétiques de l'eau (notamment sa couleur).

Le tableau des résultats détaillés et les certificats d'analyses chimiques sont joints à l'annexe 6.

6.5 Programme AQ/CQ

6.5.1 Interprétation des résultats du programme AQ/CQ pour les sols

Douze (12) duplicatas de terrain ont été analysés pour la détection des contaminants.

Le pourcentage d'écart entre les résultats de l'échantillon d'origine (concentration A) et son duplicata (concentration B) est utilisé dans l'évaluation du programme de contrôle de la qualité. Cette variance est définie selon l'équation suivante :

$$\%\ \acute{E}cart\ = \left(\frac{\left| \ Concentration\ A\ - Concentration\ B\ \right|}{moyenne\ des\ concentrations\ A\ et\ B} \right) \times 100$$

Les paires d'échantillons et duplicatas ont donné les variations relatives en pourcentage (ci-après « VRP ») suivantes :

- L'échantillon TR-01-1 et son duplicata TR1 DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 0 et 32 %. Seul le zinc a une VRP qui dépasse 30 %, mais les résultats moyens pour ce paramètre sont inférieurs à la valeur seuil de l'annexe 9 du Guide d'intervention, ainsi cette VRP est considérée acceptable.
- L'échantillon TR-02-4 et son duplicata DUP 21 ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 5 et 36 %. Seul le baryum a une VRP qui dépasse 30 %. Les résultats moyens pour ce paramètre sont supérieurs à la valeur seuil de l'annexe 9 du Guide d'intervention. Cet écart pourrait être causé par un effet pépite.
- L'échantillon TR-04-4 et son duplicata TR4 DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 10 et 13 %, ainsi cette VRP est considérée acceptable.
- L'échantillon TR-07-2 et son duplicata TR7 DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 8 et 31 %. Seul le manganèse a une VRP qui dépasse 30 %. Les résultats moyens pour ce paramètre sont supérieurs à la valeur seuil de l'annexe 9 du Guide d'intervention. Cet écart pourrait être causé par l'hétérogénéité du sol.
- L'échantillon TR-10-2 et son duplicata TR10 DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP de 23 %, ainsi cette VRP est considérée acceptable.
- L'échantillon TR-14-2 et son duplicata TR14 DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 7 et 14 %, ainsi cette VRP est considérée acceptable.
- L'échantillon TR-17-2 et son duplicata TR17 DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 0 et 17 %, ainsi cette VRP est considérée acceptable.
- L'échantillon TR-19-1 et son duplicata TR19 A DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 0 et 44 %. Seul le manganèse a une VRP qui dépasse 30 %. Les résultats moyens pour ce paramètre sont supérieurs à la valeur seuil de l'annexe 9 du Guide d'intervention. Cet écart pourrait être causé par la teneur dans le sol naturel.
- L'échantillon TR-19-4 et son duplicata TR19 B DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 0 et 33 %. Seul le zinc a une VRP qui dépasse 30 %, mais les concentrations moyennes pour ce paramètre sont inférieures à la valeur seuil de l'annexe 9 du Guide d'intervention, ainsi cette VRP est considérée acceptable.

- L'échantillon PO-03 GP1A et son duplicata PO-03 DUP1 ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 0 et 26 %, ainsi cette VRP est considérée acceptable.
- L'échantillon PO-06 GP1B et son duplicata PO-06 DUP1 ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 6 et 48 %. Seul le baryum a une VRP qui dépasse 30 %, mais les concentrations moyennes pour ce paramètre sont inférieures à la valeur seuil de l'annexe 9 du Guide d'intervention, ainsi cette VRP est considérée acceptable.
- L'échantillon PO-09 GP1A et son duplicata PO-09 DUP ont des résultats qui sont inférieurs à la limite de détection, ou qui ont une VRP entre 33 et 49 %. Le baryum a une VRP qui dépasse 30 %, mais les concentrations moyennes pour ce paramètre sont inférieures à la valeur seuil de l'annexe 9 du Guide d'intervention. Le manganèse a une VRP qui dépasse 30 %. Les résultats moyens pour ce paramètre sont supérieurs à la valeur seuil de l'annexe 9 du Guide d'intervention. Cet écart pourrait être causé par la teneur dans le sol naturel.

6.5.2 Interprétation des résultats du programme AQ/CQ pour l'eau souterraine

Un échantillon d'eau souterraine et un duplicata ont été analysés pour la détection des contaminants.

Le pourcentage d'écart entre les résultats de l'échantillon d'origine (concentration A) et son duplicata (concentration B) est utilisé dans l'évaluation du programme de contrôle de la qualité. Cette variance est définie selon l'équation suivante :

$$\%\ \acute{E}cart\ = \left(\frac{\left| \mathit{Concentration\ A} - \mathit{Concentration\ B} \right|}{\mathit{moyenne\ des\ concentrations\ A\ et\ B}} \right) \times 100$$

La VRP calculée pour l'échantillon PO-02 et son duplicata a montré des résultats compris entre 0 et 5 %. Par conséquent, les résultats sont reproductibles.

7 Estimation des quantités de sols contaminés au-delà des valeurs règlementaires

Pour estimer les quantités de sols contaminés au-delà des valeurs règlementaires, les résultats d'analyses de la présente campagne d'échantillonnage ont été extrapolés horizontalement et verticalement en utilisant les hypothèses décrites ci-après :

- L'étendue horizontale de la contamination a été estimée en utilisant la méthode des polygones de Thiessen entre les sondages. Cette méthode a permis de délimiter, de façon théorique, des zones contaminées selon les critères du Guide d'intervention. Elle a été appliquée à l'aide du logiciel de dessin AutoCAD, qui a permis d'extraire les superficies des polygones.
- L'étendue verticale de la contamination a été estimée en se basant sur les résultats d'analyses obtenus dans les sondages, les observations organoleptiques et la description des sols.

La superficie et la hauteur de contamination théorique obtenues ont été multipliées pour obtenir une estimation des quantités de sols contaminés. Notez que cette estimation est basée sur un nombre limité d'échantillons. Par conséquent, les quantités calculées représentent une estimation des sols contaminés. La quantité réelle présente sur le site peut être différente des volumes présentés ci-après.

La figure présentant l'estimation de l'étendue des zones contaminées est jointe à l'annexe 1. Le tableau de compilation des quantités est présenté ci-dessous.

Tableau 5 - Estimation des quantités de sols contaminés au-delà des valeurs règlementaires

Forage	Nom de l'échantillon	Superficie (m²)	Intervalle analysé		Intervalle extrapolé		Annexe I-II (Plage B-C)	Supérieur à l'annexe I (C-RESC)
			Haut (m)	Bas (m)	Haut (m)	Bas (m)	t.m.	t.m.
Paroi de la fosse	FOSSE RES 1	21,22	0,00	1,00	0,00	1,00	42,44	-
	FOSSE RES 3	21,18	0,00	1,00	0,00	1,00	-	42,36
	FOSSE RES 4	12,49	0,00	1,00	0,00	1,00	24,98	-
						Total	**67,42**	**42,36**

À titre indicatif, un total de 928,76 tonnes métriques de sols contaminés dans la plage A-B du Guide d'intervention a été identifié sur le site. Ces sols, bien que contaminés, sont inférieurs aux valeurs de l'annexe I du RPRT et donc conforme pour le site à l'étude.

8 Modèle conceptuel

Un modèle conceptuel a été préparé pour le site à l'étude.

Composantes du modèle conceptuel		Description
Informations générales extraites de l'EES de phase I	Localisation	La propriété à l'étude est un terrain vacant aux abords du lac Châteauvert, à environ 12 km au nord de la Route 61, dans l'Agglomération de La Tuque en Mauricie. Superficie totale : environ 90 000 m². Lot : Partie non divisée du canton de Laliberté : • Latitude : 47,550520° • Longitude : -73,967675°
	Propriétaire	Sous la responsabilité du MRNF
	Usage et zonage	Usage actuel : Terrain vacant (friche et boisé). Usage antérieur : Exploitation forestière, puis usage comme camping et auberge. Zonage : F-019 autorisant des usages industriels, communautaires, forestiers, d'utilité publique, récréoforestier et de villégiature.
	Valeurs applicables	Sols : Critère B du Guide d'intervention (équivalent aux valeurs de l'annexe I du RPRT). Eaux souterraines : Critères de la RES et/ou de l'EC du Guide d'intervention.
Activités de nettoyage du site	Matières résiduelles non dangereuses	487,93 t.m. de matières résiduelles non dangereuses ont été ramassées manuellement et mécaniquement puis acheminées vers le site autorisé de Gestion 3LB à Bécancour pour disposition.
	Disposition du réservoir souterrain	Un réservoir souterrain de 9 100 L servant à une station-service a été retiré, mis hors service et disposé chez *Métaux 132* à Pierreville sous la supervision d'un vérificateur agréé de la Régie du bâtiment du Québec.
	Remise en état des lieux	La fosse du réservoir a été remblayée avec 52,02 tonnes de sable provenant de la sablière SNF, située à Notre-Dame-du-Mont-Carmel après la caractérisation environnementale du fond et des parois de l'excavation.
Contamination identifiée lors de l'EES - phase II	Eau souterraine	Les échantillons analysés ont des concentrations inférieures au critère de la RES pour tous les paramètres analysés. Les critères de l'EC n'ont pas été considérés puisque dans le cadre de cette étude, l'aquifère échantillonné est en surface.

Composantes du modèle conceptuel		Description
	Sol	Présence de sols contaminés au-delà des valeurs règlementaires, soit : • 67,42 t.m. de sols contaminés à des concentrations comprises entre les valeurs de l'annexe I et II du RPRT. • 42,36 t.m. de sols contaminés à des concentrations supérieures aux valeurs de l'annexe II du RPRT et inférieures aux valeurs de l'annexe I du RESC. Aussi des sols contaminés dans la plage A-B ont été identifiés.

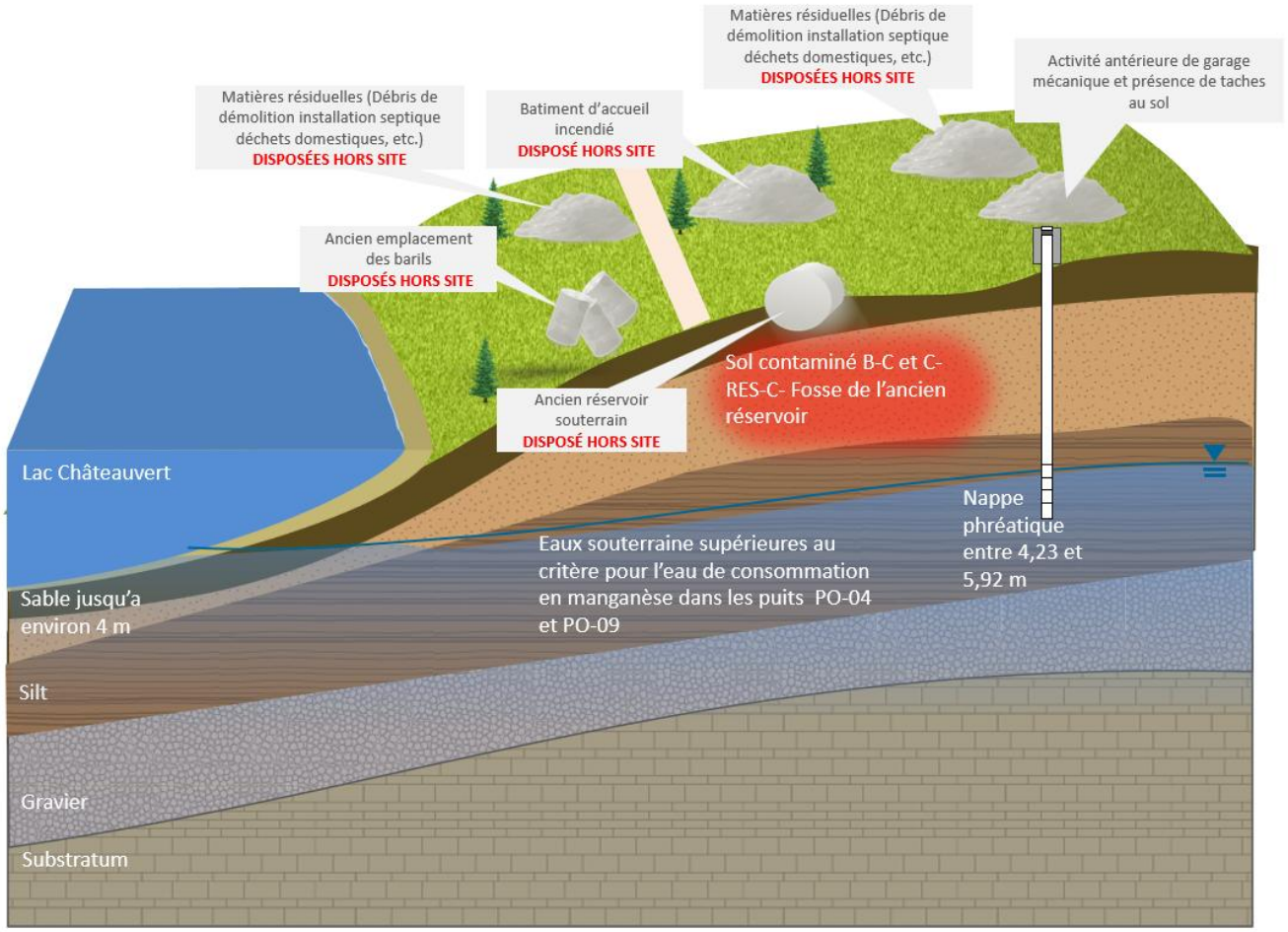

9 Conclusions

Le MRNF a mandaté Geninovation afin de réaliser le nettoyage des matières résiduelles présentes en surface, l'enlèvement du réservoir de produits pétroliers et l'EES de phase II du terrain de l'auberge et du camping du lac Châteauvert, situé aux abords du lac Châteauvert, sur une partie non divisée du canton de Laliberté de l'Agglomération de La Tuque, en Mauricie.

Au début des années 2010, une inspection du MRNF a révélé que le site était laissé à l'abandon. En 2024, une EES de phase I a été réalisée afin d'identifier les risques de contamination. L'étude a mis en évidence d'anciennes activités à risque, dont un poste de distribution de carburant et des réservoirs de mazout. La présence de matières résiduelles, les activités du garage et l'incendie du bâtiment d'accueil ont également été relevés.

Dans un contexte de cessation d'une activité visée à l'annexe III du RPRT (présence passée d'un poste de distribution de carburant), l'EES de phase II a été réalisée selon les exigences de la section IV du chapitre IV du titre I de la LQE.

Dans un premier temps, Geninovation a procédé à l'enlèvement de 487,93 tonnes métriques de matières résiduelles non dangereuses présentes en surface et au retrait d'un réservoir souterrain de 9 100 L. Le retrait du réservoir de produits pétroliers a été effectué sous la supervision d'un vérificateur agrée.

Dans un deuxième temps, une EES de phase II a été réalisée aux emplacements identifiés à risque dans l'EES de phase I ainsi que dans l'ancienne fosse du réservoir de produits pétroliers. L'EES de phase II a été réalisée à l'aide de dix (10) forages aménagés en puits d'observation, atteignant 6,09 m de profondeur, et vingt-deux (22) tranchées d'exploration de 2,5 à 3,0 m.

Un total de cent dix-neuf (119) échantillons de sols (dont douze (12) duplicatas) et de cinq (5) échantillons d'eau souterraine (donc un (1) duplicata) ont été prélevés et soumis à des analyses en laboratoire.

Le critère recommandé dans l'EES de phase I pour le site à l'étude est le critère B du Guide d'intervention, qui correspond à l'annexe I du RPRT. Sur la base des résultats analytiques, une réhabilitation environnementale de site est recommandée, puisque des sols dépassant les valeurs de l'annexe I du RPRT ont été identifiés. L'estimation des quantités a été établie en se basant sur les recommandations du Guide de caractérisation des terrains et une méthode reconnue (méthode des polygones de Thiessen). Toutefois, puisqu'il s'agit d'une estimation basée sur un nombre défini d'échantillons, les quantités peuvent être différentes des quantités réellement en place. Dans l'ensemble, il a été estimé la présence d'environ :

- 67,42 tonnes métriques de sols contaminés au-delà des valeurs fixées à l'annexe I du RPRT, mais inférieures à celles de l'annexe II du RPRT;
- 42,36 tonnes métriques de sols contaminés au-delà des valeurs fixées à l'annexe II du RPRT, mais inférieures à celles de l'annexe I du RESC.

À titre indicatif, un total de 928,76 tonnes métriques de sols contaminés dans la plage A-B du Guide d'intervention a été identifié sur le site. Ces sols, bien que contaminés, sont inférieurs aux valeurs de l'annexe I du RPRT et donc conforme pour le site à l'étude.

Selon l'EES de phase I, les critères applicables pour la qualité des eaux souterraines sont les critères du Guide d'intervention pour la Résurgence en Eau de Surface (RES) et/ou ceux de l'Eau de Consommation (EC). Toutefois, dans le cadre de cette étude, l'aquifère échantillonné est en surface. Ainsi, le critère retenu pour l'interprétation des résultats d'eau souterraine de la présente étude est le critère de la RES. Une comparaison à l'EC a été faite uniquement à titre indicatif.

Tous les échantillons d'eau souterraine analysés ont des concentrations inférieures au critère de la RES pour les paramètres analysés. Seuls les échantillons PO-04 et PO-09 ont une concentration supérieure au critère de l'EC et ce, uniquement en manganèse. Selon les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (mars 2025), la recommandation applicable pour le manganèse vise principalement à contrôler les propriétés organoleptiques et esthétiques de l'eau (notamment sa couleur).

10 Recommandations

Il est recommandé de procéder à la réhabilitation environnementale des sols à l'emplacement de la fosse de l'ancien réservoir où des sols ayant des concentrations supérieures aux valeurs de l'annexe I du RPRT ont été identifiés. Selon l'usage prévu sur le site, les objectifs de réhabilitation pourraient être les valeurs de l'annexe du RPRT.

En cas d'excavation et de gestion hors site des sols contaminés, les sols devront être disposés dans des sites autorisés par le MELCCFP et faire l'objet d'un suivi avec l'application Traces Québec pour assurer leur traçabilité, comme exigée par le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés.

Le site étant assujetti à la section IV du chapitre IV de la LQE. Préalablement aux travaux de réhabilitation, une déclaration de conformité devra être déposée au MELCCFP. Aussi, un avis de contamination devra être enregistré au Registre foncier.

Il est recommandé que les travaux d'excavation et de gestion des sols contaminés soient réalisés sous la supervision d'un professionnel en environnement.

Limites d'utilisation du rapport

Les données factuelles, les interprétations et les recommandations précédentes se rapportent uniquement au projet décrit dans ce rapport et ne s'appliquent à aucun autre projet ou site. Ce rapport a été préparé pour le seul bénéfice du client. Genino ation décline toute responsabilité ou obligation associées à l'utilisation de ce rapport par une tierce personne, de même que toute décision qui en découle lui est strictement imputable.

Les recherches et l'inspection effectuées sur le terrain ayant mené aux conclusions de la présente étude ne sont pas des informations scientifiques, mais plutôt des jugements professionnels établis selon la pertinence des informations recueillies dans les délais alloués.

L'interprétation environnementale présentée dans ce rapport et les conclusions qui en découlent sont probabilistes et fournies à titre indicatif puisqu'elles sont fondées sur les données recueillies.

Les niveaux de contamination des sols, s'il y a lieu, ont été déterminés à partir des résultats d'analyses chimiques effectuées sur un nombre limité d'échantillons. La nature et le degré de contamination entre les points d'échantillonnage peuvent varier par rapport aux conditions rencontrées à l'endroit où ont été prélevés les échantillons analysés compte tenu de la nature souvent ponctuelle et hétérogène des phénomènes de contamination environnementale. Les résultats obtenus n'impliquent en aucune façon l'absence ou la présence de concentrations de contaminants à des endroits autres que ceux sondés.

Le choix des paramètres analysés est basé sur la connaissance de l'historique du site et des contaminants susceptibles d'y être retrouvés. Le fait qu'un paramètre n'ait pas été analysé, n'exclut pas qu'il puisse être présent à une concentration supérieure au bruit de fond naturel ou à la limite de détection de ce paramètre.

Les niveaux de conformité décrits correspondent à ceux observés ou constatés à l'endroit et à la date d'observation mentionnée dans le rapport au cours de l'inspection. Ces conditions peuvent varier selon les saisons ou à la suite d'activités sur des sites adjacents.

De plus, outre les différentes informations obtenues, il est possible que, des structures souterraines et/ou objets, équipements ou installations non visibles ou enfouies soient présents sur le site sans qu'ils aient été mentionnés dans ce rapport. Si des enquêtes subséquentes révélaient des informations ou observations différentes, il ne faudrait donc pas en déduire que la présente évaluation environnementale n'a pas été exécutée de manière conforme.

L'interprétation des données, les commentaires et les recommandations contenues dans le rapport sont fondés, au meilleur de la connaissance de Genino ation à partir de la documentation consultée disponible au moment de l'étude, des entrevues effectuées avec les différents intervenants jugés pertinents, des politiques, des critères et des règlements en vigueur en matière environnementale. Genino ation se réserve le droit de rectifier toute conclusion établie sur la base des informations fournies par une tierce partie ou par le client et qui s'avéraient incorrectes ou faussement rapportées ou sur une base d'informations additionnelles rendues disponibles et qui ne l'étaient pas auparavant ou n'avaient pas été divulguées.

Les conclusions et recommandations de ce rapport ne sont valides qu'au moment où les informations dont elles découlent sont recueillies.

Annexe 1
Figures

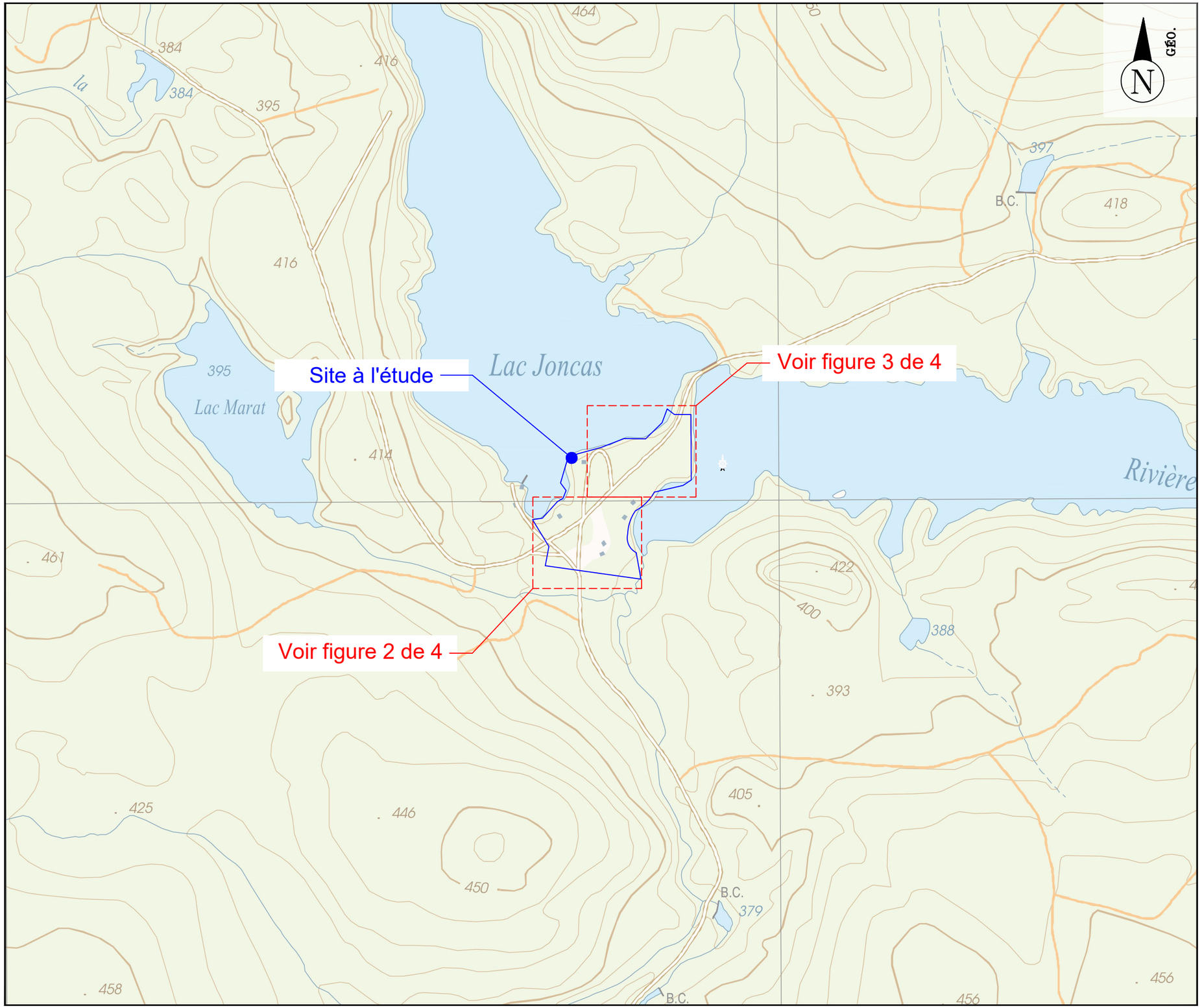

LÉGENDE:

Délimitation du site à l'étude

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Carte topographique 1:20 000 - Région de Québec. Carte topographique. Consulté le 2025-09-15

GENINOVATION
(438) 794 - 4749 www.geninovation.com

PROJET:
Auberge et camping du lac Châteauvert
EES de phase II
Agglomération de La Tuque - Québec (QC)

CLIENT: Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

TITRE : FIGURE 1
VUE DU SITE DANS SON CONTEXTE RÉGIONAL

DESSINÉ PAR : Christ-Aude C. Leriche, Tech.

APPROUVÉ PAR : Vilma Goldstein, ing. ÉESA®

ÉCHELLE : 1 : 10 000
0 50 100 150 250 500 750 m

DOSSIER: D250722-200
MRNF: 0600-2026-106 | DATE : 2026-02-25 | FIGURE : 1 de 4

Y:\DOSSIER\2025\D250430-xxx Fournisseur 2025-2026 (Salaberry)\004-Caserne Jacques Cartier\1- Phase I\3-Technique\9- CAD

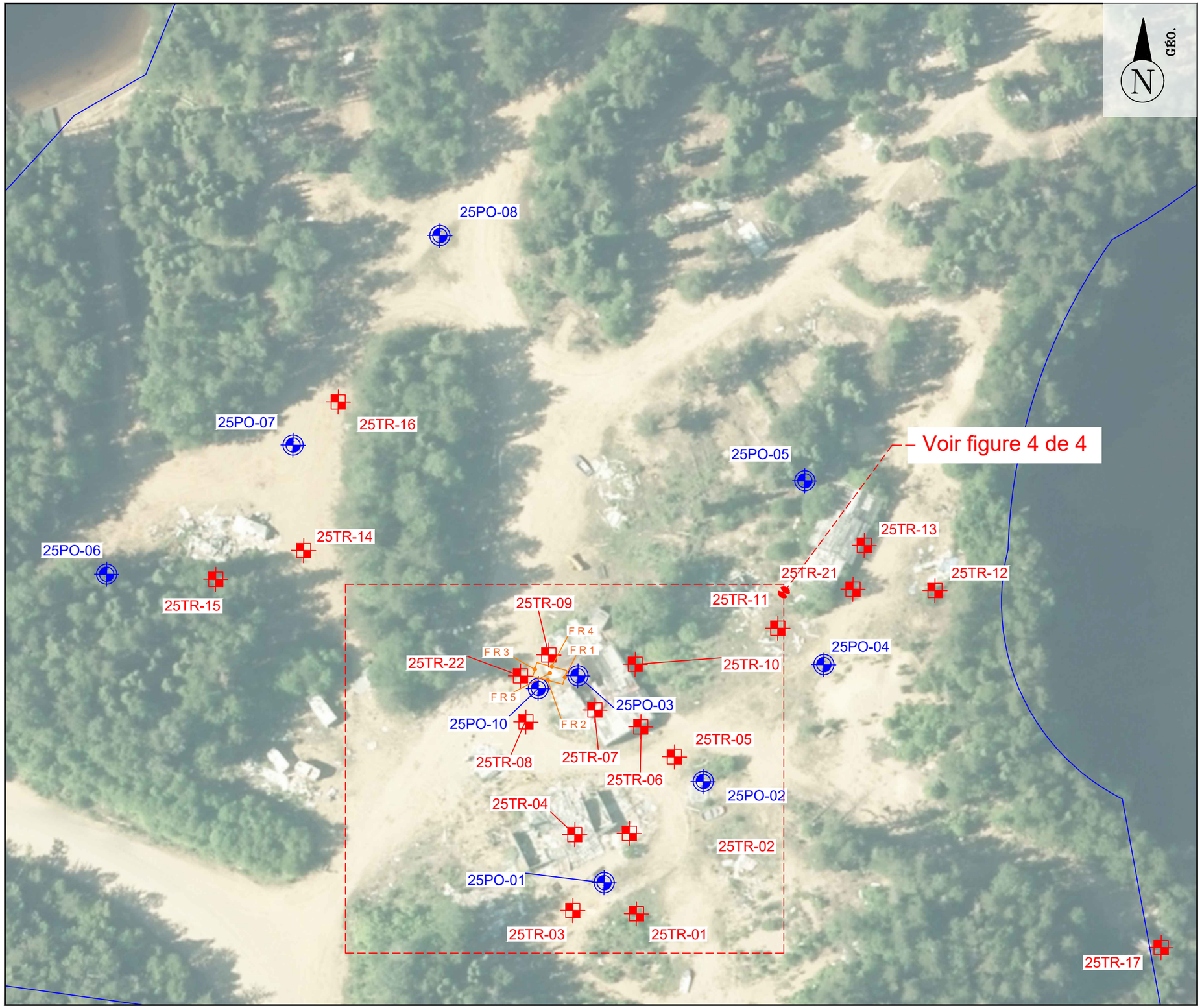

Y:\DOSSIER\2025\D250438-xxx Fournisseur 2025-2028 (Salaberry)\004-Caserne Jacques Cartier\1- Phase II\3-Technique\9- CAD

LÉGENDE:

- Agrandissement d'une section du site à l'étude
- Délimitation du site à l'étude
- 25TR-xx — Tranchée d'exploration (Geninovation, 2025)
- 25PO-xx — Puits d'observation (Geninovation, 2025)
- FR X — Echantillonnage durant le démantèlement du réservoir

Fond de plan :
imagerie-telechargement.portailcartographique.gouv.qc.ca/

GENINOVATION
(438) 794 - 4749 www.geninovation.com

PROJET:
Auberge et camping du lac Châteauvert
EES de phase II
Agglomération de La Tuque - Québec (QC)

CLIENT: Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

TITRE : FIGURE 2
LOCALISATION DES SONDAGES

DESSINÉ PAR : Christ-Aude C. Leriche, Tech.

APPROUVÉ PAR : Vilma Goldstein, ing. ÉESA®

ÉCHELLE : 1 : 750
0 5 10 15 20 30 50 m

DOSSIER: D250722-200
MRNF: 0600-2026-106 | DATE : 2026-02-25 | FIGURE : 2 de 4



LÉGENDE:

- Délimitation du site à l'étude
- 25TR-xx Tranchée d'exploration (Geninovation, 2025)
- 25PO-xx Puits d'observation (Geninovation, 2025)

Fond de plan :
imagerie-telechargement.portailcartographique.gouv.qc.ca/

GENINOVATION
(438) 794 - 4749 www.geninovation.com

PROJET:
Auberge et camping du lac Châteauvert
EES de phase II
Agglomération de la Tuque - Québec (QC)

CLIENT: Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

TITRE : FIGURE 3
LOCALISATION DES SONDAGES

DESSINÉ PAR : Christ-Aude C. Leriche, Tech.

APPROUVÉ PAR : Vilma Goldstein, ing. ÉESA®

ÉCHELLE : 1 : 750
0 5 10 15 20 30 50 m

DOSSIER: D250722-200
MNRF : 0600-2026-106 | DATE : 2026-02-25 | Figure: 3 de 4

V:\DOSSIER\2025\D250438-xxx Fournisseur 2025-2028 (Sallaberry)\004-Caserne Jacques Cartier\1- Phase I\3-Technique\B- CAD

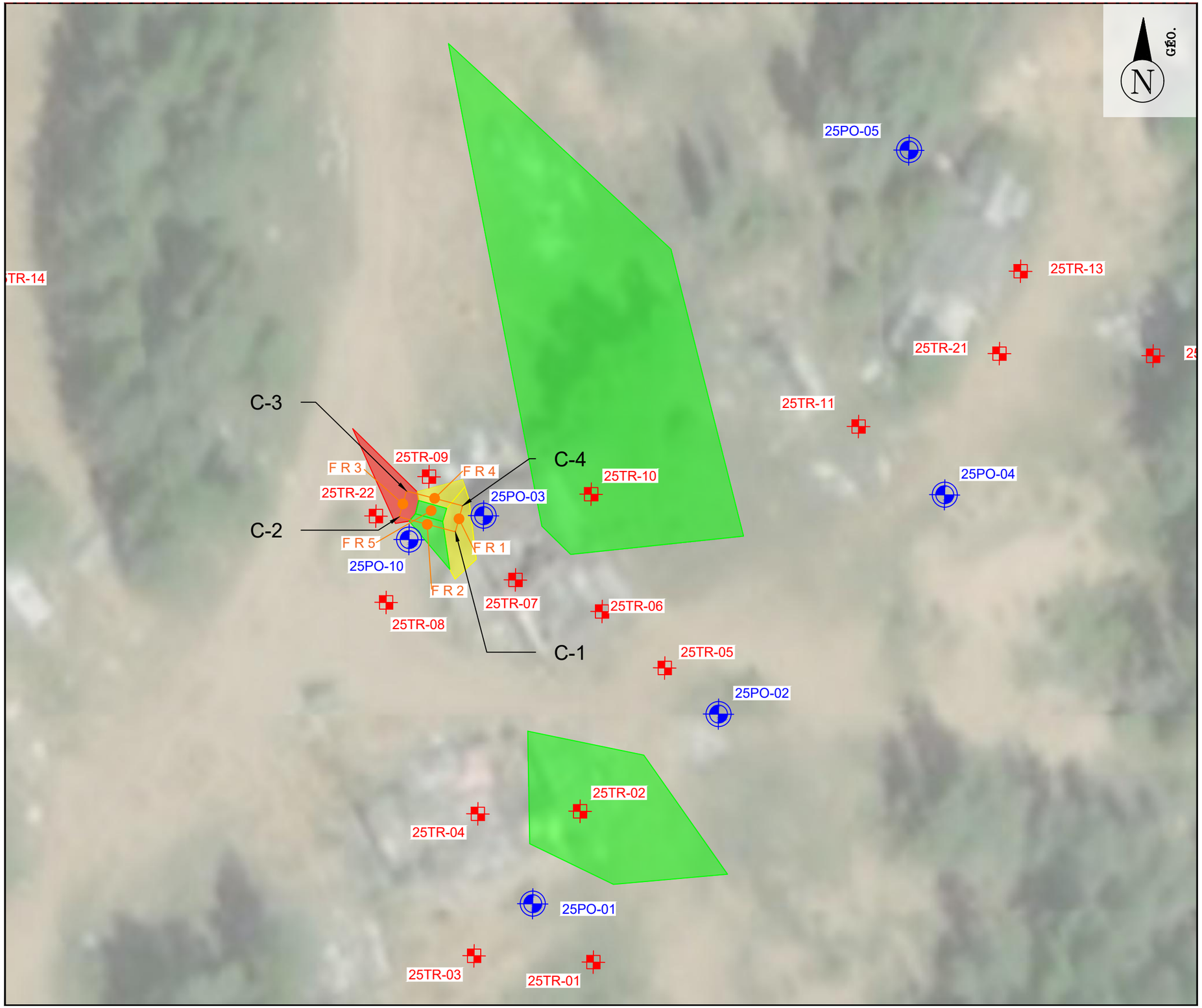

LÉGENDE:

25TR-xx — Tranchée d'exploration (Geninovation, 2025)

25PO-xx — Puits d'observation (Geninovation, 2025)

FR X — Echantillonnage durant le démantèlement du réservoir

Résultats d'analyses:

< A	B-C	> RESC
A-B	C-RESC	

Critères A, B, C du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains
RESC: annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés

Fond de plan : imagerie-telechargement.portailcartographique.gouv.qc.ca/

GENINOVATION
(438) 794 - 4749 www.geninovation.com

PROJET:
Auberge et camping du lac Châteauvert
EES de Phase II
Agglomération de la Tuque - Québec (QC)

CLIENT: Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

TITRE : FIGURE 4
ÉTENDUE ESTIMÉE DE LA CONTAMINATION

DESSINÉ PAR : Christ-Aude C. Leriche, Tech.

APPROUVÉ PAR : Vilma Goldstein, ing. ÉESA®

ÉCHELLE : 1 : 300
0 1 2 3 5 7,5 10 15 20 m

DOSSIER: D250722-200
MNRF: 0600-2026-106 | DATE : 2026-03-16 | DESSIN : 4 de 4

Y:\DOSSIER\2025\D250438-xxx Fournisseur 2025-2026 (Salaberry)\004-Caserne Jacques Cartier\1- Phase II\3-Technique\9- CAD

Annexe 2
Billets de pesée

Réception

 # Livr. : G-49529
Date : 2025-09-26
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Excavatipon Guévin & Lemire	LE47735	LE47735	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
46120 kg 2025/09/26 07:59:16	17130 kg 2025/09/26 08:37:51	28990 kg 28.99 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	28.99 t					
7850	Redevance enfouissement	28.99 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49531
Date : 2025-09-26
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Transport Guy Forest Inc	21-L738960	L738960	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
41250 kg 2025/09/26 08:33:20	19240 kg PDS MAN 2025/09/26 08:33:25	22010 kg 22.01 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	22.01 t					
7850	Redevance enfouissement	22.01 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49542
Date : 2025-09-26
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Transport M.Y. Côté Inc	L813255	L813255	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
38830 kg 2025/09/26 09:39:40	17780 kg 2025/09/26 10:23:08	21050 kg 21.05 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	21.05 t					
7850	Redevance enfouissement	21.05 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49543
Date : 2025-09-26
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
M Y Coté	2310-L850560	L850560	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
33460 kg 2025/09/26 09:42:50	19530 kg 2025/09/26 10:24:49	13930 kg 13.93 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	13.93 t					
7850	Redevance enfouissement	13.93 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49630
Date : 2025-09-30
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Entreprise Gilco	2015	L575886	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
48450 kg 2025/09/30 07:25:54	19690 kg 2025/09/30 07:41:18	28760 kg 28.76 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	28.76 t					
7850	Redevance enfouissement	28.76 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay **Receveur :**

Réception

 # Livr. : G-49631
Date : 2025-09-30
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Entreprises Guilco	LE13122	LE13122	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
51320 kg 2025/09/30 07:28:37	20290 kg 2025/09/30 07:53:40	31030 kg 31.03 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	31.03 t					
7850	Redevance enfouissement	31.03 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49632
Date : 2025-09-30
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Entreprises Guilco	2026	LE37377	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
48940 kg 2025/09/30 07:33:01	19900 kg 2025/09/30 08:19:32	29040 kg 29.04 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	29.04 t					
7850	Redevance enfouissement	29.04 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49650
Date : 2025-09-30
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Sébastien Fleurent	L932466	L932466	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
48450 kg 2025/09/30 09:24:25	19650 kg 2025/09/30 09:49:52	28800 kg 28.8 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	28.8 t					
7850	Redevance enfouissement	28.8 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49652
Date : 2025-09-30
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
André Bergeron Transport	L450958	L450958	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
38780 kg 2025/09/30 09:42:04	20180 kg 2025/09/30 10:00:32	18600 kg 18.6 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	18.6 t					
7850	Redevance enfouissement	18.6 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49693
Date : 2025-10-01
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Entreprises Guilco	LE13122	LE13122	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
53830 kg 2025/10/01 08:10:37	20290 kg 2025/10/01 08:10:47	33540 kg 33.54 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	33.54 t					
7850	Redevance enfouissement	33.54 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay **Receveur :**

Réception

 # Livr. : G-49758
Date : 2025-10-02
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Exacavation Sylvain Plante	LE33073	LE33073	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
48240 kg 2025/10/02 07:03:04	20200 kg 2025/10/02 07:18:40	28040 kg 28.04 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	28.04 t					
7850	Redevance enfouissement	28.04 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49765
Date : 2025-10-02
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Sylvain Plante	C-11 (L975106)	L975106	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
35890 kg 2025/10/02 07:27:59	19720 kg 2025/10/02 07:49:33	16170 kg 16.17 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	16.17 t					
7850	Redevance enfouissement	16.17 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49766
Date : 2025-10-02
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Excavation Sylvain Plante	C-23 (L934963)	L934963	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
38300 kg 2025/10/02 07:33:43	20340 kg 2025/10/02 07:54:54	17960 kg 17.96 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	17.96 t					
7850	Redevance enfouissement	17.96 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay **Receveur :**

Réception

 # Livr. : G-49767
Date : 2025-10-02
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Selto Distriution Inc	LE44150	LE44150	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
34810 kg 2025/10/02 07:35:55	19590 kg 2025/10/02 07:35:28	15220 kg 15.22 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	15.22 t					
7850	Redevance enfouissement	15.22 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49769
Date : 2025-10-02
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Sylvain Plante	C-24 (LE14395)	LE14395	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
37230 kg 2025/10/02 07:39:07	19840 kg 2025/10/02 08:11:09	17390 kg 17.39 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	17.39 t					
7850	Redevance enfouissement	17.39 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49771
Date : 2025-10-02
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Transport Steeven Brochu	L908866	L908866	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
43590 kg 2025/10/02 07:45:47	20050 kg 2025/10/02 08:20:52	23540 kg 23.54 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	23.54 t					
7850	Redevance enfouissement	23.54 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49833
Date : 2025-10-03
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Excavation Sylvain Plante	C-23 (L934963)	L934963	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
39410 kg 2025/10/03 07:15:44	20340 kg 2025/10/03 07:13:46	19070 kg 19.07 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	19.07 t					
7850	Redevance enfouissement	19.07 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49834
Date : 2025-10-03
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Sylvain Plante	C-11 (L975106)	L975106	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
47720 kg 2025/10/03 07:20:07	19720 kg 2025/10/03 07:19:55	28000 kg 28 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	28 t					
7850	Redevance enfouissement	28 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-49835
Date : 2025-10-03
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Exacavation Sylvain Plante	LE33073	LE33073	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
37960 kg 2025/10/03 07:26:27	20200 kg 2025/10/03 07:26:47	17760 kg 17.76 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	17.76 t					
7850	Redevance enfouissement	17.76 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

Réception

 # Livr. : G-50055
Date : 2025-10-09
 # Réf. :
Commande:
Contrat : G25-262
Manifeste :

Gestion 3LB Inc

18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
2085 boul du Parc Industriel
Bécancour (Québec)
G9H2Z3

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Ministère des Ressources naturelle
(5700 4e Avenue O, Bureau E-323 Québec, Qc, G1H 6R1)
Camping Chateauvert
La Tuque (Québec)

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Transport Kim Vincelette	LE34062	LE34062	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
38220 kg 2025/10/09 11:49:49	18810 kg 2025/10/09 12:16:31	19410 kg 19.41 t	90012 - La Tuque

Type de matière : Scrap CRD

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
7002	Matières résiduelles CRD	19.41 t					
7850	Redevance enfouissement	19.41 t					

Commentaires :

info@geninovation.com

Peseur : Nancy Lemay

Receveur :

enfouibec 40 ans
au service de l'environnement depuis

Réception

 # Livr. : EN-121907
Date : 2025-10-09
 # Réf. :
Commande:
Contrat :
Manifeste :

Enfoui-Bec Inc
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Centre de disposition
18 055, rue Gauthier
Bécancour (Québec)
G9H 1C1

Facturation : Geninovation [7944749]
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Livraison : Geninovation
275 Benjamin-Hudon
Montréal (Québec)
H4N 1J1

Transporteur	# Véhicule	Véhicule	Boîte
Excavation Logex	15-01-L871352	L871352	

Brut	Tare	NET / Qty	Provenance/Destination
42290 kg 2025/10/09 07:11:14	18630 kg 2025/10/09 07:30:06	23660 kg 23.66 t	90012 - La Tuque

Type de matière :

# Produit	Description	Qté	Prix/Unité	Prix Fixe	Rabais	Taxation	Montant
4004-2	Béton avec Armature	23.66 t					

Commentaires :

doit payer son compte avant de lui louer NC 12 aoUt 25

Peseur : Sandra Chatenay **Receveur :** 53-54

MÉTAUX 132 inc.
Récupération de fer & métaux

86 A Rte Marie-Victorin,
Pierreville, QC J0G 1J0
Tel.: **450-568-3321**
Fax: **450-568-0915**

FACTURE No 91340

TPS :134435957
TVQ :1015088521

Téléphone : 438 794-4749 Date : 08 oct. 2025
Nom : Géninovation (9152-4629 Qc inc)
Adresse : 275 rue Benjamin Hudon
Ville St-Laurent H4N 1J1

13140	fer #2	0.06	788 40

ID 11
GROSS 53920 lb INBOUND
09/10/2025 03:29PM

ID 11
GROSS 53920 lb RECALLED
TARE 40780 lb
NET 13140 lb

09/10/2025 03:43PM

Signature : _____

Copie donnée au chauffeur

Annexe 3
Rapport du vérificateur agréé

Régie du bâtiment Québec

Description des équipements pétroliers

Ce formulaire indique les dernières informations que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) détient concernant les équipements pétroliers visés pas un permis d'utilisation. Il doit être remis à la personne reconnue mandatée pour effectuer la vérification périodique des installations ou pour vérifier les travaux effectués sur les équipements.

La personne reconnue doit l'utiliser pour guider sa vérification et y inscrire les changements d'état des équipements. Si un équipement a été retiré, mis hors service temporairement, abandonné sur place ou remis en usage, elle doit l'indiquer dans la section correspondant à l'équipement. Si un équipement a été ajouté, elle doit l'indiquer à l'annexe 1.

L'exploitant doit le signer et le joindre à sa demande de renouvellement ou de modification de permis (lors de l'ajout ou du retrait d'un équipement).

1. Identification du dossier

Nº d'intervenant : 5781-4691

1.1 Identification du site

Nom du site : AUBERGE ET CAMPING LAC CHÂTEAUVERT	
Nº du site : 1-5212499961	
Adresse (numéro, rue et ville) : 404037 Lac Châteauvert, La Tuque	
Province : QC	Code postal : G9X3P5
Statut mobile : ☐ Oui ☑ Non	

1.1.1 Personne à contacter sur le site

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Poste :
Cellulaire :	Courriel :

1.2 Identification de l'exploitant

Nom : Auberge et Camping Lac Chateauvert Inc.	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1164882822	
Adresse (Numéro, rue et ville) : 123 rue Norman (Lachine), Montréal	
Province : QC	Code postal : H8S1A4
Téléphone : (514) 487-1359	Poste :
Courriel :	Télécopieur :

1.3 Informations sur le permis

Nº de permis : 1011844	Statut du permis : Brouillon
Date de délivrance :	Date d'échéance : 04 juillet 2018
Nombre de réservoirs :	Capacité totale :
Commentaires :	

2. Identification des réservoirs

2.1. Informations sur le réservoir

Réservoir nº : 402362-R01	Identification du réservoir (nom ou numéro) :	
Date de mise en service : 01 janvier 1993	État actuel : Inutilisé temporairement	Date de l'état : 01 mai 2014
Fabricant : Industries Granby	Nº de série :	Norme : CAN/ULC-S603.1-92
Localisation : ☐ Hors sol ☑ Souterrain	Emplacement : ☐ Intérieur ☑ Extérieur	Confinement secondaire : ☐ Oui ☑ Non
Matériau de la paroi primaire : Acier	Matériau de la paroi secondaire :	
Protection cathodique : ☑ Anode sacrificielle ☐ Courant imposé	Système de détection de fuites : ☐ Oui ☑ Non	
Usage du réservoir : ☐ Distribution ☐ Dépôt ☐ Système d'alimentation d'un appareil à combustion		
Réservoir utilisé à des fins de commerce : ☑ Oui ☐ Non	Capacité totale :9100	

Inscrivez la capacité de chacun des compartiments du réservoir et le produit pétrolier qu'il contient :

Nº du compartiment	Capacité en litres	Produit
402362-R01-C01	9100	Essence

Ce réservoir est-il joint ou relié avec d'autres réservoirs au moyen d'une tuyauterie? ☐ Oui ☑ Non

Si oui, avec lesquels : _____

Ce réservoir est-il utilisé à une fin commune avec d'autres réservoirs sans qu'ils ne soient reliés ensemble au moyen d'une tuyauterie (en référence à la définition d'équipement pétrolier à risque élevé de l'article 8.01 du Code de construction) ? ☐ Oui ☑ Non

Si oui, avec lesquels : _____

2.1.1. Modification de l'état du réservoir

Si l'état de ce réservoir a été modifié depuis la dernière vérification, indiquez-le en cochant la case appropriée et inscrivez la date de la modification.

☒ Retiré ☐ Inutilisétemporairement ☐ Abandon sur place ☐ Remis en usage

Date de la modification : 2025-10-01

Commentaires:

3. Identification des tuyauteries

3.1. Informations sur la tuyauterie

Nº de la tuyauterie: 402362-010101-T01	Date de mise en service: 01 janvier 1993
☑ Alimentation d'un distributeur ☐ Alimentation d'un appareil ☐ Lien entre deux réservoirs ☐ Alimentation rampe chargement	
État actuel : Inutilisé temporairement	Date de l'état : 01 mai 2014
Compartiments de provenance et de destination : De vers	
Double paroi : ☐ Oui ☑ Non	Localisation : ☐ Hors sol ☑ Souterrain
Matériau de la paroi primaire : Inconnu	Matériau de la paroi secondaire :
Norme pour la paroi primaire : INCONNUE	Norme pour la paroi secondaire :
Protection cathodique : ☐ Anode sacrificielle ☐ Courant imposé	Système de détection de fuites : ☐ Oui ☑ Non

3.1.1 Modification de l'état de la tuyauterie

Si l'état de cette tuyauterie a étémodifié depuis la dernière vérification, indiquez-le en cochant la case appropriée et inscrivez la date de la modification.

☒ Retirée ☐ Inutilisée temporairement ☐ Remise en usage

Date de la modification : 2025-10-01

Commentaire :

4. Identification des distributeurs

4.1. Informations sur le distributeur

Nº du distributeur : 402362-D01	Date de mise en service : 01 janvier 1993

Type : ☑ Simple ☐ Duo-I ☐ Duo-II ☐ Multiple ☐ Monté sur réservoir (gaz-boy)
☐ Satellite ☐ Cabinet ☐ Autre

Type de pompe : ☑ Succion ☐ Submersible ☐ Inconnu ☐ Autre

Droit acquis par rapport à l'emplacement : ☐ Oui ☑ Non Si oui, quel est le motif ?

4.1.1. Modification de l'état du distributeur

Si le distributeur a été retiréou remplacé depuis la dernière vérification, indiquez-le en cochant la case appropriée :

☒ Retiré ☐ Remplacé Date de la modification : _____

Si vous avez coché « Remplacé », inscrivez les informations demandées :

Type du nouveau distributeur : 2025-10-01 Type de pompe (si requis) : _____

Commentaire :

5. Mesures différentes ou équivalentes

Mesures équivalentes ou différentes autorisées pour ce site: ☐ Oui ☑ Non

6. Déclaration formelle de la personne reconnue

Je déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents qui l'accompagnent sont exacts et complets.

Nom : Lalonde	Prénom : Marc	Nº d'ordre professionnel : TP 18233
Signature : 53-54		Date (aaaa-mm-jj) : 2025-10-28

Annexe 1 – Ajout d'équipements

Déclarez ci-dessous les équipements que vous ajoutez à l'installation. Faites des copies au besoin.

Ajout d'un réservoir

Identification (nom ou numéro du réservoir) :		Date de mise en service :
Fabricant :	Nº de série :	Norme :
Localisation : ☐ Hors sol ☐ Souterrain	Emplacement : ☐ Intérieur ☐ Extérieur	Confinement secondaire : ☐ Oui ☐ Non
Matériau de la paroi primaire :		Matériau de la paroi secondaire :
Protection cathodique : ☐ Anode sacrificielle ☐ Courant imposé		Réservoir utilisé àdes fins de commerce : ☐ Oui ☐ Non
Usage du réservoir : ☐ Distribution ☐ Dépôt ☐ Système d'alimentation d'un appareil à combustion		Capacité totale :
Système de détection de fuite : ☐ Oui ☐ Non		

Inscrivez la capacité de chacun des compartiments du réservoir et le produit pétrolier qu'il contient :

Nº du compartiment	Capacité en litres	Produit

Ce réservoir est-il joint ou relié avec d'autres réservoirs au moyen d'une tuyauterie? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, avec lesquels? (Inscrivez le ou les numéros.) _____

Ce réservoir est-il utilisé à une fin commune avec d'autres réservoirs sans qu'ils ne soient reliés ensemble au moyen d'une tuyauterie (en référence à la définition d'équipement pétrolier à risque élevé de l'article 8.01 du Code de construction)? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, avec lesquels? (Inscrivez le ou les numéros.) _____

Commentaires :

Ajout d'une tuyauterie

Date de mise en service :	
☐ Alimentation d'un distributeur ☐ Alimentation d'un appareil ☐ Lien entre deux réservoirs ☐ Alimentation rampe chargement	
Compartiments de provenance et de destination : De _____ vers _____	
Double paroi : ☐ Oui ☐ Non	Localisation : ☐ Hors sol ☐ Souterrain
Matériau de la paroi primaire :	Matériau de la paroi secondaire :
Norme pour la paroi primaire :	Norme pour la paroi secondaire :
Protection cathodique : ☐ Anode sacrificielle ☐ Courant imposé	Système de détection de fuites : ☐ Oui ☐ Non
Commentaires :	

Ajout d'un distributeur

Date de mise en service : _____					
Type :	☐ Simple	☐ Duo-I	☐ Duo-II	☐ Multiple	☐ Monté sur réservoir (gaz-boy)
	☐ Satellite	☐ Cabinet	☐ Autre		
Type de pompe :	☐ Succion	☐ Submersible	☐ Inconnu	☐ Autre	
Commentaires :					

Description des équipements pétroliers inscrits sur le permis 1011844 en date du 24 octobre 2025.

Annexe 4
Rapports de sondages

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-01*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.695 — **COORDONNÉES :** 5267854.9 N 269543.0 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.69	Niveau														
0		0.00	Sable (grossier), brun.		TR-01									AC + DUP			
		376.39															
1		0.30	Sable (grossier), beige avec interlit noir à 0.75 m.		TR-02												
2																	
3	1				TR-03									AC			
4		375.19															
5		1.50	Silt, traces d'argile.		TR-04												
6		374.69															
7	2	2.00	Silt sableux, compact.		TR-05												
8																	
9					TR-06												
10		373.69															
	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:10:50

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-02*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.582 — **COORDONNÉES :** 5267870.5 N 269541.7 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
		376.58	Niveau													
0		0.00	Sable, traces de gravier, brun foncé, peu humide.		TR-01									AC		
		376.33														
1		0.25	Sable, beige avec des lits noirâtres.		TR-02									AC		
2																
3	1				TR-03											
4		375.18														
		1.40	Silt, traces d'argile, gris, humide.		TR-04									AC + DUP21		
5																
6																
7	2				TR-05											
		374.28														
		2.30	Sable (fin), gris, humide.		TR-06									AC		
8		373.98														
		2.60	Silt, traces d'argile, gris, humide.		TR-07											
9		373.58														
10	3	3.00	Fin de la tranchée.													
11																
12																
13	4															
14																
15																
16																

TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L
PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi)
PÉNÉTRATION STANDARD
20 40 60 80

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:11:33

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-08
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.629

SONDAGE : 25-TR-03
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : L-210
COORDONNÉES : 5267855.6 N 269530.7 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.63	Niveau														
		0.00 / 376.43	Sable, traces de gravier, brun foncé, peu humide. Présence de matière organique (racines et radicelles) et résiduelle (Verre).		TR-01									AC			
1		0.20	Sable, beige avec des lits noirâtres, peu humide.		TR-02									AC			
2																	
3	1	375.73 / 0.90	Silt, traces d'argile, gris, humide.		TR-03									AC			
4																	
5					TR-04												
6																	
7	2	374.23			TR-05												
8		2.40	Sable (fin), gris, humide.		TR-06									AC			
9																	
10	3	373.63 / 3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:14:11

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-04*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-08 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.620 — **COORDONNÉES :** 5267870.3 N 269531.1 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.62	Niveau														
		0.00	Sable, traces de gravier, brun foncé, peu humide.		TR-01									AC			
		376.37															
1		0.25	Sable, beige avec des lits noirâtres, racines.		TR-02												
2																	
3	1				TR-03									AC			
		375.42															
4		1.20	Sable graveleux, brun, humide.		TR-04									AC + DUP			
5		374.97															
6		1.65	Silt, traces d'argile, gris, humide.		TR-05												
7	2																
8					TR-06												
9					TR-07												
		373.62															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:14:37

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-05*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.512 — **COORDONNÉES :** 5267885.3 N 269550.4 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.51	Niveau														
1		0.00	Sable (grossier), traces de gravier (fin), brun.		TR-01									AC			
		376.01															
2		0.50	Sable (moyen à grossier), blond-brun.		TR-02												
3	1																
4					TR-03									AC			
5																	
6					TR-04												
7	2				TR-05									AC			
8																	
9					TR-06												
		373.51															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:16:36

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-06*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.486 — **COORDONNÉES :** 5267891.2 N 269543.9 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.49	Niveau														
		0.00	Sable, brun-orange.														
1		376.06			TR-01									AC			
		0.43	Sable, beige avec interlit noir.														
2					TR-02												
3	1																
4					TR-03									AC			
5																	
6					TR-04												
7	2				TR-05												
8		373.99															
		2.50	Sable silteux, beige clair.														
9					TR-06									AC			
10	3	373.49															
		3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:17:17

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-07*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.637 — **COORDONNÉES :** 5267894.4 N 269535.0 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.64	Niveau														
1	1	0.00	Sable, brun-orange.		TR-01									AC			
		376.19															
2		0.45	Sable (grossier) avec interlit de sable noir.		TR-02									AC + DUP			
3																	
4					TR-03												
		375.14															
5	2	1.50	Sable, beige clair.		TR-04												
6																	
7					TR-05									AC			
		374.14															
8		2.50	Sable silteux, beige clair.														
9					TR-06									AC			
		373.64															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:18:23

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-08*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.570 — **COORDONNÉES :** 5267892.1 N 269521.6 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.57	Niveau														
1		0.00	Sable, brun-orange.		TR-01									AC			
		376.07															
2		0.50	Sable, beige clair.		TR-02												
3	1				TR-03												
4																	
5					TR-04									AC			
6																	
7	2		Sable silteux.		TR-05									AC			
8		374.07															
		2.00	Silt sableux.														
		374.07															
9		2.50			TR-06									AC			
		373.57															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:18:51

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-09*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.598 — **COORDONNÉES :** 5267905.1 N 269526.1 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.60	Niveau														
1		0.00	Sable, brun-orange.		TR-01									AC			
		376.12															
2		0.48	Sable, beige.		TR-02									AC			
3	1																
4					TR-03												
5																	
6					TR-04												
		374.60															
7	2	2.00	Sable silteux.		TR-05									AC			
8		374.10															
		2.50	Fin de la tranchée.														
9																	
10	3																
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:20:34

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-09
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.472
SONDAGE : 25-TR-10
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : L-210
COORDONNÉES : 5267903.3 N 269542.8 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.47	Niveau														
1	1	0.00	Sable (grossier).		TR-01									AC			
		376.09															
2		0.38	Sable, beige.		TR-02									AC + DUP			
3																	
4					TR-03												
5																	
6					TR-04												
		374.47															
7	2	2.00	Sable, beige clair.		TR-05												
8		373.97															
9		2.50	Sable avec interlit noirâtre.		TR-06									AC			
		373.47															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:21:05

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-11*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.695 — **COORDONNÉES :** 5267910.3 N 269570.5 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	STRATIGRAPHIE: NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS: LÉGER	MOYEN	FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.69	Niveau														
1		0.00	Sable (moyen), beige.		TR-01									AC			
2					TR-02												
3	1	375.69															
		1.00	Sable (grossier) avec interlit noirâtre.														
4					TR-03									AC			
5					TR-04												
6		374.69															
	2	2.00	Sable, un peu de silt.														
7					TR-05												
8																	
9					TR-06									AC			
		373.69															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:22:03

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-12*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-10 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.437 — **COORDONNÉES :** 5267917.6 N 269600.9 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.44	Niveau														
		0.00	Sable, blond.		TR-01									AC			
		376.19															
1		0.25	Sable, traces de silt, beige.		TR-02									AC			
2																	
3	1				TR-03												
4																	
5					TR-04												
		374.69															
6		1.75	Sable (grossier).		TR-05									AC			
7	2																
		374.04															
8		2.40	Sable, un peu de silt.		TR-06												
9																	
		373.44															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:23:20

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-13*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-10 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.405 — **COORDONNÉES :** 5267926.3 N 269587.2 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.40	Niveau														
1	1	0.00	Sable, brun.		TR-01												
		375.90															
2		0.50	Sable, traces de silt, beige.		TR-02									AC			
3																	
4					TR-03												
5		374.70			TR-04									AC			
6	2	1.70	Sable (grossier).														
7					TR-05												
8		373.90															
9		2.50	Sable, un peu de silt.		TR-06									AC			
10	3	373.40															
11		3.00	Fin de la tranchée.														
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:25:18

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-10
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.136

SONDAGE : 25-TR-14
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : L-210
COORDONNÉES : 5267925.3 N 269478.5 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.14	Niveau														
		0.00	Sable, brun.		TR-01									AC			
		375.89															
1		0.25	Sable, traces de silt, beige.		TR-02									AC + DUP			
2		375.29															
3	1	0.85	Sable (grossier).		TR-03									AC			
4																	
5					TR-04												
6		374.19															
7	2	1.95	Sable silteux, beige clair.		TR-05												
8																	
9					TR-06												
10	3	373.14															
11		3.00	Fin de la tranchée.														
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:25:29

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-15*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-10 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.283 — **COORDONNÉES :** 5267919.7 N 269461.5 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.28	Niveau														
0		0.00 / 376.08	Sable, brun.		TR-01									AC			
1		0.20	Sable (grossier).		TR-02									AC			
2		375.58															
3	1	0.70 / 375.18	Sable, traces de silt, beige clair.		TR-03									AC			
4		1.10	Sable silteux.		TR-04												
5		374.63															
6		1.65	Sable (grossier).		TR-05												
7	2																
8					TR-06												
9																	
10	3	373.28 / 3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:27:52

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-16*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-10 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.081 — **COORDONNÉES :** 5267954.1 N 269485.3 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.08	Niveau														
0		0.00 / 375.88	Sable, brun.		TR-01												
1		0.20 / 375.33	Sable (grossier).		TR-02									AC			
2		0.75 / 374.68	Sable, traces de silt, beige clair.		TR-03												
3	1	1.40 / 374.23	Sable (grossier).		TR-04									AC			
4		1.85 / 373.08	Silt.		TR-05												
5																	
6	2				TR-06												
7																	
8																	
9																	
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:28:11

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-17*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 369.203 — **COORDONNÉES :** 5267848.4 N 269644.7 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS: LÉGER	MOYEN	FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		369.20	Niveau														
1	1	0.00	Sable (grossier). Présence de matière organique et résiduelle (bois, tuyau de plastique et panneau isolant extrudé).		TR-01												
2					TR-02									AC + DUP			
3																	
4					TR-03												
5																	
6					TR-04									AC			
		367.20															
7	2	2.00	Fin de la tranchée.														
8																	
9																	
10	3																
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:31:04

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-18*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : — **COORDONNÉES :** N E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		0.00	Niveau														
		0.00	Sable. Présence de matière organique.		TR-01									AC			
1		-0.30 / 0.30	Sable (moyen), beige.		TR-02									AC			
2																	
3	1				TR-03												
4																	
5					TR-04												
6																	
7	2				TR-05												
8																	
9					TR-06									AC			
10	3	-3.00 / 3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:30:52

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-10
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 374.264

SONDAGE : 25-TR-19
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : L-210
COORDONNÉES : 5268086.0 N 269754.2 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		374.26	Niveau														
		0.00	Sable, brun.		TR-01									AC + DUP			
1		373.96															
		0.30	Sable (grossier). Présence de cailloux.		TR-02									AC			
2																	
3	1				TR-03												
4																	
5					TR-04									AC			
6																	
7	2				TR-05												
8																	
9					TR-06												
		371.26															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:31:24

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-20*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-10 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 374.322 — **COORDONNÉES :** 5268076.3 N 269748.9 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		374.32	Niveau														
0		0.00	Sable, brun.		TR-01									AC			
		374.07															
1		0.25	Sable (grossier), blond.		TR-02									AC			
2		373.67															
		0.65	Sable (moyen), beige.		TR-03												
3	1																
4					TR-04												
5																	
6																	
7	2				TR-05												
8																	
9					TR-06									AC			
		371.32															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.

Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:32:02

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-10
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.495

SONDAGE : 25-TR-21
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : L-210
COORDONNÉES : 5267917.8 N 269585.0 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.50	Niveau														
1		0.00	Sable (grossier).		TR-01									AC			
		376.05															
2		0.45	Sable, beige.		TR-02									AC			
3	1	375.50															
4		1.00	Sable, beige avec interlit noir.		TR-03												
5					TR-04												
6	2																
7					TR-05												
8		374.00															
		2.50	Sable (grossier).		TR-06									AC			
9		373.50															
10	3	3.00	Fin de la tranchée.														
11																	
12																	
13	4																
14																	
15																	
16																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:32:26

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *25-TR-22*

ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1

DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF

DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** L-210

NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.525 — **COORDONNÉES :** 5267901.0 N 269520.6 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) PÉNÉTRATION STANDARD 20 40 60 80
		0.00	Niveau														
1		0.00	Sable, beige.		TR-01												
2					TR-02									A. C.			
3	1																
4					TR-03												
5					TR-04									A. C			
6	2																
7					TR-05												
8		-2.50															
9		2.50	Silt et sable.		TR-06									A. C			
10	3	-3.00															
11		3.00	Fin de la tranchée.														
12																	
13	4																
14																	
15																	
16	5																
17																	
18																	
19																	
20	6																
21																	
22																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb 2025-12-09 14:43:49

2026-01-22 11:47:26
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE — **SONDAGE :** *PO-01*
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc — **PAGE :** 1 **DE** 1
DOSSIER NO : D250722-200 — **CLIENT :** MRNF
DATE DU SONDAGE : 2025-10-09 — **ÉQUIPEMENT :** Géoprobe 7822 DT
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.84 — **COORDONNÉES :** 5267860.9 N 269536.8 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - -×
Puit sec

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER / MOYEN / FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) PÉNÉTRATION STANDARD 20 40 60 80
		376.84	Niveau												
1		0.00 / 376.69	Sable, traces de silt et gravier, brun foncé, peu humide.			A									
		0.15	Sable devenant graveleux à 1.70 m,			B									
2		376.19	beige. présence de lits noirâtres.												
3	1	0.65	Silt, traces d'argile, gris, humide.		GP-01	C		59							
4															
5		375.32													
6	2	1.52	Silt, traces d'argile, gris, humide.			A									
7					GP-02	B		100							
8						C									
9															
10	3					A									
11															
12					GP-03	B		99							
13	4	372.65													
14		4.19	Sable (fin), traces de silt, gris,			C									
15		372.30	présence de lits d'oxydation., humide.												
16		4.56	Sable (fin), gris, peu humide.			A									
17	5	371.83													
18		5.01	Silt sableux, traces d'argile, gris,												
19			humide à saturé.		GP-04	B		100							
20	6	370.72													
21		6.12	Fin du forage.			C									
22															
23	7														
24															
25															
26	8														
27															
28															
29															

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 11:30:32
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-09
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.703

SONDAGE : PO-02
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5267880.5 N 269556.0 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard
Pén Dyn. - cône

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	LÉGER	MOYEN	FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		376.70	Niveau														
0		0.00 / 376.55	Sable, traces de silt, brun foncé, peu humide, radicelles.			A								AC			
1		0.15	Sol naturel : Sable, un peu de gravier, beige, peu humide.			B								AC			
2					GP-01			67									
3	1					C											
4																	
5																	
6		374.68				A											
7	2	2.02	Sable graveleux, beige, humide.		GP-02			70									
8						B											
9																	
10	3	373.41				A											
11		3.29 / 373.11	Sable (fin), gris, humide.			B											
12		3.59 / 372.86	Sable, traces de gravier, beige, humide.		GP-03	C		72						AC			
13	4	3.84	Silt, un peu d'argile, gris, humide.			D											
14																	
15																	
16		371.69				A											
17	5	5.01 / 371.49	Sable (fin), gris, saturé.			B											
18		5.21	Silt, un peu d'argile, gris, humide.		GP-04	C		99									
19						D											
20	6	370.62															
21		6.08	Fin du forage.														
22																	
23	7																
24																	
25																	
26	8																
27																	
28																	
29																	

6.77 m le 2025-10-14

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 11:50:17
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-08
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.493

SONDAGE : PO-03
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5267901.0 N 269531.7 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - ×
Puit sec

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	LÉGER	MOYEN	FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD 20 40 60 80
		376.49	Niveau														
0		0.00 / 376.34	Sable, un peu de gravier, brun foncé, humide.			A								AC + DUP1			
1		0.15	Sol naturel : Sable (moyen), un peu de gravier, peu humide.		CH-01	B		69									
2	1					C											
3					CH-02	A		66						AC			
4						B											
5	2																
6																	
7																	
8		373.45															
9	3	3.04	Sable, un peu de gravier, présence de lits d'oxydation, humide.		CH-03	A		68									
10						B											
11																	
12		372.59															
13	4	3.90	Silt, traces d'argile, gris, humide.			C											
14																	
15					CH-04	A		72						AC + DUP2			
16	5																
17						B											
18																	
19																	
20	6	370.41															
21		6.08	Fin du forage.														
22																	
23	7																
24																	
25																	
26	8																
27																	
28																	
29																	

7.01 m le 2025-10-14

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 11:42:35
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-09
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.88

SONDAGE : PO-04
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5267903.2 N 269579.4 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - - ×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER / MOYEN / FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) PÉNÉTRATION STANDARD 20 40 60 80
		376.88	Niveau												
0		0.00 / 376.63	Couvert végétal : Sable, brun foncé, peu humide, radicelles.												
1		0.25	Sol naturel : Sable, un peu de gravier, beige, peu humide.		GP-01	A									
2						B						AC			
3	1					C		67							
4		375.36													
5		1.52	Sable graveleux, beige, humide.												
6					GP-02	A									
7	2					B		67							
8												AC			
9															
10	3				GP-03	A									
11															
12						B		61							
13	4											AC			
14															
15															
16		372.02				A									
17	5	4.86	Sable (fin), gris, humide.		GP-04										
18						B		72							
19						C						AC			
20	6	370.80													
21		6.08	Fin du forage.												
22															
23	7														
24															
25															
26	8														
27															
28															
29															

6.5 m le 2025-10-14

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 11:46:15
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-09
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.460

SONDAGE : PO-05
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5267938.8 N 269575.7 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
		376.46	Niveau													
0		0.00	Couvert végétal.			A								AC		
		376.41				B										
1		0.05	Sol naturel : Sable, brun foncé, peu humide. Présence de matière organique (Racine).													
		376.31				C										
2		0.15	Sable graveleux, brun devenant beige, peu humide.		GP-01			72								
3	1					D										
4																
		374.94														
5		1.52	Sable, un peu de gravier, beige, humide.			A										
6		374.54														
	2	1.92	Sable (fin), beige avec des lits noirâtres, humide.			B										
7		374.14			GP-02			66								
8		2.32	Sable graveleux, brun, humide.			C								AC		
9																
10	3															
11						A										
		372.82														
12		3.64	Sable (fin), beige, humide.		GP-03			59								
13	4					B										
14																
		371.90														
15		4.56	Sable graveleux, brun, très humide.			A										
16		371.44														
	5	5.02	Sable, un peu de silt et gravier, gris, très humide.		GP-04			53								
17						B										
18														AC		
19																
	6	370.38														
20		6.08	Fin du forage.													
21																
22																
23	7															
24																
25																
26	8															
27																
28																
29																

6.01 m le 2025-10-14

TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L
PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) PÉNÉTRATION STANDARD
20 40 60 80

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 11:54:10
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-09
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.276

SONDAGE : PO-06
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5267920.7 N 269440.4 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard
Pén Dyn. - cône
Puit sec

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER	ODEURS MOYEN	ODEURS FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) PÉNÉTRATION STANDARD 20 40 60 80
		376.28	Niveau														
0		0.00 / 376.23	Couvert végétal.			A											
1		0.05 / 375.68	Sol naturel : Sable graveleux, brun, humide.			B								AC + DUP			
2		0.60	Sable (fin), beige, humide.			C											
3	1	0.77 / 375.51	Silt sableux, gris, présence de lits d'oxydation, humide.		GP-01	D		76									
4		1.00 / 375.28	Sable, beige avec des lits noirâtres, humide.			E								AC			
5		1.52 / 374.76	Sable (fin), beige, humide.														
6	2					A											
7		2.17 / 374.11	Silt gris, avec des lits sableux, humide.		GP-02			66									
8						B											
9		3.04 / 373.24	Sable (fin), beige, peu humide.														
10	3					A											
11														AC			
12					GP-03	B		72									
13	4	3.89 / 372.39	Silt gris, avec des lits sableux, humide.														
14						C											
15		4.56 / 371.72	Sable (fin), gris, humide.														
16	5					A											
17					GP-04			69									
18						B								AC			
19																	
20	6	370.20															
21		6.08	Fin du forage.														
22																	
23	7																
24																	
25																	
26	8																
27																	
28																	
29																	

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 11:57:29
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-10
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.207

SONDAGE : PO-07
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5267945.8 N 269476.5 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard
Pén Dyn. - cône
Puit sec

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	STRATIGRAPHIE: NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS: LÉGER / MOYEN / FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) PÉNÉTRATION STANDARD 20 40 60 80
		376.21	Niveau												
0		0.00	Sable, brun foncé, peu humide, radicelles.			A						AC			
		376.11 / 0.10	Sol naturel : Sable, brun devenant beige, présence de lits noirâtres, peu humide.			B									
1		375.31			GP-01	C		69				AC			
2	1	0.90	Silt, traces d'argile, gris, humide.			D									
3															
4						A									
5					GP-02	B		82							
6	2	373.89													
7		2.32	Sable (fin), gris, peu humide.			C						AC			
8															
9															
10	3					A									
11					GP-03			66							
12						B									
13	4														
14															
15															
16	5					A									
17					GP-04			72							
18						B						AC			
19															
20	6	370.13													
		6.08	Fin du forage.												
21															
22															
23	7														
24															
25															
26	8														
27															
28															
29															

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 11:59:00
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudson, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-10
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.012

SONDAGE : PO-08
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5267986.3 N 269504.9 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard
Pén Dyn. - cône
Puit sec

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	STRATIGRAPHIE: NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS: LÉGER / MOYEN / FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) PÉNÉTRATION STANDARD 20 40 60 80
		376.01	Niveau												
0		0.00 / 375.91 / 0.10	Sable, un peu de gravier, brun foncé, peu humide, radicelles.			A						AC			
1			Sol naturel : Sable, un peu de gravier, brun devenant beige avec des lits noirâtres, peu humide.		GP-01	B		72							
2	1					C									
3															
4		374.49													
5		1.52	Sable graveleux, beige, humide.												
6	2					A									
7					GP-02			76							
8						B									
9															
10	3	372.97													
11		3.04 / 372.52	Sable silteux, gris, saturé.			A						AC			
12		3.49	Silt, traces d'argile, gris, humide.		GP-03	B		89							
13	4														
14						C									
15															
16						A									
17	5	370.75				B									
18		5.26	Sable, gris, humide.		GP-04			86							
19						C						AC			
20	6	369.93													
21		6.08	Fin du forage.												
22															
23	7														
24															
25															
26	8														
27															
28															
29															

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 12:00:17
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\Log\Geninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-10
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 375.059

SONDAGE : PO-09
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5268115.9 N 269584.7 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard ■——■
Pén Dyn. - cône ×- - - - - -×

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	LÉGER	MOYEN	FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD
		375.06	Niveau														
1		0.00 / 374.96 / 0.10	Sable, brun foncé, peu humide, radicelles. Sol naturel : Sable, un peu de gravier, beige, présence de lits noirâtres, peu humide.		GP-01	A, B, C		72						AC			
2																	
3	1																
4																	
5																	
6					GP-02	A, B		66									
7	2																
8																	
9																	
10	3																
11		371.67 / 3.39 / 371.32	Sable, gris, saturé.		GP-03	A, B								AC			
12		3.74 / 371.07	Silt, traces d'argile, gris, humide.			C		72									
13	4	3.99	Sable, gris, saturé.			D											
14																	
15		370.25															
16		4.81	Silt, traces d'argile, gris, humide.		GP-04	A, B, C		86						AC + DUP			
17	5																
18																	
19																	
20	6	368.98 / 6.08	Fin du forage.														
21																	
22																	
23	7																
24																	
25																	
26	8																
27																	
28																	
29																	

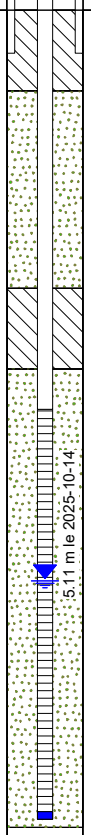

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

2026-01-22 12:03:27
Fichiers: \\GENOVSRV01\Partage\Geninovation\Rapports de sondage\Fichier Style\Geninovation\LogGeninovation_Faq106-1 rev - ENVIRONNEMENT.sty Geotec8.mrk Geotec8.ptn Z:\Geninovation\Rapports de sondage\Base de données\Geotec8_base principale.mdb

GENINOVATION
9152-4629 Québec inc.
275, rue Benjamin Hudon, Saint-Laurent (QC) H4N 1J1

RAPPORT DE SONDAGE

PROJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ADRESSE : Auberge du lac Châteauvert, La Tuque Qc
DOSSIER NO : D250722-200
DATE DU SONDAGE : 2025-10-09
NIVEAU DE RÉFÉRENCE : 376.624

SONDAGE : PO-10
PAGE : 1 **DE** 1
CLIENT : MRNF
ÉQUIPEMENT : Géoprobe 7822 DT
COORDONNÉES : 5267898.6 N 269524.0 E

ÉTAT DE L'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLONNEUR	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU
Remanié	CF Carottier fendu	AG Analyse granulométrique
Non remanié	SH Tube Shelby	AC Analyse chimique
Perdu	TA Tarière	AS Analyse par sédimentométrie
Carotte	CD Carottier à diamants	w Teneur en eau (%)

Scissomètre (Su) ◇ intact (Sur) ◆ remanié
Pén. Standard
Pén Dyn. - cône
Puit sec

PROFONDEUR - pi	PROFONDEUR - m	NIVEAU - m / PROF. - m	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE ET NUMÉRO	SOUS-ÉCH	ÉTAT	RÉCUPÉRATION	N ou RQD	N (coups/6")	ODEURS LÉGER / MOYEN / FORT	ANALYSES CHIMIQUES	SCHÉMA D'INSTALLATION	ESSAIS DE LABORATOIRE ET IN SITU	TENEUR EN EAU et LIMITES (%) W_P W W_L / PÉN. DYN. CÔNE (coups/pi) / PÉNÉTRATION STANDARD 20 40 60 80
		376.62	Niveau												
1		0.00	Sable, un peu de gravier, brun, peu humide.		GP-01			33				AC			
2	1														
3															
4															
5															
6	2				GP-02			30							
7															
8															
9															
10	3	373.33				A						AC			
11		3.29	Silt, un peu d'argile, gris, humide.			B									
12					GP-03			99							
13	4					C									
14															
15						D									
16		371.56				A									
17	5	5.06	Silt avec des lits sableux, gris, très humide.		GP-04	B		92				AC + DUP			
18		370.96													
19		5.66	Sable (fin), gris, humide.			C						AC			
20	6	370.54													
21		6.08	Fin du forage.												
22															
23	7														
24															
25															
26	8														
27															
28															
29															

Remarque:

Technicien: Toufik Anane, Tech.
Vérifié par: Vilma Goldstein, Ing., EESA

Annexe 5

Tableaux de compilation et certificats d'analyses chimiques pour les sols

GENINOVATION

Tableau A : Synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés dans les forages

Site : Auberge et camping du lac Châteauvert

N° projet : D250720-200

Identification de l'échantillon		Critères[1] / Valeurs limites du RPRT[2]			Annexe I du RESC[3]	PO-01 GP1A	PO-01 GP1C	PO-01 GP2A	PO-01 GP3C	PO-02 GP1A	PO-02 GP1B	PO-02 GP3C	PO-03 GP1A	PO-03 DUP1	% VRP	PO-03 GP2B	PO-03 GP4A	PO-04 GP1B	PO-04 GP2B	PO-04 GP3B	PO-04 GP4C	PO-05 GP1B
Date d'échantillonnage		A	B / Annexe I	C / Annexe II		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08		2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Paramètre	Unités					7146150	7146151	7146152	7146153	7146154	7146155	7146156	7146157	7146160		7146158	7146159	7146166	7146167	7146168	7146169	7146179
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}																						
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	mg/kg	100	700	3 500	10 000	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	-	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques																						
Acénaphtène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0,10	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0,10	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Métaux totaux																						
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2 000	10 000	<10	15	141	46	<10	12	16	10	10	0%	14	171	13	13	21	25	16
Cadmium (Cd)	mg/kg	0,9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	-	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome total (Cr)	mg/kg	45	250	800	4 000	<10	<10	27	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	31	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1 500	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2 500	<10	<10	18	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	21	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1 500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	-	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1 000	2 200	11 000	29	44	347	79	49	40	37	30	39	26%	33	336	48	32	58	40	42
Mercure (Hg)	mg/kg	0,6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	-	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Molybdène (Mo)	mg/kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/kg	30	100	500	2 500	<10	<10	18	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	21	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1 000	5 000	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/kg	120	500	1 500	7 500	21	10	44	19	11	<10	<10	12	13	8%	<10	52	<10	10	13	14	14
Hydrocarbures aromatiques monocycliques																						
Benzène	mg/kg	0,20	0,5	5	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Chlorobenzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	<0.15	-	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,3-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,4-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Éthylbenzène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Styrène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Toluène	mg/kg	0,20	3	30	30	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.20	<0.20	-	n.a.	<0.20	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Xylènes (sommation)	mg/kg	0,40	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

[1] **Critères (A, B, C)** Critères fixés à l'annexe 2 du *Guide d'intervention - Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*

[2] **Valeurs limites du RPRT** Valeurs limites fixées au *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*

[3] **Annexe I du RESC** Valeurs limites fixées à l'annexe I du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*

n.a. : non analysé

N.D. : non disponible

- : pas de critère disponible

GENINOVATION

Tableau A : Synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés dans les forages

Site : Auberge et camping du lac Châteauvert

N° projet : D250720-200

Identification de l'échantillon		Critères [1] / Valeurs limites du RPRT [2]			Annexe I du RESC [3]	PO-05 GP2C	PO-06 GP1B	PO-06 DUP1	% VRP	PO-06 GP1E	PO-06 GP3A	PO-06 GP4B	PO-07 GP1A	PO-07 GP1C	PO-07 GP2C	PO-07 GP4B	PO-08 GP1A	PO-08 GP3C	PO-08 GP4C	PO-09 GP1A	PO-09 DUP	% VRP
Date d'échantillonnage		A	B / Annexe I	C / Annexe II		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	
Paramètre	Unités					7146180	7146181	7146189		7146182	7146183	7146184	7146185	7146186	7146187	7146188	7146170	7146171	7146172	7146173	7146178	
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}																						
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	mg/kg	100	700	3 500	10 000	<100	<100	<100	-	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	-
Hydrocarbures aromatiques polycycliques																						
Acénaphtène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Acénaphthylène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Anthracène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0,10	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Chrysène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Fluoranthène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Fluorène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0,10	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Naphtalène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Phénanthrène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Pyrène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-
Métaux totaux																						
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-
Arsenic (As)	mg/kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2 000	10 000	18	31	19	48%	11	27	24	16	20	29	22	13	53	22	14	23	49%
Cadmium (Cd)	mg/kg	0,9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	-	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	-
Chrome total (Cr)	mg/kg	45	250	800	4 000	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1 500	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2 500	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	11	<10	<10	<10	-
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1 500	<5.0	<5.0	<5.0	-	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	-
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1 000	2 200	11 000	45	87	82	6%	37	38	42	126	50	45	38	66	73	39	49	35	31%
Mercure (Hg)	mg/kg	0,6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	-	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	-
Molybdène (Mo)	mg/kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-
Nickel (Ni)	mg/kg	30	100	500	2 500	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1 000	5 000	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-
Sélénium (Se)	mg/kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-
Zinc (Zn)	mg/kg	120	500	1 500	7 500	<10	20	15	29%	<10	<10	<10	15	12	10	<10	10	23	<10	14	<10	-
Hydrocarbures aromatiques monocycliques																						
Benzène	mg/kg	0,20	0,5	5	5	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-
Chlorobenzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-
Dichloro-1,2-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-
Dichloro-1,3-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-
Dichloro-1,4-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-
Éthylbenzène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-
Styrène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-
Toluène	mg/kg	0,20	3	30	30	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-
Xylènes (sommation)	mg/kg	0,40	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	-

[1] **Critères (A, B, C)** *Critères fixés à l'annexe 2 du Guide d'intervention - Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*

[2] **Valeurs limites du RPRT** *Valeurs limites fixées au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*

[3] **Annexe I du RESC** *Valeurs limites fixées à l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*

n.a. : non analysé

N.D. : non disponible

- : pas de critère disponible

GENINOVATION

Tableau A : Synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés dans les forages

Site : Auberge et camping du lac Châteauvert

N° projet : D250720-200

Identification de l'échantillon		Critères [1] / Valeurs limites du RPRT [2]			Annexe I du RESC [3]	PO-09 GP3B	PO-09 GP4A	PO-10 GP1	PO-10 GP3A	PO-10 GP4B	PO-10 DUP	% VRP	PO-10 GP4C
Date d'échantillonnage		A	B / Annexe I	C / Annexe II		2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09		2025-10-09
Paramètre	Unités					7146174	7146175	7146161	7146162	7146163	7146165		7146164
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}													
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	mg/kg	100	700	3 500	10 000	<100	<100	<100	<100	<100	<100	-	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques													
Acénaphtène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Acénaphthylène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Anthracène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0,10	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Chrysène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Fluoranthène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0,10	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Naphtalène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Phénanthrène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Pyrène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10
Métaux totaux													
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2 000	10 000	69	148	17	29	58	59	2%	38
Cadmium (Cd)	mg/kg	0,9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	-	<0.9
Chrome total (Cr)	mg/kg	45	250	800	4 000	<10	19	<10	<10	<10	<10	-	<10
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1 500	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2 500	12	19	<10	<10	<10	<10	-	<10
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1 500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	-	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1 000	2 200	11 000	104	278	44	48	151	172	13%	73
Mercure (Hg)	mg/kg	0,6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	-	<0.20
Molybdène (Mo)	mg/kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5
Nickel (Ni)	mg/kg	30	100	500	2 500	<10	13	<10	<10	<10	<10	-	<10
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1 000	5 000	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10
Sélénium (Se)	mg/kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5
Zinc (Zn)	mg/kg	120	500	1 500	7 500	29	36	14	14	22	23	4%	15
Hydrocarbures aromatiques monocycliques													
Benzène	mg/kg	0,20	0,5	5	5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.
Chlorobenzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.
Dichloro-1,2-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	-	n.a.
Dichloro-1,3-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.
Dichloro-1,4-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.
Éthylbenzène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.
Styrène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.
Toluène	mg/kg	0,20	3	30	30	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.20	n.a.	-	n.a.
Xylènes (sommation)	mg/kg	0,40	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.

[1] **Critères (A, B, C)** *CCritères fixés à l'annexe 2 du Guide d'intervention - Protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*

[2] **Valeurs limites du RPRT** *Valeurs limites fixées au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*

[3] **Annexe I du RESC** *Valeurs limites fixées à l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminésf*

n.a. : non analysé

N.D. : non disponible

- : pas de critère disponible

Tableau B : Synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés dans les tranchées et dans la fosse

GENINOVATION

Site : Auberge et camping du lac Châteauvert
N° projet : D250720-200

Identification de l'échantillon		Critères [1] / Valeurs limites du RPRT [2]			Annexe I du RESC [3]	TR-01-1	TR1 DUP	% VRP	TR-01-3	TR-02-1	TR-02-2	TR-02-4	DUP21	% VRP	TR-02-6	TR-03-1	TR-03-2	TR-03-3	TR-03-6	TR-04-1	TR-04-3	TR-04-4	TR4 DUP	% VRP	TR-05-1	TR-05-3	TR-05-5	TR-06-1	TR-06-3	TR-06-6	TR-07-1	TR-07-2	TR7 DUP	% VRP	TR-07-5	TR-07-6	TR-08-1	TR-08-4	TR-08-5	TR-08-6	TR-09-01
Date d'échantillonnage		A	B / Annexe I	C / Annexe II		2025-10-09	2025-10-09		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09		2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Paramètre	Unités					7146042	7146192		7146043	7146044	7146047	7146046	7146045		7146048	7146049	7146050	7146053	7146052	7146051	7146055	7146054	7146193		7146056	7146057	7146058	7146059	7146060	7146061	7146062	7146087	7146194		7146088	7146089	7146090	7146091	7146092	7146093	7146097
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}																																									
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	mg/kg	100	700	1 500	10 000	<100	<100		<100	<100	<100	<100	<100		<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100		<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100		<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques																																									
Acénaphtène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10			<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/kg	-	-	-	135	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/kg	0,10	10	100	400	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0,10	1	10	350	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/kg	0,10	5	50	75	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Métaux totaux																																									
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	10	30	50	750	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2 000	10 000	14	14	0%	19	<10	14	243	169	88%	127	13	16	144	33	<10	14	14	16	13%	<10	17	14	<10	14	22	13	11	12	9%	33	18	15	17	37	18	17
Cadmium (Cd)	mg/kg	0,9	5	20	100	<0.9	<0.9		<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9		<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9		<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9		<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome total (Cr)	mg/kg	45	250	800	4 000	<10	<10		<10	<10	<10	27	36	29%	23	<10	<10	19	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1 500	<10	<10		<10	<10	<10	<10	10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2 500	<10	<10		<10	<10	<10	20	21	5%	17	<10	<10	16	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1 500	<5.0	<5.0		<5	<5.0	<5	<5.0	<5.0		<5.0	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0		<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0		<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1 000	2 200	11 000	39	34	14%	54	37	39	341	425	22%	241	56	54	274	50	53	41	42	37	13%	36	70	46	47	45	40	40	71	52	55%	44	32	42	32	56	42	52
Mercure (Hg)	mg/kg	0,6	2	10	50	<0.20	<0.20		<0.2	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20		<0.20	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20		<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20
Molybdène (Mo)	mg/kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/kg	30	100	500	2 500	<10	<10		<10	<10	<10	18	19	5%	15	<10	<10	13	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1 000	4 000	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/kg	120	500	1 500	7 000	18	13	32%	12	12	10	49	55	12%	46	36	12	36	12	17	<10	10	11	10%	<10	12	<10	<10	12	12	39	12	13	8%	12	<10	<10	10	16	12	13
Hydrocarbures aromatiques monocycliques																																									
Benzène	mg/kg	0,20	0,5	5	5	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	n.a.
Chlorobenzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	n.a.
Dichloro-1,2-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.		<0.15	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.15	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	<0.15	n.a.
Dichloro-1,3-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	n.a.
Dichloro-1,4-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	n.a.
Ethylbenzène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	n.a.
Styrène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	n.a.
Toluène	mg/kg	0,20	3	30	30	n.a.	n.a.		<0.20	n.a.	<0.20	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.20	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.20	n.a.	<0.20	n.a.	n.a.	n.a.	<0.20	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.20	<0.20	n.a.
Xylènes (sommation)	mg/kg	0,40	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	<0.10	n.a.
Hydrocarbures aliphatiques chlorés																																									
Chloroforme	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Chlorure de vinyle	mg/kg	0,40	0,57	0,79	50	n.a.	n.a.		<0.40	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.40	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.40	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,1-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,1-éthylène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-éthylène (cis+trans)	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-propane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,3-propylène (cis+trans)	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichlorométhane	mg/kg	0,30	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tétrachloroéthylène	mg/kg	0,30	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0,10	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Trichloro-1,2,2-éthane	mg/kg	0,30	5	50	50	n.a.	n.a.		<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	

Tableau B : Synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés dans les tranchées et dans la fosse

GENINOVATION

Site : Auberge et camping du lac Châteauvert
N° projet : D250720-200

Identification de l'échantillon		Critères [1] / Valeurs limites du RPRT [2]			Annexe I du RESC [3]	TR-09-02	TR-09-05	TR-10-1	TR-10-2	TR10 DUP	% VRP	TR-10-6	TR-11-1	TR-11-3	TR-11-6	TR-12-1	TR-12-2	TR-12-5	TR-13-2	TR-13-4	TR-13-6	TR-14-1	TR-14-2	TR14 DUP	% VRP	TR-14-3	TR-15-1	TR-15-2	TR-15-3	TR-16-2	TR-16-4	TR-17-2	TR17 DUP	% VRP	TR-17-4	TR-18-1	TR-18-2	TR-18-6	TR-19-1	TR19 A DUP
Date d'échantillonnage		A	B / Annexe I	C / Annexe II		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10		2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-10			2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10
Paramètre	Unités					7146098	7146099	7146101	7146102	7146195		7146103	7146104	7146105	7146106	7146107	7146108	7146109	7146110	7146111	7146112	7146113	7146114	7146196		7146116	7146118	7146120	7146122	7146124	7146125	7146128	7146197		7146130	7146135	7146133	7146136	7146139	7146198
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}																																							
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	mg/kg	100	700	1 500	10 000	<100	<100	222	<100	<100		<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100		<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100			<100	<100	<100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques																																							
Acénaphtène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0,10	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/kg	0,10	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/kg	0,10	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	75	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Mélange toluène																																							
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	-	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	10	30	50	750	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	-	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2 000	10 000	12	19	<10	12	<10		17	21	22	12	14	23	27	17	12	16	13	31	28	10%	38	12	24	21	11	29	19	19	0%	25	15	15	34	15	14
Cadmium (Cd)	mg/kg	0,9	5	20	150	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	-	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	-	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	-	-	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome total (Cr)	mg/kg	45	250	800	4 000	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1 500	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2 500	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	-	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Etain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1 500	<5.0	<5.0	<5.0	39	<5.0	-	<5.0	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	-	<5	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	-	-	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1 000	2 200	11 000	32	35	25	39	49	22%	43	44	52	32	30	25	38	37	38	48	35	60	55	14%	62	68	54	65	45	89	35	37	4%	57	47	40	46	51	80
Mercure (Hg)	mg/kg	0,6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20		<0.20	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20		<0.2	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20			<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Molybdène (Mo)	mg/kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5		<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5			<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/kg	30	100	500	2 500	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10			<10	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1 000	4 000	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10			<10	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5		<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5			<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/kg	120	500	1 500	7 500	10	<10	10	<10	<10		11	<10	13	<10	10	10	13	14	12	11	11	13	14	7%	15	13	13	10	12	18	11	13	17%	14	14	<10	13	14	15
Hydrocarbures aromatiques monocycliques																																							
Benzène	mg/kg	0,20	0,5	5	5	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Chlorobenzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,3-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,4-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ethylbenzène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Styrène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Toluène	mg/kg	0,20	3	30	30	n.a.	n.a.	<0.20	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.20	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.20	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Xylènes (sommation)	mg/kg	0,40	5	50	50	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Hydrocarbures aliphatiques chlorés																																							
Chloroforme	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Chlorure de vinyle	mg/kg	0,40	0,57	0,79	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.40	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.40	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,1-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,1-éthylène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-éthylène (cis+trans)	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-propane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloro-1,3-propylène (cis+trans)	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dichloromethane	mg/kg	0,30	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tétrachloroéthylène	mg/kg	0,30	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0,10	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.10	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Trichloro-1,1,2-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.			<0.15	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Trichloroéthylène	mg/kg	0,20	5	50	50	n.a.	n.a.	n.a

Tableau B: Synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés dans les tranchées et dans la fosse

GENINOVATION

Site : Auberge du Lac Châteauvert
N° projet : D250720-200

Identification de l'échantillon		Critères [1] / Valeurs limites du RPRT [2]			Annexe I du RESC [3]	% VRP	TR-19-2	TR-19-4	TR-19 B DUP	% VRP	TR-20-1	TR-20-2	TR-20-6	TR-21-1	TR-21-2	TR-21-6	TR22-2	TR22-4	TR22-6	FOSSE RES 1	FOSS RES 2	FOSSE RES 3	FOSSE RES 4	FOSS RES 5
Date d'échantillonnage		A	B / Annexe I	C / Annexe II			2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10		2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-09-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Paramètre	Unités						7146147	7146148	7146199		7146144	7146145	7146149	7146142	7146146	7146143	7251098	7251099	7251100	7146094	7251101	7146095	7146096	7251097
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}																								
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	mg/kg	100	700	1 500	10 000	-	<100	<100	<100	-	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	***754***	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques																								
Acénaphtène	mg/kg	0,10	10	100	100	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,46	<0.10	0,42	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/kg	0,10	10	100	100	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,15	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/kg	0,10	10	100	100	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,68	0,17	1,08	0,13	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	***1,02***	0,35	***1,43***	0,23	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,53	0,17	0,57	0,13	<0.10
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,49	0,15	0,57	0,13	<0.10
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,28	<0.10	0,32	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0,10	1	10	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,31	0,1	0,36	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/kg	-	-	-	136	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	1,08	0,25	1,25	0,13	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0,10	1	10	56	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,18	<0.10	0,25	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,18	<0.10	0,19	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	***1,07***	0,41	***1,66***	0,26	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	82	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	***1,79***	0,51	***3,88***	0,61	0,14
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/kg	0,10	10	100	100	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	3,76	1,42	5,38	0,85	0,28
Fluorène	mg/kg	0,10	10	100	100	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	1,43	0,37	1,48	0,21	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0,10	1	10	34	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,28	<0.10	0,35	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	***1,57***	0,16	***5,66***	0,64	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	***2,79***	<0.10	***10,6***	***1,18***	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0,10	1	10	150	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/kg	0,10	5	50	56	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	1,14	<0.10	4,81	0,56	<0.10
Phénanthrène	mg/kg	0,10	5	50	56	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	***6,97***	2,3	***10,7***	1,31	0,39
Pyrène	mg/kg	0,10	10	100	100	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	2,53	0,95	3,52	0,57	0,2
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0,10	1	10	56	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0,45	0,16	0,76	0,14	<0.10
2-Chloronaphtalène	mg/kg	-	-	-	75	-	<0.10	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Métaux totaux																								
Argent (Ag)	mg/kg	2	20	40	200	-	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/kg	10	30	50	750	-	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/kg	200	500	2 000	10 000	7%	16	20	15	29%	16	12	20	13	17	13	16	17	19	22	18	45	74	16
Cadmium (Cd)	mg/kg	0,9	5	20	100	-	<0.9	<0.9	<0.9	-	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome total (Cr)	mg/kg	45	250	800	4 000	-	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	12	<10
Cobalt (Co)	mg/kg	25	50	300	1 500	-	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/kg	50	100	500	2 500	-	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/kg	5	50	300	1 500	-	<5.0	<5	<5.0	-	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/kg	1000	1 000	2 200	11 000	96%	49	46	40	114%	41	31	37	44	36	37	49	63	35	51	36	73	140	42
Mercure (Hg)	mg/kg	0,6	2	10	50	-	<0.20	<0.2	<0.20	-	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20
Molybdène (Mo)	mg/kg	6	10	40	200	-	<1.5	<1.5	<1.5	-	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/kg	30	100	500	2 500	-	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/kg	50	500	1 000	5 000	-	<10	<10	<10	-	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/kg	3	3	10	50	-	<0.5	<0.5	<0.5	-	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/kg	120	500	1 500	7 500	7%	11	14	10	33%	<10	13	<10	11	12	<10	<10	13	<10	16	<10	18	24	10
Hydrocarbures aromatiques monocycliques																								
Benzène	mg/kg	0,20	0,5	5	5	-	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Chlorobenzène	mg/kg	0,20	1	10	10	-	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	-	n.a.	<0.15	<0.15	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.
Dichloro-1,3-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	-	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Dichloro-1,4-benzène	mg/kg	0,20	1	10	10	-	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Éthylbenzène	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Styrène	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Toluène	mg/kg	0,20	3	30	30	-	n.a.	<0.20	<0.20	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.20	n.a.	<0.20	n.a.	n.a.
Xylènes (sommation)	mg/kg	0,40	5	50	50	-	n.a.	<0.10	<0.10	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	0,4	n.a.	***0,98***	n.a.	n.a.
Hydrocarbures aliphatiques chlorés																								
Chloroforme	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Chlorure de vinyle	mg/kg	0,40	0,57	0,79	60	-	n.a.	<0.40	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.40	n.a.	n.a.
Dichloro-1,1-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.15	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.
Dichloro-1,1-éthylène	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2-éthylène (cis+trans)	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Dichloro-1,2- propane	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Dichloro-1,3-propylène (cis+trans)	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Dichlorométhane	mg/kg	0,30	5	50	50	-	n.a.	<0.15	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Tétrachloroéthylène	mg/kg	0,30	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Tétrachlorure de carbone	mg/kg	0,10	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Trichloro-1,1,2-éthane	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.15	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.
Trichloroéthylène	mg/kg	0,20	5	50	50	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Bromodichlorométhane	mg/kg	-	-	-	150	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
2-Chloro-1,3-butadiène	mg/kg	-	-	-	2,8	-	n.a.	<0.30	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.30	n.a.	n.a.
3-Chloropropylène	mg/kg	-	-	-	100	-	n.a.	<0.30	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.30	n.a.	n.a.
Chlorodibromométhane	mg/kg	-	-	-	150	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Chloroéthane	mg/kg	-	-	-	60	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Chlorométhane	mg/kg	-	-	-	300	-	n.a.	<0.50	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.50	n.a.	n.a.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	mg/kg	-	-	-	150	-	n.a.	<0.50	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.50	n.a.	n.a.
Dichlorodifluorométhane	mg/kg	-	-	-	7	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Hexachlorobutadiène	mg/kg	-	-	-	56	-	n.a.	<0.20	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.20	n.a.	n.a.
Hexachloroéthane	mg/kg	-	-	-	300	-	n.a.	<0.30	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.30	n.a.	n.a.
Pentachloroéthane	mg/kg	-	-	-	60	-	n.a.	<1.00	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<1.00	n.a.	n.a.
1,1,1,2-Tetrachloroéthane	mg/kg	-	-	-	70	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
1,2,3-Trichloropropane	mg/kg	-	-	-	300	-	n.a.	<0.15	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.15	n.a.	n.a.
Trichlorofluorométhane	mg/kg	-	-	-	300	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.
Composés Phénoliques Non Chlorés (CPNC)																								
Crésol (ortho)	mg/kg	0,10	1	10	56	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Crésol (méta)	mg/kg	0,10	1	10	56	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Crésol (para)	mg/kg	0,10	1	10	56	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Diméthyl-2,4 phénol	mg/kg	0,10	1	10	140	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Nitro-2 phénol	mg/kg	0,50	1	10	130	-	n.a.	<0.50	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.50	n.a.	n.a.	<0.50	n.a.	n.a.	<0.50	n.a.
Nitro-4 phénol	mg/kg	0,50	1	10	130	-	n.a.	<0.50	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.50	n.a.	n.a.	<0.50	n.a.	n.a.	<0.50	n.a.
Phénol	mg/kg	0,20	1	10	62	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Composés Phénoliques Chlorés (CPC)																								
Chlorophénol-2	mg/kg	0,10	0,5	5	57	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Chlorophénol-3	mg/kg	0,10	0,5	5	57	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Chlorophénol-4	mg/kg	0,10	0,5	5	57	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Dichloro-2,3 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	140	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Dichloro-2,4 et 2,5 phénol (totaux)	mg/kg	0,10	1	10	140	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Dichloro-2,6 phénol	mg/kg	0,10	1	5	140	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Dichloro-3,4 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	140	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Dichloro-3,5 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	140	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Pentachlorophénol (PCP)	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Tétrachloro-2,3,4,5 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Tétrachloro-2,3,4,6 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Tétrachloro-2,3,5,6 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Trichloro-2,3,4 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Trichloro-2,3,5 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Trichloro-2,3,6 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Trichloro-2,4,5 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Trichloro-2,4,6 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Trichloro-3,4,5 phénol	mg/kg	0,10	0,5	5	74	-	n.a.	<0.10	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.	n.a.	<0.10	n.a.
Autres paramètres organiques																								
Éthylène glycol	mg/kg	2,00	97	411	411	-	n.a.	<2	n.a.	-	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	<2	n.a.	n.a.	n.a.	<2	n.a.	n.a.	<2	n.a.

[1] **Critères (A, B, C)** Critères fixés à l'annexe 2 du *Guide d'intervention - Protec*
[2] **Valeurs limites du RPRT** Valeurs limites fixées au *Règlement sur la protection et la*
[3] **Annexe I du RESC** Valeurs limites fixées à l'annexe I du *Règlement sur l'enfo*

n.a. : non analysé
N.D. : non disponible
- : pas de critère disponible

eurofins | EnvironeX 2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4N 1N7 (514) 332-6001

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL : M2571471-V2

DEMANDE D'ANALYSE :252575

Date d'émission du certificat : 2025-11-03

GÉNINOVATION
275, rue Benjamin Hudon
Montréal, Québec
H4N 1J1
Attention : Vilma Goldstein

Date de réception : 2025-10-15
Nom et no projet : D250722
Nom du préleveur : T. Anane
Bon de commande : D250722

Analyses	Quantité	Méthode de référence	Méthode interne
COV par Headspace ou Purge and Trap	1	MA. 400 - COV 2.0	ILCE-022/CHM40
Humidité / siccité	8	MA. 100 - S.T. 1.1	ILCE-030
Mercure	8	MA.200-Mét 1.2	ILCE-069
Hydrocarbures pétrol. C10-C50	8	MA. 400 - Hyd. 1.1	ENVXCHM38/ILCE36
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)	8	MA. 400 - HAP 1.1	ILCE-061
Balayage de métaux par ICPMS	8	MA. 200 - Mét 1.2	ILCE-069

Notes :

- Ce certificat d'analyse est la seule référence valide et les résultats présentés ont préséance en cas de différence avec tous autres documents transmis .
- Tous les résultats d'analyses provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche , à moins d'avis contraire.
- Les critères présentés sur ce certificat, le cas échéant, ainsi que la comparaison des résultats d'analyses à ceux-ci est à titre indicatif seulement. De plus, les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur Basses-Terres du Saint-Laurent, à moins d'avis contraire.
- Groupe EnvironeX détient toutes les accréditations requises pour l'analyse des paramètres présentés sur ce certificat, à moins d'avis contraire.

Légende :

LR : Limite rapportée
MR : Matériaux de référence
N/A : Non applicable
PNA : Paramètre non accrédité
TNI : Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées
Méthode Interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

[1] Analyse réalisée par EnvironeX Québec
[2] Analyse réalisée par EnvironeX Longueuil
[3] Résultats en annexe
* Analyse réalisée en sous-traitance externe

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146192**	**7146193**	**7146194**	**7146195**	**7146196**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR1 DUP	TR4 DUP	TR7 DUP	TR10 DUP	TR14 DUP
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	14	16	12	<10	28
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	34	37	52	49	48
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	13	11	13	<10	14

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146197**	**7146198**	**7146199**		
					Nature :	Sol	Sol	Sol		
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10		
					Identification de l'échantillon client :	TR17 DUP	TR19 A DUP	TR19 B DUP		
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5		
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5		
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	19	14	15		
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9		
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10		
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10		
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10		
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0		
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	37	80	40		
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5		
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10		
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10		
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5		
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	13	15	10		

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146199**				
						Nature :	Sol				
						Date de prélèvement :	2025-10-10				
						Identification de l'échantillon client :	TR19 B DUP				
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**						
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	-	-	-	-	PT					
HAM											
Benzène	mg/Kg	0.2	0.5	5	5	<0.10					
Éthylbenzène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10					
Toluène	mg/Kg	0.2	3	30	30	<0.20					
Xylènes (m+p)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10					
Xylènes (o)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10					
Xylènes (sommation)	mg/Kg	0.4	5	50	50	<0.10					
Chlorobenzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10					
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.15					
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10					
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10					
Styrène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10					
% de récupération des étalons analogues											
d8-toluène	%	-	-	-	-	109					
Bromofluorobenzène	%	-	-	-	-	90					
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	-	-	-	-	112					

No d'échantillon EnvironeX :	**7146192**	**7146193**	**7146194**	**7146195**	**7146196**	**7146197**	**7146198**
Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
Identification de l'échantillon client :	TR1 DUP	TR4 DUP	TR7 DUP	TR10 DUP	TR14 DUP	TR17 DUP	TR19 A DUP
Paramètre / **Unité**							
Pourcentage d'humidité %	3.8	3.6	4.5	2.2	8.0	16.2	5.6

No d'échantillon EnvironeX :	**7146199**						
Nature :	Sol						
Date de prélèvement :	2025-10-10						
Identification de l'échantillon client :	TR19 B DUP						
Paramètre / **Unité**							
Pourcentage d'humidité %	2.6						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146192**	**7146193**	**7146194**	**7146195**	**7146196**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR1 DUP	TR4 DUP	TR7 DUP	TR10 DUP	TR14 DUP
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	82	84	84	87	80
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	84	88	86	85	80
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	86	90	89	88	81

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146197**	**7146198**	**7146199**		
					Nature :	Sol	Sol	Sol		
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10		
					Identification de l'échantillon client :	TR17 DUP	TR19 A DUP	TR19 B DUP		
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10		
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10		
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10		
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10		
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10		
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10		
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10		
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10		
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10		
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10		
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10		
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10		
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10		
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10		
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10		
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10		
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10		
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10		
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10		
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10		
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10		
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10		
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10		
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	78	81	89		
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	79	80	89		
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	77	82	93		

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146192**	**7146193**	**7146194**	**7146195**	**7146196**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10
						Identification de l'échantillon client :	TR1 DUP	TR4 DUP	TR7 DUP	TR10 DUP	TR14 DUP
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146197**	**7146198**	**7146199**		
						Nature :	Sol	Sol	Sol		
						Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10		
						Identification de l'échantillon client :	TR17 DUP	TR19 A DUP	TR19 B DUP		
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100		

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146192**	**7146193**	**7146194**	**7146195**	**7146196**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10
						Identification de l'échantillon client :	TR1 DUP	TR4 DUP	TR7 DUP	TR10 DUP	TR14 DUP
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146197**	**7146198**	**7146199**		
						Nature :	Sol	Sol	Sol		
						Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10		
						Identification de l'échantillon client :	TR17 DUP	TR19 A DUP	TR19 B DUP		
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.20	<0.20		

Échantillons	Commentaires
7146192, 7146193, 7146194, 7146195, 7146196, 7146197, 7146198, 7146199	HAP : Le matériau de référence 7,12-Diméthylbenzo(a)anthracène est hors critères d'acceptabilité, mais aucun impact sur les résultats.

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

53-54



Nesrine Tiab, Chimiste, Site Longueuil

53-54



Mihaela Rosca, Chimiste, site Longueuil

53-54



France Luneau, Chimiste, Site Longueuil

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	PT		PT		10/17/2025
HAM	-					
Benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	111%	60 - 140%	10/17/2025
Éthylbenzène	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/17/2025
Toluène	mg/Kg	<0.20	0.2	108%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (m+p)	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (o)	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (sommation)	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/17/2025
Chlorobenzène	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	<0.15	0.15	107%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	110%	60 - 140%	10/17/2025
Styrène	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/17/2025
% de récupération des étalons analogues	-					
d8-toluène	%	116		104%		10/17/2025
Bromofluorobenzène	%	94		82%		10/17/2025
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	111		102%		10/17/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146199**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	0.2	103%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146192, 7146193, 7146194, 7146195, 7146196, 7146197, 7146198, 7146199**						
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	0.5	93.6%	80 - 120%	10/18/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	1.5	94.0%	80 - 120%	10/18/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10.0	10	92.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	0.9	98.4%	80 - 120%	10/18/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	10	88.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	10	87.4%	80 - 120%	10/18/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	10	91.8%	80 - 120%	10/18/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	5	98.0%	80 - 120%	10/18/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10.0	10	89.0%	80 - 120%	10/18/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	1.5	96.7%	80 - 120%	10/18/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	10	88.6%	80 - 120%	10/18/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	10	91.8%	80 - 120%	10/18/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	0.5	98.4%	80 - 120%	10/18/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	10	95.8%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146192, 7146193, 7146194, 7146195, 7146196, 7146197, 7146198, 7146199**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	93%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146192, 7146193, 7146194, 7146195, 7146196, 7146198, 7146199**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	86%	80 - 120%	10/20/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146197**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.6%	60 - 140%	10/18/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.3%	60 - 140%	10/18/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.4%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.5%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.7%	60 - 140%	10/18/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	74.8%	60 - 140%	10/18/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.9%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.6%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.7%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.0%	60 - 140%	10/18/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	79.2%	60 - 140%	10/18/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.7%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.3%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	88.0%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	86.3%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	85.0%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.0%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	31.4%	60 - 140%	10/18/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	78.0%	60 - 140%	10/18/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.4%	60 - 140%	10/18/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.0%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.0%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.5%	60 - 140%	10/18/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/18/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/18/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.4%	60 - 140%	10/18/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.4%	60 - 140%	10/18/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/18/2025
d10-acénaphtène	%	86		78%	60 - 130%	10/18/2025
d10-phénanthrène	%	88		81%	60 - 130%	10/18/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	86		82%		10/18/2025

Échantillons EnvironeX associés : **7146192, 7146193, 7146194, 7146195, 7146196, 7146198, 7146199**

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.3%	60 - 140%	10/20/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	74.9%	60 - 140%	10/20/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.7%	60 - 140%	10/20/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.1%	60 - 140%	10/20/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.5%	60 - 140%	10/20/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.6%	60 - 140%	10/20/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/20/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.6%	60 - 140%	10/20/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.9%	60 - 140%	10/20/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.8%	60 - 140%	10/20/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	81.6%	60 - 140%	10/20/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	74.2%	60 - 140%	10/20/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/20/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.1%	60 - 140%	10/20/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.3%	60 - 140%	10/20/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.4%	60 - 140%	10/20/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	74.4%	60 - 140%	10/20/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	39.1%	60 - 140%	10/20/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.1%	60 - 140%	10/20/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.9%	60 - 140%	10/20/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.6%	60 - 140%	10/20/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.2%	60 - 140%	10/20/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.4%	60 - 140%	10/20/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.7%	60 - 140%	10/20/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.8%	60 - 140%	10/20/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.8%	60 - 140%	10/20/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.4%	60 - 140%	10/20/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	83.6%	60 - 140%	10/20/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/20/2025
d10-acénaphtène	%	96		87%	60 - 130%	10/20/2025
d10-phénanthrène	%	97		85%	60 - 130%	10/20/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	97		87%		10/20/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146197**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146199**							
Métaux	-						
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Baryum (Ba)	mg/Kg	15	15.8	7.21%			
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	<0.90	N/A			
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	<5.00	N/A			
Manganèse (Mn)	mg/Kg	40	36.8	8.08%			
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Zinc (Zn)	mg/Kg	10	<10.0	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146199**							
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	<100	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146194**							
HAP	-						
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chrysène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluorène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
% de récupération des étalons analogues	-	-					
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146194**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

eurofins | EnvironeX 2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4N 1N7 (514) 332-6001

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL : M2571870-V1

DEMANDE D'ANALYSE :252517

Date d'émission du certificat : 2025-10-23

GÉNINOVATION
275, rue Benjamin Hudon
Montréal, Québec
H4N 1J1
Attention : Vilma Goldstein

Date de réception : 2025-10-15
Nom et no projet : D250722
Nom du préleveur : T. Anane
Bon de commande : D250722

Analyses	Quantité	Méthode de référence	Méthode interne
COV par Headspace ou Purge and Trap	18	MA. 400 - COV 2.0	ILCE-022/CHM40
Humidité / siccité	106	MA. 100 - S.T. 1.1	ILCE-030
Mercure	106	MA.200-Mét 1.2	ILCE-069
Hydrocarbures pétrol. C10-C50	106	MA. 400 - Hyd. 1.1	ENVXCHM38/ILCE36
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)	106	MA. 400 - HAP 1.1	ILCE-061
Balayage de métaux par ICPMS	106	MA. 200 - Mét 1.2	ILCE-069
Composés phénoliques par GCMS	17	MA.400-Phé 1.0	PC-EN-CHO-PON005
Glycols	17	Glycol in Soil and Water	ILCE-027

Notes :

- Ce certificat d'analyse est la seule référence valide et les résultats présentés ont préséance en cas de différence avec tous autres documents transmis .
- Tous les résultats d'analyses provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche , à moins d'avis contraire.
- Les critères présentés sur ce certificat, le cas échéant, ainsi que la comparaison des résultats d'analyses à ceux-ci est à titre indicatif seulement. De plus, les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur Basses-Terres du Saint-Laurent, à moins d'avis contraire.
- Groupe EnvironeX détient toutes les accréditations requises pour l'analyse des paramètres présentés sur ce certificat, à moins d'avis contraire.

Légende :

LR : Limite rapportée
MR : Matériaux de référence
N/A : Non applicable
PNA : Paramètre non accrédité
TNI : Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées
Méthode Interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

[1] Analyse réalisée par EnvironeX Québec
[2] Analyse réalisée par EnvironeX Longueuil
[3] Résultats en annexe
* Analyse réalisée en sous-traitance externe

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146042	7146043	7146044	7146045	7146046
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-01-1	TR-01-3	TR-02-1	DUP21	TR-02-4
Paramètre	Unité	Critère A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	14	19	<10	169	243
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	36	27
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	21	20
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	39	54	37	425	341
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	19	18
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	18	12	12	55	49

					No d'échantillon EnvironeX :	7146047	7146048	7146049	7146050	7146051
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08
					Identification de l'échantillon client :	TR-02-2	TR-02-6	TR-03-1	TR-03-2	TR-04-1
Paramètre	Unité	Critère A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	14	127	13	16	<10
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	23	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	17	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5	<5.0	<5.0	<5	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	39	241	56	54	53
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	15	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	10	46	36	12	17

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146052	7146053	7146054	7146055	7146056
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-03-6	TR-03-3	TR-04-4	TR-04-3	TR-05-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	33	144	14	14	<10
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	19	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	16	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	50	274	42	41	36
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	13	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	12	36	10	<10	<10

					No d'échantillon EnvironeX :	7146057	7146058	7146059	7146060	7146061
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-05-3	TR-05-5	TR-06-1	TR-06-3	TR-06-6
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	17	14	<10	14	22
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	70	46	47	45	40
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	12	<10	<10	12	12

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146062	7146087	7146088	7146089	7146090
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-07-1	TR-07-2	TR-07-5	TR-07-6	TR-08-1
Paramètre	Unité	Critère A	Critère B	Critère C	Critère RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	13	11	33	18	15
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	40	71	44	32	42
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	39	12	12	<10	<10

					No d'échantillon EnvironeX :	7146091	7146092	7146093	7146094	7146095
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-08-4	TR-08-5	TR-08-6	FOSSE RES 1	FOSSE RES 3
Paramètre	Unité	Critère A	Critère B	Critère C	Critère RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	17	37	18	22	45
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5	<5.0	<5	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	32	56	42	51	73
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	10	16	12	16	18

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146096	7146097	7146098	7146099	7146101
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	FOSSE RES 4	TR-09-01	TR-09-02	TR-09-05	TR-10-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	74	17	12	19	<10
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	12	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	140	52	32	35	25
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	24	13	10	<10	10

					No d'échantillon EnvironeX :	7146102	7146103	7146104	7146105	7146106
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-10-2	TR-10-6	TR-11-1	TR-11-3	TR-11-6
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	12	17	21	22	12
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	39	43	44	52	30
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	<10	11	<10	13	<10

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146107	7146108	7146109	7146110	7146111
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-12-1	TR-12-2	TR-12-5	TR-13-2	TR-13-4
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	14	23	27	17	12
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	25	38	37	38	48
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	10	10	13	14	12

					No d'échantillon EnvironeX :	7146112	7146113	7146114	7146116	7146118
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-13-6	TR-14-1	TR-14-2	TR-14-3	TR-15-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	16	13	31	38	12
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	35	60	55	62	68
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	11	11	13	15	13

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146120	7146122	7146124	7146125	7146128
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-15-2	TR-15-3	TR-16-2	TR-16-4	TR-17-2
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	24	21	11	29	19
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5	<5.0	<5.0	<5.0	<5
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	54	65	45	89	35
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	13	10	12	18	11

					No d'échantillon EnvironeX :	7146130	7146133	7146135	7146136	7146139
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-17-4	TR-18-2	TR-18-1	TR-18-6	TR-19-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	25	15	15	34	15
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	57	40	47	46	51
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	14	<10	14	13	14

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146142	7146143	7146144	7146145	7146146
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-21-1	TR-21-6	TR-20-1	TR-20-2	TR-21-2
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	13	13	16	12	17
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	44	37	41	31	36
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	11	<10	<10	13	12

					No d'échantillon EnvironeX :	7146147	7146148	7146149	7146150	7146151
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-19-2	TR-19-4	TR-20-6	PO-01 GP1A	PO-01 GP1C
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	16	20	20	<10	15
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	49	46	37	29	44
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	11	14	<10	21	10

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146152	7146153	7146154	7146155	7146156
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-01 GP2A	PO-01 GP3C	PO-02 GP1A	PO-02 GP1B	PO-02 GP3C
Paramètre	Unité	Critère A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	141	46	<10	12	16
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	27	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	18	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	347	79	49	40	37
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	18	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	44	19	11	<10	<10

					No d'échantillon EnvironeX :	7146157	7146158	7146159	7146160	7146161
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-03 GP1A	PO-03 GP2B	PO-03 GP4A	PO-03 DUP1	PO-10 GP1
Paramètre	Unité	Critère A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	10	14	171	10	17
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	31	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	21	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	30	33	336	39	44
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	21	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	12	<10	52	13	14

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146162	7146163	7146164	7146165	7146166
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-10 GP3A	PO-10 GP4B	PO-10 GP4C	PO-10 DUP	PO-04 GP1B
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	29	58	38	59	13
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	48	151	73	172	48
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	14	22	15	23	<10

					No d'échantillon EnvironeX :	7146167	7146168	7146169	7146170	7146171
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-04 GP2B	PO-04 GP3B	PO-04 GP4C	PO-08 GP1A	PO-08 GP3C
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	13	21	25	13	53
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	11
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	32	58	40	66	73
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	10	13	14	10	23

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146172	7146173	7146174	7146175	7146178
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-08 GP4C	PO-09 GP1A	PO-09 GP3B	PO-09 GP4A	PO-09 DUP
Paramètre	Unité	Critère A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	22	14	69	148	23
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	19	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	12	19	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	39	49	104	278	35
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	13	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	<10	14	29	36	<10

					No d'échantillon EnvironeX :	7146179	7146180	7146181	7146182	7146183
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-05 GP1B	PO-05 GP2C	PO-06 GP1B	PO-06 GP1E	PO-06 GP3A
Paramètre	Unité	Critère A	B	C	RESC					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	16	18	31	11	27
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	42	45	87	37	38
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	14	<10	20	<10	<10

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146184**	**7146185**	**7146186**	**7146187**	**7146188**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-06 GP4B	PO-07 GP1A	PO-07 GP1C	PO-07 GP2C	PO-07 GP4B
Paramètre	**Unité**	**Critère**								
		A	**B**	**C**	**RESC**					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	24	16	20	29	22
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	42	126	50	45	38
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	<10	15	12	10	<10

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146189**				
					Nature :	Sol				
					Date de prélèvement :	2025-10-09				
					Identification de l'échantillon client :	PO-06 DUP1				
Paramètre	**Unité**	**Critère**								
		A	**B**	**C**	**RESC**					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5				
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5				
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	19				
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9				
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10				
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10				
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10				
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0				
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	82				
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5				
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10				
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10				
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5				
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	15				

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146043**	**7146047**	**7146050**	**7146054**	**7146057**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-01-3	TR-02-2	TR-03-2	TR-04-4	TR-05-3
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
Composés phénoliques GCMS										
o-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
m-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
p-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4-diméthylphénol	mg/Kg	0.1	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-nitrophénol	mg/Kg	0.5	1	10	130	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
4-nitrophénol	mg/Kg	0.5	1	10	290	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
phénol	mg/Kg	0.2	1	10	62	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
4-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
p-Chloro-m-crésol (PNA)	mg/Kg	-	-	-	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3-dichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4+2,5-dichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,6-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,4-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,5-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
pentachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4,5-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,5,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,6-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4,6-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d4-2-chlorophénol	%	-	-	-	-	119	121	112	112	108
2,4,6-tribromophénol	%	-	-	-	-	110	116	110	101	91

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146087**	**7146092**	**7146094**	**7146096**	**7146105**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-07-2	TR-08-5	FOSSE RES 1	FOSSE RES 4	TR-11-3
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
Composés phénoliques GCMS										
o-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
m-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
p-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4-diméthylphénol	mg/Kg	0.1	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-nitrophénol	mg/Kg	0.5	1	10	130	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
4-nitrophénol	mg/Kg	0.5	1	10	290	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
phénol	mg/Kg	0.2	1	10	62	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
4-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
p-Chloro-m-crésol (PNA)	mg/Kg	-	-	-	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3-dichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4+2,5-dichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,6-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,4-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,5-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
pentachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4,5-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,5,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,6-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4,6-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d4-2-chlorophénol	%	-	-	-	-	127	111	104	90	78
2,4,6-tribromophénol	%	-	-	-	-	106	89	70	112	79

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146110**	**7146116**	**7146120**	**7146128**	**7146135**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-13-2	TR-14-3	TR-15-2	TR-17-2	TR-18-1
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
Composés phénoliques GCMS										
o-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
m-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
p-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4-diméthylphénol	mg/Kg	0.1	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-nitrophénol	mg/Kg	0.5	1	10	130	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
4-nitrophénol	mg/Kg	0.5	1	10	290	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
phénol	mg/Kg	0.2	1	10	62	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
4-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
p-Chloro-m-crésol (PNA)	mg/Kg	-	-	-	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3-dichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4+2,5-dichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,6-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,4-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,5-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
pentachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4,5-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,5,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,4-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,3,6-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
2,4,6-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
3,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d4-2-chlorophénol	%	-	-	-	-	89	91	74	72	71
2,4,6-tribromophénol	%	-	-	-	-	103	119	75	85	95

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146143**	**7146148**			
					Nature :	Sol	Sol			
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10			
					Identification de l'échantillon client :	TR-21-6	TR-19-4			
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
Composés phénoliques GCMS										
o-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10			
m-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10			
p-crésol	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10			
2,4-diméthylphénol	mg/Kg	0.1	1	10	140	<0.10	<0.10			
2-nitrophénol	mg/Kg	0.5	1	10	130	<0.50	<0.50			
4-nitrophénol	mg/Kg	0.5	1	10	290	<0.50	<0.50			
phénol	mg/Kg	0.2	1	10	62	<0.10	<0.10			
2-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10			
3-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10			
4-chlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	57	<0.10	<0.10			
p-Chloro-m-crésol (PNA)	mg/Kg	-	-	-	140	<0.10	<0.10			
2,3-dichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	140	<0.10	<0.10			
2,4+2,5-dichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	140	<0.10	<0.10			
2,6-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10			
3,4-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10			
3,5-dichlorophénol	mg/Kg	0.2	1	10	140	<0.10	<0.10			
pentachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
2,3,4,5-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
2,3,4,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
2,3,5,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
2,3,4-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
2,3,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
2,3,6-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
2,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
2,4,6-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
3,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	0.1	0.5	5	74	<0.10	<0.10			
% de récupération des étalons analogues										
d4-2-chlorophénol	%	-	-	-	-	103	93			
2,4,6-tribromophénol	%	-	-	-	-	77	116			

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146043	7146047	7146050	7146057	7146059
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-01-3	TR-02-2	TR-03-2	TR-05-3	TR-06-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	-	-	-	-	PT	HS	PT	PT	PT
HAM										
Benzène	mg/Kg	0.2	0.5	5	5	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Éthylbenzène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Toluène	mg/Kg	0.2	3	30	30	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Xylènes (m+p)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Xylènes (o)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Xylènes (sommation)	mg/Kg	0.4	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chlorobenzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.15	<0.15	<0.15	<0.15	<0.15
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Styrène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d8-toluène	%	-	-	-	-	107	109	96	112	126
Bromofluorobenzène	%	-	-	-	-	113	85	103	89	98
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	-	-	-	-	97	100	92	109	124
HAC										
Chloroforme	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Chlorure de vinyle	mg/Kg	0.4	0.57	0.79	60	<0.40		<0.40		
Dichloro-1,1-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Dichloro1,1-éthylène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Dichloro1,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.15		<0.15		
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Dichloro-1,2-éthylène (cis+trans)	mg/Kg	-	-	-	50	<0.10		<0.10		
Dichloro-1,2-propane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Dichloro-1,3-propylène (cis)	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Dichloro-1,3-propylène (trans)	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Dichloro-1,3-propylène (cis+trans)	mg/Kg	-	-	-	50	<0.10		<0.10		
Dichlorométhane	mg/Kg	-	5	50	50	<0.15		<0.15		
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Tétrachloroéthylène	mg/Kg	0.3	5	50	50	<0.10		<0.10		
Tétrachlorure de carbone	mg/Kg	0.1	5	50	50	<0.10		<0.10		
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Trichloro-1,1,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.15		<0.15		
Trichloroéthylène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10		<0.10		
Volatils enfouissement										
Bromodichlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150	<0.10		<0.10		
Chloro-2-butadiène-1,3 (PNA)	mg/Kg	-	-	-	2.8	<0.30		<0.30		
Chloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60	<0.10		<0.10		
Chlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.50		<0.50		
Chloro-3-propylène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.30		<0.30		
Dibromochlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150	<0.10		<0.10		
1,2-Dibromo-3-chloropropane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150	<0.50		<0.50		

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146043**	**7146047**	**7146050**	**7146057**	**7146059**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-01-3	TR-02-2	TR-03-2	TR-05-3	TR-06-1
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Dichlorodifluorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	72	<0.10		<0.10		
Hexachlorobutadiène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.20		<0.20		
Hexachloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.30		<0.30		
Pentachloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60	<1.00		<1.00		
Tétrachloro-1,1,1,2-éthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60	<0.10		<0.10		
Trichlorofluorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.10		<0.10		
Trichloro-1,2,3-propane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.15		<0.15		

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146087	7146092	7146093	7146094	7146095
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-07-2	TR-08-5	TR-08-6	FOSSE RES 1	FOSSE RES 3
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	-	-	-	-	PT	PT	PT	PT	PT
HAM										
Benzène	mg/Kg	0.2	0.5	5	5	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Éthylbenzène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Toluène	mg/Kg	0.2	3	30	30	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Xylènes (m+p)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	2.10
Xylènes (o)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	0.40	6.88
Xylènes (sommation)	mg/Kg	0.4	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	0.40	8.98
Chlorobenzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.15	<0.15	<0.15	<0.15	<0.15
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Styrène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d8-toluène	%	-	-	-	-	98	110	110	115	88
Bromofluorobenzène	%	-	-	-	-	118	85	92	109	98
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	-	-	-	-	97	109	115	112	100
HAC										
Chloroforme	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Chlorure de vinyle	mg/Kg	0.4	0.57	0.79	60	<0.40				<0.40
Dichloro-1,1-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Dichloro1,1-éthylène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Dichloro1,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.15				<0.15
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Dichloro-1,2-éthylène (cis+trans)	mg/Kg	-	-	-	50	<0.10				<0.10
Dichloro-1,2-propane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Dichloro-1,3-propylène (cis)	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Dichloro-1,3-propylène (trans)	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Dichloro-1,3-propylène (cis+trans)	mg/Kg	-	-	-	50	<0.10				<0.10
Dichlorométhane	mg/Kg	-	5	50	50	<0.15				<0.15
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Tétrachloroéthylène	mg/Kg	0.3	5	50	50	<0.10				<0.10
Tétrachlorure de carbone	mg/Kg	0.1	5	50	50	<0.10				<0.10
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Trichloro-1,1,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.15				<0.15
Trichloroéthylène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10				<0.10
Volatils enfouissement										
Bromodichlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150	<0.10				<0.10
Chloro-2-butadiène-1,3 (PNA)	mg/Kg	-	-	-	2.8	<0.30				<0.30
Chloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60	<0.10				<0.10
Chlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.50				<0.50
Chloro-3-propylène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.30				<0.30
Dibromochlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150	<0.10				<0.10
1,2-Dibromo-3-chloropropane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150	<0.50				<0.50

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146087**	**7146092**	**7146093**	**7146094**	**7146095**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-07-2	TR-08-5	TR-08-6	FOSSE RES 1	FOSSE RES 3
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Dichlorodifluorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	72	<0.10				<0.10
Hexachlorobutadiène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.20				<0.20
Hexachloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.30				<0.30
Pentachloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60	<1.00				<1.00
Tétrachloro-1,1,1,2-éthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60	<0.10				<0.10
Trichlorofluorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.10				<0.10
Trichloro-1,2,3-propane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300	<0.15				<0.15

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146101	7146120	7146130	7146148	7146157
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-08
					Identification de l'échantillon client :	TR-10-1	TR-15-2	TR-17-4	TR-19-4	PO-03 GP1A
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	-	-	-	-	PT	PT	PT	PT	PT
HAM										
Benzène	mg/Kg	0.2	0.5	5	5	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Éthylbenzène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Toluène	mg/Kg	0.2	3	30	30	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Xylènes (m+p)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Xylènes (o)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Xylènes (sommation)	mg/Kg	0.4	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chlorobenzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.15	<0.15	<0.15	<0.15	<0.15
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Styrène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d8-toluène	%	-	-	-	-	114	104	89	94	117
Bromofluorobenzène	%	-	-	-	-	88	110	95	106	89
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	-	-	-	-	109	98	87	99	115
HAC										
Chloroforme	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Chlorure de vinyle	mg/Kg	0.4	0.57	0.79	60		<0.40	<0.40	<0.40	
Dichloro-1,1-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichloro1,1-éthylène	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichloro1,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.15	<0.15	<0.15	
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichloro-1,2-éthylène (cis+trans)	mg/Kg	-	-	-	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichloro-1,2-propane	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichloro-1,3-propylène (cis)	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichloro-1,3-propylène (trans)	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichloro-1,3-propylène (cis+trans)	mg/Kg	-	-	-	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Dichlorométhane	mg/Kg	-	5	50	50		<0.15	<0.15	<0.15	
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Tétrachloroéthylène	mg/Kg	0.3	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Tétrachlorure de carbone	mg/Kg	0.1	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Trichloro-1,1,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.15	<0.15	<0.15	
Trichloroéthylène	mg/Kg	0.2	5	50	50		<0.10	<0.10	<0.10	
Volatils enfouissement										
Bromodichlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150		<0.10	<0.10	<0.10	
Chloro-2-butadiène-1,3 (PNA)	mg/Kg	-	-	-	2.8		<0.30	<0.30	<0.30	
Chloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60		<0.10	<0.10	<0.10	
Chlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300		<0.50	<0.50	<0.50	
Chloro-3-propylène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300		<0.30	<0.30	<0.30	
Dibromochlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150		<0.10	<0.10	<0.10	
1,2-Dibromo-3-chloropropane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150		<0.50	<0.50	<0.50	

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146101**	**7146120**	**7146130**	**7146148**	**7146157**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-08
						Identification de l'échantillon client :	TR-10-1	TR-15-2	TR-17-4	TR-19-4	PO-03 GP1A
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Dichlorodifluorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	72		<0.10	<0.10	<0.10		
Hexachlorobutadiène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56		<0.20	<0.20	<0.20		
Hexachloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300		<0.30	<0.30	<0.30		
Pentachloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60		<1.00	<1.00	<1.00		
Tétrachloro-1,1,1,2-éthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60		<0.10	<0.10	<0.10		
Trichlorofluorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300		<0.10	<0.10	<0.10		
Trichloro-1,2,3-propane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300		<0.15	<0.15	<0.15		

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146159**	**7146160**	**7146163**		
					Nature :	Sol	Sol	Sol		
					Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09		
					Identification de l'échantillon client :	PO-03 GP4A	PO-03 DUP1	PO-10 GP4B		
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	-	-	-	-	PT	PT	PT		
HAM										
Benzène	mg/Kg	0.2	0.5	5	5	<0.10	<0.10	<0.10		
Éthylbenzène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10		
Toluène	mg/Kg	0.2	3	30	30	<0.20	<0.20	<0.20		
Xylènes (m+p)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10		
Xylènes (o)	mg/Kg	-	-	-	-	<0.10	<0.10	<0.10		
Xylènes (sommation)	mg/Kg	0.4	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10		
Chlorobenzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10		
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.15	<0.15	<0.15		
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10		
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	0.2	1	10	10	<0.10	<0.10	<0.10		
Styrène	mg/Kg	0.2	5	50	50	<0.10	<0.10	<0.10		
% de récupération des étalons analogues										
d8-toluène	%	-	-	-	-	114	126	113		
Bromofluorobenzène	%	-	-	-	-	94	100	92		
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	-	-	-	-	111	128	116		
HAC										
Chloroforme	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Chlorure de vinyle	mg/Kg	0.4	0.57	0.79	60					
Dichloro-1,1-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Dichloro1,1-éthylène	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Dichloro1,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Dichloro-1,2-éthylène (cis+trans)	mg/Kg	-	-	-	50					
Dichloro-1,2-propane	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Dichloro-1,3-propylène (cis)	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Dichloro-1,3-propylène (trans)	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Dichloro-1,3-propylène (cis+trans)	mg/Kg	-	-	-	50					
Dichlorométhane	mg/Kg	-	5	50	50					
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Tétrachloroéthylène	mg/Kg	0.3	5	50	50					
Tétrachlorure de carbone	mg/Kg	0.1	5	50	50					
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Trichloro-1,1,2-éthane	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Trichloroéthylène	mg/Kg	0.2	5	50	50					
Volatils enfouissement										
Bromodichlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150					
Chloro-2-butadiène-1,3 (PNA)	mg/Kg	-	-	-	2.8					
Chloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60					
Chlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300					
Chloro-3-propylène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300					
Dibromochlorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150					
1,2-Dibromo-3-chloropropane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	150					

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

			No d'échantillon EnvironeX :	**7146159**	**7146160**	**7146163**		
			Nature :	Sol	Sol	Sol		
			Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09		
			Identification de l'échantillon client :	PO-03 GP4A	PO-03 DUP1	PO-10 GP4B		
		Critère						
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**			
Dichlorodifluorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	72			
Hexachlorobutadiène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56			
Hexachloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300			
Pentachloroéthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60			
Tétrachloro-1,1,1,2-éthane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	60			
Trichlorofluorométhane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300			
Trichloro-1,2,3-propane (PNA)	mg/Kg	-	-	-	300			

		No d'échantillon EnvironeX :	**7146043**	**7146047**	**7146050**	**7146054**	**7146057**	**7146087**	**7146092**
		Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
		Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
		Identification de l'échantillon client :	TR-01-3	TR-02-2	TR-03-2	TR-04-4	TR-05-3	TR-07-2	TR-08-5
Paramètre	**Unité**								
Éthylène glycol	mg/Kg		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2

		No d'échantillon EnvironeX :	**7146094**	**7146096**	**7146105**	**7146110**	**7146116**	**7146120**	**7146128**
		Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
		Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09
		Identification de l'échantillon client :	FOSSE RES 1	FOSSE RES 4	TR-11-3	TR-13-2	TR-14-3	TR-15-2	TR-17-2
Paramètre	**Unité**								
Éthylène glycol	mg/Kg		<2	<2	<2	<2	<2	<2	<2

		No d'échantillon EnvironeX :	**7146135**	**7146143**	**7146148**			
		Nature :	Sol	Sol	Sol			
		Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10			
		Identification de l'échantillon client :	TR-18-1	TR-21-6	TR-19-4			
Paramètre	**Unité**							
Éthylène glycol	mg/Kg		<2	<2	<2			

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No d'échantillon EnvironeX :		**7146042**	**7146043**	**7146044**	**7146045**	**7146046**	**7146047**	**7146048**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		TR-01-1	TR-01-3	TR-02-1	DUP21	TR-02-4	TR-02-2	TR-02-6
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	3.5	2.6	14.4	22.7	20.5	3.4	19.0

No d'échantillon EnvironeX :		**7146049**	**7146050**	**7146051**	**7146052**	**7146053**	**7146054**	**7146055**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08
Identification de l'échantillon client :		TR-03-1	TR-03-2	TR-04-1	TR-03-6	TR-03-3	TR-04-4	TR-04-3
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	9.0	3.6	9.3	11.1	17.2	4.2	2.9

No d'échantillon EnvironeX :		**7146056**	**7146057**	**7146058**	**7146059**	**7146060**	**7146061**	**7146062**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		TR-05-1	TR-05-3	TR-05-5	TR-06-1	TR-06-3	TR-06-6	TR-07-1
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	2.1	2.8	5.0	3.3	3.1	4.2	4.2

No d'échantillon EnvironeX :		**7146087**	**7146088**	**7146089**	**7146090**	**7146091**	**7146092**	**7146093**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		TR-07-2	TR-07-5	TR-07-6	TR-08-1	TR-08-4	TR-08-5	TR-08-6
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	5.0	8.5	3.8	3.8	4.6	10.6	5.8

No d'échantillon EnvironeX :		**7146094**	**7146095**	**7146096**	**7146097**	**7146098**	**7146099**	**7146101**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		FOSSE RES 1	FOSSE RES 3	FOSSE RES 4	TR-09-01	TR-09-02	TR-09-05	TR-10-1
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	5.8	7.6	12.4	4.0	4.0	2.2	2.7

No d'échantillon EnvironeX :		**7146102**	**7146103**	**7146104**	**7146105**	**7146106**	**7146107**	**7146108**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10
Identification de l'échantillon client :		TR-10-2	TR-10-6	TR-11-1	TR-11-3	TR-11-6	TR-12-1	TR-12-2
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	2.1	3.0	3.3	1.1	1.9	9.6	2.4

No d'échantillon EnvironeX :		**7146109**	**7146110**	**7146111**	**7146112**	**7146113**	**7146114**	**7146116**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
Identification de l'échantillon client :		TR-12-5	TR-13-2	TR-13-4	TR-13-6	TR-14-1	TR-14-2	TR-14-3
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	3.0	3.6	2.0	3.4	4.2	8.9	2.2

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No d'échantillon EnvironeX :		**7146118**	**7146120**	**7146122**	**7146124**	**7146125**	**7146128**	**7146130**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		TR-15-1	TR-15-2	TR-15-3	TR-16-2	TR-16-4	TR-17-2	TR-17-4
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	4.3	5.2	5.7	3.2	3.6	13.0	14.8

No d'échantillon EnvironeX :		**7146133**	**7146135**	**7146136**	**7146139**	**7146142**	**7146143**	**7146144**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
Identification de l'échantillon client :		TR-18-2	TR-18-1	TR-18-6	TR-19-1	TR-21-1	TR-21-6	TR-20-1
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	5.4	8.4	4.2	3.7	2.2	4.0	3.7

No d'échantillon EnvironeX :		**7146145**	**7146146**	**7146147**	**7146148**	**7146149**	**7146150**	**7146151**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		TR-20-2	TR-21-2	TR-19-2	TR-19-4	TR-20-6	PO-01 GP1A	PO-01 GP1C
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	9.3	2.6	1.2	3.0	2.2	10.5	3.9

No d'échantillon EnvironeX :		**7146152**	**7146153**	**7146154**	**7146155**	**7146156**	**7146157**	**7146158**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		PO-01 GP2A	PO-01 GP3C	PO-02 GP1A	PO-02 GP1B	PO-02 GP3C	PO-03 GP1A	PO-03 GP2B
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	23.9	14.4	10.0	1.9	2.9	6.5	2.8

No d'échantillon EnvironeX :		**7146159**	**7146160**	**7146161**	**7146162**	**7146163**	**7146164**	**7146165**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		PO-03 GP4A	PO-03 DUP1	PO-10 GP1	PO-10 GP3A	PO-10 GP4B	PO-10 GP4C	PO-10 DUP
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	21.2	6.5	3.8	4.9	16.2	8.2	16.1

No d'échantillon EnvironeX :		**7146166**	**7146167**	**7146168**	**7146169**	**7146170**	**7146171**	**7146172**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
Identification de l'échantillon client :		PO-04 GP1B	PO-04 GP2B	PO-04 GP3B	PO-04 GP4C	PO-08 GP1A	PO-08 GP3C	PO-08 GP4C
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	2.0	2.3	2.8	13.9	8.3	17.6	8.9

No d'échantillon EnvironeX :		**7146173**	**7146174**	**7146175**	**7146178**	**7146179**	**7146180**	**7146181**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :		PO-09 GP1A	PO-09 GP3B	PO-09 GP4A	PO-09 DUP	PO-05 GP1B	PO-05 GP2C	PO-06 GP1B
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	8.9	16.0	14.8	16.1	11.7	4.8	1.9

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No d'échantillon EnvironeX :		**7146182**	**7146183**	**7146184**	**7146185**	**7146186**	**7146187**	**7146188**
Nature :		Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :		2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
Identification de l'échantillon client :		PO-06 GP1E	PO-06 GP3A	PO-06 GP4B	PO-07 GP1A	PO-07 GP1C	PO-07 GP2C	PO-07 GP4B
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	5.3	3.3	2.6	5.8	4.8	2.4	1.8

No d'échantillon EnvironeX :		**7146189**						
Nature :		Sol						
Date de prélèvement :		2025-10-09						
Identification de l'échantillon client :		PO-06 DUP1						
Paramètre	**Unité**							
Pourcentage d'humidité	%	1.8						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
No d'échantillon EnvironeX :						7146042	7146043	7146044	7146045	7146046
Nature :						Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
Date de prélèvement :						2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :						TR-01-1	TR-01-3	TR-02-1	DUP21	TR-02-4
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	86	106	92	89	91
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	73	104	79	83	79
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	82	92	82	79	82

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146047	7146048	7146049	7146050	7146051
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08
					Identification de l'échantillon client :	TR-02-2	TR-02-6	TR-03-1	TR-03-2	TR-04-1
Paramètre	Unité	Critère A	Critère B	Critère C	Critère RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	104	96	91	94	92
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	107	81	77	92	86
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	97	80	77	82	78

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146052	7146053	7146054	7146055	7146056
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-03-6	TR-03-3	TR-04-4	TR-04-3	TR-05-1
Paramètre	Unité	Critère A	B	C	RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	98	95	103	100	97
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	102	99	105	99	100
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	108	103	94	104	103

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146057	7146058	7146059	7146060	7146061
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-05-3	TR-05-5	TR-06-1	TR-06-3	TR-06-6
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	102	99	96	105	96
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	105	97	97	98	100
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	93	104	103	104	104

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146062	7146087	7146088	7146089	7146090
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-07-1	TR-07-2	TR-07-5	TR-07-6	TR-08-1
Paramètre	Unité	Critère A	Critère B	Critère C	Critère RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	97	105	95	95	96
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	98	106	93	96	99
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	103	94	103	104	104

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146091	7146092	7146093	7146094	7146095
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-08-4	TR-08-5	TR-08-6	FOSSE RES 1	FOSSE RES 3
Paramètre	Unité	Critère A	Critère B	Critère C	Critère RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	0.46	0.42
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.15
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	0.68	1.08
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	1.02	1.43
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	0.53	0.57
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	0.49	0.57
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	0.28	0.32
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	0.31	0.36
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	1.08	1.25
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	0.18	0.25
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	0.18	0.19
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	1.07	1.66
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	1.79	3.88
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	3.76	5.38
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	1.43	1.48
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	0.28	0.35
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	1.57	5.66
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	2.79	10.6
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	1.14	4.81
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	6.97	10.7
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	2.53	3.52
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	0.45	0.76
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	98	105	97	106	100
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	97	109	96	108	99
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	104	98	106	100	106

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146096	7146097	7146098	7146099	7146101
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	FOSSE RES 4	TR-09-01	TR-09-02	TR-09-05	TR-10-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	0.13	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	0.23	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	0.13	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	0.13	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	0.13	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	0.26	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	0.61	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	0.85	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	0.21	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	0.64	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	1.18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	0.56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	1.31	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	0.57	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	0.14	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	107	100	100	95	97
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	109	95	102	93	91
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	98	105	108	102	99

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146102	7146103	7146104	7146105	7146106
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-10-2	TR-10-6	TR-11-1	TR-11-3	TR-11-6
Paramètre	Unité	Critère A	Critère B	Critère C	Critère RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	98	102	103	103	104
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	92	104	104	107	103
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	104	99	99	95	99

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146107	7146108	7146109	7146110	7146111
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-12-1	TR-12-2	TR-12-5	TR-13-2	TR-13-4
Paramètre	Unité	Critère A	Critère B	Critère C	Critère RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	104	101	100	104	101
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	104	104	102	107	104
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	97	98	98	96	98

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146112	7146113	7146114	7146116	7146118
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-13-6	TR-14-1	TR-14-2	TR-14-3	TR-15-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	101	102	100	105	100
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	102	103	103	106	102
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	98	98	98	96	98

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146120**	**7146122**	**7146124**	**7146125**	**7146128**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-15-2	TR-15-3	TR-16-2	TR-16-4	TR-17-2
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	106	101	102	102	105
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	106	101	105	104	107
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	92	99	98	98	95

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146130	7146133	7146135	7146136	7146139
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-17-4	TR-18-2	TR-18-1	TR-18-6	TR-19-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	102	104	105	105	107
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	104	105	106	106	107
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	98	104	96	100	101

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146142**	**7146143**	**7146144**	**7146145**	**7146146**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-21-1	TR-21-6	TR-20-1	TR-20-2	TR-21-2
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	105	107	106	91	97
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	105	109	108	91	99
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	101	97	105	84	91

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

		Critère								
						No d'échantillon EnvironeX :	**7146147**	**7146148**	**7146149**	**7146150**	**7146151**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-19-2	TR-19-4	TR-20-6	PO-01 GP1A	PO-01 GP1C
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
HAP											
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues											
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-		89	109	97	92	82
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-		91	109	99	93	84
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-		85	97	93	85	79

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146152**	**7146153**	**7146154**	**7146155**	**7146156**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-01 GP2A	PO-01 GP3C	PO-02 GP1A	PO-02 GP1B	PO-02 GP3C
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	85	96	89	85	90
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	87	99	92	87	95
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	75	96	86	83	91

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146157	7146158	7146159	7146160	7146161
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-03 GP1A	PO-03 GP2B	PO-03 GP4A	PO-03 DUP1	PO-10 GP1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	90	88	85	84	93
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	92	89	88	86	95
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	92	84	79	80	89

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146162**	**7146163**	**7146164**	**7146165**	**7146166**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-10 GP3A	PO-10 GP4B	PO-10 GP4C	PO-10 DUP	PO-04 GP1B
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	95	94	97	99	93
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	98	97	98	101	90
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	95	90	89	95	79

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146167**	**7146168**	**7146169**	**7146170**	**7146171**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-04 GP2B	PO-04 GP3B	PO-04 GP4C	PO-08 GP1A	PO-08 GP3C
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	99	96	96	90	89
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	94	92	90	86	83
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	84	82	82	75	76

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146172	7146173	7146174	7146175	7146178
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-08 GP4C	PO-09 GP1A	PO-09 GP3B	PO-09 GP4A	PO-09 DUP
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	100	90	98	98	86
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	94	86	94	93	88
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	86	75	84	84	90

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146179**	**7146180**	**7146181**	**7146182**	**7146183**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-05 GP1B	PO-05 GP2C	PO-06 GP1B	PO-06 GP1E	PO-06 GP3A
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	87	97	89	90	99
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	85	94	85	85	95
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	75	83	76	76	84

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146184**	**7146185**	**7146186**	**7146187**	**7146188**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-06 GP4B	PO-07 GP1A	PO-07 GP1C	PO-07 GP2C	PO-07 GP4B
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	98	88	95	98	101
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	93	85	90	93	96
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	83	75	80	83	86

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No d'échantillon EnvironeX :	**7146189**
Nature :	Sol
Date de prélèvement :	2025-10-09
Identification de l'échantillon client :	PO-06 DUP1

Paramètre	Unité	Critère A	Critère B	Critère C	Critère RESC	
HAP						
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10
% de récupération des étalons analogues						
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	84
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	82
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	84

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

						No d'échantillon EnvironeX :	7146042	7146043	7146044	7146045	7146046
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-01-1	TR-01-3	TR-02-1	DUP21	TR-02-4
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146047	7146048	7146049	7146050	7146051
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08
						Identification de l'échantillon client :	TR-02-2	TR-02-6	TR-03-1	TR-03-2	TR-04-1
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146052	7146053	7146054	7146055	7146056
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-03-6	TR-03-3	TR-04-4	TR-04-3	TR-05-1
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146057	7146058	7146059	7146060	7146061
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-05-3	TR-05-5	TR-06-1	TR-06-3	TR-06-6
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146062	7146087	7146088	7146089	7146090
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-07-1	TR-07-2	TR-07-5	TR-07-6	TR-08-1
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146091	7146092	7146093	7146094	7146095
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-08-4	TR-08-5	TR-08-6	FOSSE RES 1	FOSSE RES 3
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	754

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

						No d'échantillon EnvironeX :	7146096	7146097	7146098	7146099	7146101
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	FOSSE RES 4	TR-09-01	TR-09-02	TR-09-05	TR-10-1
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	222

						No d'échantillon EnvironeX :	7146102	7146103	7146104	7146105	7146106
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-10-2	TR-10-6	TR-11-1	TR-11-3	TR-11-6
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146107	7146108	7146109	7146110	7146111
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
						Identification de l'échantillon client :	TR-12-1	TR-12-2	TR-12-5	TR-13-2	TR-13-4
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146112	7146113	7146114	7146116	7146118
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
						Identification de l'échantillon client :	TR-13-6	TR-14-1	TR-14-2	TR-14-3	TR-15-1
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146120	7146122	7146124	7146125	7146128
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-15-2	TR-15-3	TR-16-2	TR-16-4	TR-17-2
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

						No d'échantillon EnvironeX :	7146130	7146133	7146135	7146136	7146139
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10
						Identification de l'échantillon client :	TR-17-4	TR-18-2	TR-18-1	TR-18-6	TR-19-1
		Critère									
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000		<100	<100	<100	<100	<100

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146142	7146143	7146144	7146145	7146146
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-21-1	TR-21-6	TR-20-1	TR-20-2	TR-21-2
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

					No d'échantillon EnvironeX :	7146147	7146148	7146149	7146150	7146151
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-19-2	TR-19-4	TR-20-6	PO-01 GP1A	PO-01 GP1C
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

					No d'échantillon EnvironeX :	7146152	7146153	7146154	7146155	7146156
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-01 GP2A	PO-01 GP3C	PO-02 GP1A	PO-02 GP1B	PO-02 GP3C
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

					No d'échantillon EnvironeX :	7146157	7146158	7146159	7146160	7146161
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-03 GP1A	PO-03 GP2B	PO-03 GP4A	PO-03 DUP1	PO-10 GP1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

					No d'échantillon EnvironeX :	7146162	7146163	7146164	7146165	7146166
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-10 GP3A	PO-10 GP4B	PO-10 GP4C	PO-10 DUP	PO-04 GP1B
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

					No d'échantillon EnvironeX :	7146167	7146168	7146169	7146170	7146171
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-04 GP2B	PO-04 GP3B	PO-04 GP4C	PO-08 GP1A	PO-08 GP3C
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146172**	**7146173**	**7146174**	**7146175**	**7146178**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-08 GP4C	PO-09 GP1A	PO-09 GP3B	PO-09 GP4A	PO-09 DUP
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146179**	**7146180**	**7146181**	**7146182**	**7146183**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-05 GP1B	PO-05 GP2C	PO-06 GP1B	PO-06 GP1E	PO-06 GP3A
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146184**	**7146185**	**7146186**	**7146187**	**7146188**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-06 GP4B	PO-07 GP1A	PO-07 GP1C	PO-07 GP2C	PO-07 GP4B
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146189**				
					Nature :	Sol				
					Date de prélèvement :	2025-10-09				
					Identification de l'échantillon client :	PO-06 DUP1				
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100				

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146042**	**7146043**	**7146044**	**7146045**	**7146046**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-01-1	TR-01-3	TR-02-1	DUP21	TR-02-4
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146047**	**7146048**	**7146049**	**7146050**	**7146051**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08
						Identification de l'échantillon client :	TR-02-2	TR-02-6	TR-03-1	TR-03-2	TR-04-1
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.2	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146052**	**7146053**	**7146054**	**7146055**	**7146056**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-03-6	TR-03-3	TR-04-4	TR-04-3	TR-05-1
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146057**	**7146058**	**7146059**	**7146060**	**7146061**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-05-3	TR-05-5	TR-06-1	TR-06-3	TR-06-6
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146062**	**7146087**	**7146088**	**7146089**	**7146090**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-07-1	TR-07-2	TR-07-5	TR-07-6	TR-08-1
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146091**	**7146092**	**7146093**	**7146094**	**7146095**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	TR-08-4	TR-08-5	TR-08-6	FOSSE RES 1	FOSSE RES 3
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.2	<0.20	<0.2	<0.20

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7146096	7146097	7146098	7146099	7146101
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	FOSSE RES 4	TR-09-01	TR-09-02	TR-09-05	TR-10-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	7146102	7146103	7146104	7146105	7146106
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-10-2	TR-10-6	TR-11-1	TR-11-3	TR-11-6
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	7146107	7146108	7146109	7146110	7146111
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-12-1	TR-12-2	TR-12-5	TR-13-2	TR-13-4
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	7146112	7146113	7146114	7146116	7146118
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-13-6	TR-14-1	TR-14-2	TR-14-3	TR-15-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	7146120	7146122	7146124	7146125	7146128
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-15-2	TR-15-3	TR-16-2	TR-16-4	TR-17-2
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.2

					No d'échantillon EnvironeX :	7146130	7146133	7146135	7146136	7146139
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-17-4	TR-18-2	TR-18-1	TR-18-6	TR-19-1
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146142**	**7146143**	**7146144**	**7146145**	**7146146**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	TR-21-1	TR-21-6	TR-20-1	TR-20-2	TR-21-2
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146147**	**7146148**	**7146149**	**7146150**	**7146151**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	TR-19-2	TR-19-4	TR-20-6	PO-01 GP1A	PO-01 GP1C
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.2	<0.20	<0.20	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146152**	**7146153**	**7146154**	**7146155**	**7146156**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-01 GP2A	PO-01 GP3C	PO-02 GP1A	PO-02 GP1B	PO-02 GP3C
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146157**	**7146158**	**7146159**	**7146160**	**7146161**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-08	2025-10-09	2025-10-08	2025-10-08	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-03 GP1A	PO-03 GP2B	PO-03 GP4A	PO-03 DUP1	PO-10 GP1
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146162**	**7146163**	**7146164**	**7146165**	**7146166**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	PO-10 GP3A	PO-10 GP4B	PO-10 GP4C	PO-10 DUP	PO-04 GP1B
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

					No d'échantillon EnvironeX :	**7146167**	**7146168**	**7146169**	**7146170**	**7146171**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10
					Identification de l'échantillon client :	PO-04 GP2B	PO-04 GP3B	PO-04 GP4C	PO-08 GP1A	PO-08 GP3C
		Critère								
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146172**	**7146173**	**7146174**	**7146175**	**7146178**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
						Identification de l'échantillon client :	PO-08 GP4C	PO-09 GP1A	PO-09 GP3B	PO-09 GP4A	PO-09 DUP
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146179**	**7146180**	**7146181**	**7146182**	**7146183**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
						Identification de l'échantillon client :	PO-05 GP1B	PO-05 GP2C	PO-06 GP1B	PO-06 GP1E	PO-06 GP3A
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146184**	**7146185**	**7146186**	**7146187**	**7146188**
						Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10	2025-10-10
						Identification de l'échantillon client :	PO-06 GP4B	PO-07 GP1A	PO-07 GP1C	PO-07 GP2C	PO-07 GP4B
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

						No d'échantillon EnvironeX :	**7146189**				
						Nature :	Sol				
						Date de prélèvement :	2025-10-09				
						Identification de l'échantillon client :	PO-06 DUP1				
		Critère									
Paramètre	**Unité**	**A**	**B**	**C**	**RESC**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50		<0.20				

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Échantillons	Commentaires
7146042, 7146044, 7146045, 7146046, 7146048, 7146049, 7146051, 7146145, 7146146, 7146147, 7146149, 7146150, 7146151, 7146152, 7146153, 7146154, 7146155, 7146156, 7146157, 7146158, 7146159, 7146160, 7	HAP : Le matériau de référence 7,12-Diméthylbenzo(a)anthracène est hors critères d'acceptabilité, mais aucun impact sur les résultats.
7146043, 7146047, 7146050, 7146052, 7146053, 7146054, 7146055, 7146056, 7146057, 7146058, 7146059, 7146060, 7146061, 7146062, 7146087, 7146088, 7146089, 7146090, 7146091, 7146092, 7146093, 7146094, 7	HAP : Le matériau de référence 7,12-Diméthylbenzo(a)anthracène est hors critères d'acceptabilité, mais aucun impact sur les résultats.

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

53-54

Liliane Flore Matoukam Wabo, Chimiste, Site Longueuil

53-54

Mihaela Rosca, Chimiste, site Longueuil

53-54

Camille Gendron, Chimiste à l'entrainement, Permis OCQ 2425-087

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Composés phénoliques GCMS	-					
o-crésol	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	70 - 130%	10/16/2025
m-crésol	mg/Kg	<0.10	0.1	90.3%	70 - 130%	10/16/2025
p-crésol	mg/Kg	<0.10	0.1	98.0%	70 - 130%	10/16/2025
2,4-diméthylphénol	mg/Kg	<0.10	0.1	113%	70 - 130%	10/16/2025
2-nitrophénol	mg/Kg	<0.50	0.5	95.5%	70 - 130%	10/16/2025
4-nitrophénol	mg/Kg	<0.50	0.5	83.0%	70 - 130%	10/16/2025
phénol	mg/Kg	<0.10	0.1	90.0%	70 - 130%	10/16/2025
2-chlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	70 - 130%	10/16/2025
3-chlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	120%	70 - 130%	10/16/2025
4-chlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	99.0%	70 - 130%	10/16/2025
p-Chloro-m-crésol (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	96.3%	70 - 130%	10/16/2025
2,3-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	95.2%	70 - 130%	10/16/2025
2,4+2,5-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	86.9%	70 - 130%	10/16/2025
2,6-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	90.4%	70 - 130%	10/16/2025
3,4-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	96.8%	70 - 130%	10/16/2025
3,5-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	87.4%	70 - 130%	10/16/2025
pentachlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	113%	70 - 130%	10/16/2025
2,3,4,5-tétrachlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	95.3%	70 - 130%	10/16/2025
2,3,4,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	104%	70 - 130%	10/16/2025
2,3,5,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	88.9%	70 - 130%	10/16/2025
2,3,4-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	111%	70 - 130%	10/16/2025
2,3,5-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	98.2%	70 - 130%	10/16/2025
2,3,6-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	94.2%	70 - 130%	10/16/2025
2,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	115%	70 - 130%	10/16/2025
2,4,6-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	104%	70 - 130%	10/16/2025
3,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	0.1	90.3%	70 - 130%	10/16/2025
% de récupération des étalons analogues	-					
d4-2-chlorophénol	%	110		117%	70 - 130%	10/16/2025
2,4,6-tribromophénol	%	109		119%	70 - 130%	10/16/2025

Échantillons EnvironeX associés : **7146043, 7146047, 7146050, 7146054, 7146057, 7146087, 7146092, 7146094, 7146096, 7146105, 7146110, 7146116, 7146120, 7146128, 7146135, 7146143, 7146148**

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	PT		PT		10/17/2025
HAM	-					
Benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	98.1%	60 - 140%	10/17/2025
Éthylbenzène	mg/Kg	<0.10	0.1	95.9%	60 - 140%	10/17/2025
Toluène	mg/Kg	<0.20	0.2	101%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (m+p)	mg/Kg	<0.10	0.1	92.4%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (o)	mg/Kg	<0.10	0.1	92.1%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (sommation)	mg/Kg	<0.10	0.1	92.4%	60 - 140%	10/17/2025
Chlorobenzène	mg/Kg	<0.10	0.1	99.8%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	<0.15	0.15	92.3%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	94.9%	60 - 140%	10/17/2025
Styrène	mg/Kg	<0.10	0.1	97.7%	60 - 140%	10/17/2025
% de récupération des étalons analogues	-					
d8-toluène	%	111		103%		10/17/2025
Bromofluorobenzène	%	110		101%		10/17/2025
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	95		110%		10/17/2025
HAC	-					
Chloroforme	mg/Kg	<0.10	0.1	99.5%	60 - 140%	10/17/2025
Chlorure de vinyle	mg/Kg	<0.40	0.4	93.5%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,1-éthane	mg/Kg	<0.10	0.1	95.8%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro1,1-éthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	91.2%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro1,2-éthane	mg/Kg	<0.15	0.15	99.8%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	mg/Kg	<0.10	0.1	97.7%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	mg/Kg	<0.10	0.1	92.6%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,2-propane	mg/Kg	<0.10	0.1	109%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,3-propylène (cis)	mg/Kg	<0.10	0.1	114%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,3-propylène (trans)	mg/Kg	<0.10	0.1	116%	60 - 140%	10/17/2025
Dichlorométhane	mg/Kg	<0.15	0.15	92.3%	60 - 140%	10/17/2025
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	60 - 140%	10/17/2025
Tétrachloroéthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	97.2%	60 - 140%	10/17/2025
Tétrachlorure de carbone	mg/Kg	<0.10	0.1	114%	60 - 140%	10/17/2025
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/Kg	<0.10	0.1	114%	60 - 140%	10/17/2025
Trichloro-1,1,2-éthane	mg/Kg	<0.15	0.15	109%	60 - 140%	10/17/2025
Trichloroéthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	60 - 140%	10/17/2025
Volatils enfouissement	-					
Bromodichlorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	113%	60 - 140%	10/17/2025
Chloro-2-butadiène-1,3 (PNA)	mg/Kg	<0.30	0.3	108%	60 - 140%	10/17/2025
Chloroéthane (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	83.9%	60 - 140%	10/17/2025
Chlorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.50	0.5	90.5%	60 - 140%	10/17/2025
Chloro-3-propylène (PNA)	mg/Kg	<0.30	0.3	119%	60 - 140%	10/17/2025
Dibromochlorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	119%	60 - 140%	10/17/2025
1,2-Dibromo-3-chloropropane (PNA)	mg/Kg	<0.50	0.5	128%	60 - 140%	10/17/2025
Dichlorodifluorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	106%	60 - 140%	10/17/2025
Hexachlorobutadiène (PNA)	mg/Kg	<0.20	0.2	98.7%	60 - 140%	10/17/2025
Hexachloroéthane (PNA)	mg/Kg	<0.30	0.3	116%	60 - 140%	10/17/2025
Pentachloroéthane (PNA)	mg/Kg	<1.00	1	98.1%	60 - 140%	10/17/2025
Tétrachloro-1,1,1,2-éthane (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	109%	60 - 140%	10/17/2025
Trichlorofluorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	97.1%	60 - 140%	10/17/2025

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Trichloro-1,2,3-propane (PNA)	mg/Kg	<0.15	0.15	112%	60 - 140%	10/17/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146043, 7146050, 7146087, 7146095, 7146120, 7146130, 7146148**						
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	HS		HS		10/17/2025
HAM	-					
Benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	106%	60 - 140%	10/17/2025
Éthylbenzène	mg/Kg	<0.10	0.1	113%	60 - 140%	10/17/2025
Toluène	mg/Kg	<0.20	0.2	115%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (m+p)	mg/Kg	<0.10	0.1	101%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (o)	mg/Kg	<0.10	0.1	112%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (sommation)	mg/Kg	<0.10	0.1	105%	60 - 140%	10/17/2025
Chlorobenzène	mg/Kg	<0.10	0.1	109%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	<0.15	0.15	102%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	98.1%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/17/2025
Styrène	mg/Kg	<0.10	0.1	106%	60 - 140%	10/17/2025
% de récupération des étalons analogues	-					
d8-toluène	%	101		104%		10/17/2025
Bromofluorobenzène	%	86		83%		10/17/2025
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	105		103%		10/17/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146047**						
HS= Headspace, PT= Purge & Trap	-	PT		PT		10/17/2025
HAM	-					
Benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	111%	60 - 140%	10/17/2025
Éthylbenzène	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/17/2025
Toluène	mg/Kg	<0.20	0.2	108%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (m+p)	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (o)	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	60 - 140%	10/17/2025
Xylènes (sommation)	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/17/2025
Chlorobenzène	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	<0.15	0.15	107%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/17/2025
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	<0.10	0.1	110%	60 - 140%	10/17/2025
Styrène	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/17/2025
% de récupération des étalons analogues	-					
d8-toluène	%	116		104%		10/17/2025
Bromofluorobenzène	%	94		82%		10/17/2025
DIBROMOFLUOROMÉTHANE	%	111		102%		10/17/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146057, 7146059, 7146092, 7146093, 7146094, 7146101, 7146157, 7146159, 7146160, 7146163**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.2	0.2	97.1%	80 - 120%	10/16/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146043, 7146047, 7146050, 7146054, 7146057, 7146087, 7146092, 7146094, 7146096, 7146105, 7146110, 7146116, 7146120, 7146128, 7146135, 7146143, 7146148**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.5	0.5	91.3%	80 - 120%	10/16/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.5	1.5	96.6%	80 - 120%	10/16/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10	10	94.6%	80 - 120%	10/16/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.9	0.9	93.7%	80 - 120%	10/16/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10	10	95.7%	80 - 120%	10/16/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10	10	96.5%	80 - 120%	10/16/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10	10	93.8%	80 - 120%	10/16/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5	5	101%	80 - 120%	10/16/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10	10	97.1%	80 - 120%	10/16/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.5	1.5	102%	80 - 120%	10/16/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10	10	95.7%	80 - 120%	10/16/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10	10	95.7%	80 - 120%	10/16/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.5	0.5	94.5%	80 - 120%	10/16/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10	10	94.8%	80 - 120%	10/16/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146043, 7146047, 7146050, 7146054, 7146057, 7146087, 7146092, 7146094, 7146096, 7146105, 7146110, 7146116, 7146120, 7146128, 7146135, 7146143, 7146148**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	0.2	104%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146042, 7146044, 7146045, 7146046, 7146048, 7146049, 7146051**						
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	0.5	91.0%	80 - 120%	10/18/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	1.5	91.6%	80 - 120%	10/18/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10.0	10	89.8%	80 - 120%	10/18/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	0.9	95.8%	80 - 120%	10/18/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	10	86.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	10	85.8%	80 - 120%	10/18/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	10	88.4%	80 - 120%	10/18/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	5	97.8%	80 - 120%	10/18/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10.0	10	86.8%	80 - 120%	10/18/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	1.5	95.5%	80 - 120%	10/18/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	10	86.6%	80 - 120%	10/18/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	10	91.4%	80 - 120%	10/18/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	0.5	96.6%	80 - 120%	10/18/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	10	94.4%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146042, 7146044, 7146045, 7146046, 7146048, 7146049, 7146051**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	0.2	91.3%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146052, 7146053, 7146055, 7146056, 7146058, 7146059, 7146060, 7146061, 7146062, 7146088, 7146089, 7146090, 7146091, 7146093, 7146095, 7146097, 7146098, 7146099, 7146101, 7146102**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	0.5	83.4%	80 - 120%	10/18/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	1.5	87.1%	80 - 120%	10/18/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10.0	10	86.4%	80 - 120%	10/18/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	0.9	83.4%	80 - 120%	10/18/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	10	86.8%	80 - 120%	10/18/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	10	84.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	10	87.8%	80 - 120%	10/18/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	5	91.8%	80 - 120%	10/18/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10.0	10	84.6%	80 - 120%	10/18/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	1.5	91.2%	80 - 120%	10/18/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	10	85.0%	80 - 120%	10/18/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	10	82.8%	80 - 120%	10/18/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	0.5	87.4%	80 - 120%	10/18/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	10	88.2%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146052, 7146053, 7146055, 7146056, 7146058, 7146059, 7146060, 7146061, 7146062, 7146088, 7146089, 7146090, 7146091, 7146093, 7146095, 7146097, 7146098, 7146099, 7146101, 7146102**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	0.2	92.3%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146145, 7146146, 7146147, 7146149, 7146150, 7146151, 7146152, 7146153, 7146154, 7146155, 7146156, 7146157, 7146158, 7146159, 7146160, 7146161, 7146162, 7146163, 7146164, 7146165**						
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	0.5	83.0%	80 - 120%	10/18/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	1.5	86.5%	80 - 120%	10/18/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10.0	10	85.4%	80 - 120%	10/18/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	0.9	85.0%	80 - 120%	10/18/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	10	86.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	10	84.4%	80 - 120%	10/18/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	10	86.8%	80 - 120%	10/18/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	5	91.8%	80 - 120%	10/18/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10.0	10	85.0%	80 - 120%	10/18/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	1.5	90.8%	80 - 120%	10/18/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	10	84.4%	80 - 120%	10/18/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	10	84.0%	80 - 120%	10/18/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	0.5	87.2%	80 - 120%	10/18/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	10	88.2%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146145, 7146146, 7146147, 7146149, 7146150, 7146151, 7146152, 7146153, 7146154, 7146155, 7146156, 7146157, 7146158, 7146159, 7146160, 7146161, 7146162, 7146163, 7146164, 7146165**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	0.2	92.2%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146166, 7146167, 7146168, 7146169, 7146170, 7146171, 7146172, 7146173, 7146174, 7146175, 7146179, 7146180, 7146181, 7146182, 7146183, 7146184, 7146185, 7146186, 7146187, 7146188**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	0.5	83.2%	80 - 120%	10/18/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	1.5	86.3%	80 - 120%	10/18/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10.0	10	86.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	0.9	84.4%	80 - 120%	10/18/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	10	87.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	10	83.4%	80 - 120%	10/18/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	10	87.0%	80 - 120%	10/18/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	5	90.4%	80 - 120%	10/18/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10.0	10	84.2%	80 - 120%	10/18/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	1.5	90.8%	80 - 120%	10/18/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	10	85.2%	80 - 120%	10/18/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	10	83.8%	80 - 120%	10/18/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	0.5	87.2%	80 - 120%	10/18/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	10	99.8%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146166, 7146167, 7146168, 7146169, 7146170, 7146171, 7146172, 7146173, 7146174, 7146175, 7146179, 7146180, 7146181, 7146182, 7146183, 7146184, 7146185, 7146186, 7146187, 7146188**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	0.2	103%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146178, 7146189**						
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	0.5	93.6%	80 - 120%	10/18/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	1.5	94.0%	80 - 120%	10/18/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10.0	10	92.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	0.9	98.4%	80 - 120%	10/18/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	10	88.2%	80 - 120%	10/18/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	10	87.4%	80 - 120%	10/18/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	10	91.8%	80 - 120%	10/18/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	5	98.0%	80 - 120%	10/18/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10.0	10	89.0%	80 - 120%	10/18/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	1.5	96.7%	80 - 120%	10/18/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	10	88.6%	80 - 120%	10/18/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	10	91.8%	80 - 120%	10/18/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	0.5	98.4%	80 - 120%	10/18/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	10	95.8%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146178, 7146189**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	0.5	94.4%	80 - 120%	10/19/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	1.5	97.3%	80 - 120%	10/19/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10.0	10	97.6%	80 - 120%	10/19/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	0.9	94.8%	80 - 120%	10/19/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	10	94.2%	80 - 120%	10/19/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	10	94.6%	80 - 120%	10/19/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	10	96.4%	80 - 120%	10/19/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	5	102%	80 - 120%	10/19/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10.0	10	93.2%	80 - 120%	10/19/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	1.5	98.2%	80 - 120%	10/19/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	10	94.6%	80 - 120%	10/19/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	10	97.6%	80 - 120%	10/19/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	0.5	96.8%	80 - 120%	10/19/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	10	95.2%	80 - 120%	10/19/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146103, 7146104, 7146106, 7146107, 7146108, 7146109, 7146111, 7146112, 7146113, 7146114, 7146118, 7146122, 7146124, 7146125, 7146130, 7146133, 7146136, 7146139, 7146142, 7146144**						
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	0.2	99.9%	80 - 120%	10/19/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146103, 7146104, 7146106, 7146107, 7146108, 7146109, 7146111, 7146112, 7146113, 7146114, 7146118, 7146122, 7146124, 7146125, 7146130, 7146133, 7146136, 7146139, 7146142, 7146144**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	91%	80 - 120%	10/16/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146043, 7146047, 7146050, 7146054, 7146057, 7146087, 7146092, 7146094, 7146096, 7146105, 7146110, 7146116, 7146120, 7146128, 7146135, 7146143, 7146148**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	95%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146042, 7146044, 7146045, 7146046, 7146048, 7146049, 7146051**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	108%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146052, 7146053, 7146055, 7146056, 7146058, 7146059, 7146060, 7146061, 7146062, 7146088, 7146089, 7146090, 7146091, 7146093, 7146095, 7146097, 7146098, 7146099, 7146101, 7146102**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	109%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146103, 7146104, 7146106, 7146107, 7146108, 7146109, 7146111, 7146112, 7146113, 7146114, 7146118, 7146122, 7146124, 7146125, 7146130, 7146133, 7146136, 7146139, 7146142, 7146144**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	89%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146145, 7146146, 7146147, 7146149, 7146150, 7146151, 7146152, 7146153, 7146154, 7146155, 7146156, 7146157, 7146158, 7146159, 7146160, 7146161, 7146162, 7146163, 7146164, 7146165**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	85%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146166, 7146167, 7146168, 7146169, 7146170, 7146171, 7146172, 7146173, 7146174, 7146175, 7146179, 7146180, 7146181, 7146182, 7146183, 7146184, 7146185, 7146186, 7146187, 7146188**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	93%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146178, 7146189**						
Éthylène glycol	mg/Kg	<2	2	120%	75 - 125%	10/16/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146043, 7146047, 7146050, 7146054, 7146057, 7146087, 7146092, 7146094, 7146096, 7146105, 7146110, 7146116, 7146120, 7146128, 7146135, 7146143, 7146148**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	104%	60 - 140%	10/16/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	104%	60 - 140%	10/16/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	60 - 140%	10/16/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/16/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	100%	60 - 140%	10/16/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/16/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/16/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	99.9%	60 - 140%	10/16/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	104%	60 - 140%	10/16/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	95.6%	60 - 140%	10/16/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	112%	60 - 140%	10/16/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	97.9%	60 - 140%	10/16/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	97.1%	60 - 140%	10/16/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	90.7%	60 - 140%	10/16/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	87.6%	60 - 140%	10/16/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	106%	60 - 140%	10/16/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	98.9%	60 - 140%	10/16/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	50.9%	60 - 140%	10/16/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/16/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/16/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	105%	60 - 140%	10/16/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/16/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/16/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	95.1%	60 - 140%	10/16/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	98.1%	60 - 140%	10/16/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	105%	60 - 140%	10/16/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	100%	60 - 140%	10/16/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	112%	60 - 140%	10/16/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/16/2025
d10-acénaphtène	%	120		110%	60 - 130%	10/16/2025
d10-phénanthrène	%	121		115%	60 - 130%	10/16/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	114		107%		10/16/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146043, 7146047, 7146050, 7146054, 7146057, 7146087, 7146092, 7146094, 7146096, 7146105, 7146110, 7146116, 7146120, 7146128, 7146135, 7146143, 7146148**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	78.3%	60 - 140%	10/18/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	70.7%	60 - 140%	10/18/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	74.8%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.6%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.9%	60 - 140%	10/18/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.4%	60 - 140%	10/18/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	69.1%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	68.9%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.9%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	63.0%	60 - 140%	10/18/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	78.8%	60 - 140%	10/18/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	69.2%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.0%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	67.5%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.3%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	66.9%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	74.9%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	25.8%	60 - 140%	10/18/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.1%	60 - 140%	10/18/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.2%	60 - 140%	10/18/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.2%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.0%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	78.1%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.9%	60 - 140%	10/18/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.9%	60 - 140%	10/18/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.8%	60 - 140%	10/18/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/18/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	86.1%	60 - 140%	10/18/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/18/2025
d10-acénaphtène	%	89		91%	60 - 130%	10/18/2025
d10-phénanthrène	%	78		84%	60 - 130%	10/18/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	78		81%		10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146042, 7146044, 7146045, 7146046, 7146048, 7146049, 7146051**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	105%	60 - 140%	10/18/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/18/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	101%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	96.0%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	94.7%	60 - 140%	10/18/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	94.3%	60 - 140%	10/18/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	91.6%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	91.8%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	97.1%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	90.3%	60 - 140%	10/18/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	109%	60 - 140%	10/18/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	93.7%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	89.1%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	109%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	109%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	101%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	97.9%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	45.5%	60 - 140%	10/18/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	99.2%	60 - 140%	10/18/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/18/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	106%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	101%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	101%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	104%	60 - 140%	10/18/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	96.8%	60 - 140%	10/18/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	95.6%	60 - 140%	10/18/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	96.1%	60 - 140%	10/18/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	114%	60 - 140%	10/18/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/18/2025
d10-acénaphtène	%	114		110%	60 - 130%	10/18/2025
d10-phénanthrène	%	112		107%	60 - 130%	10/18/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	122		115%		10/18/2025

Échantillons EnvironeX associés : **7146052, 7146053, 7146055, 7146056, 7146058, 7146059, 7146060, 7146061, 7146062, 7146088, 7146089, 7146090, 7146091, 7146093, 7146095, 7146097, 7146098, 7146099, 7146101, 7146102**

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	105%	60 - 140%	10/18/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	97.4%	60 - 140%	10/18/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	100%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	99.2%	60 - 140%	10/18/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/18/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	98.3%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	96.5%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	105%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	96.0%	60 - 140%	10/18/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	108%	60 - 140%	10/18/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	94.4%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	92.6%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	93.4%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	98.3%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	99.7%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	63.3%	60 - 140%	10/18/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/18/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	107%	60 - 140%	10/18/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	103%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	106%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	96.2%	60 - 140%	10/18/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	99.3%	60 - 140%	10/18/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	102%	60 - 140%	10/18/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	101%	60 - 140%	10/18/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	115%	60 - 140%	10/18/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/18/2025
d10-acénaphtène	%	116		111%	60 - 130%	10/18/2025
d10-phénanthrène	%	116		110%	60 - 130%	10/18/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	112		107%		10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146103, 7146104, 7146106, 7146107, 7146108, 7146109, 7146111, 7146112, 7146113, 7146114, 7146118, 7146122, 7146124, 7146125, 7146130, 7146133, 7146136, 7146139, 7146142, 7146144**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	85.1%	60 - 140%	10/18/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.6%	60 - 140%	10/18/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.7%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	78.9%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.8%	60 - 140%	10/18/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.5%	60 - 140%	10/18/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.1%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.6%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.7%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.2%	60 - 140%	10/18/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	86.2%	60 - 140%	10/18/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.7%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.9%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	85.2%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	84.0%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.8%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.5%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	24.4%	60 - 140%	10/18/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.6%	60 - 140%	10/18/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	83.2%	60 - 140%	10/18/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.6%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.8%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	83.9%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.6%	60 - 140%	10/18/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.3%	60 - 140%	10/18/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.7%	60 - 140%	10/18/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.2%	60 - 140%	10/18/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	88.1%	60 - 140%	10/18/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/18/2025
d10-acénaphtène	%	90		85%	60 - 130%	10/18/2025
d10-phénanthrène	%	90		87%	60 - 130%	10/18/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	83		81%		10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146145, 7146146, 7146147, 7146149, 7146150, 7146151, 7146152, 7146153, 7146154, 7146155, 7146156, 7146157, 7146158, 7146159, 7146160, 7146161, 7146162, 7146163, 7146164, 7146165**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	86.8%	60 - 140%	10/18/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.3%	60 - 140%	10/18/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	85.1%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	78.0%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	74.4%	60 - 140%	10/18/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.5%	60 - 140%	10/18/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.0%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.7%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	83.4%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.3%	60 - 140%	10/18/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	92.0%	60 - 140%	10/18/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.8%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.6%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.3%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.5%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.5%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.0%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	33.5%	60 - 140%	10/18/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.6%	60 - 140%	10/18/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	84.6%	60 - 140%	10/18/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.0%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.2%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.0%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.9%	60 - 140%	10/18/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.6%	60 - 140%	10/18/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.8%	60 - 140%	10/18/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.2%	60 - 140%	10/18/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	92.6%	60 - 140%	10/18/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/18/2025
d10-acénaphtène	%	95		96%	60 - 130%	10/18/2025
d10-phénanthrène	%	92		92%	60 - 130%	10/18/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	81		83%		10/18/2025

Échantillons EnvironeX associés : **7146166, 7146167, 7146168, 7146169, 7146170, 7146171, 7146172, 7146173, 7146174, 7146175, 7146179, 7146180, 7146181, 7146182, 7146183, 7146184, 7146185, 7146186, 7146187, 7146188**

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.6%	60 - 140%	10/18/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	71.3%	60 - 140%	10/18/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.4%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.5%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.7%	60 - 140%	10/18/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	74.8%	60 - 140%	10/18/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.9%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	73.6%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.7%	60 - 140%	10/18/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.0%	60 - 140%	10/18/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	79.2%	60 - 140%	10/18/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.7%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.3%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	88.0%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	86.3%	60 - 140%	10/18/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	85.0%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.0%	60 - 140%	10/18/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	31.4%	60 - 140%	10/18/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	78.0%	60 - 140%	10/18/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.4%	60 - 140%	10/18/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	80.0%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.0%	60 - 140%	10/18/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	72.5%	60 - 140%	10/18/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/18/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.3%	60 - 140%	10/18/2025
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.4%	60 - 140%	10/18/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	79.4%	60 - 140%	10/18/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/18/2025
d10-acénaphtène	%	86		78%	60 - 130%	10/18/2025
d10-phénanthrène	%	88		81%	60 - 130%	10/18/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	86		82%		10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7146178, 7146189**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
Composés phénoliques GCMS	-						
o-crésol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
m-crésol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
p-crésol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,4-diméthylphénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2-nitrophénol	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
4-nitrophénol	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
phénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2-chlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
3-chlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
4-chlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
p-Chloro-m-crésol (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,3-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,4+2,5-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,6-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
3,4-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
3,5-dichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
pentachlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,3,4,5-tétrachlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,3,4,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,3,5,6-tétrachlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,3,4-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,3,5-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,3,6-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
2,4,6-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
3,4,5-trichlorophénol	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-						
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146110**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
HAM	-						
Benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Éthylbenzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Toluène	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Xylènes (m+p)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Xylènes (o)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Xylènes (sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chlorobenzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	<0.15	<0.15	N/A			
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Styrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-						
HAC	-						
Chloroforme	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chlorure de vinyle	mg/Kg	<0.40	<0.40	N/A			
Dichloro-1,1-éthane	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro1,1-éthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro1,2-éthane	mg/Kg	<0.15	<0.15	N/A			
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,2-propane	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,3-propylène (cis)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,3-propylène (trans)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichlorométhane	mg/Kg	<0.15	<0.15	N/A			
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Tétrachloroéthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Tétrachlorure de carbone	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Trichloro-1,1,1-éthane	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Trichloro-1,1,2-éthane	mg/Kg	<0.15	<0.15	N/A			
Trichloroéthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Volatils enfouissement	-						
Bromodichlorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chloro-2-butadiène-1,3 (PNA)	mg/Kg	<0.30	<0.30	N/A			
Chloroéthane (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chlorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Chloro-3-propylène (PNA)	mg/Kg	<0.30	<0.30	N/A			
Dibromochlorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
1,2-Dibromo-3-chloropropane (PNA)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Dichlorodifluorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Hexachlorobutadiène (PNA)	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Hexachloroéthane (PNA)	mg/Kg	<0.30	<0.30	N/A			
Pentachloroéthane (PNA)	mg/Kg	<1.00	<1.00	N/A			
Tétrachloro-1,1,1,2-éthane (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Trichlorofluorométhane (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Trichloro-1,2,3-propane (PNA)	mg/Kg	<0.15	<0.15	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146043**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
HAM	-						
Benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Éthylbenzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Toluène	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Xylènes (m+p)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Xylènes (o)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Xylènes (sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chlorobenzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	<0.15	<0.15	N/A			
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Styrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-						
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146047**							
HAM	-						
Benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Éthylbenzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Toluène	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Xylènes (m+p)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Xylènes (o)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Xylènes (sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chlorobenzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,2-benzène	mg/Kg	<0.15	<0.15	N/A			
Dichloro-1,3-benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dichloro-1,4-benzène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Styrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-						
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146159**							
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.2	<0.2	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146110**							
Métaux	-						
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.5	<0.5	N/A			
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.5	<1.5	N/A			
Baryum (Ba)	mg/Kg	17	16.3	6.19%			
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.9	<0.9	N/A			
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10	<10	N/A			
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10	<10	N/A			
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10	<10	N/A			
Étain (Sn)	mg/Kg	<5	<5	N/A			
Manganèse (Mn)	mg/Kg	38	37.3	0.48%			
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.5	<1.5	N/A			
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10	<10	N/A			
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10	<10	N/A			
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.5	<0.5	N/A			
Zinc (Zn)	mg/Kg	14	13.5	1.93%			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146110**							
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146089**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
Métaux	-						
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Baryum (Ba)	mg/Kg	18	22.3	22.4%			
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	<0.90	N/A			
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	<5.00	N/A			
Manganèse (Mn)	mg/Kg	32	37.8	16.9%			
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146089**							
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146156**							
Métaux	-						
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Baryum (Ba)	mg/Kg	16	17.3	7.81%			
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	<0.90	N/A			
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	<5.00	N/A			
Manganèse (Mn)	mg/Kg	37	34.0	7.09%			
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146156**							
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146179**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
Métaux	-						
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Baryum (Ba)	mg/Kg	16	14.6	11.6%			
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	<0.90	N/A			
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	<5.00	N/A			
Manganèse (Mn)	mg/Kg	42	35.1	16.7%			
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Zinc (Zn)	mg/Kg	14	11.4	21.9%			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146179**							
Métaux	-						
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Baryum (Ba)	mg/Kg	12	11.5	3.42%			
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	<0.90	N/A			
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	<5.00	N/A			
Manganèse (Mn)	mg/Kg	68	53.2	23.7%			
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	<1.50	N/A			
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	<10.0	N/A			
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	<0.50	N/A			
Zinc (Zn)	mg/Kg	13	11.6	10.6%			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146118**							
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	<0.20	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146118**							
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	<100	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146110**							
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	<100	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146089**							
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	<100	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146118**							
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	<100	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146156**							
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	<100	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146179**							
Éthylène glycol	mg/Kg	<2	<2	N/A			
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146110**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
HAP	-						
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chrysène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluorène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-	-					
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146110**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
HAP	-						
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chrysène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluorène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-	-					
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146089**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
HAP	-						
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chrysène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluorène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-	-					
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146118**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
HAP	-						
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chrysène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluorène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-	-					
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146156**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Paramètre	Unité	Échantillon associé	Duplicata	Écart	DUP 1	DUP 2	DUP 3
HAP	-						
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Chrysène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Fluorène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Pyrène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	<0.10	N/A			
% de récupération des étalons analogues	-	-					
Numéros d'échantillons EnvironeX associés : **7146179**							

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

eurofins | EnvironeX 2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4N 1N7 (514) 332-6001

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL : M2595057-V1

DEMANDE D'ANALYSE :255753

Date d'émission du certificat : 2025-12-24

GÉNINOVATION
275, rue Benjamin Hudon
Montréal, Québec
H4N 1J1
Attention : Vilma Goldstein

Date de réception : 2025-12-19
Nom et no projet : D250722
Nom du préleveur : T. Anane
Bon de commande : D250722

Analyses	Quantité	Méthode de référence	Méthode interne
Humidité / siccité	5	MA. 100 - S.T. 1.1	ILCE-030
Mercure	5	MA.200-Mét 1.2	ILCE-069
Hydrocarbures pétrol. C10-C50	5	MA. 400 - Hyd. 1.1	ENVXCHM38/ILCE36
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)	5	MA. 400 - HAP 1.1	ILCE-061
Balayage de métaux par ICPMS	5	MA. 200 - Mét 1.2	ILCE-069
Congélation des échantillons à -20C	5	Aucune	Aucune

Notes :

- Ce certificat d'analyse est la seule référence valide et les résultats présentés ont préséance en cas de différence avec tous autres documents transmis .
- Tous les résultats d'analyses provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche , à moins d'avis contraire.
- Les critères présentés sur ce certificat, le cas échéant, ainsi que la comparaison des résultats d'analyses à ceux-ci est à titre indicatif seulement. De plus, les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur Basses-Terres du Saint-Laurent, à moins d'avis contraire.
- Groupe EnvironeX détient toutes les accréditations requises pour l'analyse des paramètres présentés sur ce certificat, à moins d'avis contraire.

Légende :

LR : Limite rapportée
MR : Matériaux de référence
N/A : Non applicable
PNA : Paramètre non accrédité
TNI : Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées
Méthode Interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

[1] Analyse réalisée par EnvironeX Québec
[2] Analyse réalisée par EnvironeX Longueuil
[3] Résultats en annexe
* Analyse réalisée en sous-traitance externe

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7251097**	**7251098**	**7251099**	**7251100**	**7251101**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	FOSS RES 5	TR22-2	TR22-4	TR22-6	FOSS RES 2
Paramètre	**Unité**	**Critère A**	**B**	**C**	**RESC**					
Métaux										
Argent (Ag)	mg/Kg	2	20	40	200	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic (As)	mg/Kg	10	30	50	250	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Baryum (Ba)	mg/Kg	200	500	2000	10000	16	16	17	19	18
Cadmium (Cd)	mg/Kg	0.9	5	20	100	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9	<0.9
Chrome (Cr)	mg/Kg	45	250	800	4000	<10	<10	<10	<10	<10
Cobalt (Co)	mg/Kg	25	50	300	1500	<10	<10	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	mg/Kg	50	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Étain (Sn)	mg/Kg	5	50	300	1500	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0	<5.0
Manganèse (Mn)	mg/Kg	1000	1000	2200	11000	42	49	63	35	36
Molybdène (Mo)	mg/Kg	6	10	40	200	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5	<1.5
Nickel (Ni)	mg/Kg	30	100	500	2500	<10	<10	<10	<10	<10
Plomb (Pb)	mg/Kg	50	500	1000	5000	<10	<10	<10	<10	<10
Sélénium (Se)	mg/Kg	3	3	10	50	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc (Zn)	mg/Kg	120	500	1500	7500	10	<10	13	<10	<10

No d'échantillon EnvironeX :	**7251097**	**7251098**	**7251099**	**7251100**	**7251101**	
Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	
Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	
Identification de l'échantillon client :	FOSS RES 5	TR22-2	TR22-4	TR22-6	FOSS RES 2	
Paramètre	**Unité**					
Congélation des échantillons de sol à -20°C	-	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait

No d'échantillon EnvironeX :	**7251097**	**7251098**	**7251099**	**7251100**	**7251101**	
Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol	
Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	
Identification de l'échantillon client :	FOSS RES 5	TR22-2	TR22-4	TR22-6	FOSS RES 2	
Paramètre	**Unité**					
Pourcentage d'humidité	%	6.3	3.6	1.3	3.3	6.9

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	7251097	7251098	7251099	7251100	7251101
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	FOSS RES 5	TR22-2	TR22-4	TR22-6	FOSS RES 2
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
HAP										
Acénaphtène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Acénaphthylène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.17
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.35
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.17
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.15
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	0.1	1	10	-	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.10
Benzo (bjk) fluoranthène (Sommation)	mg/Kg	-	-	-	136	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.25
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	0.1	1	10	18	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	-	-	-	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.41
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	82	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	0.14	<0.10	<0.10	<0.10	0.51
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	mg/Kg	0.1	10	100	100	0.28	<0.10	<0.10	<0.10	1.42
Fluorène	mg/Kg	0.1	10	100	100	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.37
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	0.1	1	10	34	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.16
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	0.1	1	10	150	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	mg/Kg	0.1	5	50	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	mg/Kg	0.1	5	50	56	0.39	<0.10	<0.10	<0.10	2.30
Pyrène	mg/Kg	0.1	10	100	100	0.20	<0.10	<0.10	<0.10	0.95
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	0.1	1	10	56	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	0.16
% de récupération des étalons analogues										
d10-acénaphtène	%	-	-	-	-	82	89	106	92	88
d10-phénanthrène	%	-	-	-	-	79	85	96	86	81
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	-	-	-	-	78	84	96	86	79

					No d'échantillon EnvironeX :	7251097	7251098	7251099	7251100	7251101
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	FOSS RES 5	TR22-2	TR22-4	TR22-6	FOSS RES 2
		Critère								
Paramètre	Unité	A	B	C	RESC					
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	100	700	3500	10000	<100	<100	<100	<100	<100

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

					No d'échantillon EnvironeX :	**7251097**	**7251098**	**7251099**	**7251100**	**7251101**
					Nature :	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					Date de prélèvement :	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09	2025-10-09
					Identification de l'échantillon client :	FOSS RES 5	TR22-2	TR22-4	TR22-6	FOSS RES 2
Paramètre	**Unité**	**Critère**								
		A	**B**	**C**	**RESC**					
Mercure (Hg)	mg/Kg	0.6	2	10	50	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20

Échantillons	Commentaires
7251097, 7251098, 7251099, 7251100, 7251101	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : Le matériau de référence 7,12-Diméthylbenzo(a)anthracène est hors critères d'acceptabilité, mais aucun impact sur les résultats.

53-54

Nesrine Tiab, Chimiste, Site Longueuil

53-54

Mihaela Rosca, Chimiste, site Longueuil

53-54

Camille Gendron, Chimiste à l'entrainement, Permis OCQ 2425-087

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Mercure (Hg)	mg/Kg	<0.20	0.2	102%	80 - 120%	12/20/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7251097, 7251098, 7251099, 7251100, 7251101**						
Métaux	-					
Argent (Ag)	mg/Kg	<0.50	0.5	101%	80 - 120%	12/20/2025
Arsenic (As)	mg/Kg	<1.50	1.5	98.1%	80 - 120%	12/20/2025
Baryum (Ba)	mg/Kg	<10.0	10	95.6%	80 - 120%	12/20/2025
Cadmium (Cd)	mg/Kg	<0.90	0.9	104%	80 - 120%	12/20/2025
Chrome (Cr)	mg/Kg	<10.0	10	94.4%	80 - 120%	12/20/2025
Cobalt (Co)	mg/Kg	<10.0	10	94.6%	80 - 120%	12/20/2025
Cuivre (Cu)	mg/Kg	<10.0	10	97.4%	80 - 120%	12/20/2025
Étain (Sn)	mg/Kg	<5.00	5	105%	80 - 120%	12/20/2025
Manganèse (Mn)	mg/Kg	<10.0	10	96.2%	80 - 120%	12/20/2025
Molybdène (Mo)	mg/Kg	<1.50	1.5	101%	80 - 120%	12/20/2025
Nickel (Ni)	mg/Kg	<10.0	10	94.4%	80 - 120%	12/20/2025
Plomb (Pb)	mg/Kg	<10.0	10	97.4%	80 - 120%	12/20/2025
Sélénium (Se)	mg/Kg	<0.50	0.5	97.8%	80 - 120%	12/20/2025
Zinc (Zn)	mg/Kg	<10.0	10	98.2%	80 - 120%	12/20/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7251097, 7251098, 7251099, 7251100, 7251101**						
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/Kg	<100	100	85%	80 - 120%	12/20/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7251097, 7251098, 7251099, 7251100, 7251101**						
HAP	-					
Acénaphtène	mg/Kg	<0.10	0.1	89.0%	60 - 140%	12/20/2025
Acénaphthylène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.8%	60 - 140%	12/20/2025
Anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.5%	60 - 140%	12/20/2025
Benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	83.2%	60 - 140%	12/20/2025
Benzo (a) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.4%	60 - 140%	12/20/2025
benzo (b) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	76.6%	60 - 140%	12/20/2025
benzo(j)fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.0%	60 - 140%	12/20/2025
Benzo (k) fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.8%	60 - 140%	12/20/2025
Benzo (c) phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	84.8%	60 - 140%	12/20/2025
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/Kg	<0.10	0.1	77.2%	60 - 140%	12/20/2025
Chloro-2-naphtalène (PNA)	mg/Kg	<0.10	0.1	87.9%	60 - 140%	12/20/2025
Chrysène	mg/Kg	<0.10	0.1	84.1%	60 - 140%	12/20/2025
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.8%	60 - 140%	12/20/2025
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	75.1%	60 - 140%	12/20/2025
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.3%	60 - 140%	12/20/2025
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	87.1%	60 - 140%	12/20/2025
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	84.0%	60 - 140%	12/20/2025
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/Kg	<0.10	0.1	41.2%	60 - 140%	12/20/2025
Fluoranthène	mg/Kg	<0.10	0.1	82.6%	60 - 140%	12/20/2025
Fluorène	mg/Kg	<0.10	0.1	88.9%	60 - 140%	12/20/2025
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	83.5%	60 - 140%	12/20/2025
Méthyl-1 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	88.2%	60 - 140%	12/20/2025
Méthyl-2 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	85.8%	60 - 140%	12/20/2025
Méthyl-3 cholanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	92.3%	60 - 140%	12/20/2025
Naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	85.2%	60 - 140%	12/20/2025
Phénanthrène	mg/Kg	<0.10	0.1	78.6%	60 - 140%	12/20/2025

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Pyrène	mg/Kg	<0.10	0.1	81.5%	60 - 140%	12/20/2025
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/Kg	<0.10	0.1	95.6%	60 - 140%	12/20/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		12/20/2025
d10-acénaphtène	%	91		92%	60 - 130%	12/20/2025
d10-phénanthrène	%	88		85%	60 - 130%	12/20/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	86		87%		12/20/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7251097, 7251098, 7251099, 7251100, 7251101**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Annexe 6

Tableaux de compilation et certificats d'analyses chimiques pour les eaux souterraines

GENINOVATION

Tableau C : Synthèse des résultats d'analyses des échantillons d'eau souterraine
Site : Auberge et camping du lac Châteauvert
N° projet : D250722-200

Identification de l'échantillon		Critère de qualité				PO-02	DUP1		PO-04	PO-05	PO-09
Date d'échantillonnage		Seuil d'alerte	Eau de	Seuil d'alerte	Résurgence en	2025-10-14	2025-10-14	% dup	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14
Paramètre	Unités	(50 %)	consommation	(50 %)	eau de surface	7145040	7145046		7145041	7145044	7145045
Métaux											
Aluminium (Al)	µg/L	50	100	-	-	<35	<35	-	<35	<35	<35
Antimoine (Sb)	µg/L	3	6	550	1 100	<1	<1	-	<1	<1	<1
Argent (Ag)	µg/L	50	100	0.02	0.04	<0.3	<0.3	-	<0.3	<0.3	<0.3
Arsenic (As)	µg/L	0.15	0.3	170	340	<2	<2	-	<2	<2	<2
Baryum (Ba)	µg/L	500	1 000	54	108	<20	<20	-	20	<20	<20
Bore (B)	µg/L	2 500	5 000	14 000	28 000	<100	<100	-	190	<100	<100
Cadmium (Cd)	µg/L	2.5	5	0.1	0.2	<1	<1	-	<1	<1	<1
Chrome total (Cr)	µg/L	25	50	-	-	<5	<5	-	<5	<5	<5
Cobalt (Co)	µg/L	-	-	185	370	<10	<10	-	<10	<10	<10
Cuivre (Cu)	µg/L	500	1 000	0.8	1.6	<3	<3	-	<3	<3	<3
Manganèse (Mn)	µg/L	25	50	275	551	49	46	6%	53	26	66
Molybdène (Mo)	µg/L	20	40	14 500	29 000	10	10	0%	<10	<10	<10
Nickel (Ni)	µg/L	35	70	33	67	<2	<2	-	<2	<2	<2
Selenium (Se)	µg/L	5	10	31	62	<1	<1	-	<1	<1	<1
Sodium (Na)	µg/L	100 000	200 000	-	-	4000	3800	5%	2100	1300	<1000
Uranium (U)	µg/L	10	20	-	Dureté hors limite	<1	<1	-	<1	<1	<1
Zinc (Zn)	µg/L	2 500	5 000	9	17	<10	<10	-	<10	<10	<10
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)											
Acénaphtène	µg/L	-	-	50	100	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Anthracène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) anthracène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (a) pyrène	µg/L	0.005	0.01	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (b) fluoranthène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (j) fluoranthène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Benzo (k) fluoranthène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Chrysène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Dibenzo (a,h) anthracène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Fluoranthène	µg/L	2	4	7	14	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Fluorène	µg/L	-	-	55	110	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Naphtalène	µg/L	50	100	50	100	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Phénanthrène	µg/L	-	-	2.35	4.7	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Pyrène	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Sommation de HAP (benzo[a]anthracène, benzo[b]fluoranthène, benzo[k]fluorenthène, benzo[a]pyrène, chrysène, dibenzo[a,h]anthracène et indéno[1,2,3-c,d]pyrène)	µg/L	-	-	0.90	1.8	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Sommation de HAP CMM 2008-47 note G	µg/L	-	-	-	-	<0.10	<0.10	-	<0.10	<0.10	<0.10
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}											
Hydrocarbures pétroliers C_{10} à C_{50}	µg/L	-	-	1 400	2 800	<100	<100	-	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM)											
Benzène	µg/L	0.25	0.5	475	950	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Chlorobenzène	µg/L	15	30	65	130	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Dichloro-1,2-benzène	µg/L	75	150	35	70	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Dichloro-1,3-benzène	µg/L	-	-	50	100	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Dichloro-1,4-benzène	µg/L	2.5	5	50	100	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Éthylbenzène	µg/L	0.8	2	80	160	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Styrène	µg/L	10	20	400	800	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Toluène	µg/L	12	24	100	200	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	2
Xylènes (m+p)	µg/L	-	-	-	-	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Xylènes (o)	µg/L	-	-	-	-	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Xylènes (totaux)	µg/L	10	20	185	370	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC)											
Chloroforme (trichlorométhane)	µg/L	35	70	2 850	5 700	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Chlorure de vinyle (chloroéthène)	µg/L	1	2	120	240	<0.4	<0.4	-	<0.4	<0.4	<0.4
1,1-Dichloroéthène	µg/L	5	10	600	1 200	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,2-Dichloroéthane	µg/L	2.5	5	1 850	3 700	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,2-Dichloroéthène (cis)	µg/L	-	-	2 750	5 500	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,2-Dichloroéthène (trans)	µg/L	-	-	7 000	14 000	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,2-Dichloropropane	µg/L	2.5	5	750	1 500	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,3-Dichloropropane	µg/L	-	-	2 950	5 900	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,3-Dichloropropène (cis)	µg/L	1	2	40.5	81	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,3-Dichloropropène (trans)	µg/L	1	2	40.5	81	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	µg/L	25	50	4 250	8 500	<0.3	<0.3	-	<0.3	<0.3	<0.3
Hexachloroéthane	µg/L	0.5	1	55	110	<1.0	<1.0	-	<1.0	<1.0	<1.0
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	µg/L	0.1	0.2	200	400	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Tétrachloroéthène	µg/L	12.5	25	165	330	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Tétrachlorure de carbone (tétrachlorométhane)	µg/L	2.5	5	80	160	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,1,1-Trichloroéthane	µg/L	100	200	400	800	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
1,1,2-Trichloroéthane	µg/L	1.5	3	800	1 600	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Trichloroéthène	µg/L	2.5	5	900	1 800	<0.2	<0.2	-	<0.2	<0.2	<0.2
Autres substances organiques											
Éthylène glycol	µg/L	7 000	14 000	-	-	<10000	<10000	-	<10000	<10000	<10000
Diéthylène glycol	µg/L					<10000	<10000		<10000	<10000	<10000
Propylène glycol	µg/L					<10000	<10000		<10000	<10000	<10000

C / N - Critères Normes
RES : Critères de résurgence dans les eaux de surface

eurofins | EnvironeX 2325, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4N 1N7 (514) 332-6001

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL : M2571612-V1

DEMANDE D'ANALYSE :252502

Date d'émission du certificat : 2025-10-23

GÉNINOVATION
275, rue Benjamin Hudon
Montréal, Québec
H4N 1J1
Attention : Vilma Goldstein

Date de réception : 2025-10-15
Nom et no projet : D250722
Nom du préleveur : T. Anane
Bon de commande : D250722

Analyses	Quantité	Méthode de référence	Méthode interne
Hydrocarbures pétrol. C10-C50	5	MA. 400 - Hyd. 1.0	ILCE-036
Composés organiques volatils	5	MA. 400 - COV 2.0	ILCE-022/CHM40
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)	5	MA. 400 - HAP 1.1	ILCE-061
Balayage de métaux	5	MA. 200 - Mét 1.1	ILCE-069
Glycols	5	Glycol in Soil and Water	ILCE-027

Notes :

- Ce certificat d'analyse est la seule référence valide et les résultats présentés ont préséance en cas de différence avec tous autres documents transmis .
- Tous les résultats d'analyses provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche , à moins d'avis contraire.
- Les critères présentés sur ce certificat, le cas échéant, ainsi que la comparaison des résultats d'analyses à ceux-ci est à titre indicatif seulement. De plus, les critères ABC se réfèrent aux critères du secteur Basses-Terres du Saint-Laurent, à moins d'avis contraire.
- Groupe EnvironeX détient toutes les accréditations requises pour l'analyse des paramètres présentés sur ce certificat, à moins d'avis contraire.

Légende :

LR : Limite rapportée
MR : Matériaux de référence
N/A : Non applicable
PNA : Paramètre non accrédité
TNI : Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées
Méthode Interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

[1] Analyse réalisée par EnvironeX Québec
[2] Analyse réalisée par EnvironeX Longueuil
[3] Résultats en annexe
* Analyse réalisée en sous-traitance externe

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No d'échantillon EnvironeX :		**7145040**	**7145041**	**7145044**	**7145045**	**7145046**		
Nature :		Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine		
Date de prélèvement :		2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14		
Identification de l'échantillon client :		PO-02	PO-04	PO-05	PO-09	DUP1		
Paramètre	**Unité**							
---------- Métaux ----------								
Aluminium dissous (Al)	mg/L	<0.035	<0.035	<0.035	<0.035	<0.035		
Antimoine dissous (Sb)	mg/L	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001		
Argent dissous (Ag)	mg/L	<0.0003	<0.0003	<0.0003	<0.0003	<0.0003		
Arsenic dissous (As)	mg/L	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002		
Barium dissous (Ba)	mg/L	<0.02	0.02	<0.02	<0.02	<0.02		
Bore dissous (B)	mg/L	<0.10	0.19	<0.10	<0.10	<0.10		
Cadmium dissous (Cd)	mg/L	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001		
Chrome dissous (Cr)	mg/L	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005		
Cobalt dissous (Co)	mg/L	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01		
Cuivre dissous (Cu)	mg/L	<0.003	<0.003	<0.003	<0.003	<0.003		
Manganèse dissous (Mn)	mg/L	0.049	0.053	0.026	0.066	0.046		
Molybdène dissous (Mo)	mg/L	0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0.01		
Nickel dissous (Ni)	mg/L	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002	<0.002		
Plomb dissous (Pb)	mg/L	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001		
Selenium dissous (Se)	mg/L	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001		
Sodium dissous (Na)	mg/L	4.0	2.1	1.3	<1.0	3.8		
Uranium dissous (U)	mg/L	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001	<0.001		
Zinc dissous (Zn)	mg/L	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01		

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No d'échantillon EnvironeX :		**7145040**	**7145041**	**7145044**	**7145045**	**7145046**		
Nature :		Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine		
Date de prélèvement :		2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14		
Identification de l'échantillon client :		PO-02	PO-04	PO-05	PO-09	DUP1		
Paramètre	**Unité**							
----------Volatils----------								
Benzène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Chlorobenzène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Chloroforme	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Chlorure de vinyle	µg/L	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4		
Dichloro1,1-éthylène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,2-benzène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro1,2-éthane	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,2-propane	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,3-propane	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,3-benzène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,3-propylène (cis)	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,3-propylène (trans)	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichloro-1,4-benzène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Dichlorométhane	µg/L	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3		
Éthylbenzène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Hexachloroéthane (PNA)	µg/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0		
Pentachloroéthane (PNA)	µg/L	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0		
Styrène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Tétrachloroéthylène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Tétrachlorure de carbone	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Toluène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	1.5	<0.2		
Trichloro-1,1,1-éthane	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Trichloro-1,1,2-éthane	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Trichloroéthylène	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Xylènes (m+p)	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Xylènes (o)	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
Xylènes (sommation)	µg/L	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2		
% de récupération des étalons analogues								
d8-toluène	%	91	90	87	91	90		
Dibromofluorométhane	%	111	100	102	103	109		
Bromofluorobenzène	%	104	100	100	103	102		

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - RÉSULTATS

No d'échantillon EnvironeX :		**7145040**	**7145041**	**7145044**	**7145045**	**7145046**		
Nature :		Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine		
Date de prélèvement :		2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14		
Identification de l'échantillon client :		PO-02	PO-04	PO-05	PO-09	DUP1		
Paramètre	**Unité**							
----------Glycols---------- (PNA)								
diéthylène glycol (PNA)	mg/L	<10	<10	<10	<10	<10		
éthylène glycol (PNA)	mg/L	<10	<10	<10	<10	<10		
propylène glycol (PNA)	mg/L	<10	<10	<10	<10	<10		

No d'échantillon EnvironeX :		**7145040**	**7145041**	**7145044**	**7145045**	**7145046**		
Nature :		Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine		
Date de prélèvement :		2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14		
Identification de l'échantillon client :		PO-02	PO-04	PO-05	PO-09	DUP1		
Paramètre	**Unité**							
----------HAP----------								
Acénaphtène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Anthracène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo(a)anthracène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo(a)pyrène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
benzo (b) fluoranthène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
benzo(j)fluoranthène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Benzo [k] fluoranthène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Chrysène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Fluoranthène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Fluorène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Indeno(1,2,3-cd)pyrène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Naphtalène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Phenanthrène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Pyrène	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
Sommation de HAP	µg/L	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10		
% de récupération des étalons analogues								
d10-Acénaphthène	%	92	102	109	87	85		
d10-Phénanthrène	%	89	94	102	83	85		
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	82	84	91	73	77		

No d'échantillon EnvironeX :		**7145040**	**7145041**	**7145044**	**7145045**	**7145046**		
Nature :		Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine		
Date de prélèvement :		2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14	2025-10-14		
Identification de l'échantillon client :		PO-02	PO-04	PO-05	PO-09	DUP1		
Paramètre	**Unité**							
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/L	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1		

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Échantillons	Commentaires
7145040, 7145041, 7145044, 7145045, 7145046	Les métaux dissous ont été filtrés et préservés sur le terrain.

53-54

Nesrine Tiab, Chimiste, Site Longueuil

53-54

Liliane Flore Matoukam Wabo, Chimiste, Site Longueuil

53-54

Mihaela Rosca, Chimiste, site Longueuil

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
Hydrocarbures pétroliers C10-C50	mg/L	<0.1	0.1	114%	60 - 140%	10/21/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7145040, 7145041, 7145044, 7145045, 7145046**						
---------- Métaux ----------	-					
Aluminium dissous (Al)	mg/L	<0.035	0.035	87.4%	80 - 120%	10/18/2025
Antimoine dissous (Sb)	mg/L	<0.001	0.001	104%	80 - 120%	10/18/2025
Argent dissous (Ag)	mg/L	<0.0003	0.0003	116%	80 - 120%	10/18/2025
Arsenic dissous (As)	mg/L	<0.002	0.002	93.6%	80 - 120%	10/18/2025
Barium dissous (Ba)	mg/L	<0.02	0.02	96.0%	80 - 120%	10/18/2025
Bore dissous (B)	mg/L	<0.10	0.1	82.0%	80 - 120%	10/18/2025
Cadmium dissous (Cd)	mg/L	<0.001	0.001	96.0%	80 - 120%	10/18/2025
Chrome dissous (Cr)	mg/L	<0.005	0.005	84.8%	80 - 120%	10/18/2025
Cobalt dissous (Co)	mg/L	<0.01	0.01	87.0%	80 - 120%	10/18/2025
Cuivre dissous (Cu)	mg/L	<0.003	0.003	88.0%	80 - 120%	10/18/2025
Manganèse dissous (Mn)	mg/L	<0.003	0.003	82.4%	80 - 120%	10/18/2025
Molybdène dissous (Mo)	mg/L	<0.01	0.01	111%	80 - 120%	10/18/2025
Nickel dissous (Ni)	mg/L	<0.002	0.002	87.0%	80 - 120%	10/18/2025
Plomb dissous (Pb)	mg/L	<0.001	0.001	98.2%	80 - 120%	10/18/2025
Selenium dissous (Se)	mg/L	<0.001	0.001	94.4%	80 - 120%	10/18/2025
Sodium dissous (Na)	mg/L	<1.0	1	108%	80 - 120%	10/18/2025
Uranium dissous (U)	mg/L	<0.001	0.001	85.0%	80 - 120%	10/18/2025
Zinc dissous (Zn)	mg/L	<0.01	0.01	94.0%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7145040, 7145041, 7145044, 7145045, 7145046**						
----------Glycols---------- (PNA)	-					
diéthylène glycol (PNA)	mg/L	<10	10	113%	80 - 120%	10/18/2025
éthylène glycol (PNA)	mg/L	<10	10	109%	80 - 120%	10/18/2025
propylène glycol (PNA)	mg/L	<10	10	113%	80 - 120%	10/18/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7145040, 7145041, 7145044, 7145045, 7145046**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
----------HAP----------	-					
Acénaphtène	µg/L	<0.10	0.1	79.6%	60 - 140%	10/21/2025
Anthracène	µg/L	<0.10	0.1	78.4%	60 - 140%	10/21/2025
Benzo(a)anthracène	µg/L	<0.10	0.1	84.1%	60 - 140%	10/21/2025
Benzo(a)pyrène	µg/L	<0.10	0.1	77.1%	60 - 140%	10/21/2025
benzo (b) fluoranthène	µg/L	<0.10	0.1	75.7%	60 - 140%	10/21/2025
benzo(j)fluoranthène	µg/L	<0.10	0.1	78.0%	60 - 140%	10/21/2025
Benzo [k] fluoranthène	µg/L	<0.10	0.1	75.6%	60 - 140%	10/21/2025
Chrysène	µg/L	<0.10	0.1	86.0%	60 - 140%	10/21/2025
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/L	<0.10	0.1	77.2%	60 - 140%	10/21/2025
Fluoranthène	µg/L	<0.10	0.1	76.5%	60 - 140%	10/21/2025
Fluorène	µg/L	<0.10	0.1	76.1%	60 - 140%	10/21/2025
Indeno(1,2,3-cd)pyrène	µg/L	<0.10	0.1	82.0%	60 - 140%	10/21/2025
Naphtalène	µg/L	<0.10	0.1	78.1%	60 - 140%	10/21/2025
Phenanthrène	µg/L	<0.10	0.1	77.2%	60 - 140%	10/21/2025
Pyrène	µg/L	<0.10	0.1	75.9%	60 - 140%	10/21/2025
% de récupération des étalons analogues	-					
d10-Acénaphthène	%	87		81%	60 - 130%	10/21/2025
d10-Phénanthrène	%	83		83%	60 - 130%	10/21/2025
D14-Dibenzo (a,h) anthracene	%	75		78%	60 - 130%	10/21/2025
Échantillons EnvironeX associés : **7145040, 7145041, 7145044, 7145045, 7145046**						

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL - CONTRÔLE QUALITÉ

Paramètre	Unité	Blanc	LR	MR obtenu %	MR écart acceptable %	Date d'analyse
----------Volatils----------	-					
Benzène	µg/L	<0.2	0.2	91.6%	75 - 125%	10/16/2025
Chlorobenzène	µg/L	<0.2	0.2	90.2%	75 - 125%	10/16/2025
Chloroforme	µg/L	<0.2	0.2	90.0%	75 - 125%	10/16/2025
Chlorure de vinyle	µg/L	<0.4	0.4	94.6%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro1,1-éthylène	µg/L	<0.2	0.2	102%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,2-benzène	µg/L	<0.2	0.2	86.6%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro1,2-éthane	µg/L	<0.2	0.2	87.8%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,2-éthylène (cis)	µg/L	<0.2	0.2	88.2%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,2-éthylène (trans)	µg/L	<0.2	0.2	87.0%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,2-propane	µg/L	<0.2	0.2	86.2%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,3-propane	µg/L	<0.2	0.2	78.8%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,3-benzène	µg/L	<0.2	0.2	86.4%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,3-propylène (cis)	µg/L	<0.2	0.2	80.2%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,3-propylène (trans)	µg/L	<0.2	0.2	76.6%	75 - 125%	10/16/2025
Dichloro-1,4-benzène	µg/L	<0.2	0.2	90.2%	75 - 125%	10/16/2025
Dichlorométhane	µg/L	<0.3	0.3	82.4%	75 - 125%	10/16/2025
Éthylbenzène	µg/L	<0.2	0.2	88.6%	75 - 125%	10/16/2025
Hexachloroéthane (PNA)	µg/L	<1.0	1	79.2%	75 - 125%	10/16/2025
Pentachloroéthane (PNA)	µg/L	<1.0	1	100%	75 - 125%	10/16/2025
Styrène	µg/L	<0.2	0.2	84.8%	75 - 125%	10/16/2025
Tétrachloro-1,1,2,2-éthane	µg/L	<0.2	0.2	86.8%	75 - 125%	10/16/2025
Tétrachloroéthylène	µg/L	<0.2	0.2	85.6%	75 - 125%	10/16/2025
Tétrachlorure de carbone	µg/L	<0.2	0.2	91.4%	75 - 125%	10/16/2025
Toluène	µg/L	<0.2	0.2	91.0%	75 - 125%	10/16/2025
Trichloro-1,1,1-éthane	µg/L	<0.2	0.2	91.4%	75 - 125%	10/16/2025
Trichloro-1,1,2-éthane	µg/L	<0.2	0.2	84.8%	75 - 125%	10/16/2025
Trichloroéthylène	µg/L	<0.2	0.2	87.0%	75 - 125%	10/16/2025
Xylènes (m+p)	µg/L	<0.2	0.2	91.6%	75 - 125%	10/16/2025
Xylènes (o)	µg/L	<0.2	0.2	86.8%	75 - 125%	10/16/2025
Xylènes (sommation)	µg/L	<0.2	0.2	90.0%	75 - 125%	10/16/2025
% de récupération des étalons analogues	-	-		-		10/16/2025
d8-toluène	%	93		88%	70 - 130%	10/16/2025
Dibromofluorométhane	%	100		94%		10/16/2025
Bromofluorobenzène	%	105		99%	70 - 130%	10/16/2025

Échantillons EnvironeX associés : **7145040, 7145041, 7145044, 7145045, 7145046**

Ce certificat ne peut pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
Cette version remplace et annule toute version précédente. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Annexe 7

Rapport photographique



Photographie 1 : Vue du site



Photographie 2 : Débris présents sur le site



Photographie 3 : Travaux d'excavation et dégagement du réservoir enfoui



Photographie 4 : Retrait du réservoir enfoui



Photographie 5 : Tranchées



Photographie 7 : Foreuses



Photographie 7 : Forage

Annexe 8
Étude antérieure

ABS
UN MONDE À PART

RAPPORT FINAL

PHASE I DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ET CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Auberge et camping du lac Châteauvert, agglomération de la Tuque, Québec

CODE CLIENT : **MRNF102**
N/RÉF. **: EK-24-1839-00**
V/RÉF. : **PPAEN-2024-01**

UN RAPPORT ÉCORESPONSABLE / UNE EXPERTISE DURABLE

Ingénierie des matériaux
Laboratoire
Métallurgie
Science du bâtiment
Hygiène industrielle
Géotechnique
Environnement
Mécanique des roches
Géophysique

53-54

Préparé par

Florence Rozon-Baron, ing.
Chargée de projets | Environnement et géotechnique
Nº OIQ : 5080437

53-54

Vérifié par

Frédéric Bélanger, géographe, M. Ing., D.E.I.A., EESA®
Directeur de projets | Environnement

CONFIDENTIEL

Rapport présenté à :

Madame Flavie Armand
Directrice régionale de la Mauricie-Lanaudière
Direction générale du territoire public
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
100, rue Laviolette – Bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Code client : **MRNF102**
N/Réf. : **EK-24-1839-00**
V/Réf. : **PPAEN-2024-01**

Ce document est présenté et destiné à l'attention exclusive du **ministère des Ressources naturelles et des Forêts**, et n'a été distribué ni transmis à aucun autre organisme, ministère, gouvernement ou individu. Ce rapport contient des informations qui sont légalement privilégiées et de nature confidentielle.

Toute diffusion, partielle ou complète, de quelque manière que ce soit, est strictement interdite sans l'obtention préalable du consentement écrit du **ministère des Ressources naturelles et des Forêts** et **Groupe ABS inc.**

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS

Nº RÉVISION	DATE	DESCRIPTION MODIFICATION ET/OU ÉMISSION
00	2025-01-27	Rapport pour commentaires
00	2025-06-09	Rapport final (non signé)
00	2025-07-09	Rapport final (signé)

DISTRIBUTION

DESCRIPTION	NOM(S) | FONCTION
Une copie électronique en format PDF	Madame Flavie Armand | Directrice régionale de la Mauricie-Lanaudière

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION 1
1.1 CONTEXTE 1
1.2 OBJECTIFS 2
1.3 MÉTHODOLOGIE 2
2.0 DESCRIPTION DU SITE À L'ÉTUDE 3
3.0 GÉOLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE 5
3.1 DÉPÔTS DE SURFACE ET SOCLE ROCHEUX 5
3.2 TOPOGRAPHIE 5
3.3 CONDITIONS HYDROGÉOLOGIQUES 5
3.3.1 Milieu hydrique 5
3.3.2 Sens d'écoulement des eaux de surface et souterraine 5
3.3.3 Système d'information hydrogéologique 6
3.3.4 Alimentation en eau potable 6
3.3.5 Niveau d'eau souterraine 6
3.3.6 Drainage de surface et infiltration dans les sols 6
3.3.7 Milieu humide 6
3.3.8 Vulnérabilité de l'eau souterraine à la pollution 7
4.0 DESCRIPTION ÉCOLOGIQUE 8
4.1 ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES EN SITUATION PRÉCAIRE 8
4.2 AIRE PROTÉGÉE 8
4.3 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 8
5.0 RECHERCHE DOCUMENTAIRE (HISTORIQUE) 9
5.1 PLANS ET RAPPORTS D'ASSURANCE INCENDIE 9
5.2 EXAMEN DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET DES IMAGES SATELLITES 9
5.3 CARTES TOPOGRAPHIQUES 17
5.4 OCCUPATION DU SITE 17
5.5 DOCUMENTATION DU MELCCFP 18
5.5.1 Demande d'accès à l'information 18
5.5.2 Consultation des répertoires et des registres du MELCCFP 19
5.6 DOCUMENTATION DE LA VILLE DE LA TUQUE 20
5.6.1 Demande d'accès à l'information 20
5.6.2 Zonage du site à l'étude et de son voisinage immédiat 24
5.7 DOCUMENTATION DE LA RBQ 24
5.8 DOCUMENTATION DU MRNF 26
5.9 CONSULTATION DE L'INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS FÉDÉRAUX 27
5.10 INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS 28
5.11 AUTRES DOCUMENTS 28

5.12 CHRONOLOGIE DES ACTIVITÉS AYANT EU LIEU SUR LE SITE À L'ÉTUDE 28
6.0 ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ANTÉRIEURES 30
7.0 VISITE DU SITE À L'ÉTUDE 31
7.1 VOISINAGE IMMÉDIAT 34
8.0 ENTREVUE 36
9.0 INTERPRÉTATION DES DONNÉES ET MODÈLE CONCEPTUEL 37
9.1 INTERPRÉTATION DES DONNÉES 37
9.2 MODÈLE CONCEPTUEL 38
10.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 42
11.0 PORTÉE DU RAPPORT ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ 44

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE À L'ÉTUDE 3
TABLEAU 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET DES IMAGES SATELLITES CONSULTÉES 10
TABLEAU 3 : DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS PERTINENTS TIRÉS DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MELCCFP 18
TABLEAU 4 : DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS PERTINENTS TIRÉS DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LA VILLE DE LA TUQUE 20
TABLEAU 5 : EXTRAIT DES REGISTRES DE LA RBQ 25
TABLEAU 6 : LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LA RBQ 25
TABLEAU 7 : DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS PERTINENTS TIRÉS DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MRNF 26
TABLEAU 8 : CHRONOLOGIE DE L'UTILISATION DU SITE À L'ÉTUDE 29
TABLEAU 9 : OBSERVATIONS ET PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES POTENTIELLES 32
TABLEAU 10 : ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UNE ATTENTION SPÉCIALE 33
TABLEAU 11 : IDENTIFICATION DES VOISINS IMMÉDIATS 34
TABLEAU 12 : PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES IDENTIFIÉES 37
TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DU MODÈLE CONCEPTUEL 38
TABLEAU 14 : PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES IDENTIFIÉES 42

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTE TOPOGRAPHIQUE

ANNEXE 2 : LOCALISATION DES ZONES À RISQUE

MODÈLE CONCEPTUEL

ANNEXE 3 : EXTRAIT DE LA CARTE DE L'ATLAS DE L'EAU

EXTRAIT DE LA CARTE DES MILIEUX HUMIDES DOCUMENTATION DE LA RBQ

ANNEXE 4 : RÉPONSE DE VERISK

ANNEXE 5 : PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET IMAGES SATELLITES

ANNEXE 6 : RÉPONSES AUX DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

ANNEXE 7 : PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DU VOISINAGE IMMÉDIAT

ANNEXE 8 : NOTES MANUSCRITES DE LA VISITE

PLAN DE LOCALISATION

TABLEAU D'INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ANNEXE 9 : SPÉCIFICATIONS DES ÉLÉMENTS DEMANDANT UNE ATTENTION SPÉCIALE

ANNEXE 10 : COMPTES-RENDUS DES ENTREVUES

ANNEXE 11 : GRILLE D'EXIGENCES TECHNIQUES

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

IDENTIFICATION DU SITE

Emplacement : Site de l'auberge et du camping du lac Châteauvert, localisé aux abords de celui-ci, dans la partie non divisée du canton de Laliberté, dans l'Agglomération de La Tuque en Mauricie

Numéro du lot : Propriété sans désignation cadastrale

Superficie totale : Environ 90 000 m^2

Type d'activité : Vacante

Propriétaire : Terre publique appartenant à l'État, sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Coordonnées géodésiques centrales : Latitude : 47,550520°
Longitude : -73,967675°

FAITS SAILLANTS

Le 30 septembre 2024, Groupe ABS inc. (ABS) a été mandaté par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), représenté par madame Flavie Armand, directrice régionale de la Mauricie-Lanaudière, afin de réaliser la Phase I de l'étude de caractérisation et la caractérisation des infrastructures et des matières résiduelles du site de l'auberge et du camping du lac Châteauvert, localisé aux abords de celui-ci, dans la partie non divisée du canton de Laliberté, dans l'Agglomération de La Tuque en Mauricie.

La propriété à l'étude correspond actuellement à un terrain vacant, situé dans un secteur à vocation forestière. Le site, sous la responsabilité du MRNF, a d'abord été utilisé pour de l'exploitation forestière. À partir du début des années 1990, un premier bail (nº 404037), suivi des baux nº 406301 et 406293, a été octroyé à des fins d'activités de camping et de villégiature. Le site à l'étude, d'une superficie totale d'environ 90 000 m², englobe ces trois anciens baux de location de même qu'une portion des terres publiques environnantes.

Le mandat s'inscrit dans le cadre des démarches entreprises par le MRNF pour réhabiliter le site à l'étude, afin de le rendre sécuritaire pour l'environnement et la santé humaine. Les données colligées dans le cadre de la présente étude permettront, d'une part, d'identifier les risques environnementaux pouvant affecter les sols et l'eau, et de mettre en évidence d'autres enjeux environnementaux généraux, et d'autre part, de procéder à une caractérisation exhaustive des infrastructures et des matières résiduelles (nature, emplacement et quantité) présentes sur le site.

Au début des années 2010, le MRNF a effectué une inspection des lieux et a constaté que le site était laissé à l'abandon.

Au moment de la présente étude, un volume important de matières résiduelles se trouve sur le site, et ce, majoritairement aux endroits où des bâtiments ont été démolis, voire même incendiés. Des matières résiduelles (déchets solides et domestiques) se trouvent également de manière ponctuelle sur l'ensemble du site à l'étude.

De plus, depuis 1998, un poste de distribution de carburant, comprenant un réservoir souterrain d'essence, un ilot de pompes et la tuyauterie souterraine associée, était présent sur le site en lien avec les activités du camping. Le réservoir est toujours en place. Ce poste de distribution représente une activité commerciale et/ou industrielle potentiellement polluante identifiée en annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT), soit un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé, tel que défini par l'article 8.01 du Code de construction.

Ainsi, la présente étude, pour le secteur du site ayant supporté l'activité désignée, a été réalisée en application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les préoccupations environnementales identifiées à la suite des recherches effectuées dans le cadre de l'étude actuelle sont présentées dans le tableau suivant.

Nº SUR LA FIGURE DE LOCALISATION FIG-02 PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE	COMMENTAIRE
1. Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé (emplacement P2)	Un poste de distribution de carburant était en place depuis 1998 et aurait été utilisé jusqu'en 2014, selon les informations recueillies. Celui-ci était composé d'un réservoir souterrain d'essence (9 100 L), d'un ilot de pompes et de la tuyauterie associée. Le réservoir, toujours en place, ainsi que les activités passées de ravitaillement, représentent des risques environnementaux pour le site à l'étude. De plus, les obligations légales encadrées par la LQE au moment de la cessation de cette activité n'auraient pas été respectées par le locataire.
2. Présence d'un volume important de matières résiduelles (ensemble du site)	Un volume important de matières résiduelles a été observé sur le site. Il s'agit pour la plupart de vestiges d'installations sanitaires et de débris de démolition, concentrés majoritairement à l'endroit des anciens bâtiments. La présence de déchets domestiques a également été observée de manière ponctuelle sur l'ensemble du site, dont certaines étaient entreposées en sacs de plastique. De plus, certains débris observés rencontreraient la définition de matières résiduelles dangereuses au sens du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD). Parmi ceux-ci on retrouve notamment des récipients de 4 L d'huile à moteur, des contenants de peinture d'un (1) gallon, des bonbonnes de propane de 20 L, des conteneurs à essence, ainsi que les huit (8) réservoirs de mazout identifiés à l'emplacement S2. De plus, des matières résiduelles dangereuses (MRD) pourraient encore être présentes dans la portion moteur de la carcasse de VR. D'après nos observations sur le terrain, le volume total des MRD est estimé à environ **10 m³.** Ce volume devra être validé lors des phases subséquentes du projet, en fonction de la quantité et de la composition des produits contenus dans ces récipients. La présence de ces matières résiduelles constitue un risque environnemental pour le site, car dépendamment de leur composition, elles peuvent contaminer les sols par migration. Ces contaminants peuvent atteindre également la nappe d'eau souterraine.

Nº SUR LA FIGURE DE LOCALISATION FIG-02 PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE	COMMENTAIRE
3. Présence de réservoirs de mazout (identifiés à l'emplacement S2)	La présence de huit (8) réservoirs de mazout a été notée à l'emplacement S2 lors de la visite. Il est possible que certains bâtiments aient été chauffés au mazout, car le site était exploité en hiver. Malgré qu'aucun signe de déversement n'ait été observé lors de la visite du site, la possibilité de déversement en surface de terrain à l'endroit actuel ou antérieur de ces réservoirs demeure possible.
4. Activités antérieures du garage de mécanique (emplacement O2)	Des taches foncées ont été observées sur le sol, dans le secteur de l'ancien garage. Selon les informations obtenues dans le cadre de l'étude, de la machinerie lourde (pelle mécanique, niveleuse) était utilisée pour les activités du site. Ces équipements et les produits d'entretien associés étaient vraisemblablement entreposés dans le garage. De plus, il est probable que le garage ait été utilisé pour la réparation de moteurs variés (tels moteurs de bateau ou de motoneige) et d'embarcations.
5. Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié (emplacement P2)	Lors de l'incendie à l'endroit du bâtiment d'accueil, il est probable que les matériaux impliqués dans la combustion comprennent du bois traité ou d'autres matériaux imprégnés de créosote, pouvant ainsi altérer la qualité environnementale des sols sous-jacents.

Une carte topographique montrant la localisation générale du site à l'étude et du secteur avoisinant est présentée à la figure FIG-01 en annexe 1. De plus, la localisation des zones à risque mentionnée dans le tableau précédent est schématisée sur la figure FIG-02 en annexe 2.

MODÈLE CONCEPTUEL

Le tableau suivant ainsi que la figure FIG-03 en annexe 2 présentent une synthèse des principaux éléments du modèle conceptuel de la Phase I. Il convient de noter que ce modèle conceptuel sera complété au cours des phases subséquentes de l'étude de caractérisation, si applicable.

SYNTHÈSE DU MODÈLE CONCEPTUEL

COMPOSANTES DU MODÈLE CONCEPTUEL		DESCRIPTION
INFORMATIONS GÉNÉRALES	LOCALISATION	La propriété à l'étude correspond à un terrain vacant et est située aux abords du lac Châteauvert, à environ 12 km au nord de la route 61, dans l'Agglomération de La Tuque en Maurice. **Lot** : Partie non divisée du Canton de Laliberté **Latitude** : 47,550 520° **Longitude** : -73,967 675° **Superficie totale** : environ 90 000 m²; ▪ Superficie totale du bail nº 404037 : 14 100 m²; ▪ Superficie de la portion du bail nº 404037 ayant supporté l'activité désignée : environ 350 m²; ▪ Superficie du bail nº 406301 : 26 267 m²; ▪ Superficie du bail nº 406293 : environ 4 000 m²; ▪ Superficie du site à l'étude non délimitée par les baux : 45 633 m².
	PROPRIÉTAIRE	Terre publique appartenant à l'État, sous la responsabilité du MRNF.
	USAGE ET ZONAGE	**Usage actuel** : Terrain vacant (friche et boisé) **Usage antérieur** : Exploitation forestière, puis activités liées au camping

		Zonage : Zone F-019, autorisant des usages industriel (industrie d'extraction uniquement), communautaire, d'utilité publique (utilité publique et conservation uniquement), forestier, récréo-forestier et de villégiature.
	SOURCES DE CONTAMINATION POTENTIELLES	1. Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant (emplacement P2); 2. Présence d'un volume important de matières résiduelles (ensemble du site); 3. Présence antérieure de réservoirs de mazout (identifiés à l'emplacement S2); 4. Activités antérieures du garage de mécanique (emplacement O2); 5. Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié (emplacement P2).
	RÉCEPTEURS POTENTIELS	Sol, bande riveraine, nappe phréatique et le lac Châteauvert Récepteurs humains et écologiques
	TOPOGRAPHIE ET SURFACE	Topographie : Relativement plane. Le site est surélevé de quelques mètres par rapport au niveau de l'eau du lac Châteauvert le ceinturant. Recouvrement du terrain : Boisé, végétation, surface décapée, chemins en terre. Le site à l'étude est réparti en plusieurs secteurs, résumés ci-dessous, en y indiquant les infrastructures principales s'y trouvant : ▪ Route forestière 407, traversant le site à l'étude du sud-ouest vers le nord; ▪ **Bail nº 404037** : correspond à la portion sud-est du site et comprend notamment les infrastructures suivantes : un bâtiment; d'accueil/dépanneur, un poste de distribution de carburant, un garage de mécanique et une portion, adjacente au garage, servant à entreposer de la machinerie lourde, des embarcations, des équipements et des produits liés aux activités du camping; ▪ **Bail nº 406301** : aires de camping; ▪ **Bail nº 406293** : chalet locatif, bâtiment secondaire (garage) et bécosse; ▪ **Secteurs non délimités par des baux** : aire d'entreposage en dehors du bail nº 404037 à la limite sud, prise d'eau à la limite sud-est, accès à l'eau à l'ouest.
	CRITÈRES APPLICABLES	**Critères applicables pour la qualité des sols** : Critères génériques du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Guide d'intervention; critère « B »). **Critères applicables pour la qualité de l'eau souterraine** : Critères du Guide d'intervention (RES[1] et/ou EC[2]). **Critères applicables pour la qualité de l'eau de surface** : critères de qualité de l'eau de surface (CVAA et CVAC[3])
	GÉOLOGIE	Selon la carte interactive du système d'information géominière (SIGÉOM), le site à l'étude repose sur une zone morpho-sédimentologique de sédiment glaciolacustre deltaïque/prodeltaïque (sable, sable grossier et sable graveleux mis en place à l'embouchure des cours d'eau qui se déversaient dans les lacs glaciaires). Toujours selon cette carte, le site à l'étude se situe dans la Suite magmatique de Lacoste de la province géologique de Grenville. Le socle rocheux y est principalement constitué d'orthogneiss monzogranitique rose.

[1] Résurgence dans les eaux de surface
[2] Eau de consommation
[3] CVAA : Critère de qualité pour la protection de la vie aquatique (toxicité aiguë); CVAC : Critère de qualité pour la protection de la vie aquatique (effet chronique)

	HYDROGÉOLOGIE	Selon la carte interactive Toporama de l'Atlas du Canada, les sources d'eau avoisinant le site à l'étude se déversent dans le lac Châteauvert. Le sens d'écoulement général dans le lac s'effectue vers le nord géographique. Il est cependant impossible de définir le sens exact de l'écoulement de l'eau souterraine sans une étude réalisée à cet effet.
SOLS ET BANDE RIVERAINE	SIGNATURE CHIMIQUE[1]	Sources de contamination diverses en fonctions des préoccupations environnementales identifiées : HAP, COV, HP C_{10}-C_{50}, métaux (15 éléments[2]), composés phénoliques, et/ou glycols, selon l'endroit. Étant donné la présence de matières résiduelles de toutes sortes, d'autres contaminants pourraient être présents sur le site à l'étude.
	LOCALISATION DE LA CONTAMINATION	Indéterminée. De la contamination des sols est possible à différents endroits sur le site, en fonction des préoccupations environnementales identifiées. Cette possible contamination des sols demeure à confirmer lors de phases subséquentes de l'étude de caractérisation.
EAU SOUTERRAINE	SIGNATURE CHIMIQUE DE LA CONTAMINATION[1]	Sources de contamination diverses en fonctions des préoccupations environnementales identifiées : HAP, COV, HP C_{10}-C_{50}, métaux (17 éléments[3]), composés phénoliques, et/ou glycols. Étant donné la présence de matières résiduelles de toutes sortes, d'autres contaminants pourraient être présents sur le site à l'étude.
	LOCALISATION DE LA CONTAMINATION	Indéterminée. De la contamination de l'eau souterraine est possible à différents endroits sur le site, en fonction des préoccupations environnementales identifiées. Cette possible contamination de l'eau souterraine demeure à confirmer lors de phases subséquentes de l'étude de caractérisation.
EAU DE SURFACE	SIGNATURE CHIMIQUE DE LA CONTAMINATION[1]	Sources de contamination diverses en fonctions des préoccupations environnementales identifiées : HAP, COV, HP C_{10}-C_{50}, métaux (17 éléments), composés phénoliques, et/ou glycols. Étant donné la présence de matières résiduelles de toutes sortes, d'autres contaminants pourraient être présents sur le site à l'étude.
	LOCALISATION DE LA CONTAMINATION	Indéterminée. De la contamination de l'eau de surface est possible au pourtour de la majorité du site, en fonction des préoccupations environnementales identifiées. Cette possible contamination de l'eau de surface demeure à confirmer lors de phases subséquentes de l'étude de caractérisation.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Sur la base des informations recueillies, il est, d'une part, recommandé de procéder à une caractérisation environnementale de site – Phase II pour le risque n° 1 du tableau suivant, localisé dans la portion du bail n° 404037 et ayant supporté l'activité désignée.

D'autre part, il est recommandé de procéder à une caractérisation préliminaire des sols et de l'eau souterraine – Phase II pour les risques n° 2 à 5 du tableau suivant.

[1] : La signature chimique de la contamination n'est pas encore confirmée. Les paramètres analytiques proposés pour analyse lors d'une éventuelle étude de caractérisation environnementale de site - Phase II sont basés sur les recommandations de l'annexe 1 du Guide de caractérisation des terrains (2024) du MELCCFP.

[2] : Argent (Ag), arsenic (As), baryum (Ba), cadmium (Cd), chrome (Cr), cobalt (Co), cuivre (Cu), étain (Sn), manganèse (Mn), mercure (Hg), molybdène (Mo), nickel (Ni), plomb (Pb), sélénium (Se) et zinc (Zn)

[3] : Aluminium (Al), antimoine (Sb), argent (Ag), arsenic (As), baryum (Ba), cadmium (Cd), chrome total (Cr), cobalt (Co), cuivre (Cu), manganèse (Mn), mercure (Hg), molybdène (Mo), nickel (Ni), plomb (Pb), sélénium (Se), sodium (Na) et zinc (Zn)

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES IDENTIFIÉES

N° SUR LA FIGURE DE LOCALISATION FIG-02	RISQUE ENVIRONNEMENTAL
1	Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant
2	Présence d'un volume important de matières résiduelles
3	Présence antérieure de réservoirs de mazout
4	Activités antérieures du garage
5	Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié

1.0 INTRODUCTION

Le 30 septembre 2024, Groupe ABS inc. (ABS) a été mandaté par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), représenté par madame Flavie Armand, directrice régionale de la Mauricie-Lanaudière, afin de réaliser la Phase I de l'étude de caractérisation (ci-après désignée « Phase I ») et la caractérisation des infrastructures et des matières résiduelles du site de l'auberge et du camping du lac Châteauvert (ci-après désigné « site à l'étude » ou « propriété à l'étude »).

Ce mandat a été réalisé selon les exigences de l'appel d'offres et suivant le contrat de services octroyé à ABS en date du 30 septembre 2024 (N/Réf. : PPAEN-2024-01).

1.1 CONTEXTE

La propriété à l'étude correspond actuellement à un terrain vacant, situé dans un secteur à vocation forestière. Le site, correspondant à une terre publique appartenant à l'État, sous la responsabilité du MRNF. Il a d'abord été utilisé pour de l'exploitation forestière. À partir du début des années 1990, des baux (n° 404037, 406301 et 406293) ont été octroyés à des fins d'activités de camping et de villégiature. Le site à l'étude, totalisant une superficie d'environ 90 000 m², englobe ces trois anciens baux de location de même qu'une portion des terres publiques environnantes.

Au début des années 2010, le MRNF a effectué une inspection des lieux et a constaté que le site est laissé à l'abandon. Au moment de la présente étude, un volume important de matières résiduelles se trouve sur le site à l'étude, et ce, majoritairement aux endroits où des bâtiments ont été démolis, voire même incendiés. Des matières résiduelles (déchets solides et domestiques) se trouvent également de manière ponctuelle sur l'ensemble du site à l'étude. De plus, depuis 1998, un poste de distribution de carburant, comprenant un réservoir souterrain d'essence, un ilot des pompes et la tuyauterie souterraine associée, était utilisé pour les activités du camping. Le réservoir est toujours en place.

Ainsi, le mandat s'inscrit dans le cadre des démarches entreprises par le MRNF pour réhabiliter le site à l'étude, afin de le rendre sécuritaire pour l'environnement et la santé humaine. Plus précisément, les données colligées dans le cadre de la présente étude permettront, d'une part, d'identifier les risques environnementaux pouvant affecter les sols et l'eau et d'autres enjeux environnementaux généraux, et d'autre part, de procéder à une caractérisation exhaustive des infrastructures et des matières résiduelles (nature, emplacement et quantité) présentes.

Sur la base des informations recueillies, il est possible de constater qu'une portion du site à l'étude a été occupée par une activité commerciale et/ou industrielle potentiellement polluante identifiée en annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT), soit un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé, tel que défini par l'article 8.01 du Code de construction.

Ainsi, la présente étude, pour le secteur du site ayant supporté l'activité désignée, a été réalisée en application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Finalement, il est important de préciser qu'en raison du contexte du mandat, dans un souci de clarté, certaines sections de l'étude ont dû être traitées de manières distinctes, afin de mettre en évidence la portion de l'aire délimitée par le bail nº 404037 où s'est exercée l'activité désignée (poste de distribution de carburant).

1.2 OBJECTIFS

Le but de cette Phase I est d'identifier, sous la base des documents et informations disponibles au moment du mandat, les indices potentiels ou réels de contamination pouvant affecter la propriété à l'étude, définis comme étant une préoccupation environnementale, et de faire des recommandations.

Le mandat a également pour objectifs de faire état des infrastructures laissées à l'abandon sur le site à l'étude et de permettre l'élaboration de démarches pour procéder à une caractérisation exhaustive des infrastructures et leurs matières résiduelles (nature, emplacement et quantité) présentes, incluant le réservoir souterrain d'hydrocarbures, en prévision de la remise en état du site.

1.3 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie suivie lors de cette Phase I respecte les exigences générales de la norme CSA Z768-F01 (C2023) du Groupe CSA et le *Guide de caractérisation des terrains* (2024) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs[1] (MELCCFP). Il est à noter qu'aucun échantillon n'a été prélevé dans le cadre de la présente étude. Afin de bien cerner l'état environnemental actuel de la propriété, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Recherche historique et étude des dossiers existants;
- Demandes d'accès à l'information auprès du MELCCFP, de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et des autorités municipales pour obtenir les documents pertinents, lorsqu'existants, concernant la propriété à l'étude;
- Visite de la propriété à l'étude;
- Entrevues avec des personnes clés connaissant bien la propriété à l'étude;
- Synthèse des informations colligées;
- Production d'un rapport.

La portée du rapport et la limitation de responsabilité d'ABS sont présentées à la section 11.0.

[1] Dans le présent rapport, « MELCCFP » désigne également toutes les appellations antérieures de ce ministère.

2.0 DESCRIPTION DU SITE À L'ÉTUDE

Le site à l'étude se trouve aux abords du lac Châteauvert, dans un secteur forestier, à environ 120 km à l'ouest de la ville de La Tuque. Il est accessible par un réseau de chemins forestiers. Il est localisé dans la partie non divisée du canton de Laliberté dans l'Agglomération de La Tuque, en Mauricie.

Le site à l'étude est actuellement vacant. Auparavant, celui-ci était utilisé à des fins d'activités de camping et de villégiature, mais a été laissé à l'abandon. Au moment de la présente étude, une grande quantité de matières résiduelles (matériaux de construction, déchets, équipements, etc.) est présente sur le site.

Le site à l'étude, totalisant une superficie d'environ 90 000 m², englobe trois anciens baux de location octroyés par le MRNF, identifiés n° 404037, 406301 et 406293, de même qu'une portion des terres publiques environnantes. La route forestière 407 traverse le site à l'étude, du sud-ouest vers le nord. Un pont se trouvait autrefois au nord du site, permettant de traverser vers la rive nord du lac Châteauvert, mais il se serait effondré à un moment antérieur.

Une carte topographique montrant la localisation générale du site à l'étude et du secteur avoisinant est présentée à la figure FIG-01 en annexe 1.

Le tableau suivant, basé sur les documents consultés et la visite du site, présente une description sommaire du site à l'étude et de son occupation actuelle. La description détaillée du site est présentée dans les autres sections du rapport.

Il est à noter que lors de la visite des lieux (se référer à la section 7.0 du rapport), les infrastructures présentes sur le site ont été numérotées afin d'en simplifier le repérage. Les bâtiments identifiés dans le tableau ci-dessous et tout au long de l'étude suivent la numérotation utilisée.

TABLEAU 1 : DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE À L'ÉTUDE

ADRESSE	Propriété sans désignation cadastrale, localisée aux abords du lac Châteauvert, Agglomération de La Tuque, Québec
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES CENTRALES	Latitude : 47,550520° Longitude : -73,967675°
N°(S) DE LOT(S) | CADASTRE ANCIEN(S) LOT(S)	Partie non divisée du canton de Laliberté dans l'Agglomération de La Tuque
NOM DU PROPRIÉTAIRE	Terre publique appartenant à l'État, sous la responsabilité du MRNF
NOM DU LOCATAIRE	Aucun locataire actuellement. Baux révoqués : n° 404037, 406301 et 406293
NOM DE L'ENTREPRISE	S.O.
USAGE ACTUEL | FUTUR	Vacant (friche et boisé)| Le mandat s'inscrit dans le cadre de démarches entreprises par le MRNF pour remettre en état le site.
ZONAGE MUNICIPAL	F-019, autorisant des usages industriel (industrie d'extraction uniquement), communautaire, d'utilité publique (utilité publique et conservation uniquement), forestier, récréo-forestier et de villégiature.
SUPERFICIE DU TERRAIN	**Superficie totale du site à l'étude** : environ 90 000 m²

	▪ Superficie totale du bail nº 404037 : 14 100 m²; ▪ Superficie de la portion du bail nº 404037 ayant supporté l'activité désignée : environ 350 m²; ▪ Superficie du bail nº 406301 : 26 267 m²; ▪ Superficie du bail nº 406293 : environ 4 000 m²; ▪ Superficie du site à l'étude non délimitée par les baux : 45 633 m².
DESCRIPTION DU TERRAIN	Topographie : relativement plane. Le site est surélevé de quelques mètres par rapport au niveau d'eau du lac Châteauvert le ceinturant. Recouvrement du terrain : boisé, végétation, surface décapée, chemins en terre. Le site à l'étude est réparti en plusieurs secteurs, résumés ci-dessous, en y indiquant les infrastructures principales s'y trouvant : ▪ Route forestière 407, traversant le site à l'étude du sud-ouest vers le nord; ▪ **Bail nº 404037** : correspond à la portion sud-est du site et comprend notamment les infrastructures suivantes : un ancien bâtiment d'accueil/dépanneur, un ancien poste de distribution de carburant, un ancien garage et une portion qui aurait servi d'aire d'entreposage d'équipements, d'embarcations et de machinerie lourde; ▪ **Bail nº 406301** : aires de camping; ▪ **Bail nº 406293** : chalet locatif, bâtiment secondaire et bécosse (latrine extérieure); ▪ **Secteurs non délimités par des baux** : espace de rangement en dehors du bail nº 404037 à la limite sud, prise d'eau à la limite sud-est, accès à l'eau à l'ouest.
NOMBRE DE BÂTIMENTS ACTUELS ET ANTÉRIEURS | ANNÉE DE CONSTRUCTION	Présence de cinq bâtiments antérieurs, démolis : <u>Bail nº 404037</u> P2 : Accueil/dépanneur | 1993 et agrandissements en 1996 et en 2003 (selon les documents de la Ville de La Tuque) O2 : Garage | 1994 (selon les documents de la Ville de La Tuque) N2 : Auberge| 1997 (selon les documents de la Ville de La Tuque) <u>Bail nº 406301</u> Poste d'accueil (non identifié lors de la visite) | 2001 (selon les documents de la Ville de La Tuque) <u>Bail 406293</u> A1 : Chalet locatif, bâtiment secondaire (garage) et bécosse | 2003 (selon les documents de la Ville de La Tuque)
NOMBRE D'ÉTAGES (INCLUANT LE REZ-DE-CHAUSSÉE) | SOUS-SOL OU VIDE SANITAIRE	P2 : un étage | une portion avec sous-sol O2 : un étage | sans sous-sol N2 : un étage | avec demi-sous-sol à certains endroits A1 : deux étages | sans sous-sol
MODE DE CHAUFFAGE ACTUEL | ANTÉRIEUR	Aucune information disponible, mais huit (8) réservoirs de mazout ont été observés lors de la visite du site (voir la section 7.0). Il est donc possible que certains, voire la totalité des bâtiments mentionnés ci-haut, aient été chauffés au mazout.
SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	Un bâtiment associé à une ancienne prise d'eau a été localisé à la limite sud-est du site. Cette prise d'eau permettait de pomper de l'eau de surface pour approvisionner certains usages réalisés sur le site.
SYSTÈME DE GESTION DES EAUX USÉES	☐ Égout sanitaire ☐ Égout pluvial ☒ Fosse septique ☒ Champ d'épuration Note : Des systèmes improvisés et des latrines extérieures ont également été notés.

S.O. : sans objet

3.0 GÉOLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

Afin d'évaluer la nature et les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du secteur à l'étude, différentes cartes préparées notamment par le MRNF, la Commission Géologique du Canada (CGC), le MELCCFP et Canards Illimités Canada ont été consultées. Ces renseignements sur la région permettent d'obtenir, lorsque disponibles, des données détaillées sur les caractéristiques des sols et du roc, la profondeur et la direction d'écoulement de l'eau souterraine, la présence de zones inondables, de milieux humides et hydriques, de réseaux de drainage, de ravins et de fossés et peuvent être utiles pour évaluer la vulnérabilité des sols et de l'eau souterraine.

3.1 DÉPÔTS DE SURFACE ET SOCLE ROCHEUX

Selon la carte interactive du système d'information géominière (SIGÉOM), le site à l'étude repose sur une zone morpho-sédimentologique de sédiment glaciolacustre deltaïque/prodeltaique (sable, sable grossier et sable graveleux mis en place à l'embouchure des cours d'eau qui se déversaient dans les lacs glaciaires). Ceci est cohérent avec les observations faites lors de la visite, le secteur entier révélant une surface composée de sable.

Toujours selon cette carte, le site à l'étude se situe dans la Suite magmatique de Lacoste de la province géologique de Grenville. Le socle rocheux y est principalement constitué d'orthogneiss monzogranitique rose.

3.2 TOPOGRAPHIE

Le site à l'étude est relativement plat, mais surélevé de quelques mètres par rapport au lac Châteauvert, qui le ceinture au nord, à l'est et au sud.

3.3 CONDITIONS HYDROGÉOLOGIQUES

3.3.1 Milieu hydrique

Selon l'Atlas de l'eau du MELCCFP, il n'y a aucune étendue d'eau naturelle sur la propriété. Dans un rayon de 1 km du site à l'étude, les cours d'eau suivants sont présents : le lac Châteauvert (aux abords du site à l'étude), quelques ruisseaux non nommés se déversant dans le lac Châteauvert et le lac Marat (environ 680 m à l'ouest du site à l'étude).

Un extrait de la carte du navigateur est disponible en annexe 3.

3.3.2 Sens d'écoulement des eaux de surface et souterraine

Selon la carte interactive *Toporama* de l'Atlas du Canada, les sources d'eau avoisinant le site à l'étude se déversent dans le lac Châteauvert et le sens d'écoulement général dans celui-ci s'effectue vers le nord-ouest géographique.

D'après la carte topographique consultée, le sens d'écoulement de l'eau souterraine s'effectuerait également vers le nord-ouest géographique. Considérant la proximité du lac Châteauvert, le niveau surélevé du site par rapport à celui-ci et la nature plutôt grossière des sols en place, il est impossible de définir le sens exact de l'écoulement de l'eau souterraine sans une étude réalisée à cet effet.

3.3.3 Système d'information hydrogéologique

La consultation de la base de données du système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP n'a fait ressortir aucun puits de captage de l'eau souterraine (généralement aux fins de consommation) potentiellement existant dans un rayon de 1 km autour du site à l'étude.

Selon les informations recueillies dans la présente étude, un bâtiment associé à une ancienne prise d'eau était localisé à la limite sud-est du site. Cette prise d'eau permettait de pomper de l'eau de surface vers le site pour approvisionner certains usages réalisés sur le site.

3.3.4 Alimentation en eau potable

Le secteur du site à l'étude n'est pas desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts.

Selon les informations fournies par l'Agglomération de La Tuque, la distance de prise d'eau potable la plus proche se site à plus de 100 km au sud-est du site à l'étude.

3.3.5 Niveau d'eau souterraine

Aucune source d'information n'a permis d'estimer la profondeur de l'eau souterraine sur le site à l'étude, mais l'emplacement du site suggère qu'elle soit équivalente à l'élévation de l'eau du lac, à quelques mètres sous la surface du site.

3.3.6 Drainage de surface et infiltration dans les sols

Les eaux pluviales du site s'infiltrent directement dans les sols ou s'écoulent en direction du lac Châteauvert, ceinturant le site à l'étude.

3.3.7 Milieu humide

Selon le navigateur cartographique du MELCCFP et la carte interactive de Canards Illimités Canada, un milieu humide (tourbière ouverte minérotrophe et eau peu profonde) est présent dans un rayon de 1 km autour du site à l'étude. Plus précisément, celui-ci se trouve directement à la limite sud-est du site.

Un extrait du navigateur cartographique du MELCCFP de la carte du navigateur est disponible en annexe 3.

3.3.8 Vulnérabilité de l'eau souterraine à la pollution

Depuis 2009, des études hydrogéologiques régionales ont été réalisées dans le cadre du Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES). Ces études incluent notamment des cartes de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution pour la majorité des régions du Québec.

Bien que la région de la Mauricie ait été étudiée, aucune donnée couvrant le secteur du site à l'étude ne semble disponible. Toutefois, tel que mentionné précédemment, le secteur à l'étude est caractérisé par la présence d'un dépôt de sable grossier et de sable graveleux. La perméabilité de ce dépôt est généralement considérée comme étant moyenne à élevée, ce qui favorise la migration de la contamination dans le sol. Selon ces conditions, la vulnérabilité des sols et de l'eau souterraine peut être considérée comme étant élevée. Ces informations sur la perméabilité et la vulnérabilité peuvent différer selon les caractéristiques et les conditions des sols rencontrées sur place.

4.0 DESCRIPTION ÉCOLOGIQUE

4.1 ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES EN SITUATION PRÉCAIRE

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est une unité intégrée aux structures administratives du MELCCFP qui a pour rôle de fournir les données sur les espèces fauniques et floristiques en situation précaire[1]. Les données publiques sont répertoriées sur la *Carte des occurrences d'espèces en situation précaire*, disponible en ligne.

Il est cependant à noter que cette banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles encore non inventoriées. Il est important de noter que la présence, l'absence ou l'état des espèces en situation précaire d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales ou d'autres projets soumis à une autorisation du MELCCFP.

Selon cette carte, consultée le 15 novembre 2024, aucune occurrence faunique ni floristique en situation précaire n'est présente sur le site à l'étude ni dans un rayon de 250 m autour de celui-ci. Ainsi, aucune demande d'accès à l'information n'a été effectuée auprès du CDPNQ.

4.2 AIRE PROTÉGÉE

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

La carte interactive des aires protégées du Québec, mise à jour le 31 mars 2024, a été consultée. Selon cette carte, aucune aire protégée n'est répertoriée sur le site à l'étude ni dans un rayon de 250 m autour de celui-ci.

4.3 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le MELCCFP a développé un système permettant la détection des espèces exotiques envahissantes (EEE). Cet outil, nommé Sentinelle, permet d'obtenir des informations, de transmettre des observations et de consulter les observations transmises.

Selon la carte interactive consultée, mise à jour le 26 juin 2024, aucune EEE n'est répertoriée sur le site à l'étude ni dans un rayon de 250 m autour de celui-ci.

[1] Une espèce faunique ou floristique en situation précaire est une espèce menacée, vulnérable, susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable, ou candidate.

5.0 RECHERCHE DOCUMENTAIRE (HISTORIQUE)

Les sous-sections suivantes présentent les résultats de l'étude des dossiers alors que les annexes 4 à 6 présentent les documents issus des recherches.

5.1 PLANS ET RAPPORTS D'ASSURANCE INCENDIE

Le groupe-conseil Verisk (anciennement Opta) regroupe des documents contenant des informations colligées au fil des années par différentes compagnies d'assurance sur leurs assurés. Ces documents concernent des plans d'assurance incendie, des rapports d'inspection (dont les rapports tous risques, les rapports *multirisk* et les rapports axés sur l'affectation) de même que des plans du site. Ils sont disponibles pour la plupart des villes du Canada. Ces documents peuvent décrire, entre autres, les types d'activités réalisées sur les lieux, la nature des produits chimiques utilisés ou entreposés sur le site, l'âge des bâtiments ainsi que leur mode de chauffage (type d'équipement et leur emplacement).

Afin d'obtenir plus de renseignements concernant l'occupation du site à l'étude et le mode de chauffage du ou des bâtiment(s), une demande de services en environnement a été envoyée à Verisk. Selon la réponse obtenue le 17 janvier 2025, Verisk ne possède aucun document pour le site à l'étude.

La réponse de Verisk est disponible en annexe 4.

De plus, une recherche de plans d'assurance incendie a été effectuée de la collection numérique de BAnQ. Aucun plan d'assurance incendie n'était disponible pour le secteur du site à l'étude.

5.2 EXAMEN DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET DES IMAGES SATELLITES

Les informations pertinentes provenant de photographies aériennes de Geoselec et d'images satellites de Google Earth couvrant le secteur du site à l'étude sont décrites ci-après. Des photographies aériennes étaient également disponibles sur le site de la Photothèque nationale de l'air (SGDOT), ainsi que des cartes topographiques disponibles sur le site de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Toutefois, les données extraites de ces sources additionnelles concordent avec celles déjà collectées et n'apportent pas d'informations supplémentaires à cette section.

Comme mentionné précédemment, la portion du bail n° 404037 supporté par l'activité désignée (poste de distribution de carburant) a été traitée distinctement du reste du site à l'étude afin de cibler spécifiquement son voisinage immédiat.

TABLEAU 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET DES IMAGES SATELLITES CONSULTÉES

NUMÉRO ANNÉE ÉCHELLE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LES PROPRIÉTÉS AVOISINANTES			
		NORD*	EST	SUD	OUEST
Portion du bail nº 404037 sur laquelle s'est déroulée l'activité désignée					
Q66214-097 1966 1 : 15 840	Vacant, boisé. Le site est utilisé à des fins d'exploitation forestière.	Vacant, boisé. Le site est utilisé à des fins d'exploitation forestière.		Chemin forestier, puis site utilisé à des fins d'exploitation forestière.	
Q75861-131 1975 1 : 15 000	Aucun changement significatif.	Aucun changement significatif.			
Q87848-128 1987 1 : 15 000	Les chemins entre les rangées d'arbres semblent moins marqués, ce qui pourrait suggérer un arrêt des activités d'exploitation forestière.	Les chemins entre les rangées d'arbres semblent moins marqués, ce qui pourrait suggérer un arrêt des activités d'exploitation forestière.			
Q97136-78 1997 1 : 15 000	Allée de circulation en terre. Un véhicule rappelant la forme d'une embarcation y est stationné.	Allée de circulation en terre.	Un bâtiment est présent. À l'arrière gauche, du côté nord du bâtiment, un réservoir hors sol semble visible. Il est probable qu'il s'agisse de réservoir de mazout permettant de chauffer le bâtiment. À l'arrière du bâtiment (côté est), plusieurs embarcations sont entreposées. Des fils électriques visibles indiquent que le bâtiment était, au moins en partie, alimenté en électricité pour certains usages.	Allée de circulation en terre.	Présence de deux véhicules, puis boisé.

NUMÉRO ANNÉE ÉCHELLE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LES PROPRIÉTÉS AVOISINANTES			
		NORD*	EST	SUD	OUEST
Q08117-066 2008 1 : 15 000	Un poste de distribution de carburant est visible. Le réservoir semble être souterrain, car l'infrastructure apparente correspond davantage à un ilot de pompes. Un véhicule est présent à proximité de l'infrastructure, à l'est de celle-ci.	Aucun changement significatif.	Le bâtiment a été agrandi dans sa portion nord. Le réservoir hors sol a été déplacé à l'arrière gauche du bâtiment, sur le côté est de l'extension. L'aire d'entreposage des embarcations a été relocalisée. Les embarcations sont maintenant entreposées à l'arrière du bâtiment (côté est), identifiées par la présence d'objets de forme rectangulaire. Les fils électriques qui alimentaient le bâtiment ne sont plus visibles.	Aucun changement significatif.	Aucun véhicule n'est présent. Toutefois, une petite aire d'entreposage semble avoir été aménagée, chevauchant la zone boisée limitrophe.
Google Earth 2023	Le poste de distribution de carburant est à l'abandon. De la végétation semble avoir poussé autour de la structure.	Aucun changement significatif.	Le bâtiment a été entièrement démoli.	Un amas de matières résiduelles, probablement constitué de matériaux de démolition, est présent.	Aucun changement significatif.

NUMÉRO ANNÉE ÉCHELLE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LES PROPRIÉTÉS AVOISINANTES			
		NORD*	EST	SUD	OUEST
Reste du site à l'étude					
Q66214-097 1966 1 : 15 840	Vacant, boisé. Le site est utilisé à des fins d'exploitation forestière. Une route (configuration similaire à la route 407 actuelle) est présente et traverse le site du sud-ouest au nord. Une deuxième route est présente et traverse le site de sa limite sud-est, jusqu'à une extrémité ouest du site, aux abords du lac. Une descente vers l'eau a été aménagée. Celle-ci semble avoir été aménagée pour le déchargement de billots de bois (jetée forestière). Quelques dizaines de billots sont visibles dans le lac. Cinq petits bâtiments sont présents dans la portion nord du site. Ceux-ci ont probablement été aménagés dans le cadre de l'exploitation forestière.	Continuité de la route (actuelle route 407), bordée de part et d'autre par une végétation dense. Un pont, situé au-dessus du lac Châteauvert, permet d'accéder à la rive nord du lac.	Continuité de la route à la limite sud-est. Une structure en remblai semble avoir été aménagée, permettant d'accéder à la rive est. La présence d'une zone méandreuse est présente au sud de la structure, ce qui suggère une faible élévation du niveau de l'eau dans ce secteur. Le reste de la limite est du site à l'étude est bordé par le lac Châteauvert.	Zone utilisée à des fins d'exploitation forestière.	Lac Châteauvert.

NUMÉRO ANNÉE ÉCHELLE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LES PROPRIÉTÉS AVOISINANTES			
		NORD*	EST	SUD	OUEST
Q75861_131_NB 1975 1 : 15 000	La structure en remblai permettant l'accès au site par sa limite sud-est a été démantelée, endommagée ou laissée à l'abandon. La route associée a été laissée à l'abandon, la végétation repoussant en surface. Une zone significative de remblai est présente à l'ouest de la jetée forestière. Les bâtiments auparavant présents au nord ne sont plus visibles. L'exploitation forestière semble avoir diminué. Les chemins entre les rangées d'arbres sont plus étroits, ce qui suggère que la végétation reprend progressivement la surface. Une bande de sable d'une largeur significative est visible et ceinture le site. Ceci suggère que le niveau d'eau du lac a baissé considérablement.	Aucun changement significatif.	La structure en remblai permettant l'accès au site par sa limite sud-est a été démantelée, endommagée ou laissée à l'abandon. Dans le secteur sud-est également, une zone d'accumulation de sédiments est en formation.	La route (actuelle route 450) a été aménagée et rejoint la route 407. L'exploitation forestière semble avoir diminué. Les chemins entre les rangées d'arbres sont plus étroits, ce qui suggère que la végétation reprend progressivement la surface.	Aucun changement significatif.
Q87848-128 1987 1 : 15 000	L'exploitation forestière semble avoir cessée et le site, laissé à l'abandon.	Aucun changement significatif.	Un volume significatif de sédiments s'est accumulé. Une zone méandreuse importante s'est développée.	L'exploitation forestière semble avoir cessée et le site laissé à l'abandon.	Aucun changement significatif.

NUMÉRO ANNÉE ÉCHELLE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LES PROPRIÉTÉS AVOISINANTES			
		NORD*	EST	SUD	OUEST
Q97136-78 1997 1 : 15 000	Le site est majoritairement boisé. La portion sud-est a été développée. Trois bâtiments sont présents, qui correspondent au bâtiment d'accueil, au garage et à l'auberge. Un réservoir hors sol, situé sur le côté nord du bâtiment d'accueil, suggère que le bâtiment a été chauffé au mazout. Plusieurs véhicules, équipements et embarcations sont entreposés sur le site. Un petit bâtiment est présent à la limite sud-est du site, possiblement associé à un puits d'alimentation en eau desservant le site. Quelques roulottes sont présentes dans les portions est et ouest du site.	Aucun changement significatif	La zone méandreuse n'est plus visible et la zone d'accumulation de sédiments, réduite considérablement.	Aucun changement significatif	Une descente pour les embarcations a été aménagée.

Q08117-066 2008 1 : 15 000	Développement majeur de la portion centrale du site. Plusieurs aires de camping ont été aménagées de part et d'autre de la route 407. Dans la portion nord-est du site, un chalet, un bâtiment secondaire et une bécosse ont été aménagés. Dans le secteur sud-est, le bâtiment d'accueil a été agrandi dans sa portion nord. Le réservoir hors sol a été relocalisé sur le côté est de l'agrandissement. Dans le secteur sud-est également, un poste de distribution de carburant est visible. Le réservoir semble être souterrain, car l'infrastructure apparente correspond davantage à un ilot de pompes. L'auberge a également été agrandie dans sa partie nord. La zone d'entreposage sur le côté est du garage et à l'arrière de celui-ci a été significativement agrandie. Un poste d'accueil semble présent dans la portion ouest du site. Le bâtiment auparavant situé à la limite sud-est, liée au poste d'alimentation en eau, semble avoir été relocalisé sur le chemin d'accès, mais s'éloignant de l'eau.	Aucun changement significatif	Aucun changement significatif	Aucun changement significatif	La descente parait à l'abandon. Des séries de jeunes arbres ont été plantées devant celle-ci, afin d'en limiter l'accès.

NUMÉRO ANNÉE ÉCHELLE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS OBSERVÉS SUR LES PROPRIÉTÉS AVOISINANTES			
		NORD*	EST	SUD	OUEST
Google Earth 2023	Le site semble à l'abandon. Les bâtiments ont été entièrement démolis, à l'exception de l'auberge, dont certains éléments structuraux ne semblent pas complètement démolis. Il y a une grande quantité de matières résiduelles, en particulier dans le secteur sud-est du site. Il y a un amoncellement de sable au sud-est du site, au sud de l'auberge.	Le pont est entièrement démantelé, empêchant d'accéder à la rive nord du lac Châteauvert par la route 407.	Aucun changement significatif	Aucun changement significatif	Aucun changement significatif

* : Le nord utilisé dans ce tableau correspond au nord géographique

L'examen des photographies aériennes et des images satellites a permis de constater que le site à l'étude a d'abord été utilisé pour des activités d'exploitation forestière. Celles-ci semblent avoir été en pleine activité jusqu'au milieu des années 1970, avant de cesser progressivement, au plus tard au milieu des années 1980.

Le développement du camping et des activités connexes aurait débuté au plus tard en 1997. La portion sud-est du site a été aménagée en premier. Par la suite, le reste du site s'est progressivement développé avec l'aménagement de plusieurs campements à l'ouest et à l'est de la route 407 ainsi que la construction d'un chalet dans la portion nord-est du site. Un poste de distribution de carburant a été construit devant l'accueil depuis au moins 2008.

L'image satellite de 2023 révèle que le site est laissé à l'abandon. Les bâtiments ont été pour la plupart entièrement démolis. À l'endroit de ceux-ci particulièrement se trouve un volume important de matières résiduelles.

Les photographies aériennes et les images satellites consultées révèlent la présence d'un poste de distribution de carburant dans la portion sud-est du site, ce qui constitue une préoccupation environnementale pour le site. La présence d'un réservoir de mazout (plus d'une génération possible) destiné à chauffer le bâtiment principal constitue également une préoccupation environnementale. Par ailleurs, il est probable que le garage et l'aire d'entreposage adjacente aient été utilisés pour la réparation d'embarcations, de moteurs et d'autres équipements. Il est également plausible que des produits liés aux activités du site aient été entreposés dans le garage. Enfin, la présence d'un volume important de matières

résiduelles, particulièrement à l'endroit des bâtiments démolis, représente une préoccupation environnementale supplémentaire.

Les photographies aériennes et les images satellites consultées sont disponibles en annexe 5.

5.3 CARTES TOPOGRAPHIQUES

Aucune carte topographique n'est disponible pour le secteur du site à l'étude dans la collection numérique de la BAnQ.

5.4 OCCUPATION DU SITE

La consultation de l'Index des immeubles pour les lots rénovés et les lots antérieurs permet d'identifier les propriétaires et certains locataires ayant transité sur la propriété à l'étude. Considérant que le site à l'étude se situe dans une partie non divisée du canton de Laliberté (référence cartographique 31O09-200-0102), aucune information n'a pu être tirée sur le site web du Registre foncier du Québec en ligne.

Une recherche a été effectuée dans le Registre du domaine de l'État. Cependant, aucune information relative aux droits, contraintes, transactions de propriété ou transferts d'autorité n'a été trouvée pour le site à l'étude.

Toutefois, les documents reçus de la Ville de La Tuque (se référer à la section 5.6.1) permettent de faire ressortir les éléments suivants :

Bail nº 404037 :

- Locataire (depuis au moins 1992 à 2008) : Jean-Claude Champagne (Resto Dépanneur du Sportif);
- Locataire (2008 à 2016) : Roderick Shea (Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.).

Bail nº 406293 :

- Locataire (depuis au moins 2002 à 2008) : Jean-Claude Champagne;
- Locataire (2008 à 2016) : Roderick Shea (Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.).

Bail nº 406301 :

- Locataire (2000 à 2008) : Jean-Claude Champagne;
- Locataire (2008 à 2016) : Roderick Shea (Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.).

Cette recherche ne constitue, en aucun cas, un avis légal délivré par un notaire.

5.5 DOCUMENTATION DU MELCCFP

5.5.1 Demande d'accès à l'information

Une demande d'accès à l'information a été transmise au MELCCFP. Selon la réponse obtenue, le MELCCFP possède plusieurs documents pour le site à l'étude. Les principaux éléments pertinents pour la présente étude, extraits de ces documents, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 3 : DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS PERTINENTS TIRÉS DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MELCCFP

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
2012-08-07	Rapport d'inspection	Inspection réalisée le 7 août 2012 à la suite d'une plainte. Le rapport fait ressortir les éléments suivants : ▪ Présence de deux sites de camping, chacun disposant d'une fosse septique et d'un champ d'épuration (capacité des fosses et superficie des champs inconnues); ▪ Présence de deux réseaux d'égouts d'instincts sur le site du camping. 17 roulottes desservies par une fosse septique et 20 roulottes desservies pour l'autre fosse septique. Selon M. Shea, locataire, la vidange des fosses a lieu une fois par an; ▪ Selon le bail signé lors de la location du site, il y aurait 104 emplacements sans service; ▪ Une auberge pouvant accueillir 14 personnes est présente, mais non utilisée en raison de son état de délabrement. Il était envisagé de la démolir. L'emplacement des installations septiques pour ce bâtiment est inconnu; ▪ Il a été constaté que l'eau était distribuée dans l'auberge, le restaurant-bar et sur le site de camping. L'eau provient d'un puits, sans traitement de l'eau; ▪ Il a été constaté que l'exploitation du camping (système d'aqueduc, d'égout et de traitement des eaux usées) avait lieu sans autorisation préalable du MELCCFP.
2015-06-05	Rapport d'inspection	Inspection réalisée le 5 juin 2015 afin d'effectuer un contrôle des installations septiques. Le rapport fait ressortir les éléments suivants : ▪ Aucun travail de mise aux normes n'aurait été fait depuis 2012 sur les installations septiques. L'eau des éviers de l'auberge coule directement sur le sol dans le sous-sol du bâtiment.
2016-10-18	Rapport d'inspection	Inspection réalisée le 10 octobre 2016 afin d'effectuer un suivi des obligations légales des propriétaires d'équipements pétroliers à risque élevé. Le rapport fait ressortir les éléments suivants : ▪ Lors d'une inspection réalisée sur le site le 15 septembre 2015, il avait été constaté que le dépanneur était fermé; ▪ Personne n'est présent sur le site et les traces sur le site semblent indiquer qu'il est abandonné depuis un certain moment; ▪ Sur une affiche à l'entrée du site, il est indiqué dans les services offerts, « gaz/propane »; ▪ Le 24 novembre 2016, une demande d'accès à l'information a été faite auprès de la RBQ. Les constats mentionnent que le réservoir souterrain de 9 100 L en acier simple paroi, sa tuyauterie et le distributeur, sont inutilisés depuis le 1er mai 2014. Il y a confirmation que le permis a été renouvelé par l'entreprise le 5 juillet 2016 et que celui-ci est valide jusqu'au 4 juillet 2018.
2017-08-15	Rapport d'inspection	Inspection réalisée le 15 août 2017. Le rapport fait ressortir les éléments suivants :

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
		▪ Le 24 octobre 2016, M. Fréchette du MRNF informe le *Centre de contrôle de l'environnement du Québec* (CCEQ) qu'ils ont bloqué le renouvellement du bail de camping et sont en processus pour permettre la résiliation des deux autres baux (chalet et dépanneur/auberge). ▪ Le 2 février 2017, M. Fréchette indique que le MRNF va prendre en charge le dossier pour tenter d'effectuer le nettoyage du site à la charge de l'ancien exploitant.

La documentation obtenue du MELCCFP est disponible en annexe 6.

5.5.2 Consultation des répertoires et des registres du MELCCFP

Le *Répertoire des terrains contaminés* fournit des renseignements généraux sur les terrains contaminés qui ont été portés à l'attention du MELCCFP, incluant également ceux qui ont été réhabilités, alors que le *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels* compile des lieux tels que d'anciens dépotoirs municipaux, des dépotoirs de résidus industriels, des aires d'accumulation de résidus miniers et des lieux d'enfouissement de déchets ou de sols contaminés. Ces inventaires ont été consultés sur le site web du MELCCFP.

Selon la consultation du *Répertoire des terrains contaminés* et de l'outil cartographique Repère GTC en date du 4 novembre 2024, aucun terrain contaminé n'est répertorié sur la propriété à l'étude ni dans un rayon de 250 m autour de celle-ci.

Par ailleurs, aucun dépôt de sols ou de résidus industriels n'a été identifié sur le site à l'étude ni dans un rayon de 250 m autour de celui-ci.

Le MELCCFP tient également un registre des interventions de son service d'Urgence-Environnement. Une urgence environnementale est définie, sur le site web du MELCCFP, comme « toute situation qui menace, altère ou est sur le point de détériorer la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou de l'environnement dans lequel évolue l'être humain et qui nécessite une intervention immédiate, […] à l'exception des déversements de carburant contenu dans le réservoir d'un véhicule impliqué dans un accident routier ». Seules les urgences environnementales traitées depuis la création du registre le 1er avril 2008 sont présentées dans ce registre.

Ce registre, consulté le 4 novembre 2024 sur le site web du MELCCFP, a permis de constater qu'aucune urgence environnementale n'était enregistrée sur le site à l'étude ni dans un rayon de 250 m autour de celui-ci.

Le MELCCFP tient à jour un Registre public pour les projets, activités et suivis effectués dans le cadre de la LQE. Ce registre regroupe notamment les autorisations ministérielles, les avis de projet, les dossiers de réhabilitation des terrains, les ordonnances, etc.

Ce registre, consulté le 19 novembre 2024 sur le site web du MELCCFP, a permis de constater qu'il n'existe aucun document pour le site à l'étude.

5.6 DOCUMENTATION DE LA VILLE DE LA TUQUE

5.6.1 Demande d'accès à l'information

Une demande d'accès à l'information a été déposée auprès de la Ville de La Tuque. Selon la réponse obtenue le 25 octobre 2024, la Ville possède plusieurs documents pour le site à l'étude. Les éléments pertinents relevés dans les documents portant sur les informations de nature environnementale ou l'occupation du site sont décrits dans le tableau suivant.

TABLEAU 4 : DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS PERTINENTS TIRÉS DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LA VILLE DE LA TUQUE

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
Bail nº 404037		
1992-02-28	Demande de permis	Demande de permis pour la construction du dépanneur (dimensions prévues de 9,75 m sur 7,32 m), incluant l'installation d'un cabinet à fosse septique. Durée des travaux : avril 1992 à avril 1993.
1993-11-24	Demande de permis	Demande de permis pour la construction du garage (dimensions prévues de 7,32 m sur 12,80 m), initialement prévu pour soutenir des activités liées à un relais de motoneige. Durée des travaux : novembre 1993 à novembre 1994.
1994-07-08	Demande de permis	Demande de permis pour la construction d'un agrandissement de deux étages (dimensions prévues de 7,32 m sur 9,14), visant à annexer une résidence du côté est du dépanneur. Durée des travaux : juillet 1994 à juillet 1995.
1996-09-26	Demande de permis	Demande de permis : ▪ Pour la rénovation du revêtement extérieur du dépanneur sur les 4 façades; ▪ Pour l'agrandissement du dépanneur (extension prévue de 2,44 m sur 9,75 m) pour l'ajout de 2 chambres à coucher; ▪ Pour l'agrandissement du garage (dimensions prévues de 3,66 m sur 7,32 m). Durée des travaux : septembre 1996 à novembre 1996.
1997-01-16	Demande de permis	Demande de permis pour la construction de l'auberge d'un étage (dimensions prévues de 14,63 m sur 6,10 m), comprenant 4 chambres à coucher.
1997-01-16	Demande de permis	Demande de permis pour l'aménagement d'une installation septique pour l'auberge. Le schéma d'aménagement préliminaire fait ressortir les éléments suivants : ▪ Installation septique localisée à l'arrière de l'auberge (côté nord-ouest); ▪ Élément épurateur de 7,32 m sur 10,97 m; ▪ Fosse septique d'une capacité d'environ 3,86 m³.
2002-09-24	Demande de permis	Demande de permis pour l'agrandissement du dépanneur sur le côté nord (dimensions prévues de 4,88 m sur 7,32 m). Durée des travaux : septembre 2002 à septembre 2003.
2003-04-22	Demande de permis	Demande de permis pour l'agrandissement (dimensions prévues de 5,49 m sur 6,10 m) sur le côté nord-est de l'auberge. Date des travaux : avril 2003 à avril 2004.
2003-04-22	Formulaire de demande de permis	Formulaire rempli par le locataire en vue de l'obtention d'un permis d'installation septique. On y trouve les informations suivantes :

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
	d'installations septiques	▪ Capacité de la fosse septique : 6 chambres à coucher, soit une capacité d'environ 4,77 m³, ▪ Croquis d'implantation : la fosse septique aurait été localisée à 5 m à l'arrière de l'auberge, suivi d'un champ d'épuration.
2003-07-01	Permis d'installation septique	Permis nº 03-143 (F) octroyé pour la construction de l'installation septique sur le site de l'auberge.
2005-02-17	Demande de vérification de conformité	La Ville de La Tuque demande au locataire de fournir « un plan détaillé de la construction, si elle a été réalisée, des photographies de chacune des étapes ainsi que les mesures exactes (grandeurs, distances, etc.) et les numéros de certification BNQ de la fosse septique ».
Inconnue	Plan d'installation septique	Le plan permet de faire ressortir les éléments suivants : ▪ Dimensions du chalet : 19,83 m sur 6,10 m; ▪ Dimensions de la galerie : 11,30 m sur 1,20 m; ▪ Fosse septique (4,80 m³) localisée à 1,5 m minimum de l'arrière de chalet; ▪ Conduite de 0,10 m reliant la sortie d'eau domestique du chalet à la fosse septique et de la fosse septique au champ épurateur; ▪ Description du champ d'épuration : élément épurateur gravitaire de 7,32 m sur 16,50 m avec six rangées de tuyaux perforés.
2018-03-30	Ordonnance	La Ville de La Tuque poursuit l'auberge et camping Lac Châteauvert inc. La Ville demande l'émission d'une ordonnance pour le nettoyage et l'enlèvement des nuisances sur le site du bail nº 404037 (débris de démolition éparpillés à divers endroits, ferraille, un réservoir d'huile, roulotte affaissée au sol, armature d'aluminium, tracteur désaffecté, amoncellements de matériaux de construction et tout autre détritus éparpillé sur le terrain). Le tribunal ordonne au locataire l'enlèvement de la totalité de ces nuisances dans un délai de 60 jours. À défaut de se conformer à l'ordonnance, la Ville de La Tuque est autorisée à procéder à l'enlèvement des nuisances, pour remettre l'emplacement en ordre, sécuritaire et libre de tout aux frais du locataire.
Bail nº 406 293		
2002-09-24	Demande de permis	Demande de permis pour la construction du chalet de 2 étages (dimensions prévues de 8,53 m sur 7,32 m) et d'un bâtiment secondaire servant de garage (dimensions prévues de 4,88 m sur 3,66 m), et d'un cabinet à fosse sèche avec puits absorbant. Durée des travaux : septembre 2002 à septembre 2003.
2018-03-08	Jugement	La Ville de La Tuque reproche à l'auberge et camping lac Châteauvert de ne pas maintenir son terrain en bon état de propreté, soit en y laissant des nuisances, commettant ainsi une infraction à l'égard de l'article 5 du Règlement municipal concernant les nuisances N 1000-111-2006.
2018-03-08	Ordonnance	La Ville de La Tuque poursuit l'auberge et camping Lac Châteauvert inc. La Ville demande l'émission d'une ordonnance pour le nettoyage et l'enlèvement des nuisances sur le site du bail nº 406291 (vieux matériaux de construction, réfrigérateur, lavabo sur pied, toiles, amas de vieux bois, matériaux de toutes sortes, vitres cassées et autres détritus éparpillés sur le terrain) pour que le terrain soit en bon état de propreté. Le tribunal ordonne au locataire l'enlèvement de la totalité des nuisances dans un délai de 60 jours. À défaut de se conformer à l'ordonnance, la Ville de La Tuque est autorisée à procéder à l'enlèvement des nuisances, pour remettre l'emplacement en ordre, sécuritaire et libre de tout aux frais du locataire.
Bail nº 406 301		
2000-06-20	Demande de permis	Demande de permis pour la construction du poste d'accueil d'un étage (dimensions prévues de 6,10 m sur 7,32 m), d'une remise (dimensions prévues de 2,44 m sur 2,44 m) servant à arranger le poisson et d'une toilette sèche avec

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
		puits absorbant pour les eaux ménagères. Durée des travaux : juin 2000 à juin 2001.
2000-06-27	Demande de permis	Demande de permis d'installation septique destinée à desservir neuf (9) roulottes. Le plan d'aménagement de l'installation fait ressortir les éléments suivants : ▪ Un poste d'accueil est présent (dimensions de 6,10 m sur 7,32 m) avec cabinet à fosse septique, ▪ Cinq points de raccordement à l'emplacement des roulottes. Les eaux usées sont acheminées via des conduites secondaires, convergeant ensuite dans la conduite primaire, reliée à la fosse septique (4,80 m³) puis à l'élément épurateur (7,32 pieds sur 15,85 m).
2016-03-16	Avis de non-renouvellement de bail	Avis de non-renouvellement du bail nº 406 301 pour non-respect de la réglementation. Le MRNF constate qu'aucune amélioration ou modification n'a été apportée sur le terrain pour corriger les infractions constatées par le MELCCFP. **<u>Avis de non-conformité transmis par le secteur hydrique du MELCCFP pour les articles suivants :</u>** ▪ Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant, soit, des sédiments, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. (LQE, art. 20 al. 2, partie 2); ▪ Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages, soit des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans la bande riveraine, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation. (LQE, art. 22, al.1); ▪ Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages, soit des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation. (LQE, art. 22 al.2); ▪ Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la LQE, soit avoir fait des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain ainsi que des travaux dans la bande riveraine. (LQE, art. 115.25). **<u>Avis de non-conformité transmis par le secteur municipal du MELCCFP pour les articles suivants :</u>** ▪ Avoir établi des prises d'eau dans un lac sans avoir demandé l'autorisation au ministère (LQE, art. 32 al.1, partie 1); ▪ Avoir installé un réseau d'égout et des installations de traitement des eaux usées sans avoir obtenu d'autorisation du ministère (LQE, art. 32 al. 1, partie 2); ▪ Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, de camping, de roulottes, un parc de maisons mobiles, une colonie de vacances ou une plage publique sans qu'il soit desservi par un système d'aqueduc et un système d'égout autorisés par le ministre (LQE, art. 33); ▪ Avoir effectué un prélèvement d'eau sans qu'il ait été soumis à l'autorisation du ministre, à savoir un prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine pour desservir tout autre établissement, installation ou système d'aqueduc alimentant plus de 20 personnes (LQE, art. 31.75).

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
Tous les baux concernés (nº 404 037, 406 293 et 406 301) et situation hors périphérie aux emplacements sous bail		
2012-08-24	Compte-rendu et conventions	Document émis par le MRNF à l'attention du locataire (M. Roderick Shea) comprenant un compte-rendu et les mesures prévues entre les parties, suite de l'inspection du MRNF sur le site le 25 août 2012 et à la suite d'une rencontre entre le MRNF et le locataire sur le terrain le 7 août 2012. Les informations contenues ont permis de faire ressortir les éléments suivants : ▪ M. Roderick Shea a fait l'acquisition des baux le 15 août 2008. **Site du dépanneur/accueil/auberge (bail 404037)** : dans un état de détérioration ▪ M. Shea indique avoir « ramassé et acheminé au dépotoir local quelques 19 voyages de rebus et déchets de toutes sortes. » Il indique que le travail n'est pas terminé; ▪ « Présence de véhicules et composantes de machineries lourdes, voisins au nord du dépanneur et en façade du chemin desservant le terrain de camping ». Il a été convenu que ceux-ci allaient être déplacés en arrière du garage de mécanique et que le site serait nettoyé; ▪ M. Shea prévoit reconfigurer entièrement le site du bail nº 404037 dès l'automne 2012 par un nouveau bâtiment, au sud-est de l'auberge, qui contiendrait un accueil, une salle de restauration, une cuisine, une buanderie et un groupe de 20 chambres. Les bâtiments du dépanneur et de l'auberge seraient alors démolis et les sites nettoyés; ▪ Présence de deux excavations peu profondes, en portion nord-ouest et sud-est de l'auberge, possiblement pour des champs d'épuration et des fosses septiques; ▪ Le site de la prise d'eau aurait été entièrement réaménagé, par l'installation d'un nouveau puits et un bâtiment de service nécessaire à son opération. L'implantation et le suivi sur cette infrastructure sont pris en charge par le MELCCFP. **Site du chalet locatif (nº 406 293)** : chalet en situation de détérioration extérieure et intérieure. ▪ M. Shea indique que le bâtiment serait remis en état pour le rendre à nouveau habitable. **Aires de camping (bail nº 406301)** : De façon générale, le terrain de camping est très propre à l'intérieur de ses limites physiques. ▪ M. Shea indique qu'il prévoit demander la modification de la superficie du bail et l'annulation du statut de la route forestière 457, pour sa portion entre son intersection avec la route 457 et le site du pont fermé nº 077; ▪ Portion ouest du site : présence d'un ancien site de jetée forestière. Il s'agit d'un quai en empierrement, contenu par coffrage en billots de conifères, ancré dans la berge. L'infrastructure est fortement détériorée et semble laissée à l'abandon. **Situation hors périphérie aux emplacements sous bail :** ▪ Le lac Joncas est complètement submergé ou inondé en raison de l'élévation des niveaux d'eau du lac Châteauvert, qui est utilisé

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
		comme réservoir par Hydro-Québec pour stocker de l'eau pour la production électrique. Des plans de localisation, indiquant l'emplacement de chaque problématique ainsi que leur numérotation respective, sont présentés à la fin du document.

La documentation fournie par la Ville de La Tuque est disponible en annexe 6.

Les informations obtenues de la Ville ont fait ressortir les éléments suivants, qui soulèvent des préoccupations environnementales :

- Présence de plusieurs installations septiques. Celles-ci seraient toujours en place au moment de la présente étude.
- Présence d'une quantité importante de « nuisances » sur le site à l'étude, incluant un réservoir d'huile dans le secteur du bail n° 404037.
- Présence d'un garage de mécanique.

La demande d'accès à l'information visait également à obtenir le plan d'urbanisme, le plan d'occupation du sol ou la carte d'utilisation du territoire et les schémas d'aménagement. Les documents obtenus font ressortir trois matricules associés au site à l'étude (6968-70-4582, 6967-59-9958 et 6967-58-056) et que le site est inclus dans la zone F-019 selon le plan de zonage.

5.6.2 Zonage du site à l'étude et de son voisinage immédiat

Selon le plan du règlement de zonage, le site à l'étude et les voisins immédiats sont inclus dans la zone F-019, autorisant des usages industriel (industrie d'extraction uniquement), communautaire et d'utilité publique (utilité publique et conservation uniquement), forestier, récréo-forestier et de villégiature.

L'extrait du plan de zonage et la grille des usages et des normes sont inclus dans les documents fournis par la Ville et présentés en annexe 6.

5.7 DOCUMENTATION DE LA RBQ

Une recherche a été réalisée dans la liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé et dans le répertoire des sites d'équipements pétroliers sur le site web de la RBQ. Ces inventaires compilent les dossiers des cinq dernières années seulement. Ainsi, tout dossier datant de cinq ans et plus ne sera ni disponible ni inventorié.

Cette recherche, en date du 6 novembre 2024, a permis de constater que le site à l'étude est le seul site répertorié dans ces registres dans un rayon de 250 m autour de celui-ci. Plus spécifiquement, une portion du site à l'étude (bail n° 404037) est identifiée comme un ancien titulaire d'un permis d'utilisation pour

des équipements pétroliers à risque élevé. Les informations relatives au site à l'étude sont présentées dans le tableau suivant.

TABLEAU 5 : EXTRAIT DES REGISTRES DE LA RBQ

TITULAIRE DU PERMIS (Nº INTERVENANT)	SITE ADRESSE (Nº DE SITE)	NOMBRE DE RÉSERVOIRS CAPACITÉ AUTORISÉE	DISTANCE APPROXIMATIVE DU SITE
404 037	Auberge et camping Lac Châteauvert (1-5212499961)	-*	Site à l'étude

*Selon les informations recueillies à la section 5.5.1, la distribution de carburant aurait cessé en 2014.

La documentation de la RBQ est disponible en annexe 6.

Une demande d'accès à l'information concernant le site à l'étude a été formulée auprès de la RBQ.

Les éléments pertinents relevés dans les documents obtenus sont décrits dans le tableau suivant.

TABLEAU 6 : LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LA RBQ

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
2007-09-27	Attestation de conformité	Vérifications périodiques. Numéro du permis d'utilisation : 402 362
2016-05-11	Description des équipements pétroliers	▪ Un (1) réservoir souterrain d'essence d'une capacité de 9 100 L. Installation le 1er janvier 1993[1]. Réservoir en acier, à simple paroi; ▪ Date d'émission du premier permis le 1er octobre 2005. Celui-ci venait à échéance le 30 septembre 2007; ▪ Équipements secondaires actifs : boite de confinement, limiteur de remplissage, pompe à succion, tous trois installés le 1er janvier 1998.
2016-07-04	Attestation de conformité	Vérifications périodiques avec mise hors service temporaire de tous les équipements. Il est demandé de corriger certaines irrégularités avant la remise en service des équipements pétroliers.
2016-08-05	Demande de permis d'utilisation	Demande de permis pour l'utilisation du réservoir en date du 31 juillet 2016.
2018-07-10	Avis de correction	▪ Plusieurs éléments non conformes. Ceux-ci ont été corrigés le 31 janvier 2020; ▪ Permis d'utilisation échu depuis le 4 juillet 2018.

La documentation de la RBQ en lien avec la demande d'accès à l'information est disponible en annexe 6.

Selon les documents disponibles, une seule génération de réservoir aurait occupé le site durant ses activités. Ce réservoir souterrain d'essence, d'une capacité de 9 100 L, aurait été installé en 1993, tandis que les équipements secondaires n'auraient été ajoutés qu'en 1998[1]. Le premier permis d'utilisation

[1] Groupe ABS estime que le document de la RBQ comporte probablement une erreur de frappe en indiquant que le réservoir a été installé le 1er janvier 1993, tandis que les équipements secondaires sont datés du 1er janvier 1998. L'écart de cinq ans semble incohérent. La date de 1998 est plutôt considérée comme celle du début d'exploitation du réservoir et de l'îlot des pompes au Camping du lac Châteauvert.

aurait été délivré en 2005 et semble avoir été renouvelé jusqu'en 2018. Cependant, selon les informations recueillies à la section 5.5.1 du présent rapport, la cessation des activités serait survenue en 2014.

Étant donné qu'aucune information n'est disponible concernant la qualité environnementale des sols à proximité du réservoir souterrain, de l'ilot de pompes et des conduites associées à ces installations, il est retenu que ces équipements pétroliers suscitent une préoccupation environnementale pour le site à l'étude.

Il est cependant pertinent de noter que selon les informations recueillies lors des entrevues (se référer à la section 8.0), un test de pression aurait été effectué en 2016 à l'intérieur du réservoir souterrain. Ce test avait confirmé qu'à ce moment, le réservoir n'était pas percé.

5.8 DOCUMENTATION DU MRNF

Une demande d'accès à l'information a été transmise au MRNF. Selon la réponse obtenue le 2 décembre 2024, le MRNF possède plusieurs documents sur le site à l'étude. Les éléments pertinents relevés dans les documents portant sur les informations de nature environnementale ou l'occupation du site sont décrits dans le tableau suivant.

TABLEAU 7 : DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS PERTINENTS TIRÉS DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MRNF

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
2018-06-05 (bail nº 406301)	Rapport d'inspection	Une inspection a été réalisée par le MRNF. Le rapport d'inspection en date du 6 juin 2018 fait ressortir les éléments suivants : ▪ Aucun travail de démembrement et de nettoyage sur le site depuis la dernière inspection 6 novembre 2017; ▪ Présence de déchets et matériaux sur le site : plastique, bois, métal et vitres; ▪ Fosses septiques encore en place (3); ▪ Présence d'un (1) véhicule de type Winnebago sur place et vandalisé.
2018-06-14	Spécifications générales	Le document a fait ressortir les éléments suivants : ▪ Bail nº 404 037 émis à M. Jean-Claude Champagne, en date du 1er juillet 1990, à des fins commerciales; ▪ Bail nº 406 301 émis à M. Champagne, en date du 1er juin 2000, à des fins de camping pour une capacité de 65 emplacements; ▪ Bail nº 406 293 émis à M. Champagne, en date du 1er octobre 2001, à des fins de chalet locatif. Bail nº 406301 : ▪ Les terrains de camping sont divisés en deux phases : phases I et II, respectivement à l'ouest et à l'est de la route forestière 407;

DATE	TYPE DE DOCUMENT	INFORMATIONS PERTINENTES
		▪ Phase I : 10 945 m² / capacité de 27 emplacements de camping; ▪ Phase II : 15 322 m² / capacité de 38 emplacements de camping.
2018-07-25	Non-renouvellement	Lettre au locataire, émise par le MRNF, informant de la résiliation du bail nº 404 037 à compter du 25 juillet 2018.
2018-11-07 (bail nº 404037)	Rapport d'inspection	Une inspection a été réalisée par le MRNF. Le rapport d'inspection en date du 7 novembre 2018 fait ressortir les éléments suivants : ▪ Site utilisé comme dépotoir illicite; ▪ Au regard d'une inspection réalisée le 5 juin 2018, la niveleuse, la chargeuse articulée ainsi que le gros réservoir[1] (type et dimensions non précisés) ne sont plus sur les lieux; ▪ La base de béton reliée au réservoir à carburant laisse supposer que le réservoir est toujours en place; ▪ La cabane (bâtiment de service avec pompe à eau non potable), située en bordure du ruisseau, est toujours en place et contient 2 puits profonds.
2020-09-03	Fiche de signalement	Signalement pour la réalisation d'activités illicites (activités réalisées par le public). Les éléments contenus dans la fiche font ressortir les éléments suivants : ▪ Le site est utilisé par le public comme dépotoir illégal; ▪ Plusieurs plaintes auraient été faites; ▪ L'abandon du site serait lié à une faillite; ▪ Infrastructures délaissées sur le site : bâtiments, pompe à essence, réservoirs, déchets de toutes sortes éparpillés sur le site. Le dossier a été confié à M. Maxime Beaudoin du MRNF.
2023-10-20	Avis d'exécution du jugement	Lettre du MRNF adressée au locataire qu'un jugement de la Cour supérieure a été rendue le 24 novembre 2022, dans lequel il a été ordonné de délaisser les baux et de les remettre les lieux dans un état satisfaisant.
2024-05-16	Carte des infrastructures	Carte montrant les infrastructures présentes ou suspectées sur le site.

De plus, le 29 novembre 2024, des documents additionnels ont été fournis par Mme Armand, directrice régionale de la Mauricie-Lanaudière. Ces documents, non disponibles dans la demande d'accès à l'information, comprennent des informations relatives aux installations septiques des emplacements de camping ainsi qu'à l'installation de captage d'eau.

La documentation obtenue du MRNF est disponible en annexe 6.

5.9 CONSULTATION DE L'INVENTAIRE DES SITES CONTAMINÉS FÉDÉRAUX

Une recherche a été réalisée dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF) sur le site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Conformément à la *Directive sur la gestion des biens*

[1] Groupe ABS est d'avis que cette mention fait référence au réservoir visible sur les photographies des lieux datées du 5 juin 2018 (10e photo du rapport, copie qui est présentée en annexe 6 de ce rapport d'étude). Il s'agirait d'un réservoir d'eau potable d'une capacité d'environ 1 m³, entreposé en hauteur sur une structure en bois. D'après l'analyse des photographies issues de cette inspection, aucun autre réservoir n'a été identifié.

immobiliers du Conseil du Trésor, les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État consolidées établissent et entretiennent une base de données sur les sites contaminés connus et présumés dont ils ont la garde. Cette information est inscrite au moins une fois par année dans l'ISCF. Cet inventaire est disponible au public depuis juillet 2002.

La consultation du navigateur cartographique, en date du 6 novembre 2024, a permis de constater qu'aucun terrain contaminé fédéral ne se trouve sur le site à l'étude ni dans un rayon de 250 m autour de celui-ci.

5.10 INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS

L'inventaire national des rejets polluants (INRP) est un relevé des polluants rejetés dans l'air, l'eau ou le sol, éliminés ou envoyés au recyclage. L'INRP est prescrit par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et est géré par Environnement Canada.

La consultation de la carte de l'INRP indique que le site à l'étude n'a fait l'objet d'aucune déclaration.

5.11 AUTRES DOCUMENTS

Certificat de localisation

Pour un terrain public appartenant à l'État et dépourvu de désignation cadastrale, la production d'un certificat de localisation, tel qu'exigé pour les propriétés privées, n'est habituellement ni nécessaire ni réalisée. À ce jour, aucun certificat de localisation n'a été identifié pour le site étudié.

Sites patrimoniaux provinciaux et fédéraux et potentiel archéologique

La consultation du Répertoire du patrimoine culturel du Québec, en date du 15 novembre 2024, a permis de constater que le site à l'étude ne figure pas dans cette base de données.

En ce qui concerne le potentiel archéologique, il convient de souligner que, selon nos informations, seuls les archéologues sont habilités à effectuer ce type de recherche. Néanmoins, en tenant compte de la localisation géographique du site ainsi que de la nature et de la chronologie des activités réalisées, le potentiel archéologique est jugé faible.

5.12 CHRONOLOGIE DES ACTIVITÉS AYANT EU LIEU SUR LE SITE À L'ÉTUDE

Le tableau suivant présente une liste chronologique des activités ayant eu lieu sur le site à l'étude jusqu'à aujourd'hui.

TABLEAU 8 : CHRONOLOGIE DE L'UTILISATION DU SITE À L'ÉTUDE

NOM DU PROPRIÉTAIRE	BAIL	ACTIVITÉ	PÉRIODE	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS REPRÉSENTANT UN RISQUE ENVIRONNEMENTAL
Terre publique appartenant à l'État, sous la responsabilité du MRNF	S.O.	Vacant (infrastructures à l'abandon)	D'environ 2012 à aujourd'hui	S.O.
	406 301 et 406 293	Camping et activités connexes	D'environ 2000 à environ 2012	S.O.
	404 037	Camping et activités connexes	D'environ 1992 à environ 2014	▪ Utilisation d'un poste de distribution de carburant; ▪ Utilisation d'au moins un réservoir de mazout pour assurer le chauffage de certains bâtiments, notamment le bâtiment d'accueil; ▪ Utilisation d'un garage mécanique et d'une aire d'entreposage.
	S.O.	Vacant	Du milieu des années 1975 jusqu'à environ 1992	S.O.
	S.O.	Exploitation forestière	Depuis au moins 1966, jusqu'au milieu des années 1975	S.O.
	S.O.	Vacant	Jusqu'au plus tard en 1966	S.O.

S.O. : sans objet

6.0 ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ANTÉRIEURES

Aucune étude environnementale et géotechnique ni aucune autre étude pertinente dans le contexte du présent mandat n'a été mise à la disposition d'ABS.

7.0 VISITE DU SITE À L'ÉTUDE

La visite des lieux a été effectuée le 23 octobre 2024 par un représentant d'ABS, sans accompagnateur.

Une documentation photographique présentant différents éléments observés lors de la visite est disponible en annexe 7.

Compte tenu de l'étendue du site à l'étude et de la diversité des infrastructures et éléments s'y trouvant, un plan de localisation (ou clé de localisation) a été élaboré à la suite de la visite. Ce plan répertorie, à l'aide d'une numérotation associée à chaque emplacement, les infrastructures et éléments importants à soulever. En complément, un tableau a été produit pour inventorier, pour chaque emplacement, les matières résiduelles observées. Ce tableau inclut également, pour les infrastructures présentant une quantité significative de matières résiduelles, une estimation visuelle de leur volume. Dans certains cas, ces volumes ont également été évalués en se basant sur les informations recueillies dans les demandes de permis de construction figurant parmi la documentation fournie par la Ville (se référer à la section 5.6 du rapport). Le plan de localisation ainsi que le tableau d'inventaire sont présentés à l'annexe 8 du rapport.

Pour l'estimation des volumes, l'hypothèse retenue est qu'à l'endroit des emplacements comportant une quantité négligeable de matières résiduelles (dépôts ponctuels) et récupérables à la main, sans recours à de la machinerie lourde, aucun volume n'a été déterminé. Toutefois, l'estimation des volumes liés aux infrastructures notables a été légèrement majorée afin d'intégrer les matières résiduelles rencontrées de manière plus éparse sur le site. Plus particulièrement, les volumes ont été arrondis à la valeur supérieure par incréments de 5 m^3.

D'après les informations recueillies et les observations effectuées sur le site, plusieurs installations septiques, comprenant des cabinets de fosse septique avec puits absorbants ou des fosses septiques reliées à des champs d'épuration, ont été mises en place durant les activités sur le site. Ces installations semblent toujours être présentes. Bien qu'aucune estimation du volume des matières résiduelles associées à ces installations n'ait été réalisée, il s'agit d'un élément à prendre en compte lors des excavations liées à la remise en état du site.

Enfin, il est à noter que lors de la visite du site, plusieurs traces d'anciens feux de camp ont été observées. Étant donné leur empreinte limitée au sol, ces événements n'ont pas été jugés comme représentant une préoccupation environnementale pour le site. Toutefois, il a été observé que le bâtiment d'accueil, démoli, a également été incendié sur une superficie importante. Considérant la probabilité que les matériaux impliqués dans la combustion comprennent du bois traité ou d'autres matériaux imprégnés de créosote, la surface incendiée au droit de ce bâtiment suscite une préoccupation environnementale.

Le tableau suivant présente un sommaire des observations faites lors de la visite du site à l'étude. Les numérotations utilisées correspondent à celles du plan de localisation.

TABLEAU 9 : OBSERVATIONS ET PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES POTENTIELLES

ÉLÉMENTS	OBSERVATIONS ET NOTES	PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE	
		OUI	NON
Réservoir de stockage et autres équipements pétroliers (fournaise, conduites d'alimentation et ilot de pompes)	Un réservoir souterrain d'essence est toujours en place dans le secteur du bail nº 404037 qui a supporté l'activité désignée à l'annexe III du RPRT (poste utilisateur). L'ilot des pompes n'est plus en place, mais la dalle de béton supportant celui-ci est toujours présente. Huit (8) réservoirs de mazout vides ont été observés à l'emplacement S2. Il est donc possible que du mazout ait été utilisé par le passé pour chauffer certains bâtiments du site, notamment à l'emplacement P2, où un réservoir de mazout pourrait être encore en place à l'arrière gauche du bâtiment démoli.	☒	☐
Matières dangereuses/matières dangereuses résiduelles	Des débris observés rencontreraient la définition de MRD au sens du RMD, totalisant un volume estimé à 10 m³. Une attention particulière sera à prendre lors d'éventuelles excavations liées à la remise en état du site, surtout dans les secteurs inaccessibles lors de la visite (demi-sous-sols de bâtiment).	☒	☐
Matières résiduelles	Un volume important de matières résiduelles a été observé. Il s'agit pour la plupart de vestiges d'installations sanitaires et de débris de démolition concentrés en grande partie à l'endroit des anciens bâtiments et observés ponctuellement sur l'ensemble du site. Se référer à l'annexe 8 pour l'inventaire complet des matières résiduelles regroupées par secteur.	☒	☐
Tache/fissure	Des taches foncées ont été observées en surface du sol à l'emplacement O2. De plus, à la frontière nord du bail nº 404037, la végétation parait légèrement plus stressée.	☒	☐
Système de traitement des eaux de procédé	S.O.	☐	☒
Séparateur eau/huile	S.O.	☐	☒
Drain, puisard et fossé de drainage	S.O.	☐	☒
Tubes fluorescents	S.O.	☐	☒
Transformateur à l'huile	S.O.	☐	☒
Système de climatisation/réfrigération	S.O.	☐	☒
Milieux humides et hydriques	Aucune zone humide ni aucun cours d'eau n'ont été observés sur le site à l'étude lors de la visite, ce qui corrobore les informations recueillies du navigateur cartographique du MELCCFP (voir section 2.4). Il est à noter que seul un biologiste spécialisé pourrait confirmer la présence ou l'absence d'un milieu humide sur le site à l'étude par la réalisation d'une caractérisation du milieu naturel (végétation et sols). Il est toutefois important de rappeler qu'un milieu humide, de type tourbière ouverte minérotrophe et eau peu profonde, est localisé directement à la frontière sud-est du site à l'étude.	☐	☒
Émissions atmosphériques (outre chauffage)	S.O.	☐	☒

ÉLÉMENTS	OBSERVATIONS ET NOTES	PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE	
		OUI	NON
Matériaux de remblai	Une pile de sable (environ 100 m³) a été observée à l'emplacement I2. Considérant la nature du sol et la présence d'une dépression à proximité correspondant à un volume équivalent, cela suggère que le matériel provient du site et qu'il ne s'agit pas de matériel importé sur le site. Une pile de sable plus importante (environ 300 m³) a été observée à l'emplacement H2. Considérant la nature du sol, il est plutôt probable qu'il s'agisse de sol provenant du site également. Selon les informations obtenues, une pelle mécanique et une niveleuse étaient utilisées pour les activités du site. Ainsi, certains endroits ont été remaniés avec les années, notamment, mais non exclusivement pour aménager les aires de camping et maintenir les chemins du site, mais possiblement également pour creuser de fosses septiques improvisées.	☐	☒
Équipements/structures galvanisés au zinc (clôtures, escaliers, revêtements de surface, etc.)	S.O.	☐	☒
Autres (ex. : vérin, ascenseur, monte-charge, fosse d'entretien mécanique, compacteur à déchets)	S.O.	☐	☒

S.O. : sans objet

Des matières dangereuses ou contrôlées ou bien d'autres substances peuvent être présentes sur le site à l'étude, dont notamment dans certains matériaux de construction et équipements, et représenter une problématique de santé publique et/ou une contrainte de gestion lors de travaux de démantèlement ou d'excavation. La détermination de la présence potentielle de ces éléments est principalement basée sur les connaissances régionales, l'historique du site, l'âge des bâtiments et des équipements et s'il y a lieu, des observations faites dans les endroits facilement accessibles lors de la visite. Les éléments nécessitant une attention spéciale et susceptible d'être présents sur le site sont présentés dans le tableau suivant.

TABLEAU 10 : ÉLÉMENTS NÉCESSITANT UNE ATTENTION SPÉCIALE

ÉLÉMENTS	PRÉSENCE		NOTES
	S	N/S	
Amiante	☐	☒	Considérant que les bâtiments ont été construits à partir de 1990, il est peu probable que les matériaux utilisés pour la construction contiennent de l'amiante. Toutefois, il est possible que des matériaux de construction recyclés aient été disposés sur le site à l'étude au fil des années. Il y a un risque que ceux-ci puissent contenir de l'amiante (MCA). Ceci dit, aucun matériel typiquement associé à la présence possible d'amiante (ex. tuiles, revêtement de bâtiment, isolants de tuyauterie, etc.) n'a été noté lors de la visite.

ÉLÉMENTS	PRÉSENCE		NOTES
	S	N/S	
			Voir les informations additionnelles en annexe 9.
Biphényles polychlorés (BPC)	☐	☒	Voir les informations additionnelles en annexe 9.
Halocarbures	☐	☒	Voir les informations additionnelles en annexe 9.
Mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF)	☐	☒	Voir les informations additionnelles en annexe 9.
Peinture à base de plomb	☐	☒	Voir les informations additionnelles en annexe 9.
Radon	☐	☒	La présence de ce gaz demeure toujours possible. Quoique les connaissances géospatiales relatives au radon évoluent constamment, le secteur du site à l'étude n'est pas l'un des secteurs reconnus typiquement comme étant problématiques. Aucune information à l'égard de la présence de radon sur le site n'a été fournie à ABS. Voir les informations additionnelles en annexe 9.

S : suspectée ou observée – N/S : non suspectée

7.1 VOISINAGE IMMÉDIAT

Lors de la visite, une observation des terrains voisins immédiats a été effectuée afin de les identifier et de relever toute problématique environnementale pouvant constituer un risque pour le site à l'étude. Il est à noter que cette inspection sommaire a été faite à partir des limites de la propriété à l'étude et/ou des chemins publics. Des photographies de certains terrains voisins sont incluses dans la documentation photographique disponible en annexe 7. Le tableau suivant présente les voisins immédiats du site du poste utilisateur (en premier) et du restant du site à l'étude (en deuxième).

TABLEAU 11 : IDENTIFICATION DES VOISINS IMMÉDIATS

ORIENTATION*	DESCRIPTION SOMMAIRE	COMMENTAIRE
Bail nº 404037		
Nord	Allée de circulation	Aucun
Sud	Vestiges du garage	Étant donné la présence d'un volume important de matières résiduelles et que le garage servait d'espaces d'entreposage de machinerie lourde, de produits liés aux activités du site et la possibilité que le garage ait servi pour la réparation de moteurs et d'embarquements, la propriété représente un risque environnemental pour le site à l'étude.
Est	Vestiges du bâtiment d'accueil/dépanneur	Étant donné la présence d'un volume important de matières résiduelles et qu'un réservoir de mazout aurait pu se trouver à l'arrière du bâtiment, la propriété représente un risque environnemental pour le site à l'étude.
Ouest	Boisé. Quelques débris ont été notés lors de la visite devant le boisé.	Aucun

ORIENTATION*	DESCRIPTION SOMMAIRE	COMMENTAIRE
Reste du site à l'étude		
Nord	Prolongement de la route forestière 407 et boisé de part et d'autre	Aucun
Sud	Route forestière 450 et boisé	Aucun
Est	Lac Châteauvert	Aucun
Ouest	Lac Châteauvert	Aucun

* : Le nord utilisé dans ce tableau correspond au nord géographique.

8.0 ENTREVUE

Dans le cadre de ce mandat, une première entrevue a été effectuée le 14 novembre 2024 avec Monsieur Maxime Beaudoin, analyste au MRNF à la Direction de la gestion des forêts Mauricie–Centre-du-Québec, qui possède une connaissance approfondie du site. En effet, M. Beaudoin a réalisé des visites dans le cadre d'ordonnances provinciales visant le locataire des baux octroyés sur le site.

Une seconde entrevue a été effectuée le 3 décembre 2024 avec Monsieur François Fréchette, conseiller au MRNF en gestion du territoire public à la Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière.

Les informations fournies lors de ces entrevues ont été intégrées aux sections applicables du rapport. De plus, les comptes-rendus d'entrevues sont présentés en annexe 10.

9.0 INTERPRÉTATION DES DONNÉES ET MODÈLE CONCEPTUEL

9.1 INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Les préoccupations environnementales identifiées à la suite des recherches effectuées dans le cadre de l'étude actuelle sont présentées dans le tableau suivant.

TABLEAU 12 : PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES IDENTIFIÉES

N° SUR LA FIGURE DE LOCALISATION FIG-02 PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE	COMMENTAIRE
1. Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé (emplacement P2)	Un poste de distribution de carburant était en place depuis 1998 et aurait été utilisé jusqu'en 2014, selon les informations recueillies. Celui-ci était composé d'un réservoir souterrain d'essence (9 100 L), d'un ilot de pompes et de la tuyauterie associée. Le réservoir, toujours en place, ainsi que les activités passées de ravitaillement, représentent des risques environnementaux pour le site à l'étude. De plus, les obligations légales encadrées par la LQE au moment de la cessation de cette activité n'auraient pas été respectées par le locataire.
2. Présence d'un volume important de matières résiduelles (ensemble du site)	Un volume important de matières résiduelles a été observé. Il s'agit, pour la plupart, de vestiges d'installations sanitaires et de débris de démolition, concentrés majoritairement à l'endroit des anciens bâtiments. La présence de déchets domestiques a également été observée de manière ponctuelle sur l'ensemble du site, dont certains étaient entreposés en sacs de plastique. De plus, certains débris observés rencontreraient la définition de matières résiduelles dangereuses au sens du RMD. Parmi ceux-ci on retrouve notamment des récipients de 4 L d'huile à moteur, des contenants de peinture d'un gallon, des bonbonnes de propane de 20 L, des conteneurs à essence, ainsi que les huit (8) réservoirs de mazout identifiés à l'emplacement S2. De plus, des MRD pourraient encore être présentes dans la portion moteur de la carcasse de VR. D'après nos observations sur le terrain, le volume total des MRD est estimé à environ **10 m³**. Ce volume devra être validé lors des phases subséquentes du projet, en fonction de la quantité et de la composition des produits contenus dans ces récipients. La présence de ces matières résiduelles constitue un risque environnemental pour le site, car dépendamment de leur composition, elles peuvent contaminer les sols par migration. Ces contaminants peuvent atteindre également la nappe d'eau souterraine.
3. Présence antérieure de réservoirs de mazout (à l'endroit des bâtiments principaux)	La présence de huit (8) réservoirs de mazout a été notée à l'emplacement S2 lors de la visite. Il est possible que certains bâtiments aient été chauffés au mazout, car le site était exploité en hiver. Malgré qu'aucun signe de déversement n'ait été observé lors de la visite du site, la possibilité de déversement en surface de terrain à l'endroit actuel ou antérieur de ces réservoirs demeure possible.
4. Activités antérieures du garage de mécanique (emplacement O2)	Des taches foncées ont été observées sur le sol dans le secteur de l'ancien garage. De plus, selon les informations obtenues dans le cadre de la présente étude, de la machinerie lourde (pelle mécanique, niveleuse) était utilisée pour les activités du site. Ces équipements et les produits d'entretien associés étaient vraisemblablement entreposés dans ou autour du garage. De plus, il est probable que le garage ait été utilisé pour la réparation de moteurs variés (tel moteur de bateau ou de motoneige) et d'embarcations.

Nº SUR LA FIGURE DE LOCALISATION FIG-02 PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE	COMMENTAIRE
5. Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié (emplacement P2)	Lors de l'incendie à l'endroit du bâtiment d'accueil, il est probable que les matériaux impliqués dans la combustion comprennent du bois traité ou d'autres matériaux imprégnés de créosote, pouvant ainsi altérer la qualité environnementale des sols sous-jacents.

La localisation des zones à risques mentionnées dans le tableau précédent est schématisée sur la figure FIG-02 en annexe 2.

9.2 MODÈLE CONCEPTUEL

Selon le *Guide de caractérisation des terrains* (2024) :

> Le modèle conceptuel est « une représentation visuelle et une description écrite des liens entre les processus physiques, chimiques et biologiques du site et les récepteurs humains et environnementaux[1] » […]. Il permet de cerner les problématiques du terrain en décrivant tous les liens possibles entre les sources de contamination et les récepteurs humains, écologiques ou autres récepteurs pouvant y être exposés, incluant les différentes matières qui le constituent, leur susceptibilité à être contaminé selon les différents événements survenus sur une propriété ou à proximité, les propriétés des substances potentiellement contaminantes et le danger qu'elles peuvent présenter pour les récepteurs écologiques et humains. Il inclut également les différents mécanismes de transport de ces substances, les voies d'exposition possibles selon le récepteur potentiel, etc.

Le tableau suivant ainsi que la figure FIG-03 en annexe 2 présentent une synthèse des principaux éléments du modèle conceptuel de la Phase I. Il convient de noter que ce modèle conceptuel sera complété au cours des phases subséquentes de l'étude de caractérisation, si applicable.

TABLEAU 13 : SYNTHÈSE DU MODÈLE CONCEPTUEL

COMPOSANTES DU MODÈLE CONCEPTUEL		DESCRIPTION
INFORMATIONS GÉNÉRALES	LOCALISATION	La propriété à l'étude correspond à un terrain vacant et est située aux abords du lac Châteauvert, à environ 12 km au nord de la route 61, dans l'Agglomération de La Tuque en Mauricie. **Lot** : Partie non divisée du Canton de Laliberté **Latitude** : 47,550 520° **Longitude** : -73,967 675° **Superficie totale** : environ 90 000 m² ▪ Superficie totale du bail nº 404037 : 14 100 m²; ▪ Superficie de la portion du bail 404037 ayant supporté l'activité désignée : environ 350 m²; ▪ Superficie du bail nº 406301 : 26 267 m²;

[1] CCME, 2016. *Guide sur la caractérisation environnementale des sols dans le cadre de l'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine – Volume 1 : Orientations*. Cité dans le *Guide de caractérisation des terrains* du MELCCFP, 2024, p. 4.

		▪ Superficie du bail nº 406293 : environ 4 000 m²; ▪ Superficie du site à l'étude non délimitée par les baux : 45 633 m².
	PROPRIÉTAIRE	Terre publique appartenant à l'État, sous la responsabilité du MRNF
	USAGE ET ZONAGE	**Usage actuel** : Terrain vacant (friche et boisé) **Usage antérieur** : Exploitation forestière puis activités liées au camping **Zonage** : Zone F-019, autorisant un usage industriel (industrie d'extraction uniquement), communautaire, d'utilité publique (utilité publique et conservation uniquement), forestier, récréo-forestier et de villégiature.
	SOURCES DE CONTAMINATION POTENTIELLES	1. Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant (emplacement P2). 2. Présence d'un volume important de matières résiduelles (ensemble du site). 3. Présence antérieure de réservoirs de mazout (identifiés à l'emplacement S2). 4. Activités antérieures du garage de mécanique (emplacement O2). 5. Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié (emplacement P2).
	RÉCEPTEURS POTENTIELS	Sol, bande riveraine, nappe phréatique et le lac Châteauvert Récepteurs humains et écologiques
	TOPOGRAPHIE ET SURFACE	Topographie : Relativement plane. Le site est surélevé de quelques mètres par rapport au niveau d'eau du lac Châteauvert le ceinturant. Recouvrement du terrain : Boisé, végétation, surface décapée, chemins en terre. Le site à l'étude est réparti en plusieurs secteurs, résumés ci-dessous, en y indiquant les infrastructures principales s'y trouvant : ▪ Route forestière 407, traversant le site à l'étude du sud vers le nord. ▪ **Bail nº 404037** : correspond à la portion sud-est du site et comprend notamment les infrastructures suivantes : un bâtiment d'accueil/dépanneur, un poste de distribution de carburant, garage et une portion d'aire d'entreposage d'équipements, d'embarcations et de machinerie lourde; ▪ **Bail nº 406301** : aires de camping; ▪ **Bail nº 406293** : chalet locatif, bâtiment secondaire (garage) et bécosse; ▪ **Secteurs non délimités par des baux** : Espace de rangement en dehors du bail nº 404037 à la limite sud, prise d'eau à la limite sud-est, accès à l'eau à l'ouest.
	CRITÈRES APPLICABLES	**Critères applicables pour la qualité des sols** : Critères génériques du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Guide d'intervention; critère « B »). **Critères applicables pour la qualité de l'eau souterraine** : Critères du Guide d'intervention (RES[1] et/ou EC[2]). **Critères applicables pour la qualité de l'eau de surface** : critères de qualité de l'eau de surface (CVAA et CVAC[3])
	GÉOLOGIE	Selon la carte interactive du système d'information géominière (SIGÉOM), le site à l'étude repose sur une zone morpho-sédimentologique de sédiment glaciolacustre

[1] Résurgence dans les eaux de surface
[2] Eau de consommation
[3] CVAA : Critère de qualité pour la protection de la vie aquatique (toxicité aiguë); CVAC : Critère de qualité pour la protection de la vie aquatique (effet chronique).

		deltaique/prodeltaïque (sable, sable grossier et sable graveleux mis en place à l'embouchure des cours d'eau qui se déversaient dans les lacs glaciaires). Toujours selon cette carte, le site à l'étude se situe dans la Suite magmatique de Lacoste de la province géologique de Grenville. Le socle rocheux y est principalement constitué d'orthogneiss monzogranitique rose.
	HYDROGÉOLOGIE	Selon la carte interactive Toporama de l'Atlas du Canada, les sources d'eau avoisinant le site à l'étude se déversent dans le lac Châteauvert. Le sens d'écoulement général dans le lac s'effectue vers le nord géographique. Il est cependant impossible de définir le sens exact de l'écoulement de l'eau souterraine sans une étude réalisée à cet effet.
SOLS ET BANDE RIVERAINE	**SIGNATURE CHIMIQUE**	Sources de contamination diverses en fonctions des préoccupations environnementales identifiées et l'endroit du site : HAP, COV, HP C_{10}-C_{50}, métaux (15 éléments), composés phénoliques, et/ou glycols, selon l'endroit. Étant donné la présence de matières résiduelles de toutes sortes, d'autres contaminants pourraient être présents sur le site à l'étude.
	LOCALISATION DE LA CONTAMINATION	Indéterminée. De la contamination des sols est possible à différents endroits sur le site, en fonction des préoccupations environnementales identifiées. Cette possible contamination des sols demeure à confirmer lors de phases subséquentes de l'étude de caractérisation.
EAU SOUTERRAINE	**SIGNATURE CHIMIQUE DE LA CONTAMINATION**	Sources de contamination diverses en fonctions des préoccupations environnementales identifiées : HAP, COV, HP C_{10}-C_{50}, métaux (17 éléments[1]), composés phénoliques, et/ou glycols. Étant donné la présence de matières résiduelles de toutes sortes, d'autres contaminants pourraient être présents sur le site à l'étude.
	LOCALISATION DE LA CONTAMINATION	Indéterminée. De la contamination de l'eau souterraine est possible à différents endroits sur le site, en fonction des préoccupations environnementales identifiées. Cette possible contamination de l'eau souterraine demeure à confirmer lors de phases subséquentes de l'étude de caractérisation.
EAU DE SURFACE	**SIGNATURE CHIMIQUE DE LA CONTAMINATION**	Sources de contamination diverses en fonctions des préoccupations environnementales identifiées : HAP, COV, HP C_{10}-C_{50}, métaux (17 éléments), composés phénoliques, et/ou glycols. Étant donné la présence de matières résiduelles de toutes sortes, d'autres contaminants pourraient être présents sur le site à l'étude.
	LOCALISATION DE LA CONTAMINATION	Indéterminée. De la contamination de l'eau de surface est possible au pourtour de la majorité du site, en fonction des préoccupations environnementales identifiées. Cette possible contamination de l'eau de surface demeure à confirmer lors de phases subséquentes de l'étude de caractérisation.

Sur la base des informations disponibles recueillies, les préoccupations environnementales suivantes ont été identifiées concernant le site à l'étude :

- Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant;
- Présence d'un volume important de matières résiduelles;
- Présence antérieure de réservoirs de mazout;
- Activités antérieures du garage;

[1] : Aluminium (Al), antimoine (Sb), argent (Ag), arsenic (As), baryum (Ba), cadmium (Cd), chrome total (Cr), cobalt (Co), cuivre (Cu), manganèse (Mn), mercure (Hg), molybdène (Mo), nickel (Ni), plomb (Pb), sélénium (Se), sodium (Na) et zinc (Zn)

- Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié.

Afin de vérifier si la qualité environnementale du site a été affectée par les préoccupations environnementales mentionnées ci-dessus, il est recommandé de procéder à la Phase II de l'étude de caractérisation.

10.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le 30 septembre 2024, ABS a été mandaté par le MRNF, représenté par Madame Flavie Armand, directrice régionale de la Mauricie-Lanaudière, afin de réaliser la Phase I de l'étude de caractérisation et la caractérisation des infrastructures et des matières résiduelles du site de l'auberge et du camping du lac Châteauvert, ainsi que pour l'accompagnement lors du processus de préparation des documents d'appel d'offres de la phase II de l'étude de caractérisation et de sa publication.

Selon les informations recueillies dans le cadre du présent mandat, le site à l'étude a été occupé par une des activités commerciales et/ou industrielles potentiellement polluantes désignées en annexe III du RPRT, soit un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé.

Sur la base des informations disponibles recueillies, il est recommandé de procéder à une évaluation environnementale de site de phase II (étude de caractérisation environnementale préliminaire) pour les risques environnementaux énumérés dans le tableau suivant.

TABLEAU 14 : PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES IDENTIFIÉES

N° SUR LA FIGURE DE LOCALISATION FIG-02 PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE	COMMENTAIRE
1. Présence antérieure d'un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé (emplacement P2)	Un poste de distribution de carburant était en place depuis 1998 et aurait été utilisé jusqu'en 2014, selon les informations recueillies. Celui-ci était composé d'un réservoir souterrain d'essence (9 100 L), d'un ilot de pompes et de la tuyauterie associée. Le réservoir, toujours en place, représente un risque environnemental pour le site à l'étude.
2. Présence d'un volume important de matières résiduelles (ensemble du site)	Un volume important de matières résiduelles a été observé. Il s'agit pour la plupart de vestiges d'installations sanitaires et de débris de démolition, concentrés majoritairement à l'endroit des anciens bâtiments. La présence de déchets domestiques a également été observée de manière ponctuelle sur l'ensemble du site, dont certains étaient entreposés en sacs de plastique. De plus, certains débris observés rencontreraient la définition de matières résiduelles dangereuses au sens du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD). Parmi ceux-ci on retrouve notamment des récipients de 4 L d'huile à moteur, des contenants de peinture d'un gallon, des bonbonnes de propane de 20 L, et des conteneurs à essence. De plus, des matières résiduelles dangereuses (MRD) pourraient encore être présentes dans la portion moteur de la carcasse de VR. D'après nos observations sur le terrain, le volume total des MRD est estimé à environ 10 m³. Ce volume devra être validé lors des phases subséquentes du projet, en fonction de la quantité et de la composition des produits contenus dans ces récipients. La présence de ces matières résiduelles constitue un risque environnemental pour le site, car dépendamment de leur composition, elles peuvent contaminer les sols par migration. Ces contaminants peuvent atteindre également la nappe d'eau souterraine.
3. Présence antérieure de réservoirs de mazout (à l'endroit des bâtiments principaux)	La présence de huit (8) réservoirs de mazout a été notée à l'emplacement S2. Aucun signe de déversement n'a été observé lors de la visite. Cependant, il est possible que certains bâtiments aient été chauffés au mazout, car le site était exploité en hiver. La possibilité de déversement en surface de terrain à l'endroit de ces réservoirs représente un risque environnemental pour les sols et l'eau souterraine.

Nº SUR LA FIGURE DE LOCALISATION FIG-02 PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE	COMMENTAIRE
4. Activités antérieures du garage de mécanique (emplacement O2)	Des taches foncées ont été observées sur le sol dans le secteur de l'ancien garage. De plus, selon les informations obtenues, de la machinerie lourde (pelle mécanique, niveleuse) était utilisée pour les activités du site. Ces équipements et les produits d'entretien étaient vraisemblablement entreposés dans le garage. De plus, il est probable que le garage ait été utilisé pour la réparation de moteurs et d'embarcations. Ces éléments représentent un risque environnemental pour le site à l'étude.
5. Contamination possible à l'endroit du bâtiment d'accueil incendié (emplacement P2)	Lors de l'incendie à l'endroit du bâtiment d'accueil, il est probable que les matériaux impliqués dans la combustion comprennent du bois traité ou d'autres matériaux imprégnés de créosote, pouvant ainsi altérer la qualité environnementale des sols sous-jacents.

Selon les informations recueillies dans le cadre de la présente étude, aucune aire protégée ni espèce vulnérable n'a été recensée dans le secteur du site à l'étude. Par ailleurs, aucun déboisement n'est prévu, et les interventions à venir devraient se restreindre aux secteurs déjà aménagés. Ainsi, la réalisation d'une étude écologique n'est pas jugée nécessaire dans le cadre des travaux projetés. Néanmoins, des précautions devront être prises lors du démantèlement des infrastructures existantes afin de limiter les impacts potentiels sur la faune susceptible de s'y être installée.

11.0 PORTÉE DU RAPPORT ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le présent rapport de Phase I de l'étude de caractérisation a été préparé par ABS à la demande et au bénéfice unique du client et est, de ce fait, destiné à son usage exclusif.

Les conclusions du présent rapport de Phase I sont basées sur la documentation disponible, les entrevues et l'interprétation d'observations ponctuelles (à un moment précis, à des endroits déterminés). ABS considère que les informations qui ont été fournies par les différents intervenants sont exactes et bien fondées. Cependant, ABS n'assume aucune responsabilité quant à leur justesse ou à leur fiabilité.

Le lecteur doit être conscient qu'une Phase I ne peut confirmer avec une certitude absolue que certains passifs environnementaux, comme une contamination possible au niveau des sols et/ou des eaux souterraines, sont totalement absents. À ce titre, ABS est tenu à une obligation de moyens et ne peut être tenu responsable desdits passifs qui sont dissimulés ou qui n'ont pu être vérifiés lors de la visite du site.

De plus, il est à noter que les conclusions ne sont valables que pour la période à laquelle ledit rapport a été produit. Ces dernières pourraient varier, entre autres, selon le changement d'activités sur le site ou sur les terrains adjacents ainsi que selon toutes modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques environnementales.

ABS n'est pas responsable des dommages résultant de décisions prises en se basant sur ledit rapport.

En aucun temps, ledit rapport, ses conclusions et ses recommandations ne peuvent être utilisés par un tiers sans l'obtention préalable de l'autorisation du MRNF.

Finalement, il est important de noter que le contenu dudit rapport ne constitue pas un avis juridique.

ANNEXE 1

CARTE TOPOGRAPHIQUE



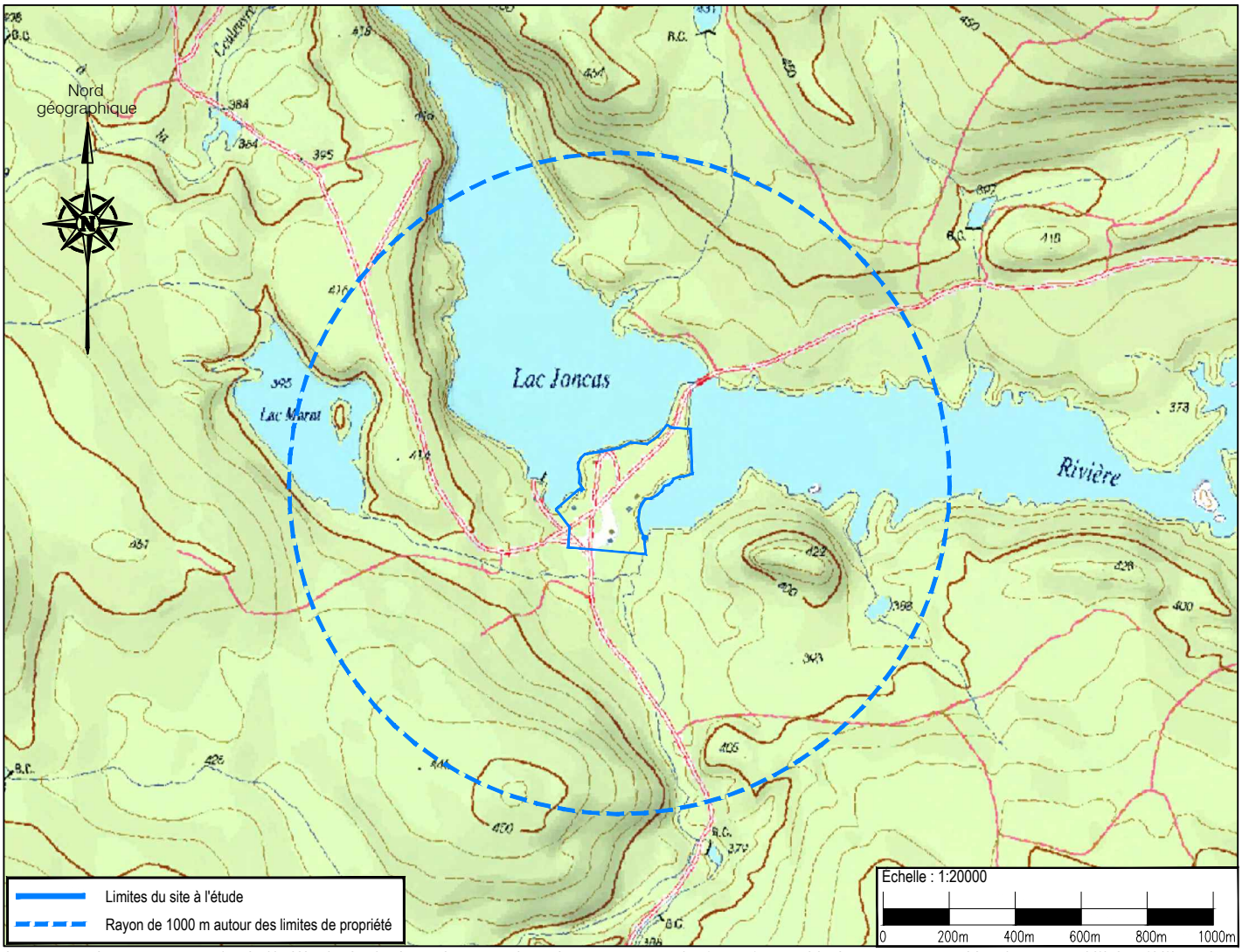

Sources : Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community | Image © 2025 Google / © 2025 DigitalGlobe

ABS
2385, rue Charbonneau
Trois-Rivières, Québec, G9A 5C9
Tél. : 819 489-0396
Courriel : info@groupeabs.com

Date : Juillet 2025

Client : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Projet : Phase I de l'étude de caractérisation et caractérisation des matières résiduelles

Dessiné par : K. Si moussa, dessinatrice

Vérifié par : F. Rozon-Baron, ing.

Vérifié par : F. Bélanger, géogr., M. Ing., D.E.I.A., EESA®

Titre : Localisation du site

Emplacement : Auberge et camping du lac Châteauvert, Agglomération de La Tuque, Québec

N° Client : MRNF102

N° Projet Groupe ABS : EK-24-1839-00

N° Projet Client : PPAEN-2024-01

N° Figure : FIG-01

Dernière sauvegarde: 2025-06-11 10:12 | Format : Letter Full Bleed
Chemin: \\COLOMTLFS01\Clients\MRNF102241839 - Auberge Camping Lac Châteauvert\5 Livrables\5.1 Figures et logs\FIGURES\CAD\EK24183900.dwg

ANNEXE 2

LOCALISATION DES ZONES À RISQUE
MODÈLE CONCEPTUEL



Source : ©2025 Google

Légende

- Limites de la zone à l'étude
- Zone à risque
- Limite approximative de la zone d'étude ayant supporté l'activité antérieure du poste de distribution du carburant.
- Bail révoqué -Dossier N° 404037
- Bail révoqué -Dossier N° 406293
- Bail révoqué -Dossier N° 406301

Localisation des anciennes infrastructures principales du site:

A1 : Chalet locatif

K2 : Prise d'eau

N2 : Auberge

O2 : Garage

P2 : Accueil / dépanneur et poste de distribution de carburant

S2 : Présence de huit (8) réservoirs de mazout

Se référer à l'annexe 8 du rapport pour l'inventaire complet des matières résiduelles regroupées par secteur.

Date d'émission : Juillet 2025

ABS
2385, rue Charbonneau
Trois-Rivières, Québec, G9A 5C9
Tél. : 819 489-0396
Courriel : info@groupeabs.com

Dessiné par : K. Si moussa, dessinatrice
Vérifié par : F. Rozon-Baron, ing.
Vérifié par : F. Bélanger, géogr., M. Ing., D.E.I.A., EESA®

Client :
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Titre :
Localisation des zones à risque

Projet :
Phase I de l'étude de caractérisation et caractérisation des matières résiduelles

Emplacement :
Auberge et camping du lac Châteauvert, Agglomération de La Tuque, Québec

Échelle : 1:2000 | N° Client : MRNF102
N° Projet : EK-24-1839-00 | N° Figure : FIG-02 | 1/1
N° Projet du client : PPAEN-2024-01

0 20m 40m 60m 80m 100m

Note : Toutes les informations présentes sur ce dessin sont localisées approximativement selon des images satellites et/ou des chaînages. Les matrices graphiques sont, quant à elles, géoréférencées. Il est à noter que seuls les sondages relevés par l'arpenteur sont géoréférencés. Cette information sera indiquée dans la légende.
Ce dessin doit être lu conjointement avec le rapport qui l'accompagne.

Dernière sauvegarde: 2025-06-11 10:12 | Format : ANSI full bleed B (11.00 x 17.00 Inches)
Chemin: \\COLOMTLFS01\Clients\MRNF 102\2241839 - Auberge Camping Lac Châteauvert\5 Livrables\5.1 Figures et tops\FIGURES\CAD\EK24183900.dwg

FIG-03: Illustration du modèle conceptuel de la Phase I de l'étude de caractérisation

Auberge et camping du lac Châteauvert, Agglomération de La Tuque, Québec

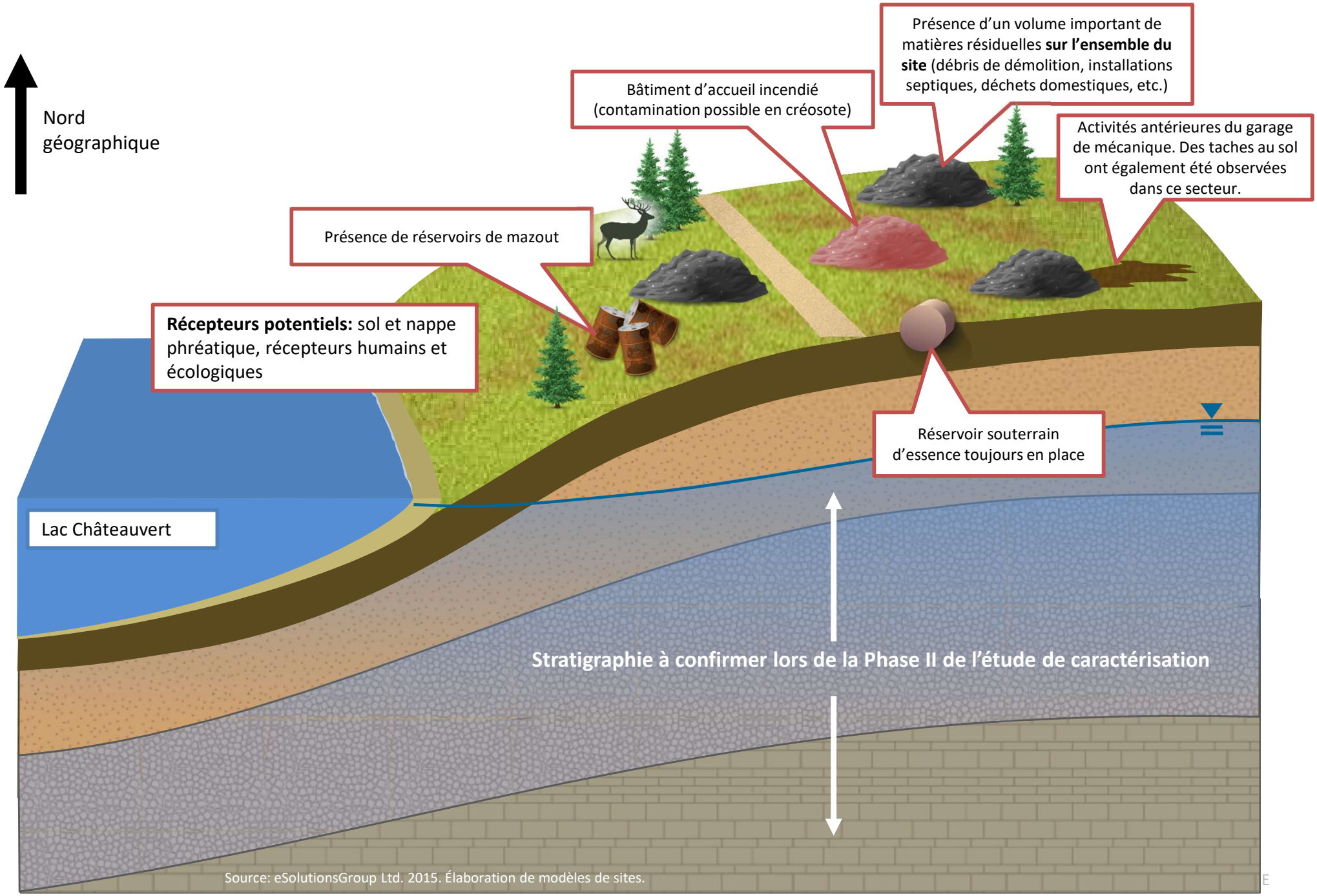

Source: eSolutionsGroup Ltd. 2015. Élaboration de modèles de sites.

ANNEXE 3

EXTRAIT DE LA CARTE DE L'ATLAS DE L'EAU
EXTRAIT DE LA CARTE DES MILIEUX HUMIDES
DOCUMENTATION DE LA RBQ



Source : MELCCFP

EXTRAIT DE L'ATLAS D'EAU

Préparé par :	F. Rozon-Baron, ing.	**Date :**	Juillet 2025
Vérifié par :	F. Bélanger, géographe, M. Ing., D.E.I.A., EESA®	**Client :**	MRNF102



Source : Navigateur cartographique du MELCCFP en ligne

EXTRAIT DU NAVIGATEUR CARTOGRAPHIQUE DU MELCCFP

Préparé par :	F. Rozon-Baron, ing.	**Date :**	Juillet 2025
Vérifié par :	F. Bélanger, géographe, M. Ing., D.E.I.A., EESA®	**Client :**	MRNF102

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
04 Mauricie					**Nombre de permis: 253**
Batiscan					
9202-4330 Québec inc. (5779-1741)	MARINA VILLAGE BATISCAN 1500 rue Principale Batiscan QC Canada G0X 1A0 (1-2699793780)	2023-08-26 2025-08-25 (1008922)	2025-08-25	13600	1
Dépanneur Relais Batiscan Shell (5780-8578)	DEPANNEUR RELAIS BATISCAN INC. 1240 rue Principale Batiscan QC Canada G0X 1A0 (1-1535-62478980)	2023-08-10 2025-08-09 (1026963)	2027-08-09	65000	1
Champlain					
Cap Excavation inc. (1167-0403)	Chantier Cap Excavation 295 route Sainte-Marie Champlain QC Canada G0X 1C0 (1-6677247226)	2024-05-14 2026-05-06 (1028291)	2030-05-05	22959	1
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (5780-5590)	ECOLE CHAMPLAIN 963 rue Notre-Dame Champlain QC Canada G0X 1C0 (1-1535-10311163)	2023-07-01 2025-06-30 (1019652)	2025-06-30	4500	1
Clova					
Hydro-Québec (5780-2266)	CENTRALE THERMIQUE CLOVA Clova Clova QC Canada G0X 3M0 (1-5212288123)	2022-12-01 2024-11-30 (1023574)	2028-11-30	101057	3
Grand-Mère					
Couche-Tard inc. (5615-0667)	DEPANNEUR COUCHE TARD #868 800 6E S AV Grand-Mère QC Canada G9T 3B1 (1-1535-67476456)	2023-10-12 2025-10-11 (1020572)	2025-10-11	115000	2
Grandes-Piles					
Municipalité Village de Grandes Piles (5781-1713)	MARINA DE GRANDES-PILES 599 1re avenue Grandes-Piles QC Canada G0X 1H0 (1-5212329913)	2024-07-04 2026-07-03 (1022490)	2030-07-03	14825	1
Pépinière de Grandes-Piles (5778-8580)	PÉPINIÈRE PROVINCIALE DE GRANDES-PILES 210 route 155 Grandes-Piles QC Canada G0X 1H0 (1-5212131399)	2024-06-05 2026-05-31 (1028614)	2030-05-31	9100	1
La Tuque					
Concasses De La Rive-Sud Inc. (1937-4503)	CONCASSÉS DE LA RIVE-SUD INC. Km156, RO forestière Canton	2023-10-01 2025-09-30 (1012730)	2025-09-30	22775	1

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Latdondal La Tuque Canada X0X 0X0 (1-5212243471)				
9262-8858 Québec inc. (5807-2893)	Pourvoirie Rivière La Galette inc. 0 Km53, Rivière Galette La Tuque QC Canada G9X 1L5 (1-5929755864)	2023-09-12 2025-09-11 (1020262)	2027-09-11	9100	1
9318-5379 Québec inc. (5704-0354)	Dépanneur Jodan 1450 boulevard Ducharme La Tuque QC Canada G9X 4R8 (1-49676-54513)	2024-10-19 2026-10-18 (1011118)	2028-10-18	100000	2
Air Aviation inc. (5780-2118)	Aéroport La Tuque 1249 boulevard Ducharme La Tuque QC Canada G9X 3S1 (1-5212388559)	2024-08-28 2026-08-27 (1029113)	2030-08-27	60214	2
Aviation 2000 inc. (5779-0875)	AVIATION 2000 INC. 30 chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce La Tuque QC Canada G9X 3N8 (1-5212171413)	2024-06-27 2026-05-31 (1028683)	2026-05-31	20500	1
Bétonnière La Tuque Inc. (1636-9076)	BETONNIERE LA TUQUE 2990 place Industrielle La Tuque QC Canada G9X 4T1 (1-1535-65926481)	2023-10-01 2025-09-30 (1013846)	2025-09-30	52534	2
Centre de Santé et de Services sociaux du Haut-Saint-Maurice (8008-4429)	CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU HAUT-SAINT-MAURICE 885 boulevard Ducharme La Tuque QC Canada G9X 3C1 (1-1535-1691612)	2023-10-01 2025-09-30 (1016802)	2027-09-30	50000	1
Charles Morissette inc. (1468-4021)	CHARLES MORISSETTE INC 150 chemin des Hamelins La Tuque QC Canada G9X 3N6 (1-1535-10136232)	2023-07-29 2025-07-28 (1014918)	2027-07-28	19066	2
Compagnie Westrock du Canada Corp. (5672-9361)	COMPAGNIE WESTROCK DU CANADA INC 1000 chemin de l'Usine La Tuque QC Canada G9X 3P8 (1-1535-5325523)	2022-11-26 2024-11-25 (1017939)	2026-11-25	3847671	2
Couche-Tard inc. (5615-0667)	DÉPANNEUR COUCHE-TARD #940 / IR-59002 1044 boulevard Ducharme La Tuque QC Canada G9X 3C4 (1-1535-3510944)	2023-05-12 2025-03-31 (1025170)	2025-03-31	234120	6
DÉPANNEUR P. LEPAGE INC (5667-4369)	DEPANNEUR P. LEPAGE INC. 649 route 155 Sud La Tuque QC Canada G9X 3N8 (1-49678-53463)	2023-06-06 2025-05-21 (1025657)	2027-05-21	86300	3
Érablière La Tuque Inc. (5835-3830)	Érablière La Tuque Inc.	2024-10-12 2026-10-11	2030-10-11	77000	2

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	5000 chemin du Lac Thomas La Tuque QC Canada G9X 4J4 (1-5212154331)	(1014109)			
Harnois Énergies inc. (5666-1994)	Proxi Extra La Tuque 298 rue Bostonnais La Tuque QC Canada G9X 2G3 (1-1535-6953077)	2023-06-02 2025-06-01 (1010297)	2027-06-01	100000	2
Hydro-Québec (5781-7488)	CENTRALE TRENCHE Centrale Trenche La Tuque Canada (1-5212312597)	2024-02-01 2026-01-31 (1016137)	2026-01-31	22750	1
Hydro-Québec (5781-7488)	BARRAGE GOUIN Barrage Gouin La Tuque Canada X0X 1X0 (1-5212316809)	2024-03-18 2026-03-13 (1027949)	2030-03-13	34652	3
Hydro-Québec (5781-7520)	CENTRALE RAPIDES-DES-COEURS 30 route accès centrale rapides-des-cœurs, km La Tuque QC Canada G9X 3P7 (1-5212266297)	2023-07-05 2025-07-04 (1025990)	2025-07-04	10117	2
Hydro-Québec (5781-7520)	GARAGE KM 1 90 rue Beaumont La Tuque QC Canada G9X 3P7 (1-5212356781)	2023-11-27 2025-11-26 (1015010)	2027-11-26	15000	1
Hydro-Québec (8101-4672)	GARAGE HYDRO QUEBEC 90 rue Beaumont La Tuque QC Canada G9X 3P7 (1-1535-3644496)	2023-09-27 2025-09-26 (1020756)	2025-09-26	23975	1
La Société Canadian Tire Limitée (8237-7342)	CANADIAN TIRE 1200 boulevard Ducharme La Tuque QC Canada G9X 3Z9 (1-1540-1823509)	2023-08-05 2025-08-04 (1010813)	2027-08-04	110000	1
Les Entreprises Claude Mondou inc. (5666-3578)	Les entreprises Claude Mondou inc. 1445 boulevard Ducharme La Tuque QC Canada G9X 3N8 (1-5212128277)	2023-10-20 2025-10-19 (1020651)	2025-10-19	70000	2
Les Pétroles R.L. inc. (5667-2934)	Pétroles Belzile 393 rue Bostonnais La Tuque QC Canada G9X 2G6 (1-49678-52137)	2024-03-20 2025-09-30 (1027920)	2025-09-30	204570	5
PF RÉSOLU CANADA INC. (5786-6949)	DIVISION FORESTIÈRE - MAURICIE 2419 route 155 Sud La Tuque QC Canada G9X 3N8 (1-5212350697)	2023-10-17 2025-09-30 (1027051)	2025-09-30	90513	2
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. (5781-6753)	DÉPÔT PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE S.E.N.C. 959 rue Saint-Antoine La Tuque QC	2022-12-03 2024-12-02 (1023719)	2024-12-02	248185	5

Titulaire du permis (No Intervenant)	Site Adresse (No de Site)	Date émission Date expiration (No Permis)	Date prochaine vérification	Capacité autorisée [litres]	Nombre de réservoirs autorisé
	Canada G9X 2Z8 (1-5212226293)				
Pourvoiries du Barrage Gouin et du Magnan Inc. (5778-7020)	POURVOIRIES DU BARRAGE GOUIN ET DU MAGNAN INC. Barrage Gouin via La Tuque La Tuque QC Canada G0A 2V0 (1-5212132335)	2023-08-11 2025-05-31 (1026244)	2025-05-31	40333	1
Relais 22 milles inc. (5779-8894)	RELAIS 22 MILLES INC. (SECTEUR LA CROCHE) 61 route 10 (Secteur La Croche) La Tuque QC Canada G9X 3P6 (1-5212279284)	2024-09-03 2026-07-25 (1029081)	2028-07-25	47338	2
Rébec inc. (5780-5939)	LES FORESTIERS RÉBEC INC. Lac Kawaie Kamac Canton Hug La Tuque Canada X0X 0X0 (1-5212126910)	2024-02-01 2026-01-31 (1022156)	2026-01-31	102295	3
Rébec inc. (5780-5939)	RÉBEC INC. La Tuque QC Canada G9X 3C3 (1-5212206520)	2023-11-12 2025-11-11 (1027339)	2029-11-11	49949	1
Rébec inc. (5780-5939)	RÉBEC INC. 200 Site Vallière La Tuque QC Canada G9X 3N7 (1-5212213423)	2023-10-11 2025-09-30 (1026920)	2025-09-30	69000	3
Rébec inc. (5780-5939)	RÉBEC INC. Lac Oriskany La Tuque Canada X0X 0X0 (1-5212300408)	2023-11-09 2025-09-30 (1027161)	2025-09-30	66095	3
Rébec inc. (5780-5939)	RÉBEC INC. 1053 boulevard Ducharme La Tuque QC Canada G9X 3C3 (1-5212431881)	2023-10-11 2025-09-30 (1026922)	2025-09-30	68500	2
Rébec inc. (5780-5939)	Camp Km75 75Km route 461 La Tuque QC Canada G9X 2P2 (1-6057342523)	2023-12-16 2025-12-15 (1022408)	2027-12-15	115580	4
Télébec, Société en commandite (5790-8410)	TÉLÉBEC LTÉE - LOCATIF TB1074 Lac Greening La Tuque Canada X0X 0X0 (1-5212162872)	2024-01-09 2026-01-08 (1021383)	2028-01-08	34436	2
Ville de La Tuque (5780-7026)	VILLE DE LA TUQUE 350 rue Lucien-Filion La Tuque QC Canada G9X 4J4 (1-5212354675)	2023-10-01 2025-09-30 (1013357)	2025-09-30	11355	1
Lac-Édouard					
9208-1181 Québec inc. (5780-2738)	POURVOIRIE DU LAC EDOUARD ENR	2024-04-16 2025-12-22 (1028116)	2029-12-22	13500	1

Régie du bâtiment Québec

Répertoire des sites d'équipements pétroliers

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
04 Mauricie			
Batiscan			
1240	rue	Principale	1-1535-62478980
1500	rue	Principale	1-2699793780
Champlain			
295	route	Sainte-Marie	1-6677247226
963	rue	Notre-Dame	1-1535-10311163
Charette			
201	rue	Saint-Jean-Baptiste	1-472014982
Clova			
		Clova	1-5212288123
Grand-Mère			
800	avenue	6E S	1-1535-67476456
Grandes-Piles			
210	route	155	1-5212131399
599	avenue	1re	1-5212329913
Hérouxville			
271		153	1-1535-6917040
La Tuque			
			1-5212206520
		Barrage Gouin	1-5212316809
		Barrage Gouin via La Tuque	1-5212132335
		Centrale Trenche	1-5212312597
		Km156, RO forestière Canton La	1-5212243471
		Lac Greening	1-5212162872
		Lac Kawaie Kamac Canton Hug	1-5212126910
		Lac Oriskany	1-5212300408
		Rivière de la Galette	1-5212135611
	chemin	Parent KM 106	1-5212191661
	chemin	Rapide-des-Coeur, km 28.5	1-5212256639
0		Km53, Rivière Galette	1-5929755864
1	RUE	de la Gare	1-863391045
30	chemin	du Contour-du-Lac-à-Beauce	1-5212171413

No d'immeuble	Type de rue	Nom de la rue	No de site
30	route	accès centrale rapides-des-cœu	1-5212266297
61	route	10 (Secteur La Croche)	1-5212279284
75	route	461	1-6057342523
75	rue	Montcalm	1-5212446464
90	rue	Beaumont	1-5212356781
90	rue	Beaumont	1-1535-3644496
106	chemin	Parent	1-5945391470
150		chemin des Hamelins	1-1535-10136232
200		Site Vallière	1-5212213423
201		De La Scierie	1-1540-378439
240	chemin	du Site-Vallières	1-1535-67287140
298	rue	Bostonnais	1-1535-6953077
350	rue	Lucien-Filion	1-5212354675
393	rue	Bostonnais	1-49678-52137
600	rue	Desbiens	1-1535-3639353
611	route	155	1-5212225708
649	route	155	1-49678-53463
885	boulevard	Ducharme	1-1535-1691612
959	rue	Saint-Antoine	1-5212226293
1000	chemin	de l'Usine	1-1535-5325523
1044	boulevard	Ducharme	1-1535-3510944
1053	boulevard	Ducharme	1-5212431881
1200	boulevard	Ducharme	1-1540-1823509
1249	boulevard	Ducharme	1-5212388559
1445	boulevard	Ducharme	1-5212128277
1450	boulevard	Ducharme	1-49676-54513
2419	route	155	1-5212350697
2990	place	Industrielle	1-1535-65926481
5000	chemin	du Lac Thomas	1-5212154331
404037		Lac Châteauvert	1-5212499961
La Tuque (Parent)			
55		rue du Pont	1-5939180235
Lac-Édouard			
148	rue	Principale	1-5212287772

ANNEXE 4

RÉPONSE DE VERISK

Rapport Enviroscan

Adresse du site:	La Tuque QC Canada
No de projet:	EK24183900
No de commande:	154453
Demandé par:	Florence RozonBaron
Date d’achevement:	1/17/2025 4:08:56 PM

CONFIDENTIEL

No de projet: EK24183900 | No de commande Opta: 331875
Demandé par: Florence RozonBaron | Date d'achevement: 01/17/2025 16:08:56

Zone de Recherche: La Tuque QC Canada



Ce document est la propriété de Opta Information Intelligence Inc et est soumis à la protection du droit d'auteur. S'il vous plaît voir les Termes au début de ce document

No de projet: EK24183900 | No de commande Opta: 331875
Demandé par: Florence RozonBaron | Date d'achevement: 01/17/2025 16:08:56

Services environnementaux Rapport d'antécédents du risque relatif à l'environnement (HEIRS) Modalités

Modalités

Rapport

Les documents (ci-après appelés les « documents ») qui doivent être publiés dans le cadre du rapport (ci-après appelé le « rapport ») qui doit être livré à l'acheteur comme décrit ci-dessus sont des documents qui figurent dans les dossiers de Verisk concernant la propriété décrite (ci-après appelée la « propriété »). Verisk ne fait ni assertion ni garantie concernant les documents, y compris, notamment, en ce qui concerne leur exhaustivité, leur exactitude ou leur utilité, et elle n'affirme ni ne garantit qu'il s'agit des seuls plans et rapports préparés à l'égard de la propriété. Les documents sont à jour à la date qui y figure. Toute interprétation des documents, le cas échéant, est faite par déduction fondée sur l'information qui est apparente et évidente au recto des documents seulement. Verisk n'affirme ni ne garantit que des interprétations autres que celles mentionnées n'existent pas provenant d'autres sources. Le rapport est préparé uniquement pour l'acheteur des services, comme susmentionné.

Avis de non-responsabilité

Verisk dénie toute responsabilité pour des pertes ou des dommages, quels qu'ils soient, qu'ils soient consécutifs ou autres, quelle que soit la façon dont ils ont été causés, engagés ou subis, qui découlent directement ou indirectement des services (lesquels comprennent, notamment, la préparation du rapport prévu aux présentes), y compris, notamment, les pertes ou les dommages découlant directement ou indirectement de toute rupture de contrat, fondamentale ou autre, de la créance donnée aux rapports de Verisk ou de tout acte délictueux ou omission par les agents, les employés ou les représentants de Verisk.

Intégralité de l'entente

Les parties aux présentes conviennent d'être liés par les modalités des présentes. Le formulaire de demande constitue l'intégralité de l'entente entre les parties concernant le sujet des présentes et il remplace la totalité des ententes, des négociations et des discussions antérieures ou contemporaines, qu'elles soient verbales ou écrites, et il n'existe ni assertion, ni garantie, ni autre entente entre les parties concernant le sujet des présentes autres que celles qui font spécifiquement partie des présentes. Aucun supplément, aucune modification, aucune renonciation et aucune résiliation de la demande ne sont contraignants, sauf s'ils sont confirmés par écrit par les parties aux présentes.

Document en vigueur

En cas de conflit ou de contradiction entre les dispositions des présentes et les rapports, les droits et les obligations des parties seront considérés comme étant régis par le formulaire de demande, qui sera le document primordial.

Loi

La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent.

Aucun Document Disponible

Office

175 Commerce Valley Drive W
Markham, Ontario L3T 7Z3

1.877.244.9437

optaintel.ca



Verisk.com

©Verisk Analytics Inc. All rights reserved.

CONFIDENTIEL

ANNEXE 5

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET IMAGES SATELLITES

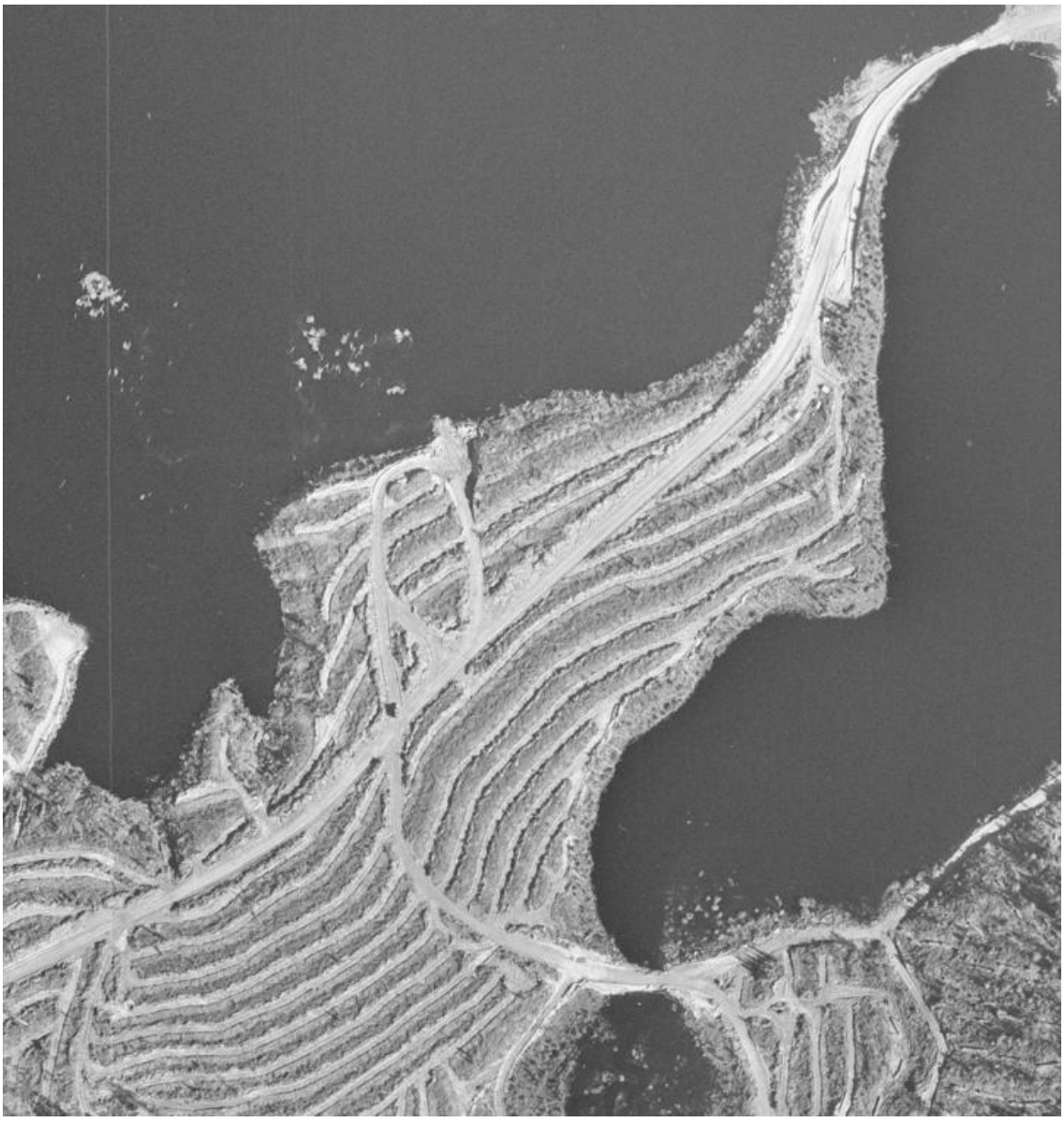

Source : Geoselec

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1966 (Q66214_097, 1 : 15 840)

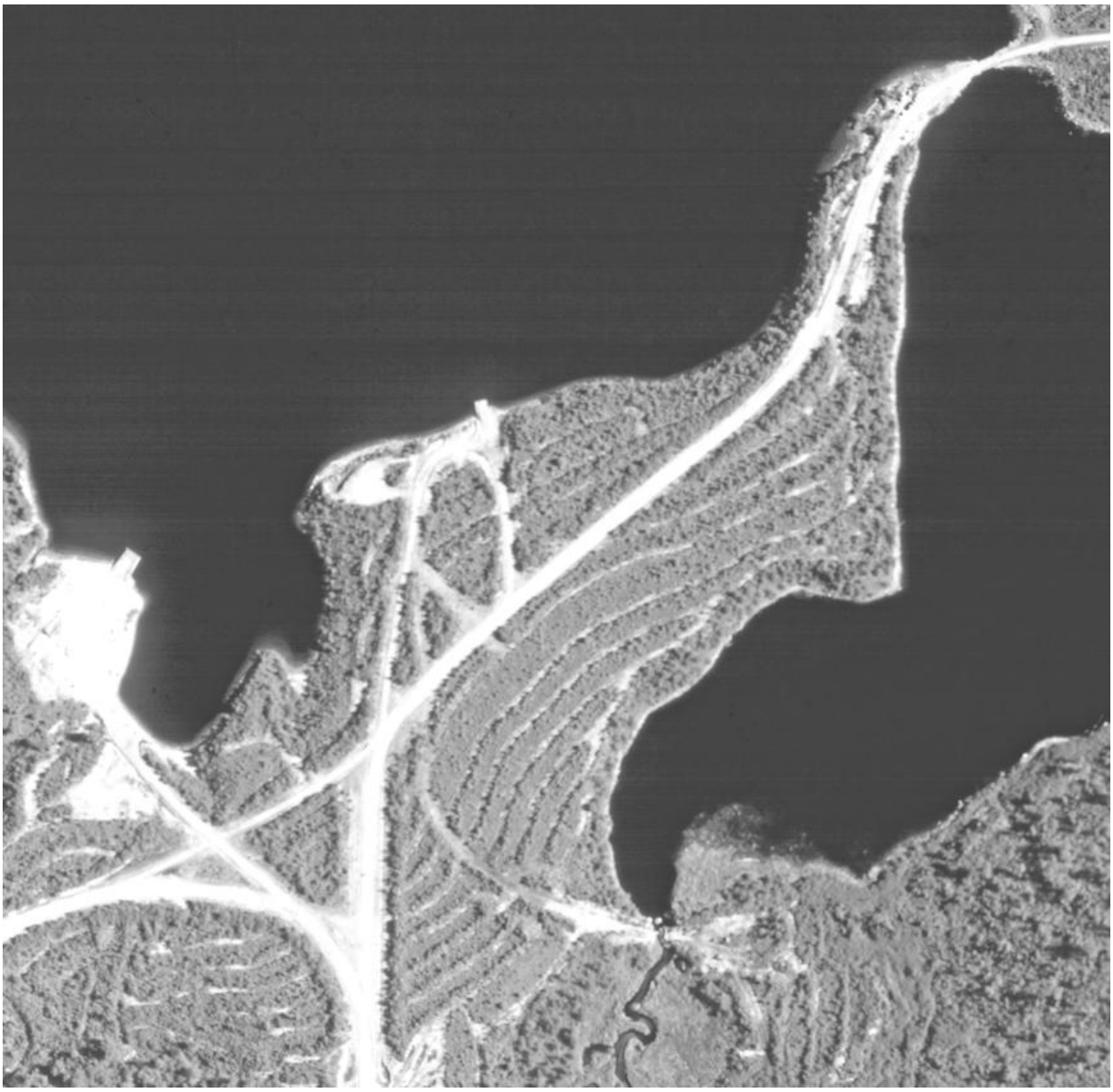

Source : Geoselec

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1975 (Q75861_131, 1 : 15 000)

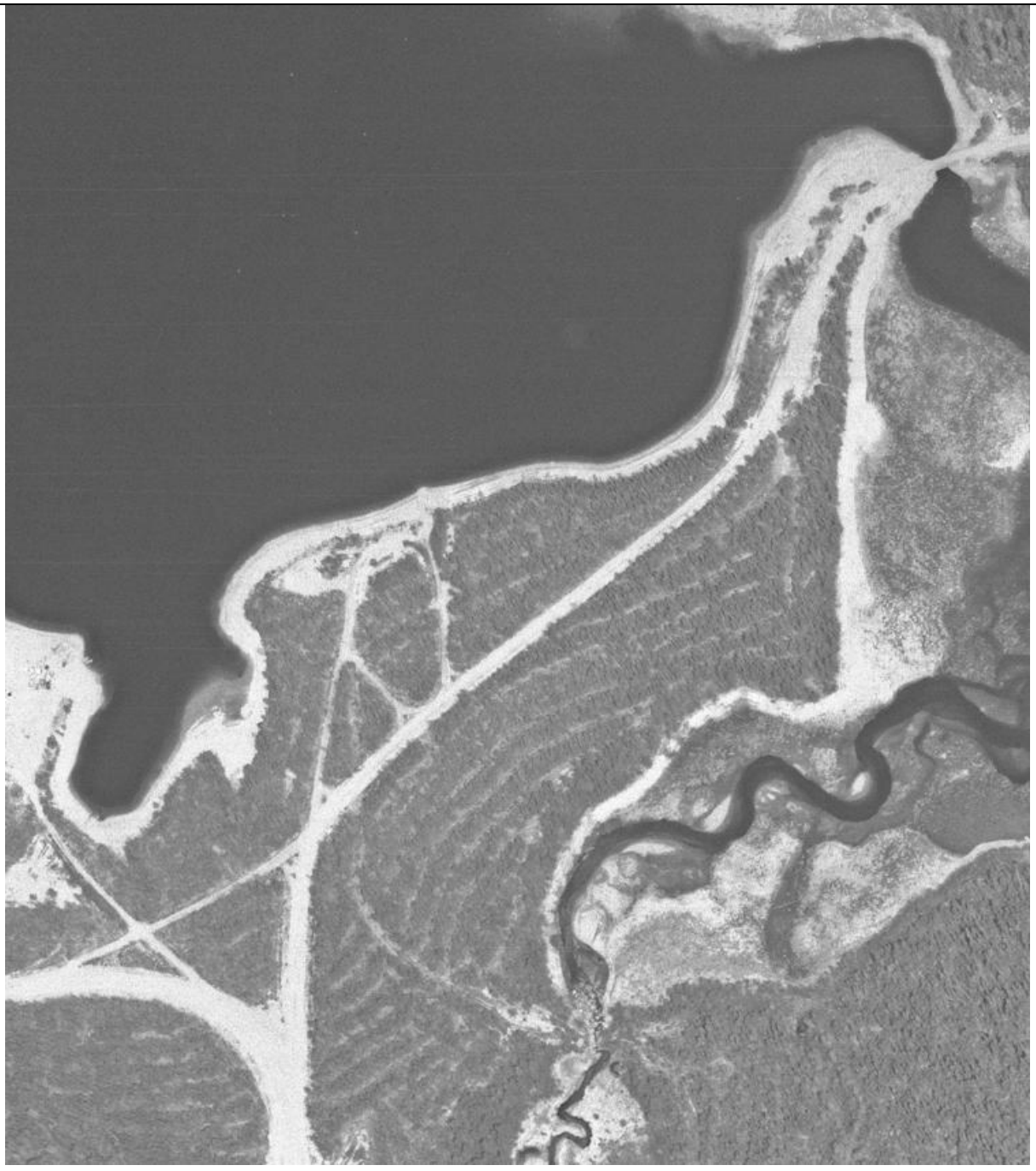

Source : Geoselec

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1987 (Q87848_128, 1 : 15 000)

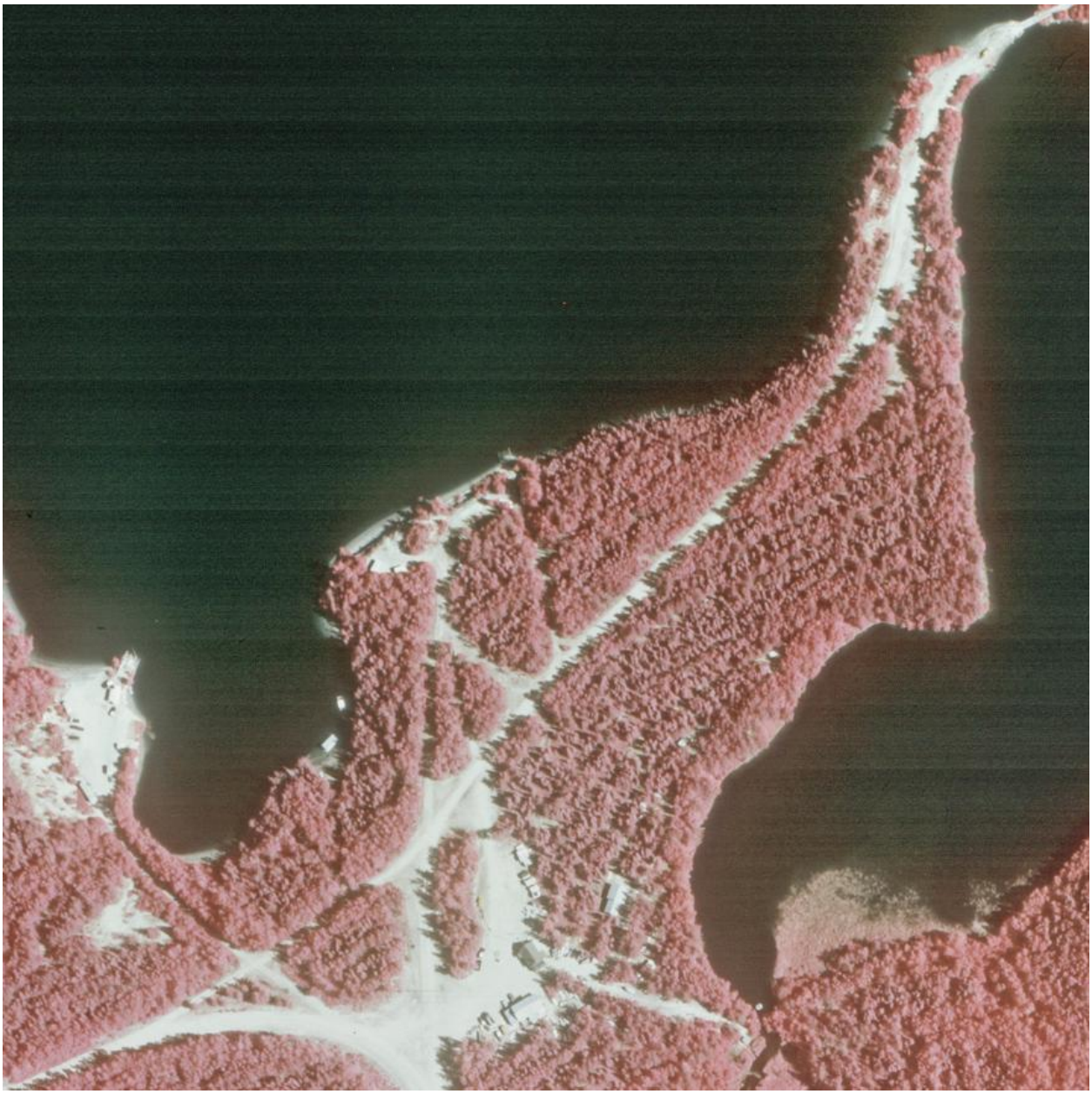

Source : Geoselec

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 1997 (Q97136_078, 1 : 15 000)



Source : Geoselec

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2008 (Q08117_066, 1 : 15 000)



Source : Google Earth

IMAGE SATELLITE DE 2023



Source : Google Earth

IMAGE SATELLITE DE 2023

ANNEXE 6

RÉPONSES AUX DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Montréal, le 9 octobre 2024

Par courriel : greffe@ville.latuque.qc.ca

DOCUMENT CONFIDENTIEL ET PRIVILÉGIÉ

Service du greffe
Responsable de l'accès à l'information
375, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

Objet :	**Demande d'accès aux documents**
N° Réf. :	**EK-24-1839-00**

À qui de droit,

Groupe ABS Inc. désire savoir si la Ville de La Tuque possède des renseignements (avis d'infraction, poursuite ou action corrective de nature environnementale, rapports d'inspection concernant des déversements, rejets ou sources de contamination, certificats d'occupation ou permis de nature environnementale, document concernant des matières dangereuses résiduelles, réservoirs d'hydrocarbures, remblai ou tout autre document environnemental pertinent) concernant le site suivant:

- PROPRIÉTAIRE : Terre publique sous la responsabilité du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- ADRESSE : Auberge et camping Lac Châteauvert, situé à environ 12 km au nord de la route 61, Agglomération de La Tuque, Québec, correspondant aux coordonnées géographiques centrales 47,550520°; 73,967675°
- N° LOT(S) : N/A

De plus, ABS désire obtenir un extrait de la matrice graphique de zonage pour le site à l'étude et ses voisins immédiats, de même que les grilles des usages et des normes associées. ABS désire également avoir la position de la prise d'eau de la ville, ou minimalement sa distance et son orientation par rapport au site.

Advenant que vous ne puissiez répondre à cette demande, nous apprécierions que vous nous avisiez par courriel. Également, si vous désirez de plus amples informations concernant cette requête ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous ne possédez aucun dossier concernant la propriété ci-haut mentionnée, vous pouvez signer au bas de la lettre et nous la retourner par courriel.

Veuillez accepter, madame, monsieur, nos salutations distinguées.

53-54

Florence Rozon-Baron, ing.
Chargée de projets | Géoenvironnement
Frozon-baron@groupeabs.com

Nous ne possédons aucun document pour le site à l'étude : _____

Répondant(e) de l'accès à l'information

7950, rue Vauban | Montréal | Québec | H1J 2X5
Téléphone : 514 493-9344 | Télécopieur : 514 493-6228 | Courriel : montreal@groupeabs.com
Blainville | Gatineau | Longueuil | Montréal | Québec | Repentigny | Saint-Rémi | Sherbrooke | Trois-Rivières | Vaudreuil-Dorion

Florence Rozon-Baron

De: Windy Vézina <WVezina@ville.latuque.qc.ca>
Envoyé: 25 octobre 2024 15:43
À: Florence Rozon-Baron
Objet: RE: Groupe ABS | EK-24-1839-00 | EES - Phase I | Demande d'accès aux documents (1 de 2)
Pièces jointes: Scan_6967-58-0562.pdf

ATTENTION : Ce courriel provient d'une source externe à notre organisation. Assurez-vous que vous connaissez l'expéditeur du courriel et que son contenu soit sécuritaire avant d'ouvrir un lien ou une pièce jointe.

Bonjour madame Rozon-Baron,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information formulée le 9 octobre dernier et visant à obtenir de la documentation à caractère environnemental concernant le site connu comme étant l'Auberge et camping Lac Châteauvert.

Vous trouverez ci-joint un premier document concernant cette demande. En raison de sa taille, les autres documents ne peuvent être joints à ce courriel et vous seront transmis dans un envoi subséquent.

En ce qui concerne la distance de la prise d'eau potable de la ville, elle est à plus de 100 km à vol d'oiseau au Sud-Est.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, madame Rozon-Baron, nos cordiales salutations.

WINDY VÉZINA
TECHNICIENNE JURIDIQUE
SERVICE DU GREFFE ET DE LA COUR MUNICIPALE
wvezina@ville.latuque.qc.ca | 819 523-8200 #2142

VILLE DE LA TUQUE
LATUQUE.CA

Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou dispensée de divulgation aux termes des lois applicables. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, veuillez le détruire après avoir informé l'expéditeur de son erreur.

De : Florence Rozon-Baron <frozon-baron@groupeabs.com>
Envoyé : 9 octobre 2024 17:18
À : Greffe, Ville de La Tuque <greffe@ville.latuque.qc.ca>
Objet : Groupe ABS | EK-24-1839-00 | EES - Phase I | Demande d'accès aux documents

Bonjour,

Nous réalisons actuellement une évaluation environnementale de site (EES) de phase I sur le site de l'Auberge et camping Lac Châteauvert situé dans l'agglomération de La Tuque. Vous trouverez ci-joint une demande d'accès à l'information pour le site précité. La procuration du propriétaire vous sera transmise sous peu.

Pour les informations disponibles relevant des services du génie, de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, est-ce que des demandes distinctes doivent être envoyées?

Cordialement,

Florence Rozon-Baron, ing.
Chargée de projets – Environnement et Géotechnique

ABS
UN MONDE À PART

514.448.2850 | 4118
53-54 | Cellulaire
www.groupeabs.com

Chez Groupe ABS, le service à la clientèle est l'une de nos priorités.
Êtes-vous satisfait du délai de réponse obtenu?



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!
Le présent message et les documents qui y sont joints sont destinés exclusivement au destinataire indiqué et leur teneur peut être confidentielle. Si vous recevez le présent message par erreur, veuillez-nous en aviser immédiatement et le détruire, ainsi que les documents qui y sont joints.

Ville de La Tuque

La Tuque, le 17 février 2005

Service technique, urbanisme,
travaux publics et aménagement

M. Jean-Claude Champagne
391 rue Thérrien
Saint-Gabriel-de-Brandon, Québec
J0K 2N0



Objet : Permis d'installation septique
Matricule : 6967-47-6026-001
Emplacement : Rivière Mononac 14
Lot : 404 037

Monsieur,

Pour faire suite à la demande de permis **no. # 03-143 (F)** pour la construction d'une installation septique, à l'emplacement mentionné en rubrique, nous n'avons toujours pas reçu les informations relativement à vos travaux. Donc nous aimerions que vous nous fassiez parvenir les renseignements nécessaires afin de vérifier la conformité de votre installation par rapport au règlement *Q-2,r.8 qui concerne l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.*

Pour ce faire, nous voulons que vous nous fassiez parvenir un plan détaillé de la construction, si elle a été réalisée, des photographies de chacune des étapes, ainsi que les mesures exactes (grandeurs, distances, etc.) et les numéros de certification B.N.Q de la fosse septique et de l'élément épurateur (puits absorbant, biofiltre, champ d'épuration etc.) quel qu'il soit. Ceci nous permettra de compléter votre dossier, **ces informations sont très importantes**. Ainsi nous pourrons vous faire parvenir une copie de votre dossier complété.

Cependant, si les travaux n'ont toujours pas été effectués, **nous aimerions vous rappeler qu'un permis est valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'émission de celui-ci.** Si les travaux ne sont pas complétés, le permis doit **obligatoirement être renouveler**. S'il vous plaît veuillez nous aviser le plus tôt possible de la situation et communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Mélanie Hébert
Inspecteur Municipal
Ville La Tuque

MH/mh

Le 01 juillet 2003

OBJET : PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE
NO : 03-143 (F)
RIV. : MONDONAC #04 (404037)

Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous transmettre, tel que demandé votre permis d'installation septique pour l'emplacement mentionné en rubrique.

Afin de nous permettre de compléter votre dossier, le propriétaire devra nous transmettre des photographies de chacune des étapes de construction, du champ d'épuration ou puits absorbants incluant la fosse septique.

De plus, vous devez nous fournir les distances de localisation de la fosse septique, du champ d'épuration ou puits absorbants mesurés à partir du bâtiment principal. Tout en nous mentionnant les distances avec les arbres, talus, puits d'eau potable incluant ceux des voisins, les limites de propriété ou tout autres constructions, en vous servant du dessin d'implantation (croquis) joint à la présente.

Vous devez nous faire parvenir le tout dans l'enveloppe pré-adressée. Par la suite, nous serons en mesure de vous transmettre une copie de votre permis que vous pourrez conserver à vos dossiers.

Pour toutes informations additionnelles relative à votre demande, veuillez nous contacter.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos meilleures salutations.

Original signé

Mario Bélanger
Inspecteur Régional

445, rue Lacroix La Tuque (Québec) G9X 1V8 (819) 523-3466 Télécopieur : (819)-523-5113

La Tuque, le 22 avril 2003 2003

M. Jean-Claude Champagne.
RESTO Dépanneur du Sportif.

municipalité régionale de comté du haut-st-maurice
MRC
UNIS POUR UN MIEUX ETRE

RECU LE 12 MAI 2003

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Monsieur,

Suite à votre demande pour l'obtention d'un permis d'installations septiques dans les territoires non organisés de la M.R.C. du Haut-Saint-Maurice, pourriez-vous nous faire parvenir dans les plus brefs délais possibles, les renseignements suivants :

Lieu où les installations septiques seront érigées :
Lac : Riv Mondonac Lalibarte Canton :
Numéro du bail : 404 037 Numéro de dossier (MRN) :
Numéro de lot (s'il y a lieu :

Dimensions extérieures du chalet : Façade : Côtés :
Capacité d'hébergement (nombre de personnes) :

Ce terrain est desservie par (cocher au choix) : Puits d'eau ☐
Eau d'un lac ou d'un cours d'eau ☐

Nature du sol de votre propriété (cocher au choix) :

Sable ☑ Glaise ☐ Autre ☐
Gravier ☐ Terre arabe ☐ Précisez :

Profondeur de la nappe phréatique :
Profondeur du ROC :
Le terrain sera-t-il rehaussé à l'endroit de l'élément épurateur :

OUI ☐ Si oui, de combien ?
NON ☐

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique (cocher au choix) :

Béton ☐ Fibre de verre ☐ * La fosse septique doit être approuvée B.N.Q.
Acier ☐ Polyéthylène ☐

Capacité totale de la fosse septique (varie selon le nombre de cambre (s) à coucher):
➠ Calcul de la capacité : 2 pers./chambre à coucher à 227 litres/jour/pers.

① chambre à coucher : 500 gallons imp.
② chambres à coucher : 625 gallons imp.
③ chambres à coucher : 750 gallons imp.
④ chambres à coucher : 850 gallons imp.
⑤ chambres à coucher : 950 gallons imp.
⑥ chambres à coucher : 1050 gallons imp.

~~6967-47-6026-002 / 6967-47-6026 / 6967-47-6026-001~~
~~6968-70-5375~~

445 rue Lacroix, La Tuque (Québec) G9X 1V8 Té. : (819) 523-6111 / Fax : (819) 676-8959
Site internet : http://www.mrchsm.org Courrier : mrchsm@mrchsm.org

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

(Le type d'élément épurateur est déterminé par l'inspecteur municipal)

- Classique
- Filtre à sable hors sol
- Puits absorbant
- Modifié
- Filtre à sable classique
- Écoflo

L'élément épurateur doit être situé à un endroit où la nature du sol rencontre les caractéristiques suivantes :

- le sol est perméable ;
- le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche imperméables est à au moins 1,2 mètres sous la surface du sol ;
- la pente du terrain est inférieur à 10 %

LOCALISATION

Les installations septiques doivent être localisées à un endroit exempt de circulation motorisée et où elles ne seront en aucun temps submergées. Elles doivent être accessible pour la vidange. Les distances réglementaires minimales sont les suivantes :

	Fosse septique	Champ d'épuration
➠ D'un puits d'eau de consommation	15 mètres (50')	30 mètres (100')
➠ D'un lac, cours d'eau, marais, étang	20 mètres (66')	20 mètres (66')
➠ D'une conduite d'eau de consommation, talus et d'une limite de propriété	3 mètres (10')	3 mètres (10')
➠ D'une résidence	1,5 mètres (5')	5 mètres (16')

DESSIN D'IMPLANTATION (CROQUIS)

(Très important, VEUILLEZ NOUS INDIQUER la distance des installations septiques selon les éléments ci-hauts mentionnés ainsi que la pente du terrain).

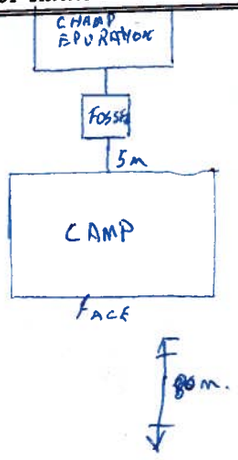

EXEMPLE (normes minimales)

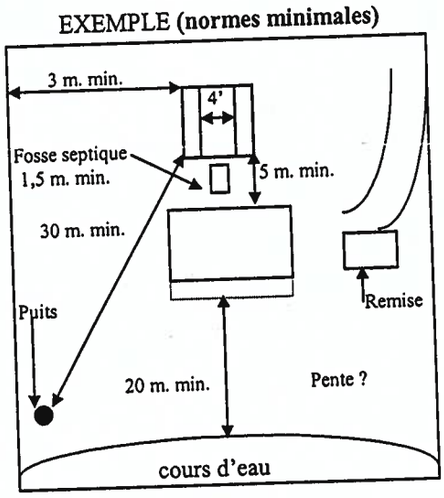

☞ Sujet à changement après analyse du dossier.

NOM : RESTO DEPANNEUR DU SPORTIF

ADRESSE : 391 THERRIEN

VILLE : ST GABRIEL BRANDON

CODE POSTALE : J0K 2N0

TÉLÉPHONE : 450-933-2150 / 513 6104-03

SIGNATURE : 53-54

Veuillez faire parvenir votre remise à :

T.N.O. Haut-St-Maurice
445 rue Lacroix
La Tuque (Québec)
G9X 1V8
TÉL. : (819) 523-6111

COÛT DU PERMIS EST DE : 50.00 $

N.B. :Le présent formulaire sera utilisé pour compléter votre permis d'installations septiques que nous vous retournerons par la poste. Vous devez attendre d'avoir reçu votre permis avant de débuter les travaux. Le propriétaire devra aviser la M.R.C. avant le début des travaux et devra fournir des photos de toutes les différentes étapes des travaux avant le recouvrement de l'installation septique si l'inspecteur ne peut faire l'inspection des travaux.

SERVICE DE LA CONSTRUCTION
VILLE DE LA TUQUE

La Tuque, le 25 juin 2003

Monsieur Jean-Claude Champagne
391 Therrien
St-Gabriel de Brandon (Québec)
J0K 2N0

Monsieur Champagne,

Pour faire suite à votre demande d'installation septique à la rivière Mondonac, canton Laliberté, nous avons besoin du nombre de chambres à coucher de votre chalet.

Nous avons essayé de vous contacter à plusieurs reprises et nous sommes toujours en attente de votre part.

Veuillez, s'il vous plaît nous aviser le plus rapidement possible par courrier ou par téléphone.

Bien à vous,

Original signé

Mario Bélanger
Inspecteur adjoint

MB/jb

14,000 m²

Employé de Mr. Champagne a téléphoné Justin Proulx Vend. 27 Juin 03 pour lui dire que l'installation à 6 c.c.

445 rue Lacroix, La Tuque (Québec) G9X 1V8 Téléphone : (819) 523-3466 Télécopieur : (819)523-5113

La Tuque le 25 juin 2003

Jean-Claude Champagne
391 Thérrien
St-Gabriel Brandon
J0K 2N0

Mr. Champagne.

Pour faire suite à votre demande d'installation septique à la Rivière Mondonac Canton Lalibeté, Nous avons besoin du nombre de chambres à coucher de votre chalet.

Nous avons essayé de vous contactez à plusieurs reprises et nous sommes toujours en attente de votre part.

Veuillez S.V.P. nous aviser le plus rapidement possible par courrier ou téléphone.

Bien à vous

Original signé

Inspecteur Régional
445 rue Lacroix, La Tuque, G9X 1V8
(819) 523-3466

NORMES DE CONSTRUCTION:	Élément épurateur de type modifié distribution gravitaire
Nom du propriétaire:	Resto Dépanneur du Sportif
Adresse:	Rivière Mondonac #4 (404037)
	Capacité totale calculée pour une installation 6 c.c.

- **Installation d'une fosse septique de 4,8 mètres cubes** fabriquée en polyéthylène ou béton localisée à un minimum de 25 mètres d'un lac ou cours d'eau, à un minimum de 1,5 mètres de la résidence et à un minimum de 15 mètres d'un puits d'eau de consommation. Cette fosse sera installée à un endroit exempt de circulation motorisée et elle ne doit jamais être submergée et facile d'accès pour effectuer la vidange.

- La fosse doit être ventilée par une conduite de ventilation d'au moins 10 centimètres de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la résidence. **La pente de la conduite d'amenée doit être d'environ ¼ de pouce au pied.**

- Nous recommandons l'utilisation d'un **préfiltre** à l'intérieur ou à l'extérieur de la fosse septique. Ce dernier aide à prévenir le colmatage et à augmenter la durée de vie de l'installation septique.

- L'élément épurateur d'une **largeur de 7,32m X 16,46m de longueur (120 mètres carrés) aura six (6) rangées de tuyaux perforés d'au moins 7,5 cm.** La distance entre la ligne centrale de chacun des tuyaux perforés B.N.Q. doit être de 1,2 mètres, à l'endroit localisé sur le croquis d'implantation.

- On devra au préalable faire une excavation variant **entre 0,3m et 1m maximum de profondeur.** La nature du sol déterminera à quelle profondeur l'élément épurateur sera construit en considérant qu'il doit toujours y avoir un (1) mètre de bon sol sous les tuyaux, avant la nappe d'eau souterraine.

- **La profondeur de la couche de gravier ou de pierre concassée** sous les tuyaux perforés doit être d'au moins 15 cm (6 pouces). La grosseur du gravier ou de la pierre concassée, **débarrassée de ses particules fines**, doit varier entre ¾ pouce (1,5 cm) et 2,4 pouces (6 cm). Les tuyaux perforés doivent être posés au niveau et avoir un diamètre de 4 pouces pour la conduite d'amenée et de 3 ou 4 pouces pour le champ d'épuration. De plus, les tuyaux doivent porter la norme **B.N.Q. 3624-050** du Bureau de Normalisation du Québec pour tuyaux perforés et raccords en thermoplastique pour la dispersion souterraine des effluents. . Il faut également utilisé, lorsqu'il en est nécessaire les **« T » de 90 degrés et en forme de « Y ».**

- On ajoute sur les tuyaux une autre couche **de six (6) pouces d'épaisseur de concassée** qu'on recouvre ensuite par un matériau anti-contaminant comme du papier fort non traité, d'une toile géotextile ou d'au moins 5 cm de paille ou d'un matériel **perméable à l'eau et à l'air permettent la rétention des particules du sol.**

- On ajoute ensuite **60 cm (0,6m) de terre de remblai** perméable à l'air stabilisée avec de la végétation herbacée et une pente doit être donnée pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement avec une **pente de 1:3** dans le sens du terrain naturel.

N.B. L'inspection de l'installation septique doit être effectuée au moment où la fosse septique, la conduite d'amenée et les tuyaux installés et visible pour approbation des travaux par l'inspecteur municipal.

NORMES DE LOCALISATION

Traitement primaire (fosse septique)

- La fosse septique doit être installée à un endroit exempt de circulation motorisée et où elle ne sera jamais submergée.

Distances minimales:

◊ d'une résidence:	1,5 mètres
◊ d'un puits d'eau de consommation:	15 mètres
◊ d'une conduite d'eau de consommation:	1,5 mètres
◊ d'une limite de propriété:	10 mètres
◊ d'un lac ou cours d'eau:	25 mètres

Le champ d'épuration modifié

Distances minimales:

◊ d'une résidence ou conduite de drainage du sol:	5 mètres
◊ d'un puits d'eau de consommation:	30 mètres
◊ d'une limite de propriété:	10 mètres
◊ haut d'un talus	3 mètres
◊ arbres, arbustes ou d'une conduite d'eau de consommation:	2 mètres
◊ d'un lac, cours d'eau, marais ou étang:	25 mètres

PROFIL DU SOL

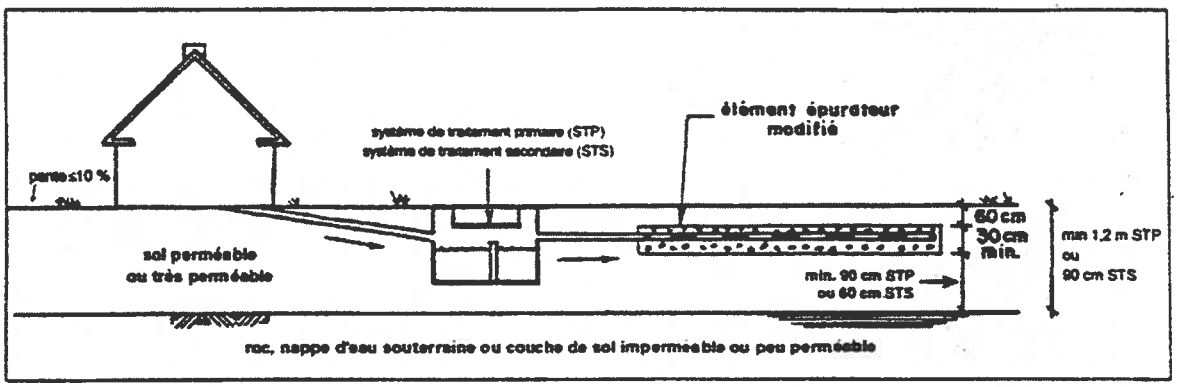

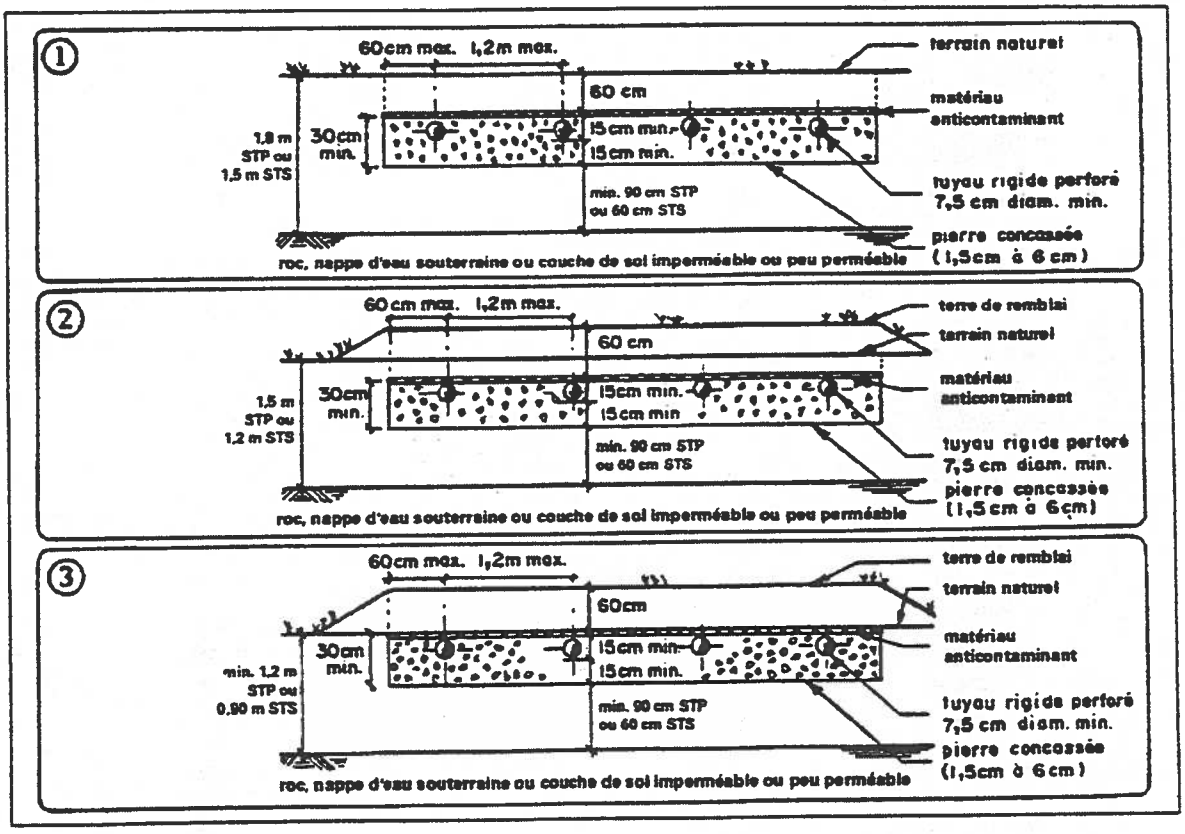

*** La surface de l'élément épurateur ne peut être utilisée pour le jardinage ni à des fins qui auraient comme conséquences de compacter le sol ou nuire à son aération.**

Élément épurateur modifié gravitaire pour 6 chambres à coucher

Superficie demandée : 120m²

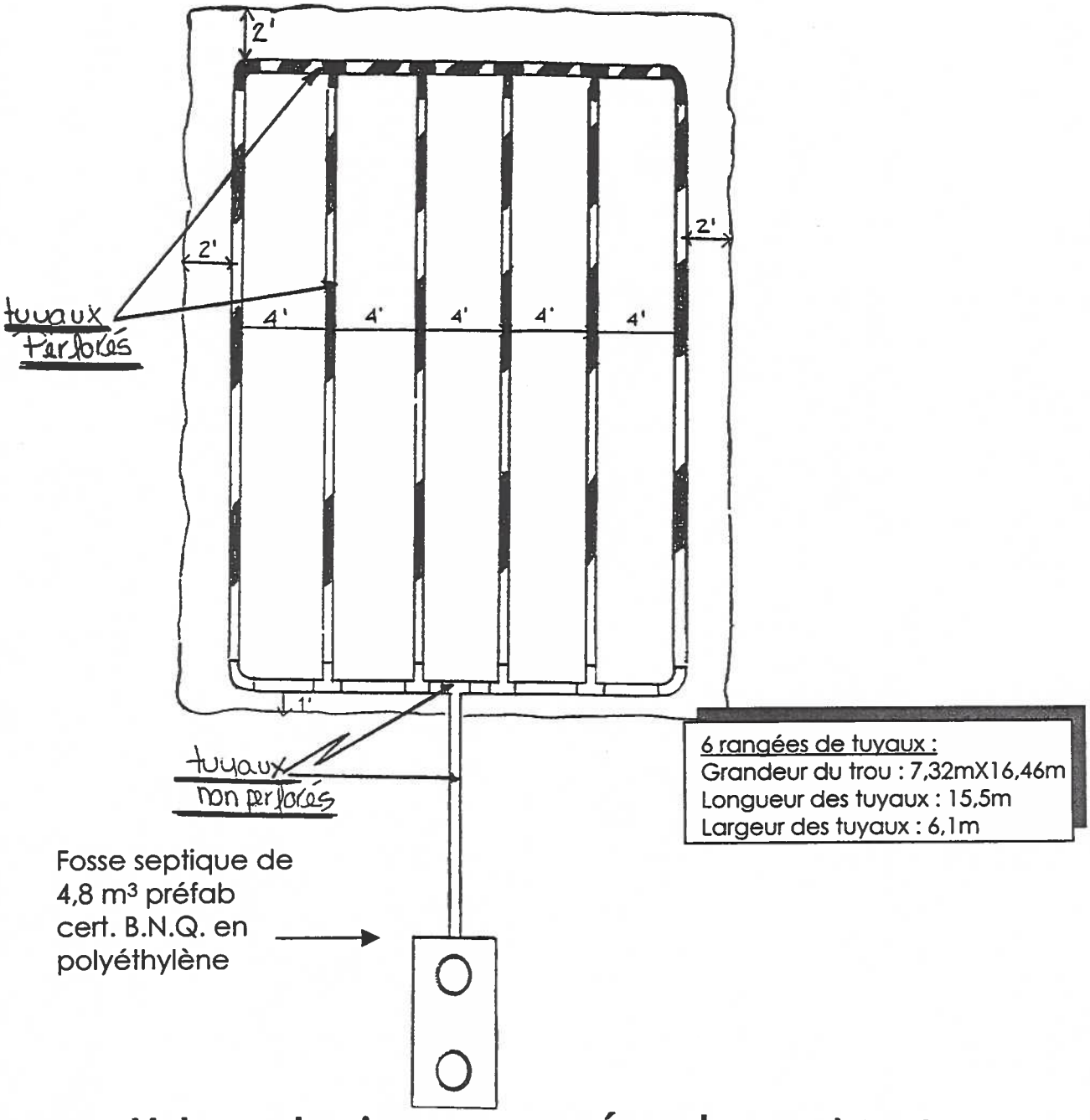

Volume de pierre concassée net (3/4 po. à 2 po.)

76 tonnes

LE PRÉFILTRE (NON OBLIGATOIRE)

Le préfiltre offre une protection additionnelle contre le colmatage des dispositifs de traitement en interceptant les solides à flotabilité neutre qui ne peuvent décanter ou les solides qui sont remis en suspension suites à des pointes hydrauliques.

Un préfiltre destiné à prévenir le colmatage peut être intégré au système de traitement primaire (fosse septique) ou être installé dans un réservoir distinct entre le système de traitement primaire et un autre système de traitement (ex : élément épurateur modifié gravitaire).

En contrepartie, le préfiltre crée une obligation d'entretien selon les recommandations du fabricant.

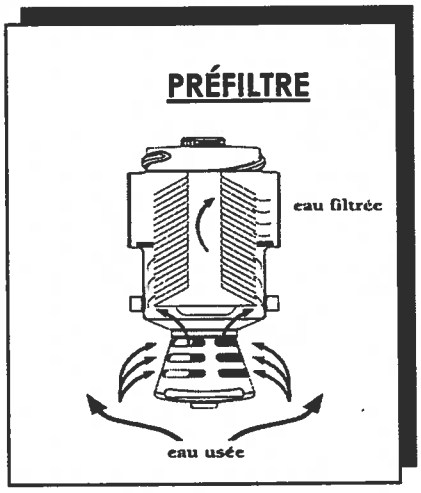

Localisation intérieur de la fosse

Localisation extérieur de la

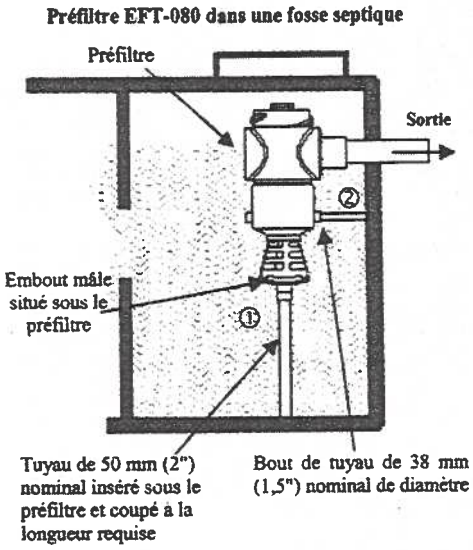

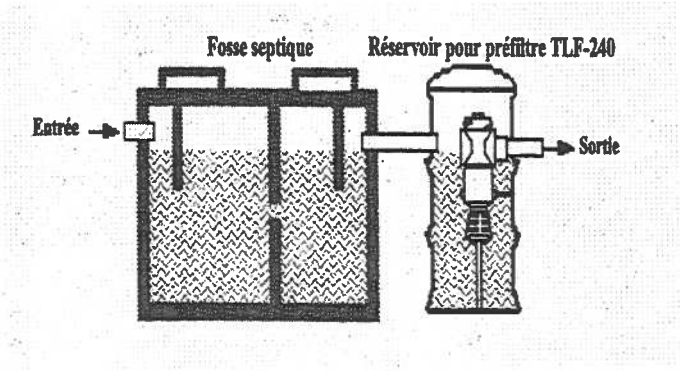

EN SERVICE ET ENTRETIEN DE LA FOSSE SEPTIQUE

Au moment de la mise en service, la fosse septique est remplie d'eau claire à quelques centimètres sous le trou de la sortie.

À la suite d'une vidange, il est préférable de ne pas nettoyer la mince couche de boue qui subsiste sur le fond de la fosse, ce qui permettra de la remettre en service plus rapidement.

La vidange recommandée pour une utilisation permanente est d'au moins une fois tous les deux (2) ans ou au besoin. On doit, comme au moment de la mise en service initiale, remplir la fosse d'eau claire.

On ajoute **aucun additif** au contenu de la fosse septique.

Resto Dépanneur du Sportif. (Chalet)
Rivière Mondonac #4 (404-037)

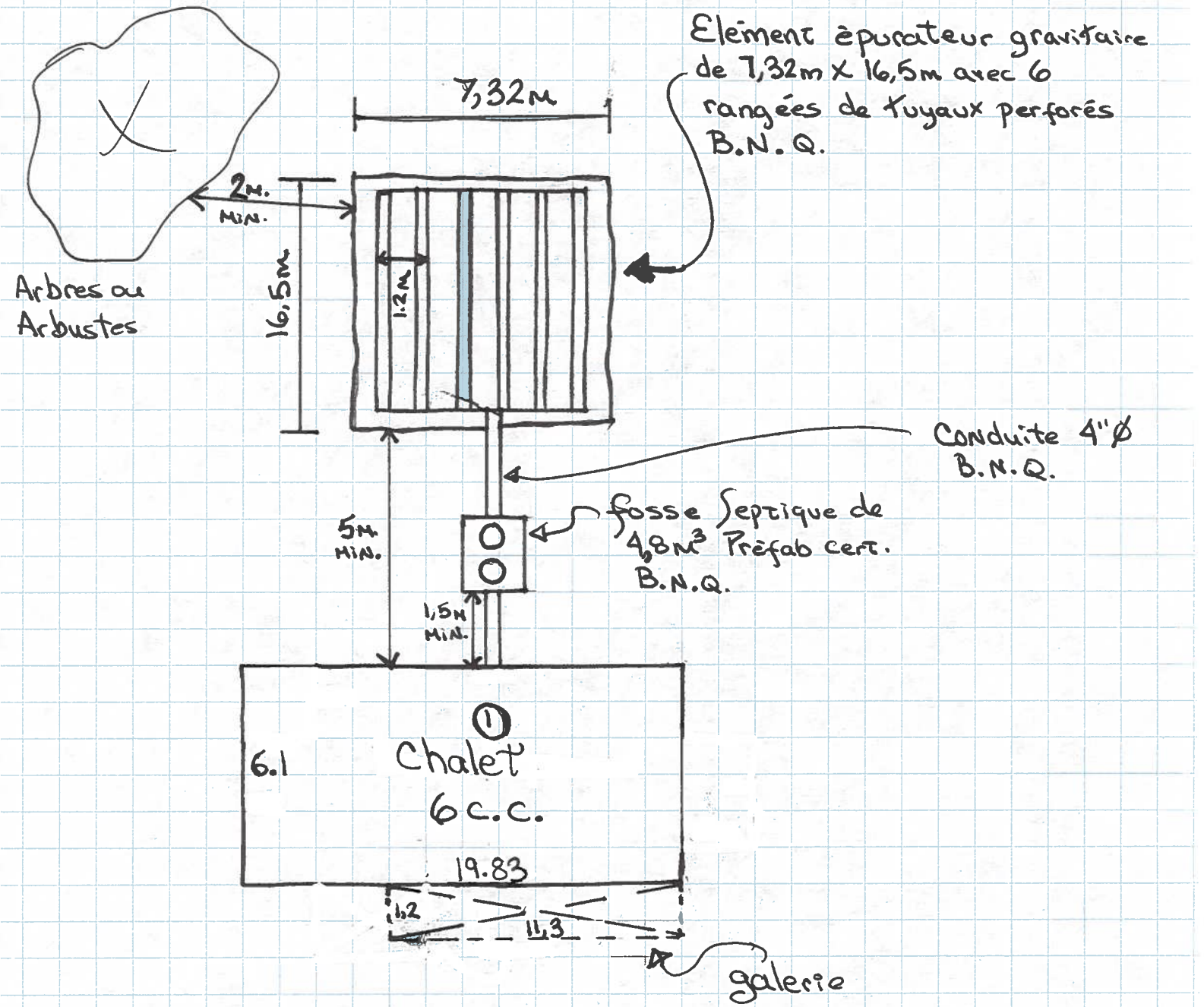

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune
Québec

Unité de gestion de Windigo-et-Gouin

RECU 2 8 AOUT 2012

Le 24 août 2012

Monsieur Roderick Shea
Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/RÉF. : **404 037 - 406 293 - 406 301** **certifié**

OBJET : compte-rendu et conventions, suite à notre inspection des sites du « Camping Châteauvert » le 25 juillet 2012 et à notre rencontre sur le terrain le 7 août 2012

Généralités :

Suite à notre inspection, en date du mercredi 25 juillet 2012, nous avons convenu d'une rencontre sur le terrain avec M. Roderick Shea, pour le mardi 7 août 2012. Ce dernier est le propriétaire des droits aux baux concernés et il est de langue anglophone.

À ma demande, je suis accompagné par ma consoeur Irène St-Louis, technicienne en foresterie et aussi bilingue. Elle agissait à titre d'interprète.

Mesdames Ève-Lyne Roy et Marie-Josée Provencher, techniciennes au Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous accompagnent également pour la vérification des équipements sanitaires et la protection des rives et des berges.

Nous sommes sur place à 10 h 10 et rencontrons M. Roderick Shea, accompagné de Madame Sandra Kelly qui agit à titre d'interprète.

Après nos présentations respectives et le but de notre rencontre, j'ai demandé à monsieur Shea 53-54

Également, s'il avait obtenu des documents du vendeur concernant au moins les baux. La *réponse fut positive en nous indiquant qu'il avait reçu plusieurs documents.*

Je lui demande s'il a rencontré le personnel du Ministère au Bureau régional à Trois-Rivières, afin de s'enquérir de ses droits, obligations, interdictions et restrictions.
La réponse fut négative.

Il nous indique avoir contacté les gens de Ville La Tuque et il lui aurait été dit que *tout était correct.*

M. Jason Hébert, son employé, est présent sur le site mais il ne participe pas aux discussions.

METTONS LE CAP SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

662, rue Joffre
La Tuque (Québec) G9X 4B4
Tél. : 819 523-9560
Télec. : 819 523-7798
Courriel :
Site web : www.mrnf.gouv.qc.ca

En tout début de rencontre, je rappelle à monsieur Shea, que, comme seul propriétaire et titulaire des droits aux baux, il détient l'entière responsabilité des gestes posés pour leur gestion en son nom, lieu et place.

Afin d'encadrer et de faciliter les discussions, je présente à tous une cartographie sur image mosaïque, annotée par le soussigné, des éléments que nous désirons soulevés et dont nous demandons à porter des correctifs et ajustements. **Aussi, dans un premier temps, nous convenons de faire le tour visuel et explicatif des éléments présentés sur l'image mosaïque pour, par la suite, se déplacer sur le terrain afin d'envisager des solutions à chacun des éléments soulevés.**

Je procède à un bref topo historique des lieux et j'explique la provenance des périmètres aux droits, apparaissant sur la dite image qui ont fait l'objet d'un re-piquetage de leur périmètre respectif, lors de ma visite précédente, le 25 juillet 2012.

Les données de positionnement des limites des terrains utilisées, inscrites à l'application SIGT en date du 1er juin 2000, furent employées lors de cet exercice de piquetage.

- **L'essentiel des données, concernant notre première visite terrain, en date du mercredi 25 juillet 2012, est noté sur l'image mosaïque 2008 suivante : MOS_08_31P12-SO_21CM_F08.ECW. Mario Bety 2012-08-01**

- **Cette même image accompagne le présent rapport. Cependant, pour en faciliter la compréhension, les annotations initiales ont été épurées et modifiées. Les objets plus spécifiques ont été annotés alphabétiquement. Aussi, quelques annotations ont été rajoutées suite à notre visite du mardi 7 août 2012. Mario Bety 2012-08-20**

- **Je rappelle que Monsieur Roderick Shea a fait l'acquisition des droits aux baux concernés en date du 15 août 2008.**

Objets de la visite :

-Notre premier objet : rafraîchir et réimplanter les piquets et les limites du terrain de camping (le droit) - dossier 406 301 (nous n'avons pas retrouvé les piquets implantés par André Gervais).

-Notre deuxième objet :constater les problématiques et irrégularités à l'intérieur du périmètre du terrain de camping.

-Notre troisième objet : constater les problématiques et irrégularités à l'extérieur du périmètre du terrain de camping.

-Notre quatrième objet : constater les problématiques et irrégularités concernant le site du dépanneur/accueil/auberge au dossier 404 037. Réimplanter et rafraîchir les limites du site.

Site du dépanneur/accueil/auberge 404 037 :

Constats et conventions:

Le site du dépanneur/accueil/auberge est dans un état de décrépitude.

Monsieur Shea nous indique avoir ramassé et acheminé au dépotoir local quelque 19 voyages de rebus et déchets de toutes sortes. Il indique que le travail n'est pas terminé.

Annotation H : On soulève la présence de véhicules et composantes de machineries lourdes, voisins au nord du dépanneur et en façade du chemin desservant le terrain de camping et celui du bail locatif.

Monsieur Shea m'indique qu'il n'est pas certain que ces derniers lui appartiennent vraiment. Il fera une vérification à son contrat.
Nous convenons cependant du déplacement de ceux-ci en arrière du garage de mécanique et le site sera nettoyé.

Annotation CC *: Monsieur Shea nous indique sa décision de reconfigurer entièrement le site de ce bail dès l'automne 2012. Un nouveau bâtiment sera construit pour contenir l'accueil, la salle de restauration, la cuisine, la buanderie et un groupe de 20 chambres, dont 10 sur une vue en façade riveraine. Ce bâtiment sera localisé en partie sud-est à l'auberge actuelle avec une façade sur les eaux du réservoir.*
Les bâtiments actuels du dépanneur et de l'auberge seront alors démolis et les sites nettoyés.
Nous convenons que je lui ferai parvenir les démarches nécessaires à rencontrer pour pouvoir procéder à son projet.

Annotation G : En portion nord-ouest et sud-est de l'auberge, on note la présence de deux excavations peu profondes; possiblement pour des champs septiques.

Annotation GG : On retrouve la même situation du coté sud-est de l'auberge, en bordure du chemin, menant au bâtiment de la prise d'eau.
Monsieur Shea nous indique que ces sites seront refermés et nivelés bientôt.

Annotation K : *Monsieur Shea nous indique également avoir réaménagé complètement le site de la prise d'eau, par un nouveau puits et bâtiment de service nécessaires à son opération.*
L'implantation et le suivi sur cette infrastructure est prise en charge par Madame Marie-Josée Provencher du MDDEP.

La portion du chemin menant à cette infrastructure, localisée en pied de pente, présente des problématiques d'érosion de surface.
Nous convenons de stabiliser la chaussée et de profiler deux fossés d'égouttement de part et d'autre de cette dernière et d'en diriger les eaux vers le couvert végétal coté sud du site.

Site du Chalet locatif 406 293 :

Constats et conventions:

Je rappelle à monsieur Shea le type d'usage et de fins autorisés pour ce site.

Annotation M : Le chalet est en situation de détérioration extérieure et intérieure. Il ne semble pas être habitable pour le moment. Le hangar est aussi détérioré.

Monsieur Shea nous indique que les travaux nécessaires seront réalisés pour le rendre à nouveau habitable, pour les fins autorisées.
Nous convenons que le site sera nettoyé de tous ces rebus.

Annotations CD-B et CD-C : On accède à cet emplacement via au moins deux chemins de desserte, au travers du terrain de camping.

En regard de cette situation, je suggère à monsieur Shea de considérer l'aménagement d'un nouvel accès plus approprié au site, sans avoir à passer au travers du terrain de camping.

Nous convenons que je lui ferai parvenir la démarche nécessaire à réaliser pour cette option possible.

Nous convenons également que je procèderai au piquetage de cet emplacement lors de mon prochain passage sur le site, au cours de l'automne.

Je lui indique aussi que nous aurons à convenir d'une nouvelle visite ensemble sur le site, en date du mardi 16 octobre 2012 et que nous procèderons par une convocation par écrit.

Globalement, le terrain de camping est très propre à l'intérieur de ses limites physiques.

Aussi, et aux fins de notre inspection terrain et de nous positionner correctement sur les photos aériennes du secteur concerné, nous y avons numéroté alphabétiquement les chemins de desserte présents dans le périmètre officiel du terrain de camping et ceux non autorisés en périphérie ouest. Dans les limites du terrain de camping, nous avons donc identifié les chemins de desserte (**annotations CD-A, CD-B et CD-C**).

Nous avons constaté qu'il y a absence de numérotation des sites de camping,

Quelques sites de tentes ont été localisés, lors de notre visite le 25 juillet 2012, dans l'emprise de la route forestière 407, à l'intérieur du périmètre dudit terrain de camping. J'ai indiqué à monsieur Shea, plus tôt en avant-midi, que l'aménagement du site de camping n'était pas permis dans l'emprise de la dite route.

Annotation Q : J'ai fait remarqué à monsieur Shea que des sites de campings ont été aménagés à l'extérieur du périmètre de la partie nord du terrain de camping.
Il m'a indiqué que cette situation était déjà en place lors de son achat des droits aux trois dossiers.
On constate cette réalité via l'image mosaïque de l'été 2008.

Annotation R : Nous portons les mêmes constats et commentaires en regard de la situation, à l'extrémité est du terrain de camping, partie sud et voisin au bail locatif 406 293B

*Monsieur Shea nous indique qu'il va demander la modification du périmètre au bail du terrain de camping au dossier 406 301 ainsi que l'annulation du statut de la route forestière 407, pour sa portion entre son intersection avec la route forestière 457 et le site du pont fermé # 077, sur l'émissaire de la Rivière Mondonac. Il désire pouvoir développer son site de camping et réaliser son nouveau bâtiment d'accueil et auberge (**Annotation CC**).*

Je lui indique que je ne sais pas si cela peut se faire et je lui rappelle qu'il devra faire une demande par écrit.

Annotation S : Ce qui pouvait s'avérer comme un site de protection incendie, lors de notre visite du 25 juillet 2012, est en réalité un ancien site de jetée forestière au Lac Châteauvert.
Aussi, le site présente un quai en empierrement, contenu par coffrage en billots de conifères, ancré dans la berge. Cette infrastructure est fortement détériorée et semble laissée à l'abandon.

Situation hors périphérie aux emplacements sous bail

Constats et conventions :

En portion extérieure, à l'ouest de l'emplacement au bail 404 037 dépanneur/accueil/auberge :

Annotation T : Nous notons la présence d'un espace dégagé, formant une aire de stationnement pour le site d'accès à l'eau aménagé sur la rive sud du Lac Joncas. Cet espace occupe une portion de la chaussée de la bretelle routière en direction nord intercepté par la route forestière 457 (Saint-Michel-des-Saints / Casey).

Annotation JJJ : À l'extrémité ouest de cet espace, on retrouve également un monticule de terre et végétaux, de deux à trois mètres de hauteur, interdisant le libre accès à la route forestière 457, par cette bretelle routière.

Ces espaces dégagés n'apparaissent pas sur l'image mosaïque de l'été 2008.

Constats et conventions :

En portion extérieure, à l'ouest de l'emplacement au bail 406 301 camping :

Annotation U : Nous notons l'aménagement d'un accès à l'eau, du coté sud ouest du camping, sur une rive sud du Lac Joncas, sans autorisation préalable. Tout le Lac Joncas est exondé par le rehaussement des eaux du Lac Châteauvert, servant de réservoir pour les besoins d'Hydro Québec.

On note la présence de travaux récents de nivellement et de stabilisation de la chaussée de ce chemin, menant en pied de pente à l'accès à l'eau.

Plusieurs embarcations diverses se retrouve ancrées en berge sur ce site d'accès. Il est tenu très propre. De plus, quelques embarcations sont également ancrées à la berge plus au nord, sur d'autres portions de cette dernière.
Le site de l'accès apparaît sur la photo mosaïque à l'été 2008.
Monsieur Shea nous indique que ce site a été ouvert par le propriétaire antérieur et qu'il a procédé récemment à des travaux de rechargement et de stabilisation de la chaussée jusqu'en pied de pente. On convient de la qualité de l'aménagement du site et monsieur Shea profilera le fossé existant pour diriger les eaux de ruissellement dans le couvert végétal.

Monsieur Shea nous indique son intention de demander l'agrandissement de son bail de camping afin aussi d'y englober ce site d'accès car il désire localiser toutes les embarcations de sa clientèle dans ce site.

Annotations CD-D et CD-E : Au sommet du talus, on note l'aménagement non autorisé de deux voies d'accès en parallèle et extérieures à la limite de l'emplacement de camping sous bail.

Cette problématique est prise en charge par notre consoeur Madame Ève-Lyne Roy du MDDEP.

Annotation Y : On y constate encore là un déboisement récent aux proportions correspondantes à un site projeté de camping.
Monsieur Shea nous déclare ne pas avoir autorisé de tels travaux et gestes.

Annotation Z : Sur la même façade riveraine, mais à l'est du quai en empierrement, on note aussi une petite zone de décrochage de pente qui est en situation de fragilité. Cette situation semble plutôt générée d'un contexte naturel. On localise précisément le site par le piquet de la limite du terrain qui y fût implanté lors de ma première visite, le 25 juillet 2012.
Cet espace ne doit pas faire l'objet de coupes forestières ou destruction du couvert végétal.

Annotation ZZ : Plus à l'est, on constate la présence d'un escalier de bois installé en front du talus, tel que prévu et indiqué aux *Spécifications générales,* pour l'aménagement du terrain de camping, au document de André Gervais, technicien à ce dossier. Sa qualité n'a pas été visualisée. De plus, il n'apparaît pas sur l'image mosaïque de l'été 2008.

Aussi, il donne un accès direct au groupe de roulottes localisées et installées en portion extérieure est, à la limite du terrain de camping.

Annotation Q : Ce débordement s'exerce sur une distance approximative de 25 mètres, hors des limites du terrain de camping. Cette situation apparaît sur la photo mosaïque 2008. Une portion de ces aménagements se localise dans la bande de protection boisée de 20 mètres.

Monsieur Shea m'indique qu'il va demander un agrandissement du terrain de camping afin d'inclure cet espace dans le bail dudit terrain.

Annotation YY : Le long de la route forestière 407, en direction nord et vers le pont # 077 (H043-005) fermé, on constate la présence de travaux récents de déboisement à plusieurs endroits (6 à 8 sites) dans son emprise et aussi dans la bande de protection riveraine et boisée de 20 mètres. Ces espaces déboisés correspondent en proportion à des sites pour camping.

Annotation XX : Près du pont, coté sud du cours d'eau, on note l'usage de la berge de part et d'autre de la route, comme des sites d'accès à l'eau, non aménagés, non autorisés et non reconnus pour un tel usage.
Monsieur Shea demandera la fermeture physique de ces deux accès lors du futur démembrement du pont.
Je lui rappel que la route 407 possède toujours son statut de route forestière.
Annotation WW : Au-delà de l'emplacement du chalet locatif au dossier 406 293, on ne dénote pas d'infraction et/ou occupation non autorisées en façade riveraine ou dans le milieu boisé juxtaposé, à l'emprise de la route forestière 407.

'Le Camping du lac Châteauvert'

Inspection des baux aux dossiers
404 037 - 406 293 - 406 301

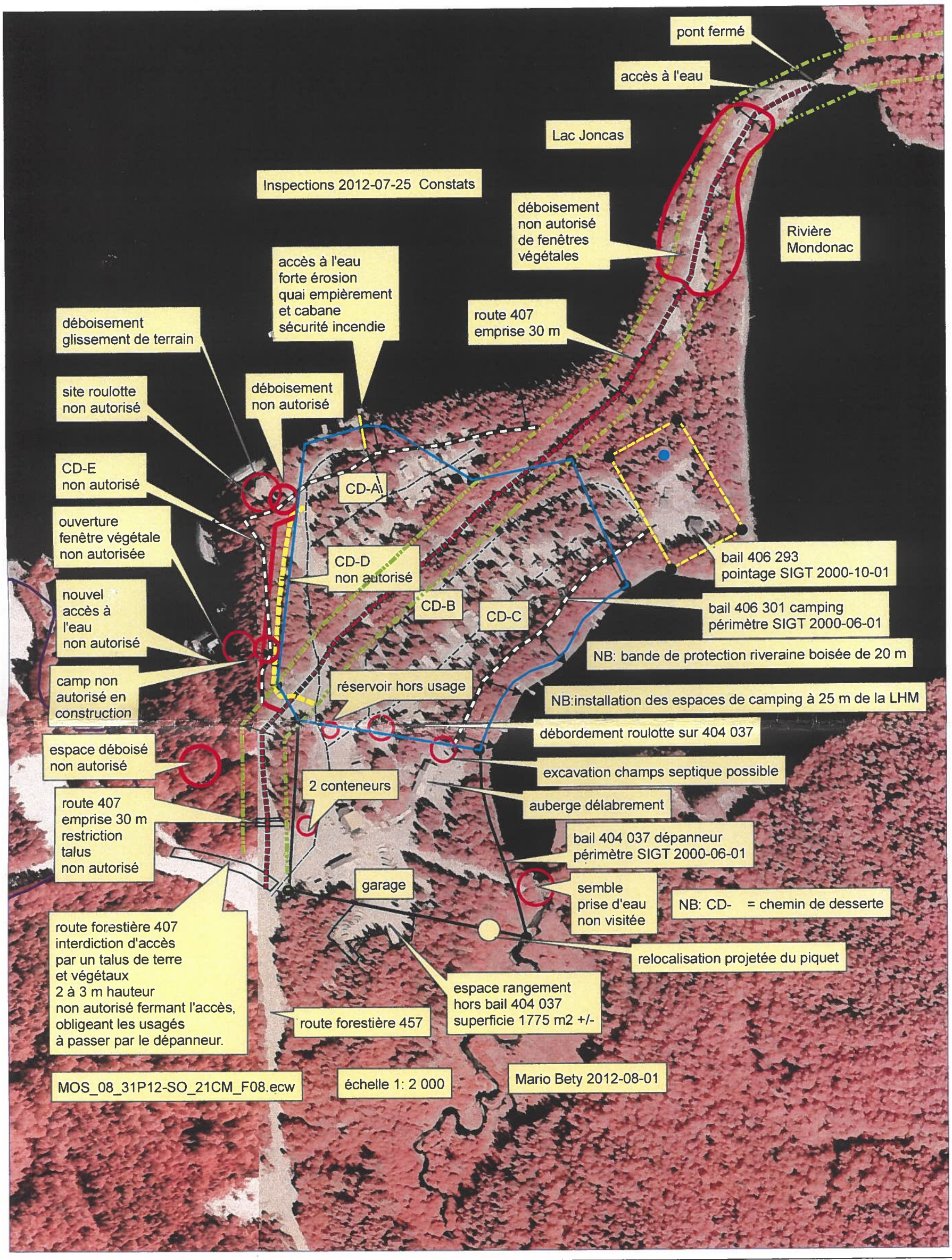

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08
ou Conique de Lambert

Sources

Base de données topographiques du Québec (BDTQ 20K)	MRNF	2012

Production : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de régionale de la Mauricie et du Centre-du Québec
Unité de Gestion Windigo et Gouin
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec

Ressources naturelles et Faune
Québec

'Le Camping du lac Châteauvert'

Inspection des baux aux dossiers
404 037 - 406 293 - 406 301

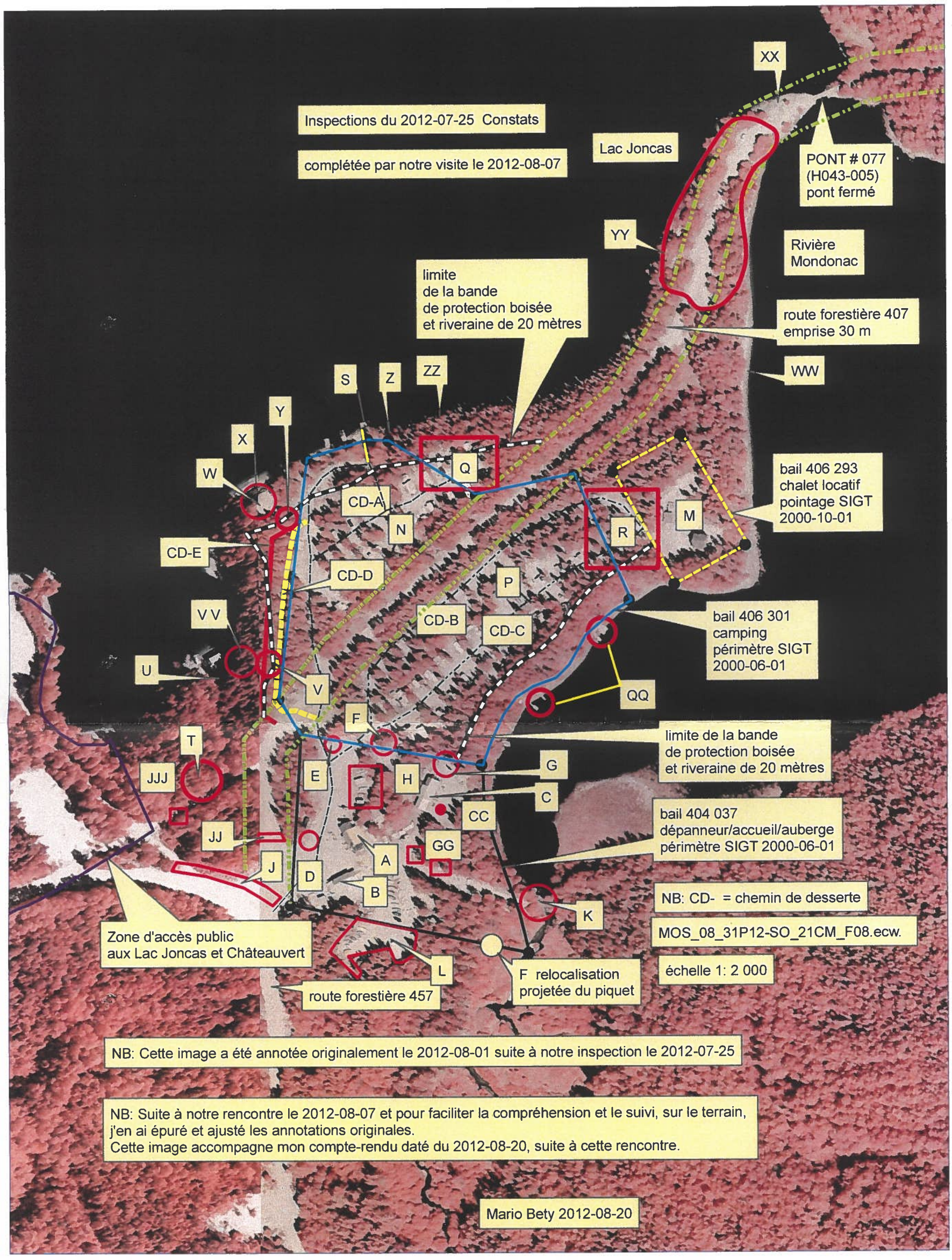

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08
ou Conique de Lambert

Sources
Base de données topographiques du Québec (BDTQ 20K) MRNF 2012

Production : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction régionale de la Mauricie et Centre-du-Québec
Unité de gestion Windigo et Gouin
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec

Ressources naturelles et Faune
Québec

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune
Québec

Unité de gestion Windigo et Gouin

REÇU 27 AOUT 2012

Certifié

Le 24 août 2012

Monsieur Roderick Shea
Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 406 301

Objet : Non respect des règles d'aménagement des sites du terrain de camping.

Monsieur,

La présente fait suite à notre inspection sur le site du terrain de camping, mercredi 25 juillet 2012 et par la suite, à notre rencontre le mardi 7 août dernier.

Lors de notre inspection de ce 25 juillet, nous avons constaté qu'une proportion importante des sites de camping contrevenaient aux règles d'aménagement inscrites à l'article 12 de votre bail. En effet, la présence de dépendances et annexes construites, aménagées de façon permanente et aussi fixées aux roulottes n'est pas permise.

De plus, tel que discuté sur cette problématique, un correctif important devra être apporté pour chacun des sites concernés, par le démembrement et la démolition des annexes et dépendances. La relocalisation des remises, dans un espace dédié à cet effet sur le terrain de camping, pourra cependant être étudiée avec le soussigné et madame Mélanie Hébert à Ville La Tuque.

À titre de LOCATAIRE avec le Ministère, vous avez la responsabilité de vous assurer que les occupations sur le terrain sont conformes aux dispositions réglementaires.

Aussi, nous vous accordons un délai jusqu'au mardi 9 octobre 2012, pour faire procéder, par vos campeurs, aux correctifs exigés pour chacun des sites concernés par cette problématique.

METTONS LE CAP SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

.../2

662, rue Joffre
La Tuque (Québec) G9S 4B4
Téléphone : 819 523-9566
Sans frais : 1 866 821-4625
Télécopieur : 819 523-7798
mauricie.forets@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

En terminant, vos locataires, qui ne respectent pas les règles susmentionnées, exposent votre corporation à la révocation ou au non-renouvellement de votre bail, comme le prévoient les dispositions de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (L.R.Q. chap.T-8.1).

Recevez, Monsieur, nos cordiales salutations.

Original signé

Mario Bety,
Technicien en gestion du territoire

c. c. Mmes Monique Savignac, MRNF, unité de gestion Windigo et Gouin
Ève-Lyne Roy, MDDEP
Marie-Josée Provencher, MDDEP
Mélanie Hébert, Ville La Tuque
Sandra Kelly, interprète de M. Shea
M. Kenny Walsh, MRNF, Unité de gestion Windigo et Gouin

p.j. image mosaïque

'Le Camping du Lac Châteauvert'

Le terrain de camping dossier 406 301
et son environnement
406 293 chalet locatif et 404 037 dépanneur/accueill/auberge

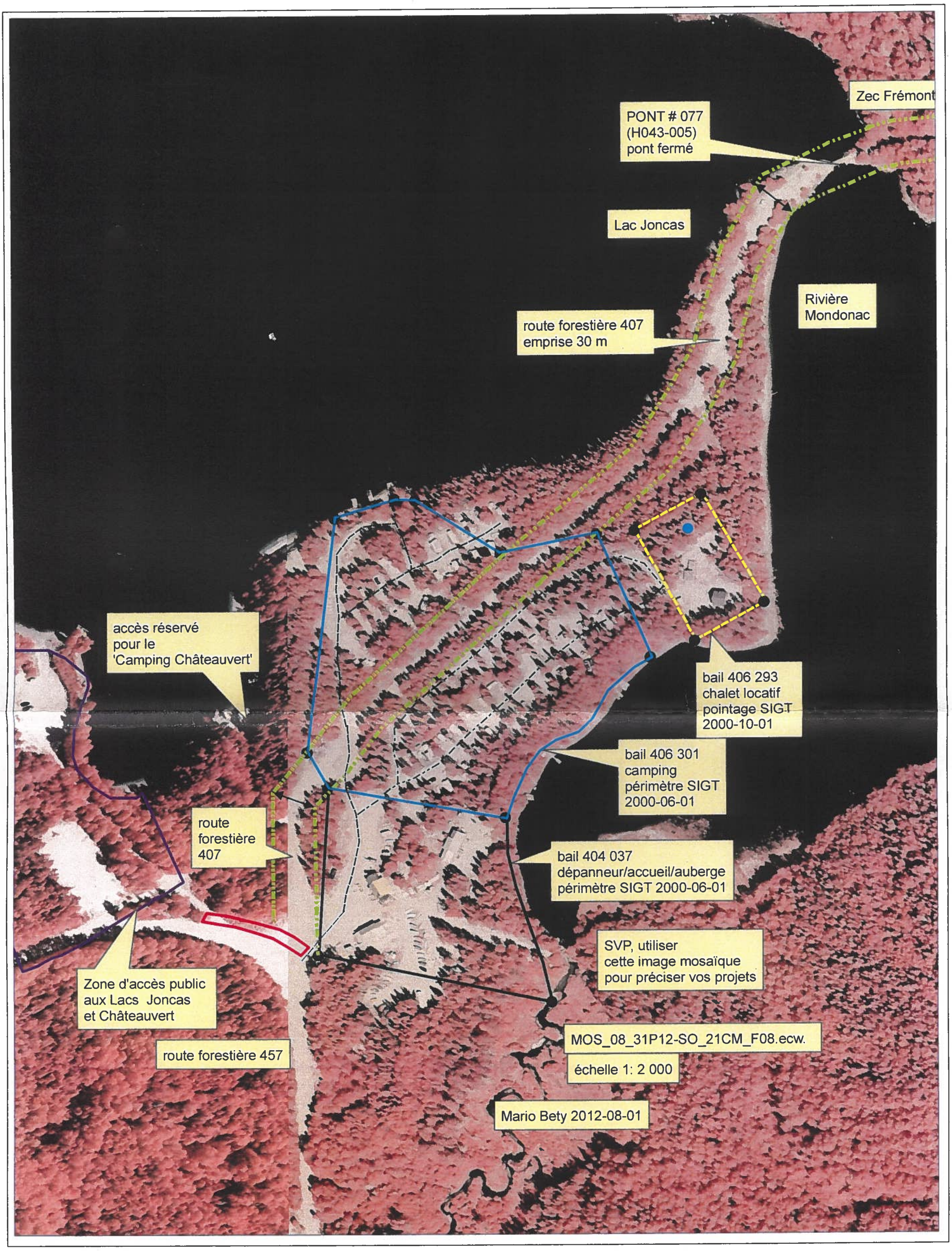

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08
ou Conique de Lambert

Sources

Base de données topographiques du Québec (BDTQ 20K)	MRNF	2012

Production : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du -Québec
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec

Ressources naturelles et Faune
Québec

Mélanie Hébert, Ville de La Tuque

De: Mélanie Hébert, Ville de La Tuque [mhebert@ville.latuque.qc.ca]
Envoyé: 31 juillet 2012 14:59
À: 'Mario.Bety@mrnf.gouv.qc.ca'
Cc: Justin Proulx (jproulx@ville.latuque.qc.ca); Philip Pronovost (ppronovost@ville.latuque.qc.ca); shenault@ville.latuque.qc.ca; Gilles Matte (gmatte@ville.latuque.qc.ca)
Objet: RE: Secteur Camping Châteauvert 404 037-406 293-406 301
Pièces jointes: DOC038.pdf; DOC007.pdf; DOC019.pdf; DOC020.pdf; DOC021.pdf; DOC022.pdf; DOC023.pdf; DOC027.pdf; DOC031.pdf; DOC032.pdf; DOC033.pdf; DOC034.pdf; DOC035.pdf; DOC036.pdf; DOC037.pdf

Bonjour Mario,

Tu trouvera ci-joint des permis datant de 1992 à 2003, ce sont des permis de constructions et d'installations septiques (j'ai cru bon de te les envoyer quand même) . Je n'ais pas émis de permis depuis cette époque, donc depuis 2008 il n'y a eu aucun permis d'émis.

Les permis sont reliés à chacun de tes dossiers, tu n'as qu'à vérifier dans « Désignation cadastrale », le numéro de ton dossier y est indiqué.

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas à communiquer avec moi.

Mélanie Hébert
Inspecteur Municipal
Ville de La Tuque
Tel: 819-523-8200
Fax: 819-523-5113
Courriel: mhebert@ville.latuque.qc.ca

Avis de confidentialité
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

De : Mario.Bety@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Mario.Bety@mrnf.gouv.qc.ca]
Envoyé : 31 juillet 2012 13:29
À : mhebert@ville.latuque.qc.ca
Objet : Secteur Camping Châteauvert 404 037-406 293-406 301

Bonjour Mélanie,

Suite à notre discussion ce matin sur le sujet en objet,
j'aurais besoins que tu m'indique une liste des permis de construction/démolition ou autres
qui ont été émis par vos soins pour chacun des dossiers suivants
et à partir du 2008-10-15,
soit la date de transfert des droits aux baux en faveur de Auberge et Camping lac Châteauvert inc.
dont le seul représentant aux droits est M. Roderick Shea.

Dossier 404 037, bail du dépanneur/accueil/auberge

Dossier 406 293, bail du chalet locatif

Dossier 406 301, bail du terrain de camping.

De plus, auriez-vous une copie du certificat d'autorisation émis par le MDDEP en regard des installations sanitaires concernées.?
Pour cet aspect, le bail du camping a été émis le 2000-06-01.

Si tu vous n'avez pas émis de permis depuis la date du 2008-10-15, fait moi en mention par retour du courriel, tout en m'indiquant la dernière date d'émission d'un permis pour chacun des dossiers.

Merci de ta collaboration.

Mario Bety
Technicien en gestion du territoire public
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale de la Mauricie (04) et Centre-du-Québec (17)
Direction des opérations intégrées
Unité de gestion des Ressources naturelles et de la Faune de Windigo-et-Gouin
662, rue Joffre
LaTuque (Québec) G9X 4B4
Téléphone: (819) 523-2554 poste 327
Télécopieur: (819) 523-7798
Courriel: mario.bety@mrnf.gouv.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LA VIOLETTE

MRC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: T.N.O. CHAMPLAIN Code: 3255-22

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☑

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

Date de la demande: 28 FÉVRIER 1992 N° permis: 92-24

Zonage: FORESTIER. N° rôle: 6,5,6,7 | 4,7 | 6,0,2,5

Nom du propriétaire: M. JEAN-CLAUDE CHAMPAGNÉ

Adresse 391, THERRIEN, ST-GABRIEL-DE-BRANDON Tél.: 514-835-2150

Nom de l'entrepreneur: MÊME

Adresse: _____ Tél.: _____

Localisation des travaux: EXTRA-RIVERAIN (LAC JONCAS), CT. LALIBERTÉ.

Désignation cadastrale: 70 584 (404 037) #4

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

- DEVRA RESPECTER LES NORMES DU M.E.R. (BAIL)

- DEVRA RESPECTER LES NORMES DU CABINET À FOSSE.

TERRAIN

largeur: 54m

profondeur: 75m

superficie: 4000m²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☐

RUE publique ☐ privée ☐

SERVICES

☐ aqueduc: _____

☐ égouts: _____

☐ installation septique: _____

CABINET À FOSSE SÈCHE.

rue: _____

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination	DÉPANNEUR	
dimension (façade)	32'	
dimension (profondeur)	24'	
hauteur (nombre d'étages)	1 ÉTAGE	
marge recul avant	*20 MÈTRES MIN.	
marge recul arrière	7m. min	
marge latérale droite	2m. min	
marge latérale gauche	2m. min	
superficie d'occupation au sol	768 ft²	
rapport plancher/terrain (%)		

☐ construction bâtiment secondaire
☐ agrandissement, modification
☐ réparation
☐ démolition
☐ autre: _____

☐ 2-3 industrie manufacturière
☐ 4- transport, communication
☑ 5- commerciale
☐ 6- services
☐ 7- culturelle, loisirs
☐ 8- production et extraction de richesses naturelles
☐ 9- terrain non exploité et étendue d'eau

nombre de logements crées _____ _____

Remarques: * CALCULER A PARTIR DU CENTRE DU CHEMIN.
(CLAUSE 21 DE VOTRE BAIL # 70 584).

Description des travaux: CONSTRUCTION D'UN DÉPANNEUR.

Coût approximatif du projet: 10,000. ✓ $

Durée des travaux: début: AVRIL 1992 fin: AVRIL 1993

DOCUMENTS FOURNIS

☐ plan d'architecture
☑ plan d'implantation
☐ croquis
☑ autre: BAIL (MER)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

☐ ministère de l'environnement
☐ C.P.T.A.Q. autorisation
☐ C.P.T.A.Q. déclaration
☐ ministère de l'habitation
☐ autre: _____

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais tou e construction non montrée aux plans approuvés et no décla ée dans la présente et exécutée en contravention avec les règlements de zonage et de construction.

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municip lité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présen t docu ment sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Date: _____ X _____
PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT
SIGNÉ ET CONSERVÉ.

Permis accordé ☑ Permis refusé ☐ Coût du permis 52. ✓ REÇU 2899 $

28 FÉVRIER 1992
DATE DE L'ÉMISSION

Original signé
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

1ère blanche: ~~Municipalité~~ 2e jaune: M.R.C. 3e rose: ~~Requérant~~ 4e or: Municipalité

Contrôles Comptables Ltée 25596 - M-156

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LA VIOLETTE

MRC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: MRC HSM Code: 91912-

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☒

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

OKJMO 5/03

Date de la demande: 24 Septembre 2002 N° permis: CD 278

Zonage: RF3 N° rôle: 6967 47 6026 #1

Nom du propriétaire: M. Jean-Claude Champagne

Adresse 391 Therrien, St-Gabriel-de-Brandon J0K 2N0 Tél.: 450-835-2150

Fax:

Nom de l'entrepreneur: Propriétaire

Adresse Tél.:

Fax:

Localisation des travaux: Rivière Mondonac #4

Désignation cadastrale: 404 037 BIP/12

Canton: Laliberté

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

Devra respecter les normes du: Bail-Man

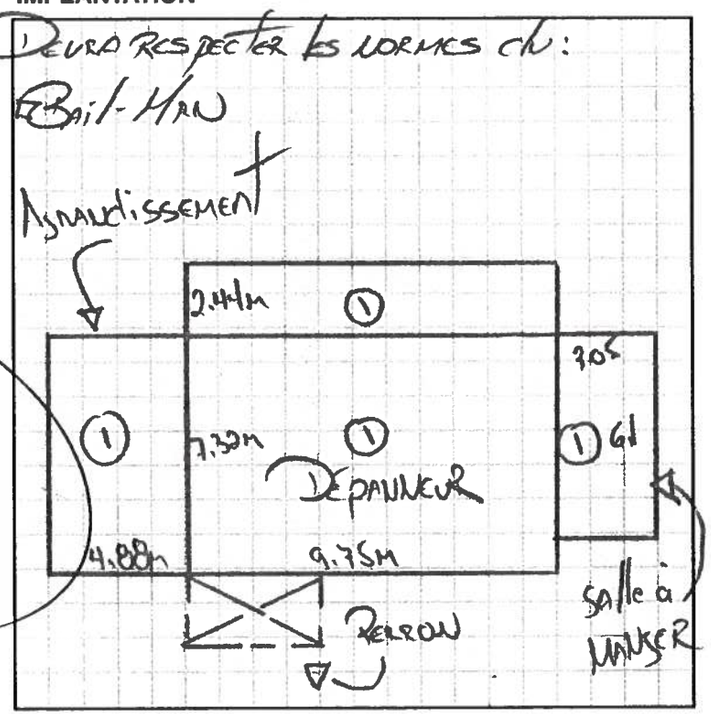

TERRAIN

largeur: 90M

profondeur: 120M

superficie: 14055M²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☒

accès: chemin

RUE publique ☐ privée ☐

SERVICES

☐ aqueduc:

☐ égouts:

☒ installation septique: 94-167(F)

☐ cabinet à fosse sèche avec puits absorbant:

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination (usage)		
dimension (façade)		
dimension (profondeur)		
hauteur (nombre d'étages)		
marge recul avant	20 mètres min. de l'eau	
marge recul arrière	10 m. min.	
marge latérale droite	10 m. min.	
marge latérale gauche	10 m. min.	
superficie d'occupation au sol		
rapport plancher/terrain (%)	—	

☐ construction bâtiment secondaire

☒ agrandissement modification

☐ réparation / rénovation

☐ démolition

☐ autre: _____

☐ 2-3 industrie manufacturière

☐ 4- transport, communication

☒ 5- commerciale

☐ 6- services

☐ 7- culturelle, loisirs

☐ 8- production et extraction de richesses naturelles

☐ 9- terrain non exploité et étendue d'eau

nombre de logements crées _____

Remarques: Le permis de construction est valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'émission. Si les travaux ne sont pas terminés, le permis devra être renouvelé.

Description des travaux: Agrandissement du dépanneur côté nord de 4,88m x 7,32m. Structure en bois conventionnel. Finition extérieur en bois. Toiture de bardeaux d'asphalte

Coût approximatif du projet: 3000$ $

Durée des travaux: début: Septembre 2002 fin: Septembre 2003

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais toute construction non montrée aux plans approuvés et non déclarée dans la présente et exécutée en contravention avec les règlements de zonage et de construction

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municipalité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Date: _____

Rôle 36502

X _____
PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT

SIGNER ET CONSERVER

Permis accordé ☒ Permis refusé ☐ Coût du permis 22$ $

25 Septembre 2002
DATE DE L'ÉMISSION

Original signé

_____
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

DOCUMENTS FOURNIS

☐ Plan d'architecture

☐ plan d'implantation

☒ croquis

☒ autre: Bail - MRN

CERTITICAT DE CONFORMITÉ

☐ ministère de l'environnement

☐ C.P.T.A.Q. autorisation

☐ C.P.T.A.Q. déclaration

☐ ministère de l'habitation

☐ autre: _____

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LA VIOLETTE

MRC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: T.N.O. Champlain Code: 3295-22

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☑

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

Date de la demande: 24 novembre 1993 N° permis: 93-215

Zonage: Forestier. N° rôle: 6967 47 6925

Nom du propriétaire: M. Jean-Claude Champagne

Adresse 391, rue Therrien, St-Gabriel de-Brandon, Qc Tél.: 514-835-2150

Nom de l'entrepreneur: Même

Adresse: Tél.:

Localisation des travaux: Extra-riverain (Riv. Mondonac), Ct. de Laliberté

Désignation cadastrale: 70 584 (404 037) #4.

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

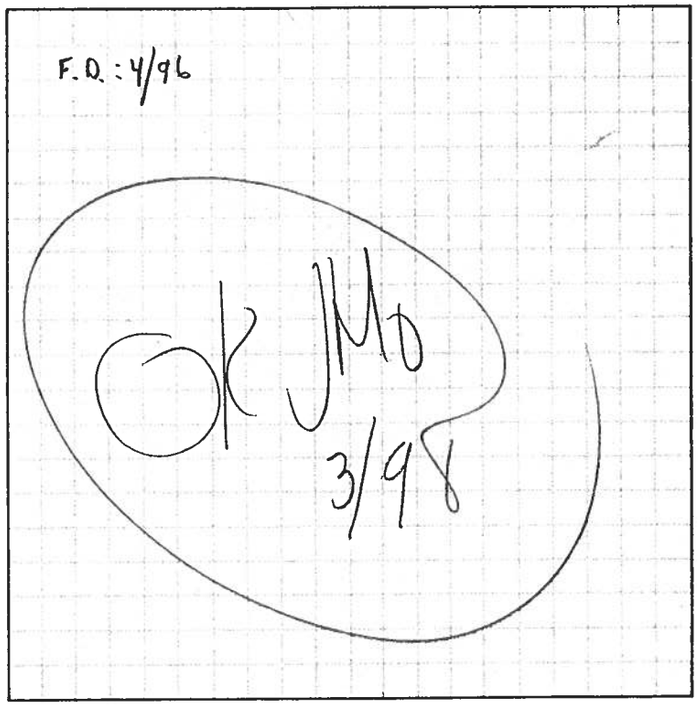

rue:

TERRAIN

largeur: 54 M

profondeur: 75 M

superficie: 4000 m²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☐

RUE publique ☐ privée ☐

SERVICES

☐ aqueduc:

☐ égouts:

☐ installation septique:

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination		GARAGE
dimension (façade)		60'
dimension (profondeur)		24'
hauteur (nombre d'étages)		8'-12'
marge recul avant		20 m. min.
marge recul arrière		7 m. min
marge latérale droite		2 m. min
marge latérale gauche		2 m. min.
superficie d'occupation au sol		1440 pi²
rapport plancher/terrain (%)		—

- [x] construction bâtiment secondaire
- [ ] agrandissement, modification
- [ ] réparation
- [ ] démolition
- [ ] autre: _____

- [ ] 2-3 industrie manufacturière
- [ ] 4- transport, communication
- [x] 5- commerciale relais motoneige.
- [ ] 6- services
- [ ] 7- culturelle, loisirs
- [ ] 8- production et extraction de richesses naturelles
- [ ] 9- terrain non exploité et étendue d'eau

nombre de logements créés _____ _____

Remarques: _____

Description des travaux: Construction d'un garage de 24'x60'
24X42
Piliers en ciment 12X24
Aff. 95-6

Coût approximatif du projet: 7,200. ± $

Durée des travaux: début: Novembre 1993 fin: Novembre 1994

DOCUMENTS FOURNIS

- [ ] plan d'architecture
- [ ] plan d'implantation
- [ ] croquis
- [x] autre: Bail (MER)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

- [ ] ministère de l'environnement
- [ ] C.P.T.A.Q. autorisation
- [ ] C.P.T.A.Q. déclaration
- [ ] ministère de l'habitation
- [ ] autre: _____

Contrôles Comptables Ltée 25596 - M-156

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais toute construction non montrée aux plans approuvés et non déclarée dans la présente et exécutée en contravention avec les règlements de zonage et de construction.

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municipalité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets

Date: _____ 53-54

PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT

Permis accordé ☑ Permis refusé ☐ Coût du permis 26. ± $

24 novembre 1993
DATE DE L'ÉMISSION

Original signé
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

1ère blanche: ~~Municipalité~~ 2e jaune: M.R.C. 3e rose: ~~Requérant~~ 4e or: Municipalité

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LA VIOLETTE

MRC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: TNO CHAMPLAIN Code: 3295-22

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☑

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

Date de la demande: 8 JUILLET 94 N° permis: 94-166

Zonage: FORESTIER. N° rôle: 6967 47 6025

Nom du propriétaire: JEAN-CLAUDE CHAMPAGNE 391 RUE THERRIEN

Adresse ST GABRIEL DE BRANDON QUE J0K 2N0 Tél.: 514 835-2150
523 6103 (52) DÉPANEUR.

Nom de l'entrepreneur: MEME.

Adresse: Tél.:

Localisation des travaux: LAC CHATEAUVERT (EXTRA-RIVERAIN) LALIBERTE.

Désignation cadastrale: 70 584 (404 037) #4.

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

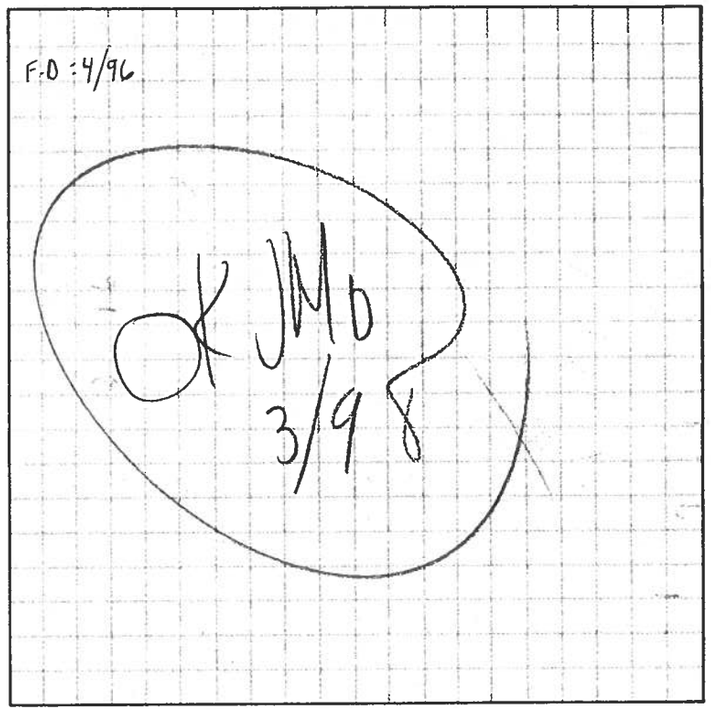

rue:

TERRAIN

largeur: 54 m

profondeur: 75 m

superficie: 4000 m²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☐

RUE publique ☐ privée ☐

SERVICES

☐ aqueduc:

☐ égouts:

☑ installation septique: FOSSE SEPTIQUE.

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination		
dimension (façade)		
dimension (profondeur)		
hauteur (nombre d'étages)		
marge recul avant		
marge recul arrière		
marge latérale droite		
marge latérale gauche		
superficie d'occupation au sol		

☐ construction bâtiment principal

☐ construction bâtiment secondaire

☑ agrandissement, modification

☐ réparation

☐ démolition

☐ autre: _____

_____

_____

_____

☐ 1- résidentielle

☐ 2-3 industrie manufacturière

☐ 4- transport, communication

☑ 5- commerciale

☐ 6- services

☐ 7- culturelle, loisirs

☐ 8- production et extraction de richesses naturelles

☐ 9- terrain non exploité et étendue d'eau

nombre de logements créés _____ _____

Remarques: _____

_____

_____

_____

Description des travaux: AGRANDISSEMENT SUR LE COTÉ 2 ÉTAGES POUR ANNEXER RÉSIDENCE AU DÉPANEUR. 24'x30'.

Coût approximatif du projet: 10 000$$ $

Durée des travaux: début: 8 JUILLET '94 fin: 8 JUILLET '95

DOCUMENTS FOURNIS

☐ plan d'architecture

☐ plan d'implantation

☐ croquis

☑ autre: BAIL MRN.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

☐ ministère de l'environnement

☐ C.P.T.A.Q. autorisation

☐ C.P.T.A.Q. déclaration

☐ ministère de l'habitation

☐ autre: _____

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais toute construction non montrée aux plans approuvés et non déclarée dans la présente et exécutée en contravention avec les règlements de zonage et de construction.

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municipalité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(é), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Date: _____ 53-54

PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT

Permis accordé ☑ Permis refusé ☐ Coût du permis 20$$ $

8 JUILLET 94
DATE DE L'ÉMISSION

Original signé
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

~~1ère blanche: Municipalité~~ 2e jaune: M.R.C. ~~3e rose: Requérant~~ 4e or: Municipalité

Contrôles Comptables Ltée 25596 - M-156

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LA VIOLETTE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: T.N.O. Champlain Code: 90912-022.

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☑

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

Date de la demande: 26 Septembre 96. N° permis: 96-235.

Zonage: Forestier N° rôle: 16967 47 16025

Nom du propriétaire: Jean-Claude Champagne.

Adresse 391 Rue Therrien St-Gabriel de Brandon Tél.: 514-835-2150.

Nom de l'entrepreneur: Propriétaire

Adresse: _____ Tél.: _____

Localisation des travaux: À l'est de l'emprise du chemin, Canton La liberté

Désignation cadastrale: 404037 Bail 70584

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

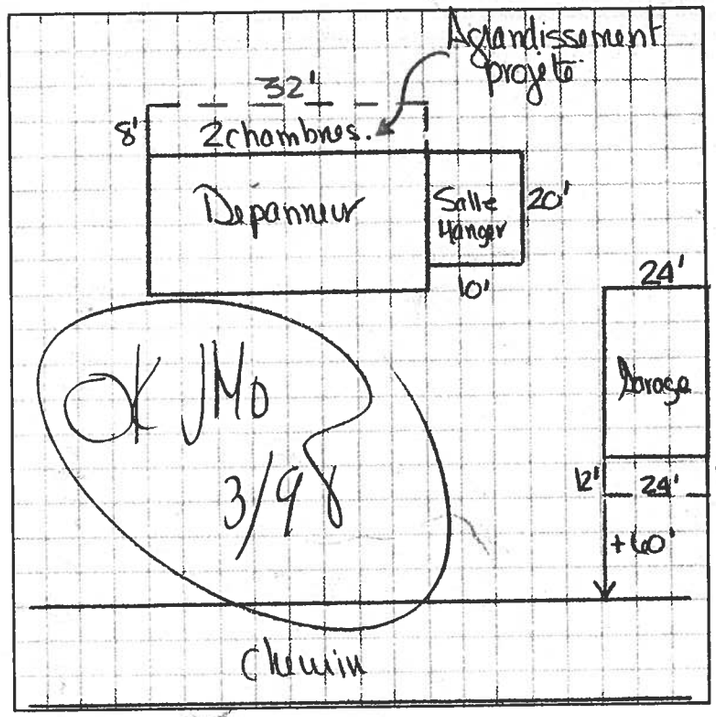

rue: _____

TERRAIN

largeur: 54m

profondeur: 75m

superficie: 4000m²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☐

RUE publique ☐ privée ☐

SERVICES

☐ aqueduc: _____

☐ égouts: _____

☐ installation septique: Cabinet à fosse sèche.
Permis Inst Septique 94-167(F)
Envigueur.

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination		
dimension (façade)		
dimension (profondeur)		
hauteur (nombre d'étages)		
marge recul avant		
marge recul arrière		
marge latérale droite		
marge latérale gauche		
superficie d'occupation au sol		

☐ construction bâtiment principal

☐ construction bâtiment secondaire

☐ agrandissement, modification

☐ réparation

☐ démolition

☐ autre: _____

☐ 1- résidentielle

☐ 2-3 industrie manufacturière

☐ 4- transport, communication

☑ 5- commerciale dépanneur

☐ 6- services

☐ 7- culturelle, loisirs

☐ 8- production et extraction de richesses naturelles

☐ 9- terrain non exploité et étendue d'eau

nombre de logements créés _____ _____

Remarques: _____

Description des travaux: Revêtement extérieur du dépanneur sur les 4 façades en planche d'épinette teinté. Agrandissement du dépanneur pour 2 chambres à coucher de 8'x32'
→ Charpente 2"x4" isolé.
– Agrandissement du garage existant 12'x24'

Coût approximatif du projet: 5000.00 $

Durée des travaux: début: 26 Septembre 96 fin: 30 Novembre 96.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais toute construction non montrée aux plans approuvés et non déclarée dans la présente et exécutée en contravention avec les règlements de zonage et de construction.

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municipalité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Date: _____ 53-54

PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT

Permis accordé ☑ Permis refusé ☐ Coût du permis 44.00 $ 6039

96/09/26
DATE DE L'ÉMISSION

Original signé
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

DOCUMENTS FOURNIS

☐ plan d'architecture

☐ plan d'implantation

☐ croquis

☐ autre: _____

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

☐ ministère de l'environnement

☐ C.P.T.A.Q. autorisation

☐ C.P.T.A.Q. déclaration

☐ ministère de l'habitation

☐ autre: _____

*1ère blanche: **Municipalité*** *2e jaune: **M.R.C.*** *3e rose: **Requérant*** *4e or: **Municipalité***

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LA VIOLETTE

MRC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: T.N.O. Champlain Code: 9012-022.

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☑

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

Date de la demande: 16 Janvier 97 N° permis: 97-02

Zonage: Forestier N° rôle: 6967 47 6025

Nom du propriétaire: Jean-Claude Champagne

Adresse 391 rue Therrien, St-Gabriel de Brandon: Tél. 514-835-2150
JOK 2NO. 523-6103(52) Dépanneur

Nom de l'entrepreneur: Propriétaire

Adresse: Tél.:

Localisation des travaux: Rivière Hondonac, Canton La Liberté

Désignation cadastrale: 4C4037 projet #04(70584)

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

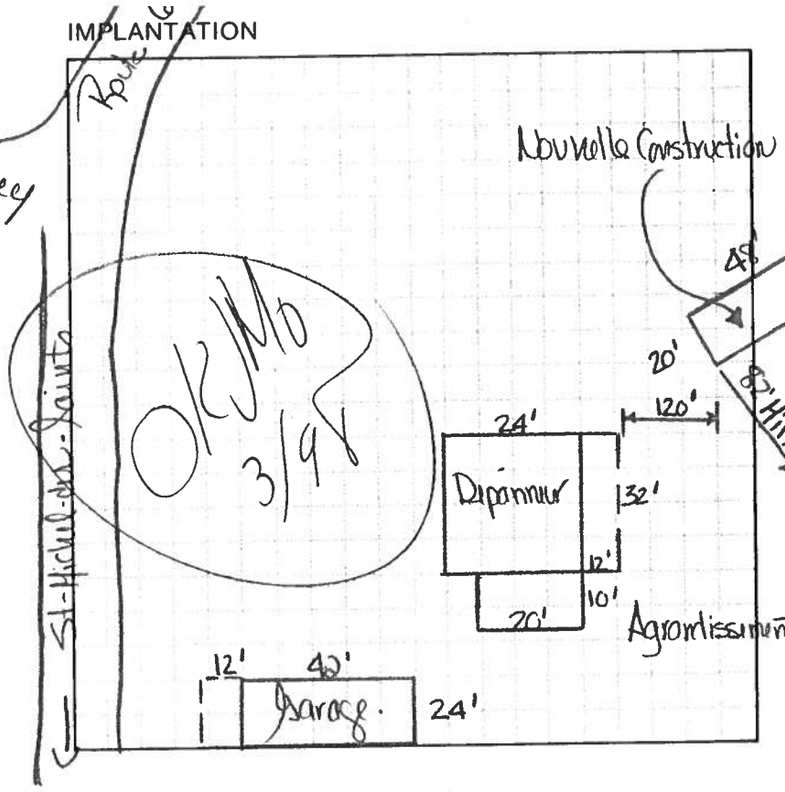

rue:

TERRAIN

largeur: 70m

profondeur: 115m

superficie: 8000m²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☑

accès: Chemin

RUE publique ☐ privée ☐

Rivière Hondonac

SERVICES

☐ aqueduc:

☐ égouts:

☑ installation septique: Voir Permis 97-03

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination	Chalet	
dimension (façade)	48'	
dimension (profondeur)	20'	
hauteur (nombre d'étages)	1 étage	
marge recul avant	25 mètres Hwy 155 / Rivière.	
marge recul arrière	10 mètres	
marge latérale droite	10 mètres	
marge latérale gauche	10 mètres	
superficie d'occupation au sol	91,0 pi²	
rapport plancher/terrain (%)	— n.	

☐ construction bâtiment secondaire

☐ agrandissement, modification

☐ réparation

☐ démolition

☐ autre: _____

☐ 2-3 industrie manufacturière

☐ 4- transport, communication

☑ 5- commerciale

☐ 6- services

☐ 7- culturelle, loisirs

☐ 8- production et extraction de richesses naturelles

☐ 9- terrain non exploité et étendue d'eau

Remarques: OK travaux terminés à 50% Août 97.

eff. 97-11-1

Description des travaux: Nouvelle construction de 48'x20'
4 chambres à coucher

Coût approximatif du projet: 10000.00 $

Durée des travaux: début: Octobre 96 fin: Octobre 97.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais toute construction non montrée aux plans approuvés et non déclarée dans la présente et exécutée en cont avention avec les règlements de zonage et de construction.

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municipalité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Date: _____

PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT

Signé et conservé

Permis accordé ☑ ermis refusé ☐ Coût du permis 55.00 reçu 6268 $

20-1-97
DATE DE L'ÉMISSIO

Original signé
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

DOCUMENTS FOURNIS

☐ plan d'architecture

☐ plan d'implantation

☑ croquis

☐ autre: _____

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

☐ ministère de l'environnement

☐ C.P.T.A.Q. autorisation

☐ C.P.T.A.Q. déclaration

☐ ministère de l'habitation

☐ autre: _____

Contrôles Comptables Ltée 25596 - M-156

1ère blanche: ***Municipalité*** *2e jaune:* ***M.R.C.*** *3e rose:* ***Requérant*** *4e or:* ***Municipalité***

LA MUNICIPALITÉ DE T.N.O. Chamberlain

DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

Permis 97-03

Hat: 90512-C22-6967-97-6002

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Les mesures officielles sont les mesures métriques)

Nom du propriétaire Jean-Claude Chaumpagne Date 16 janvier 1997.
Adresse actuelle 391 rue Thurrien, St-Isidore de Prescott Code postal K0A 2N0 No tél. 514-835-2150
Adresse projetée 404037 ~~Lac Kakabeka~~ Ch. St-Labute, Riviere Hondonac
Lot à bâtir: No de cadastre ..... Largeur 70m Profondeur 115m Superficie 8000m²

Genre de construction: projetée ☑ existante ☐ occupation: annuelle ☐ saisonnière ☑

Unifamiliale ☑ Trifamiliale ☐ Autre ☐
Bifamiliale ☐ Multifamiliale ☐ Précisez .....

Dimensions extérieures de la bâtisse: Façade 48' Côtés 24'
Nombre de chambre (s) à coucher: 4 chambres

La rue face à cette propriété, est-elle de la municipalité : Oui ☐ Non ☐

Ce terrain sera desservi par:

Puits privé ☑ Réseau d'aqueduc privé ☐ Réseau d'égout municipal ☐
Réseau d'égout privé ☐ No de permis ..... No de permis .....
Réseau d'aqueduc municipal ☐ Eau d'un lac ou cours d'eau ☐

Nature du sol de votre propriété (cocher au choix)

sable ☐ sable fin gravier ☑ autre ☐
glaise ☐ terre arable ☐ précisez .....
Profondeur de la nappe phréatique Terrain à environ = 30' du niveau du lac Profondeur du roc .....
Le terrain sera-t-il rehaussé à l'endroit de l'élément épurateur: Oui ☐ Non ☑
Si oui, de combien? ..... centimètres

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique approuvée par le BNQ: (cocher au choix) No d'approbation .....
Fosse septique construite sur place ☐
Fosse préfabriquée: nom du fabricant: .....
Fosse septique en béton armé ☐ Fosse septique en plastique armé de fibre de verre ☐
Fosse septique en polyéthylène ☑ Fosse septique - caractéristiques générales ☐
Fosse septique en acier ☐ Autre ☐
Précisez: .....

Capacité totale de la fosse septique en mètres cubes ou gals imp. (cocher la case appropriée)

1 chambre à coucher: 2,3 mètres cubes (500 gals imp.) ☐ 4 chambres à coucher: 3,9 mètres cubes (850 gals imp.) ☑ exigé
2 chambres à coucher: 2,8 mètres cubes (625 gals imp.) ☐ 5 chambres à coucher: 4,3 mètres cubes (950 gals imp.) ☐
3 chambres à coucher: 3,4 mètres cubes (750 gals imp.) ☐ 6 chambres à coucher: 4,8 mètres cubes (1050 gals imp.) ☐

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

classique ☐ modifié ☑ puits absorbant ☐
filtre à sable hors-sol ☐ filtre à sable classique ☐

Sur le lot à bâtir.y a-t-il eu des essais de percolation? (étude technique du degré de perméabilité du sol)
Oui ☐ Non ☐
Si oui, joindre les résultats au présent formulaire.

Nombre de chambre(s)	Superficie disponible en mètres carrés	Nombre de tranchée(s)	Nombre de rangée(s)	Longueur en mètres tranchée(s)	Longueur en mètres rangée(s)
1 ☐					
2 ☐					
3 ☐					
4 ☑	860pi²		6		36 pieds
5 ☐					
6 ☐					

SCHÉMA D'IMPLANTATION

Sur le schéma ci-contre, prière d'indiquer les informations suivantes: (voir codes au verso)

a) Les limites de votre propriété, ses dimensions et le nom de la rue.
b) La pente générale du terrain et la direction du Nord.
c) Les distances avant et de chaque côté de la maison aux lignes du lot.
d) L'emplacement des puits, puisards, installations septiques des voisins les plus proches et indiquez leur distance en mètres.
e) L'emplacement projeté de votre puits et de vos propres installations sanitaires, en mentionnant le nombre de tranchées et leur longueur respective en mètres.

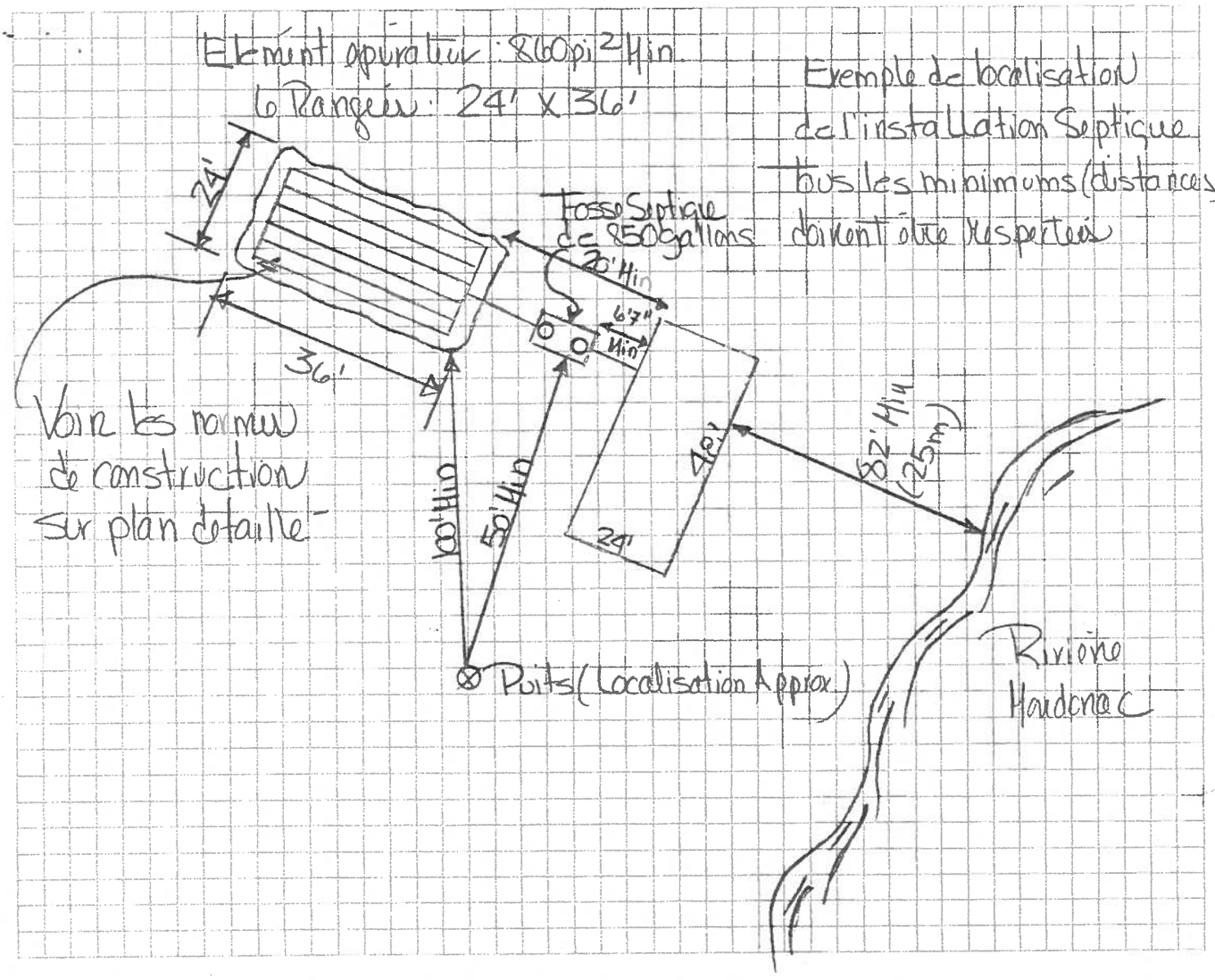

CERTIFICATION DES PRÉSENTES

Je certifie que les détails fournis dans la présente formule sont véridiques et je m'engage, avant d'occuper les lieux, de compléter les travaux d'installation septique mentionnés et respecter toute directive émise par la municipalité et le ministère de l'Environnement.

Signature du propriétaire ..... Date .....

Ligne ed conserne

Coût du Permis: 50.00

APPROBATION

Visite des lieux par l'inspecteur municipal, pour fin d'approbation finale, avant que les travaux de recouvrement des installations septiques ne soient complétés.

reçu 6268

Approbation de la demande de permis ☑ 20-01-97 Refus ☐
Approbation des travaux avant le recouvrement ☐ Refus ☐

Remarques: Le propriétaire devra nous fournir des photos de chacune des étapes de construction de l'installation septique ainsi que la localisation exacte.

Date ..... 20 janvier 97 ..... Par: ..... Original signé .....
Inspecteur municipal

Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 871-C (FLA-572)

LA MUNICIPALITÉ DE La Tuque - Secteur TNO

DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE 6961-47-6026-001

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Les mesures officielles sont les mesures métriques) Numéro de permis 03-143 (F)

Nom du propriétaire Jean-Claude Champagne Date 01 Juillet 03
Adresse actuelle 391 Therrien St-Gabriel-de-Brandon Code postal J0K 2N0 No tél.: (450) 835
Adresse projetée Resto Dépanneur du Sportif (Chalet) Riv. Mondonac #4
Lot à bâtir: No de cadastre 104037 Largeur 90 m Profondeur 120 m Superficie 1405

Genre de construction: projetée ☐ existante ☒ occupation: annuelle ☐ saisonnière

Unifamiliale ☐ Trifamiliale ☐ Autre ☒ (chalet)
Bifamiliale ☐ Multifamiliale ☐ Précisez Commercial

Dimensions extérieures de la bâtisse: Façade 17.68 m Côtés 7.32 m
Nombre de chambre (s) à coucher: 6 Nombre de personne

La rue face à cette propriété, est-elle de la municipalité: Oui ☐ Non ☒

Ce terain sera desservi par:

Puits privé ☐ Réseau d'aqueduc privé ☐ Réseau d'égout municipal ☐
Réseau d'égout privé ☐ No de permis No de permis
Réseau d'aqueduc municipal ☐ Eau d'un lac ou cours d'eau ☐

Nature du sol de votre propriété (cocher au choix)

sable ☒ gravier ☐ autre ☐
glaise ☐ terre arable ☐ précisez

Profondeur de la nappe phréatique Profondeur du roc
Le terrain sera t-il rehaussé à l'endroit de l'élément épurateur Oui ☐ Non ☒
Si oui de combien? centimètres

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique approuvée par le BNQ: (cocher au choix) No d'approbation
Fosse septique construite sur place ☐
Fosse préfabriquée: nom du fabricant:
Fosse septique en béton armé ☐ Fosse septique en plastique armé de fibre de verre ☐
Fosse septique en polyéthylène ☐ Fosse septique - caractéristiques générales ☐
Fosse septique en acier ☐ Autre ☐
Précisez:

Capacité totale de la fosse septique en mètres cubes ou gals imp. (cocher la case appropriée)

1 chambre à coucher: 2,3 mètres cubes (500 gals imp.) ☐ 4 chambres à coucher: 3,9 mètres cubes (850 gals imp.
2 chambres à coucher: 2,8 mètres cubes (625 gals imp.) ☐ 5 chambres à coucher: 4,3 mètres cubes (950 gals imp.
3 chambres à coucher: 3,4 mètres cubes (750 gals imp.) ☐ 6 chambres à coucher: 4,8 mètres cubes (1050 gals im

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

classique ☐ modifié ☐ puits absorbant ☐

filtre à sable hors-sol ☐ filtre à sable classique ☐ filtre à base de mousse de tourbe (Éco flo) ☐
Sur le lot à bâtir, y a-t-il eu des essais de percolation? (étude technique du degré de perméabilité du sol)

Oui ☐ Non ☐

Si oui, joindre les résultats au présent formulaire.

Nombre de chambre(s)	Surperficie disponible en mètres carrés	Nombre de tranchée(s)	Nombre de rangée(s)	Longueur en mètres tranchée(s)	Longueur en mètres rangée(s
1 ☐					
2 ☐					
3 ☐					
4 ☐					
5 ☐					
6 ☒	120 m²	—	6	—	—

SCHÉMA D'IMPLANTATION

Sur le schéma ci-contre, prière d'indiquer les informations suivantes: (voir codes au veerso)

a) Les limites de votre propriété, ses dimensions et le nom de la rue.
b) La pente générale du terrain et la direction du Nord.
c) Les distances avant et de chaque côté de la maison aux lignes du lot.
d) L'emplacement des puits, puisards, installations septiques des voisins les plus proches et indiquez leur distance en mètres.
e) L'emplacement projeté de votre puits et de vos propres installations sanitaires, en mentionnant le nombre de tranchées et leur longueur respective en mètres.

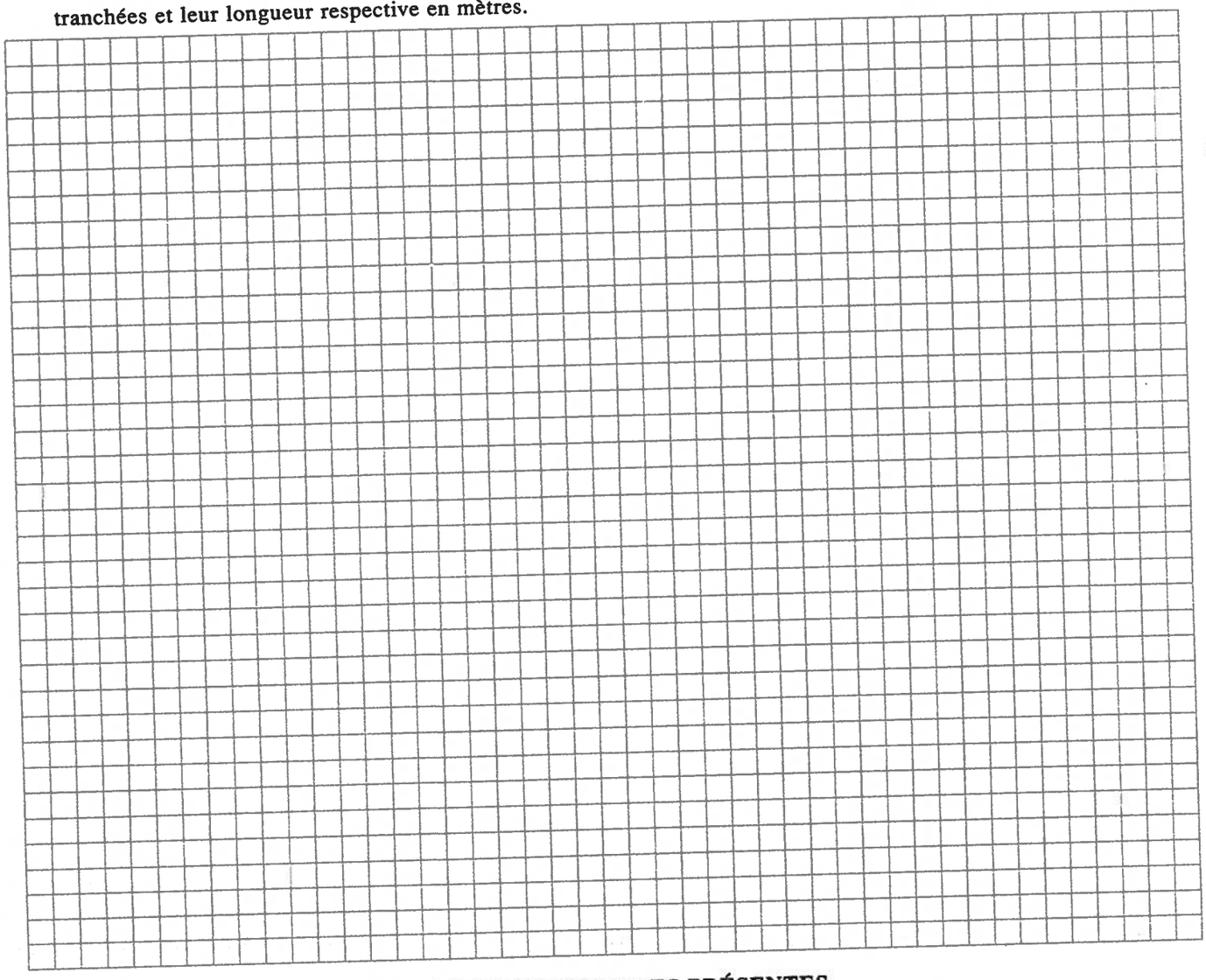

CERTIFICATION DES PRÉSENTES

Je certifie que les détails fournis dans la présente formule sont véridiques et je m'engage, avant d'occuper les lieux, de compléter les travaux d'installation septique mentionnés et respecter toute directive émise par la municipalité et le ministère de l'Environnement.

Signature du propriétaire .....Date .....

APPROBATION

Visite des lieux par l'inspecteur municipal, pour fin d'approbation finale, avant que les travaux de recouvrement des installations septiques ne soient complétés.

Coût: $50.00

Approbation de la demande de permis ☐ Refus ☐ Reçu # - 4/498

Approbation des travaux avant le recouvrement ☒ Refus ☐

Remarques: Les deux couverts de la fosse septique doivent rester à découvert

Dates .....Par: .....Inspecteur municipal

* Aucune photos du recouvrement des travaux disponible. Mélanie Hébert 16/02/2007.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: T.N.O. HAUT-SAINT-MAURICE Code: 90912

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☒

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

OK JMo 5/03

Date de la demande: 22 Avril 2003 N° permis: 03-49

Zonage: Récréo-Forestier N° rôle: 6191617 | 47 | 6012160 | 02

Nom du propriétaire: M. Jean-Claude Champagne

Adresse 391, rue Therrien, St-Gabriel-de-Brandon Tél.: 819-523-6104 bip 05
dan. Qc. J0K 2N0

Nom de l'entrepreneur: Le prop.

Adresse: _____ Tél.: _____

Localisation des travaux: Rivière Mondonac, CT. Lalibarte

Désignation cadastrale: 404 037 projet no. 4.

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

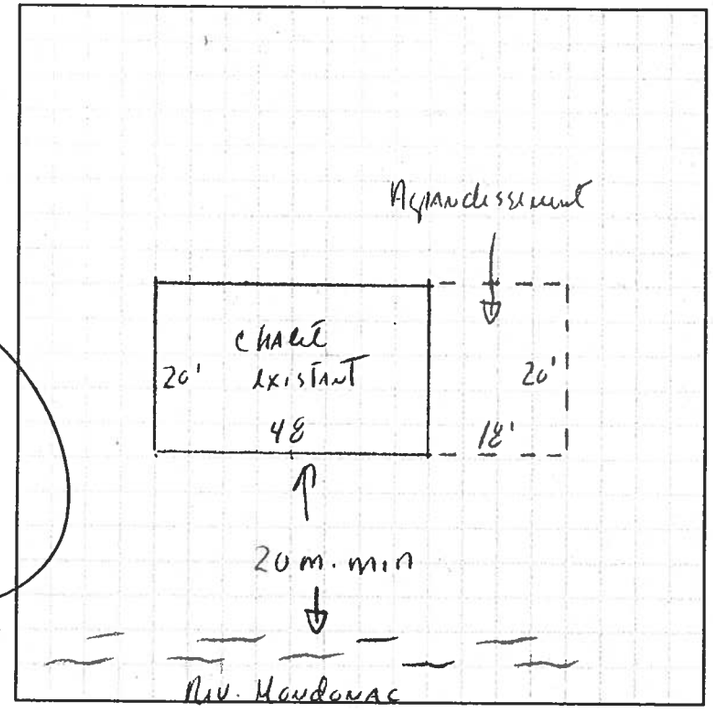

TERRAIN

largeur: 70 m

profondeur: 115 m

superficie: 8000 m²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☒

accès: par chemin.

RUE publique ☐ privée ☐

SERVICES

☐ aqueduc: _____

☐ égouts: _____

☐ installation septique: _____

voir remarque

rue: _____

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination (usage)		
dimension (façade)		
dimension (profondeur)		
hauteur (nombre d'étages)		
marge recul avant		
marge recul arrière	20 m. de la riv.	
marge latérale droite	10 m	
marge latérale gauche	10 m	
superficie d'occupation au sol	10 m	
rapport plancher/terrain (%)		

☐ construction bâtiment secondaire

☑ agrandissement, modification

☐ réparation / rénovation

☐ démolition

☐ autre: _____

☐ 2-3 industrie manufacturière

☐ 4- transport, communication

☑ 5- commerciale

☐ 6- services

☐ 7- culturelle, loisirs

☐ 8- production et extraction de richesses naturelles

☐ 9- terrain non exploité et étendue d'eau

nombre de logements créés _____ _____

Remarques: Ce permis est conditionnel à l'émission du permis d'installation septique auprès de la MRC.

Description des travaux: Agrandissement 18'×20' sur le côté du chalet. En planche de pin. Fondation sur cage en bloc de ciment. Isolation laine minérale. Toiture en Tôle

Coût approximatif du projet: 6,000.00 $

Durée des travaux: début: 23 Avril 2003 fin: Avril 2004

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais toute construction non montrée aux plans approuvés et non déclarée dans la présente et exécutée en contravention avec les règlements de zonage et de construction.

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municipalité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Date: _____ 53-54

PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT

Permis accordé ☑ Permis refusé ☐ Coût du permis 22.00 $

MRC 00 40122.

22 Avril 2003
DATE DE L'ÉMISSION

Original signé
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

DOCUMENTS FOURNIS

☐ plan d'architecture

☐ plan d'implantation

☐ croquis

☑ autre: bail (MRN)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

☐ ministère de l'environnement

☐ C.P.T.A.Q. autorisation

☐ C.P.T.A.Q. déclaration

☐ ministère de l'habitation

☐ autre: _____

Formules Municipales, Chambly (Québec)

1ère blanche: **Municipalité** 2e jaune: **M.R.C.** 3e rose: **Requérant** 4e or: **Municipalité**

COUR MUNICIPALE - VILLE DE LA TUQUE

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE SAINT-MAURICE

Cause : 18-00041-0
Référence. : CAE170192

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : FRÉDÉRIQUE LALANCETTE, J.C.M.

LE 30 MARS 2018

VILLE DE LA TUQUE

Poursuivante

c.

AUBERGE ET CAMPING
LAC CHÂTEAUVERT INC.

Défenderesse

ORDONNANCE

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 30 mars 2018 auquel la défenderesse a été reconnue coupable de l'infraction à l'article 5 du Règlement municipal sur les nuisances N°1000-111-2006 de Ville de La Tuque.

CONSIDÉRANT que la poursuivante demande l'émission d'une ordonnance pour le nettoyage du terrain et l'enlèvement des nuisances qui jonchent le terrain du défendeur situé à Rivière Mondonac, Bail 404 037 Canton de Laliberté, tels que : des débris de démolition éparpillés à divers endroits, de la ferraille, un réservoir d'huile, roulotte affaissée au sol, armature d'aluminium, un tracteur désaffecté, des amoncellements de matériaux de construction et tout autre détritus éparpillé sur le terrain.

CONSIDÉRANT que cette demande a été portée à la connaissance de la défenderesse au moment de la signification du constat d'infraction auquel est joint l'avis l'informant qu'elle demandera au Tribunal l'émission d'une ordonnance d'enlèvement des nuisances qui jonchent le terrain et le nettoyage du terrain.

.../2

CONSIDÉRANT que cette demande est non contestée par le défendeur.

CONSIDÉRANT la preuve.

CONSIDÉRANT l'article 29 (2) de la Loi sur les Cours Municipales (L.R.Q., c.C-72-01).

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la demande d'ordonnance.

ORDONNE à la défenderesse, propriétaire de l'immeuble situé à Rivière Mondonac, Bail 404 037 Canton de Laliberté de procéder à l'enlèvement des nuisances, soient : des débris de démolition éparpillés à divers endroits, de la ferraille, un réservoir d'huile, roulotte affaissée au sol, armature d'aluminium, un tracteur désaffecté, des amoncellements de matériaux de construction pour remettre l'emplacement en ordre, sécuritaire et libre.

ACCORDE à la défenderesse un délai de soixante (60) jours de la date de signification de la présente Ordonnance pour s'y conformer.

À DÉFAUT par la défenderesse de se conformer à l'Ordonnance dans le délai prescrit,

AUTORISE Ville de La Tuque à procéder à l'enlèvement des nuisances, soient : des débris de démolition éparpillés à divers endroits, de la ferraille, un réservoir d'huile, roulotte affaissée au sol, armature d'aluminium, un tracteur désaffecté, des amoncellements de matériaux de construction pour remettre l'emplacement en ordre, sécuritaire et libre de tout aux frais de la défenderesse.

Original signé

FRÉDÉRIQUE LALANCETTE, J.C.M.

BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS
(Me Marc Roberge)
Avocats de la poursuivante

Auberge et Camping Lac Chateauvert Inc.
Défenderesse

Date d'audience : 19 janvier 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE
VILLE DE LA TUQUE

ÉLIZABETH II par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

COUR MUNICIPALE

ASSIGNATION D'UN TÉMOIN (Subpoena)

(Articles 35 C.p.p., 699 C.cr.)

Cause:	18-00041-0
Réf.:	CAE170192

NOUS VOUS ENJOIGNONS

1.
NOM HÉBERT, MÉLANIE MAT. 10 (AFF: 819 523-2052)
ADRESSE 375 ST-JOSEPH LA TUQUE QC, G9X 1L5
Apportez avec vous _____

2.
NOM
ADRESSE
Apportez avec vous _____

3.
NOM
ADRESSE
Apportez avec vous _____

DE VOUS PRÉSENTER sous les peines prévues par la loi devant:

[X] la Cour Municipale de LA TUQUE

Sise au CENTRE SOCIAL, 525 ST-EUGENE, LA TUQUE , à 8.30 heures,
le 16 FEVRIER 2018
pour témoigner à la demande de

[X] la poursuite

[ ] la défense
dans l'affaire de AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.,
inculpé(e) de

16-02-2018 Juge la pris en délibéré mais coupable verbalement
Va produire son rapport par écrit.

LA TUQUE, 23 JANVIER 2018

Signé: 53-54

Toute personne comparaissant devant le tribunal doit être convenablement vêtue.

AVIS AU TÉMOIN

Vous avez l'obligation de vous présenter à la Cour pour témoigner dans cette affaire. Si vous refusez de vous présenter, vous pouvez être arrêté sur mandat et amené devant le juge. Pour renseignements additionnels, adressez-vous à la cour municipale décrite au recto.

Toute personne comparaissant devant le tribunal doit être convenablement vêtue.

Apporter avec vous ce document et conserver vos reçus afin d'obtenir les indemnités de déplacement. Vous avez droit au remboursement de vos frais réels de transport (autobus, automobile, train, etc.) SELON LE MODE LE PLUS ÉCONOMIQUE, compte tenu de l'ensemble des frais et indemnités accordés conformément à la réglementation.

Si vous êtes assigné comme témoin de la poursuite, vous pouvez produire votre demande de paiement à la Cour municipale décrite au recto.

Si vous êtes assigné comme témoin de la défense, vous devez produire votre demande de paiement au procureur qui vous a assigné *(nom, adresse, téléphone du procureur de la partie qui doit indemniser le témoin):*

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

INDEMNITÉ AU TÉMOIN

DÉTAILS DU TRANSPORT

☐ AVION ☐ TRAIN ☐ AUTOBUS ☐ MÉTRO ☐ TAXI ☐ AUTRES ☐ AUTOMOBILE		No d'immatriculation
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour

PROFESSION DU TÉMOIN:

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS

Date			Absence du domicile		Repas				Coucher $		Transport $		Total $	
A	M	J	Départ	Arrivée	Déj	Dîn	Sou	Montant $						
			h	h										
			h	h										
			h	h										
			h	h										
			h	h										
										GRAND TOTAL				$

AFFIRMATION SOLENNELLE DU TÉMOIN

Je soussigné(e), témoin assigné en cette cause, affirme solennellement que:

Les renseignements fournis concernant la perte de temps et les frais de séjour et de transport sont exacts.

Je fais cette affirmation solennelle, sachant qu'elle a même effet que si elle était faite sous serment.

Je déclare ☐ ne pas avoir reçu paiement ☐ avoir reçu paiement de: $.

Affirmé devant moi

, le

Signature du témoin

Personne autorisée

Caissier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT MAURICE
Nº CAE170192

COUR MUNICIPALE

CONSTAT D'INFRACTION

(Article 144 C.p.p)

DÉFENDEUR
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.,
123, NORMAN
LACHINE, QC
H8S 1A4

POURSUIVANT
VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

Dossier nº

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante:

À VILLE DE LA TUQUE, le 2017-09-13, a illégalement
Règlement concernant les nuisances
Lieu de l'infraction: Rivière Mondonac, Bail MERN 404 037

Étant propriétaire de l'immeuble portant l'adresse civique Rivière Mondonac, étant le lot 404037, Canton de Laliberté (ci-après "l'immeuble"), n'a pas ramassé les matières malpropres et nuisibles accumulées sur sa propriété; véhicules désaffectés, vieux matériaux, ferrailles, vieux bois, déchets, carcasse de véhicules, véhicules hors d'usage, débris de démolition (ci-après globalement désigné "les nuisances"), venant ainsi en contravention avec l'article 5 du règlement 1000-111-2006 concernant les nuisances et amendements, commettant ainsi une infraction prévue à l'article 51 du même règlement, et est passible, pour une première infraction, d'une amende de 600,00$, outre les frais.
...

Peine minimale prévue: 600.00

Original signé

MÉLANIE HÉBERT
Personne autorisée par le poursuivant

Signature

2017-09-27
Date

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.

OU

CELLE-CI: DATE HEURE

LORSQUE SIGNIFIÉ PAR: ☐ HUISSIER ☐ AGENT DE LA PAIX

SIGNATURE

AVIS DE RÉCLAMATION

PEINE RÉCLAMÉE: 600.00 + FRAIS: 284.00 + REMORQUAGE: 0.00 + CONTRIBUTION: 0.00 = TOTAL RÉCLAMÉ: 884.00

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale:

SI UNE PEINE PLUS FORTE QUE LA PEINE MINIMALE EST RÉCLAMÉE, LE DÉFENDEUR QUI TRANSMET UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ EN CONTESTANT LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE N'EST PAS TENU DE TRANSMETTRE LE MONTANT TOTAL D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ.

POURSUIVANT

VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU DE NON-CULPABILITÉ

(Voir instructions au verso)

Détacher ici et retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous

COUR MUNICIPALE VILLE DE LA TUQUE
375 ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5
TEL : 819 523-8200

À L'INFRACTION DÉCRITE AU CONSTAT Nº CAE170192 , JE SOUSSIGNÉ(E) PLAIDE:

☐ COUPABLE
☐ COUPABLE, MAIS JE CONTESTE LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE;

☐ NON COUPABLE,

SIGNATURE DU DÉFENDEUR (PERSONNE MORALE, VOIR VERSO) DATE QUALITÉ (SI PERSONNE MORALE)

SI NOUVELLE ADRESSE, L'INSCRIRE

DÉFENDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT MAURICE
Nº CAE170192

COUR MUNICIPALE

CONSTAT D'INFRACTION

(Article 144 C.p.p)

DÉFENDEUR
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.,
123, NORMAN
LACHINE, QC
H8S 1A4

POURSUIVANT
VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

Dossier nº

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante:

...

Advenant qu'un jugement de culpabilité soit prononcé contre vous, le poursuivant requerra l'émission d'une ordonnance vous enjoignant de procéder à l'enlèvement des nuisances qui jonchent l'immeuble ainsi qu'au nettoyage de ce dernier, et à défaut, une autorisation pour procéder aux travaux lui-même, afin de rendre l'immeuble conforme à la règlementation et ce, à vos frais
RGM 1000-111-2006 Article

Original signé

Personne autorisée par le poursuivant

Original signé

Signature

2017-09-27.

Date

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.

OU

CELLE-CI: DATE HEURE

LORSQUE SIGNIFIÉ PAR: ☐ HUISSIER ☐ AGENT DE LA PAIX

SIGNATURE

AVIS DE RÉCLAMATION

PEINE RÉCLAMÉE: + FRAIS: + REMORQUAGE: + CONTRIBUTION: = TOTAL RÉCLAMÉ:

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale:

SI UNE PEINE PLUS FORTE QUE LA PEINE MINIMALE EST RÉCLAMÉE, LE DÉFENDEUR QUI TRANSMET UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ EN CONTESTANT LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE N'EST PAS TENU DE TRANSMETTRE LE MONTANT TOTAL D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ.

POURSUIVANT

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU DE NON-CULPABILITÉ
(Voir instructions au verso)

Détacher ici et retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous

À L'INFRACTION DÉCRITE AU CONSTAT Nº , JE SOUSSIGNÉ(E) PLAIDE:

☐ COUPABLE
☐ COUPABLE, MAIS JE CONTESTE LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE;

☐ NON COUPABLE,

SIGNATURE DU DÉFENDEUR (PERSONNE MORALE, VOIR VERSO) DATE QUALITÉ (SI PERSONNE MORALE)

SI NOUVELLE ADRESSE, L'INSCRIRE

DÉFENDEUR

Auberge → 6967-47-6026
(404037)

COUR MUNICIPALE - VILLE DE LA TUQUE

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE

No. : CAE170262

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : FRÉDÉRIQUE LALANCETTE, J.C.M.
LE 8 MARS 2018

VILLE DE LA TUQUE

Poursuivante

c.

AUBERGE ET CAMPING
LAC CHATEAUVERT INC

Défenderesse

JUGEMENT

INFRACTION

[1] Le 13 septembre 2017, on reproche à la défenderesse de ne de ne pas rénover ou démolit les constructions partiellement détruites sur son immeuble situé à Rivière Mondonac, Bail 404 037 (MERN) étant le lot 404 037 Canton de Laliberté commentant ainsi l'infraction à l'article 42 du Règlement régissant les normes de constructions no 1000-179-2014 et à l'article 25 du règlement concernant la gestion des règlements d'urbanisme 1000-176-2014. Le constat d'infraction a été signifié à la défenderesse le 16 novembre 2017, P-1.

.../2

LES FAITS

[2] L'affaire procède par défaut par preuve commune dossier 170192/170262. Le tribunal rend des jugements distincts pour chacun des dossiers.

[3] La défenderesse est propriétaire de l'immeuble tel qu'en est fait mention au document « identification de l'immeuble », P3.

[4] Le 1 août 2017, une mise en demeure a été signifiée à la défenderesse où on l'avise de se conformer à la règlementation de démolir constructions et nettoyer le terrain, et ce au plus tard le 1er septembre 2017, P-5.

PREUVE DE LA POURSUIVANTE

Témoignage de Mélanie Hébert, inspectrice en bâtiment

[5] Le 24 juillet 2017, elle se rend sur la propriété de la défenderesse et constate que le bâtiment est abandonné, vitres cassées, cadres de fenêtre sans fenêtre, aucune porte, plafond non terminé, aucun recouvrement, toiture non terminée, galerie affaissée. Des photos sont prises et illustrent la situation, P-6.

[6] Le 13 septembre 2017, elle fait une 2e visite de la propriété et constate la même état de délabrement qui prévalait le 24 juillet 2017. Les photos prises à cette 2e visite illustrent la même situation de délabrement et d'abandon du bâtiment, P-7.

CONCLUSION

[7] L'article 42 du Règlement 1000-179-2014 régissant les normes de construction qui énonce :

> **42. CONSTRUCTIONS ENDOMMAGÉES OU DÉLABRÉES**
>
> Toute construction endommagée, délabrée ou partiellement détruite doit être réparée ou démolie et le terrain entièrement nettoyé. La construction doit être fermée ou barricadée à partir de l'intérieur de la construction.
>
> Dans cette situation, la Ville peut exiger des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de la construction endommagée ou délabrée ou partiellement détruite. La Ville doit transmettre au propriétaire de la construction un avis écrit lui indiquant la nature des travaux à effectuer pour

rendre le bâtiment conforme à la réglementation d'urbanisme ainsi que le délai prescrit pour les travaux.

Lorsqu'une construction est dans un état tel qu'elle peut mettre en danger la sécurité des personnes ou lorsqu'il n'existe pas d'autre remède utile à la démolition de la construction, la Cour Supérieure peut, sur requête de la Ville, ordonner l'exécution des travaux requis pour assurer la sécurité des personnes.

En cas d'urgence exceptionnelle, le tribunal peut autoriser la Ville à exécuter ces travaux ou à procéder à cette démolition sur le champ et la Ville peut en réclamer le coût au propriétaire du bâtiment. Le tribunal peut aussi, dans tous les cas, enjoindre aux personnes qui habitent le bâtiment de l'évacuer dans le délai qu'il indique.

[8] Le tribunal retient de la preuve que la défenderesse est propriétaire de l'immeuble et que le bâtiment est abandonné et délabré. Le bâtiment est partiellement détruit. Il n'y a pas de portes, les cadres de fenêtre sont sans fenêtres, galerie affaissée incomplète, barreau de la galerie sont affaissés.

[9] À la lumière de la preuve présentée, la poursuivante a établi hors de tout doute que la défenderesse a commis l'infraction prévue à l'article 42 du règlement régissant les normes de construction.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

DÉCLARE la défenderesse coupable de l'infraction telle que portée.

CONDAMNE la défenderesse à payer l'amende et les frais dans un délai de trente (30) jours du jugement.

Original signé

Frédérique Lalancette, J.c.m.

BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS
(Me Marc Roberge)
Avocats de la poursuivante

Auberge et Camping Lac Chateauvert Inc.
Défenderesse
Date d'audience : 19-01-2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE
VILLE DE LA TUQUE

ÉLIZABETH II par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

COUR MUNICIPALE

ASSIGNATION D'UN TÉMOIN (Subpoena)

(Articles 35 C.p.p., 699 C.cr.)

Cause:	18-00047-0
Réf.:	CAE170262

NOUS VOUS ENJOIGNONS

1.
NOM HÉBERT, MÉLANIE MAT. 10 (AFF: 819 523-2052)
ADRESSE 375 ST-JOSEPH LA TUQUE QC, G9X 1L5
Apportez avec vous _____

2.
NOM
ADRESSE
Apportez avec vous _____

3.
NOM
ADRESSE
Apportez avec vous _____

DE VOUS PRÉSENTER sous les peines prévues par la loi devant:

[X] la Cour Municipale de LA TUQUE

Sise au CENTRE SOCIAL, 525 ST-EUGENE, LA TUQUE , à 8.30 heures,
le 16 FEVRIER 2018
pour témoigner à la demande de

[X] la poursuite

[ ] la défense
dans l'affaire de AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC,
inculpé(e) de CONSTRUCTIONS ENDOMMAGEES OU DELABREES

LA TUQUE, 23 JANVIER 2018

Signé: Original signé _____

Toute personne comparaissant devant le tribunal doit être convenablement vêtue.

AVIS AU TÉMOIN

Vous avez l'obligation de vous présenter à la Cour pour témoigner dans cette affaire. Si vous refusez de vous présenter, vous pouvez être arrêté sur mandat et amené devant le juge. Pour renseignements additionnels, adressez-vous à la cour municipale décrite au recto.

Toute personne comparaissant devant le tribunal doit être convenablement vêtue.

Apporter avec vous ce document et conserver vos reçus afin d'obtenir les indemnités de déplacement. Vous avez droit au remboursement de vos frais réels de transport (autobus, automobile, train, etc.) SELON LE MODE LE PLUS ÉCONOMIQUE, compte tenu de l'ensemble des frais et indemnités accordés conformément à la réglementation.

Si vous êtes assigné comme témoin de la poursuite, vous pouvez produire votre demande de paiement à la Cour municipale décrite au recto.

Si vous êtes assigné comme témoin de la défense, vous devez produire votre demande de paiement au procureur qui vous a assigné *(nom, adresse, téléphone du procureur de la partie qui doit indemniser le témoin):*

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

INDEMNITÉ AU TÉMOIN

DÉTAILS DU TRANSPORT

☐ AVION ☐ TRAIN ☐ AUTOBUS ☐ MÉTRO ☐ TAXI ☐ AUTRES ☐ AUTOMOBILE		No d'immatriculation
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour

PROFESSION DU TÉMOIN:

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS

Date			Absence du domicile		Repas				Coucher $		Transport $		Total $	
A	M	J	Départ	Arrivée	Déj	Dîn	Sou	Montant $						
			h	h										
			h	h										
			h	h										
			h	h										
			h	h										
										GRAND TOTAL				$

AFFIRMATION SOLENNELLE DU TÉMOIN

Je soussigné(e), témoin assigné en cette cause, affirme solennellement que:

Les renseignements fournis concernant la perte de temps et les frais de séjour et de transport sont exacts.

Je fais cette affirmation solennelle, sachant qu'elle a même effet que si elle était faite sous serment.

Je déclare ☐ ne pas avoir reçu paiement ☐ avoir reçu paiement de: $.

Affirmé devant moi

, le

Signature du témoin

Personne autorisée

Caissier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT MAURICE
Nº CAE170262

COUR MUNICIPALE

CONSTAT D'INFRACTION

(Article 144 C.p.p)

DÉFENDEUR
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC,
123, NORMAN
LACHINE, QC
H8S 1A4

POURSUIVANT
VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

Dossier nº

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante:
À VILLE DE LA TUQUE, le 2017-09-13, a illégalement

Lieu de l'infraction: Rivière Mondonac, dossier MERN 404 037, Canton de Laliberté

Étant propriétaire de l'immeuble, n'a pas rénové ou démolit les constructions partiellement détruites, venant ainsi en contravention avec l'article 42 du règlement régissant les normes de construction #1000-179-2014 et amendements, commettant ainsi une infraction prévue à l'article 25 du règlement concernant la gestion des règlements d'urbanisme #1000-176-2014 et est passible d'une amende de 500,00$, outre les frais.
RGM 1000-179-2014 Article 42

Peine minimale prévue: 500.00

Original signé

MÉLANIE HÉBERT
Personne autorisée par le poursuivant

Signature

2017-09-28
Date

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.

OU

CELLE-CI: DATE HEURE

LORSQUE SIGNIFIÉ PAR: ☐ HUISSIER ☐ AGENT DE LA PAIX

SIGNATURE

AVIS DE RÉCLAMATION

PEINE RÉCLAMÉE: 500.00 + FRAIS: 142.00 + REMORQUAGE: 0.00 + CONTRIBUTION: 0.00 = TOTAL RÉCLAMÉ: 642.00

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale:

SI UNE PEINE PLUS FORTE QUE LA PEINE MINIMALE EST RÉCLAMÉE, LE DÉFENDEUR QUI TRANSMET UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ EN CONTESTANT LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE N'EST PAS TENU DE TRANSMETTRE LE MONTANT TOTAL D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ.

POURSUIVANT

VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU DE NON-CULPABILITÉ

(Voir instructions au verso)

Détacher ici et retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous

COUR MUNICIPALE VILLE DE LA TUQUE
375 ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5
TEL : 819 523-8200

À L'INFRACTION DÉCRITE AU CONSTAT Nº CAE170262 , JE SOUSSIGNÉ(E) PLAIDE:

☐ COUPABLE
☐ COUPABLE, MAIS JE CONTESTE LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE;

☐ NON COUPABLE,

SIGNATURE DU DÉFENDEUR (PERSONNE MORALE, VOIR VERSO) _____ DATE _____ QUALITÉ (SI PERSONNE MORALE) _____

SI NOUVELLE ADRESSE, L'INSCRIRE _____

DÉFENDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT MAURICE
Nº CAE170262

COUR MUNICIPALE

CONSTAT D'INFRACTION

(Article 144 C.p.p)

DÉFENDEUR
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC,
123, NORMAN
LACHINE, QC
H8S 1A4

POURSUIVANT
VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

Dossier nº

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante:
À VILLE DE LA TUQUE, le 2017-09-13, a illégalement

Lieu de l'infraction: Rivière Mondonac, dossier MERN 404 037, Canton de Laliberté

Étant propriétaire de l'immeuble, n'a pas rénové ou démolit les constructions partiellement détruites, venant ainsi en contravention avec l'article 42 du règlement régissant les normes de construction #1000-179-2014 et amendements, commettant ainsi une infraction prévue à l'article 25 du règlement concernant la gestion des règlements d'urbanisme #1000-176-2014 et est passible d'une amende de 500,00$, outre les frais.
RGM 1000-179-2014 Article 42

Peine minimale prévue: 500.00

MÉLANIE HÉBERT — Personne autorisée par le poursuivant
(S) MÉLANIE HÉBERT — Signature
2017-09-28 — Date

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.

OU

CELLE-CI: DATE | HEURE

LORSQUE SIGNIFIÉ PAR: ☐ HUISSIER ☐ AGENT DE LA PAIX

SIGNATURE

AVIS DE RÉCLAMATION

PEINE RÉCLAMÉE: 500.00 + FRAIS: 142.00 + REMORQUAGE: 0.00 + CONTRIBUTION: 0.00 = TOTAL RÉCLAMÉ: 642.00

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale:

SI UNE PEINE PLUS FORTE QUE LA PEINE MINIMALE EST RÉCLAMÉE, LE DÉFENDEUR QUI TRANSMET UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ EN CONTESTANT LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE N'EST PAS TENU DE TRANSMETTRE LE MONTANT TOTAL D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ.

POURSUIVANT

VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU DE NON-CULPABILITÉ
(Voir instructions au verso)

Détacher ici et retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous

COUR MUNICIPALE VILLE DE LA TUQUE
375 ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5
TEL : 819 523-8200

À L'INFRACTION DÉCRITE AU CONSTAT Nº CAE170262 , JE SOUSSIGNÉ(E) PLAIDE:

☐ COUPABLE
☐ COUPABLE, MAIS JE CONTESTE LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE;

☐ NON COUPABLE,

SIGNATURE DU DÉFENDEUR (PERSONNE MORALE, VOIR VERSO) — DATE — QUALITÉ (SI PERSONNE MORALE)

SI NOUVELLE ADRESSE, L'INSCRIRE _____

COUR


10:04 13/SEP/2017


10:04 13/SEP/2017


10:05 13/SEP/2017


10:04 13/SEP/2017




10:06 13/SEP/2017


10:06 13/SEP/2017


OFF










10:08 13/SEP/2017


10:08 13/SEP/2017




10:08 13/SEP/2017





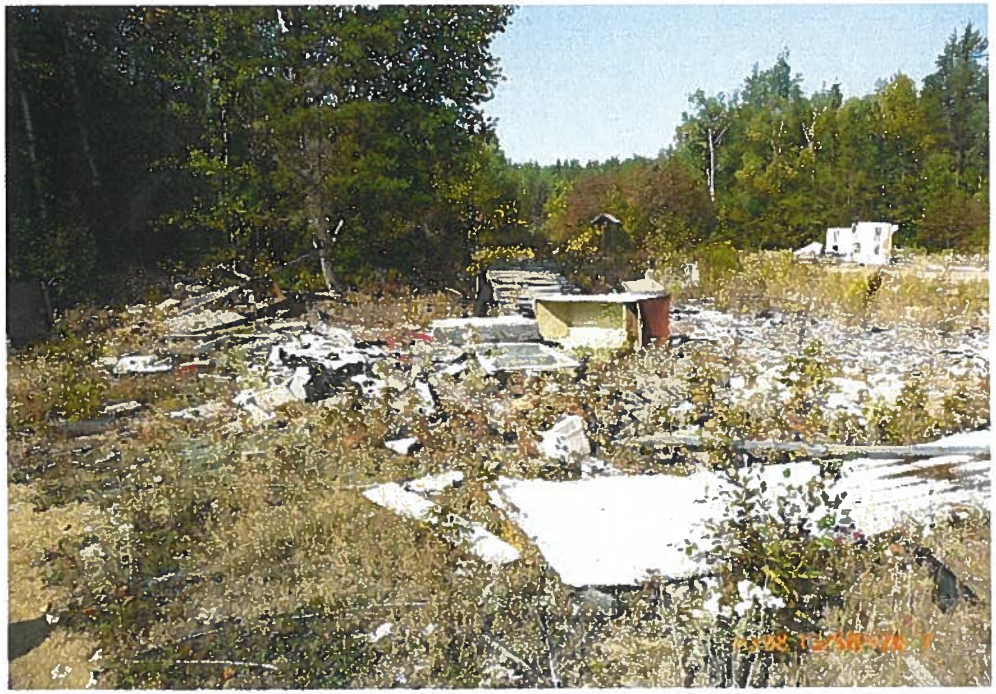
















10:09 13/SEP/2017


10:10 13/SEP/2017




















10:12 13/SEP/2017


10:11 13/SEP/2017


10:12 13/SEP/2017


10:12 13/SEP/2017


10:13 13/SEP/2017

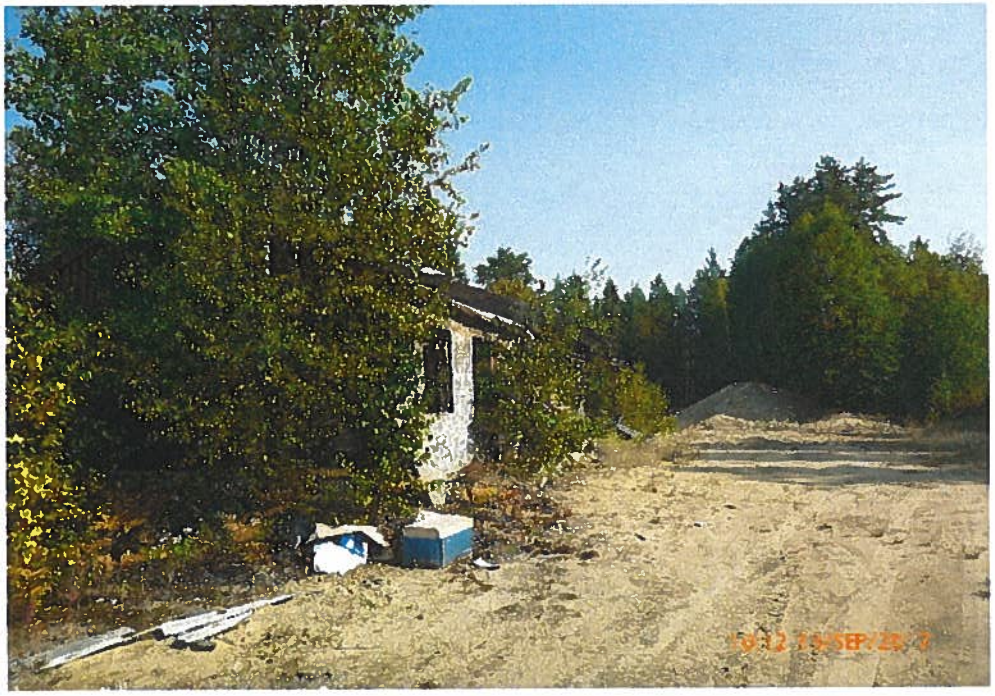




OFF
10:13 13/SEP/2017


10:14 13/SEP/2017


OF


10:13 13/SEP/2017


10:14 13/SEP/2017




10:14 13/SEP/2017


10:14 13/SEP/20







VILLE DE LA TUQUE

2017-08-01-071

MISE EN DEMEURE

Certifié : LP 502 822 073 CA

Propriétaire :

Madame, Monsieur	Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
Au soin de :	Roderick Shea

Adresse de correspondance

Adresse :	123 rue Norman	**Case Postale :**	
Municipalité	Lachine, Québec		
Code postal	H8S 1A4		

Matricule : 6967-47-6026

Adresse de situation :

Emplacement :	Rivière Mondonac	**Lot (s):**	
Municipalité :	La Tuque	**Canton de**	Laliberté
		Bail :	**404 037**

Activités dérogatoires :

Suite aux inspections effectuées au lieu ci-haut mentionné, nous avons constaté les activités dérogatoires suivantes. Ces activités sont contraires et non conformes à la règlementation municipale.

Votre propriété comporte plusieurs bâtiments délabrés et/ou partiellement démolit.

Règlement(s) municipal(aux) non respecté(s):

Règlement régissant les normes de construction # 1000-179-2014, article 42

Correctif :

Vous devez interrompre immédiatement les activités dérogatoires ci-haut décrites.

Pour corriger la situation vous devez, comme propriétaire ou occupant, apporter les correctifs suivants :

Vous devez démolir et nettoyer votre terrain.

D'ici le *1er septembre 2017* **, suite à la réception de la présente mise en demeure, et si vous ne vous êtes pas conformé à ce qui précède, la municipalité prendra les moyens légaux appropriés sans avis ni délai.**

Fait à La Tuque le 2017-08-01

Adresse : 375, rue Saint-Joseph, La Tuque, Québec, G9X 1L5

Téléphone : (819) 523-8200

Original signé

Inspecteur municipal

Mélanie Hébert

Urbanisme

Copie conforme :

Philippe Pronovost — Superviseur permis et inspections

Jean-Sébastien Poirier — Greffier

VILLE DE LA TUQUE

2017-08-01-070

MISE EN DEMEURE

Certifié : LP 502 822 073 CA

Propriétaire :

Madame, Monsieur	Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
Au soin de :	Roderick Shea

Adresse de correspondance

Adresse :	123 rue Norman	**Case Postale :**	
Municipalité	Lachine, Québec		
Code postal	H8S 1A4		

Matricule : 6967-47-6026

Adresse de situation :

Emplacement :	Rivière Mondonac	**Lot (s):**	
Municipalité :	La Tuque	**Canton de**	Laliberté
		Bail :	**404 037**

Activités dérogatoires :

Suite aux inspections effectuées au lieu ci-haut mentionné, nous avons constaté les activités dérogatoires suivantes. Ces activités sont contraires et non conformes à la règlementation municipale.

Vous accumulez des nuisances sur votre propriété (véhicules désaffectés, vieux matériaux, ferrailles, vieux bois, déchets, carcasse de véhicules, véhicules hors d'usage).

Règlement(s) municipal(aux) non respecté(s):

Règlement concernant les nuisances # 1000-111-2006, article 5

Correctif :

Vous devez interrompre immédiatement les activités dérogatoires ci-haut décrites.

Pour corriger la situation vous devez, comme propriétaire ou occupant, apporter les correctifs suivants :

Vous devez ramasser toutes les nuisances accumulées sur votre propriété

D'ici le *1er septembre 2017* **, suite à la réception de la présente mise en demeure, et si vous ne vous êtes pas conformé à ce qui précède, la municipalité prendra les moyens légaux appropriés sans avis ni délai.**

Fait à La Tuque le 2017-08-01

Adresse : 375, rue Saint-Joseph, La Tuque, Québec, G9X 1L5

Téléphone : (819) 523-8200

Original signé

Inspecteur municipal

Mélanie Hébert

Urbanisme

Copie conforme :

Philippe Pronovost — Superviseur permis et inspections

Jean-Sébastien Poirier — Greffier

Date: 2017/08/17

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la date de la livraison et la signature de la personne qui a accepté l'envoi sous mentionné

Numéro d'article	LP502822073CA
Nom de produit	Xpresspost/Xpresspost
Numéro de référence 1	Sans Objet
Numéro de référence 2	Sans Objet
Date de livraison (aaaa/mm/jj)	2017/08/03
Nom du signataire	R SHEA
Signature	53-54

Salutations distinguées,

Réseau des relations avec la clientèle

1 888 550-6333.

(de l'extérieur du Canada 1 416 979-3033)

Cette copie est conforme à la date de livraison et à l'image de signature de la personne qui a accepté les envois susmentionnés. Ces informations ont été extraites de la banque de données de Postes Canada.

POSTES CANADA
CANADA POST

Numéro de repérage

LP502822073CA

Type de produit: Xpresspost
Livraison prévue : 2017/08/03

Progression de la livraison

Date	Heure	Emplacement	Description	Point de vente	Nom du signataire
2017/08/03	12:33	LASALLE	Livré		
2017/08/03	12:33		Image de la signature enregistrée pour consultation en ligne		R SHEA
2017/08/03	10:57	LASALLE	Article sorti pour livraison		
2017/08/03	05:38	LASALLE	Article traité		
2017/08/02	20:29	TROIS-RIVIERES	En transit		
2017/08/02	17:35	TROIS-RIVIERES	Article traité		
2017/08/02	13:45	LA TUQUE	Article accepté au bureau de poste		

Caractéristiques et options
Signature Requise

© 2017 Société canadienne des postes

404-037-6967-47-6026 Auberge Dépanneur.












11:33 24/JUL/2017






































11:37 24/JUL/2017


11:38 24/JUL/2017


11:37 24/JUL/2017


11:38 24/JUL/2017


11:38 24/JUL/2017


11:39 24/JUL/2017


11:38 24/JUL/2017




11:39 24/JUL/2017


11:40 24/JUL/2017




11:40 24/JUL/2017











09GB E00-598

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

LP 448 579 562 CA

CERTIFIÉ

Le 16 mars 2016

Monsieur Roderick Shea
Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 406 301

Objet : Avis de non-renouvellement de bail pour non-respect de la règlementation

Monsieur,

La présente fait suite aux nombreux avis qui ont été transmis et aux inspections effectuées sur le terrain par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles visant à vous conformer aux dispositions de la règlementation municipale et provinciale relatives aux normes environnementales.

Nous constatons à ce jour qu'aucune amélioration ou modification n'a été apportée sur le terrain pour corriger les infractions qui ont été constatées. Vous trouverez en annexe la liste des avis d'infractions constatées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (voir annexe 1).

Par conséquent, cette lettre est un avis de non-renouvellement de bail. Si vous désirez conserver votre droit, vous devrez apporter les correctifs demandés au plus **tard le 20 mai 2016.**

Si vous ne donnez pas suite à cet avis, nous considérerons que vous ne désirez pas conserver votre bail et nous procèderons à sa résiliation par non-renouvellement, 30 jours après la mise à la poste de cet avis. Vous devrez libérer le terrain de tous bâtiments, constructions, roulottes et améliorations et remettre les lieux dans un état satisfaisant.

100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978

Veuillez prendre note que le non-renouvellement de votre bail n'aurait pas pour effet de vous libérer des sommes dues au Ministère.

Recevez, Monsieur, nos cordiales salutations.

Original signé

François Fréchette
Conseiller en gestion du territoire public

p. j. Annexe

c. c. Mmes Mélanie Hébert, inspectrice, Ville La Tuque
Marylène Denis, MDDELCC
Mireille Hamelin, MERN

Annexe 1

Liste des points de non-conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Avis de non-conformité transmis par le secteur hydrique du MDDELCC pour les articles suivants :

- Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant, soit des sédiments, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Constats sur le terrain :

- Aménagement d'une prise d'eau avec remblai dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain.

- Présence, dans la rive du lac Joncas :

  - ✓ d'une descente d'accès au lac d'environ sept mètres de largeur sur les terres publiques;
  - ✓ l'ouverture dans la rive par un déboisement récent, qui permettait l'accès au lac depuis un terrain de camping;
  - ✓ l'absence de bande de protection riveraine au lac Joncas, à l'extérieur du bail d'occupation du MERN, mais utilisé à des fins commerciales par la présence d'une roulotte permanente;
  - ✓ la présence d'une autre descente qui présentait des signes d'érosion, à l'endroit d'un ancien site de jetée forestière.

- Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages, soit des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans la bande riveraine, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1

- Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages, soit des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir fait des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain ainsi que des travaux dans la bande riveraine.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Avis de non-conformité transmis par le secteur municipal du MDDELCC pour les articles suivants :

- Avoir établi un aqueduc, une prise d'eau d'alimentation, des appareils pour la purification de l'eau avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation, à savoir :

  ✓ avoir établi des prises d'eau dans un lac sans avoir demandé l'autorisation au ministère.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 1

- Avoir procédé à l'exécution de travaux d'égout ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation, à savoir :

  ✓ avoir installé un réseau d'égout et des installations de traitement des eaux usées sans avoir obtenu d'autorisation du ministère.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 2

- Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, de camping, de roulottes, un parc de maisons mobiles, une colonie de vacances ou une plage publique sans qu'il soit desservi par un système d'aqueduc et un système d'égout autorisés par le ministre.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 33

- Avoir effectué un prélèvement d'eau sans qu'il ait été soumis à l'autorisation du ministre, à savoir un prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine pour desservir tout autre établissement, installation ou système d'aqueduc alimentant plus de 20 personnes.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.75

LA MUNICIPALITÉ DE T.N.O. Haut-St-Maurice

DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

00-106(F)
L9G8-L00-1598

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Les mesures officielles sont les mesures métriques)

Nom du propriétaire M. Jean-Claude Chappagne Date 27 Juin 2000 ~~19~~
Adresse actuelle 391 Rue Therrien, St-Gabriel de Brandon Code postal J0K 2N0 No tél. 819-553-6104, bipo
Adresse projetée Lac Jowas, Rivière Mondonac, c.t. Laliberté
Lot à bâtir: No de cadastre 406301 Largeur ..... Profondeur ..... Superficie 10945 m²
Phase I

Genre de construction: projetée ☑ existante ☐ occupation: annuelle ☐ saisonnière ☑

Unifamiliale ☐ Trifamiliale ☐ Autre ☑
Bifamiliale ☐ Multifamiliale ☐ Précisez Camping en 2 phases

Dimensions extérieures de la bâtisse: Façade ..... Côtés .....
Nombre de chambre (s) à coucher: 6 c.c. ou 9 roulottes maximum

La rue face à cette propriété, est-elle de la municipalité : Oui ☐ Non ☐

Ce terrain sera desservi par:

Puits privé ☐ Réseau d'aqueduc privé ☐ Réseau d'égout municipal ☐
Réseau d'égout privé ☐ No de permis ..... No de permis .....
Réseau d'aqueduc municipal ☐ Eau d'un lac ou cours d'eau ☑

Nature du sol de votre propriété (cocher au choix)

sable ☑ gravier ☑ autre ☐
glaise ☐ terre arable ☐ précisez .....

Profondeur de la nappe phréatique ..... Profondeur du roc .....
Le terrain sera-t-il rehaussé à l'endroit de l'élément épurateur: Oui ☐ Non ☐
Si oui, de combien? ..... centimètres

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique approuvée par le BNQ: (cocher au choix) No d'approbation .....
Fosse septique construite sur place ☐
Fosse préfabriquée: nom du fabricant: .....
Fosse septique en béton armé ☐ Fosse septique en plastique armé de fibre de verre ☐
Fosse septique en polyéthylène ☐ Fosse septique - caractéristiques générales ☐
Fosse septique en acier ☐ Autre ☐
Précisez: .....

Capacité totale de la fosse septique en mètres cubes ou gals imp. (cocher la case appropriée)

1 chambre à coucher: 2,3 mètres cubes (500 gals imp.) ☐ 4 chambres à coucher: 3,9 mètres cubes (850 gals imp.) ☐
2 chambres à coucher: 2,8 mètres cubes (625 gals imp.) ☐ 5 chambres à coucher: 4,3 mètres cubes (950 gals imp.) ☐
3 chambres à coucher: 3,4 mètres cubes (750 gals imp.) ☐ 6 chambres à coucher: 4,8 mètres cubes (1050 gals imp.) ☐

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

classique ☐ modifié ☑ puits absorbant ☐
filtre à sable hors-sol ☐ filtre à sable classique ☐

Sur le lot à bâtir, y a-t-il eu des essais de percolation? (étude technique du degré de perméabilité du sol)
Oui ☐ Non ☑
Si oui, joindre les résultats au présent formulaire.

Nombre de chambre(s)	Superficie disponible en mètres carrés	Nombre de tranchée(s)	Nombre de rangée(s)	Longueur en mètres tranchée(s)	Longueur en mètres rangée(s)
1 ☐					
2 ☐					
3 ☐					
4 ☐					
5 ☐					
6 ☑	1290 pi²		6		

SCHÉMA D'IMPLANTATION

Sur le schéma ci-contre, prière d'indiquer les informations suivantes: (voir codes au verso)

a) Les limites de votre propriété, ses dimensions et le nom de la rue.
b) La pente générale du terrain et la direction du Nord.
c) Les distances avant et de chaque côté de la maison aux lignes du lot.
d) L'emplacement des puits, puisards, installations septiques des voisins les plus proches et indiquez leur distance en mètres.
e) L'emplacement projeté de votre puits et de vos propres installations sanitaires, en mentionnant le nombre de tranchées et leur longueur respective en mètres.

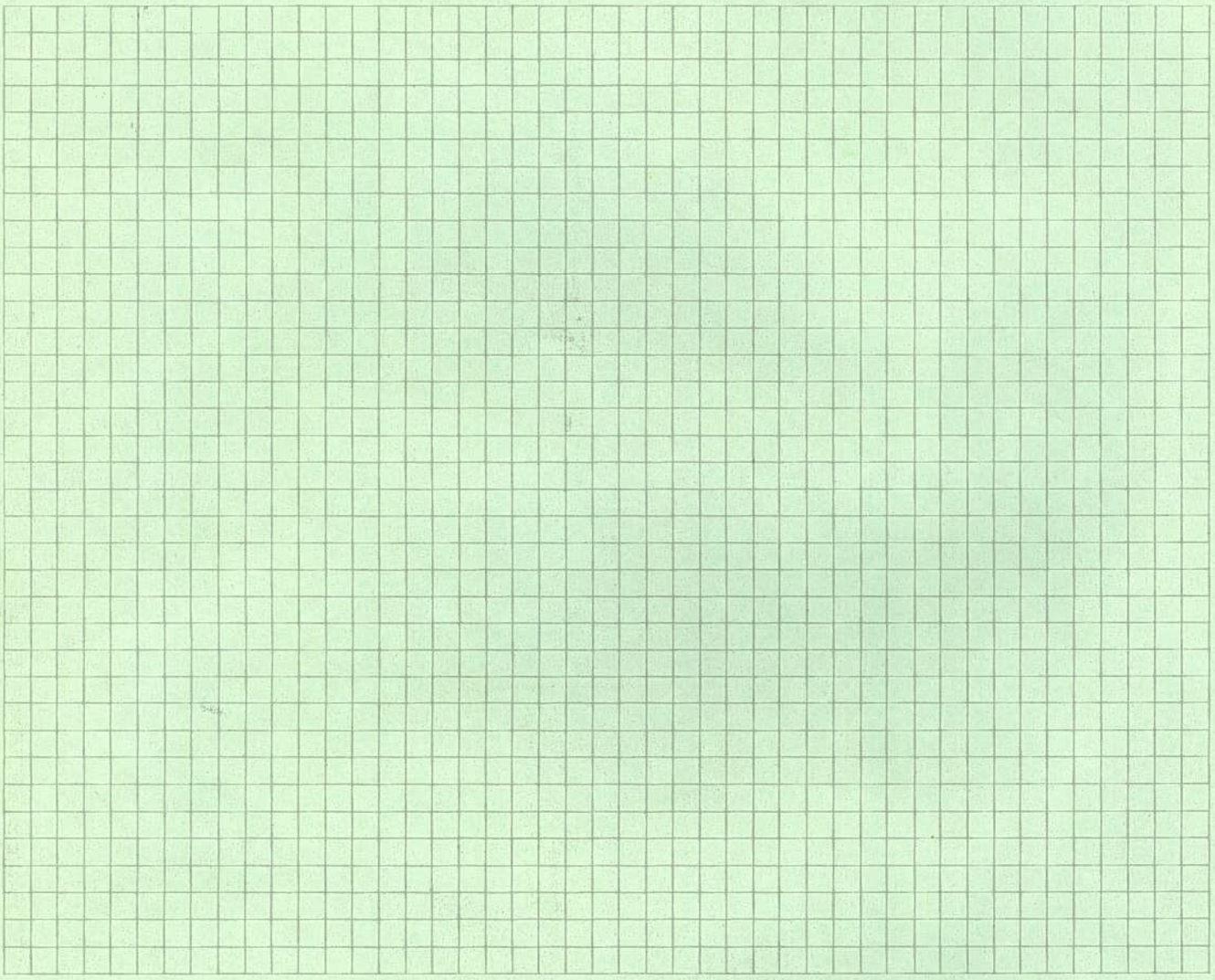

CERTIFICATION DES PRÉSENTES

Je certifie que les détails fournis dans la présente formule sont véridiques et je m'engage, avant d'occuper les lieux, de compléter les travaux d'installation septique mentionnés et respecter toute directive émise par la municipalité et le ministère de l'Environnement.

Signature du propriétaire ..... Date 30/06/00

53-54

APPROBATION

Visite des lieux par l'inspecteur municipal, pour fin d'approbation finale, avant que les travaux de recouvrement des installations septiques ne soient complétés.

coût: 50$
Reçu: 24959

Approbation de la demande de permis ☐ Refus ☐
Approbation des travaux avant le recouvrement ☑ Refus ☐

Remarques: .....
Date ..... Par: .....
Inspecteur municipal

Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 871-C (FLA-572)

25 MÈTRES MIN. (82')

Lac Joncas

cabinet à fosse sèche (Bécosse)

6 MÈTRES MIN. (20')

20'

Accueil

24'

Boisé

Emplacements pour roulottes
* 9 maximum

25 MÈTRES MIN. (82')

1 2 3 4 5

6 7 8 9

conduite d'amenée secondaire 4" B.N.Q.

Boisé

Chemin secondaire

10' MIN.

4' 4' 4' 4' 4'

24'

conduite d'amenée primaire 6" RDS

Emplacements pour tentes
(aucun service)

ÉLÉMENT ÉPURATEUR DE 24' X 52' AVEC 6 RANGÉES DE TUYAUX PERFORÉS B.N.Q.

10' MIN.

52'

10' MIN.

ARBRES OU ARBUSTES

Boisé

Chemin Public

Fosse septique de 4,8m³
Certifiée B.N.Q.

Camping Lac Joncas et Rivière Mondonac
Phase 1, dossier 406301

LA MUNICIPALITÉ DE T.N.O. Champlain

DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

Permis 97-03

Mat: 90912-022-6967-47-6002

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Les mesures officielles sont les mesures métriques)

Nom du propriétaire Jean-Claude Chaumpagne Date 16 janvier 1997.
Adresse actuelle 391 rue Thurrien, St-Isidore de Prescott Code postal K0A 2W0 No tél. 514-835-2150
Adresse projetée 404037 ~~Lac Simon~~ Ch. Lalibuté, Riviere Hondouac
Lot à bâtir: No de cadastre ..... Largeur 70m Profondeur 115m Superficie 8000m²

Genre de construction: projetée ☑ existante ☐ occupation: annuelle ☐ saisonnière ☑

Unifamiliale ☑ Trifamiliale ☐ Autre ☐
Bifamiliale ☐ Multifamiliale ☐ Précisez .....

Dimensions extérieures de la bâtisse: Façade 48' Côtés 24'
Nombre de chambre (s) à coucher: 4 chambres

La rue face à cette propriété, est-elle de la municipalité : Oui ☐ Non ☐

Ce terrain sera desservi par:

Puits privé ☑ Réseau d'aqueduc privé ☐ Réseau d'égout municipal ☐
Réseau d'égout privé ☐ No de permis ..... No de permis .....
Réseau d'aqueduc municipal ☐ Eau d'un lac ou cours d'eau ☐

Nature du sol de votre propriété (cocher au choix)

sable ☐ sable & gravier ☑ autre ☐
glaise ☐ terrain à environ = 30' du niveau du lac terre arable ☐ précisez .....
Profondeur de la nappe phréatique ..... Profondeur du roc .....
Le terrain sera-t-il rehaussé à l'endroit de l'élément épurateur: Oui ☐ Non ☑
Si oui, de combien? ..... centimètres

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique approuvée par le BNQ: (cocher au choix) No d'approbation .....
Fosse septique construite sur place ☐
Fosse préfabriquée: nom du fabricant: .....
Fosse septique en béton armé ☐ Fosse septique en plastique armé de fibre de verre ☐
Fosse septique en polyéthylène ☑ Fosse septique - caractéristiques générales ☐
Fosse septique en acier ☐ Autre ☐
Précisez: .....

Capacité totale de la fosse septique en mètres cubes ou gals imp. (cocher la case appropriée)

1 chambre à coucher: 2,3 mètres cubes (500 gals imp.) ☐ 4 chambres à coucher: 3,9 mètres cubes (850 gals imp.) ☑ exigé
2 chambres à coucher: 2,8 mètres cubes (625 gals imp.) ☐ 5 chambres à coucher: 4,3 mètres cubes (950 gals imp.) ☐
3 chambres à coucher: 3,4 mètres cubes (750 gals imp.) ☐ 6 chambres à coucher: 4,8 mètres cubes (1050 gals imp.) ☐

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

classique ☐ modifié ☑ puits absorbant ☐
filtre à sable hors-sol ☐ filtre à sable classique ☐

Sur le lot à bâtir, y a-t-il eu des essais de percolation? (étude technique du degré de perméabilité du sol)
Oui ☐ Non ☐
Si oui, joindre les résultats au présent formulaire.

Nombre de chambre(s)	Superficie disponible en mètres carrés	Nombre de tranchée(s)	Nombre de rangée(s)	Longueur en mètres tranchée(s)	Longueur en mètres rangée(s)
1 ☐					
2 ☐					
3 ☐					
4 ☑	860pi²		6		36 pieds.
5 ☐					
6 ☐					

SCHÉMA D'IMPLANTATION

Sur le schéma ci-contre, prière d'indiquer les informations suivantes: (voir codes au verso)

a) Les limites de votre propriété, ses dimensions et le nom de la rue.
b) La pente générale du terrain et la direction du Nord.
c) Les distances avant et de chaque côté de la maison aux lignes du lot.
d) L'emplacement des puits, puisards, installations septiques des voisins les plus proches et indiquez leur distance en mètres.
e) L'emplacement projeté de votre puits et de vos propres installations sanitaires, en mentionnant le nombre de tranchées et leur longueur respective en mètres.

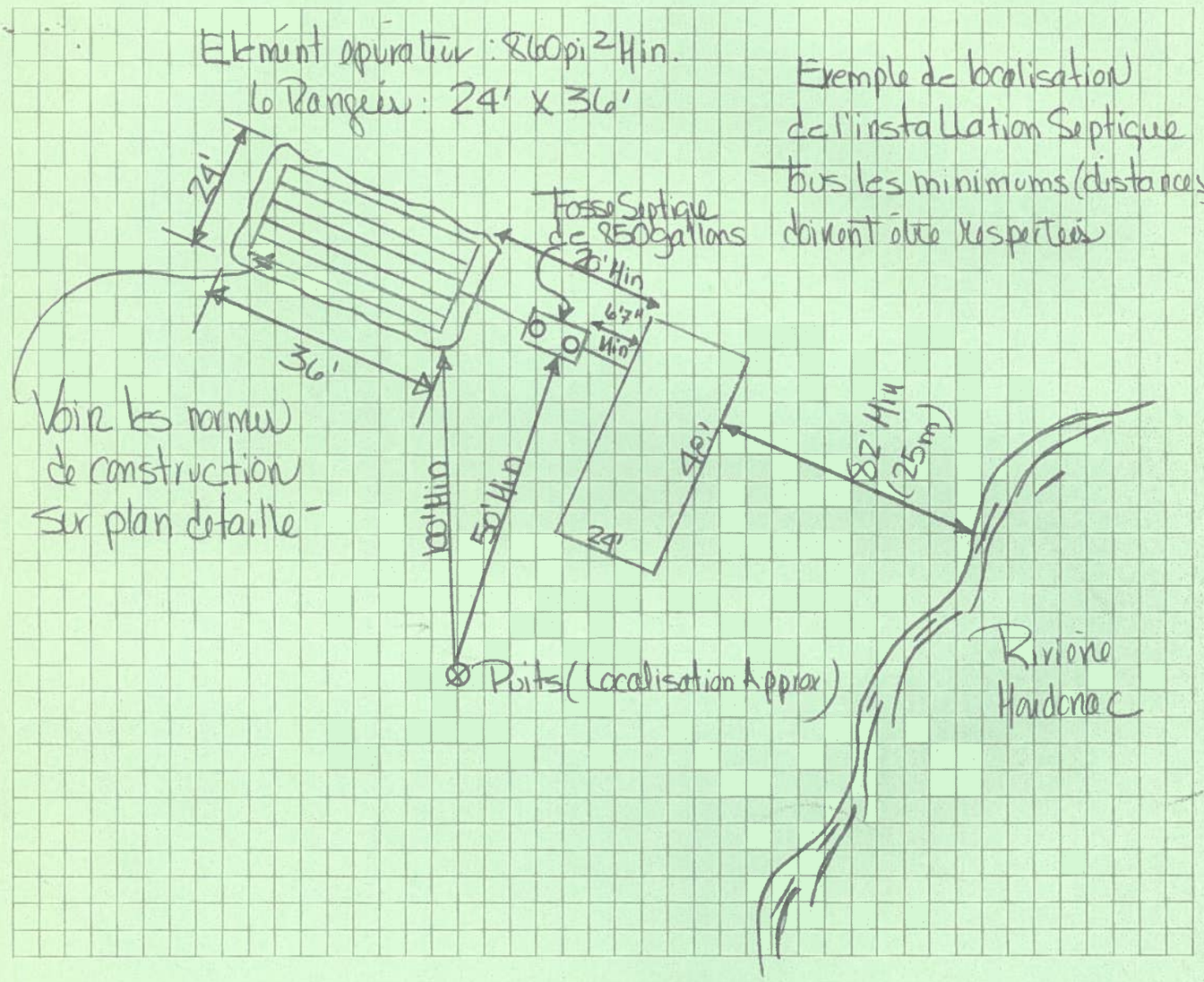

CERTIFICATION DES PRÉSENTES

Je certifie que les détails fournis dans la présente formule sont véridiques et je m'engage, avant d'occuper les lieux, de compléter les travaux d'installation septique mentionnés et respecter toute directive émise par la municipalité et le ministère de l'Environnement.

Signature du propriétaire ..... Date .....

Signé et conservé

APPROBATION

Coût du Permis : $ 50.00

Visite des lieux par l'inspecteur municipal, pour fin d'approbation finale, avant que les travaux de recouvrement des installations septiques ne soient complétés.

reçu 6268

Approbation de la demande de permis ☑ 20-01-97 Refus ☐
Approbation des travaux avant le recouvrement ☐ Refus ☐

Remarques: le propriétaire devra nous fournir des photos de chacune des étapes de construction de l'installation septique ainsi que la localisation exacte.

Date ..... 20 janvier 97 ..... Par: ..... Lilly Lepage .....
Inspecteur municipal

LA MUNICIPALITÉ DE T.N.O. Haut-St-Maurice

DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE 00-107(F)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Les mesures officielles sont les mesures métriques)

Nom du propriétaire M. Jean-Claude Chapagne Date 27 Juin 2000 19

Adresse actuelle 391 rue Therrien, St-Gabriel de Brandon Code postal J0K 2N0 No tél.: 523-6104, bip 05

Adresse projetée Lac Jouras, Rivière Mondonac, c.t. Laflèche

Lot à bâtir: No de cadastre 406301 Phase II Largeur ..... Profondeur ..... Superficie 15322 m²

Genre de construction: projetée ☑ existante ☐ occupation: annuelle ☐ saisonnière ☑

Unifamiliale ☐ Trifamiliale ☐ Autre ☑

Bifamiliale ☐ Multifamiliale ☐ Précisez Camping en 2 Phases

Dimensions extérieures de la bâtisse: Façade ..... Côtés .....

Nombre de chambre (s) à coucher: 6 c.c. ou 9 roulottes maximum

La rue face à cette propriété, est-elle de la municipalité : Oui ☐ Non ☐

Ce terrain sera desservi par:

Puits privé ☐ Réseau d'aqueduc privé ☐ Réseau d'égout municipal ☐

Réseau d'égout privé ☐ No de permis ..... No de permis .....

Réseau d'aqueduc municipal ☐ Eau d'un lac ou cours d'eau ☑

Nature du sol de votre propriété (cocher au choix)

sable ☑ gravier ☑ autre ☐

glaise ☐ terre arable ☐ précisez .....

Profondeur de la nappe phréatique ..... Profondeur du roc .....

Le terrain sera-t-il rehaussé à l'endroit de l'élément épurateur: Oui ☐ Non ☐

Si oui, de combien? ..... centimètres

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique approuvée par le BNQ: (cocher au choix) No d'approbation .....

Fosse septique construite sur place ☐

Fosse préfabriquée: nom du fabricant: .....

Fosse septique en béton armé ☐ Fosse septique en plastique armé de fibre de verre ☐

Fosse septique en polyéthylène ☐ Fosse septique - caractéristiques générales ☐

Fosse septique en acier ☐ Autre ☐

Précisez: .....

Capacité totale de la fosse septique en mètres cubes ou gals imp. (cocher la case appropriée)

1 chambre à coucher: 2,3 mètres cubes (500 gals imp.) ☐ 4 chambres à coucher: 3,9 mètres cubes (850 gals imp.) ☐

2 chambres à coucher: 2,8 mètres cubes (625 gals imp.) ☐ 5 chambres à coucher: 4,3 mètres cubes (950 gals imp.) ☐

3 chambres à coucher: 3,4 mètres cubes (750 gals imp.) ☐ 6 chambres à coucher: 4,8 mètres cubes (1050 gals imp.) ☐

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

classique ☐ modifié ☑ puits absorbant ☐

filtre à sable hors-sol ☐ filtre à sable classique ☐

Sur le lot à bâtir, y a-t-il eu des essais de percolation? (étude technique du degré de perméabilité du sol)

Oui ☐ Non ☑

Si oui, joindre les résultats au présent formulaire.

Nombre de chambre(s)	Superficie disponible en mètres carrés	Nombre de tranchée(s)	Nombre de rangée(s)	Longueur en mètres tranchée(s)	Longueur en mètres rangée(s)
1 ☐					
2 ☐					
3 ☐					
4 ☐					
5 ☐					
6 ☑	1290 pi²		6		

SCHÉMA D'IMPLANTATION

Sur le schéma ci-contre, prière d'indiquer les informations suivantes: (voir codes au verso)

a) Les limites de votre propriété, ses dimensions et le nom de la rue.
b) La pente générale du terrain et la direction du Nord.
c) Les distances avant et de chaque côté de la maison aux lignes du lot.
d) L'emplacement des puits, puisards, installations septiques des voisins les plus proches et indiquez leur distance en mètres.
e) L'emplacement projeté de votre puits et de vos propres installations sanitaires, en mentionnant le nombre de tranchées et leur longueur respective en mètres.

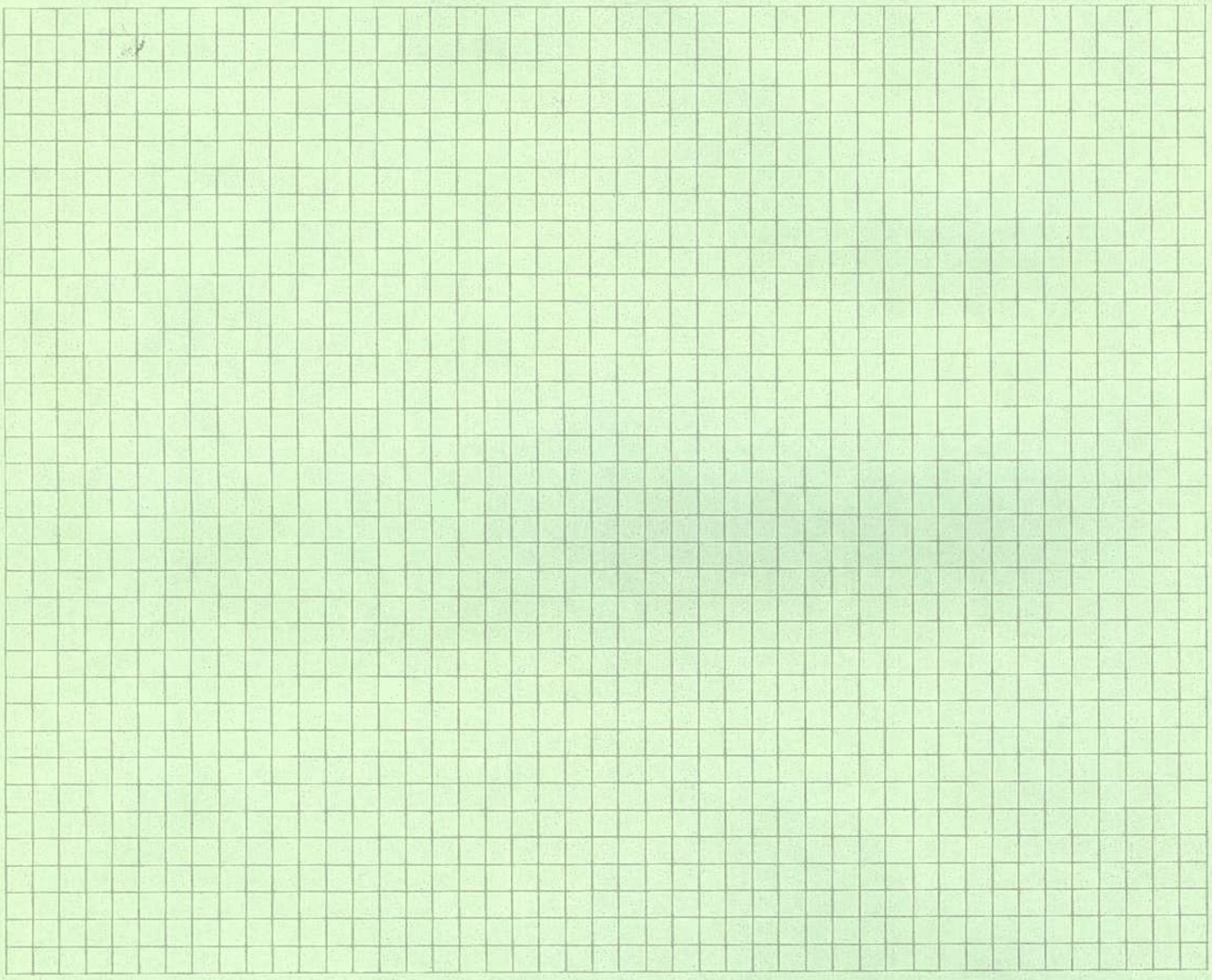

CERTIFICATION DES PRÉSENTES

Je certifie que les détails fournis dans la présente formule sont véridiques et je m'engage, avant d'occuper les lieux, de compléter les travaux d'installation septique mentionnés et respecter toute directive émise par la municipalité et le ministère de l'Environnement.

Signature du propriétaire ..... Date 30/06/04

53-54

APPROBATION

Visite des lieux par l'inspecteur municipal, pour fin d'approbation finale, avant que les travaux de recouvrement des installations septiques ne soient complétés.

cert. 50 $
Reçu : 24959

Approbation de la demande de permis ☐ Refus ☐
Approbation des travaux avant le recouvrement ☑ Refus ☐

Remarques: .....
Date ..... Par: .....
Inspecteur municipal

Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 871-C (FLA-572)

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LA VIOLETTE

MRC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: T.N.O. Champlain Code: 90512

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☑

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

31P/12

OK JMO 5/03

Date de la demande: 16 juin 2000 N° permis: 00-105

Zonage: Forestier N° rôle: 6968 60 1598

à déterminer

Nom du propriétaire: M. Jean-Claude Champagne

Adresse 391, rue Thennien, ST-Gabrielle-Brandon, Qc. J0K 2N0 Tél.: 450-835-5233 819-523-6104 bip 05

Nom de l'entrepreneur: le propriétaire

Adresse: Tél.:

Localisation des travaux: Lac Joncas, Canton de l'Aliberté

Désignation cadastrale: 406 301

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

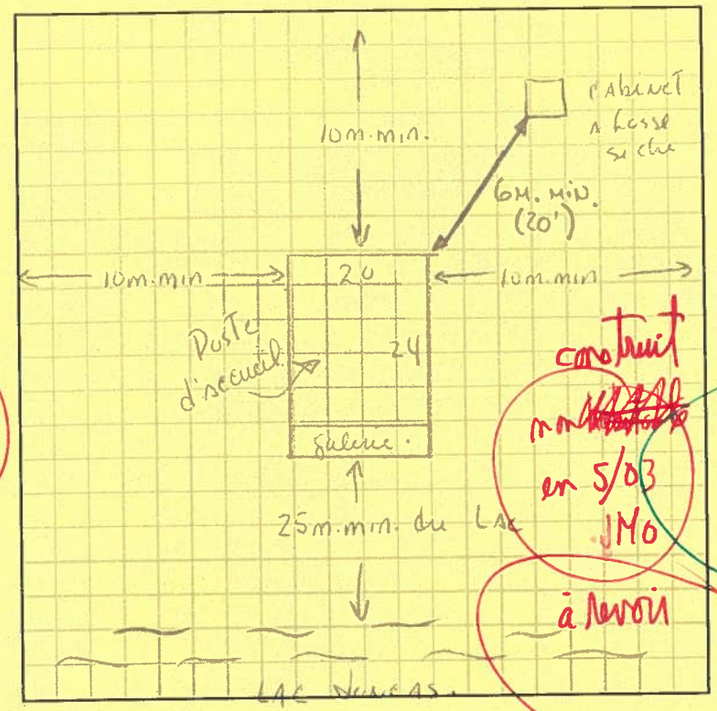

construit non en 5/03 JMO

à revoir

rue:

TERRAIN

largeur: —

profondeur: —

superficie: 26267 m²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☑

accès: par chemin

RUE publique ☐ privée ☐

SERVICES

Non construit 8/04 Phil. P

☐ aqueduc:

☐ égouts:

☐ installation septique:

toilette sèche avec puits absorbant pour les eaux ménagères.

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination	Poste d'accueil	
dimension (façade)	20'	
dimension (profondeur)	24'	
hauteur (nombre d'étages)	1 étage	
marge recul avant	*25m.min. du lac (85')	
marge recul arrière	10m.min (33')	
marge latérale droite	10m.min (33')	
marge latérale gauche	10m.min (33')	
superficie d'occupation au sol	480pi²	
rapport plancher/terrain (%)	—	
finition extérieur	Planche de bois	

☐ construction bâtiment principal

☑ construction bâtiment secondaire

☐ agrandissement, modification

☐ réparation

☐ démolition

☐ autre: _____

☐ 2-3 industrie manufacturière

☐ 4- transport, communication

☐ 5- commerciale

☑ 6- services

☐ 7- culturelle, loisirs

☐ 8- production et extraction de richesses naturelles

☐ 9- terrain non exploité et étendue d'eau

nombre de logements créés _____

Remarques: * La bande de protection riveraine de 25m (85') se calcule à partir de la ligne des hautes eaux.
- Le permis est valide pour une période de douze mois renouvelable.

Description des travaux: Construction d'un poste d'accueil pour le camping (permis 00-104) de 20'x24' avec Toiture en tôle, Finition extérieur en planche de bois. Fondations sur caisse en bloc de béton. Isolation en laine minérale.
Construction d'une remise de 8'x8' pour ranger le poisson.

Coût approximatif du projet: 8,000.- $

Durée des travaux: début: 26 juin 2000 fin: 26 juin 2001

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais toute construction non montrée aux plans approuvés et non déclarée dans la présente et exécutée en contravention avec les règlements de zonage et de construction.

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municipalité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Date: 30/06/00

53-54

x _____
PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT
Signé et accordé

Permis accordé ☑ Permis refusé ☐ Coût du permis 41.- Reçu 24959 $

19 juin 2000
DATE DE L'ÉMISSION

Original signé
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

DOCUMENTS FOURNIS

☐ plan d'architecture
☐ plan d'implantation
☐ croquis
☑ autre: bail (URN)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

☐ ministère de l'environnement
☐ C.P.T.A.Q. autorisation
☐ C.P.T.A.Q. déclaration
☐ ministère de l'habitation
☐ autre: _____

1ère blanche: **Municipalité** 2e jaune: **M.R.C.** 3e rose: **Requérant** 4e or: **Municipalité**

Formules Municipales commerciales inc., Farnham (Québec)

VILLE DE
LA TUQUE

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAVIOLETTE

À messieurs Claude Gaudreault, Clément Dubé, Pierre Lesage, Jean Scarpino, Serge Moisan, David Boutin.

Messieurs,

Je désire vous aviser officiellement qu'une **assemblée du Comité consultatif d'urbanisme** se tiendra **le mardi 29 octobre 2024, à 18 h 45** au 375, rue Saint-Joseph (hôtel de Ville) **2e étage**, **salle 213**, et ce, pour discuter des sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2024;
3. Suivi du CCU du 25 septembre 2024;
4. Demande de dérogation mineure # 2024-041 / 322, rue Élisabeth;
5. Autorisation P.I.I.A. centre-ville / 331-333, rue Saint-Joseph / Mélissa Blackburn;
6. Façade P.I.I.A. centre-ville / 573-585, rue Commerciale / Gestion DLA inc.;
7. Divers;
8. Levée de l'assemblée.

DONNÉ À LA TUQUE, ce 24e jour du mois d'octobre 2024.

Original signé

Claudie Paul-Limary
Secrétaire du Comité

Original signé

Philippe Pronovost
Chef de service urbanisme et environnement

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LA VIOLETTE

MRC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE de COMTÉ du HAUT ST-MAURICE

Municipalité: MRC HSM Code: 91912 -

DEMANDE DE PERMIS DE

CONSTRUCTION ☒

CERTIFICAT D'AUTORISATION ☐

OKJMO 8/03 à revoir

Date de la demande: 24 Septembre 2002 N° permis: 02-277

Zonage: RF3 N° rôle: 6968 | 70 | 5775

Nom du propriétaire: M. Jean-Claude Champagne

Adresse 391 Therrien, St-Gabriel-de-Brandon JOK 2NO Tél.: 450-835-2150

Fax:

Nom de l'entrepreneur: Propriétaire

Adresse Tél.:

Fax:

Localisation des travaux: Rivière Mondonac

Désignation cadastrale: 406 293 31 P/12

Canton: Laliberté

NATURE DES TRAVAUX

IMPLANTATION

Devra respecter les normes du:
☐ Bail-MRN
☐ Cabinet à fosse sèche avec puits absorbant pour eaux ménagères.

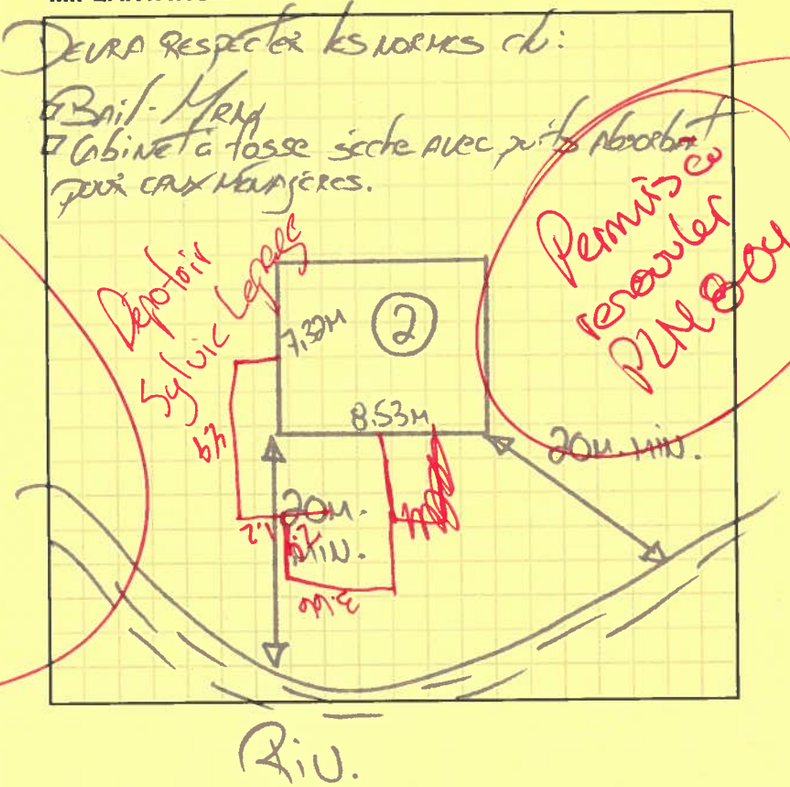

Permis en renouvelant PLM 804

TERRAIN

largeur: 50M

profondeur: 80M

superficie: 4000M²

proximité d'un lac ou d'un cours d'eau ☒

accès: chemin

RUE publique ☐ privée ☐

SERVICES

☐ aqueduc:

☐ égouts:

☐ installation septique:

☒ cabinet à fosse sèche avec puits absorbant:

	BÂTIMENT PRINCIPAL	BÂTIMENT SECONDAIRE
destination (usage)	chalet	Garage
dimension (façade)	8.53M	6.1M
dimension (profondeur)	7.32M	4.88M
hauteur (nombre d'étages)	2 étages	3,66M
marge recul avant	20 mètres min. du lac	20 mètres min. du lac
marge recul arrière	10M. MIN.	10M. MIN.
marge latérale droite	10M. MIN.	10M. MIN.
marge latérale gauche	10M. MIN.	10M. MIN.
superficie d'occupation au sol	62.44M²	29.77M²
rapport plancher/terrain (%)	—	—
finition extérieur	Bis	Bis

- [x] construction bâtiment principal
- [ ] construction bâtiment secondaire
- [ ] agrandissement modification
- [ ] réparation / rénovation
- [ ] démolition
- [ ] autre: _____

- [ ] 1- résidentielle ou [x] saisonnière
- [ ] 2-3 industrie manufacturière
- [ ] 4- transport, communication
- [x] 5- commerciale Parcoinie
- [ ] 6- services
- [ ] 7- culturelle, loisirs
- [ ] 8- production et extraction de richesses naturelles
- [ ] 9- terrain non exploité et étendue d'eau

finition extérieur: bois / bois

nombre de logements crées: _____ / _____

Remarques: Le permis de construction est valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'émission. Si les travaux ne sont pas terminés, le permis devra être RENOUVELÉ.

Description des travaux: Nouvelle construction saisonnière de 9,53m x 7,32m 2 étages. Fondations sur pilotis, finition extérieur en bois. Construction d'un garage de 6,1m x 4,88m x 3,66m en bois

Coût approximatif du projet: 95 000$ $

Durée des travaux: début: Septembre 2002 fin: Septembre 2003

DOCUMENTS FOURNIS

- [ ] Plan d'architecture
- [ ] plan d'implantation
- [x] croquis
- [x] autre: Bail-Mer

CERTITICAT DE CONFORMITÉ

- [ ] ministère de l'environnement
- [ ] C.P.T.A.Q. autorisation
- [ ] C.P.T.A.Q. déclaration
- [ ] ministère de l'habitation
- [ ] autre: _____

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE (ou de son représentant)

Le propriétaire sera tenu et s'engage à démolir à ses frais toute construction non montrée aux plans approuvés et non déclarée dans la présente et exécutée en contravention avec les règlements de zonage et de construction

À défaut du propriétaire de se soumettre à la démolition exigée, la municipalité démolira elle-même les travaux exécutés et cela aux frais du propriétaire.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Raiu 36502

Date: _____

PROPRIÉTAIRE OU REPRÉSENTANT

Signer et conserver

Permis accordé [x] Permis refusé [ ] Coût du permis 69$ $

25 Septembre 2002
DATE DE L'ÉMISSION

Original signé
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

1ère blanche: **Municipalité** 2e jaune: **M.R.C.** 3e rose: **Requérant** 4e or: **Municipalité**

municipalité régionale de comté du haut-st-maurice
UNIS POUR UN MIEUX ETRE

BUREAU DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Tuque le 25 septembre 2002

M. Jean-Claude Champagne
391 rue Therrien
St-Gabriel-de-Brandon (Québec)
J0K 2N0

Objet : Permis de construction
Dossier : 02-277 et 02-278

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande pour l'obtention de permis de construction dans les T.N.O. de la M.R.C. du Haut-St-Maurice, il nous fait plaisir de vous aviser que ceux-ci on été préparés tel que demandé.

Afin de pouvoir finaliser votre demande, nous vous prions de faire parvenir, par le retour du courrier, votre remise de **91.00$**, à l'ordre de :

M.R.C. Haut-Saint-Maurice
445 rue Lacroix
La Tuque (Québec)
G9X 1V8
Attention : Service de la construction

Dès réception de votre paiement, indiqué ci-dessus, nous vous ferons parvenir lesdits permis, lesquels nous vous demandons de lire attentivement à la réception.

Espérant que le tout soit à votre satisfaction, recevez l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Service de la Planification et du Développement

Original signé

Martin Bourassa
Aménagiste et inspecteur régional

445, rue Lacroix, La Tuque (Québec) G9X 1V8 Tél.: (819) 523-6111 / Fax: (819) 676-8959
Site internet: http://www.mrchsm.org Courrier électronique: mrchsm@mrchsm.org

24 SEP. 2002

La Tuque, le 5 Septembre 2002

M. Jean-Claude Champagne
391 Rue Therrien
St-Gabriel de Brandon (Qc.)
J0K 2N0

municipalité régionale de comté du haut-st-maurice
MRC
UNIS POUR UN MIEUX ETRE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur,

Suite à votre demande pour l'obtention d'un permis de construction dans les territoires non organisés de la M.R.C. du Haut-St-Maurice, pourriez-vous nous faire parvenir, dans les plus brefs délais possibles, les renseignements suivants :

Lieu où la construction sera érigée : Lac_____ Canton_____
Numéro du bail 1106293 Numéro dossier(MRN)_____
Numéro de lot (s'il y a lieu)_____

☞ **IMPORTANT : COPIE DU BAIL OBLIGATOIRE AVEC CE FORMULAIRE**
(s'il y a lieu)

BÂTIMENT PRINCIPAL

DESTINATION (USAGE) : COMMERCIALES
BÂTIMENT (DIMENSION) : FAÇADE : 28' PROFONDEUR : 24'
SUPERFICIE TOTALE DU BÂTIMENT :_____
HAUTEUR (NOMBRE D'ÉTAGES) : 2 Attique ☐ Mezzanine ☐
FINITION EXTÉRIEURE : Bois
DURÉE DES TRAVAUX : DÉBUT : SEPTEMBRE 2002 FIN : SEPTEMBRE 2003
COÛT APPROXIMATIF DU PROJET : 20,000 $

☞ Le permis de construction est valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'émission. Si les travaux ne sont pas terminés, il faudra procéder **obligatoirement** à une demande de renouvellement de permis.

DÉPENDANCE (ex : remise)

DESTINATION (USAGE) : GARAGE
GRANDEUR : 20 X 16 HAUTEUR : 12' SUPERFICIE :_____
DISTANCE DU BÂTIMENT PRINCIPAL (env.) : 25'
FINITION EXTÉRIEURE : Bois
DURÉE DES TRAVAUX : DÉBUT : SEPT. 2002 FIN : SEPT 2003
COÛT APPROXIMATIF DU PROJET : 5,000 $

RÉNOVATION OU AGRANDISSEMENT

Décrire le type de rénovation ou d'agrandissement effectués, ainsi que les matériaux employés.

_____
_____
_____
_____

445, rue Lacroix, La Tuque (Québec) G9X 1V8 Tél.: (819) 523-6111 / Fax: (819) 676-8959
Site internet: http://www.mrchsm.org Courrier électronique: mrchsm@mrchsm.org

Veuillez FAIRE un dessein d'implantation, localisant le bâtiment principal, les dépendances (s'il y a lieu) l'endroit où sera situé le cabinet à fosse sèche (bécosse). Prenez soin d'y inclure les distances entre le bâtiment principal et les dépendances, ainsi que par rapport à tout cours d'eau, routes et limites de terrain.

✏ DESSIN D'IMPLANTATION (CROQUIS IMPORTANT)

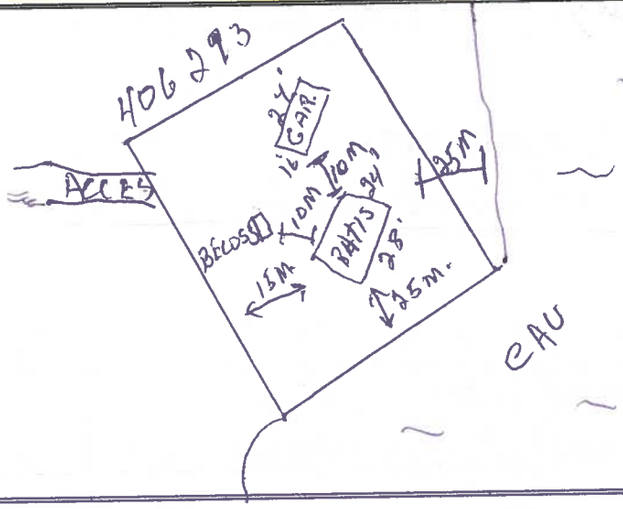

EXEMPLE
(normes minimales)

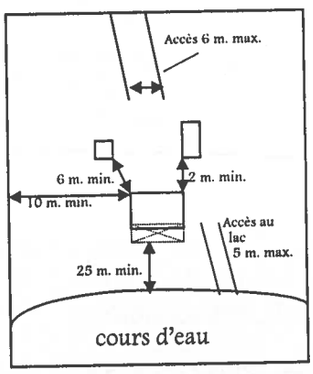

NOM : JEAN CLAUDE CHAMPAGNE
ADRESSE : 391 THERRIER
VILLE : ST GABRIEL BRANDON
CODE POSTALE : J0K 2N0
TÉLÉPHONE : 450-835 2150

SIGNATURE : 53-54

Veuillez faire parvenir votre remise a :
T.N.O. Haut-St-Maurice
445 rue Lacroix
La Tuque, QC
G9X 1V8
TÉL. : (819) 523-6111

Coût du permis de construction est de
? $
à déterminer

TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

☒ Le cabinet à fosse sèche (bécosse) est suggéré comme principal mode d'évacuation des eaux usées. La toilette chimique ou biologique est également acceptable.

☐ Pour les eaux ménagères, le puits absorbant est permis. Vous recevrez de l'information supplémentaire avec votre permis à ce sujet.

☐ Pour une toilette à eau conventionnelle, vous devez obtenir **obligatoirement** un permis d'installation septique auprès de notre M.R.C. Ces installations septiques doivent être conformes au règlement provincial en vigueur (règlement Q_2R_8) i.e. fosse septique avec élément épurateur. Ce genre d'installation **est autorisé seulement dans un endroit accessible par voie routière.**

PROTECTION EN BORDURE DU COURS D'EAU

☐ Aucune construction, aucun ouvrage, ni fosse ou installation septique n'est permis sur une bande de 20 mètres (65'7'') à compter du haut du talus ou si inexistant de la *ligne des hautes eaux. Cependant, un accès, au lac ou cours d'eau, d'une largeur **maximale** de 5 mètres (16'6'') est permis. En cas de contradiction entre ces normes et celles du M.R.N. (bail), c'est la norme la plus restrictive qui prévaut.

Définition de la **ligne des hautes eaux :**

**À l'endroit sur la rive où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres, ou s'il n'y à pas de plantes aquatiques, à l'endroit sur la rive où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau.*

municipalité régionale de comté du haut-st-maurice

La Tuque le 25 septembre 2002

UNIS POUR UN MIEUX ETRE

BUREAU DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Claude Champagne
391 rue Therrien
St-Gabriel-de-Brandon (Québec)
J0K 2N0

Objet : Permis de construction
Dossier : 02-277 et 02-278

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande pour l'obtention de permis de construction dans les T.N.O. de la M.R.C. du Haut-St-Maurice, il nous fait plaisir de vous aviser que ceux-ci on été préparés tel que demandé.

Afin de pouvoir finaliser votre demande, nous vous prions de faire parvenir, par le retour du courrier, votre remise de **91.00$**, à l'ordre de :

M.R.C. Haut-Saint-Maurice
445 rue Lacroix
La Tuque (Québec)
G9X 1V8
Attention : Service de la construction

Dès réception de votre paiement, indiqué ci-dessus, nous vous ferons parvenir lesdits permis, lesquels nous vous demandons de lire attentivement à la réception.

Espérant que le tout soit à votre satisfaction, recevez l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Service de la Planification et du Développement

Original signé

Martin Bourassa
Aménagiste et inspecteur régional

445, rue Lacroix, La Tuque (Québec) G9X 1V8 Tél.: (819) 523-6111 / Fax: (819) 676-8959
Site internet: http://www.mrchsm.org Courrier électronique: mrchsm@mrchsm.org

Chalet → 6908-70-5775
(406293)

COUR MUNICIPALE - VILLE DE LA TUQUE

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE

No. : CAE170203

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : FRÉDÉRIQUE LALANCETTE, J.C.M.
LE 8 MARS 2018

VILLE DE LA TUQUE

Poursuivante

c.

AUBERGE ET CAMPING
LAC CHATEAUVERT INC.

Défenderesse

JUGEMENT

INFRACTION

[1] Le 13 septembre 2017, on reproche à la défenderesse de ne pas maintenir son terrain situé à Rivière Mondonac, Bail 406 293 (MERN) étant le lot 406 293 Canton de Laliberté en bon état de propreté, soit en y laissant des débris de démolition, vieux matériaux, ferrailles, vieux bois, déchets, vitres cassées, carcasses de véhicules, véhicules hors d'usage, désignés par le vocable « nuisances », commentant ainsi l'infraction à l'Article 5 du Règlement Municipal concernant les nuisances N 1000-111-2006. Le constat d'infraction a été signifié à la défenderesse le 16 novembre 2017 auquel est jointe une demande d'émission d'une ordonnance d'enlèvement, P-1.

.../2

[8] Le tribunal retient de la preuve que la défenderesse est propriétaire de l'immeuble et que sur ce terrain, on y retrouve des nuisances, telles que : des vieux matériaux de construction, réfrigérateur, amas de vieux bois, vitres cassées, toiles, vieux lavabo sur pied et autres détritus éparpillés sur le terrain.

[9] À la lumière de la preuve présentée, la poursuivante a établi hors de tout doute que la défenderesse a commis l'infraction prévue à l'Article 5 du Règlement sur les nuisances.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

DÉCLARE la défenderesse coupable de l'infraction telle que portée.

CONDAMNE la défenderesse à payer l'amende et les frais dans un délai de trente (30) jours du jugement.

Original signé

Frédérique Lalancette, J.c.m.

BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS
(Me Marc Roberge)
Avocats de la Poursuivante

Auberge et Camping Lac Chateauvert Inc.
Défenderesse

Date d'audience : 19-01-2018

Chalet → Le 968-70-5775
(406293)

COUR MUNICIPALE - VILLE DE LA TUQUE

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE

No. : CAE170203

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : FRÉDÉRIQUE LALANCETTE, J.C.M.
LE 8 MARS 2018

VILLE DE LA TUQUE

Poursuivante

c.

AUBERGE ET CAMPING
LAC CHATEAUVERT INC.

Défenderesse

ORDONNANCE

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 8 mars 2018 auquel la défenderesse est reconnue coupable de l'infraction à l'Article 5 du Règlement Municipal sur les nuisances N°1000-111-2006 de Ville de La Tuque.

CONSIDÉRANT que la poursuivante demande l'émission d'une ordonnance pour le nettoyage du terrain et l'enlèvement des nuisances qui jonchent le terrain dont la défenderesse est propriétaire situé à Rivière Mondonac, Bail 406 293 (MERN) étant le lot 406 293 Canton de Laliberté, telles que : vieux matériaux de construction, réfrigérateur, lavabo sur pied, des toiles, amas de vieux bois, matériaux de toutes sortes, vitres cassées et autres détritus éparpillés sur le terrain et que le terrain soit en bon état de propreté.

.../2

CONSIDÉRANT que cette demande a été portée à la connaissance de la défenderesse au moment de la signification du constat d'infraction auquel est joint un avis l'informant qu'elle demandera au Tribunal l'émission d'une ordonnance d'enlèvement des nuisances qui jonchent le terrain et le nettoyage du terrain.

CONSIDÉRANT que cette demande est non contestée par la défenderesse.

CONSIDÉRANT la preuve.

CONSIDÉRANT l'Article 29 (2) de la Loi sur les Cours Municipales (L.R.Q., c.C-72-01).

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la demande d'Ordonnance.

ORDONNE à la défenderesse, propriétaire de l'immeuble situé à Rivière Mondonac, Bail 406 293 (MERN) étant le lot 406 293 Canton de Laliberté, de procéder à l'enlèvement des nuisances, soient : matériaux de construction, réfrigérateur, lavabo sur pied, toiles, amas de vieux bois, matériaux de toutes sortes, vitres cassées et autres détritus éparpillés sur le terrain pour remettre l'emplacement en ordre, sécuritaire et libre.

ACCORDE **à la défenderesse** un délai de soixante jours (60) jours de la date de signification de la présente Ordonnance pour s'y conformer.

À DÉFAUT par la défenderesse de se conformer à l'Ordonnance dans le délai prescrit,

AUTORISE Ville de La Tuque par l'intermédiaire de son officier municipal en bâtiment et en environnement, de procéder ou à faire procéder aux travaux requis et à détenir et disposer, au même titre que si elle en était propriétaire de l'immeuble situé à Rivière Mondonac, Bail 406 293 (MERN) étant le lot 406 293 Canton de Laliberté, à procéder à l'enlèvement des nuisances, soient: matériaux de construction, réfrigérateur, lavabo sur pied, toiles, amas de vieux bois, matériaux de toutes sortes, vitres cassées et autres détritus éparpillés sur le terrain pour remettre l'emplacement en ordre, sécuritaire et libre de tout aux coûts entiers à la défenderesse.

DÉCLARE que les frais engagés par la poursuivante aux fins de l'exécution de la présente ordonnance constituent, conformément aux dispositions de l'article 96 de la loi sur les compétences municipales, une taxe foncière sur l'immeuble situé à Rivière Mondonac, Bail 406 293 (MERN) étant le lot 406 293 Canton de Laliberté et percevable de la même manière.

AUTORISE la poursuivante Ville de La Tuque à ses officiers, employés, et toute autre personne autorisée par elle à cette fin à utiliser la force nécessaire pour pénétrer sur le terrain afin de procéder aux travaux requis et à se faire accompagner d'agent de la paix au besoin.

Original signé

FRÉDÉRIQUE LALANCETTE, J.C.M.

BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS
(Me Marc Roberge)
Avocats de la poursuivante

Auberge et Camping Lac Chateauvert Inc.
Défenderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE
VILLE DE LA TUQUE

ÉLIZABETH II par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

COUR MUNICIPALE

Cons
Nuiss

ASSIGNATION D'UN TÉMOIN (Subpoena)

(Articles 35 C.p.p., 699 C.cr.)

Cause:	18-00042-0
Réf.:	CAE170203

NOUS VOUS ENJOIGNONS

1.
NOM HÉBERT, MÉLANIE MAT. 10 (AFF: 819 523-2052)
ADRESSE 375 ST-JOSEPH LA TUQUE QC, G9X 1L5
Apportez avec vous

2.
NOM
ADRESSE
Apportez avec vous

3.
NOM
ADRESSE
Apportez avec vous

DE VOUS PRÉSENTER sous les peines prévues par la loi devant:

[X] la Cour Municipale de LA TUQUE

Sise au CENTRE SOCIAL, 525 ST-EUGENE, LA TUQUE , à 8.30 heures,
le 16 FEVRIER 2018
pour témoigner à la demande de

[X] la poursuite

[ ] la défense
dans l'affaire de AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.,
inculpé(e) de

16-02-2018 Le juge l'a prit en délibéré. Pour produire son rapport écrit mais déclare coupable verbalement. Mélanie

LA TUQUE, 23 JANVIER 2018

Signé: [signature]

AVIS AU TÉMOIN

Vous avez l'obligation de vous présenter à la Cour pour témoigner dans cette affaire. Si vous refusez de vous présenter, vous pouvez être arrêté sur mandat et amené devant le juge. Pour renseignements additionnels, adressez-vous à la cour municipale décrite au recto.

Toute personne comparaissant devant le tribunal doit être convenablement vêtue.

Apporter avec vous ce document et conserver vos reçus afin d'obtenir les indemnités de déplacement. Vous avez droit au remboursement de vos frais réels de transport (autobus, automobile, train, etc.) SELON LE MODE LE PLUS ÉCONOMIQUE, compte tenu de l'ensemble des frais et indemnités accordés conformément à la réglementation.

Si vous êtes assigné comme témoin de la poursuite, vous pouvez produire votre demande de paiement à la Cour municipale décrite au recto.

Si vous êtes assigné comme témoin de la défense, vous devez produire votre demande de paiement au procureur qui vous a assigné *(nom, adresse, téléphone du procureur de la partie qui doit indemniser le témoin):*

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

INDEMNITÉ AU TÉMOIN

DÉTAILS DU TRANSPORT

☐ AVION ☐ TRAIN ☐ AUTOBUS ☐ MÉTRO ☐ TAXI ☐ AUTRES ☐ AUTOMOBILE		No d'immatriculation
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour

PROFESSION DU TÉMOIN:

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS

Date			Absence du domicile		Repas				Coucher $		Transport $		Total $	
A	M	J	Départ	Arrivée	Déj	Dîn	Sou	Montant $						
			h	h										
			h	h										
			h	h										
			h	h										
			h	h										
										GRAND TOTAL				$

AFFIRMATION SOLENNELLE DU TÉMOIN

Je soussigné(e), témoin assigné en cette cause, affirme solennellement que:

Les renseignements fournis concernant la perte de temps et les frais de séjour et de transport sont exacts.

Je fais cette affirmation solennelle, sachant qu'elle a même effet que si elle était faite sous serment.

Je déclare ☐ ne pas avoir reçu paiement ☐ avoir reçu paiement de: $.

Affirmé devant moi

, le

Signature du témoin

Personne autorisée

Caissier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT MAURICE
Nº CAE170203

COUR MUNICIPALE

CONSTAT D'INFRACTION

(Article 144 C.p.p)

DÉFENDEUR
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.,
123, NORMAN
LACHINE, QC
H8S 1A4

POURSUIVANT
VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

Dossier nº

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante:

À VILLE DE LA TUQUE, le 2017-09-13, a illégalement
Règlement concernant les nuisances
Lieu de l'infraction: Rivière Mondonac, Bail 406 293 (MERN)

Étant propriétaire de l'immeuble portant l'adresse civique Rivière Mondonac, étant le lot 406 293, Canton de Laliberté (ci-après "l'immeuble"), n'a pas ramassé les matières malpropres et nuisibles accumulées sur sa propriété; débris de démolition, vieux matériaux, ferrailles, vieux bois, déchets, vitres cassées, ~~carcasses de véhicules~~, ~~véhicules hors d'usage,~~ etc. (ci-après globalement désigné "les nuisances"), venant ainsi en contravention avec l'article 5 du règlement 1000-111-2006 concernant les nuisances et amendements, commettant ainsi une infraction prévue à l'article 51 du même règlement, et est passible, pour une première infraction d'une amende de 600,00$, outre les frais.
...

Peine minimale prévue: 600.00

Original signé

MÉLANIE HÉBERT
Personne autorisée par le poursuivant

Signature

2017-09-27
Date

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.

OU

CELLE-CI: DATE HEURE

LORSQUE SIGNIFIÉ PAR: ☐ HUISSIER ☐ AGENT DE LA PAIX

SIGNATURE

AVIS DE RÉCLAMATION

PEINE RÉCLAMÉE: 600.00 + FRAIS: 284.00 + REMORQUAGE: 0.00 + CONTRIBUTION: 0.00 = TOTAL RÉCLAMÉ: 884.00

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale:

SI UNE PEINE PLUS FORTE QUE LA PEINE MINIMALE EST RÉCLAMÉE, LE DÉFENDEUR QUI TRANSMET UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ EN CONTESTANT LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE N'EST PAS TENU DE TRANSMETTRE LE MONTANT TOTAL D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ.

POURSUIVANT

VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU DE NON-CULPABILITÉ

(Voir instructions au verso)

Détacher ici et retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous

COUR MUNICIPALE VILLE DE LA TUQUE
375 ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5
TEL : 819 523-8200

À L'INFRACTION DÉCRITE AU CONSTAT Nº CAE170203 , JE SOUSSIGNÉ(E) PLAIDE:

☐ COUPABLE
☐ COUPABLE, MAIS JE CONTESTE LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE;

☐ NON COUPABLE,

SIGNATURE DU DÉFENDEUR (PERSONNE MORALE, VOIR VERSO) DATE QUALITÉ (SI PERSONNE MORALE)

SI NOUVELLE ADRESSE, L'INSCRIRE

DÉFENDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT MAURICE
Nº CAE170203

COUR MUNICIPALE

CONSTAT D'INFRACTION

(Article 144 C.p.p)

DÉFENDEUR
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.,
123, NORMAN
LACHINE, QC
H8S 1A4

POURSUIVANT
VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

Dossier nº

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante:

...

Advenant qu'un jugement de culpabilité soit prononcé contre vous, le poursuivant requerra l'émission d'une ordonnance vous enjoignant de procéder à l'enlèvement des nuisances qui jonchent l'immeuble ainsi qu'au nettoyage de ce dernier, et à défaut, une autorisation pour procéder aux travaux lui-même, afin de rendre l'immeuble conforme à la règlementation et ce, à vos frais
RGM 1000-111-2006 Article

Original signé

Personne autorisée par le poursuivant

Original signé

Signature

2017-05-27

Date

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.

OU

CELLE-CI: DATE HEURE

LORSQUE SIGNIFIÉ PAR: ☐ HUISSIER ☐ AGENT DE LA PAIX

SIGNATURE

AVIS DE RÉCLAMATION

PEINE RÉCLAMÉE: + FRAIS: + REMORQUAGE: + CONTRIBUTION: = TOTAL RÉCLAMÉ:

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale:

SI UNE PEINE PLUS FORTE QUE LA PEINE MINIMALE EST RÉCLAMÉE, LE DÉFENDEUR QUI TRANSMET UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ EN CONTESTANT LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE N'EST PAS TENU DE TRANSMETTRE LE MONTANT TOTAL D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ.

POURSUIVANT

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU DE NON-CULPABILITÉ
(Voir instructions au verso)

Détacher ici et retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous

À L'INFRACTION DÉCRITE AU CONSTAT Nº , JE SOUSSIGNÉ(E) PLAIDE:

☐ COUPABLE
☐ COUPABLE, MAIS JE CONTESTE LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE;

☐ NON COUPABLE,

SIGNATURE DU DÉFENDEUR (PERSONNE MORALE, VOIR VERSO) DATE QUALITÉ (SI PERSONNE MORALE)

SI NOUVELLE ADRESSE, L'INSCRIRE

DÉFENDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-MAURICE
VILLE DE LA TUQUE

ÉLIZABETH II par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

COUR MUNICIPALE

ASSIGNATION D'UN TÉMOIN (Subpoena)

(Articles 35 C.p.p., 699 C.cr.)

Cause:	18-00045-0
Réf.:	CAE170236

NOUS VOUS ENJOIGNONS

1.
NOM HÉBERT, MÉLANIE MAT. 10 (AFF: 819 523-2052)
ADRESSE 375 ST-JOSEPH LA TUQUE QC, G9X 1L5
Apportez avec vous _____

2.
NOM
ADRESSE
Apportez avec vous _____

3.
NOM
ADRESSE
Apportez avec vous _____

DE VOUS PRÉSENTER sous les peines prévues par la loi devant:

[X] la Cour Municipale de LA TUQUE

Sise au CENTRE SOCIAL, 525 ST-EUGENE, LA TUQUE , à 8.30 heures,
le 16 FEVRIER 2018
pour témoigner à la demande de

[X] la poursuite

[ ] la défense
dans l'affaire de AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.,
inculpé(e) de CONSTRUCTIONS ENDOMMAGEES OU DELABREES

LA TUQUE, 23 JANVIER 2018

Signé: 53-54

Toute personne comparaissant devant le tribunal doit être convenablement vêtue.

AVIS AU TÉMOIN

Vous avez l'obligation de vous présenter à la Cour pour témoigner dans cette affaire. Si vous refusez de vous présenter, vous pouvez être arrêté sur mandat et amené devant le juge. Pour renseignements additionnels, adressez-vous à la cour municipale décrite au recto.

Toute personne comparaissant devant le tribunal doit être convenablement vêtue.

Apporter avec vous ce document et conserver vos reçus afin d'obtenir les indemnités de déplacement. Vous avez droit au remboursement de vos frais réels de transport (autobus, automobile, train, etc.) SELON LE MODE LE PLUS ÉCONOMIQUE, compte tenu de l'ensemble des frais et indemnités accordés conformément à la réglementation.

Si vous êtes assigné comme témoin de la poursuite, vous pouvez produire votre demande de paiement à la Cour municipale décrite au recto.

Si vous êtes assigné comme témoin de la défense, vous devez produire votre demande de paiement au procureur qui vous a assigné *(nom, adresse, téléphone du procureur de la partie qui doit indemniser le témoin):*

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

INDEMNITÉ AU TÉMOIN

DÉTAILS DU TRANSPORT

☐ AVION ☐ TRAIN ☐ AUTOBUS ☐ MÉTRO ☐ TAXI ☐ AUTRES ☐ AUTOMOBILE		No d'immatriculation
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour
De	à	Distance aller-retour

PROFESSION DU TÉMOIN:

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS

Date			Absence du domicile		Repas				Coucher $		Transport $		Total $	
A	M	J	Départ	Arrivée	Déj	Dîn	Sou	Montant $						
			h	h										
			h	h										
			h	h										
			h	h										
			h	h										
										GRAND TOTAL				$

AFFIRMATION SOLENNELLE DU TÉMOIN

Je soussigné(e), témoin assigné en cette cause, affirme solennellement que:

Les renseignements fournis concernant la perte de temps et les frais de séjour et de transport sont exacts.

Je fais cette affirmation solennelle, sachant qu'elle a même effet que si elle était faite sous serment.

Je déclare ☐ ne pas avoir reçu paiement ☐ avoir reçu paiement de: $.

Affirmé devant moi

, le

Signature du témoin

Personne autorisée

Caissier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT MAURICE
Nº CAE170236

COUR MUNICIPALE

CONSTAT D'INFRACTION

(Article 144 C.p.p)

DÉFENDEUR
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.,
123, NORMAN
LACHINE, QC
H8S 1A4

POURSUIVANT
VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

Dossier nº

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante:
À VILLE DE LA TUQUE, le 2017-09-13, a illégalement

Lieu de l'infraction: Rivière Mondonac, dossier MERN 406 293, Canton de Laliberté

Étant propriétaire de l'immeuble n'a pas rénové ou démolit les constructions partiellement détruites, venant ainsi en contravention avec l'article 42 du règlement régissant les normes de construction #1000-179-2014 et amendements, commettant ainsi une infraction prévue à l'article 25 du règlement concernant la gestion des règlements d'urbanisme #1000-176-2014 et est passible d'une amende de 500,00$, outre les frais.
RGM 1000-179-2014 Article 42

Peine minimale prévue: 500.00

Original signé

MÉLANIE HÉBERT
Personne autorisée par le poursuivant

Signature

2017-09-28
Date

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT

Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.

OU

CELLE-CI: DATE HEURE

LORSQUE SIGNIFIÉ PAR: ☐ HUISSIER ☐ AGENT DE LA PAIX

SIGNATURE

AVIS DE RÉCLAMATION

PEINE RÉCLAMÉE: 500.00 + FRAIS: 142.00 + REMORQUAGE: 0.00 + CONTRIBUTION: 0.00 = TOTAL RÉCLAMÉ: 642.00

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale:

SI UNE PEINE PLUS FORTE QUE LA PEINE MINIMALE EST RÉCLAMÉE, LE DÉFENDEUR QUI TRANSMET UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ EN CONTESTANT LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE N'EST PAS TENU DE TRANSMETTRE LE MONTANT TOTAL D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ.

POURSUIVANT

VILLE DE LA TUQUE
375, ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ OU DE NON-CULPABILITÉ

(Voir instructions au verso)

Détacher ici et retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous

COUR MUNICIPALE VILLE DE LA TUQUE
375 ST-JOSEPH
LA TUQUE, QC
G9X 1L5
TEL : 819 523-8200

À L'INFRACTION DÉCRITE AU CONSTAT Nº CAE170236 , JE SOUSSIGNÉ(E) PLAIDE:

☐ COUPABLE
☐ COUPABLE, MAIS JE CONTESTE LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE;

☐ NON COUPABLE,

SIGNATURE DU DÉFENDEUR (PERSONNE MORALE, VOIR VERSO) | DATE | QUALITÉ (SI PERSONNE MORALE)

SI NOUVELLE ADRESSE, L'INSCRIRE

DÉFENDEUR

VILLE DE LA TUQUE

Imprimé le 26 septembre 2017

Ville de La Tuque **Dossier central**

Identification de l'immeuble

Matricule: 6968-70-5775-0-000-0000 No dossier: No certificat: Date: __/__/____

Adresse: RIVIERE MONDONAC, T.N.O CHAMPLAIN

Code postal: ☐Condos Quote-Part Condo



Type de bâtiment:		Date construction:	2003-0
Classe de construction:		Date apparente:	
Classe industrielle:			
Catégorie de bâtiment:	99	Nombre de logements:	1
Catégorie non résidentielle:	00	Nombre d'étages:	1
Pourcentage non résidentiel:		Autres locaux:	
Lien physique:		Nb chambres locatives:	
Genre de construction:		Condition d'inscription:	

Code d'utilisation

Général: 1100 Chalet ou maison de villégiature

Bâtiment:

Local:

Propriétaire

Propriétaire: AUBERGE ET CAMPING Pourcentage de propriété:

Au soin de: LAC CHATEAUVERT INC Date d'inscription: __/__/____

Adresse postale: 123 RUE NORMAN

Ville,province: LACHINE, QUEBEC

Code postal: H8S 1A4

C.P. Succ.

Valeurs / Terrain

Date de prise d'effet:	__/__/____	*Évaluation antérieure*
Valeur bâtisse:	64 900,00 $	0,00 $
Valeur terrain:	6 000,00 $	0,00 $
Valeur immeuble:	70 900,00 $	0,00 $
Valeur unif. (mutation):	0,00 $	
Valeur scolaire EAE:	0,00 $	
Valeur bâtisse EAE:	0,00 $	
Valeur terrain EAE:	0,00 $	
Valeur totale EAE:	0,00 $	

Répartitions fiscales

Loi	*Montant*	*Partie imp.*	*Imp.*
	6 000,00 $	T	1
	64 900,00 $	B	1

Frontage:	50.000 m	Zonage agricole:	Blanc
Profondeur:	80.000 m	Zonage municipal:	022
Superficie:	4 000.000 m²	Unité de voisinage:	9361
Superficie zonée:	0.00 m²	Utilisation opt./prob.:	1100
Superficie totale EAE:	0.00 m²	Fonds de terre:	1- Privé

Terrain vague desservi ☐

Cadastres

.-29


10:35 13/SEP/2017


10:35 13/SEP/2017




10:35 13/SEP/2017


10:35 13/SEP/2017


10:36 13/SEP/2017


10:35 13/SEP/2017


10:36 13/SEP/2017


10:36 13/SEP/2017




10:36 13/SEP/2017





VILLE DE LA TUQUE

2017-08-01-069

MISE EN DEMEURE

Certifié : LP 502 822 073 CA

Propriétaire :

Madame, Monsieur	Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
Au soin de :	Roderick Shea

Adresse de correspondance

Adresse :	123 rue Norman	**Case Postale :**	
Municipalité	Lachine, Québec		
Code postal	H8S 1A4		

Matricule : 6968-70-5775

Adresse de situation :

Emplacement :	Rivière Mondonac	**Lot (s):**	
Municipalité :	La Tuque	**Canton de**	Laliberté
		Bail :	**406 293**

Activités dérogatoires :

Suite aux inspections effectuées au lieu ci-haut mentionné, nous avons constaté les activités dérogatoires suivantes. Ces activités sont contraires et non conformes à la règlementation municipale.

Vous accumulez des nuisances sur votre propriété (débris de démolition, vieux matériaux, ferrailles, vieux bois, déchets, vitres cassées, carcasses de véhicules, véhicules hors d'usage, etc).

Règlement(s) municipal(aux) non respecté(s):

Règlement concernant les nuisances # 1000-111-2006, article 5

Correctif :

Vous devez interrompre immédiatement les activités dérogatoires ci-haut décrites.

Pour corriger la situation vous devez, comme propriétaire ou occupant, apporter les correctifs suivants :

Vous devez ramasser toutes les nuisances accumulées sur votre propriété

D'ici le ***1er septembre 2017*** **, suite à la réception de la présente mise en demeure, et si vous ne vous êtes pas conformé à ce qui précède, la municipalité prendra les moyens légaux appropriés sans avis ni délai.**

Fait à La Tuque le 2017-08-01

Adresse : 375, rue Saint-Joseph, La Tuque, Québec, G9X 1L5

Téléphone : (819) 523-8200

Original signé

Inspecteur municipal

Mélanie Hébert

Urbanisme

Copie conforme :

Philippe Pronovost — Superviseur permis et inspections

Jean-Sébastien Poirier — Greffier

VILLE DE LA TUQUE

2017-08-01-072

MISE EN DEMEURE

Certifié : LP 502 822 073 CA

Propriétaire :

Madame, Monsieur	Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
Au soin de :	Roderick Shea

Adresse de correspondance

Adresse :	123 rue Norman	**Case Postale :**	
Municipalité	Lachine, Québec		
Code postal	H8S 1A4		

Matricule : 6968-70-5775

Adresse de situation :

Emplacement :	Rivière Mondonac	**Lot (s):**	
Municipalité :	La Tuque	**Canton de**	Laliberté
		Bail :	**406 293**

Activités dérogatoires :

Suite aux inspections effectuées au lieu ci-haut mentionné, nous avons constaté les activités dérogatoires suivantes. Ces activités sont contraires et non conformes à la règlementation municipale.

Votre propriété comporte plusieurs bâtiments délabrés et/ou partiellement démolit.

Règlement(s) municipal(aux) non respecté(s):

Règlement régissant les normes de construction # 1000-179-2014, article 42

Correctif :

Vous devez interrompre immédiatement les activités dérogatoires ci-haut décrites.

Pour corriger la situation vous devez, comme propriétaire ou occupant, apporter les correctifs suivants :

Vous devez démolir et nettoyer votre terrain.

D'ici le ***1er septembre 2017*** **, suite à la réception de la présente mise en demeure, et si vous ne vous êtes pas conformé à ce qui précède, la municipalité prendra les moyens légaux appropriés sans avis ni délai.**

Fait à La Tuque le 2017-08-01

Adresse : 375, rue Saint-Joseph, La Tuque, Québec, G9X 1L5

Téléphone : (819) 523-8200

Original signé

Inspecteur municipal

Mélanie Hébert

Urbanisme

Copie conforme :

Philippe Pronovost — Superviseur permis et inspections

Jean-Sébastien Poirier — Greffier

POSTES CANADA
CANADA POST

Numéro de repérage

LP502822073CA

Type de produit: Xpresspost
Livraison prévue : 2017/08/03

Progression de la livraison

Date	Heure	Emplacement	Description	Point de vente	Nom du signataire
2017/08/03	12:33	LASALLE	Livré		
2017/08/03	12:33		Image de la signature enregistrée pour consultation en ligne		R SHEA
2017/08/03	10:57	LASALLE	Article sorti pour livraison		
2017/08/03	05:38	LASALLE	Article traité		
2017/08/02	20:29	TROIS-RIVIERES	En transit		
2017/08/02	17:35	TROIS-RIVIERES	Article traité		
2017/08/02	13:45	LA TUQUE	Article accepté au bureau de poste		

Caractéristiques et options
Signature Requise

© 2017 Société canadienne des postes

Date: 2017/08/17

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la date de la livraison et la signature de la personne qui a accepté l'envoi sous mentionné

Numéro d'article	LP502822073CA
Nom de produit	Xpresspost/Xpresspost
Numéro de référence 1	Sans Objet
Numéro de référence 2	Sans Objet
Date de livraison (aaaa/mm/jj)	2017/08/03
Nom du signataire	R SHEA
Signature	53-54

Salutations distinguées,

Réseau des relations avec la clientèle

1 888 550-6333.

(de l'extérieur du Canada 1 416 979-3033)

Cette copie est conforme à la date de livraison et à l'image de signature de la personne qui a accepté les envois susmentionnés. Ces informations ont été extraites de la banque de données de Postes Canada.


13:55 24/JUL/2017


13:56 24/JUL/2017


13:55 24/JUL/2017


13:56 24/JUL/2017


13:53 24/JUL/2017



466293 - 6968 - 70 - 5775 - (Chalet)









VILLE DE LA TUQUE

Ville de La Tuque

Date: 2024-10-25
1:4 514



Légende

Matricules sans étiquettes

- Autre
- Non Défini
- Résidence
- Chalet
- Maison mobile, roulotte résidentielle
- Pourvoirie à droit exclusif
- Pourvoirie sans droit exclsif
- Commercial
- Production forestière
- Terrain vacant
- Lignes de connextivités
- Lignes de renvoi - Numéros civiques
- Lignes de renvoi - Frontages
- Lignes de renvoi - Numéros de lots
- Lignes de renvoi - Unités foncières
- Lignes de renvoi - Mesures
- Occupations ponctuelles - Matricules
- Unités foncières
- Unités de lots
- Lignes de connextivités
- Lignes de renvoi - Numéros civiques
- Lignes de renvoi - Frontages
- Lignes de renvoi - Numéros de lots
- Lignes de renvoi - Unités foncières
- Lignes de renvoi - Mesures
- Occupations ponctuelles - Matricules
- Unités foncières
- Unités de lots

Document cartographique sans valeur légale

Tous droits réservés à Ville de La Tuque

VILLE DE LA TUQUE

ZONE: F-019

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

	GROUPE D'USAGES									
USAGES PERMIS	**R : RÉSIDENTIEL**									
	Ra : résidence unifamiliale									
	Rb : résidence bifamiliale									
	Rc : résidence trifamiliale									
	Rd : résidence multifamiliale									
	Rm : maison mobile									
	C : COMMERCE									
	Ca : de détail et services de proximité									
	Cb : de détail									
	Cc : services professionnels et spécialisés									
	Cd : d'hébergement et de restauration									
	Ce : de divertissement et d'activités récréotouristiques									
	Cf : de détail et des services à potentiel de nuisances									
	Cg : débits d'essence									
	Ch : artériel									
	Ci : de gros									
	Cj : lourd et activités para-industrielles									
	I : INDUSTRIE									
	Ia : industrie									
	Ib : industrie lourde									
	Ic : industrie forestière									
	Id : industrie d'extraction	●								
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE									
	Pa : communautaire, parc, terrain de jeux et espace naturel									
	Pb : communautaire, institutionnel et administratif									
	Pc : utilité publique		●							
	Pd : conservation			● **(1)**						
	Pu : public									
	A : AGRICOLE									
	Aa : culture sans élevage									
	Ab : élevage									
	Ac : élevage en réclusion									
	F : FORESTIER									
	Fa : foresterie				●					
	Fh : forestière–aménagement - hydroélectrique					●				
	RF : RÉCRÉO- FORESTIER									
	Rf : récréo-forestière						●			
	V: VILLÉGIATURE									
	Va : chalet							●		
	ET: ÉCOTOURISTIQUE									
	Et : écotourisme									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	**STRUCTURE DU BÂTIMENT**									
	Isolée	●	●		●	●	●	●		
	Jumelée									
	Contiguë									
	Mixte									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie de bâtiment minimale (m^2)							**30**		
	Hauteur en étage(s) minimale	**1**	**1**		**1**		**1**	**1**		
	Hauteur en étage(s) maximale	**3**	**3**		**2**		**2**	**2**		
	Hauteur en mètres minimale	**3**	**3**		**3**		**3**	**3**		
	Hauteur en mètres maximale	**11**	**11**		**9**		**9**	**9**		
	RAPPORTS									
	Rapport planchers/terrain MIN / MAX (R.P.T)									
	Coefficient d'emprise au sol maximal (C.E.S) (%)									
	MARGES									
	Avant minimale (m)	**10**	**10**		**10**	**10**	**10**	**10**		
	Avant maximale (m)									
	Latérale minimale (m)	**10**	**5**		**10**	**10**	**10**	**10**		
	Latérales totales minimales (m)	**20**	**10**		**20**	**20**	**20**	**20**		
	Arrière minimale (m)	**10**	**10**		**10**	**10**	**10**	**10**		
	LOTISSEMENT - TERRAIN									
	Largeur minimale (m)	**50**	**50**		**50**	**50**	**50**	**50**		
	Profondeur minimale (m)	**60**	**60**		**60**	**60**	**60**	**60**		
	Superficie minimale (m^2)	**3000**	**3000**		**3000**	**3000**	**3000**	**3000**		
	DIVERS									
	PIIA									
	Monuments historiques et site du patrimoine									
	Projet intégré						●			
	PPU									
	Usages conditionnels									
	PPCMOI									
	Notes particulières	**(15)**	**(8) (15) (19)**		**(2) (12)**	**(19)**	**(2) (5)**	**(5)**		

NOTES	**Amendements**	
	No. Règl.	Entrée en vigueur
(1) Aire protégée		

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Rozon-Baron Prénom : Florence

Compagnie/Organisme : Groupe ABS inc.

Adresse postale (numéro, rue) : 7950, rue Vauban

Ville : Montréal Code postal : H1J 2X5

Téléphone (jour) : 53-54 Courriel : frozon-baron@groupeabs.com

Nous privilégions le courrier électronique comme mode de communication. Toutefois si vous désirez recevoir les documents par la poste, veuillez inscrire votre adresse postale.

Veuillez noter que des frais de reproduction et de transmission peuvent être exigés.

IDENTIFICATION DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Précisez tous les documents que vous souhaitez obtenir en vertu de l'article 9 de la Loi (ex. : titre du document, sujet, description, document précis, numéro de documents ou de dossier, date ou période concernée, etc.)

Avis d'infraction, poursuite ou action corrective de nature environnementale, rapports d'inspection concernant des déversements, rejets ou sources de contamination, certificats d'autorisation ou permis de nature environnementale, document concernant des matières dangereuses résiduelles, réservoirs d'hydrocarbures, remblai ou tout autre document environnemental pertinent.

Si vous avez une procuration vous autorisant à obtenir les documents, s.v.p. veuillez LA JOINDRE.

Sinon, désirez-vous qu'un avis au tiers pour les documents n'appartenant pas au Ministère soit fait? Oui ☐ Non ■

INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU REPÉRAGE DU/DES DOCUMENT(S) VISÉ(S)

Lot cadastré du Québec : N/A

Adresse (numéro, rue, ville) : Auberge et camping Lac Châteauvert, situé à environ 12 km au nord de la route 61,

Agglomération de La Tuque, Québec, correspondant aux coordonnées géographiques centrales 47,550520°; 73,967675°

Propriétaire/locataire actuel : Terre publique sous la responsabilité du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Historique du terrain (ex. : ancienne adresse, ancien lot et propriétaire : Occupation du site débutant au début des années 1990.

Baux émis: 404037, 406301, 406292.

Site à l'abandon depuis le début des années 2010.

Informations supplémentaires (ex. : vocation du terrain, terrain vacant, carte de localisation, etc.) :

Afin de vous offrir un service de qualité, nous vous invitons à transmettre toute l'information nécessaire pour effectuer une recherche précise dans nos systèmes informatiques.

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser une demande d'accès à un document détenu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de trouver le document demandé.

Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Identification du demandeur » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez prendre connaissance des informations suivantes :

- Nos recherches sont faites à partir des informations que vous nous transmettez;
- Si vous avez une procuration, veuillez la joindre afin d'éviter un masquage d'information qui pourrait vous être utile;
- Pour améliorer nos recherches, vous pouvez nous préciser le sujet des documents qui vous intéresse (inspection, caractérisation, etc.), et la catégorie de dossier (fosse septique, pesticide, contamination, agricole, industriel, etc.). La mention « tout document de nature environnementale » n'est pas assez détaillée pour nos recherches;
- Si votre demande concerne la contamination d'un site, veuillez nous indiquer s'il s'agit de votre terrain à l'étude ou du terrain voisin;
- Veuillez noter que des plans, des coordonnées géographiques, intersections et/ou des numéros de claims ne sont pas suffisants pour retracer un dossier en fonction de nos méthodes de recherches.

Florence Rozon-Baron

De: Accès à l'information - Mauricie <dr04acces@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 17 décembre 2024 11:21
À: Florence Rozon-Baron
Objet: 200881499 - Groupe ABS | EK-24-1839-00 | EES - Phase I | Demande d'accès aux documents - MELCCFP
Pièces jointes: Art. 37.pdf; Art. 48.pdf; Art. 53 et 54.pdf; Avis de recours.pdf

ATTENTION : Ce courriel provient d'une source externe à notre organisation. Assurez-vous que vous connaissez l'expéditeur du courriel et que son contenu soit sécuritaire avant d'ouvrir un lien ou une pièce jointe.



V/Réf. : EK-24-1839-00

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 octobre dernier, concernant le site de l'Auberge et camping Lac Châteauvert à La Tuque.

Vous trouverez les documents visés par votre demande, en cliquant sur l'hyperlien suivant :

200881499_Documents

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, nous vous informons que des documents et renseignements relèvent de la Régie du bâtiment du Québec. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC
Caroline Hardy
Secrétaire générale par intérim
Secrétariat général et affaires institutionnelles
255, boul. Crémazie Est #11e étage
Montréal (QC) H2M 2V2
Tél. : 514 864-4744
acces_information@rbq.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir l'hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir. Attention : Il peut être dirigé vers vos « Courriels indésirables ». Prendre note que les documents PDF ne seront plus disponibles d'ici deux semaines. Vous devez donc les télécharger pour pouvoir les conserver.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Mauricie / SS
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



De : Florence Rozon-Baron <frozon-baron@groupeabs.com>
Envoyé : 9 octobre 2024 17:27
À : Accès à l'information - Mauricie <dr04acces@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : 200881499 - Groupe ABS | EK-24-1839-00 | EES - Phase I | Demande d'accès aux documents - MELCCFP

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Nous réalisons actuellement une évaluation environnementale de site (EES) de phase I sur le site de l'Auberge et camping Lac Châteauvert situé dans l'agglomération de La Tuque. Vous trouverez ci-joint une demande d'accès à l'information pour le site précité. La procuration du propriétaire vous sera transmise sous peu.

Cordialement,

Florence Rozon-Baron, ing.
Chargée de projets – Environnement et Géotechnique

ABS
UN MONDE À PART

514.448.2850 | 4118
53-54 | Cellulaire
www.groupeabs.com

Chez Groupe ABS, le service à la clientèle est l'une de nos priorités.
Êtes-vous satisfait du délai de réponse obtenu?



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!
Le présent message et les documents qui y sont joints sont destinés exclusivement au destinataire indiqué et leur teneur peut être confidentielle. Si vous recevez le présent message par erreur, veuillez-nous en aviser immédiatement et le détruire, ainsi que les documents qui y sont joints.

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-08-07	**Heure d'arrivée** : 10 h 10	**Heure de départ** : 17 h 30
Inspecteur : Marie-Josée Provencher	**Accompagné de :** Eve-Lyne Roy Mario Betty Irène St-Louis	

N° intervention : 300754557	**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7330-04-01-006601	**N° du rapport d'inspection :** 400968670
N° demande : 200347209	**Type de demande :** Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé d'une plainte au sujet d'un terrain de camping qui n'a pas eu d'autorisation et dont nous ignorions l'existence.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Auberge et camping lac Chateauvert inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2137530	**Type de lieu :** terrain de camping
Localisation du lieu inspecté :	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : N : 47° 32' 56.0" WO : -73° 58' 01.3"	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.	Propriétaire	123, rue Norman Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112

Conditions météo

Ciel variable

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Monsieur Roderick Shea	Propriétaire	[redacted] Art. 53-54

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Monsieur Roderick Shea			

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☒ **non**	☐ **s. o.**

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 43	**Nombre de photos annexées au rapport : 22**

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marie-Josée Provencher avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A1000IS, 10mega pixels. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf XXX.

Date de l'inspection : 2012-08-07	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
☐ Carte		
☐ Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ pesticides			
☐ autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :	☐ oui	☐ non	☐ s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ oui	☐ non	☐ s. o.

2. Description de l'inspection

Le 7 août 2012, je me rends à l'Auberge et camping Lac Châteauvert en présence d'Ève-Lyne Roy du MDDEP et de Mario Betty et Irène St-Louis du MRNF.
Le but de l'inspection est de vérifier le bien-fondé d'une plainte au sujet d'un terrain de camping qui n'a pas eu d'autorisation et dont nous ignorions l'existence.

Sur les lieux, nous rencontrons deux personnes s'identifiant comme étant Monsieur Roderick Shea, propriétaire et Madame Sandra Kelly qui agit à titre d'interprète pour Monsieur Shea. Nous nous présentons à notre tour.

Lors de l'inspection, une rencontre a lieu avant dîner pour expliquer à Monsieur Shea les problématiques présentes sur les lieux. Ensuite, une visite terrain a lieu après le dîner pour faire les constats.

Tout d'abord, nous expliquons à Monsieur Shea le but de notre visite.
Lors de la rencontre, Monsieur Shea nous indique qu'il a un nouveau projet pour le site. Ce dernier nous indique qu'il veut démolir l'auberge et le restaurant existants. Selon Monsieur Shea, un nouveau bâtiment sera construit. Selon les plans de Monsieur Shea, le bâtiment pour inclura un accueil, une salle de restauration, une cuisine, une buanderie et un groupe de 20 chambres. Monsieur Shea nous indique qu'il s'est informé au sujet de ses droits et obligations pour la mise en œuvre de son nouveau projet auprès de Mélanie Hébert, inspectrice municipale à la ville de La Tuque.

Lors de la rencontre, Monsieur Shea nous indique qu'il ne détient pas les plans des installations septiques actuellement en place.
Ce que Monsieur Shea sait et ce que je constate sur les lieux :

➢ 2 sites de camping → chacun des sites possède une fosse septique et un champ d'épuration. La capacité de chacune des fosses inconnue et la superficie des champs d'épuration est aussi inconnue. Il y a 2 sites et 2 réseaux d'égout d'instinct sur le site de camping. Chacune des roulotte sur le site de camping est branchée à l'un où l'autre des réseaux d'égout. Selon Monsieur Shea, 17 roulottes sont desservies par une fosse septique et 20 roulottes sont desservies pour l'autre fosse septique.
Selon Monsieur Shea, la vidange des fosses septiques a lieu une fois par année. La présence de 2 fosses septiques a été constatée lors de l'inspection. La présence de raccordement en sol des roulottes a été constatée.

➢ Selon le contrat signé par Monsieur Shea, lors de l'achat du site, il y aurait 104 emplacements sans service. Par contre, selon les permis émis par le MRNF, seulement 64 emplacements sont autorisés actuellement.

➢ Sur les lieux, il y a une auberge pouvant héberger 14 personnes. L'auberge possède une salle de bain (une toilette, et un bain-douche) et une cuisine pour desservir le bâtiment. Actuellement ce bâtiment n'est pas utilisé à cause de son état de délabrement. Selon les nouveaux plans de Monsieur Shea, cette auberge serait démolie. L'emplacement des installations septiques pour ce bâtiment est inconnu de Monsieur Shea.

Section eau potable :
Lors de l'inspection, il a été constaté que l'eau était distribuée dans l'auberge, dans le restaurant-bar et sur le site de camping.
Sur les lieux, il n'y a aucun système de traitement d'eau. aucune analyse n'est transmise au ministère.
Sur les lieux, l'eau provient d'un puits. Profondeur inconnue.
Aucune affiche indiquant eau non potable n'est présente sur les lieux.
Monsieur Shea a des projets de réaménagement du site et de restructuration pour l'entreposage et l'approvisionnement de l'eau potable.

Date de l'inspection : 2012-08-07	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le MDDEP n'a autorisé aucune installation septique pour ce site.

Calcul selon l'annexe B-7 du Guide technique – Traitement des eaux usées de résidences isolées.

Camping :
17 roulottes avec services x 340 litres par jour = 5780 litres par jour
20 roulottes avec services x 340 litres par jour = 6800 litres par jour
64 emplacements sans service x 190 litres par jour = 12 160 litres par jour
Auberge :
14 personnes x 150 litres par jour = 2100 litres par jour

Restaurant- bar- dépanneur
32 place x 125 litres par jour = 4000 litres par jour

4. Conclusion

Selon les données recueillies et les constats faits lors de l'inspection, les installations septiques doivent être autorisées par le ministère, et ce, pour le Restaurant- bar- dépanneur et les 2 sites de camping avec services et les emplacements de camping sans service.
Un nouveau projet pour le site est amorcé et en attente de future négociation avec le MRN.
Actuellement, aucune autorisation pour les installations septiques et le système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable n'a été délivrée par le MDDEP pour les lieux théoriquement sous notre juridiction, à savoir le camping et le restaurant bar.

5. Recommandations

Compte tenu des projets du nouveau propriétaire et des négociations qu'il doit entreprendre avec le MRN, informer ce dernier de ses obligations en regard des articles 32 et 33 de la Loi pour l'ensemble de ses installations et lui recommander de recourir au service d'un ingénieur pour l'élaboration de son projet globale. Inclure le volet eau potable dans la correspondance.

Signature : Original signé	Date de rédaction : 25 septembre 2012

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Richard Beauregard	Fonction : Chef d'équipe Secteurs agricole et municipal
Signature : Original signé	Date : 2012-10-12
Commentaires :	

Date de l'inspection : 7 août 2012	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Annexe - Photos

Photo no : 0 001

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Futur réservoir pour l'eau potable.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 002

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Présence de toilettes sèches sur le site.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 007

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Pompe servant à prélever l'eau pour l'alimentation du site en eau courante.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Date de l'inspection : 7 août 2012	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Annexe - Photos

Photo no : 0 008

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Bâtiment abritant le système de distribution en eau.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé

53-54



Photo no : 0 009

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Bâtiment abritant le système de distribution en eau.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 010

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Ancienne auberge.
Inutilisé lors de l'inspection.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé

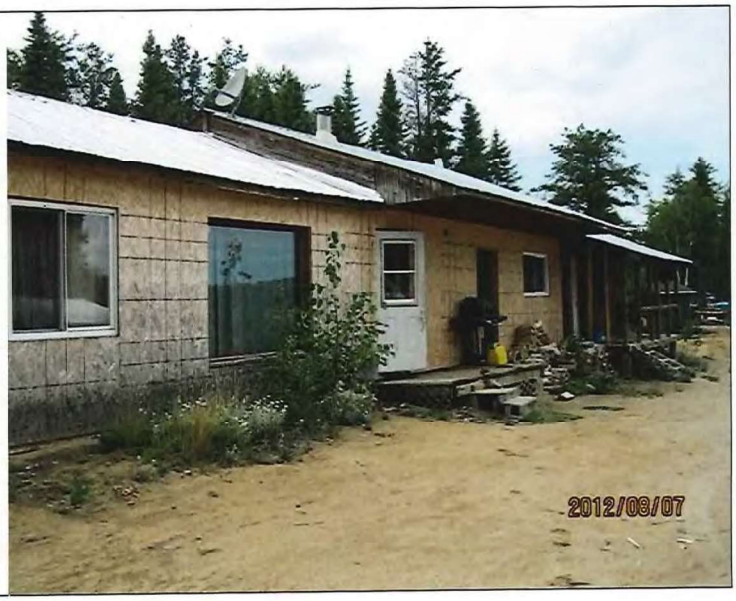

Date de l'inspection : 7 août 2012	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Annexe - Photos

Photo no : 0 011

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Intérieur de l'ancienne auberge.
L'auberge est inutilisée lors de l'inspection.
Toilette non fonctionnelle.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 012

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Intérieur de l'ancienne auberge.
L'auberge est inutilisée lors de l'inspection.
Présence d'un lavabo dans la salle de bain de l'auberge.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 013

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Intérieur de l'auberge.

Présence de 3 chambres pouvant loger 14 personnes.

Toutes les commodités sont présentes dans l'auberge, cuisine, salle de bain.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Date de l'inspection : 7 août 2012	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Annexe - Photos

Photo no : 0 014

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Le champ d'épuration devrait être à cet endroit.
Aucun signe de la présence d'un champ d'épuration.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 015

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Le champ d'épuration devrait être à cet endroit.
Aucun signe de la présence d'un champ d'épuration.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 016

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Le champ d'épuration devrait être à cet endroit.
Aucun signe de la présence d'un champ d'épuration.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Date de l'inspection : 7 août 2012	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Annexe - Photos

Photo no : 0 017

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Accessibilité à l'eau courante partout sur le site.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 019

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Chalet locatif.
Inactif lors de l'inspection.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 020

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Présence d'installation sur le site nécessitant le rejet d'eaux usées.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Date de l'inspection : 7 août 2012	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Annexe - Photos

Photo no : 0 021

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Présence d'installation sur le site nécessitant le rejet d'eaux usées.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 022

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Présence d'installation sur le site nécessitant le rejet d'eaux usées.

Des raccordements en sol ont été constatés. Ces raccordements rejoignent la fosse septique selon Monsieur Shea.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 039

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Présence d'un champ septique, selon Monsieur Shea.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Date de l'inspection : 7 août 2012	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Annexe - Photos

Photo no : 0 040

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Fosse septique en sol.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 041

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Couvercle de la 1ère fosse septique en sol constaté.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Photo no : 0 042

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Couvercle de la 2e fosse septique en sol constaté.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé



Date de l'inspection : 7 août 2012	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Annexe - Photos

Photo no : 0 043

Fichier :
M:\Rég-04\proma04\7330-04-01-0086601\2012-08-07

Description :

Couvercle de la 2e fosse septique en sol constaté.

Photo prise par Marie-Josée Provencher

Original paraphé

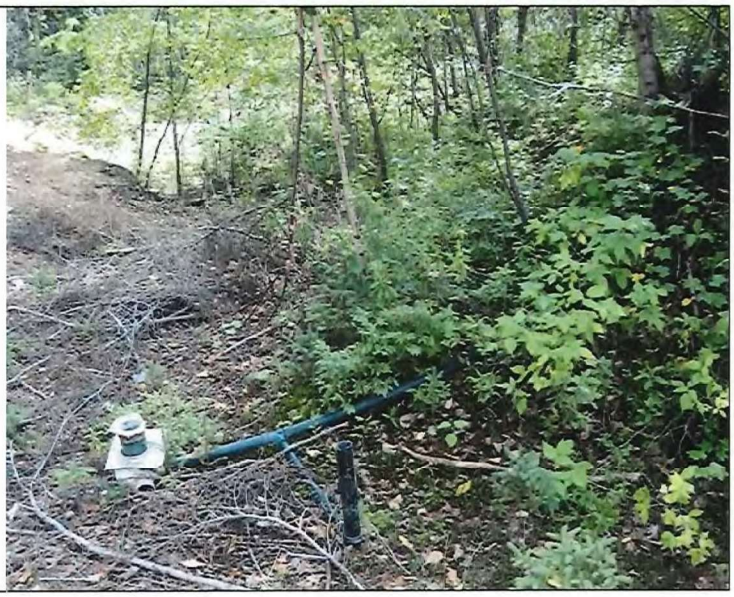

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

DOSSIER

Trois-Rivières, le 13 décembre 2012

Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.
123, rue Norman
Montréal (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 7330-04-01-00866.01
400968795

Objet : Non-conformité administrative à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et au Règlement sur le captage des eaux souterraines

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 7 août 2012 par des fonctionnaires dûment autorisés de notre direction régionale, nous avons constaté que vous exploitez un terrain de camping sans que votre système d'aqueduc, d'égout et de traitement des eaux usées n'ait été autorisé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), comme l'exige l'article 33 de la Loi sur la qualité de l'environnement. .

En l'absence de renseignements concernant les installations actuellement en place, tant pour le camping que le reste de vos installations, nous vous demandons de mandater un ingénieur ou une firme d'ingénieurs-conseils pour procéder à la mise aux normes de vos installations, sinon nous faire la démonstration que la capacité des installations pour les volets eaux usées et eau potable est conforme. Nous vous demandons également de nous transmettre **d'ici le 31 janvier 2013**, une copie du mandat que vous aurez accordé à un ingénieur pour la demande précitée. Le cas échéant, si des modifications ou des ajouts aux installations actuelles sont nécessaires, votre ingénieur devra présenter une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour régulariser la situation du lieu connu sous le nom de Camping Auberge Lac Châteauvert.

...2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : http://www.mddep.gouv.qc.ca
Courriel : julie.abbottr@mddefp.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées de postconsommation.

En ce qui concerne le volet « contrôle de l'eau potable » lorsque vous serez prêts à exploiter votre pourvoirie, il serait souhaitable de communiquer avec Madame Julie Abbott, inspectrice au secteur municipal, au numéro de téléphone 819 371-6581, poste 2024. Nous vous informerons alors de vos obligations à ce sujet.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone 819-371-6581, poste 2063.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

Original signé

RB/JA/jp

Richard Beauregard, chef d'équipe
Secteurs agricole et municipal

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

Version du 07 juin 2013

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-11-13	**Heure d'arrivée :** 11 **h** 45	**Heure de départ :** 14 **h** 15
Inspecteur : François Gélinas	**Accompagné de :** Julie Abbott – CCEQ Mario Bety - MRN	

N° intervention : 300848372	**Type d'intervention :** Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-04-01-90012AR	**N° du rapport d'inspection :** 401087774
N° demande : 200346873	**Type de demande :** Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier si l'exploitant a pris les mesures appropriées pour se conformer à l'avis de non-conformité du 19 novembre 2012	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Auberge et Camping Lac Chateauvert	
Nom usuel du lieu : idem	
N° du lieu : X2137580	**Type de lieu :** camping
Localisation du lieu inspecté : Coordonnées géographiques : 47,549722222200:-73,969583333300	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 47,549722222200:-73,969583333300	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.	propriétaire	123, rue Norman Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112

Conditions météo

Nuageux - Neige

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Kyle Shea	Responsable du site – fils du propriétaire	
Jason Hébert	Employé du camping	

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Kyle Shea			

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s. o.**

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 38	**Nombre de photos annexées au rapport :** 23

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par François Gélinas avec un appareil photo de type Canon Powershot SD1200 IS . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : m:\reg-04\gelfr02\7430-04-01-90012AR\2013-11-13\

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Date de l'inspection : 2013-11-13	No de gestion documentaire : 7430-04-01-90012AR

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
☒ Carte	1	Auberge Camping Lac Chateauvert
☐ Autre		

2. Mise en contexte (facultatif)

Un avis de non-conformité à été émis le 19 novembre 2012. Ne recevant aucune nouvelle depuis, il a été convenu avec le MRN d'effectuer une inspection conjointe du site.

3. Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux vers 11h45 sans avoir préalablement pris rendez-vous.

M.Mario Bety nous fait faire le tour du site en véhicule et nous prenons ensuite notre pause repas.

Vers 12h30 nous reprenons l'inspection.

Nous rencontrons messieurs Kyle Shea et Jason Hébert.

Monsieur Mario Bety fait ses représentations. En essence, il explique que le MRN a accordé beaucoup de latitude à l'exploitant pour lui permettre de se conformer. Le processus arrive à son terme, le bail sera probablement résilié et le site se retrouvera en entier en occupation illégale des terres de l'état. Les villégiateurs seront alors sommés de quitter les lieux.

Le MRN est toutefois toujours disposé à laisser l'exploitant agrandir les limites de son camping, pourvu qu'il se conforme à leurs demandes.

M.Shea affirme que son père (Roderick Shea), propriétaire du camping, ne lui explique rien de ce qui se passe. Il n'a jamais obtenu copie des lettres ou avis envoyés par le gouvernement alors il n'a aucune idée des modifications à apporter. De plus, son père a une connaissance limitée du français et ne lis probablement pas ce qu'il reçoit en cette langue.

Pour ma part, je lui explique le but de mon inspection et qu'on pourrait, lorsque j'aurais fait mes constatations, regarder ensemble l'avis de non-conformité qui a été envoyé en novembre 2012.

Je fais les constatations suivantes :

Noter en premier lieu qu'une appréciable couche de neige est présente au sol.

Plusieurs roulottes possèdent des constructions permanentes en annexes.

Point 1 - La station de pompage est toujours sur place. Un radiateur est installé dans la cabane pour éviter que la pompe ne gèle. Il ne semble pas y avoir eu de remblai plus à l'avant dans le milieu humide. (photo *IMG_0001 (Small).jpg*)

Point 2 – Le remblai/déblai à l'est du terrain est toujours sur place (*IMG_0004 (Small).jpg*)

Point 3 – Les quais privés dans la rivière Modonac ont été retirés sur la rive pour l'hiver. Présence de 4 escaliers d'accès à la rive. (*IMG_0005 à 9 (Small).jpg*)

Point 4 – Présence d'une installation permanente de type cabanon/patio ~ 8 m de la LHE. (*IMG_0012-13 (Small).jpg*)

Point 5 – Le pont #077 desservant la route forestière 407 est toujours fermé. Les approches du pont sont en sable et gravier qui servent de descente vers le lac Joncas et la rivière Modonac. (*IMG_0016 à 19 (Small).jpg*)

Point 6 – Présence de 2 escaliers d'accès à la rive du lac Joncas (*IMG_0021 et 38 (Small).jpg*)

Point 7 – Descente vers le lac avec un bâtiment style guérite. Le site est semblable à ce qui a été observé en 2012, c'est-à-dire que des traces d'érosions sont visibles même avec la neige au sol. (*IMG_0024 (Small).jpg*)

Point 8 – Plusieurs des pentes vers le lac semblent portent des indices d'érosion (*IMG_0029 à 33 (Small).jpg*)

Point 9 – Site d'une remorque avec annexe permanente en haut du talus vers le lac. L'installation est hors camping et donc en occupation illégale des terres de l'état. Bande riveraine sans protection. (*IMG_0034-35 (Small).jpg*)

Point 10 – Descente réservée au camping. La neige ne me permet pas de faire de constatation sur l'état des fossés. (*IMG_0037 (Small).jpg*)

De retour à l'accueil, je regarde brièvement l'avis de non-conformité du 19 novembre 2012 avec M.Shea. Il semble dire que c'est inutile, que rien de tout ce qui était demandé n'a été effectué. Je lui indique qu'un nouvel avis de non-conformité sera envoyé et qu'il pourrait être accompagné d'une amende. Je tenterai d'envoyer ce nouvel avis en langue anglaise.

Je lui laisse ma carte et l'invite à communiquer avec nous si jamais il avait des questions.

Date de l'inspection : 2013-11-13	No de gestion documentaire : 7430-04-01-90012AR

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Un courriel a été envoyé à M.Shea (à topsall@topsalltankwash.com) pour connaître l'année d'installation de la pompe à eau installée sur le remblai en milieu humide.

5. Conclusion

J'ai constaté les manquements suivants :

L'exploitant a déposé ou émis un contaminant, soit un remblai de terre/sable, dans la rive d'un milieu humide riverain, afin d'effectuer l'aménagement d'une installation de pompage d'eau potable. LQE art.20 al.2, 2

L'exploitant a exécuté des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans la bande riveraine, sans avoir préalablement obtenu une autorisation du ministère. LQE art.22 al.1

L'exploitant a exécuté des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, sans avoir préalablement obtenu une autorisation du ministère. LQE art.22 al.2

L'exploitant a fait une chose ou a exercé une activité sans avoir préalablement obtenu du ministère un certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la LQE, soit avoir fait des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, accompagné de travaux en bande riveraine. LQE art.115.25 (2)

Évaluation du degré de gravité en fonction de la directive sur le traitement des manquements

LQE art.20 al.2, 2 (et tous les autres articles)
- L'ensemble des milieux perturbés est moyennement sensible
- Pas de risques au bien-être, à la santé ou au confort de l'être humain
- Risque modéré d'atteinte à la qualité de l'eau
- Faible risque d'atteinte à la qualité de la flore ou de la faune.
- Conséquences réversibles en tout ou en partie.

Facteur aggravant
L'exploitant n'a, presque un an plus tard, entrepris aucune action corrective pour se conformer à l'avis de non-conformité du 19 novembre 2012.

Note : Après consultation avec Marc Labrecque, conseillé en contrôle, le manquement évalué comme modéré en 2012 est revu comme étant mineur en 2013.

Traitement recommandé
Mineur avec facteur aggravant

6. Recommandations

Je recommande d'envoyer un avis de non-conformité pour les manquements constatés.

Évaluer la possibilité de recourir aux sanctions administratives pécuniaires pour un rapide retour à la conformité.

Informer le MRN de nos démarches : le renouvellement du bail pourrait être conditionnel à la conformité du camping à la LQE.

Rédigé par : François Gélinas **Signature :** Original signé	**Date de rédaction :** 2013-11-15

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marylène Denis	**Fonction :** chef d'équipe, secteur hydrique et naturel
Signature : Original signé	**Date :** 2014-05-23
Commentaires : → Délais en raison de l'absence de réponse du MRN.	

→ Sachant maintenant que le MRN laisse jusqu'en juillet 2014 pour se conformer, je recommande de faire une inspection contemporaine en août 2014 suite aux informations du MRN, bail renouvelé ou non.

MD

7430-04-01-90012AR
Auberge et camping Lac Chateauvert inc.



Original paraphé

IMG_0001 (Small).jpg
Station de pompage sur remblai (voir photo 7 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0004 (Small).jpg
Remblai/déblai à l'est du terrain (voir photo 13 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0005 (Small).jpg
Quais privés sur la rivière Mondonac

7430-04-01-90012AR
Auberge et camping Lac Chateauvert inc.



Original paraphé

IMG_0006 (Small).jpg
Escalier d'accès au quais privés (voir photo 30 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0007 (Small).jpg
Passerelle d'accès aux quais en bande riveraine (voir photo 30 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0008 (Small).jpg
Quai rangé pour l'hiver

7430-04-01-90012AR
Auberge et camping Lac Chateauvert inc.

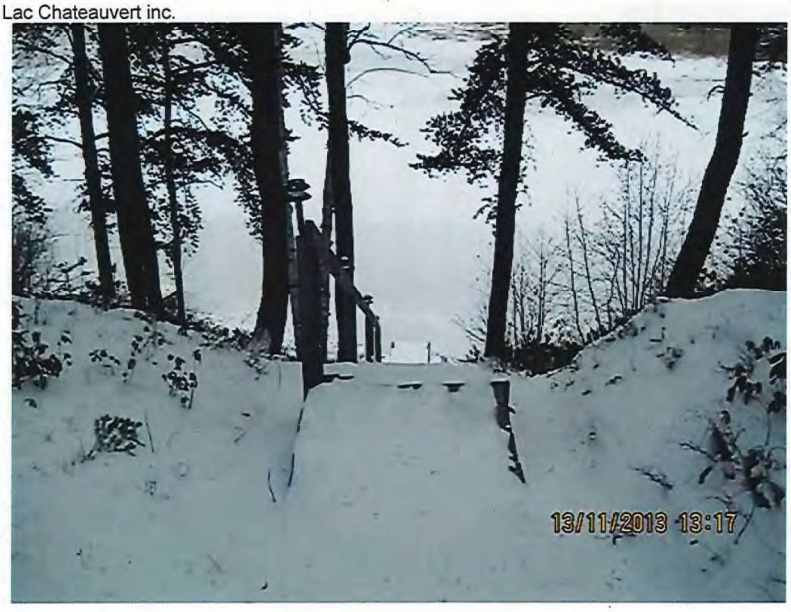

Original paraphé

IMG_0009 (Small).jpg
Escalier d'accès à la rive de la rivière Mondonac



Original paraphé

IMG_0012 (Small).jpg
Installation permanente dans la bande riveraine de la rivière Modonac



Original paraphé

IMG_0013 (Small).jpg
Escalier d'accès en bande riveraine de la rivière Mondonac

7430-04-01-90012AR
Auberge et camping Lac Chateauvert inc.



Original paraphé

IMG_0014 (Small).jpg
Escalier d'accès en bande riveraine de la rivière Mondonac



Original paraphé

IMG_0015 (Small).jpg
Chalet locatif



Original paraphé

IMG_0016 (Small).jpg
Approche du pont #077 (fermé)

7430-04-01-90012AR
Auberge et camping Lac Chateauvert inc.



Original paraphé

IMG_0017 (Small).jpg
Pont #077 (voir photo 25 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0019 (Small).jpg
Accès à l'eau, lac Joncas (voir photo 28 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0021 (Small).jpg
Escalier d'accès, lac Joncas (voir photo 23 rapport 2012-08-07)

7430-04-01-90012AR
Auberge et camping Lac Chateauvert inc.



Original paraphé

IMG_0024 (Small).jpg
Descente avec érosion apparente (voir photo 20-21 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0029 (Small).jpg
Érosion apparente, bande riveraine Lac Joncas (voir photo 19 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0032 (Small).jpg
Érosion apparente, bande riveraine Lac Joncas

7430-04-01-90012AR
Auberge et camping Lac Chateauvert inc.



Original paraphé

IMG_0033 (Small).jpg
Érosion apparente, bande riveraine Lac Joncas



Original paraphé

IMG_0034 (Small).jpg
Roulotte avec annexe permanente : occupation illégale des terres de l'état, près du lac Joncas, hors du camping.



Original paraphé

IMG_0035 (Small).jpg
Bande riveraine sans protection

7430-04-01-90012AR
Auberge et camping Lac Chateauvert inc.



Original paraphé

IMG_0037 (Small).jpg
Accès réservé au camping (hors site) (voir photo 14 rapport 2012-08-07)



Original paraphé

IMG_0038 (Small).jpg
Accès au lac Joncas avec déboisement (voir photo 17 rapport 2012-08-07)

Auberge Camping Lac Chateauvert

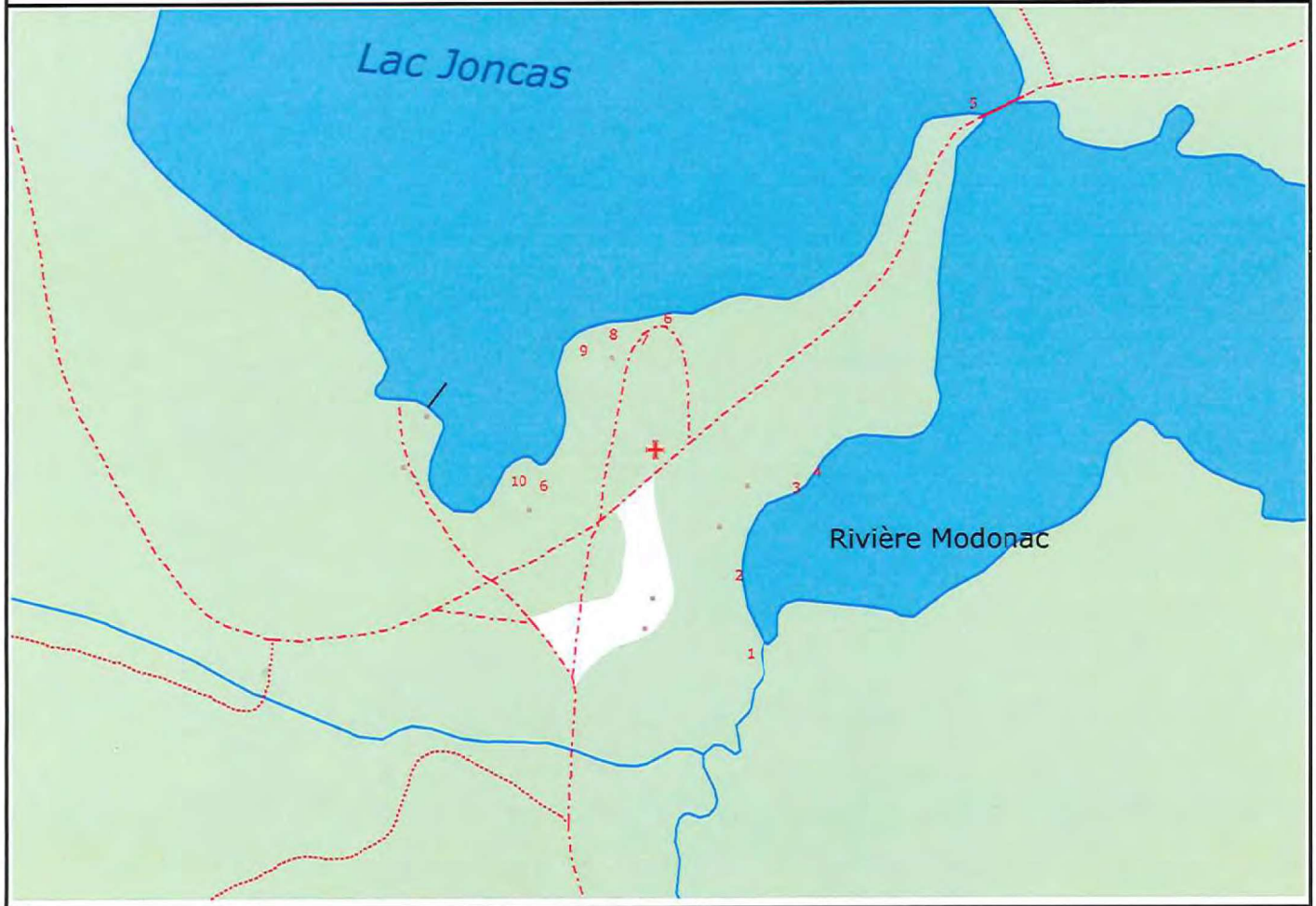

A Annotation noire

A Annotation rouge

Auberge Camping Lac Chateauvert

47.550423, -73.968463

N

Échelle approximative : 1 / 5 538

100 m

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2013

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Québec

Mauricie - Secteur hydrique (C)

Préparé par :
François Gélinas
2013-11-18

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

DOSSIER

Trois-Rivières, November 21st, 2013

Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.
123 rue Norman (Lachine)
Montreal (Québec) H8S 1A4

O/Ref. : 7330-04-01-00866.01
401089330

Subject : Non-compliance with the Law on Environmental Quality Act (EQA) and the Regulation on groundwater abstraction

Dear Sir,

First, please note that this is an English translation of the letter, which we sent you December 13th, 2012.

Following the inspection carried out on August 7th, 2012 by duly authorized inspectors of our regional management, we noticed that you operate a campground without your water system, sewage and wastewater treatment been previously authorized by the Minister of Sustainable Development, Environment, Wildlife and Parks (MDDEFP), as required by the Article 33 of the Law on Environmental Quality.

Due to missing information regarding the facilities currently in place, both for camping and the rest of your outfitting, we ask you to appoint an engineer or a firm of consulting engineers to proceed and bring up to standards your facilities (your component for drinking water and wastewater treatment), otherwise, demonstrate that the capacity of your facilities including your wastewater components and drinking water treatment complies with all standards associated with this type of facility. We also ask that you provide us, by January 31st, 2013, a copy of the mandate you have given to an engineer for the above request. If necessary, if changes or additions to your existing facilities are required, your engineer will have to submit a request for authorization under Article 32 of the Law on Environmental Quality to regularize the situation of the place known under the name of Camping Auberge Lake Châteauvert.

...2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca
Courriel : julie.abbott@mddefp.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées de postconsommation.

Regarding the "control of drinking water", when you are ready to use your outfitting component, it would be advisable to contact Ms. Julie Abbott, inspector at the municipal sector, by letter or by email at this address julie.abbott@mddefp.gouv.qc.ca. We will then inform you about your obligations to follow.

For additional information, please contact the undersigned by email at richard.beauregard@mddefp.gouv.qc.ca or send us a letter with your questions.

Please receive, dear Sir, our most sincere salutations.

Original signé

RB/JA/lh

Richard Beauregard, Team Leader
Agricultural and Municipal Sectors

Note: You will also receive a notice of non-compliance, which follows our inspection carried out on November 13th, 2013. We ask you to respond promptly to this document and the following ones.

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

Version du 07 juin 2013

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-11-13	**Heure d'arrivée :** 12 h 01	**Heure de départ :** 14 h 15
Inspecteur : Julie Abbott	**Accompagné de :** François Gélinas Mario Bety, technicien MRN	

N° intervention : 300848830	**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7330-04-01-0086601	**N° du rapport d'inspection :** 401088444
N° demande : 200176354	**Type de demande :** Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérifier si les correctifs ont été apportés suite à la lettre de 2012.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Auberge et camping lac Chateauvert inc.
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2137530 — **Type de lieu :** terrain de camping
Localisation du lieu inspecté :
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 47,548888888900:-73,968777777800

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.	propriétaire	123, rue Norman Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112

Conditions météo

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Kyle Shea	gérant	
Jason Hébert	employé	

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de : M. Shea et M. Hébert			

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☐ **non**	☒ **s. o.**

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 37	**Nombre de photos annexées au rapport :** 29

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Julie Abbott avec un appareil photo de type Panasonic Lumix DMC-SZ1 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-04\abbju01\7330-04-01-00866.01\2013-11-13

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf toutes qui ont été redimensionnées.

Grilles d'inspection annexées

Numéro	Titre

Date de l'inspection : 2013-11-13	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
☐ Carte		
☐ Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ pesticides			
☐ autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :	☐ oui	☐ non	☒ s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :	☐ oui	☐ non	☒ s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Avant le dîner, nous faisons une tournée rapide du site.
Après le dîner, nous avons fait notre inspection.

J'ai constaté que les roulottes étaient encore en place. Certaine roulottes ont été préparées pour l'hiver.

À cause de la neige au sol, il n est pas possible de voir l'emplacement des installations septiques.

L'eau distribuée sur le site semble être de l'eau provenant des différents plans d'eau entourant le site. Une cabane comprenant une pompe est présente près de l'auberge. Cette eau n'est pas traitée. Plusieurs réservoirs d'eau sont présents à différents endroits sur le site et quelques réservoirs semblent avoir un tuyau qui se dirige vers les lacs. Il fût toutefois difficile de déterminer l'endroit où se dirigeaient les tuyaux à cause de la neige.

Avant de quitter le site, nous avons discuté avec Kyle. Il n'est pas au courant si son père a engagé un ingénieur mais il ne croit pas. Aucuns travaux n'ont été réalisés sur les installations septiques, tout est identique à la dernière inspection. Je l'ai informé qu'il doit demander des autorisations avant de faire tout travaux sur les installations septiques auprès du ministère.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

La copie du mandat accordé à un ingénieur pour le 31 janvier 2013 n'a pas été reçu.
Le camping est encore en opération.
Les installations septiques n'ont toujours pas été autorisées par le ministère.
Aucun échantillon d'eau distribué n'est réalisé.

Lors de cette inspection, j'ai constaté des manquements à la **Loi sur la qualité de l'environnement** soit :

- Avoir établit un aqueduc, une prise d'eau d'alimentation, des appareils pour la purification de l'eau avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et avoir obtenu son autorisation, à savoir :

- Avoir établit des prises d'eau dans un lac sans avoir demandé l'autorisation

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), article 32 al.1, partie 1

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement :**

Impact sur la santé ou l'environnement :
Risque peu élevé d'atteinte à la santé ou sécurité humaine.

5. Conclusion

Vulnérabilité du milieu récepteur : Le milieu récepteur n'a pas un caractère très sensible.

- Avoir procédé à l'exécution de travaux d'égout ou à l'installation de dispositif pour le traitement des eaux usées, avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et avoir obtenu son autorisation, à savoir :

- Avoir installé un réseau d'égout et des installations de traitement des eaux usées sans avoir obtenu d'autorisation

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), article 32 al.1, partie 2

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement :**

Impact sur la santé ou l'environnement :
Risque peu élevé d'atteinte à la santé ou sécurité humaine.

Vulnérabilité du milieu récepteur : Le milieu récepteur n'a pas un caractère très sensible.

- Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, de camping, de roulottes, un parc de maisons mobiles, une colonie de vacances ou une plage publique sans qu'il soit desservi par un système d'aqueduc et un système d'égout autorisés par le ministre.

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), article 33

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement :**

Impact sur la santé ou l'environnement :
Risque peu élevé d'atteinte à la santé ou sécurité humaine.

Vulnérabilité du milieu récepteur : Le milieu récepteur n'a pas un caractère très sensible.

Lors de cette inspection, j'ai constaté des manquements au **Règlement sur la qualité de l'eau potable** soit :

- Ne pas s'être assuré que l'eau destinée à la consommation humaine satisfait aux normes de qualité de l'eau potable prescrite, à savoir :

- Avoir distribué de l'eau sans en faire l'échantillonnage

Règlement sur la qualité de l'eau potable (L.R.Q., c. Q-2, R.40), article 3

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement :**

Impact sur la santé ou l'environnement :
Le risque d'atteinte à la santé ou sécurité humaine est inconnu mais puisqu'il s'agit d'eau de surface non traitée, on peut présumer que des personnes risquent d'être malades en la consommant.

Vulnérabilité du milieu récepteur : Le milieu récepteur n'a pas un caractère très sensible.

- Ne pas avoir traité les eaux conformément aux prescriptions avant de les mettre à la disposition de l'utilisateur, à savoir :

- Avoir distribué de l'eau de surface, provenant d'un lac sans l'avoir préalablement traitée adéquatement

Date de l'inspection : 2013-11-13	No de gestion documentaire : 7330-04-01-0086601

5. Conclusion

Règlement sur la qualité de l'eau potable (L.R.Q., c. Q-2, R.40), article 5

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

- **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement :**

Impact sur la santé ou l'environnement :
Le risque d'atteinte à la santé ou sécurité humaine est inconnu mais puisqu'il s'agit d'eau de surface non traitée, on peut présumer que des personnes risquent d'être malades en la consommant.

Vulnérabilité du milieu récepteur : Le milieu récepteur n'a pas un caractère très sensible.

J'évalue les conséquences des manquements comme mineures.

Facteur aggravant :

- **Un manquement de même nature (article 33) a été constaté lors de l'inspection précédente (7 août 2012). Une lettre a été envoyée à l'exploitant le 13 décembre 2012 lui demandant de mandater un ingénieur pour se conformer à la loi.**

Facteur atténuant :

- **Le propriétaire du site ne comprend pas le français et les communications ont été faites uniquement en français.**

Traitement recommandé : mineur avec facteur aggravant.

6. Recommandations

Je recommande la transmission d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article **33** de la *Loi sur la qualité de l'environnement.*

Planifier une inspection de suivi de manquement à l'été 2014 afin de s'assurer que les correctifs soient apportés.

S'assurer de la réception des documents de l'ingénieur.

De plus, je ne recommande pas d'imposer une sanction administrative pécuniaire, puisqu'il s'agit d'un manquement mineur avec facteurs aggravants.

Rédigé par : Julie Abbott **Signature :** Original signé	**Date de rédaction :** 2013-11-18

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Richard Beauregard	**Fonction :** chef d'équipe
Signature : Original signé	**Date :** 2013-11-29
Commentaires :	

Original paraphé



P1010760 (Small).JPG
Roulottes présentes sur le site



P1010761 (Small).JPG
Roulotte présente sur le site

Original paraphé

Original paraphé



P1010762 (Small).JPG
Emplacement probable d'une fosse septique selon M. Bety



P1010763 (Small).JPG
Roulottes présentes sur le site

Original paraphé

Original paraphé



P1010764 (Small).JPG
Cabane de la prise d'eau



P1010765 (Small).JPG
Intérieur de la cabane de la prise d'eau

Original paraphé

Original paraphé



P1010766 (Small).JPG
Bâtiment pour les travailleurs



Original paraphé

P1010767 (Small).JPG
Réservoirs d'eau

Original paraphé



P1010768 (Small).JPG
Tuyau provenant d'une roulotte



Original paraphé

P1010769 (Small).JPG
Tuyau provenant d'une roulotteRéservoirs d'eau

Original paraphé



P1010770 (Small).JPG
Plaque d'immatriculation de la roulotte des 2 photos précédentes



Original paraphé

P1010771 (Small).JPG
Absence de tuyau d'égout

Original paraphé



P1010772 (Small).JPG
Sol sous le tuyau de la photo précédente, ne semble pas contaminé



Original paraphé

P1010774 (Small).JPG
Extrémité d'un tuyau entrant dans le sol

Original paraphé



P1010775 (Small).JPG
Alimentation en eau de roulottes



Original paraphé

P1010776 (Small).JPG
Branchement d'eau à une roulotte

Original paraphé



P1010777 (Small).JPG
Évier à l'extérieur



Original paraphé

P1010778 (Small).JPG
Renvoi de l'évier, direct à l'environnement

Original paraphé



P1010779 (Small).JPG
Chalet locatif

Original paraphé



P1010780 (Small).JPG
Toilette sèche

Original paraphé



P1010781 (Small).JPG
Intérieur de la toilette

Original paraphé



P1010782 (Small).JPG
Déversement à l'environnement

Original paraphé



P1010786 (Small).JPG
Réservoirs d'eau

Original paraphé



P1010787 (Small).JPG
Tuyau provenant d'un réservoir d'eau se dirigeaut vers le lac

Original paraphé



P1010788 (Small).JPG
Tuyau de la photo précédente longe cet escalier



Original paraphé

P1010789 (Small).JPG
Réservoir d'eau

Original paraphé



P1010790 (Small).JPG
Extrémité d'un tuyau près du lac



Original paraphé

P1010793 (Small).JPG
Réservoir d'eau

Original paraphé



P1010795 (Small).JPG
Auberge

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

COPIE

Trois-Rivières, le 27 mars 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.
123, rue Norman
Secteur Lachine
Montréal (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 7330-04-01-00866.01
401093985

Objet : Non-conformités concernant la disposition des eaux usées et l'alimentation en eau potable à l'Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 13 novembre 2013 par des inspecteurs de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir établi un aqueduc, une prise d'eau d'alimentation, des appareils pour la purification de l'eau avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation, à savoir :
  - avoir établi des prises d'eau dans un lac sans avoir demandé l'autorisation au ministère.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 1

- Avoir procédé à l'exécution de travaux d'égout ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation, à savoir :
  - avoir installé un réseau d'égout et des installations de traitement des eaux usées sans avoir obtenu d'autorisation du ministère.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 2

...2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : http://www.mddefp.gouv.qc.ca
Courriel : mauricie@mddefp.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

- Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, de camping, de roulottes, un parc de maisons mobiles, une colonie de vacances ou une plage publique sans qu'il soit desservi par un système d'aqueduc et un système d'égout autorisés par le ministre.
  Loi sur la qualité de l'environnement, article 33

- Ne pas s'être assuré que l'eau destinée à la consommation humaine satisfait aux normes de qualité de l'eau potable prescrites, à savoir :
  - avoir distribué de l'eau sans en faire l'échantillonnage.

  Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 3

- Ne pas avoir traité les eaux conformément aux prescriptions avant de les mettre à la disposition de l'utilisateur, à savoir :
  - avoir distribué de l'eau de surface, provenant d'un lac sans l'avoir préalablement traitée adéquatement.

  Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 5

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons de nous transmettre **d'ici le 11 avril 2014,** une copie du mandat que vous devrez confier à un ingénieur ou à une firme d'ingénieurs-conseils pour vous conformer à la loi et procéder à la mise aux normes de vos installations.

Votre ingénieur devra fournir **d'ici le 1er juin 2014** un rapport d'évaluation comprenant la description des éléments déjà présents sur le site et leurs localisations tant pour le volet eau potable qu'eaux usées et les correctifs à apporter pour la mise aux normes de l'ensemble des installations.

Prenez note que la mise aux normes de certains correctifs pourrait exiger une autorisation préalable du ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec madame Julie Abbott, inspectrice au secteur municipal, au numéro de téléphone 819 371-6581, poste 2024 ou à l'adresse courriel julie.abbott@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

...3

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 $, 1 500 $, 2 500 $, 3 500 $, 5 000 $, 7 500 $ ou de 10 000 $ pour une personne morale.

Original signé

RB/JA/jp

Richard Beauregard, chef d'équipe
Secteurs agricole et municipal

P.-S. English translation on demand only

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-06-05	**Heure d'arrivée :** 11 h 18	**Heure de départ :** 12 h 27
Inspecteur : Julie Abbott	**Accompagné de :** Dumar Carrillo Vega	

N° intervention : 300872687	**Type d'intervention :** Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7330-04-01-0086601	**N° du rapport d'inspection :** 401264593
N° demande : 200176354	**Type de demande :** Programme de contrôle
But de l'inspection : M-8 Contrôle des installations septiques de plus de 3240 litres par jour (suivi de l'avis de 2013)	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Auberge et camping lac Chateauvert inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2137530	**Type de lieu :** terrain de camping
Localisation du lieu inspecté : Coordonnées géographiques : 47,548888888900:-73,968777777800	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 47,548888888900:-73,968777777800	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.		123, rue Norman (Lachine) Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112

Conditions météo

Personnes rencontrées ☐ SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Bruno Pigeon	campeur	

Mode d'identification

But expliqué :	☒ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☒ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de : M. Pigeon			

Plainte ☑ SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 23	**Nombre de photos annexées au rapport :** 14

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Julie Abbott avec un appareil photo de type Panasonic Lumix DMC-SZ1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-04\abbju01\7330-04-01-00866.01\2015-06-05

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf toutes qui ont été redimensionnées.

Grilles d'inspection annexées ☑ SO

Autres pièces annexées au rapport ☑ SO

Échantillons ☑ SO

2 Mise en contexte (facultatif) ☐ SO

Suite à une plainte, une inspection a été réalisée le 7 août 2012.

Le 12 décembre 2012, une lettre a été envoyée au propriétaire afin de l'informer qu'il devait obtenir une autorisation en vertu de l'article 33 de la LQE pour l'exploitation de son camping. Une copie d'un mandat confié à un ingénieur devait nous parvenir avant le 31 janvier 2013. Nous n'avons pas eu ce document.

Le 13 novembre 2013 une inspection de suivi a été réalisée.

Le 21 novembre 2013 une lettre en anglais a été envoyée à l'exploitant. Nous n'avons pas eu de réponse.

Le 27 mars 2014, un avis de non-conformité a été envoyé à l'exploitant pour des manquements aux articles suivants :
- 32 al.1, partie 1 de la LQE pour des prises d'eau non autorisées
- 32 al.1, partie 2 de la LQE pour des installations septiques non autorisées
- 33 de la LQE pour un terrain de camping non autorisé
- 3 du RQEP pour distribution d'eau non analysée
- 5 du RQEP pour distribution d'eau de surface sans traitement.

Dans cet avis, un mandat d'un ingénieur avait été demandé pour le 11 avril 2014, de même qu'un rapport d'ingénieur pour le 1er juin 2014. Ces 2 documents n'ont pas été reçus.

3 Description de l'inspection

Nous nous sommes présentés au camping sans prendre rendez-vous au préalable.
À notre arrivée sur les lieux, un homme est venu à notre rencontre.

Je lui ai demandé si Kyle était présent. Il a répondu que non, il était parti, il ne s'occupe plus du camping. C'est maintenant son frère, Christopher qui est le gérant. Il n'est pas présent lui non plus, il est allé en ville faire des commissions et il ne sera pas de retour avant le lendemain. C'est lui qui le remplace, il dit être un campeur et se nommer Benoit Pigeon. Nous lui expliquons le but de notre présence et lui posons quelques questions.

Selon lui, le propriétaire Rod Shea parle très bien français.

Il y aurait 55 à 60 campeurs sur le site.

Selon M. Pigeon, il n'y a pas eu de travaux sur les installations septiques.
Il nous informe que l'eau des éviers de l'auberge coule directement sur le sol dans le sous-sol du bâtiment. Il est allé voir lui-même suite à une demande du propriétaire.

Selon M. Pigeon, l'eau est non potable et elle vient des lacs qui sont situés autour du terrain. Les campeurs ont mis eux-mêmes des pompes pour pouvoir avoir de l'eau.

Près de la coordonnée GPS 47,54965° -73,968145°, il y a un tuyau blanc, semblable à un tuyau d'égout qui entre dans le sol. M. Pigeon nous a confirmé qu'il s'agit de l'emplacement d'une fosse septique. Nous n'avons pas vu de signe apparent d'une fosse septique puisque les couvercles ne sont pas apparents. Il n'y a pas non plus de traces d'un champ d'épuration. Selon M. Pigeon, un champ d'épuration serait présent à cet endroit aussi, près des coordonnées GPS suivantes : 47,550474° -73,967767° et 47,550504° -73,967755°.

M. Pigeon nous informe que l'auberge est abandonnée. Selon lui, une fosse septique et un champ d'épuration sont présents près de la coordonnée GPS suivante 47,549344° -73,96838°. Nous n'avons pas vu de signes de la présence d'une fosse septique ou d'un champ d'épuration puisqu'aucun couvercle n'était visible. M. Pigeon nous répète que l'eau des éviers et des douches s'écoule directement sur le sol dans le sous-sol de l'auberge.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) ☐ SO

Le 18 juin 2015, j'ai reçu un courriel de Me Richard Mallette, avocat de M. Shea. Il m'informe que les campeurs seront avisés que des travaux importants seront exécutés afin de rendre le site conforme. Une lettre leur sera transmise dans la semaine du 22 juin et ils devront libérer le terrain de tous leurs biens d'ici le début des travaux.

Le 19 juin, j'informe Me Mallette que les travaux sur les installations septiques et d'eau potable doivent être préalablement autorisés par le ministère et que nous n'avons rien autorisé. Je l'informe aussi que le fait de procéder aux travaux sans autorisation constitue un manquement à la LQE.

La même journée, Me Mallette me répond que son client ne procédera pas aux travaux sans notre autorisation. Il communiquera avec les ingénieurs sous peu et me tiendra au courant du dossier.

5 Conclusion

Les travaux de mise aux normes des installations septiques du camping n'ont pas débuté. Toutefois, selon les informations reçues de l'avocat du propriétaire, les travaux sont prévus sous peu.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ☑ SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection à l'automne pour vérifier l'avancement des travaux et la fermeture du camping.

Rédigé par : Julie Abbott

Signature : Original signé

Date de signature : 2015-07-15

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Richard Beauregard

Fonction : Chef d'équipe

Signature : Original signé

Date : 2015-07-17

Commentaires :



Original paraphé

P1030337 (Small).JPG
Tuyau raccordé au tuyau d'évacuation d'une roulotte et entrant dans le sol

Original paraphé



P1030338 (Small).JPG
Roulotte sur le terrain #24 avec un tuyau entrant dans le sol



Original paraphé

P1030340 (Small).JPG
Vue rapprochée du tuyau entrant dans le sol de la photo précédente

Original paraphé



P1030341 (Small).JPG
Tuyau d'une roulotte entrant dans le sol



Original paraphé

P1030344 (Small).JPG
Tuyau d'une roulotte entrant dans le sol

Original paraphé



P1030345 (Small).JPG
Emplacement de la fosse septique et du champ d'épuration du camping



Original paraphé

P1030346 (Small).JPG
Emplacement de la fosse septique du camping

Original paraphé



P1030347 (Small).JPG
Tuyau blanc de la photo précédente entrant dans le sol



Original paraphé

P1030348 (Small).JPG
Réseau d'égout sur le camping

Original paraphé



P1030349 (Small).JPG
Tuyau sortant d'une roulotte et se raccordant au réseau de la photo précédente

Original paraphé



P1030350 (Small).JPG
Réseau d'égout sur le camping

Original paraphé



P1030353 (Small).JPG
Tuyau d'égout sortant de l'auberge

Original paraphé



P1030354 (Small).JPG
Trou dans le sol derrière l'auberge, emplacement présumé de la fosse septique

Original paraphé



P1030355 (Small).JPG
Emplacement présumé du champ d'épuration de l'auberge

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-09-15	**Heure d'arrivée :** 14 **h** 48	**Heure de départ :** 15 **h** 08
Inspecteur : Julie Abbott	**Accompagné de :** Dumar Carrillo Vega	

N° intervention : 300976903	**Type d'intervention :** Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7330-04-01-0086601	**N° du rapport d'inspection :** 401293369
N° demande : 200176354	**Type de demande :** Programme de contrôle
But de l'inspection : M-8 Contrôle des installations septiques de plus de 3240 litres par jour (suivi de l'avis de 2013)	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Auberge et camping lac Chateauvert inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2137530	**Type de lieu :** terrain de camping
Localisation du lieu inspecté : Coordonnées géographiques : 47,548888888900:-73,968777777800	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 47,548888888900:-73,968777777800	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.	propriétaire	123, rue Norman (Lachine) Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112

Conditions météo

Personnes rencontrées ☑ SO

Plainte ☑ SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 16	**Nombre de photos annexées au rapport :** 4

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Julie Abbott avec un appareil photo de type Panasonic Lumix DMC-SZ1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-04\abbju01\7330-04-01-00866.01\2015-09-15

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf totues qui ont été redimensionnées.

Grilles d'inspection annexées ☑ SO

Autres pièces annexées au rapport	☑ SO

Échantillons	☑ SO

2 Mise en contexte (facultatif) ☐ SO

Suite à une plainte mentionnant qu'un camping exploitait sans l'autorisation du ministère, une inspection a été réalisée le 7 aout 2012.
Suite à cette inspection, une lettre a été envoyée à l'exploitant, le 13 décembre 2012, lui mentionnant qu'il était en non-conformité à l'article 33 de la LQE puisqu'il ne détenait pas d'autorisation de la part du ministère pour l'exploitation de son camping. Dans cette lettre, un mandat donné à un ingénieur était demandé pour le 31 janvier 2013.
Puisque nous n'avons jamais eu de réponse à cette lettre et ni de mandat donné à un ingénieur, une version en anglais de la lettre du 13 décembre 2012 a été envoyée le 21 novembre 2013. Nous n'avons pas eu de réponse à cette lettre.

Le 13 novembre 2013, une inspection de suivi est réalisée. Il a été constaté que la situation était la même que lors de l'inspection précédente.

Le 27 mars 2014, un avis de non-conformité a été envoyé à l'exploitant pour des manquements aux articles suivants :
- 32 al.1, partie 1 de la LQE pour des prises d'eau non autorisées
- 32 al.1, partie 2 de la LQE pour des installations septiques non autorisées
- 33 de la LQE pour un terrain de camping non autorisé
- 3 du RQEP pour distribution d'eau non analysée
- 5 du RQEP pour distribution d'eau de surface sans traitement.

Dans cet avis, un mandat d'un ingénieur avait été demandé pour le 11 avril 2014, de même qu'un rapport d'ingénieur pour le 1er juin 2014. Ces 2 documents n'ont pas été reçus.

Le 11 avril 2014, j'ai reçu un courriel de Me Richard Mallette, avocat de M. Shea pour demander un délai de 2 semaines pour nous faire parvenir une copie d'un mandat donné à un ingénieur. Après discussions à l'interne, une réponse est faite le 14 avril 2014, un délai de 1 mois est donné, soit jusqu'au 14 mai 2014.

Le 23 mai 2014, je reçois par courriel une confirmation que la firme Roy-Vézina Associés a été engagée et que nous recevrons le mandat sous peu. C'est M. Jérôme Brochu qui sera l'ingénieur attitré au dossier.

Le 30 mai 2014, je reçois une copie du mandat par courriel. Ce dernier est accompagné d'un échéancier pour se rendre sur les lieux soit le 8 juin suivant.

Puisqu'aucune suite n'ont été données, j'ai contacté M. Brochu pour avoir des nouvelles de l'avancement du dossier. Il m'informe qu'il n'y a jamais eu de visite sur le terrain et que le client n'a pas donné suite à leur offre de service.

Le 5 juin 2015, une inspection de suivi est réalisée. Il a été constaté que la situation était la même que lors de l'inspection précédente. Entre l'inspection et la rédaction du rapport, l'avocat de M. Shea a communiqué avec moi :

- Le 18 juin 2015, j'ai reçu un courriel de Me Richard Mallette, avocat de M. Shea. Il m'informe que les campeurs seront avisés que des travaux importants seront exécutés afin de rendre le site conforme. Une lettre leur sera transmise dans la semaine du 22 juin et ils devront libérer le terrain de tous leurs biens d'ici le début des travaux.

- Le 19 juin, j'informe Me Mallette que les travaux sur les installations septiques et d'eau potable doivent être préalablement autorisés par le ministère et que nous n'avons rien autorisé. Je l'informe aussi que le fait de procéder aux travaux sans autorisation constitue un manquement à la LQE.

- La même journée, Me Mallette me répond que son client ne procédera pas aux travaux sans notre autorisation. Il communiquera avec les ingénieurs sous peu et me tiendra au courant du dossier.

Il a donc été décidé de ne pas envoyer de communications et de retourner faire une inspection à l'automne.

Le 6 aout 2015, j'ai contacté par courriel M. Mallette pour avoir des nouvelles de l'avancement du dossier. Il me répond qu'ils sont en train de faire préparer les devis par les ingénieurs et qu'ils doivent se rendre sur les lieux. Il va donner mes coordonnées aux ingénieurs pour qu'ils communiquent avec moi. En date du 25 septembre 2015, je n'ai pas été contactée.

Au début de septembre 2015, une campeuse m'a appelée pour avoir des informations puisqu'elle a reçu une lettre l'informant qu'elle doit quitter le camping pour le 9 octobre avec sa roulotte et ses effets personnels afin que le propriétaire procède aux travaux de mise aux normes des installations septiques, tel que demandé par le ministère.

Le 11 septembre 2015, j'ai écrit à l'avocat de M. Shea afin d'avoir une mise à jours du dossier et savoir qui sont les ingénieurs qui travaillent au dossier puisque M. Brochu, bien qu'il ait obtenu le mandat n'a toujours pas eu de contact récent avec l'exploitant. En date du 25 septembre 2015, je n'ai toujours pas eu de réponse.

3 Description de l'inspection

Nous nous sommes présentés sur les lieux sans prendre rendez-vous au préalable.
À notre arrivée sur les lieux, nous avons constaté qu'il y avait une affiche « Fermé » au dépanneur.
Nous avons fait le tour de camping et avons vu seulement 1 couple affairés sur leur terrain.

Il n'y a pas eu de travaux à l'emplacement supposé des installations septiques existantes et aucun signe de nouvelles installations septiques ailleurs sur le camping.

Les roulottes sont encore sur le terrain.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

☑ SO

5 Conclusion

Bien que nous n'ayons pas reçu de demande d'autorisation pour la mise aux normes des installations septiques, des démarches avec une firme d'ingénieur serait en cours et les actions récentes posées par l'exploitant laissent croire qu'il va se conformer à nos demandes et qu'il se prépare à exécuter les travaux prochainement. L'avocat de l'exploitant a été avisé à quelques reprises qu'il ne peut réaliser les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation du ministère.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

☑ SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de faire parvenir une lettre à l'exploitant afin de lui rappeler que les travaux doivent préalablement avoir été autorisés.

Rédigé par : Julie Abbott

Signature : Original signé	**Date de signature :** 2015-09-25

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Richard Beauregard	**Fonction :** Chef d'équipe
Signature : Original signé	**Date :** 2015-09-30

Commentaires :



P1030602 (640x480).jpg
Emplacement présumé du champ d'épuration actuel



P1030603 (640x480).jpg
Emplacement présumé de la fosse septique actuelle



P1030604 (640x480).jpg
Tuyau entrant dans le sol à proximité de l'emplacement présumé de la fosse septique actuelle



P1030607 (640x480).jpg
Station de pompage de l'eau potable dans la rivière Mondonac

Original signé

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT DE VÉRIFICATION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région :Mauricie

1 Identification

Date de la vérification : 2015-09-29
Inspecteur : François Gélinas

N° intervention : 300884916	**Type d'intervention :** Suivi de manquement sans inspection
N° gestion documentaire : 7430-04-01-90012AR	**N° du rapport de vérification :** 401294501
N° demande : 200346873	**Type de demande :** Plainte à caractère environnemental

But de la vérification : Vérifier si l'exploitant a pris les mesures appropriées pour se conformer à l'avis de non-conformité du 19 novembre 2012

Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : Auberge et camping lac Chateauvert inc.
Nom usuel du lieu : idem
N° du lieu : X2137530 — **Type de lieu :** terrain de camping
Localisation du lieu :
Coordonnées géographiques : 47,548888888900:-73,968777777800

Intervenant(s) du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.		123, rue Norman (Lachine) Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112

Personnes contactées ☑ SO

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO

	Numéro	Titre
☐ Document		
☐ Plan		
☐ Carte		
☒ Autre	1	Photos d'inspection du secteur municipal 2015-09-15

2 Mise en contexte (facultatif) ☐ SO

7 août 2012 – Première inspection suite à une plainte selon laquelle il y aurait des aménagements illégaux en bande riveraine d'un camping. On constate la présence de remblai vers des milieux humides, dans la bande riveraine d'un lac ainsi que des aménagements en bande riveraine (quais, escaliers, etc.).

Le MRN était aussi impliqué dans ce dossier : la superficie du camping excédait alors la surface indiquée au bail d'occupation.

19 novembre 2012 – Avis de non-conformité (400976026) concernant entre autres, une prise d'eau sur remblai, descente d'accès au lac sur terres publiques, déboisement, bandes riveraines inadéquates, érosion

13 novembre 2013 – Deuxième inspection pour suivi de manquement. Cette inspection est faite conjointement avec M.Mario Bety du MRN. On constate alors que le site est dans le même état que constaté le 7 août 2012.

Le 18 juin 2015, Me Richard Mallette, avocat de M. Shea informe Mme Julie Abbott un secteur municipal au CCEQ (qui ont aussi un dossier ouvert pour ce lieu), que les campeurs seront avisés que des travaux importants seront exécutés afin de rendre le site conforme. Une lettre leur sera transmise dans la semaine du 22 juin et ils devront libérer le terrain de tous leurs biens d'ici le début des travaux.

Le 15 septembre 2015, le secteur municipal se rend sur place et, à ma demande, prend des photos des aménagements ou ouvrages en bande riveraine ou en milieux humides.

Entre-temps, le MRN poursuit ses démarches qui visent à faire fermer le camping si l'exploitant ne se conforme pas aux exigences gouvernementales.

3 Description de la vérification

Mme Julie Abbott et M.Dumar Carillo Vega du CCEQ se sont présenté sur place le 15 septembre 2015.

Le camping est officiellement fermé pendant la mise à jour des installations septiques.

Les campeurs ont reçu une lettre leur demandant de quitter, mais il reste malgré tout des campeurs.

Il y a toujours la présence d'une prise d'eau sur remblai, de quais, et d'escaliers et autre aménagement en bande riveraine. (voir photos)

3 Description de la vérification

Les aménagements semblent être les mêmes qu'en 2013.

4 Conclusion

L'exploitant n'a pas pris les mesures pour se conformer à l'avis de non-conformité du 19 novembre 2012.

Les manquements observés sont les mêmes qu'en 2013 à savoir :

L'exploitant a déposé ou émis un contaminant, soit un remblai de terre/sable, dans la rive d'un milieu humide riverain, afin d'effectuer l'aménagement d'une installation de pompage d'eau potable. LQE art.20 al.2, 2

L'exploitant a exécuté des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans la bande riveraine, sans avoir préalablement obtenu une autorisation du ministère. LQE art.22 al.1

L'exploitant a exécuté des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, sans avoir préalablement obtenu une autorisation du ministère. LQE art.22 al.2

L'exploitant a fait une chose ou a exercé une activité sans avoir préalablement obtenu du ministère un certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la LQE, soit avoir fait des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, accompagné de travaux en bande riveraine. LQE art.115.25 (2)

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		◀ ▶ ☐ SO
1	**Manquement :** L'exploitant a déposé ou émis un contaminant, soit un remblai de terre/sable, dans la rive d'un milieu humide riverain, afin d'effectuer l'aménagement d'une installation de pompage d'eau potable. **Référence légale :** LQE art.20 al.2, 2	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Les aménagements ne causent pas un risque pour l'être humain	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication :Possible glissement de matériel ou de sédiments vers le lac ou le milieu humide riverain. Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : Les aménagements peuvent être retirés	**Degré de gravité des conséquences :** mineur
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Milieu naturel isolé modifié par la présence d'un camping uniquement	
2	**Manquement :** L'exploitant a exécuté des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans la bande riveraine, sans avoir préalablement obtenu une autorisation du ministère. **Référence légale :** LQE art.22 al.1	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : voir pt1	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication :voir pt1 Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : voir pt1	**Degré de gravité des conséquences :** mineur
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : voir pt1	
3	**Manquement :** L'exploitant a exécuté des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, sans avoir préalablement obtenu une autorisation du ministère. **Référence légale :** LQE art.22 al.2	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : voir pt1	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication :voir pt1 Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : voir pt1	**Degré de gravité des conséquences :** mineur
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : voir pt1	
4	**Manquement :** L'exploitant a fait une chose ou a exercé une activité sans avoir préalablement obtenu du ministère un certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la LQE, soit avoir fait des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, accompagné de travaux en bande riveraine. **Référence légale :** LQE art.115.25 (2)	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : voir pt1	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication :voir pt1 Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : voir pt1	**Degré de gravité des conséquences :** mineur
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : voir pt1	

Facteurs aggravants	☐ SO
☒ Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : identiques à ceux identifiés dans le présent rapport.	
☐ Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
☐ Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.	
☐ Autre facteur aggravant à considérer :	

Facteurs atténuants	☑ SO

5 Recommandations
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur avec facteurs aggravants Évaluer s'il est nécessaire pour le secteur hydrique de se rendre sur place. Évaluer les recours légaux.
Rédigé par : François Gélinas — **Date de rédaction :** 2015-09-29
Signature : Original signé

6 Vérification du rapport	
Approuvé par : Marylène Denis	**Fonction :** Chef d'équipe, secteur hydrique et naturel
Signature : Original signé	**Date :** 2015-10-05.
Commentaires : → évaluer également les possibilités avec le MRN.	



P1030607 [800x600].jpg
Prise d'eau sur remblai



P1030608 [800x600].jpg
Remblai dans un milieu humide



P1030609 [800x600].jpg
Milieu humide



P1030610 [800x600].jpg
Aménagement en bande riveraine



P1030613 [800x600].jpg
Quais

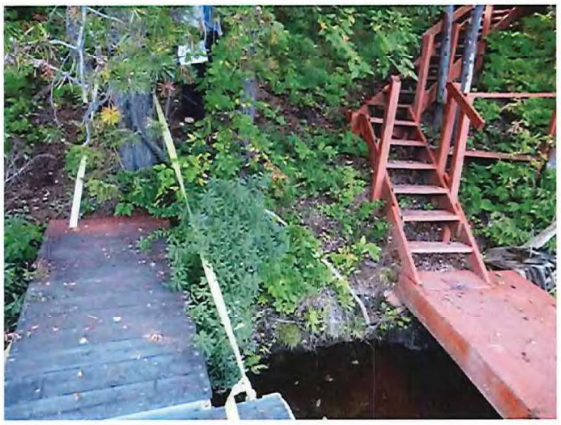

P1030615 [800x600].jpg
Quais et escalier en bande riveraine

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

DOSSIER

Trois-Rivières, le 30 septembre 2015

Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.
123, rue Norman
Secteur Lachine
Montréal (Québec). H8S 1A4

N/Réf. : 7330-04-01-00866-01
401293586

Objet : Mise aux normes des installations septiques – Auberge et Camping Lac Châteauvert inc. à La Tuque

Mesdames,
Messieurs,

Il a été porté à notre attention que des travaux importants, nécessitant que les campeurs libèrent les terrains, allaient commencer très prochainement. Ces travaux concerneraient la mise aux normes des installations de votre établissement.

Nous désirons porter à votre attention que les travaux doivent préalablement avoir été autorisés en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement par notre ministère. Une telle demande, signée par un ingénieur, n'a d'ailleurs pas été reçue.

Si vous procédez aux travaux sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du ministère, vous vous exposez à une sanction administrative pécuniaire. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000$, 1 500$, 2 500$, 3 500$, 5 000$, 7 500$ ou de 10 000$ pour une personne morale.

...2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : julie.abbott@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la soussignée, au numéro de téléphone 819 371-6581, poste 2024.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

Original signé

JA/jp

Julie Abbott, inspectrice
Secteur municipal

P.-S. - English translation on demand only

c. c. Me Richard Mallette – Tourigny Mallette Thibodeau Charette, Avocats

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

LP 448 579 562 CA

CERTIFIÉ

Le 16 mars 2016

Monsieur Roderick Shea
Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 406 301

Objet : Avis de non-renouvellement de bail pour non-respect de la règlementation

Monsieur,

La présente fait suite aux nombreux avis qui ont été transmis et aux inspections effectuées sur le terrain par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles visant à vous conformer aux dispositions de la règlementation municipale et provinciale relatives aux normes environnementales.

Nous constatons à ce jour qu'aucune amélioration ou modification n'a été apportée sur le terrain pour corriger les infractions qui ont été constatées. Vous trouverez en annexe la liste des avis d'infractions constatées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (voir annexe 1).

Par conséquent, cette lettre est un avis de non-renouvellement de bail. Si vous désirez conserver votre droit, vous devrez apporter les correctifs demandés au plus **tard le 20 mai 2016.**

Si vous ne donnez pas suite à cet avis, nous considérerons que vous ne désirez pas conserver votre bail et nous procèderons à sa résiliation par non-renouvellement, 30 jours après la mise à la poste de cet avis. Vous devrez libérer le terrain de tous bâtiments, constructions, roulottes et améliorations et remettre les lieux dans un état satisfaisant.

100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978

Veuillez prendre note que le non-renouvellement de votre bail n'aurait pas pour effet de vous libérer des sommes dues au Ministère.

Recevez, Monsieur, nos cordiales salutations.

Original signé

François Fréchette
Conseiller en gestion du territoire public

p. j. Annexe

c. c. Mmes Mélanie Hébert, inspectrice, Ville La Tuque
Marylène Denis, MDDELCC
Mireille Hamelin, MERN

Annexe 1

Liste des points de non-conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Avis de non-conformité transmis par le secteur hydrique du MDDELCC pour les articles suivants :

- Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant, soit des sédiments, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Constats sur le terrain :

- Aménagement d'une prise d'eau avec remblai dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain.

- Présence, dans la rive du lac Joncas :

  - ✓ d'une descente d'accès au lac d'environ sept mètres de largeur sur les terres publiques;
  - ✓ l'ouverture dans la rive par un déboisement récent, qui permettait l'accès au lac depuis un terrain de camping;
  - ✓ l'absence de bande de protection riveraine au lac Joncas, à l'extérieur du bail d'occupation du MERN, mais utilisé à des fins commerciales par la présence d'une roulotte permanente;
  - ✓ la présence d'une autre descente qui présentait des signes d'érosion, à l'endroit d'un ancien site de jetée forestière.

- Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages, soit des travaux de remblai, de déboisement et d'aménagement dans la bande riveraine, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1

- Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages, soit des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir fait des travaux de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau et son milieu humide riverain ainsi que des travaux dans la bande riveraine.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Avis de non-conformité transmis par le secteur municipal du MDDELCC pour les articles suivants :

- Avoir établi un aqueduc, une prise d'eau d'alimentation, des appareils pour la purification de l'eau avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation, à savoir :

  ✓ avoir établi des prises d'eau dans un lac sans avoir demandé l'autorisation au ministère.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 1

- Avoir procédé à l'exécution de travaux d'égout ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation, à savoir :

  ✓ avoir installé un réseau d'égout et des installations de traitement des eaux usées sans avoir obtenu d'autorisation du ministère.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 2

- Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, de camping, de roulottes, un parc de maisons mobiles, une colonie de vacances ou une plage publique sans qu'il soit desservi par un système d'aqueduc et un système d'égout autorisés par le ministre.

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 33

- Avoir effectué un prélèvement d'eau sans qu'il ait été soumis à l'autorisation du ministre, à savoir un prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine pour desservir tout autre établissement, installation ou système d'aqueduc alimentant plus de 20 personnes.

  _____

  Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.75

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-10-18	**Heure d'arrivée :** 13 h 27	**Heure de départ :** 13 h 58
Inspecteur : Charles Laliberté	**Accompagné de :** Ahmed Amassi, inspecteur CCEQ	

N° intervention : 301027691	**Type d'intervention :** Inspection
N° gestion documentaire : 7610-04-01-0326401	**N° du rapport d'inspection :** 401536110
N° demande : 200421500	**Type de demande :** Programme de contrôle
But de l'inspection : I-18 Catégorie 1 RBQ - Suivi des obligations légales des propriétaires d'équipements pétroliers à risque élevé 2016-2017	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Auberge et camping lac Chateauvert inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2137530	**Type de lieu :** terrain de camping
Localisation du lieu inspecté : Coordonnées géographiques : 47,548888888900:-73,968777777800	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 47,548888888900:-73,968777777800	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.	Locataire	123, rue Norman (Lachine) Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Propriétaire	5700, 4e Avenue Ouest Bureau C-320 Québec (Québec) G1H 6R1	18373753

Conditions météo

8°C, faible pluie

Personnes rencontrées ☑ SO

Plainte ☑ SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 61	**Nombre de photos annexées au rapport :** 40

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Charles Laliberté avec un appareil photo de type Canon PowerShot SX120 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-04\lalch01\7610-04-01-03264-01\2016-10-18

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf pour modifier la taille des photos avec le programme « Galerie de photos Windows 2012 » version 16.4.3528.331 en format 640X480 pour les besoins du rapport. De plus, les images 5, 6, 8, 9, 11, 17, 18, 24, 27 et 28 sont des photos panoramiques qui ont été réalisées avec le programme « Canon Photo Stitch » version 3.1.

Grilles d'inspection annexées ☑ SO

Autres pièces annexées au rapport ☐ SO

	Numéro	Titre
☒ **Croquis**	1	Auberge et camping Lac Châteauvert inc.
☐ **Plan**		
☐ **Carte**		
☒ **Autre**	2	-Fiche d'état de renseignement d'une personne morale au registre des entreprises pour Auberge et camping Lac Châteauvert
	3	-Liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé mis à jour le 19 novembre 2016
	4	-Répertoire des sites d'équipements pétroliers mis à jour le 1er novembre 2016
	5	-Courriel du 24 octobre au 2 décembre 2016 entre Charles Laliberté et le MERN avec annexes: ° Carte du site; °Copie de la lettre du 15 octobre 2008 pour le bail 404037; °Copie de la lettre du 31 octobre 2008 pour le bail 406293; °Copie de la lettre du 15 octobre 2008 pour le bail 406301.
	6	-Documents de la régie du bâtiment du Québec suite à une demande d'accès à l'information

Échantillons ☑ SO

2 Mise en contexte (facultatif) ☐ SO

L'inspection est effectuée dans le cadre du programme I-18 pour les catégories 1 RBQ - Suivi des obligations légales des propriétaires d'équipements pétroliers à risque élevé (2016-2017).

> Dans le cadre du programme, la régie du bâtiment du Québec (RBQ) a fourni au ministère une liste des sites qui ont fait l'objet d'une fermeture temporaire et dont des équipements pétroliers à risque élevé sont inutilisés depuis au moins 16 mois. Selon l'information transmise, la fermeture du site est datée du 1er mai 2014.

Par le passé, le ministère a effectué un total de 7 inspections sur le site entre 2011 et 2015. Aucune inspection ne visait les opérations de vente d'essence. Le 27 mars 2014, un avis de non-conformité a été envoyé à l'exploitant du site qui est Auberge et camping lac Chateauvert inc. pour les manquements aux articles suivants :
- 32 al.1, partie 1 de la LQE pour des prises d'eau non autorisées
- 32 al.1, partie 2 de la LQE pour des installations septiques non autorisées
- 33 de la LQE pour un terrain de camping non autorisé
- 3 du RQEP pour distribution d'eau non analysée
- 5 du RQEP pour distribution d'eau de surface sans traitement.

Lors de la dernière inspection effectuée sur le site en date du 15 septembre 2015, il avait été constaté que le dépanneur était fermé.

Une inspection est programmée afin d'aller vérifier s'il y a eu une cessation d'activité ou s'il y a eu un changement d'usage.

3 Description de l'inspection

Nous nous rendons sur le site sans avoir pris de rendez-vous au préalable.

Lors de l'inspection, je fais les constats suivants :
- Personne n'est présent sur le site et les traces sur le site semblent indiquer qu'il est abandonné depuis un certain moment.
  - Il y a plusieurs traces de vandalisme sur l'ensemble des bâtiments présents.
    - Sur la plupart des bâtiments, il n'y a pas de fenêtres ou de portes.
- À l'entrée du site, il y a des affiches de visibles (image 1).
  - Sur une affiche, il y a d'indiqué Auberge et camping lac Châteauvert inc. et dans les services offerts, il y a d'inscrit « gaz/propane » (image 2).
- Sur l'ensemble du site, il y a des matières résiduelles qui sont déposées sur le sol (images 8, 9, 11, 13, 17, 23, 24, 25, 26 et 37).
  - Parmi les matières, je distingue des morceaux de bois, des pièces métalliques diverses, de morceaux de plastique, des pneus, des bombonnes vides, des sacs de poubelles, des réservoirs vides, des morceaux de laine minérale, des barbecues, des matelas et des toiles (**manquement aux articles 66 al.2, 22 al.1 partie 1 et 115.25 (2) de la LQE**).
- Il y a un bâtiment sur lequel il est inscrit « dépanneur » (image 5).
  - À l'intérieur du bâtiment, il y a plusieurs matières diverses sur le plancher (image 14).
- Devant le dépanneur, il y a des tuyaux au sol qui laisse croire qu'il y avait des pompes à essence sur le site à cet endroit (image 3).
  - Il y a un tuyau qui sort du sol et sur lequel il y a un couvercle (image 4).
    - Je n'ai pas été en mesure de constater la présence de matière dans le tuyau et je ne vois pas le fond de celui-ci. Il y avait une faible odeur d'essence de perceptible.
- Il y a un bâtiment près de l'entrée et du dépanneur (image 6).
  - À l'intérieur du bâtiment, il y a plusieurs matières diverses sur le plancher.
  - À l'intérieur du bâtiment, il y a un baril de plastique dans lequel il y a une matière qui ressemble à de l'huile hydraulique selon la texture et l'odeur (images 15 et 16).
    - Le baril est rempli au ¾.
- Il y a un bâtiment situé à l'arrière des 2 bâtiments précédents (image 27).
  - À l'intérieur du bâtiment, il y a plusieurs matières diverses sur le plancher.
- Sur le site, je distingue ce qui semble être une vingtaine de terrains de camping (image 18).

3 Description de l'inspection

- Sur la plupart des terrains, il n'y a pas de roulottes.
- Sur certains terrains, il y a des vieilles roulottes qui semble être laissées à l'abandon, car il y en a qui ont des fenêtres brisées, il y a en a qui sont renversées et certaines ont des parties arrachées (images 11, 21 et 23).
- Il y a sur 3 terrains, la présence de 3 roulottes qui sont visuellement en bon état et qui sont placées derrière des camions (images 28, 30 et 33).
- Sur les terrains de camping, je dénombre un total de 2 bateaux de petite taille (moins de 20 pieds) et un VTT à trois roues (image 28).
- Il y a une remorque qui est fermée avec une toile (image 29).

➢ Il y a un bâtiment situé à l'arrière du site à l'arrière des terrains de camping (images 35 et 36).
- Le bâtiment est devant un plan d'eau.
- La plupart des emplacements des fenêtres et des portes sont vides.
- À l'intérieur du bâtiment, il y a plusieurs matières diverses sur le plancher (images 38 et 39).
- Il y a une salle de bain dans lequel se trouvent une toilette, un lavabo et un bain ((image 40).
  - Il n'y a pas d'eau qui circule.

➢ Il y a une cabane de bois qui sert de toilette sèche (image 29).
- En regardant par le trou du siège, la matière présente semble datée d'un certain moment (image 30).

➢ Il y a un gros réservoir métallique hors-sol entreposé sur le site (image 19).
- Je ne suis pas en mesure de distinguer si le réservoir contient quelque chose.
- Sur le réservoir, c'est inscrit qu'il y a une masse brute maxi de 30 480kg (image 20)

➢ Il y a une niveleuse et 2 chargeurs sur roue.
- L'immatriculation de la niveleuse est F8 3303 (image 7).
  - À proximité de la niveleuse, il y a une tâche ayant des odeurs et une texture apparentée à des hydrocarbures (image 12).
- Les 2 chargeurs n'ont pas d'immatriculation de visible et ils ne sont pas identifiés au nom d'une entreprise (images 8 à 10 et 17).

➢

Nous quittons les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) ☐ SO

En vérifiant au dossier, il n'y a pas d'étude de caractérisation des sols qui a été saisie au programme SAGO du ministère (**manquement à l'article 31.51 al.1 de la LQE**).

En vérifiant sur le site de la RBQ, je constate que l'entreprise Auberge et camping lac Chateauvert inc. est titulaire d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé et que celui-ci est valide du 7 juillet 2016 au 4 juillet 2018. Le permis est pour un réservoir d'une capacité de 9100 litres (voir annexe).

Selon le registre des entreprises du Québec (REQ), l'entreprise Auberge et camping lac Chateauvert inc., ayant comme numéro 1164882822, est toujours immatriculée et il n'y a pas de date de fin d'existence de déclarée (voir annexe).

24 novembre 2016 : Une demande d'accès à l'information est faite auprès de la RBQ.
Les informations demandées ont été reçues par courrier le 2 décembre 2016. Parmi les informations, je fais les constats suivants :

- L'exploitant du permis est l'entreprise Auberge et camping Lac Châteauvert inc.
- La RBQ a fait des constats le 11 mai 2016 sur le site et ils ont transmis un avis de correction à l'entreprise. Les constats mentionnent qu'un réservoir de 9100 litres en acier simple paroi souterraine, sa tuyauterie et le distributeur sont inutilisés depuis le 1er mai 2014.
  - Selon les photos de cette inspection, la pompe à essence est toujours sur place.
- Il y a une confirmation que le permis a été renouvelé par l'entreprise le 5 juillet 2016 et que celui-ci est valide jusqu'au 4 juillet 2018.
- Il y a une attestation de conformité qui est datée du 4 juillet 2016. Il y est déclaré que l'utilisation des équipements pétroliers à risque élevé est conforme à l'article 117 du Code de sécurité adopté en vertu de la Loi sur le bâtiment.
  - Il y est mentionné que la vérification effectuée était « périodique avec mise hors service temporaire de tous les équipements ».
  - De plus, il y a un total de 7 irrégularités qui ont été constatées lors de l'attestation et celles-ci devront être corrigées avant la remise en service des équipements.
- Le réservoir a été installé le 1er janvier 1993 et le site a été exploité par d'autres entreprises.

24 novembre 2016 : Un courriel est envoyé à M. François Fréchette du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) afin de connaître l'identité du propriétaire ou du locataire du terrain. Celui-ci répond au courriel en mentionnant que sur le site, il y a un total de 3 baux :

- ✓ Bail n° 404 037 : (dépanneur et auberge) : droits encore actifs
- ✓ Bail n° 406 301 : (camping) : bail non renouvelé
- ✓ Bail n° 406 293 : (chalet locatif); droits encore actifs.

Suite à la réception du courriel, une demande des copies des baux actifs est demandée. Ceux-ci sont reçus et je fais les constats suivants :

- ✓ Les baux valides sont émis à l'entreprise Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

Suite à une discussion téléphonique, il a été mentionné que le MERN allait se rendre sur les lieux avec la municipalité de La Tuque afin d'évaluer la situation et qu'ils allaient évaluer les mesures à leur dispositions.

5 Conclusion

Lors de l'inspection, il a été constaté que sur le site, il n'y a pas de station-service qui effectuait de la vente d'essence. Les pompes ont été retirées, mais les tuyaux sur place laissent croire que le réservoir souterrain est toujours en place. L'entreprise Auberge et camping lac Châteauvert inc. a cessé l'activité de station-service qui fait partie de l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains. Selon un rapport de la RBQ, les équipements sont inutilisés

5 Conclusion

depuis le 1er mai 2014, donc plus de 6 mois.

- Suite à la cessation d'activité, aucune étude de caractérisation n'a été reçue par le ministère, ce qui constitue un manquement à l'article 31.51 al.1 partie 2 de la LQE.

De plus, il y a d'importantes quantités de matières résiduelles diverses qui sont entreposées sur le terrain. Il n'y a pas d'information qui permet de déterminer qui a déposé les matières résiduelles. Les manquements suivants sont donc constatés :

- Au responsable du terrain : Auberge et Camping lac Châteauvert inc., il est en manquement aux articles 66 al.2, 22 al.1 et 115.25 (2) de la LQE.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		◄ ► SO
1	**Manquement :** Ne pas avoir communiqué au ministre l'étude de caractérisation du terrain situé aux coordonnées GPS 47°32'57.66"N, 73°58'7.21"O à La Tuque près du lac Châteauvert à la suite de la cessation définitive de l'activité commerciale appartenant à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, soit une station-service, et ce, sitôt l'étude complétée. **Référence légale :** Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.51 al.1 partie 2 (manquement de gravité objective de **catégorie D**, passible d'un montant de 1 000$ pour une personne morale en vertu de l'article 115.23 al.1 (1) de la LQE)	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication :	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : Possibilité de transmettre une étude attestée conformément aux exigences de la LQE.	**Degré de gravité des conséquences :** mineur
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sans objet (nature administrative) Explication : L'étude de caractérisation a pour but de démontrer que l'activité de station-service n'a pas affecté la qualité de l'environnment (sol et eau). Le fait de ne pas l'avoir transmis l'étude ne nous permet pas de vérifier s'il y a eu un impact ou non sur l'environnement de l'activité exercé.	
2	**Manquement :** Étant responsable d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, en l'occurrence des morceaux de bois, des pièces métalliques diverses, de morceaux de plastique, des pneus, des bombonnes vides, des sacs de poubelles, des réservoirs vides, des morceaux de laine minérale, des barbecues, des matelas et des toiles ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. **Référence légale :** Loi sur la qualité de l'environnement, article 66, al.2 (manquement de gravité objective de **catégorie B**, passible d'un montant de 5 000$ pour une personne morale en vertu de l'article 115.25 (7) de la LQE)	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Le lieu est situé en milieu forestier isolé et il n'y a pas de personne présente à proximité.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication :Risque de lixiviation de contaminants provenant des diverses matières résiduelles Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie (modéré) Explication : Possibilité d'envoyer les matières résiduelles dans un lieu autorisé	**Degré de gravité des conséquences :** modéré
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Le site est situé à proximité du lac Joncas (l'ouest) et de la rivière Mondonac (l'est)	
3	**Manquement :** A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit de l'entreposage de matières résiduelles dans un lieu non autorisé. **Référence légale :** Loi sur la qualité de l'environnement, articles 22 al.1 et 115.25 (2) (manquement de gravité objective de **catégorie B**, passible d'un montant de 5 000$ pour une personne morale en vertu de l'article 115.25 (2) de la LQE)	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Le lieu est situé en milieu forestier isolé et il n'y a pas de personne présente à proximité.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication :Risque de lixiviation de contaminants provenant des diverses matières résiduelles Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie (modéré) Explication : Possibilité d'envoyer les matières résiduelles dans un lieu autorisé	**Degré de gravité des conséquences :** modéré
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Le site est situé à proximité du lac Joncas (l'ouest) et de la rivière Mondonac (l'est)	

Facteurs aggravants	☐ SO
☒	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : Avis de non-conformité du : ➢ 27 mars 2014 o Article 32 al.1 partie 1 de la LQE pour avoir établi des prises d'eau dans un lac sans avoir demandé l'autorisation au ministère (manquement de gravité objective de **catégorie B**). o Article 32 al.1 partie 2 de la LQE pour avoir installé un réseau d'égout et des installations de traitement des eaux usées sans avoir obtenu d'autorisation du ministère (manquement de gravité objective de **catégorie B**). o Article 33 de la LQE pour avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, de camping, de roulottes, un parc de maisons mobiles, une colonie de vacances ou une plage publique sans qu'il soit desservi par un système d'aqueduc et un système d'égout autorisés par le ministre (manquement de gravité objective de **catégorie B**). o Article 3 du RQEP pour avoir distribué de l'eau sans en faire l'échantillonnage (manquement de gravité objective de **catégorie A**). o Article 5 du RQEP pour avoir distribué de l'eau de surface, provenant d'un lac sans l'avoir préalablement traitée adéquatement (manquement de gravité objective de **catégorie A**).
☐	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifié par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
☒	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour. Manquements aux articles 31.51 al.1 partie 2 et 66, al.2. Pour ce qui est des autres manquements, puisqu'ils sont de nature complémentaire, ils ne sont pas considéré coconsidérésur aggravant.
☐	Autre facteur aggravant à considérer :

Facteurs atténuants	☑ SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : ~~mineur~~ Modéré avec facteurs aggravants

Ainsi, je recommande de transmette un avis de non-conformité à l'entreprise Auberge et camping lac Châteauvert inc. en tant que responsable du terrain et pour ne pas avoir transmis d'étude de caractérisation.

De plus, je recommande de transmettre une lettre au MERN qui est le propriétaire du terrain afin de demander de nous tenir informer de leurs démarches.

Art. 37

Assurer un suivi du dossier

Rédigé par : Charles Laliberté

Signature : Original signé **Date de signature :** 2016-12-15

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jocelyne Rioux **Fonction :** Chef d'équipe au secteur industriel

Signature : Original signé **Date :** 15 décembre 2016

Commentaires : Après l'envoi de l'avis de non-conformité SVP préparer une fiche synthèse des éléments soumis pour présentation au directeur adjoint.



Original paraphé

IMG_7424 (640x480).jpg
Image 1: Vue de l'affiche qui est à l'entrée du site



Original paraphé

IMG_7423 (640x480).jpg
Image 2: Vue de l'affiche qui indique gaz/propane



Original paraphé

IMG_7403 (640x480).jpg
Image 3: Vue des tuyaux sortant du sol



Original paraphé

IMG_7407 (640x480).jpg
Image 4: Vue d'un tuyau situé au centre l'image 3



Original paraphé

Pano IMG_7404-06.jpg

Image 5: Vue d'un bâtiment qui est identifié dépanneur



Original paraphé

Pano IMG_7408-10.jpg

Image 6: Vue d'un bâtiment à droit de celui de l'image 5. Présence d'une niveleuse



Original paraphé

IMG_7417 (640x480).jpg

Image 7: Plaque d'immatriculation de la niveleuse de l'image 6



Original paraphé

Pano IMG_7414-16.jpg

Image 8: Accumulation de pneus et de matières résiduelles sur le sol (dizaine de pneus, dizaine de bombonnes de propanes, des pièces métalliques)



Original paraphé

Pano IMG_7418-20.jpg

Image 9: Accumulation de matières résiduelles sur le sol à l'arrière du bâtiment de l'image 6 (morceaux de bois, pièces métalliques). Présence d'un chargeur sur roue



Original paraphé

IMG_7421 (640x480).jpg

Image 10: Arrière du chargeur de l'image 8 et 9. Aucune immatriculation de visible



Original paraphé

Pano IMG_7411-13.jpg

Image 11: Présence de véhicules récréatifs renversés (gauche) et dont les vitres sont brisées (droite)



Original paraphé

IMG_7422 (640x480).jpg

Image 12: Présence d'une tâche sur le sol près de la niveleuse de l'image 6



Original paraphé

IMG_7426 (640x480).jpg

Image 13: Amas de matières résiduelles diverses (bombonnes, métaux, plastique, bois et autre)



Original paraphé

IMG_7427 (640x480).jpg

Image 14: Intérieur du dépanneur de l'image 5



Original paraphé

IMG_7428 (640x480).jpg

Image 15: Présence d'un baril dans le bâtiment de l'image 6



Original paraphé

IMG_7429 (640x480).jpg

Image 16: Présence d'un liquide qui ressemble à de l'huile hydraulique à l'intérieur du baril de l'image 15



Original paraphé

Pano IMG_7430-32.jpg

Image 17: Présence de matière résiduelle sur le sol et d'une chargeuse sur roue



Original paraphé

Pano IMG_7433-34.jpg

Image 18: Vue d'une partie du camping



Original paraphé

IMG_7435 (640x480).jpg

Image 19: Réservoir hors-sol qui n'est pas identifié



Original paraphé

IMG_7437 (640x480).jpg
Image 20: Information sur le réservoir de l'image 19



Original paraphé

IMG_7438 (640x480).jpg
Image 21: Présence d'un véhicule récréatif



Original paraphé

IMG_7439 (640x480).jpg
Image 22: Plaque d'immatriculation du véhicule de l'image 21



Original paraphé

IMG_7440 (640x480).jpg
Image 23: Véhicule récréatif endommagé et amas de matières résiduelles



Original paraphé

Pano IMG_7441-43.jpg
Image 24: Vue rapprochée de l'amas de l'image 23



Original paraphé

IMG_7444 (640x480).jpg
Image 25: Présence de réservoirs vides ou remplis de mousse dans l'amas de l'image 24



Original paraphé

IMG_7445 (640x480).jpg
Image 26: Présence d'une structure de garage de toile avec la toile au sol



Original paraphé

Pano IMG_7446-48.jpg
Image 27: Présence d'un bâtiment

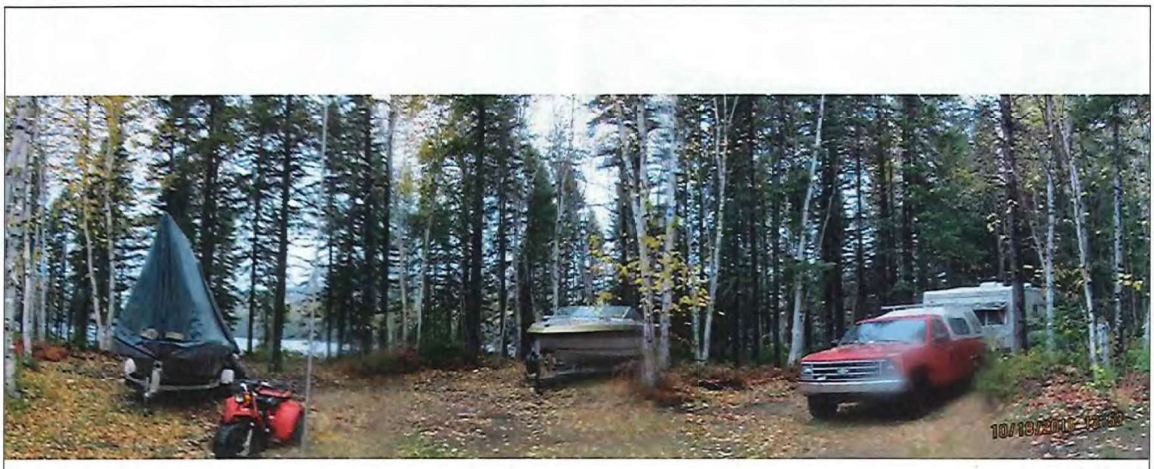

Original paraphé

Pano IMG_7449-51.jpg
Image 28: Présence de deux bateaux, un VTT et un véhicule et un véhicule récréatif



Original paraphé

IMG_7452 (640x480).jpg
Image 29: Présence d'une remorque

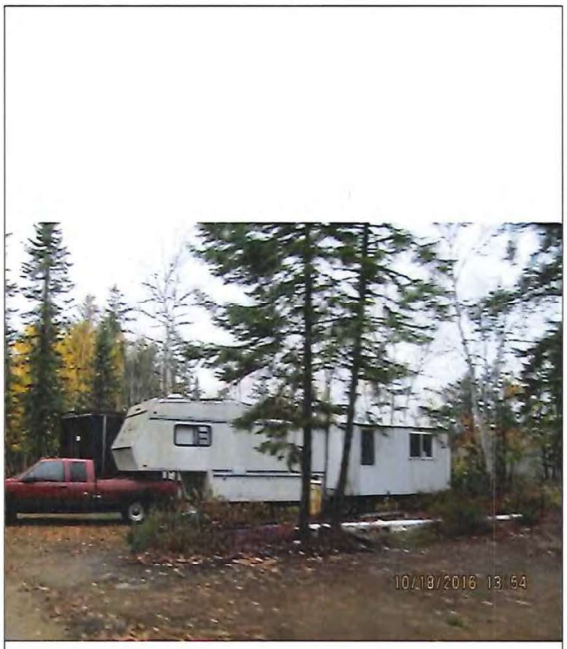

Original paraphé

IMG_7453 (640x480).jpg
Image 30: Véhicule récréatif et véhicule

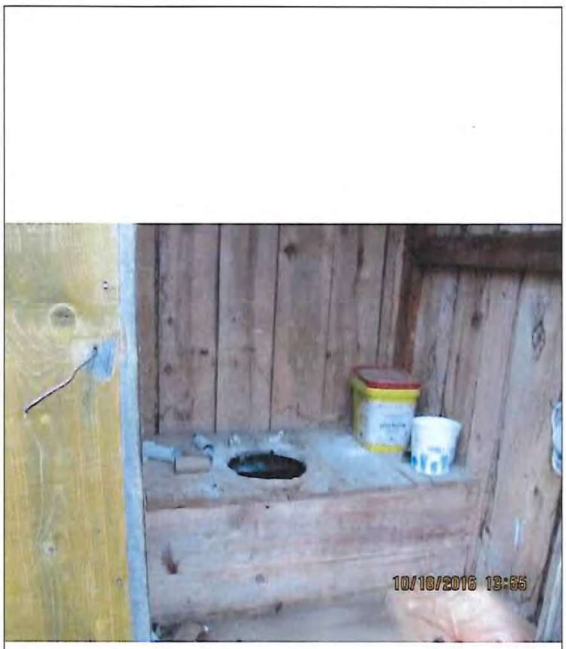

Original paraphé

IMG_7454 (640x480).jpg
Image 31: Présence d'une toilette dans une cabane de bois



Original paraphé

IMG_7455 (640x480).jpg
Image 32: Intérieur du regard de la toilette de l'image 31



Original paraphé

IMG_7456 (640x480).jpg
Image 33: Véhicule récréatif

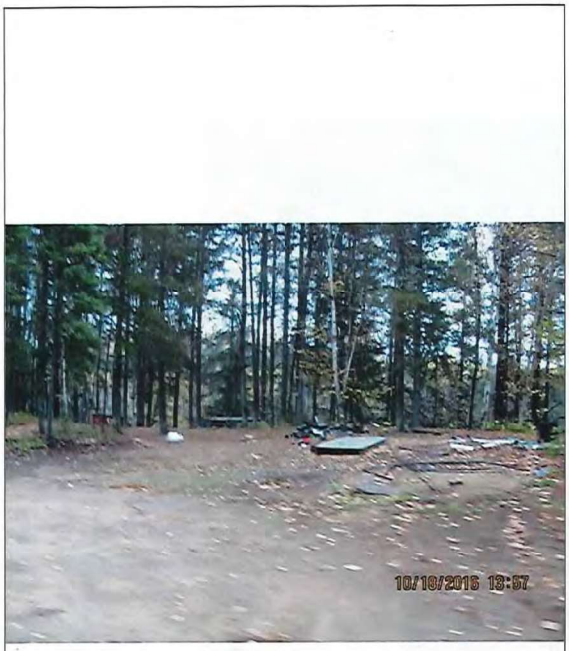

Original paraphé

IMG_7457 (640x480).jpg
Image 34: exemple de terrain libre sur lequel se trouvent des matières résiduelles

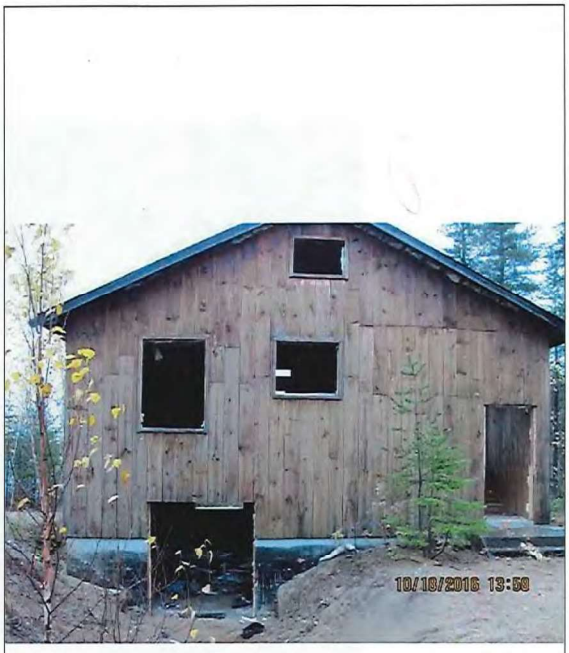

Original paraphé

IMG_7458 (640x480).jpg
Image 35: Vue d'un bâtiment



Original paraphé

IMG_7460 (640x480).jpg
Image 36: Façade du bâtiment de l'image 35



Original paraphé

IMG_7459 (640x480).jpg
Image 37: Présence de matières résiduelles au sol



Original paraphé

IMG_7461 (640x480).jpg
Image 38: Intérieur du bâtiment de l'image 35

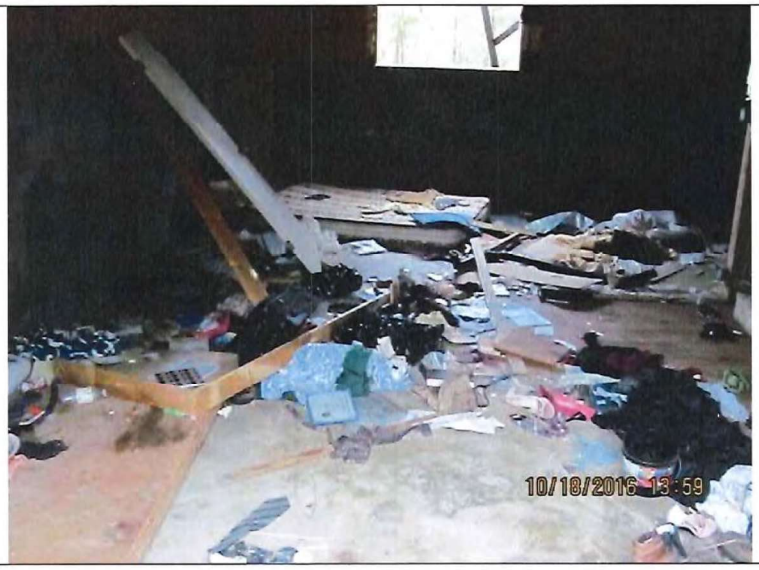

Original paraphé

IMG_7462 (640x480).jpg
Image 39: Intérieur du bâtiment de l'image 35

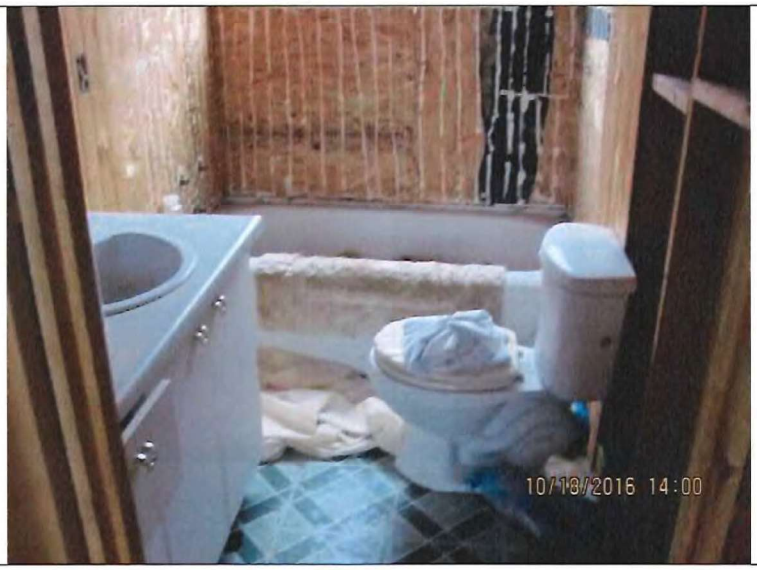

Original paraphé

IMG_7463 (640x480).jpg
Image 40: Intérieur du bâtiment de l'image 35. Présence d'un bain et d'une toilette

Ann 1

Date de l'inspection : 18 octobre 2016	No de gestion documentaire : 7610-04-01-03264-01

Croquis

No : 1	Titre : Auberge et camping lac Châteauvert inc.

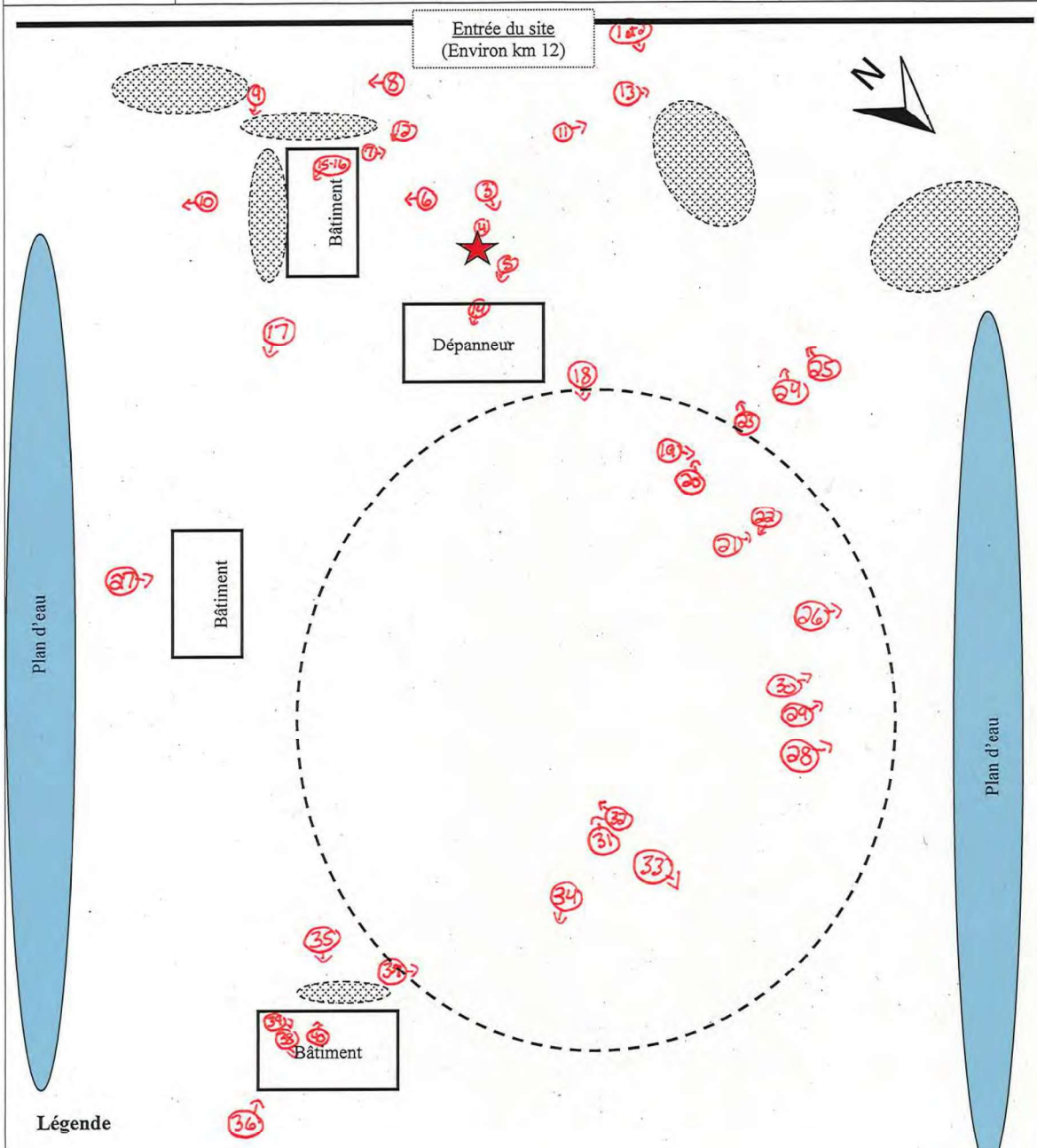

Dessiné par : Charles Laliberté	Note :
Lieu : X2137530	Ce croquis sert à aider le lecteur du rapport d'inspection et certaines informations sont absentes
Échelle : Ce croquis n'est pas à l'échelle	

Original paraphé

Am 2

Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-11-24 10:39:06

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1164882822
Nom	AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.
Version du nom dans une autre langue	RESORT AND CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.

Adresse du domicile

Adresse	123 rue Norman Montréal (Québec) H8S1A4 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2008-01-08
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2008-01-08
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2007-12-14 Constitution

Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2008-01-08
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2016-01-21 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-02-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-02-01

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9131
Activité	Terrains de camping et parcs à roulottes
Précisions (facultatives)	RESORT AND CAMPING

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	SHEA, RODERICK
Adresse	123 rue Norman Montréal (Québec) H8S1A4 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	SHEA, RODERICK
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	123 rue Norman Montréal (Québec) H8S1A4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-01-23

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-01-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-04-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2014-04-23
Déclaration annuelle 2009	2012-02-06
Déclaration annuelle 2011	2012-02-06
Déclaration annuelle 2010	2012-02-06
Déclaration d'immatriculation	2008-01-08

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2008-01-08

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.	RESORT AND CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.	2007-12-14		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

© Revenu Québec, 2015

Am 3

Régie du bâtiment Québec

Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

art. 48

art. 48

Courriel : francois.frechette@mern.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

De : Charles.Laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Charles.Laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca]
Envoyé : 28 novembre 2016 08:41
À : Bety, Mario (DR-04-14) <Mario.Bety@mern.gouv.qc.ca>
Cc : Fréchette, François (DR-04-14) <Francois.Frechette@mern.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Auberge et Camping Chateauvert

Bonjour M. Bety,

Pour faire suite au courriel précédent de M. Cossette, je vous écris afin d'avoir une copie des 2 baux toujours actifs (n°404 037 et n°406 293).

De plus, j'aimerais avoir une confirmation écrite à l'effet que le terrain sur lequel se trouvait le camping, il n'y a pas de bail actif délivré à d'autres entreprises en ce moment.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement

Charles Laliberté
Inspecteur au service industriel
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ), Région Mauricie
100, Laviolette, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: 819 371-6581, poste 2002
Télécopieur: 819 371-6987
charles.laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Francois.Frechette@mern.gouv.qc.ca [mailto:Francois.Frechette@mern.gouv.qc.ca]
Envoyé : 25 novembre 2016 08:34
À : Laliberté, Charles <Charles.Laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca>
Cc : Mario.Bety@mern.gouv.qc.ca; Kevin.Partington@mern.gouv.qc.ca
Objet : TR: Auberge et Camping Chateauvert

Bonjour M. Laliberté,

En réponse à votre courriel, voici les informations concernant les droits émis (et non renouvelés) au lac Châteauvert.

Vous trouverez un plan d'ensemble produit en juillet 2012 par notre Bureau de La Tuque. Le croquis a été préparé par M. Mario Bety à la suite de ses inspections des trois terrains sous bail :

- Bail no 404 037 : (dépanneur et auberge) : droits encore actifs
- Bail no 406 301 : (camping) : bail non renouvelé
- Bail no 406 293 : (chalet locatif); droits encore actifs.
-

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, je vous invite à contacter M. Mario Bety, aux coordonnées suivantes :

Bety, Mario
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

662, rue Joffre
La Tuque (Québec) G9X 4B4
Canada

Téléphone: 819 523-9560 poste 327
Télécopieur: 819 523-2235
Courriel: Mario.Bety@mern.gouv.qc.ca

François Fréchette
Conseiller en gestion du territoire public
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction de la Mauricie (04) et de Lanaudière (14)
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone 819 371-4941, poste 249
Télécopieur 819 371-6978

Courriel : francois.frechette@mern.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

De : Charles.Laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Charles.Laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca]
Envoyé : 24 novembre 2016 09:13
À : Fréchette, François (DR-04-14) <Francois.Frechette@mern.gouv.qc.ca>
Cc : Marylene.Denis@mddelcc.gouv.qc.ca; Julie.Abbott@mddelcc.gouv.qc.ca; Dumar.CarrilloVega@mddelcc.gouv.qc.ca
Objet : RE: Auberge et Camping Chateauvert

Bonjour M. Fréchette,

Pour faire suite aux courriels précédents et pour terminer mon rapport, j'aimerais avoir une confirmation à savoir qui est l'actuel propriétaire ou locataire du terrain où se trouvent les matières résiduelles qui ont été constatées lors de mon inspection du 18 octobre. De plus, si possible, j'aimerais avoir une copie du document qui le démontre (ex. bail)? Si vous désirez obtenir plus de précisions sur les coordonnées GPS du site, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

J'aimerais également savoir si les démarches avec la ville de La Tuque ont mené à quelque chose.

Cordialement

Charles Laliberté
Inspecteur au service industriel
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ), Région Mauricie
100, Laviolette, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone: 819 371-6581, poste 2002
Télécopieur: 819 371-6987

charles.laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Francois.Frechette@mern.gouv.qc.ca [mailto:Francois.Frechette@mern.gouv.qc.ca]
Envoyé : 24 octobre 2016 15:34
À : Denis, Marylène <Marylene.Denis@mddelcc.gouv.qc.ca>
Cc : Abbott, Julie <Julie.Abbott@mddelcc.gouv.qc.ca>; Kevin.Partington@mern.gouv.qc.ca
Objet : RE: Auberge et Camping Chateauvert

Bonjour Marylène,

Nous avons bloqué le renouvellement du bail pour le camping.

Avec les autres informations que tu me transmets, je vais voir avec la Ville si nous pouvons trouver un article de leur règlement pour invoquer le non-renouvellement des autres baux (auberges, chalets, etc.).

Je te reviens dès que possible.

Pour ce qui est du camping, notre Direction des affaires juridiques est au fait de la situation.

Par contre, les avocats au dossier ont débuté leur grève aujourd'hui.

Salutations !

François Fréchette
Conseiller en gestion du territoire public
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction de la Mauricie (04) et de Lanaudière (14)
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone 819 371-4941, poste 249
Télécopieur 819 371-6978

Courriel : francois.frechette@mern.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

De : Marylene.Denis@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Marylene.Denis@mddelcc.gouv.qc.ca]
Envoyé : 24 octobre 2016 13:02
À : Fréchette, François (DR-04-14) <Francois.Frechette@mern.gouv.qc.ca>
Cc : Julie.Abbott@mddelcc.gouv.qc.ca
Objet : RE: Auberge et Camping Chateauvert

Pour te donner une idée...

Marylène Denis, chef d'équipe
CCEQ, secteur municipal (04-17) et agricole (04)
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél.: 819 371-6581, poste 2038

Téléc.: 819 371-6987

De : Abbott, Julie
Envoyé : 24 octobre 2016 10:49
À : Francois.Frechette@mern.gouv.qc.ca
Cc : Denis, Marylène <Marylene.Denis@mddelcc.gouv.qc.ca>; Laliberté, Charles <Charles.Laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca>; Gélinas, François <Francois.Gelinas@mddelcc.gouv.qc.ca>; Carrillo Vega, Dumar <Dumar.CarrilloVega@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : Auberge et Camping Chateauvert

Bonjour M. Fréchette,

Des inspecteurs se sont rendus la semaine dernière à l'auberge et camping Chateauvert pour une inspection de la station-service. Ils ont constaté que l'endroit a été abandonné et vandalisé. La majorité des roulottes ont quitté les lieux mais il en reste quelques-unes qui sont dans un mauvais état. Il reste aussi quelques bateaux et véhicules. L'auberge et le chalet de M. Shea ont été presque détruits et les alentours sont jonchée de déchets. Sur le terrain du camping, il y a aussi beaucoup de déchets.

Si tu as besoin de photos, tu peux communiquer avec Charles Laliberté, il te les enverra.

Nous aurions besoin de savoir si M. Shea ou une autre personne est locataire du terrain afin de faire parvenir les communications écrites à la bonne personne, ou s'il n'y a plus personne qui est locataire, si c'est le MERN qui est responsable du terrain.

Bonne journée,

Julie Abbott, technicienne
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Centre de contrôle environnemental de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél.: 819-371-6581, poste 2024
Téléc.: 819-371-6987

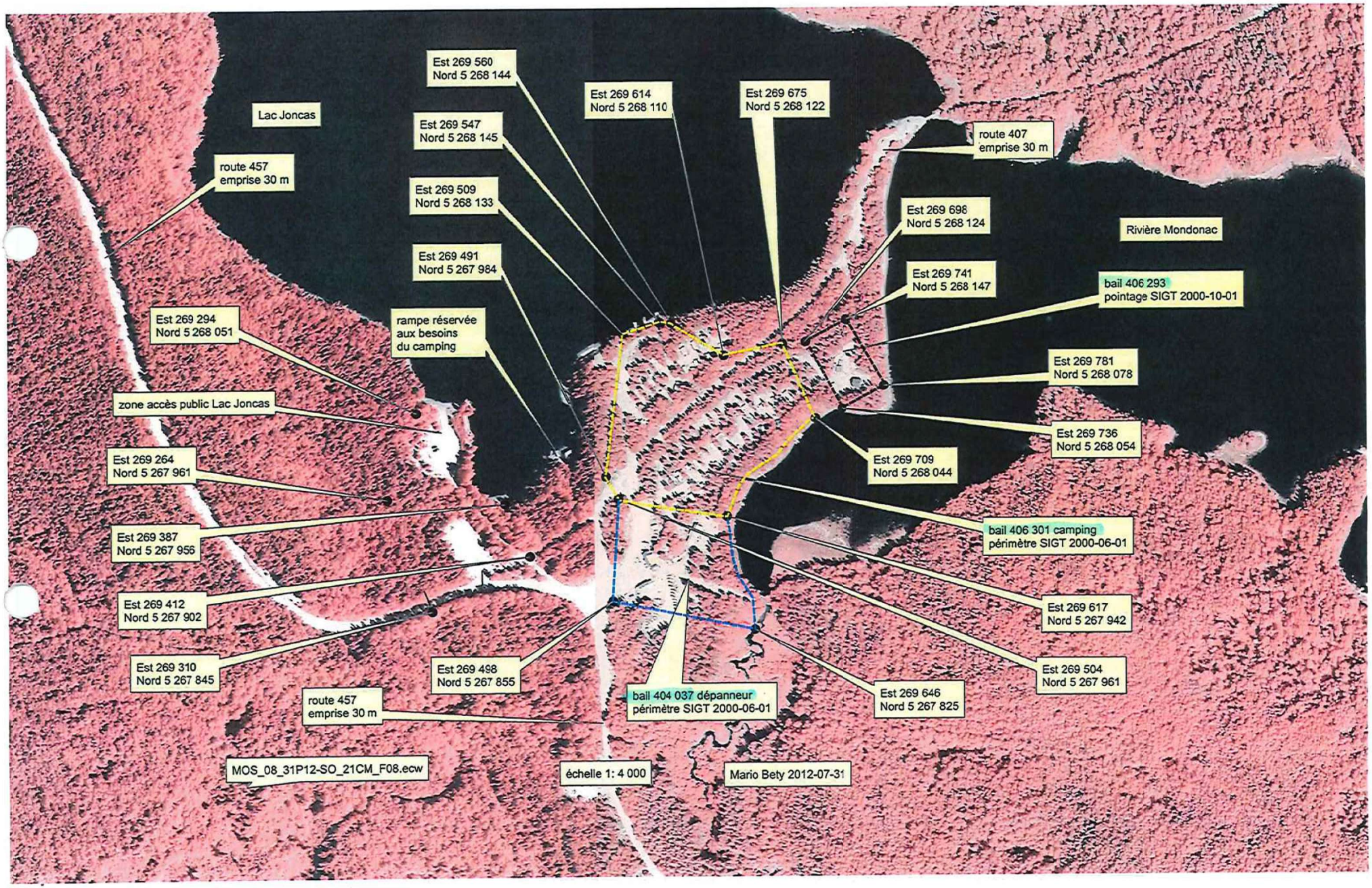
Est 269 560
Nord 5 268 144
Est 269 614
Nord 5 268 110
Est 269 675
Nord 5 268 122
Lac Joncas
Est 269 547
Nord 5 268 145
route 407
emprise 30 m
route 457
emprise 30 m
Est 269 509
Nord 5 268 133
Est 269 698
Nord 5 268 124
Rivière Mondonac
Est 269 491
Nord 5 267 984
Est 269 741
Nord 5 268 147
bail 406 293
pointage SIGT 2000-10-01
Est 269 294
Nord 5 268 051
rampe réservée
aux besoins
du camping
Est 269 781
Nord 5 268 078
zone accès public Lac Joncas
Est 269 736
Nord 5 268 054
Est 269 264
Nord 5 267 961
Est 269 709
Nord 5 268 044
bail 406 301 camping
périmètre SIGT 2000-06-01
Est 269 387
Nord 5 267 956
Est 269 617
Nord 5 267 942
Est 269 412
Nord 5 267 902
Est 269 504
Nord 5 267 961
Est 269 310
Nord 5 267 845
Est 269 498
Nord 5 267 855
Est 269 646
Nord 5 267 825
bail 404 037 dépanneur
périmètre SIGT 2000-06-01
route 457
emprise 30 m
MOS_08_31P12-SO_21CM_F08.ecw
échelle 1: 4 000
Mario Bety 2012-07-31

Départemen

Actif

Ressources naturelles
et Faune
Québec

Le 15 octobre 2008

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
a/s M. Roderick Shea
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 404037 00 000

Objet : Demande de modification d'un bail suite à un transfert
Canton Laliberté, partie non divisée
Rivière Mondonac, projet 04
Feuillet 31P12-200-0101, NAD 83, coord. MTM nord 5267861, est 269575

Monsieur,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint, l'avis confirmant le changement apporté au bail pour le terrain susmentionné, dûment signé par les autorités du Ministère.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée. N'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier : 404037 00 000, ou de client : 40893257 AA, dans toutes vos communications avec le Ministère.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Claudette Pronovost
Agente de bureau

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Mauricie - Centre-du-Québec
Point de service de La Tuque
662, rue Joffre
La Tuque (Québec) G9X 4B4
Téléphone : (819) 523-5631
Télécopieur: (819) 523-2235
Courriel : mauricie.territoire@mrnf.gouv.qc.ca
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca

Ressources naturelles et Faune
Québec

Confirmation du transfert d'un bail

Numéro de dossier : 404037 00 000

DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN LOUÉ

Canton Laliberté, partie non divisée
Rivière Mondonac, projet 04 (Feuillet 31P12-200-0101, NAD 83, coord. MTM nord 5267861, est 269575)

Un emplacement de forme irrégulière mesurant plus ou moins 90 mètres du côté ouest et 120 mètres du côté nord localisé par un point sur l'extrait de carte annexé au bail. Il est d'une superficie approximative de 14055 mètres carrés.

MODIFICATION DU BAIL

Le présent bail est transféré à compter de la présente à :

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc., ayant son siège social au 123, rue Norman, Lachine (Québec) H8S 1A4
Représentant : Monsieur Roderick Shea, administrateur, dûment autorisé

Signé à La Tuque, le 15 octobre 2008

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Par délégation : Original signé

Claudette Pronovost
Agente de bureau

PME INTER NOTAIRES
Gervais, Bélanger, Aubry,
Gélinas, Allard et Lefebvre s.e.n.c. R.L.
Notaires & conseillers juridiques

Shawinigan, le 25 septembre 2008

Me Claude Gervais
Me Pierre Bélanger*
Me Jean-Pierre Aubry*
Me Réjean Gélinas*
Me Marcel Allard*
Me Christiane Lefebvre*
*Associé

Planification financière
Fiscalité
Médiation familiale
Agents vérificateurs d'identité
Accréditation pour procédures non contentieuses

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
Direction de l'énergie des mines et du territoire public de la Mauricie et du Centre du Québec
A/S Madame Carmen Roff
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

REÇU
30 SEP. 2008
RESSOURCES NATURELLES
TROIS-RIVIÈRES

OBJET: Lac Châteauvert – Jean-Claude Champagne
Notre dossier: 07G03670211

Madame Roff,

Veuillez trouver, ci-inclus, les documents suivants, savoir:

- demande de transfert de bail intervenu entre Jean-Claude Champagne et Auberge et Camping Lac Châteauvert Inc. / Resort and Camping Lac Chateauvert Inc.;

- chèque au montant de 118,53$ pour le transfert des baux portant les numéros de dossier 404037, 406293 et 406301;

- chèque au montant de 155,00$ représentant la somme des intérêts dus pour le renouvellement du bail 404037.

Vous voudrez bien nous retourner tout document à mon bureau afin que je puisse les acheminer aux nouveaux locataires.

Je demeure à votre disposition pour toutes questions et commentaires.

Recevez, Madame Roff, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

GERVAIS, BÉLANGER, AUBRY, GÉLINAS, ALLARD et LEFEBVRE s.e.n.c.r.l.
par:

Me Réjean GÉLINAS, notaire, par :

53-54

Caroline Trépanier, collaboratrice

RG/ct
p.j.

REÇU
RESSOURCES NATURELLES
OCT. 2008
La Tuque

Un réseau présent dans toutes les régions du Québec

2460, avenue St-Marc,
Shawinigan (Québec)
G9N 2J7

Tél.: (819) 539-6992
Téléc.: (819) 539-1946

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Québec

Demande de transfert de bail

1. La partie inférieure doit être remplie et retournée à l'adresse suivante : **Direction de l'Énergie, des Mines et du territoire public de La Mauricie et du Centre-du-Québec**
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
mauricie.territoire@mrnf.gouv.qc.ca
2. Le locataire actuel doit fournir le nom et l'adresse du nouveau locataire. Si ce dernier est un groupe de personnes, les membres du groupe devront nommer un représentant. Le Ministère transférera le bail au nom de cette personne.

   Par conséquent, une entente pourrait être conclue entre les membres du groupe, s'ils le jugent nécessaire, afin de protéger leurs droits.
3. La responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune est de transférer le bail au nom du nouveau locataire. Le présent formulaire sert à transférer le bail et ne peut, en aucun temps, être utilisé comme contrat de vente du bâtiment principal et des autres biens meubles et immeubles.

   Par conséquent, un contrat de vente pourrait être conclu entre le vendeur et l'acquéreur, s'ils le jugent nécessaire. Pour plus d'information concernant la vente du bâtiment et des autres biens, vous pouvez consulter un professionnel de la pratique privée (notaire ou avocat).
4. Le transfert prendra effet lorsque le loyer annuel et les frais d'administration auront été acquittés. Ces frais d'administration, liés au transfert de bail, sont de 39,88 $ (35 $ plus taxes). Ces frais sont payables par chèque fait à l'ordre du ministre des Finances et joint au présent formulaire.
5. Des frais de 35 $ seront exigés pour tout chèque qui n'est pas honoré par l'institution sur laquelle il est tiré.

LOCATAIRE ACTUEL

JE SOUSSIGNÉ(E) : Jean-Claude Champagne
NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)

Si plus d'un locataire nom et prénom

Dans le cas d'un groupe de personnes ou d'une personne morale (compagnie, corporation, association, etc.)

Représenté(e) par :
NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT

ADRESSE COMPLÈTE : 53-54

LOCALISATION DU TERRAIN : 1- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Rivière Mondonac, projet 04
2- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Rivière Mondonac
3- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Lac Joncas.

CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE : La ou les constructions érigées ou mises en place sur le terrain ont fait l'objet d'une sûreté (hypothèque) ☐ oui ☒ non
Si oui, nom du créancier hypothécaire :
Adresse du créancier hypothécaire :
Code postal :

Déclare(nt) que je transfère ou nous transférons le bail dont le numéro de dossier est : 404037, 406293 et 406301

DATE : 24/09/2008 53-54
E DU LOCATAIRE ACTUEL (VENDEUR)

SIGNATURE SI PLUS D'UN LOCATAIRE (VENDEUR)

RECU
RESSOURCES NATURELLES
2008
La Tuque

NOUVEAU LOCATAIRE

Si ce dernier est un groupe de personnes, les membres du groupe doivent nommer un représentant, à qui le Ministère transférera le bail.

JE SOUSSIGNÉ(E) : CIC: 4089257 Auberge et Camping Lac Châteauvert Inc. / Resort and Camping Lac Chateau-vert Inc.
NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)

Dans le cas d'une personne morale (compagnie, corporation, association, etc.)

Représenté(e) par : Roderick Shea 4089 3266
NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT

ADRESSE COMPLÈTE : 123, rue Norman, Lachine (Québec)
Code postal : H8S 1A4

DATE DE NAISSANCE : JOUR MOIS ANNÉE

N° de téléphone rés. : Art. 53-54

N° de téléphone bur. :

Déclare avoir pris connaissance des conditions du bail et m'engage à les respecter. 53-54

DATE : 24/09/2008
SIGNATURE DU NOUVEAU LOCATAIRE (ACQUÉREUR)

COMPTE EN FIDÉICOMMIS CONFORME À LA LOI SUR LE NOTARIAT ET AUX RÈGLEMENTS PRIS EN APPLICATION DE CETTE LOI.

51561

BÉLANGER PIERRE, AUBRY JEAN-PIERRE, GÉLINAS RÉJEAN, ALLARD MARCEL, LEFEBVRE CHRISTIANE, NOT. EN FIDEICOMMIS
2460, AV. SAINT-MARC
SHAWINIGAN (QUÉBEC) G9N 2J7

DATE 2008 09 24 (A A A A M M J J)

PAYEZ à l'ordre de Ministre des Finances — 118.53 $

LA SOMME 118 DOLS 53 CTS — DOLLARS

Caisse Populaire Desjardins des Cascades
Siège social — Tél. : 819 539-6923
1105, rue Frigon, CP 21026 — Telec. : 819 539-8574
Shawinigan, Qc G9N 8M7 — Accès D: 1 800 caisses
www.desjardins.com

POUR 0760367021 1

NOTAIRE EN FIDÉICOMMIS

PAR Réjean Gélinas notaire

PAR

Art. 53-54

COMPTE EN FIDÉICOMMIS CONFORME À LA LOI SUR LE NOTARIAT ET AUX RÈGLEMENTS PRIS EN APPLICATION DE CETTE LOI.

51564

BÉLANGER PIERRE, AUBRY JEAN-PIERRE, GÉLINAS RÉJEAN, ALLARD MARCEL, LEFEBVRE CHRISTIANE, NOT. EN FIDEICOMMIS
2460, AV. SAINT-MARC
SHAWINIGAN (QUÉBEC) G9N 2J7

DATE 2008 09 24 (A A A A M M J J)

PAYEZ à l'ordre de Ministre des Finances — 155.00 $

LA SOMME 155 DOLS 00 CTS — DOLLARS

Caisse Populaire Desjardins des Cascades
Siège social — Tél. : 819 539-6923
1105, rue Frigon, CP 21026 — Telec. : 819 539-8574
Shawinigan, Qc G9N 8M7 — Accès D: 1 800 caisses
www.desjardins.com

POUR 0760367021 1

Renouvellement du bail # 404037

NOTAIRE EN FIDÉICOMMIS

PAR Réjean Gélinas notaire

PAR

CIC: 14875405AB

Art. 53-54

Jean-Claude Champagne

MAINTENIR LE COMPTE-CLIENT

2008-08-19 PROCL1 REV93021 PRD

PARAMÈTRES DE TRAVAIL | MENU PIÈCES | COMPTE CLIENT | RECH./RECOU. | FOND LOCAL | RECH DOSSI

MAINTENIR LE COMPTE CLIENT

Domaine activité: GT Terres — Unité adm.: TR42 La Tuque

Compte client: CLIENT 14875405 AA — État du compte: A Actif

Nom du client: Champagne Jean-Claude — TPS ☐ TVQ ☐

TRANSACTIONS COURANTES

Saisie le	Date compt.	Description	No pièce	Âge	Montant	Solde	Utilisateur
2008-08-01	2008-07-31	Int. Mens	1663859	0	6,12	-665,49	REVP90
2008-07-29	2008-07-29	Paie Reçu	00993908		-671,93	-671,61	BNC
2008-07-15	2008-07-15	Paie Reçu	00991408		-671,61	0,32	ROOCA1
2008-06-02	2008-06-01	Facture	1814530	60	671,61	671,93	REVP90
2007-09-13	2007-09-12	AnnPaieRe	00934886	323	35,00	0,32	OUEDI1
2007-09-12	2007-09-12	Paie Reçu	00934886		-35,00	-34,68	OUEDI1
2007-09-12	2007-09-07	Paie Reçu	00934775		-35,00	0,32	OUEDI1
2007-09-04	2007-08-31	Int. Mens	1534034	335	0,32	35,32	REVP90
2007-08-29	2007-08-23	Paie Reçu	00930832		-682,66	35,00	BNC
2007-08-14	2007-07-24	EffetRelo	00921790	373	678,00	717,66	TREFR1
2007-08-14	2007-07-24	Facture	1523566	373	35,00	39,66	TREFR1
2007-07-23	2007-07-23	Paie Reçu	00921790		-678,00	4,66	BNC

TRANSACT. | IMP. LISTE | INTÉRÊT

Art. 53-54

Art. 53-54

cellulaire J-Claude

Réjean Gélinas notaire

Tél: [redacted]

Art. 53-54

R. bous chez le 28 août

M. Rodrigue Shea → sera le nouveau

Art. 53-54

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
Direction régionale de Mauricie - Bois-Francs

BAIL

Dossier no : 404037

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX MINES ET AUX TERRES, agissant en vertu du décret 206-98 du 25 février 1998, et conformément au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine public, adopté par le décret 231-89 et représentée par Monsieur François Fréchette, Responsable du Bureau local, dont le bureau est situé au 100, rue Laviolette, 2e étage, local 207, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9,

ci-après nommé le "MINISTRE",

LOUE À

Monsieur Jean-Claude Champagne, domicilié au 391, rue Therrien, St-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0,

ci-après nommé le "LOCATAIRE",

aux charges, clauses et conditions suivantes :

1. FINS ET OBJET : Le MINISTRE loue au LOCATAIRE exclusivement à des fins commerciales (restaurant, motel, dépanneur etc.), le terrain ci-après désigné et décrit, d'une superficie approximative de 8000 mètres carrés :

Canton de Laliberté, partie non divisée
rivière Mondonac, projet 04 (31P12-200-0101 coord. nord 68700, est 69500).

Un emplacement mesurant environ 70 mètres de largeur par 115 mètres de profondeur tel qu'il apparaît sur le croquis annexé au présent bail.

2. DURÉE ET LOYER DU BAIL : Le bail est consenti pour une durée d'un (1) an à compter du premier août 1998. Le LOCATAIRE paiera au MINISTRE un loyer annuel de 482 $ payable d'avance le premier août de chaque année. Le paiement du loyer doit être fait en entier à l'adresse indiquée dans l'avis de paiement. Un intérêt au taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31) sera exigé pour tout paiement effectué en retard.

3. RENOUVELLEMENT DU BAIL ET AJUSTEMENT DU LOYER : Le présent bail sera renouvelé tacitement à tous les ans sur paiement du loyer par le LOCATAIRE à moins d'avis contraire du MINISTRE. À défaut de paiement du loyer dans le délai requis, le LOCATAIRE est présumé avoir refusé le renouvellement de son bail.

L'avis de paiement sera transmis annuellement, au moins un (1) mois avant l'expiration du bail, à la dernière adresse connue du LOCATAIRE.

Lors du renouvellement, le loyer annuel pourra être ajusté selon la réglementation en vigueur.

4. NON-RENOUVELLEMENT DU BAIL : Le LOCATAIRE qui ne désire pas renouveler son bail doit, avant l'expiration de celui-ci, libérer le terrain loué de tout bâtiment, construction et amélioration et remettre les lieux en état, le tout conformément à la loi et aux règlements.

À défaut de libérer les lieux dans le délai prescrit, le MINISTRE pourra intenter les procédures en éviction prévues par la loi.

RÉGIONALE DE
TROIS-RIVIÈRES
INSCRIT AU SITAT
PAR: DATE:

5. MODIFICATION DU BAIL : Le MINISTRE doit aviser par écrit le LOCATAIRE de toute modification au bail, au moins un (1) mois avant son expiration.

6. RÉVOCATION DU BAIL : Le MINISTRE pourra révoquer le bail dans les cas suivants :

a) Si le LOCATAIRE occupe le terrain loué à d'autres fins que celles mentionnées dans le bail, ou ne respecte pas l'une ou l'autre des conditions du bail. Dans ces cas, la révocation entraîne la confiscation de tous les bâtiments et améliorations situés sur le terrain loué.

b) Si l'intérêt public l'exige.

7. DROIT DE PASSAGE DES TIERS : Le LOCATAIRE sera tenu d'accorder, sans frais, un droit de passage à pied, en voiture à l'endroit indiqué par le MINISTRE à toute personne qui, de l'avis de celui-ci, en justifie la nécessité.

8. SERVITUDES OU AUTRES DROITS : Le présent bail est sujet aux servitudes ou autres droits consentis par le MINISTRE ou le gouvernement, notamment à toute servitude d'utilité publique.

9. TRANSFERT DU BAIL : Le LOCATAIRE qui désire transférer le présent bail doit aviser le MINISTRE du nom et de l'adresse du nouveau LOCATAIRE dans un document signé par le LOCATAIRE actuel et le nouveau ou fournir tout document légal confirmant le transfert. Dans le cas d'un transfert en faveur d'un groupe, le MINISTRE transférera le bail au nom du représentant choisi par le groupe. Le MINISTRE procédera au transfert sur paiement des frais inhérents et de tout loyer dû par l'ancien locataire.

Si le locataire décède, fait faillite ou si le bâtiment situé sur le terrain loué fait l'objet d'une vente en justice ou d'une vente pour taxes ou suivant l'exercice d'une clause de dation en paiement, il transfère le bail en faveur de l'acquéreur ou de son héritier.

Lors d'un transfert suite à une vente pour taxes, le locataire, si le droit de retrait est exercé, transfère le bail en faveur de l'ancien locataire.

10. CHANGEMENT D'ADRESSE ET TOUT AUTRE AVIS : Tout changement d'adresse et autre avis doivent être signifiés par le locataire au MINISTRE à l'adresse mentionnée précédemment.

11. RESPONSABILITÉ : Le LOCATAIRE s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le Ministère ne soit pas tenu responsable de tous dommages et dépens résultant de réclamations, poursuites ou recours quelconques en raison de l'exercice des droits qui lui sont consentis par les présentes. Il en est de même de tout dommage direct ou indirect qui pourrait être causé aux installations faisant l'objet du présent bail.

12. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE : Le LOCATAIRE s'engage à détenir, à ses frais, une police d'assurance responsabilité civile générale d'un montant suffisant ou généralement reconnu pour l'exercice des activités prévues au présent bail. Cette police devra exclure toute clause de subrogation qui permettrait à l'assureur un recours contre le propriétaire. À compter du premier jour de location jusqu'à la fin du présent bail, il devra maintenir une telle assurance en vigueur et en fournir copie au LOCATEUR à la demande de ce dernier.

Signé en deux (2) exemplaires :

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX MINES ET AUX TERRES

À Trois-Rivières, le 14 juillet 1998.

Par : Original signé
François Fréchette
Responsable du Bureau local

LE LOCATAIRE

À Lac Chapleau, le 30 juillet 1998.

53-54

Jean-Claude Champagne

Ressources naturelles et Faune
Québec

partie arrière (Chalet locatif)

Le 31 octobre 2008

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
a/s M. Roderick Shea
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 406293 00 000

Objet : Demande de modification d'un bail suite à un transfert
Canton Laliberté, partie non divisée
Rivière Mondonac
Feuillet 31P12-200-0101, NAD 83, coord. MTM nord 5268124, est 269733

Monsieur,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint, l'avis confirmant le changement apporté au bail pour le terrain susmentionné, dûment signé par les autorités du Ministère.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée. N'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier : 406293 00 000, ou de client : 40893257 AC, dans toutes vos communications avec le Ministère.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Claudette Pronovost
Agente de bureau

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Mauricie - Centre-du-Québec
Point de service de La Tuque
662, rue Joffre
La Tuque (Québec) G9X 4B4
Téléphone : (819) 523-5631
Télécopieur: (819) 523-2235
Courriel : mauricie.territoire@mrnf.gouv.qc.ca
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca

Ressources naturelles et Faune
Québec

Confirmation du transfert d'un bail

Numéro de dossier : 406293 00 000

DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN LOUÉ

Canton Laliberté, partie non divisée
Rivière Mondonac (Feuillet 31P12-200-0101, NAD 83, coord. MTM nord 5268124, est 269733)

Un emplacement mesurant 50 mètres de largeur sur 80 mètres de profondeur tel qu'il est illustré sur le croquis annexé au bail. Il est d'une superficie approximative de 4000 mètres carrés.

MODIFICATION DU BAIL

Le présent bail est transféré à compter de la présente à :

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc., ayant son siège social au 123, rue Norman, Lachine (Québec) H8S 1A4
Représentant : Monsieur Roderick Shea, administrateur, dûment autorisé

Signé à La Tuque, le 31 octobre 2008

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Par délégation : Original signé

Claudette Pronovost
Agente de bureau

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Québec

Demande de transfert de bail

1. La partie inférieure doit être remplie et retournée à l'adresse suivante : Direction de l'Énergie, des Mines et du territoire public de La Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
mauricie.territoire@mrnf.gouv.qc.ca

2. Le locataire actuel doit fournir le nom et l'adresse du nouveau locataire. Si ce dernier est un groupe de personnes, les membres du groupe devront nommer un représentant. Le Ministère transférera le bail au nom de cette personne.

   Par conséquent, une entente pourrait être conclue entre les membres du groupe, s'ils le jugent nécessaire, afin de protéger leurs droits.

3. La responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune est de transférer le bail au nom du nouveau locataire. Le présent formulaire sert à transférer le bail et ne peut, en aucun temps, être utilisé comme contrat de vente du bâtiment principal et des autres biens meubles et immeubles.

   Par conséquent, un contrat de vente pourrait être conclu entre le vendeur et l'acquéreur, s'ils le jugent nécessaire. Pour plus d'information concernant la vente du bâtiment et des autres biens, vous pouvez consulter un professionnel de la pratique privée (notaire ou avocat).

4. Le transfert prendra effet lorsque le loyer annuel et les frais d'administration auront été acquittés. Ces frais d'administration, liés au transfert de bail, sont de 39,88 $ (35 $ plus taxes). Ces frais sont payables par chèque fait à l'ordre du ministre des Finances et joint au présent formulaire.

5. Des frais de 35 $ seront exigés pour tout chèque qui n'est pas honoré par l'institution sur laquelle il est tiré.

LOCATAIRE ACTUEL

JE SOUSSIGNÉ(E) : Jean-Claude Champagne
NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)

Si plus d'un locataire nom et prénom

Dans le cas d'un groupe de personnes ou d'une personne morale (compagnie, corporation, association, etc.)

Représenté(e) par :
NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT

ADRESSE COMPLÈTE : 53-54

LOCALISATION DU TERRAIN :
1- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Rivière Mondonac, projet 04
2- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Rivière Mondonac
3- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Lac Joncas.

CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE : La ou les constructions érigées ou mises en place sur le terrain ont fait l'objet d'une sûreté (hypothèque) ☐ oui ☒ non
Si oui, nom du créancier hypothécaire :
Adresse du créancier hypothécaire :
Code postal :

Déclare(nt) que je transfère ou nous transférons le bail dont le numéro de dossier est : 404037, 406293 et 406301

DATE : 24/09/2008 53-54

SIGNATURE DU LOCATAIRE ACTUEL (VENDEUR)

SIGNATURE SI PLUS D'UN LOCATAIRE (VENDEUR)

REÇU
RESSOURCES NATURELLES
2008
La Tuque

NOUVEAU LOCATAIRE

Si ce dernier est un groupe de personnes, les membres du groupe doivent nommer un représentant, à qui le Ministère transférera le bail.

JE SOUSSIGNÉ(E) : Auberge et Camping Lac Châteauvert Inc. / Resort and Camping Lac Chateauvert Inc.
NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)

Dans le cas d'une personne morale (compagnie, corporation, association, etc.)

Représenté(e) par : Roderick Shea
NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT

ADRESSE COMPLÈTE : 123, rue Norman, Lachine (Québec)
Code postal : H8S 1A4

DATE DE NAISSANCE :
JOUR MOIS ANNÉE

N° de téléphone rés. : Art. 53-54

N° de téléphone bur. :

Déclare avoir pris connaissance des conditions du bail et m'engage à les respecter 53-54

DATE : 24/09/2008

SIGNATURE DU NOUVEAU LOCATAIRE (ACQUÉREUR)

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
Direction régionale de la gestion du territoire public

Dossier no: 406293 00 000

BAIL

Le MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES, pour et au nom du gouvernement du Québec, et conformément au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine public, adopté par le décret 231-89 du 23 février 1989, modifié par le décret 308-99 du 31 mars 1999 et représenté par Justin Proulx, conseiller en gestion du territoire public, dont le bureau est situé au 662, rue Joffre, La Tuque (Québec) G9X 4B4,

ci-après nommé le "MINISTRE",

LOUE À

Monsieur Jean-Claude Champagne domicilié au 391, rue Therrien, Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0,

ci-après nommé le "LOCATAIRE",

aux charges, clauses et conditions suivantes :

1. **FINS ET OBJET :** Le MINISTRE loue au LOCATAIRE exclusivement à des fins commerciales, (hébergement) le terrain ci-après désigné et décrit, d'une superficie approximative de 4000 mètres carrés:

Canton Laliberté, partie non divisée
Rivière Mondonac (Feuillet 31P12-200-0101, coord. nord 5268125, est 269733)

Un emplacement mesurant 50 mètres de largeur sur 80 mètres de profondeur tel qu'il est illustré sur le croquis annexé au bail.

2. **DURÉE ET LOYER DU BAIL :** Le bail est consenti pour une durée d'un (1) an à compter du 1er octobre 2001. Le LOCATAIRE paiera au MINISTRE un loyer annuel de 200 $ payable d'avance le 1er octobre de chaque année. Le paiement du loyer doit être fait en entier à l'adresse indiquée dans l'avis de paiement. Un intérêt au taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31) sera exigé pour tout paiement effectué en retard.

3. **RENOUVELLEMENT DU BAIL ET AJUSTEMENT DU LOYER :** Le présent bail sera renouvelé tacitement à tous les ans sur paiement du loyer par le LOCATAIRE, à moins d'avis contraire du MINISTRE. À défaut de paiement du loyer dans le délai requis, le LOCATAIRE est présumé avoir refusé le renouvellement de son bail.

L'avis de paiement sera transmis annuellement, au moins un (1) mois avant l'expiration du bail, à la dernière adresse connue du LOCATAIRE.

Lors du renouvellement, le loyer annuel pourra être ajusté selon la réglementation en vigueur.

4. NON-RENOUVELLEMENT DU BAIL : Le LOCATAIRE qui ne désire pas renouveler son bail doit, avant l'expiration de celui-ci, libérer le terrain loué de tout bâtiment, construction et amélioration et remettre les lieux en état, le tout conformément à la loi et aux règlements.

À défaut de libérer les lieux dans le délai prescrit, le MINISTRE pourra intenter les procédures en éviction prévues par la loi.

5. MODIFICATION DU BAIL : Le MINISTRE doit aviser par écrit le LOCATAIRE de toute modification au bail, au moins un (1) mois avant son expiration.

6. RÉVOCATION DU BAIL : Le MINISTRE pourra révoquer le bail dans les cas suivants :

a) Si le LOCATAIRE occupe le terrain loué à d'autres fins que celles mentionnées dans le bail, ou ne respecte pas l'une ou l'autre des conditions du bail. Dans ces cas, la révocation entraîne la confiscation de tous les bâtiments et améliorations situés sur le terrain loué ;

b) Si l'intérêt public l'exige.

7. DROIT DE PASSAGE DE TIERS : Le LOCATAIRE sera tenu d'accorder, sans frais, un droit de passage à pied, en voiture à l'endroit indiqué par le MINISTÈRE à toute personne qui, de l'avis de celui-ci, en justifie la nécessité.

8. SERVITUDES OU AUTRES DROITS : Le présent bail est sujet aux servitudes ou autres droits consentis par le MINISTRE ou le gouvernement, notamment à toute servitude d'utilité publique.

9. TRANSFERT DU BAIL : Le LOCATAIRE qui désire transférer le présent bail doit aviser le MINISTRE du nom et de l'adresse du nouveau LOCATAIRE dans un document signé par le LOCATAIRE actuel et le nouveau ou fournir tout document légal confirmant le transfert. Dans le cas d'un transfert en faveur d'un groupe, le MINISTRE transférera le bail au nom du représentant choisi par le groupe.

Le MINISTRE procédera au transfert sur paiement des frais inhérents et de tout loyer dû par l'ancien locataire.

Si le locataire décède, fait faillite ou si le bâtiment situé sur le terrain loué fait l'objet d'une vente en justice ou d'une vente pour taxes ou suivant l'exercice d'une clause de prise de paiement, il transfère le bail en faveur de l'acquéreur ou de son héritier.

Lors d'un transfert à la suite d'une vente pour taxes, le locataire, si le droit de retrait est exercé, transfère le bail en faveur de l'ancien locataire.

10. CHANGEMENT D'ADRESSE ET TOUT AUTRE AVIS : Tout changement d'adresse et autre avis doivent être signifiés par le locataire au MINISTRE à l'adresse mentionnée précédemment.

11. RESPONSABILITÉ : Le LOCATAIRE s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le Ministère ne soit pas tenu responsable de tous dommages et dépens résultant de réclamations, poursuites ou recours quelconques en raison de l'exercice des droits qui lui sont consentis par les présentes. Il en est de même de tout dommage direct ou indirect qui pourrait être causé aux installations faisant l'objet du présent bail.

12. CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS : Une seule habitation, d'une valeur minimale de 10,000 $, est autorisée sur le terrain loué. Des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon sont également autorisés. Les infrastructures, bâtisses et aménagements nécessaires à l'exercice des fins de villégiature précitées devront être construites dans un délai de trois (3) ans suivant la date de signature du présent bail. Par la suite, ces infrastructures devront être maintenues en place pour toute la durée du bail.

13. RÈGLES D'AMÉNAGEMENT : Le LOCATAIRE reconnaît qu'il est tenu de respecter les règles d'aménagement et d'utilisation de l'emplacement qui lui est loué. Ces règles prévues par les dispositions réglementaires de la Loi sur les terres du domaine de l'État sont complémentaires et subordonnées à celles adoptées par les municipalités régionales de comté ou les municipalités locales.

Signé en deux (2) exemplaires :

LE MINISTRE

À La Tuque, le 29 octobre 2001.

Par : Original signé
Justin Proulx
Conseiller en gestion du territoire public

LE LOCATAIRE

À LAC CHAMPAGNE, le 20/11/2001.

53-54

Jean-Claude Champagne

Ressources naturelles et Faune
Québec

partie Camping
Ø actif

Le 15 octobre 2008

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
a/s M. Roderick Shea
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 406301 00 000

Objet : Demande de modification d'un bail suite à un transfert
Canton Laliberté, partie non divisée
Lac Joncas
Feuillet 31P12-200-0101, NAD 83, coord. MTM nord 5267958, est 269599

Monsieur,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint, l'avis confirmant le changement apporté au bail pour le terrain susmentionné, dûment signé par les autorités du Ministère.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée. N'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier : 406301 00 000, ou de client : 40893257 AB, dans toutes vos communications avec le Ministère.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Claudette Pronovost
Agente de bureau

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de la Mauricie - Centre-du-Québec
Point de service de La Tuque
662, rue Joffre
La Tuque (Québec) G9X 4B4
Téléphone : (819) 523-5631
Télécopieur: (819) 523-2235
Courriel : mauricie.territoire@mrnf.gouv.qc.ca
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca

Ressources naturelles et Faune
Québec

Confirmation du transfert d'un bail

Numéro de dossier : 406301 00 000

DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN LOUÉ

Canton Laliberté, partie non divisée
Lac Joncas (Feuillet 31P12-200-0101, NAD 83, coord. MTM nord 5267958, est 269599)

Non-arpenté: autre description de la partie. Le terrain finalement accordé comporte deux parties (identifiées sur le terrain): Les deux parties (phase I et II) forment un seul terrain distraction faite de l'emprise du chemin (Route 407). Il est d'une superficie approximative de 26267 mètres carrés.

MODIFICATION DU BAIL

Le présent bail est transféré à compter de la présente à :

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc., ayant son siège social au 123, rue Norman, Lachine (Québec) H8S 1A4
Représentant : Monsieur Roderick Shea, administrateur, dûment autorisé

Signé à La Tuque, le 15 octobre 2008

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Par délégation : Original signé

Claudette Pronovost
Agente de bureau

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Québec

Demande de transfert de bail

1. La partie inférieure doit être remplie et retournée à l'adresse suivante : Direction de l'Énergie, des Mines et du territoire public de La Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
mauricie.territoire@mrnf.gouv.qc.ca

2. Le locataire actuel doit fournir le nom et l'adresse du nouveau locataire. Si ce dernier est un groupe de personnes, les membres du groupe devront nommer un représentant. Le Ministère transférera le bail au nom de cette personne.

   Par conséquent, une entente pourrait être conclue entre les membres du groupe, s'ils le jugent nécessaire, afin de protéger leurs droits.

3. La responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune est de transférer le bail au nom du nouveau locataire. Le présent formulaire sert à transférer le bail et ne peut, en aucun temps, être utilisé comme contrat de vente du bâtiment principal et des autres biens meubles et immeubles.

   Par conséquent, un contrat de vente pourrait être conclu entre le vendeur et l'acquéreur, s'ils le jugent nécessaire. Pour plus d'information concernant la vente du bâtiment et des autres biens, vous pouvez consulter un professionnel de la pratique privée (notaire ou avocat).

4. Le transfert prendra effet lorsque le loyer annuel et les frais d'administration auront été acquittés. Ces frais d'administration, liés au transfert de bail, sont de 39,88 $ (35 $ plus taxes). Ces frais sont payables par chèque fait à l'ordre du ministre des Finances et joint au présent formulaire.

5. Des frais de 35 $ seront exigés pour tout chèque qui n'est pas honoré par l'institution sur laquelle il est tiré.

LOCATAIRE ACTUEL

JE SOUSSIGNÉ(E) : Jean-Claude Champagne
NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)

Si plus d'un locataire nom et prénom

Dans le cas d'un groupe de personnes ou d'une personne morale (compagnie, corporation, association, etc.)

Représenté(e) par :
NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT

ADRESSE COMPLÈTE : 53-54

LOCALISATION DU TERRAIN :
1- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Rivière Mondonac, projet 04
2- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Rivière Mondonac
3- Canton Laliberté, partie non subdivisée, Lac Joncas.

CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE : La ou les constructions érigées ou mises en place sur le terrain ont fait l'objet d'une sûreté (hypothèque) ☐ oui ☒ non
Si oui, nom du créancier hypothécaire :
Adresse du créancier hypothécaire :
Code postal :

Déclare(nt) que je transfère ou nous transférons le bail dont le numéro de dossier est : 404037, 406293 et 406301

DATE : 24/09/2008 53-54

SIGNATURE DU LOCATAIRE ACTUEL (VENDEUR)

SIGNATURE SI PLUS D'UN LOCATAIRE (VENDEUR)

REÇU
RESSOURCES NATURELLES
2008
La Tuque

NOUVEAU LOCATAIRE Si ce dernier est un groupe de personnes, les membres du groupe doivent nommer un représentant, à qui le Ministère transférera le bail.

JE SOUSSIGNÉ(E) : 40893257 Auberge et Camping Lac Châteauvert Inc. / Resort and Camping Lac Chateauvert Inc.
NOM ET PRÉNOM DU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)

Dans le cas d'une personne morale (compagnie, corporation, association, etc.)

Représenté(e) par : Roderick Shea 40893266
NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT

ADRESSE COMPLÈTE : 123, rue Norman, Lachine (Québec)
Code postal : H8S 1A4

DATE DE NAISSANCE : JOUR MOIS ANNÉE

N° de téléphone rés. : Art. 53-54

N° de téléphone bur. :

Déclare avoir pris connaissance des conditions du bail et m'engage à les respecter. 53-54

DATE : 24/09/2008

SIGNATURE DU NOUVEAU LOCATAIRE (ACQUÉREUR)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Québec
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

DOSSIER

Trois-Rivières, le 22 décembre 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Secteur Lachine
Montréal (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 7610-04-01-03264-01
401548129

Objet : Ne pas avoir transmis d'étude de caractérisation et d'entreposage de matières résiduelles dans un lieu non autorisé

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 18 octobre 2016 par des inspecteurs de notre direction régionale sur le site qui se situe en territoire non organisé aux coordonnées géographiques suivantes : 47°32'57.66''N, 73°58'7.21''O dans la ville de La Tuque près du lac Châteauvert, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas avoir communiqué au ministre l'étude de caractérisation du terrain situé aux coordonnées GPS 47°32'57.66''N, 73°58'7.21''O à La Tuque près du lac Châteauvert, à la suite de la cessation définitive de l'activité commerciale appartenant à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, soit une station-service, et ce, sitôt l'étude complétée.
  Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.51 al. 1, partie 2

- Étant responsable d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, en l'occurrence des morceaux de bois, des pièces métalliques diverses, des morceaux de plastique, des pneus, des bombonnes vides, des sacs de poubelles, des réservoirs vides, des morceaux de laine minérale, des barbecues, des matelas et des toiles, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.
  Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

...2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : mauricie@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit de l'entreposage de matières résiduelles dans un lieu non autorisé.
  Loi sur la qualité de l'environnement, articles 22 al. 1 et 115.25 (2)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre **d'ici le 23 janvier 2017** un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire, dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 $ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)
  ou
- 5 000 $ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1
  ou
- 1 000 $ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.51 al. 1, partie 2
  ou
- 5 000 $ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Charles Laliberté, inspecteur au secteur industriel, au 819 371-6581, poste 2002 ou à l'adresse courriel charles.laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

Orignal signé

JR/CL/jp

Jocelyne Rioux, chef d'équipe
Secteur industriel

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

DOSSIER

Trois-Rivières, le 22 décembre 2016

Monsieur François Fréchette
Conseiller en gestion du territoire public
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

N/Réf. : 7610-04-01-03264-01
401548167

Objet : Entreposage de matières résiduelles dans un lieu non autorisé sur le territoire public à proximité du lac Châteauvert

Monsieur,

Pour faire suite à notre courriel du 24 novembre 2016, nous désirons vous informer que nous avons effectué une inspection le 18 octobre 2016 sur un terrain loué à l'entreprise Auberge et Camping Lac Châteauvert inc., en territoire non organisé, sous la gouverne du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ce terrain est situé sur le territoire de la ville de La Tuque et les baux que vous avez délivrés portent les numéros 406301, 406293 et 404037

À cette occasion, nous avons constaté la présence de plusieurs matières résiduelles diverses sur le site telles que des morceaux de bois, des pièces métalliques diverses, des morceaux de plastique, des pneus, des bombonnes vides, des sacs de poubelles, des réservoirs vides, des morceaux de laine minérale, des barbecues, des matelas et des toiles.

À cet effet, nous avons transmis un avis de non-conformité à l'entreprise qui détient toujours deux baux actifs sur le site en tant que responsables du site, et ce, en vertu de l'article 66 al.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans cet avis, nous demandons un plan des mesures correctives pour **le 23 janvier 2017**.

...2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : mauricie@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Néanmoins, en tant que gestionnaire du terrain, nous vous demandons de nous tenir informés des démarches que vous aurez entreprises afin de faire respecter la Loi sur la qualité de l'environnement. Pour ce faire, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec le soussigné au 819 371-6581, poste 2002 ou à l'adresse courriel charles.laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Orignal signé

CL/jp

Charles Laliberté, inspecteur
Secteur industriel

c. c. Mme Françoise Bouchard, directrice – Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1 Identification		
Date de l'intervention : 2017-08-15	**Heure de début :** 14 h 10	**Heure fin :** 15 h 05
Intervention effectuée par : François Gélinas		
Accompagné par :		- + ☐ SO
Nom : Laurie Salois	**Fonction :** Inspectrice - CCEQ	

1.1 Demande			
Nº de demande :	200346873	**Type de demande :**	Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande :	Plainte concernant des aménagements dans la bande riveraine sans autorisation, Auberge et Camping Lac Châteauvert		

1.2 Intervention			
Nº d'intervention :	301022064	**Type d'intervention :**	Inspection pour suivi de manquement
Nº de gestion doc. :	7430-04-01-90012AR	**Nº de document :**	401626819
But de l'intervention :	Vérifier si l'exploitant a pris les mesures appropriées pour se conformer à l'avis de non-conformité du 19 novembre 2012		

2 Lieu concerné par l'intervention - +		
1	**Nom du lieu :** Auberge et camping lac Châteauvert inc.	
	Nom usuel du lieu :	
	Nº du lieu : X2137530	**Type de lieu :** terrain de camping
	Localisation du lieu : Coordonnées géographiques : 47,548888888900:-73,968777777800	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 47,548888888900:-73,968777777800	

3 Intervenant du lieu - +

Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	Nº intervenant SAGO	Nº de lieu SAGO
Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.	ex-propriétaire	123, rue Norman (Lachine) Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112	X2137530

4 Condition météo ☑ SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) - + ☑ SO

6 Plainte ☑ SO

7 Photo numérique ☐ SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 38 | **Nombre de photos intégrées au rapport :** 16

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par François Gélinas avec un appareil photo de type Canon PowerShot SD1200 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisé(s) suivant(s) : m:\reg-04\gelfr02\7430-04-01-90012AR\2017-08-15\

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques - + ☑ SO

8 Grille d'intervention annexée ☑ SO

9 Autre pièce annexée au rapport - + ☐ SO

Type de pièce	Numéro	Titre
Autre	1	Mosaïque photos d'inspection

10 Équipement utilisé - + ☑ SO

11 Échantillon - + ☑ SO

12 Mise en contexte ☐ SO

7 août 2012 – Première inspection suite à une plainte selon laquelle il y aurait des aménagements illégaux en bande riveraine d'un camping. On constate la présence de remblai vers des milieux humides, dans la bande riveraine d'un lac ainsi que des aménagements en bande riveraine (quais, escaliers, etc.).

Le MERN était aussi impliqué dans ce dossier : la superficie du camping excédait alors la surface indiquée au bail d'occupation.

19 novembre 2012 – Avis de non-conformité (400976026) concernant entre autres, une prise d'eau sur remblai, descente d'accès au lac sur terres publiques, déboisement, bandes riveraines inadéquates, érosion

13 novembre 2013 – Deuxième inspection pour suivi de manquement. Cette inspection est faite conjointement avec M.Mario Bety du MRN. On constate alors que le site est dans le même état que constaté le 7 août 2012.

Le 18 juin 2015, Me Richard Mallette, avocat de M. Shea informe Mme Julie Abbott un secteur municipal au CCEQ (qui ont aussi un dossier ouvert pour ce lieu), que les campeurs seront avisés que des travaux importants seront exécutés afin de rendre le site conforme. Une lettre leur sera transmise dans la semaine du 22 juin et ils devront libérer le terrain de tous leurs biens d'ici le début des travaux.

Le 15 septembre 2015, le secteur municipal se rend sur place et, à ma demande, prend des photos des aménagements ou ouvrages en bande riveraine ou en milieux humides.

Entre-temps, le MRN poursuit ses démarches qui visent à faire fermer le camping si l'exploitant ne se conforme pas aux exigences gouvernementales.

Le 16 mars 2016, le MERN informait l'exploitant de son intention de ne pas renouveller le bail à moins que des correctifs soient apportés, incluant ceux demandés par le MDDELCC.

Le 18 octobre 2016, des inspecteurs du CCEQ (secteur industriel) se rendent sur place et constatent que le site est abandonné. Les bâtiments permanents sont placardés et vandalisés. Présence de matières résiduelles généralisée. Les campeurs ont pour la plupart quitté le site qui n'est occupé que par quelques marginaux.

Un avis de non-conformité sera par la suite envoyé pour des manquements à la LQE concernant la cessation d'usage d'équipements pétrolier et l'entreposage de matières résiduelles. (voir document 401548129)

Le 24 octobre 2016, M.François Fréchette (MERN) informe le CCEQ qu'ils ont bloqué le renouvellement du bail de camping. Ils vérifient comment ils leur seraient possible de résilier les deux autres baux (chalet locatif et dépanneur/auberge).

Le 2 février 2017, M.Fréchette informe M.Charles Laliberté du CCEQ que le MERN va prendre en charge le dossier pour tenter de faire effectuer le nettoyage du site à la charge de l'ancien exploitant.

L'usage d'une SAP avait été prévu par le secteur industriel, mais la direction a décidé qu'elle ne serait pas nécessaire, compte tenu des actions du MERN.

13 Description de l'intervention

Sur les lieux, je constate :

- Site non exploité et laissé dans un état d'abandon général (voir photos en général)
- Absence de campeurs ou de roulottes habitées sauf une exception
- Présence d'une roulotte avec annexe permanente en bois dans la partie nord du site, près du lac Châteauvert. Le propriétaire de cette roulotte a enfoui son tuyau d'eau sanitaire, et a installé deux remises. (photos 53 et 57)
- Les bâtiments permanents (dépanneur, auberge, garage) sont abandonnés et partiellement détruits. (photo 25)
- Présence généralisée de matières résiduelles : métaux, bois, pneus, plastique, bonbonnes, débris de roulottes semi-détruites, etc. (photos 30-39-47-60)
- Le poste de pompage sur remblai dans un milieu humide est toujours présent, mais la pompe a été retirée. (photos 31-32)
- L'abri de toile près du talus du lac Joncas est toujours au même endroit, mais s'est écroulé. (photo 39 – Voir photo 13 rapport 400973592 pour comparaison)
- Présence de machinerie abandonnée (niveleuse, pelle-chargeuse, tracteur) et de sols contaminés (photos 29-30-50)
- Des éléments sont toujours présents dans la bande riveraine du lac Joncas (escaliers, remise, trottoir). Je m'abstiens de descendre vers le lac, vu l'état des escaliers laissés à l'abandon. (photos 40 et 42)
- Je peux constater un quai dans le lac Joncas. (photo 42)
- Les descentes en terre vers le lac Chateauvert sont présentes et en usage (traces de véhicules). (photos 55 et 61)
- Chalet partiellement détruit/vandalisé sur la pointe vers le lac Joncas. (photo 46)

14 Vérification complémentaire à l'intervention ☑ SO

15 Conclusion

Rien n'a été fait par l'entreprise Auberge et Camping lac Châteauvert inc. pour se conformer aux différents avis concernant la présence d'un remblai avec poste de pompage dans un milieu humide riverain de la rivière Mondanac ou d'éléments dans la bande riveraine/littoral des lac Joncas et Châteauvert.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés - + ☑ SO

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande d'informer le MERN de nos constatations. Demander par le fait même des nouvelles sur les démarches entreprises par ce ministère et demander de confirmer que le processus de nettoyage du site comprendra le retrait de tout aménagement illégal en bande riveraine ou dans le littoral des lacs Châteauvert et Joncas. Dumar Carillo Vega du secteur municipal a été informé que le site n'est présentement pas exploité et qu'aucune nouvelle installation sanitaire n'a été observée (sauf pour la roulotte avec tuyau enfoui).	
Rédigé par : François Gélinas	**Fonction :** Inspecteur
Signature : Orignal signé	**Date de signature :** 2017-08-30

18 Vérification du rapport d'intervention	
Approuvé par : Marylène Denis	**Fonction :** Chef d'équipe, secteurs municipal, hydrique et naturel
Signature : Orignal signé	**Date :** 2017-09-06
Commentaires :	

Orignal paraphé



IMG_0025 [800x600].jpg
Dépanneur



IMG_0029 [800x600].jpg
Sols contaminés sous un véhicule



IMG_0030 [800x600].jpg
Matières résiduelles



IMG_0031 [800x600].jpg
Poste de pompage



IMG_0032 [800x600].jpg
Intérieur du poste de pompage



IMG_0039 [800x600].jpg
Ancien abri (voir photo 13 - rapport 400973592)



IMG_0040 [800x600].jpg
Escalier en bande riveraine bloqué par un arbre



IMG_0042 [800x600].jpg
Remise en bande riveraine



IMG_0046 [800x600].jpg
chalet abandonné



IMG_0047 [800x600].jpg
Matières résiduelles à proximité du chalet

Orignal paraphé

Orignal paraphé



IMG_0050 [800x600].jpg
Machinerie abandonnée



IMG_0053 [800x600].jpg
Roulotte habitable installée sur le site



IMG_0055 [800x600].jpg
Descente vers le lac Chateauvert

Orignal paraphé



IMG_0057 [800x600].jpg
Tuyau sanitaire enfoui de la roulotte photo 53



IMG_0060 [800x600].jpg
Matières résiduelles et campeur détruit



IMG_0061 [800x600].jpg
Descente vers le lac Chateauvert

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

DOSSIER

Trois-Rivières, le 11 mai 2018

Madame Françoise Bouchard, directrice régionale
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

N/Réf. : 7610-04-01-03264-01
401685380

Objet : Suivi du dossier de l'Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

Madame,

À la suite de notre rencontre du 3 mai dernier, nous désirons vous faire part de certains renseignements concernant le suivi du dossier de l'entreprise Auberge et Camping Lac Châteauvert inc. ayant les baux n°s 404 037, 406 301 et 406 293 délivrés par votre ministère.

Ainsi, pour faire suite à notre lettre datée du 22 décembre 2016, transmise à monsieur François Fréchette, conseiller en gestion du territoire pour votre ministère, concernant la présence de matières résiduelles dans un lieu non autorisé, nous désirons vous informer que lors de nos inspections réalisées les 18 octobre 2016 et 15 août 2017, nous avons également constaté sur le site que l'entreprise avait procédé à la cessation de l'activité de station-service.

Puisque cette activité fait partie de l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, l'entreprise doit procéder à une étude de caractérisation du terrain en vertu de l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Cette étude doit être attestée par un expert et elle doit être transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Nous vous informons qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu de copie de cette étude.

...2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca
Courriel : charles.laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous désirons vous informer que selon les exigences de l'article 31.53 de la LQE, advenant un changement d'usage sur le terrain (activité autre qu'une station-service), une étude de caractérisation du terrain devra être réalisée au préalable de ce changement et devra nous être transmise.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Charles Laliberté, inspecteur au secteur industriel, au 819-371-6581, poste 2002 ou à l'adresse courriel charles.laliberte@mddelcc.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Madame, nos plus sincères salutations.

La directrice régionale,

Orignal signé

VG/CL/jp

Valérie Grandmont,

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1 Identification

Date de l'intervention : 2018-07-09 | **Heure de début :** 14 h 33 | **Heure de fin :** 15 h 07

Intervention effectuée par : Dumar Carrillo Vega

Accompagné par : ↓↑ - + ☐ SO

1	**Nom :** Laurie Salois		**Fonction :**	Inspectrice au secteur hydrique

1.1 Demande ☐ SO

Nº de demande :	200176354	**Type de demande :**	Programme de contrôle

Objet de la demande : M-8 Contrôle des installations septiques de plus de 3240 litres par jour

1.2 Intervention

Nº d'intervention :	300940565	**Type d'intervention :**	Inspection pour suivi de manquement
Nº de gestion doc. :	7330-04-01-0086601	**Nº de document :**	401717882

But de l'intervention : Assurer la mise aux normes des installations septiques du camping, suite à la lettre du 30 septembre 2015

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	**Nom du lieu :**	Auberge et camping lac Chateauvert inc.	
	Nom usuel du lieu :		
	Nº du lieu : X2137530	**Type de lieu :**	terrain de camping
	Localisation du lieu :	Coordonnées géographiques : 47,548888888900:-73,968777777800	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	47,548888888900:-73,968777777800	

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	Nº intervenant SAGO	Nº de lieu SAGO
1	Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.	Propriétaire	123, rue Norman (Lachine) Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112	X2137530

4 Condition météo ☐ SO

Description : ☑ Précisions

État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
			Vitesse km/h	Direction	
Partiellement ennuagé	Aucune	Aucune		—	21 ° C

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + ☐ SO

#	R	C	Nom	Fonction	Nº de téléphone
1	☑	☐	Art. 53-54	Campeuse occasionnelle	Bur.: Art. 53-54

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	☑ **oui**	☐ **non**	☐ **s. o.**
Mode d'identification :	☑ **verbale**	☐ **preuve de statut**	

But expliqué à/Identification faite auprès de : la campeuse

6 Plainte ☑ SO

7 Photo numérique ☐ SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 35	Nombre de photos intégrées au rapport : 16

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Dumar Carrillo Vega avec un appareil photo de type Canon PowerShot SX 400 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-04\cardu01\7330-04-01-00866-01\2018-07-09

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + ☐ SO

#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	Toutes	Redimensionnées petites

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + ☑ SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + ☐ SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	1	Courriel transmis au MERN et aux autres secteurs
2	Document	2	Totalité des photos prises lors de l'inspection

10 Équipement utilisé ↓↑ - + ☐ SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin GPSmap64S	

11 Échantillon ↓↑ - + ☑ SO

12 Mise en contexte ☐ SO

Suite à l'émission de l'Avis de Non-Conformité daté du 13 décembre 2012, concernant la mise en place des installations septiques pour desservir l'auberge et camping Lac Chateauvert Inc., sans avoir obtenu l'autorisation du Ministère; une intervention de suivi est créée, pour assurer la réception du mandat signé par l'ingénieur; ainsi que pour assurer la mise aux normes des installations septiques en place.

13 Description de l'intervention

Nous nous sommes présentés à l'Auberge et Camping Lac Chateauvert inc. Sur place, nous ne rencontrons personne représentant l'entreprise.

Ma collègue et moi, nous réalisons des vérifications sur le terrain.

Les bâtiments abritant l'accueil, le garage, le chalet des employés et le chalet du propriétaire sont défoncés, détruits ou partiellement écroulés (voir photos #1 à #4).

Les pompes de la station de service ne sont plus en place (voir photo #5).

Aucune roulotte habitable n'est pas présente sur le site (voir photos #6 à 10).

Des matières résiduelles sont dispersées dans le terrain. Résidus de démolition, tels que du bois, du métal, du plastique, des cordes, etc.; ainsi que de matelas, des embarcations perforées, des parties de machinerie, des bâches plastiques et des anciens réservoirs à l'huile au chauffage, etc. (voir photos #11 à 12).

Au point GPS 47.551232 -72.96635, je trouve une toilette sèche (voir photo #13). Elle ne semble être utilisée qu'à l'occasion.

Au point GPS 47.551224 -72.968882, je rencontre deux familles qui ont installé trois tentes au bord du lac. Selon la campeuse occasionnelle, ils seront sur place seulement pour une semaine (voir photo #14 et #15).

Aucun réseau d'égout n'est pas visible, ni aucune installation septique.

Aucun rejet d'eaux usées n'est pas constaté, lors de l'inspection.

14 Vérification complémentaire à l'intervention ☑ SO

15 Conclusion

Les bâtiments sont pratiquement détruits ou vandalisés. Le camping n'est plus en exploitation. Le site est utilisé de manière occasionnelle par des campeurs, mais aucun service n'y est offert.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - + ☑ SO

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande Informer le MERN de nos constations et fermer l'intervention concernant les installations septiques. Transférer l'information au secteur industriel; en cas, qu'ils veulent faire le suivi de l'avis de non-conformité envoyé en 2016.	
Rédigé par : Dumar Carrillo Vega	**Fonction :** Inspecteur
Signature : Original signé	**Date de signature :** 2018-07-18

18 Vérification du rapport d'intervention	☑ SO

Suivi Auberge et Camping Lac Chateauvert inc
La Tuque



Photo #1: Vue du chalet du propriétaire



Photo #2: Vue de l'accueille



Photo #3: Vue du Garage



Photo #4: Vue des bâtiments à partir de l'entrée du camping



Photo #5: Vue de la station de service. Emplacement des pompes indiqué en rouge.



Photo #6: Vue des terrains de camping

Dumar Carrillo Vega (2018-07-09)

Original signé



Photo #7: Vue d'autres terrains de camping



Photo #8: Vue d'autres terrains de camping



Photo #9: Vue d'autres terrains de camping



Photo #10: Vue d'autres terrains de camping.



Photo #11: Vue des matières résiduelles présentes sur le terrain du camping



Photo #12: Vue des matières résiduelles présentes sur le terrain du camping



Photo #13: Vue de la toilette sèche



Photo #14: Vue du site utilisé par les campeurs occasionnels

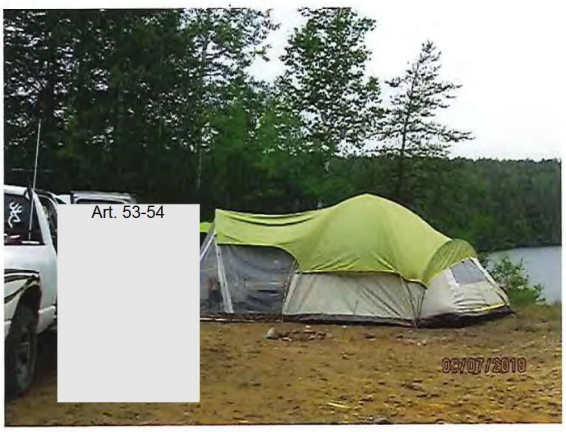

Photo #15: Vue du site utilisé par les campeurs occasionnels

Original signé

Dumar Carrillo Vega (2018-07-09)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière

CERTIFIÉ

Le 25 juillet 2018

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
Monsieur Roderick Shea
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 404037 00 000

Objet : Non-renouvellement
Canton Laliberté, partie non divisée
Rivière Mondonac, projet 04
Feuillet 31P12-200-0101, NAD 83, coord. MTM nord 5267861, est 269575

Monsieur,

Pour faire suite à l'avis qui vous a été adressé par courrier certifié le 8 juin 2018, nous vous confirmons que le bail pour le terrain susmentionné est résilié par non renouvellement à compter de ce jour.

Par ailleurs, veuillez prendre note que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) se réserve le droit d'entreprendre des procédures judiciaires si vous occupez toujours ce terrain.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de services du territoire public au 1 844 282-8277 ou par courriel à l'adresse suivante : droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca. Dans toutes vos communications avec le Ministère, n'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier : 404037 00 000, ou de client : 40893257 AA.

100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

Original signé

Françoise Bouchard

c.c. M. Charles Laliberté, MDDELCC
M. Dumar Carrillo Vega, MDDELCC
M. Justin Proulx, Ville de La Tuque

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Québec

RAPPORT D'INSPECTION
Contrôle environnemental

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Mauricie

1 Identification		
Date de l'intervention : 2021-11-02	**Heure de début :** 11 h 30	**Heure de fin :** 12 h 45
Intervention effectuée par : Yves Lahaie		
Accompagné par :		↓↑ - + ☐ SO
1 **Nom :** Simon Desbiens	**Fonction :**	inspecteur Centre de contrôle environnemental de la Mauricie

1.1 Demande		☐ SO
Nº de demande : 200773118	**Type de demande :**	Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande :	Plainte concernant la présence d'une grande quantité de matières résiduelles sur le site et présence de réservoir d'essence abandonné	

1.2 Intervention		
Nº d'intervention : 301561453	**Type d'intervention :**	Inspection
Nº de gestion doc. : 7610-04-01-0326401	**Nº de document :**	402101644
But de l'intervention :	Plainte: Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant la présence d'une grande quantité de matières résiduelles sur le site et présence de réservoir d'essence abandonné	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1 **Nom du lieu :**	Auberge et camping lac Chateauvert inc.	
Nom usuel du lieu :		
Nº du lieu : X2137530	**Type de lieu :**	terrain de camping
Localisation du lieu :	Coordonnées géographiques : 47,548888888900:-73,968777777800	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	47,548888888900:-73,968777777800	

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	Nº intervenant SAGO	Nº de lieu SAGO
1	Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.	Locataire	123, rue Norman (Lachine) Montréal (Québec) H8S 1A4	Y2089112	X2137530

4 Condition météo	☐ SO
Description : Ciel nuageux	☐ Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + ☐ SO

#	R	C	Nom	Fonction	Nº de téléphone
1	☐	☑	Maxime Beaudoin	Conseiller au développement et aux affaires régionales Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière (04-14) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Bur.:819 371-6151 poste234

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	☐ **oui**	☐ **non**	☑ **s. o.**
Mode d'identification :	☐ **verbale**	☐ **preuve de statut**	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

6 Plainte				☐ SO
Plaignant rencontré :	☐ **oui**	☐ **non**	**Plaignant contacté :** ☑ **oui**	☐ **non**

7	Photo numérique	☐ SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 29	**Nombre de photos intégrées au rapport :** 16	

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Yves Lahaie avec un appareil photo de type IPhone 7. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:/Rég-04/lahyv01/7610-04-01-03264-01/2021-11-02

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + ☐ SO

#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	1 à 29	La taille des photos a été modifiée avec le programme Galerie de photos Windows 2012 version 16.4.3528.331 en format 1024 x 768 pour les besoins du rapport.

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + ☐ SO

#	Numéro	Titre
1		

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + ☐ SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	1	Grille photo
2	Document	2	Annexe photo
3	Croquis	3	Croquis avec position des photos
4	Courriel	4	Courriel du 18 janvier 2022 de Maxime Beaudoin au sujet de l'état des baux.
5	Courriel	5	Courriel du 20 janvier 2022 de Maxime Beaudoin au sujet des travaux exigé a l'ancien locateur du terrain.
6	Document	6	Copie du registre des entreprises d'Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.

10 Équipement utilisé ↓↑ - + ☐ SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Marque Garmin, modèle Etrex venture CX	Format Géo Nad 83 Degré Décimal avec une précision de 3 à 10 mètres

11 Échantillon ↓↑ - + ☑ SO

12 Mise en contexte ☐ SO

Lors la dernière inspection du 18 octobre 2016, les faits suivants ont été constatés :

- Il n'y avait pas de vente d'essence sur le site, que les pompes à essence avait été retirés mais que les tuyaux sur place laisse croire que le réservoir souterrain n'avait pas été retiré. Selon les informations du RBQ, le réservoir a été installé le 1er janvier 1993. Le dernier propriétaire était Auberge et camping Lac Châteauvert inc ;
- Qu'il y avait d'importantes quantité de matières résiduelles diverses qui sont entreposées sur le terrain. Il n'y a pas d'information qui permet de déterminer qui a déposé les matières résiduelles;

Selon l'information transmise par le MERN le 24 novembre 2016 :

- Trois baux de location sont existants pour le site :
  - Bail n° 404 037 : (dépanneur et auberge) : droits encore actifs
  - Bail n° 406 301 : (camping) bail non renouvelé
  - Bail 406293 : (chalets locatif); droit encore actifs
- Les baux encore actif était émis a Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

Le 22 décembre 2016 envoie d'un avis de non-conformité à Auberge et Camping Lac Châteauvert inc pour les motifs suivants :

- Ne pas avoir communiqué au ministre l'étude de caractérisation du terrain situé aux coordonnés GPS 47°32'57.66 N, 73°58'7.21 O. **LQE 31.51 al.1 partie 2**;
- Étant responsable d'un lieu ou des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées en l'occurrence des morceau de bois, des pièces métalliques diverses, des morceaux de plastique, des pneus, des bombonnes vides, des sacs de poubelles, des réservoirs vides, des morceaux de laine minérale, des barbecues, des matelas et des toiles, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées , traités ou éliminées dans un lieu autorisé. **LQE 66 al.2**;

- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 soit l'entreposage de matières résiduelles dans un lieu non autorisé. **LQE 22 al.1**

Le 22 décembre 2016, envoie d'une lettre au conseiller en gestion du territoire public du MERN pour l'informer que suite à une inspection du 18 octobre 2016, un avis de non-conformité a été transmise au locataire du terrain avec une demande de sa part de fournir un plan des mesures correctives pour le 23 janvier 2017.

Le 11 mai 2018, une lettre est transmise à la directrice régionale du MERN pour lui faire un suivi du dossier de L'Auberge et Camping Lac Châteauvert inc. On l'informe des faits suivants :

- Que le propriétaire devra fournir une étude de caractérisation du terrain en vertu de l'article 31.51 de la LQE qui devra être attesté par un expert;
- Qu'advenant un changement d'usage sur le terrain (activité autre qu'une station-service), une étude de caractérisation du terrain devra être réalisée au préalable de ce changement et devra nous être transmise.

Le 25 juillet 2018, le MERN transmet une lettre a Auberge et Camping Lac Châteauvert inc pour l'avisé que le bail 404 037 pour l'Auberge et le dépanneur n'a pas été renouvelé.

Le 25 octobre 2021, suite à une conversation téléphonique avec le Conseiller au développement et aux affaires régionales Direction régional du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles se dernier m'explique qu'ils sont en recours légal auprès de Auberge et camping Lac Châteauvert inc pour qu'il remettre dans l'état initial les terrains dont il avait la location par bail. Les baux émis à l'entreprise n'ont pas été renouvelé.

Nous avons reçu une plainte le 28 septembre 2021 concernant la présence d'une grande quantité de matières résiduelles et la présence de réservoir d'essence abandonné.

L'objectif de la présente inspection est de vérifier le bien-fondé de la plainte et assurer un suivi de l'avis de non-conformité du 22 décembre 2016.

13 Description de l'intervention

Lors de l'inspection, je fais les constats suivants :

Personne n'est présent sur le site et le site semble abandonné depuis longtemps. Aucune affiche et aucune barrière n'est présente pour empêcher l'accès au terrain.

- En entrant, je constate du côté gauche; des amas de matières résiduelle (sac de vidange, matériaux de démolition, fibre de verre, métaux, vieux sofa) sur le sol. (Photos 1, 2, 3,4). Les sacs d'ordures semble avoir été déposé récemment car le plastique semble neuf. Certain ne sont pas fermé. Je constate à l'intérieur des sacs; des conserves d'aliment vide, des bouteilles de plastique de boisson gazeuse, des canettes de bière, du papier. À l'arrière, une ancienne roulotte mis sur le côté et en partie démantelé. Il n'y a pas de fenêtre, une partie du revêtement extérieur a été retiré. **(manquement au article 66 al.2, 22 al.1 partie 1 de la LQE).**
- À l'entrée du site en regardant vers l'est, je constate divers débris de démolition sur le sol. Un petit réfrigérateur est présent. Le compresseur est en place. Un tuyau est brisé sur le compresseur. Donc, il n'y a plus de gaz réfrigérant à l'intérieur (Photos 5, 6). Je constate aussi dans cette partie du terrain des morceaux de fibre de verre provenant d'une embarcation (Photo 7).
- Face au lac, un bâtiment complètement délabré, n'ayant aucune fenêtre, porte et toiture (Photo 8). Je n'entre pas à l'intérieur car la structure en place n'est pas sécuritaire.
- J'entre dans la partie de l'ancien camping du site. Sur certain site, des véhicule récréatif ont été laissé sur place (Photo 9, 11,12). Les équipements ont été retirés et les VR ont été laissé à l'abandon. Autour d'un des motorisé, des matières résiduelles (sacs de déchet, plastique, métaux matelas) sont laissé sur le sol (Photo 11, 12).
- Dans une autre section du camping, je constate la présence d'anciennes chaloupes laissé sur place à côté d'un réfrigérateur (Photo 10). Le fond des chaloupes est fendu.
- Je sors du camping et me dirige au fond du terrain vers le lac. Un bâtiment est présent en face du lac (Photos 15,16). Il manque des murs, pas de toiture fenêtre ou porte. Une partie du toit avec les bardeaux d'asphalte sont laissé sur le côté. Je peux voir à l'intérieur des fondations en blocs de béton. La cave est vide. Le bâtiment est laissé à l'abandon.
- Je retourne vers l'entrée du site. Un bâtiment est en partie incendié à proximité de l'entrée du site. Il s'agit de l'ancien dépanneur (Photo 13). En face du bâtiment, il y a des tuyaux qui sortent du sol. C'est l'emplacement de l'ancienne pompe à essence (Photo 14). L'emplacement n'a pas changé depuis la dernière inspection du ministère le 18 octobre 2016 (voir rapport insp. 401536110). Les photos du rapport ne montrent aucun changement
- Je n'ai pas constaté de matières dangereuses résiduelles sur le site lors de l'inspection.
- Je quitte les lieux.

14 Vérification complémentaire à l'intervention ☐ SO

Dans un courriel daté du 18 janvier 2022 (Voir annexe), le conseiller au développement et affaire régionale du MERN me précise que les baux de location émis a Auberge et camping Lac Chateauvert inc. n'ont pas été renouvelé. Donc, le MERN, mandataire du terrain est le seul responsable du site.

Dans le même courriel, il me précise que le MERN a intenté un recours contre l'ancien locataire visant la libération et la remise en état des lieux. Le dossier est présentement traité par leur contentieux au MJQ et est au dernier palier d'exécution avant l'obtention d'un jugement.

Dans un autre courriel daté du 20 janvier 2022 (Voir annexe), le conseiller au développement et affaire régionale du MERN me précise que dans l'ordonnance émis a Auberge et camping Lac Chateuvert inc, on demandera de retiré le réservoir souterrain. De procédé à une étude de caractérisation attestée par un expert. Suite aux résultats de cette caractérisation, le MERN demandera à l'occupant de se conformer aux recommandations émises.

Considérant que l'activité de station-service avait cessé définitivement suite aux constats de l'inspection du 18 octobre 2016 et que l'activité de « Postes de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé, tels que définis par l'article 8.01 du Code de construction » faits partie de l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, une étude de caractérisation des sols aurait dû être transmisse au ministère a la cessation des activités par l'exploitant Auberge et camping Lac Chateauvert inc. Puisque nous n'avons jamais reçu l'étude caractérisation du terrain attesté, l'entreprise Auberge et Camping Lac Chateauvert inc. est en **manquement à l'article 31.51 al.1 de la LQE.**

Selon le registre des entreprises du Québec (REQ) (voir annexe 6), l'entreprise Auberge et Camping Lac Chateauvert inc. ayant comme numéro 1164882822, est toujours immatriculé et il n'y a pas de date de fin d'existence de déclarée (voir annexe).

15 Conclusion

Depuis la dernière inspection du 18 octobre 2016, on constate qu'il y a eu de l'ajout de matières résiduelles sur le site. La condition des bâtiments sur place s'est détériorée et certains ont été incendié et laissé sur place. Aucune mesure afin de restreindre l'accès au site n'est présent.

Les baux de location (404 037, 406 301, 406293) des terrains n'ont pas été renouvelé à l'entreprise Auberge et Camping Lac Chateauvert inc. et il n'y a donc plus de bail actif.

Le MERN qui est le mandataire des terrains est en démarche juridique auprès de l'ancien locateur Auberge et Camping Lac Chateauvert inc. afin que les terrains soient remis dans leur état initial à savoir que les matières résiduelles soient transportées dans un site autorisé et que le réservoir souterrain d'hydrocarbure pétrolier devra être retiré. Une étude de caractérisation attestée par un expert devra être déposée. Suite aux résultats de cette caractérisation, le MERN demandera à l'occupant de se conformer aux recommandations émises.

Un manquement à l'article 31.51 al.1 de la LQE pour ne pas avoir fourni une étude de caractérisation du terrain lors de la cessation des activités de la station-service par l'entreprise Auberge et Camping Lac Chateauvert inc. doit être signifié.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + ☐ SO

1	**Manquement :**	Ne pas avoir communiqué au ministre l'étude de caractérisation du terrain situé aux coordonnées GPS 47°32'57.66 N 73°58'7.21 O à La Tuque près du Lac Châteauvert à la suite de la cessation définitive de l'activité commerciale appartenant à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains soit un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers a risque élevé, tels que définis par l'article 8.01 du Code de construction, sitôt l'étude complétée.	**Degré de gravité des conséquences :** Mineur
	Référence légale :	Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.51 al.1 partie 2 (manquement de gravité objective de catégorie D passible d'un montant de 1 000$ pour une personne morale en vertu de l'article 115.23 al.1 (1) de la LQE	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) **Explication :**		**Gravité objective du manquement de catégorie :** D
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) **Les conséquences sont :** Complètement réversibles **Explication :**		
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sans objet (nature administrative) **Explication :**	L'étude de caractérisation a pour but de démontrer que l'activité de station-Service n'a pas affecté la qualité de l'environnement (sol et eau). Le fait de ne pas l'avoir transmis l'étude ne nous permet pas de vérifier s'il y a eu un impact ou nom du l'environnement de l'activité exercé.	

16.1 Facteurs aggravants ☑ SO

16.2 Facteurs atténuants ☑ SO

17 Recommandations
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur Ainsi, je recommande l'envoie d'un avis de non-conformité en vertu de l'article 31.51 al.1 partie 2 de la LQE a l'entreprise Auberge et Camping Lac Châteauvert inc. Je recommande aussi l'envoie d'une lettre à la direction régionale du MERN précisant qu'une inspection a été réalisé le 2 novembre 2021 et des constats ont été effectué : • l'ajout de nouvelles matières résiduelles depuis la dernière inspection (avec une recommandation d'installé des affiches indiquant que le dépôt de matière résiduelle est interdit et que des aménagements devrait être réalisé afin de limité l'accès au site); • qu'un anc a été transmis à l'ancien locateur Auberge et Camping Lac Chateauvert inc. pour un manquement en vertu de l'article 31.51 al.1 partie 2 ; • que le changement d'usage sur le terrain (activité autre qu'une station-Service), nécessitera le dépôt d'une étude de caractérisation attesté du site en vertu de l'article 31.53 de la LQE.

Rédigé par : Yves Lahaie	**Fonction :** inspecteur
Signature : Original signé	**Date de signature :** 2022-02-14

18 Vérification du rapport d'intervention ☐ SO	
Approuvé par : Charles Laliberté	**Fonction :** Chef d'équipe Secteurs industriel
Signature : Original signé	**Date :** 2022-02-15
Commentaires : Suite à une discussion avec la direction, considérant les démarches légales entreprises par le MERN afin de faire nettoyer le terrain, il n'est pas recommandé à ce stade-ci d'envoyer un ANC au MERN. Il est recommandé d'envoyer une lettre au MERN pour les informer des constats de l'intervention du 2 novembre 2021 et des obligations légales.	

ANNEXE 2

ANNEXE PHOTO



Original paraphé

IMG_0145.JPG

Photo 1 Entrée sur le site à partir de la route. Prise de vue du côté Est du site.



Original paraphé

IMG_0146.JPG

Photo 2 Entrée sur le site, prise de vue coté Ouest. Amas de matières résiduelles sur le sol.



Original paraphé

IMG_0147.JPG

Photo 3 Prise de vue rapproché de la photo 2. Amas de matières résiduelles diverses (Métaux, matelas, sac d'ordure, bois de démolition vieux sofa) Roulotte démantelé sur le côté.

ANNEXE PHOTO

Original paraphé



IMG_0149.JPG

Photo 4 Matières résiduelle (matériaux de démolition) à l'entrée du site côté Ouest.

Original paraphé



IMG_0154.JPG

Photo 5 Réfrigérateur avec compresseur encore en place.

Original paraphé



IMG_0150.JPG

Photo 6 Matières résiduelle (matériaux de démolition)

ANNEXE PHOTO

Original paraphé



IMG_0156.JPG
Photo 7 Morceau de fibre de verre

Original paraphé



IMG_0162.JPG
Photo 8 Vue d'un bâtiment complètement endommager laissé à l'abandon

Original paraphé



IMG_0164.JPG
Photo 9 Ancien motorisé délabré

ANNEXE PHOTO

Original paraphé



IMG_0166.JPG

Photo 10 Anciennes chaloupes et réfrigérateur

Original paraphé



IMG_0168.JPG

Photo 11 Présence de matières résiduelles (Plastique, bois, métaux) autour d'un vieux motorisé

Original paraphé



IMG_0169.JPG

Photo 12 Vue sur un autre angle de la photo 11

ANNEXE PHOTO

Original paraphé



IMG_0171.JPG
Photo 13 Bâtiment en partie incendié (Ancien dépanneur)

Original paraphé



IMG_0173.JPG
Photo 14 Tuyauterie sortant du sol du réservoir pétrolier.

Original paraphé



IMG_0174.JPG
Photo 15 Bâtiment démolie situé près du Lac Chateauvert

ANNEXE PHOTO

Original paraphé



IMG_0177.JPG

Photo 16 Autre angle de prise de vue de la photo 15.

Date de l'inspection : 02 novembre 2021	No de gestion documentaire : 7610-04-01-03264-01

ANNEXE 3

Croquis

No : 1	Titre : Auberge et Camping lac Chateauvert

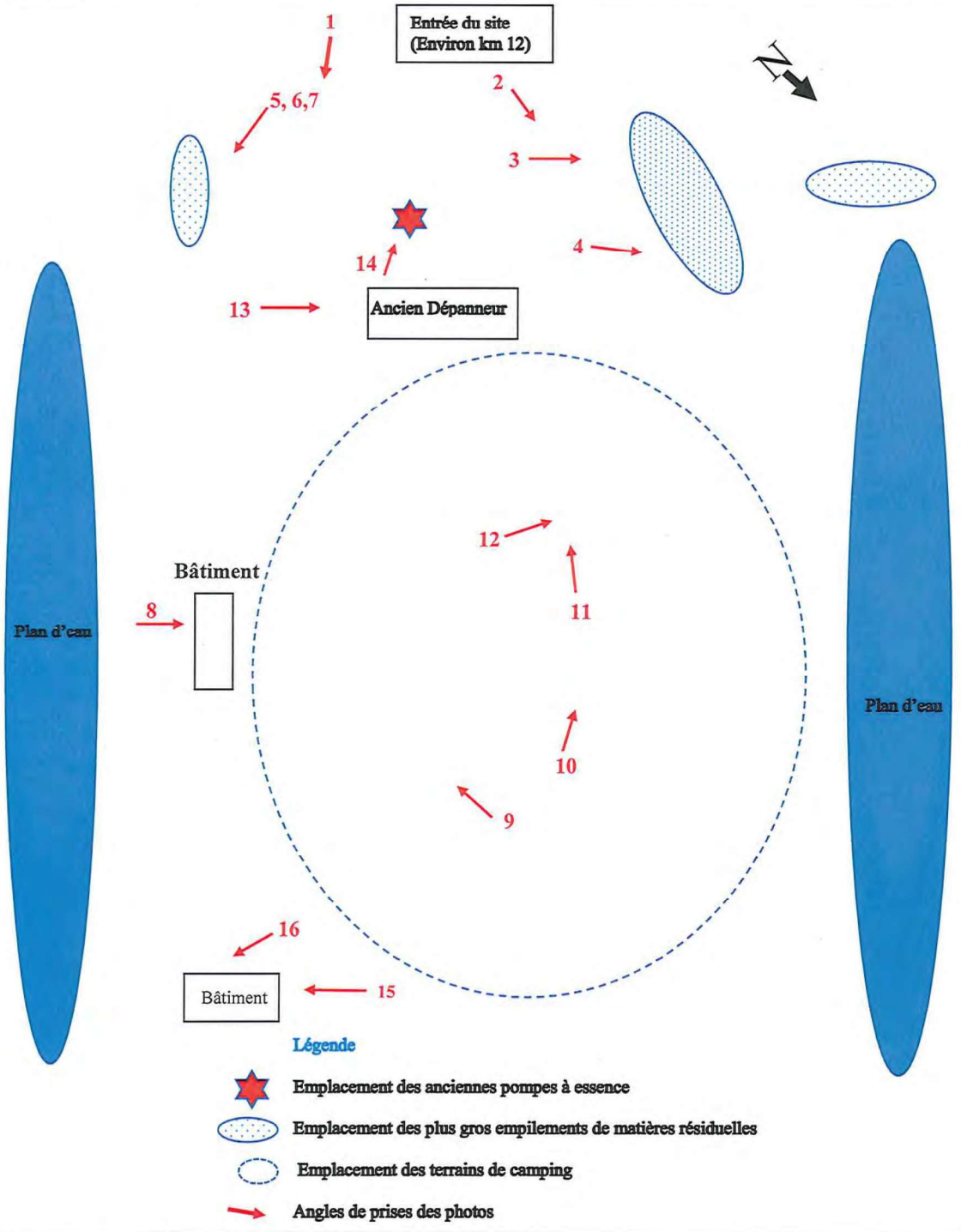

Dessiné par : Yves Lahaie	Note :
Lieu : X2137530	Ce croquis sert a localisé les photos prisent lors de l'inspection.
Échelle : Ce croquis n'est pas à l'échelle	

Lahaie, Yves ANNEXE 4

De: Beaudoin, Maxime (DR-04-14) <Maxime.Beaudoin@mern.gouv.qc.ca>
Envoyé: 18 janvier 2022 09:09
À: Lahaie, Yves
Objet: [Externe] RE: Dossier Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

Attention! Ce courriel provient d'une source externe. N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens, à moins qu'il ne provienne d'un expéditeur connu et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Bonjour M. Lahaie,

Je confirme que les trois baux mentionnés dans votre courriel ont tous été non renouvelés par le MERN.
Le MERN a intenté un recours contre l'ancien locataire visant la libération et la remise en état des lieux. Le dossier est présentement traité par notre contentieux au MJQ et est au dernier palier d'exécution avant l'obtention d'un jugement.
Je ne peux pas avancer de date concernant l'obtention dudit jugement.

Je demeure disponible au besoin.

Cordialement,

Maxime Beaudoin
Conseiller au développement et aux affaires régionales
Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière (04-14)
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
maxime.beaudoin@mern.gouv.qc.ca (en télétravail)
mern.gouv.qc.ca

De : Lahaie, Yves <Yves.Lahaie@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 janvier 2022 14:53
À : Beaudoin, Maxime (DR-04-14) <Maxime.Beaudoin@mern.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

Bonjour M. Beaudoin,

Je suis a finalisé mon rapport d'inspection au site de Auberge et Camping Lac Châteauvert inc. et j'ai besoin de précision de votre part. Je veux connaitre l'état des baux 406301, 406293, 404037. Ont-ils été tous non renouvelé ?

Quels types de recours vous avez entrepris auprès de Auberge et camping Lac Chateauvert inc afin d'exiger de remettre à l'état initial les terrains. L'état d'avancement des recours légal entrepris par votre ministère.

Cordialement

Yves Lahaie
Inspecteur
Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
100, Laviolette, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél. : 819-371-6581 poste 2071 Téléc. : 819 371-6987
yves.lahaie@environnement.gouv.qc.ca
Pour toute urgence environnementale, veuillez communiquer avec Urgence-Environnement au 1-866-694-5454.

Lahaie, Yves ANNEXES

De: Beaudoin, Maxime (DR-04-14) <Maxime.Beaudoin@mern.gouv.qc.ca>
Envoyé: 20 janvier 2022 14:54
À: Lahaie, Yves
Objet: [Externe] RE: [Externe] RE: Dossier Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

Attention! Ce courriel provient d'une source externe. N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens, à moins qu'il ne provienne d'un expéditeur connu et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Bonjour M. Lahaie,

Oui, le MERN demandera les preuves démontrant le transport des M.R. vers un site autorisé.

Oui, le réservoir devra être retiré du terrain. Notre recours incluant une demande de caractérisation auprès d'un consultant attesté par votre ministère.
Suite aux résultats de cette caractérisation, le MERN demandera à l'occupant de se conformer aux recommandations émises.
Votre ministère sera tenu au courant des développements entourant le règlement de ce dossier notamment si de la contamination est relevée.
Afin de pallier cette problématique, je souhaite qu'un professionnel ou un inspecteur en environnement du MELCC ou MERN se déplace aussi durant les travaux de retrait du réservoir.
Au moment venu, mes collègues et moi serons ouverts a discuter de la planification des travaux avez votre ministère.

Cordialement,

Maxime Beaudoin
Conseiller au développement et aux affaires régionales
Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière (04-14)
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
maxime.beaudoin@mern.gouv.qc.ca (en télétravail)
mern.gouv.qc.ca

De : Lahaie, Yves <Yves.Lahaie@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 janvier 2022 09:03
À : Beaudoin, Maxime (DR-04-14) <Maxime.Beaudoin@mern.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [Externe] RE: Dossier Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

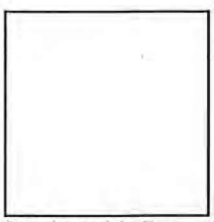

Bonjour M. Beaudoin,

Au sujet de la remise en état du si ¡ue vous demandez à l'ancien locateur du t..rain. Je comprends que le transport des matières résiduelle vers un site autorisé en fait partie.

Est-ce que vous demandez de retirer le réservoir souterrain de produit pétrolier du site. Allez-vous demandez qu' un rapport de caractérisation du terrain attesté par un expert vous soit déposé ? Et si une contamination au-delà des critères est découvert, un plan de réhabilitation approuvé par le MELCC ?

Cordialement

Yves Lahaie
Inspecteur
Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
100, Laviolette, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél. : 819-371-6581 poste 2071 Téléc. : 819 371-6987
yves.lahaie@environnement.gouv.qc.ca
Pour toute urgence environnementale, veuillez communiquer avec Urgence-Environnement au 1-866-694-5454.

De : Beaudoin, Maxime (DR-04-14) [mailto:Maxime.Beaudoin@mern.gouv.qc.ca]
Envoyé : 18 janvier 2022 09:09
À : Lahaie, Yves <Yves.Lahaie@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : [Externe] RE: Dossier Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

Attention! Ce courriel provient d'une source externe. N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens, à moins qu'il ne provienne d'un expéditeur connu et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour M. Lahaie,

Je confirme que les trois baux mentionnés dans votre courriel ont tous été non renouvelés par le MERN.
Le MERN a intenté un recours contre l'ancien locataire visant la libération et la remise en état des lieux. Le dossier est présentement traité par notre contentieux au MJQ et est au dernier palier d'exécution avant l'obtention d'un jugement.
Je ne peux pas avancer de date concernant l'obtention dudit jugement.

Je demeure disponible au besoin.

Cordialement,

Maxime Beaudoin
Conseiller au développement et aux affaires régionales
Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière (04-14)
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
maxime.beaudoin@mern.gouv.qc.ca (en télétravail)
mern.gouv.qc.ca

De : Lahaie, Yves <Yves.Lahaie@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 janvier 2022 14:53

À : Beaudoin, Maxime (DR-04-14) <ime.Beaudoin@mern.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

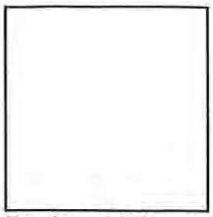

Bonjour M. Beaudoin,

Je suis a finalisé mon rapport d'inspection au site de Auberge et Camping Lac Châteauvert inc. et j'ai besoin de précision de votre part. Je veux connaitre l'état des baux 406301, 406293, 404037. Ont-ils été tous non renouvelé ?

Quels types de recours vous avez entrepris auprès de Auberge et camping Lac Chateauvert inc afin d'exiger de remettre à l'état initial les terrains. L'état d'avancement des recours légal entrepris par votre ministère.

Cordialement

Yves Lahaie
Inspecteur
Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
100, Laviolette, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél. : 819-371-6581 poste 2071 Téléc. : 819 371-6987
yves.lahaie@environnement.gouv.qc.ca
Pour toute urgence environnementale, veuillez communiquer avec Urgence-Environnement au 1-866-694-5454.

ANNEXE 6

Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2022-02-18 10:21:53

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1164882822
Nom	AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.
Version du nom dans une autre langue	RESORT AND CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.

Adresse du domicile

Adresse	123 rue Norman Montréal (Québec) H8S1A4 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2008-01-08
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2008-01-08
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2007-12-14 Constitution
Régime constitutif	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44
Régime courant	CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2008-01-08
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2019-04-12 2018
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2023-02-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2022-02-01

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9131
Activité	Terrains de camping et parcs à roulottes
Précisions (facultatives)	RESORT AND CAMPING

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 1 à 5

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	SHEA, RODERICK
Adresse	123 rue Norman Montréal (Québec) H8S1A4 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom	SHEA, RODERICK
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire, Trésorier
Adresse	123 rue Norman Montréal (Québec) H8S1A4 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-04-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-07-17
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-01-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-01-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-01-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-04-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2014-04-23
Déclaration annuelle 2009	2012-02-06
Déclaration annuelle 2011	2012-02-06
Déclaration annuelle 2010	2012-02-06
Déclaration d'immatriculation	2008-01-08

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2008-01-08

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
AUBERGE ET CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.	RESORT AND CAMPING LAC CHATEAUVERT INC.	2007-12-14		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Québec

© Gouvernement du Québec

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec
Direction régionale du contrôle environnemental
de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

DOSSIER

Trois-Rivières, le 16 février 2022

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Auberge et Camping Lac Chateauvert inc.
123, rue Norman
Montréal (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 7610-04-01-03264-01
402103936

Objet : Ne pas avoir transmis d'étude de caractérisation

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 2 novembre 2021 par des inspecteurs de notre direction régionale, sur le site qui se situe en territoire non organisé aux coordonnées géographiques suivantes : 47°32'57.66 N 73°58'7.21 O dans la ville de La Tuque près du lac Châteauvert, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir communiqué au ministre l'étude de caractérisation du terrain situé aux coordonnées GPS 47°32'57.66 N 73°58'7.21 O à La Tuque, près du Lac Châteauvert, à la suite de la cessation définitive de l'activité commerciale appartenant à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, soit un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers a risque élevé, comme le définit l'article 8.01 du Code de construction, et ce, sitôt l'étude complétée.
  Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.51 al. 1, partie 2

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre **d'ici le 16 mars 2022**, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

... 2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire, dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 1 000 $ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 31.51 al. 1, partie 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Yves Lahaie, inspecteur au secteur industriel, au numéro de téléphone 819 371-6581, poste 2071 ou à l'adresse courriel yves.lahaie@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm).

Original signé

CL/YL/jp

Charles Laliberté, chef d'équipe
Secteur industriel

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction régionale du contrôle environnemental
de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

DOSSIER

Trois-Rivières, le 16 février 2022

Madame Françoise Bouchard, directrice régionale
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

N/Réf. : 7610-04-01-03264-01
402103947

Objet : Suivi du dossier de l'Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.

Madame,

À la suite d'une inspection réalisée le 2 novembre 2021, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), sur le terrain ayant été opéré par l'entreprise Auberge et Camping Lac Châteauvert inc. et ayant détenu par le passé les baux émis par votre ministère, soit ceux portant les n°s 404 037, 406 301 et 406 293, nous désirons vous faire part de certains de nos constats.

En effet, lors de l'inspection, il a été constaté que la quantité de matières résiduelles a continué d'augmenter depuis notre dernière inspection et que l'état des bâtiments sur place s'est grandement détérioré. Certains bâtiments montrent même des traces de brûlage et de vandalisme. De plus, nous prenons note, après discussion avec monsieur Maxime Beaudoin, conseiller au développement et aux affaires régionales à votre ministère, que des démarches légales sont en cours afin de faire procéder, notamment, au nettoyage du terrain.

Néanmoins, considérant l'augmentation du volume des matières et de la présence dans un rayon de moins de 1 kilomètre d'un lieu d'enfouissement en tranchée (LEET), ce qui pourrait porter à confusion pour la population, nous vous demandons, en tant que responsable du terrain, de nous soumettre un plan des mesures qui seront mises en place, et ce, afin de limiter l'apport de nouvelles matières résiduelles sur le terrain pendant la réalisation du processus de recours.

...2

100, rue Laviolette, 1er étage, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

De plus, comme mentionné dans notre lettre du 11 mai 2018 concernant le même terrain, le site a exploité, sur une partie du terrain, une activité qui est listée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, à savoir un poste de distribution de carburant utilisant des équipements pétroliers à risque élevé, comme le définit l'article 8.01 du Code de construction. Par conséquent, advenant un changement d'usage du terrain, les dispositions de l'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement seront applicables et ainsi, une étude de caractérisation du terrain attestée par un expert devra être réalisée au préalable de ce changement et devra nous être transmise.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Yves Lahaie, inspecteur au secteur industriel, au numéro de téléphone 819 371-6581, poste 2071, ou à l'adresse courriel yves.lahaie@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Madame, nos plus sincères salutations.

La directrice régionale,

Original signé

VG/YL/jp

Valérie Grandmont

Régie du bâtiment Québec

Demande d'accès à des documents

Utilisez ce formulaire pour soumettre à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) une demande d'accès à des documents.

Les renseignements personnels fournis dans le cadre de cette demande sont recueillis en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et seront conservés, utilisés et communiqués selon les dispositions de cette loi.

Sous réserve de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), à la fin du traitement de votre demande, les renseignements personnels recueillis seront détruits par la RBQ selon le calendrier de conservation.

1. Identification du demandeur

Prénom : Florence		Nom : Rozon-Baron	
Nom de l'entreprise ou autre : Groupe ABS			
Numéro d'immeuble : 891	Rue : boul. Charest Ouest		
Appartement :	Ville : Québec	Code postal (A9A 9A9) : G1N 2C9	
Adresse courriel : frozon-baron@groupeabs.com	Numéro de téléphone (555 666-7777) : 53-54		Poste :

2. Documents demandés

2.1 Document visant un bâtiment ou une installation

- [x] Avis de correction, avis de non-conformité
- [x] Déclaration de travaux
- [x] Décision sur une demande de mesures équivalentes ou de mesures différentes
- [ ] Facture (solde dû)
- [x] Autre, veuillez préciser le type de document à la section 2.3

Afin de nous permettre d'en accélérer le traitement, veuillez préciser votre demande en nous indiquant les informations suivantes, **si disponibles** :

Adresse du bâtiment ou de l'installation			
Numéro d'immeuble :	Rue : Lac Châteauvert		
Appartement :	Ville : La Tuque	Code postal (A9A 9A9) :	
Numéro d'intervention :	Domaine d'intervention :	Période visée : tout	
Numéro d'intervenant : Bail 404037	Numéro du site : 1-5212499961		
Type d'installation :	Numéro d'installation :		

Coordonnées du propriétaire du bâtiment ou de l'installation			
Nom du propriétaire :			
Numéro d'immeuble :	Rue :		
Appartement :	Ville :	Code postal (A9A 9A9) :	
Adresse courriel :	Numéro de téléphone (555 666-7777) :		Poste :

2.2 Document visant le dossier d'un titulaire de licence de la RBQ

☐ Copie d'une licence
☐ Copie d'un cautionnement de licence
☐ Résultat d'un examen de la RBQ
☐ Autre, veuillez préciser le type de document à la section 2.3

Afin de nous permettre d'en accélérer le traitement, veuillez préciser votre demande en nous indiquant les informations suivantes, **si disponibles** :

Titulaire de licence	
Nom du titulaire de licence :	
Numéro de licence :	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Nom de la caution :	
Nom des répondants :	

2.3 Autre document ou précision

Veuillez indiquer tout document, autre que ceux prévus aux sections 2.1 et 2.2, et fournir toute précision qui nous permettra de repérer les documents demandés et d'accélérer le traitement de votre demande. Par exemple : nom, nature ou description du document, objet de l'intervention, etc.

Demande réalisée dans le cadre d'une Évaluation environnementale de site - Phase I.
Tous documents en lien avec les équipements pétroliers, pour toutes les années, sans s'y limitier : avis de correction, permis, attestation de conformité, description des équipements, demande de renouvellement, etc.

3. Consentement à la communication (facultatif)

Si les documents ou les renseignements portent sur un tiers, des restrictions supplémentaires au droit d'accès peuvent s'appliquer. Vous pouvez cependant nous faire parvenir le consentement du tiers ou toute autre forme d'autorisation écrite à la communication de ces documents. Notez qu'un tel consentement est valide pour la présente demande uniquement. Vous pouvez utiliser le consentement ci-dessous ou joindre celui de votre choix.

Consentement à la communication des documents détenus par la RBQ

Je, soussigné(e) _____,
(nom du signataire du consentement)

personne dûment autorisée par _____,
(nom du tiers, lorsqu'il a autorisé une personne à signer pour lui)

consens à ce que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) communique à la personne désignée à la section 1 (le demandeur) les documents qu'elle détient et qui sont mentionnés à la section 2 de la présente demande.

Cette autorisation est valide pour la durée du traitement de la présente demande.

☒ **J'ai lu et compris la portée de ce document et je consens à la communication des documents demandés.**

☐ **Si je suis une personne autorisée par le tiers pour signer le présent consentement, je joins une copie du document m'autorisant à agir pour ce tiers auprès de la RBQ.**

Signature :	Date de la signature (aaaa-mm-jj) :

4. Signature du demandeur

Toute demande d'accès à un document pouvant comporter des renseignements personnels doit être signée.

Signature : 53-54	Date de la signature (aaaa-mm-jj) : 2024-11-06

Envoi du formulaire

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire par courrier ou courriel aux adresses suivantes :

Secrétariat général et affaires institutionnelles
Régie du bâtiment du Québec
255, boulevard Crémazie Est, 11e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

Adresse courriel : acces_information@rbq.gouv.qc.ca

Question ou information

Pour toute question ou information supplémentaire, vous pouvez joindre le Secrétariat général et affaires institutionnelles au 514 864-4744.

Délai de traitement

Votre demande sera traitée dans un délai de 20 jours suivant sa réception. Ce délai de 20 jours débute au moment où votre demande est suffisamment précise pour permettre de repérer les documents. Si des précisions sont requises, nous communiquerons avec vous.

Toutefois, comme prévu à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), un délai additionnel de 10 jours pourrait être requis pour finaliser le traitement de votre demande.

Florence Rozon-Baron

De: _Boîte RBQ accès information <acces.information@rbq.gouv.qc.ca>
Envoyé: 7 janvier 2025 10:43
À: Florence Rozon-Baron
Objet: Réponse à votre demande d'accès à l'information ACC2425-1331
Pièces jointes: ACC2425-1331_Réponse.pdf

ATTENTION : Ce courriel provient d'une source externe à notre organisation. Assurez-vous que vous connaissez l'expéditeur du courriel et que son contenu soit sécuritaire avant d'ouvrir un lien ou une pièce jointe.

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance du document ci-joint en réponse à votre demande d'accès à l'information.

Salutations cordiales,

Secrétariat général et affaires institutionnelles
Régie du bâtiment du Québec | 255, boulevard Crémazie Est, 11e étage | Montréal (QC) H2M 1M4
Tél. : 514 347-2716 | acces_information@rbq.gouv.qc.ca | www.rbq.gouv.qc.ca

---

De : _Boîte RBQ accès information
Envoyé : 7 novembre 2024 09:40
À : Florence Rozon-Baron <frozon-baron@groupeabs.com>
Objet : Accusé réception - demande du 6 novembre 2024 - ACC2425-1331

Bonjour,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu votre demande d'accès ci-jointe le 6 novembre 2024. Le numéro de référence de votre demande est : **ACC2425-1331**

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)*, nous devons répondre par écrit à votre demande dans les 20 jours suivant sa réception. Ce délai peut être prolongé d'un maximum de dix (10) jours. Dans cette éventualité, un avis écrit devra alors être envoyé au demandeur pour l'aviser de cette prolongation conformément à l'article 47 de la Loi.

En raison de certaines contraintes, nous constatons déjà qu'il nous est impossible de traiter votre demande dans le délai de 20 jours prescrit par la Loi sur l'accès. Exceptionnellement, nous devons vous aviser dans le présent accusé de réception que le délai supplémentaire de 10 jours est nécessaire afin de compléter le traitement de votre demande.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour que votre demande soit traitée dans les délais prévus à la Loi sur l'accès. Dans l'éventualité où ce délai n'est pas respecté, vous aurez droit d'exercer devant la Commission d'accès à l'information le recours en révision prévu à l'article 135 de la loi sur l'accès, comme s'il s'agissait d'un refus de notre organisme d'y accéder. Nous vous invitons à consulter le lien suivant : Vos recours devant la Commission.

Pour toute question à ce sujet, appelez au 514 864-4744 ou écrivez-nous à l'adresse suivante : accès_information@rbq.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Secrétariat général et affaires institutionnelles
Régie du bâtiment du Québec | 255, boulevard Crémazie Est, 11e étage | Montréal (QC) H2M 1M4
Tél. : 514 - 873 1243 | acces_information@rbq.gouv.qc.ca | www.rbq.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité - Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

De : Florence Rozon-Baron <frozon-baron@groupeabs.com>
Envoyé : 6 novembre 2024 14:47
À : _Boîte RBQ accès information <acces.information@rbq.gouv.qc.ca>
Objet : Groupe ABS | EK-24-1839-00 | Demande d'accès aux documents - RBQ

ACC2425-1331
Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande d'accès aux documents et la procuration du propriétaire.

Cordialement,

Florence Rozon-Baron, ing.
Chargée de projets – Environnement et Géotechnique

ABS
UN MONDE À PART

514.448.2850 | 4118
53-54 | Cellulaire
www.groupeabs.com

Chez Groupe ABS, le service à la clientèle est l'une de nos priorités.
Êtes-vous satisfait du délai de réponse obtenu?



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!
Le présent message et les documents qui y sont joints sont destinés exclusivement au destinataire indiqué et leur teneur peut être confidentielle. Si vous recevez le présent message par erreur, veuillez-nous en aviser immédiatement et le détruire, ainsi que les documents qui y sont joints.

Régie du bâtiment Québec
Secrétariat général et affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 7 janvier 2025

Madame Florence Rozon-Baron
Groupe ABS
frozon-baron@groupeabs.com

N/Réf. : ACC2425-1331
V/Réf. : EK-24-1839-00

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2. 1) (*Loi sur l'accès)*

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 6 novembre 2024, visant à obtenir les documents suivants :

- **Tous documents en lien avec les équipements pétroliers, pour toutes les années, sans s'y limiter : avis de correction, avis de non-conformité, déclaration de travaux, décision sur une demande de mesures équivalentes ou de mesures différentes permis, attestation de conformité, description des équipements, demande de renouvellement, etc. pour le site : 1-5212499961 relatif au Lac Châteauvert à La Tuque.**

Puisque cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec (articles 41.2 (4) et 67 de la Loi sur l'accès), nous vous transmettons, ci-joint, les renseignements requis en vertu de l'article 2 G) de la Loi sur la qualité de l'environnement en vue de l'application des articles 31.51 et 31.53 de cette même Loi.

Veuillez noter qu'il s'agit de documents que la RBQ considère confidentiels puisqu'ils contiennent des renseignements ayant des incidences sur l'économie (article 23 ou 24 de la Loi sur l'accès). Par conséquent, ils vous sont transmis à titre confidentiel et pour la finalité indiquée ci-dessus. Toute autre personne est, par la présente, avisée qu'il lui est strictement interdit de les diffuser, de les distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de les reproduire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

Caroline Hardy

Caroline Hardy

CH/MT/CR

255, boulevard Crémazie Est, 11e étage
Montréal (Québec) H2M 1L5
Téléphone : 514 864-4744
Télécopieur : 514 864-9303
www.rbq.gouv.qc.ca

Extrait de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2. 1)

Article 41.2. Un organisme public peut communiquer un renseignement visé par une restriction au droit d'accès prévue aux articles 23, 24, 28, 28.1 ou 29 dans les cas suivants:

4° à toute personne ou tout organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec, que cette communication soit ou non prévue expressément par la loi;

Article 67. Un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement personnel à toute personne ou organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec, que cette communication soit ou non prévue expressément par la loi;

23-24

ABS
UN MONDE À PART

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Montréal, le 11 novembre 2024 **Par courriel :** acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

DOCUMENT CONFIDENTIEL ET PRIVILÉGIÉ

Mme Matilde Théroux-Lemay
Responsable de l'accès à l'information
Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-303
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet :	**Demande d'accès aux documents**
N° Réf. :	**EK-24-1839-00**

À qui de droit,

Groupe ABS Inc. désire savoir si le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts possède des renseignements (avis d'infraction, poursuite ou action corrective de nature environnementale, rapports d'inspection concernant des déversements, rejets ou sources de contamination, certificats d'occupation ou permis de nature environnementale, document concernant des matières dangereuses résiduelles, réservoirs d'hydrocarbures, remblai ou tout autre document environnemental pertinent) concernant le site suivant:

- PROPRIÉTAIRE : Terre publique sous la responsabilité du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- ADRESSE : Auberge et camping Lac Châteauvert, situé à environ 12 km au nord de la route 61, Agglomération de La Tuque, Québec, correspondant aux coordonnées géographiques centrales 47,550520°; 73,967675°
- N° LOT(S) : N/A

Advenant que vous ne puissiez répondre à cette demande, nous apprécierions que vous nous avisiez par courriel. Également, si vous désirez de plus amples informations concernant cette requête ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous ne possédez aucun dossier concernant la propriété ci-haut mentionnée, vous pouvez signer au bas de la lettre et nous la retourner par courriel.

Veuillez accepter, madame, monsieur, nos salutations distinguées.



Florence Rozon-Baron, ing.
Chargée de projets | Géoenvironnement
Frozon-baron@groupeabs.com

Nous ne possédons aucun document pour le site à l'étude : _____

Répondant(e) de l'accès à l'information

7950, rue Vauban | Montréal | Québec | H1J 2X5
Téléphone : 514 493-9344 | Télécopieur : 514 493-6228 | Courriel : montreal@groupeabs.com
Blainville | Gatineau | Longueuil | Montréal | Québec | Repentigny | Saint-Rémi | Sherbrooke | Trois-Rivières | Vaudreuil-Dorion

Florence Rozon-Baron

De: Accès Information (MRNF) <acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé: 2 décembre 2024 13:52
À: Florence Rozon-Baron
Objet: Demande d'accès à l'information - 202411-30

ATTENTION : Ce courriel provient d'une source externe à notre organisation. Assurez-vous que vous connaissez l'expéditeur du courriel et que son contenu soit sécuritaire avant d'ouvrir un lien ou une pièce jointe.

Ressources naturelles et Forêts Québec

Bonjour,

Vous trouverez la décision concernant votre demande d'accès à l'information en cliquant sur le lien ci-dessous.

Le lien pour transférer vos fichiers expirera le 16 décembre 2024 13:46.

https://transfert.mffp.gouv.qc.ca/?ShareToken=73B1225DE971AC6DFD9CB9A241F621C413E7C065

Salutations,

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Tél. : 418 627-6370
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous est transmis par mégarde, veuillez le détruire
et nous en aviser aussitôt. Merci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

De : Accès Information (MRNF) <acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 11 novembre 2024 09:39
À : Florence Rozon-Baron <frozon-baron@groupeabs.com>
Objet : Demande d'accès à l'information - 202411-30

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'accusé de réception relatif à votre demande d'accès à l'information.

Salutations,

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Tél. : 418 627-6370
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous est transmis par mégarde, veuillez le détruire
et nous en aviser aussitôt. Merci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

De : Florence Rozon-Baron <frozon-baron@groupeabs.com>
Envoyé : 11 novembre 2024 07:44
À : Accès Information (MRNF) <acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Groupe ABS | EK-24-1839-00 | Demande d'accès aux documents - MRNF

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande d'accès aux documents et la procuration du propriétaire.

Cordialement,

Florence Rozon-Baron, ing.
Chargée de projets – Environnement et Géotechnique

ABS
UN MONDE À PART

514.448.2850 | 4118
53-54 | Cellulaire
www.groupeabs.com

Chez Groupe ABS, le service à la clientèle est l'une de nos priorités.
Êtes-vous satisfait du délai de réponse obtenu?



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!
Le présent message et les documents qui y sont joints sont destinés exclusivement au destinataire indiqué et leur teneur peut être confidentielle. Si vous recevez le présent message par erreur, veuillez-nous en aviser immédiatement et le détruire, ainsi que les documents qui y sont joints.

Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de la sous-ministre et du secrétariat général

PAR COURRIEL

Le 2 décembre 2024

Madame Florence Rozon-Baron
Groupe ABS
7950, rue Vauban
Montréal (Québec) H1J 2X5
frozon-baron@groupeabs.com

V/Réf. : EK-24-1839-00
N/Réf. : 202411-30

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 11 novembre 2024.

Vous trouverez ci-jointe une copie des documents détenus par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à cette demande. Vous remarquerez toutefois que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons masqué les renseignements confidentiels au sens des articles 53 et 54 de cette loi.

De plus, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès, nous ne vous transmettons pas les documents dont les renseignements non accessibles en forment la substance, lesquels sont visés par les articles 23 et 24 de cette loi ainsi que par l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre A-12).

5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
Télécopieur : 418 643-1443
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 3

Signalements

Informations AOI

sept. 3 2020 14:35:52 heure d'été de l'Est

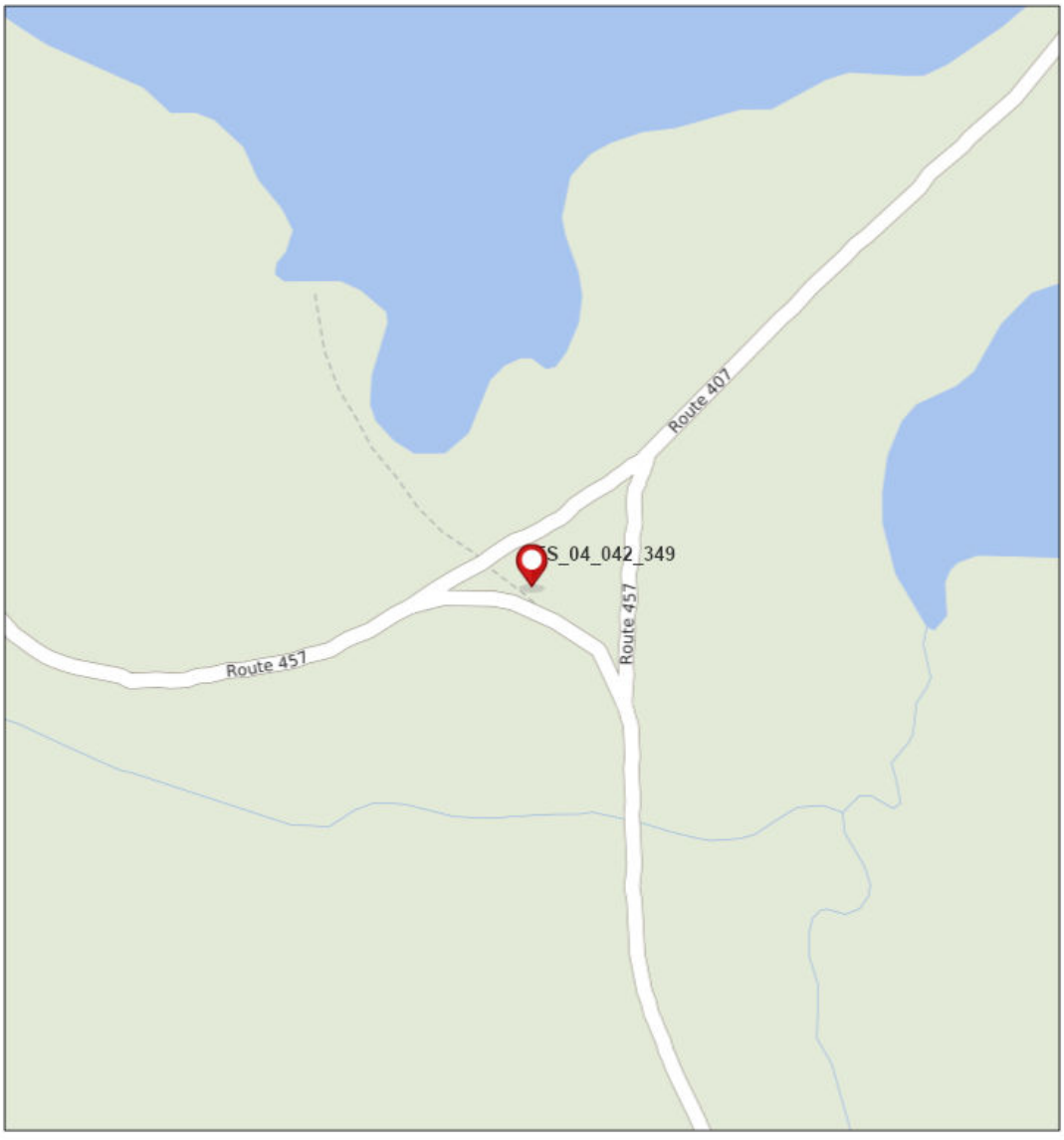

1:4,514

0 0.03 0.05 0.1 mi

0 0.04 0.08 0.16 km

Signalements_20_9087

- 04 - Mauricie-Centre-du-Québec

Coordonnées des signalements :-73.970 / 47. 549

Résumé

Nom	Total	Surface(pi²)	Longueur(pi)
Signalement gestion	1	N/D	N/D

Signalement gestion

#	no_region	no_ug	no_ua	no_fiche	motif
1	04 - Mauricie-Centre-du-Québec	042 - WINDIGO-GOUIN	UA 04352	FS_04_042_349	01- Activités illicites (activités réalisées par le public)

#	sous_motif	date_detection	organisme	autres_organisme	observateur
1	Dépotoir illégal	8/21/2020 12:00 PM	BGA	*Aucune donnée*	53-54

#	telephone_obs	poste_tel_obs	courriel_obs	a_description	b_actions_prises
1	53-54	53-54	53-54	Ancien site de l'Auberge et Camping Lac Châteauvert. Site abandonné, bâtiments, machineries, pompe à essences, réservoirs, déchets, etc. éparpillé partout autour de l'auberge et du site de camping.	Photos

#	c_remarques	etapes_de_traitement	nom_rel	date_reception_rel	dossier_confie_a
1	Croisé 53-54 qui dit que multiples plaintes ont été faites et qu'il s'agit d'une faillite.	1. Transmission du signalement	53-54	9/1/2020 12:00 AM	MERN, Maxime Beaudoin

#	suivi	presenter_a	date_de_presentation	date_fermeture	delai_de_traitement	Total
1	*Aucune donnée*	*Aucune donnée*	*Aucune donnée*	*Aucune donnée*	*Aucune donnée*	1

Énergie et Ressources naturelles
Québec

RÉFÉRENCE : | **Numéro de Dossier :** 404 037

A. LOCALISATION

- **Parcelle :**
- **Bloc :**
- **Lot :**
- **Rang :**
- **Canton :** Laliberté, territoire non divisé
- **Feuillet carto:** 31P12-200-0101
- **MTM : 08** E 269 577 N 5 267 857
- **Seigneurie :**
- **Municipalité :** Ville La Tuque
- **MRC :**
- **Unité de gestion :**
- **Aire commune :** 43-52
- **Latitude/Longitude :** Lat. : Long. :
- **UTM :** E N

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : Oui ☒ Non ☐

Accessibilité :

Automobile	☒	À pied (sentier)	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☒	VTT ou QUAD	☒
Camion (4 x 4)	☒	Bateau	☒
		Avion / hydravion	☒

Chemin ouvert à l'année : Oui ☐ Non ☒ **Commentaires :**

Problématique d'accès : Oui ☐ Non ☒ **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☒ **Sans droit** ☐

Aucune construction ☐

Abri ☐
Chalet ☐
Roulotte ☐
Maison-mobile ☐
Cache ☐
Autre : Accueil / Dépanneur / Auberge

Âge de la construction : 24

Nombre d'étages : 1

Présence d'une seconde résidence habitable : oui ☒ non ☐

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	☐
Garage	☒	☐
Hangar à bateau	☐	☐
Quai flottant	☐	☐
Quai permanent	☐	☐

Dimension de la construction principale :
en mètres : _____ (*longueur*) X _____ (*largeur*) **OU** **en pieds :** _____ (*longueur*) X _____ (*largeur*)

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain :	**Faible**	☐	**Normal**	☐	**Excessif** ☒
Déboisement de la bande riveraine :	**Faible**	☒	**Normal**	☐	**Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :
Pilotis ☒
Bloc ☐
Aucune ☐

Revêtement :
Extérieur : bois
Intérieur :
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ **Non** ☒

Estimation :

Bâtiment principal		Dépendances et équipements	
0 $ à 2 999 $	☒	0 $ à 499 $	☒
3 000 $ à 9 999 $	☐	500 $ à 1 999 $	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	2 000 $ à 4 999 $	☐
25 000 $ et plus	☐	5 000 $ et plus	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : Oui ☒ Non ☐

Véhicule désaffecté : Oui ☐ Non ☒

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : Oui ☐ Non ☒

Verso →

G. PHOTOGRAPHIES DU BÂTIMENT



Figure 1 : Vue sur le garage, à droite en entrant sur le site



Figure 2 : Vue vers le Nord sur l'accueil / dépanneur et le devant du garage sur la droite



Figure 3 : Vue vers le sud-est sur la perspective du dépanneur/accueil vs le garage



Figure 4 : Vue en premier plan sur le site de la pompe à essence vandalisée, en façade de l'accueil / dépanneur



Figure 5 : Vue sur une situation de matériaux et déchets en façade de l'accueil / dépanneur



Figure 6 : Vue sur l'auberge en arrière-plan vs la portion nord de l'accueil / dépanneur



Figure 5 : Vue vers le nord et en arrière-plan sur le site de l'auberge



Figure 8 : Vue sur la façade de l'auberge

G. PHOTOGRAPHIES DU BÂTIMENT (suite)



Figure 9 : Vue de l'intérieur du bâtiment de service de la pompe à eau non potable



Figure 6 : Vue vers l'est sur le bâtiment de la pompe pour eau non potable

H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

État de situation au 2018-11-07

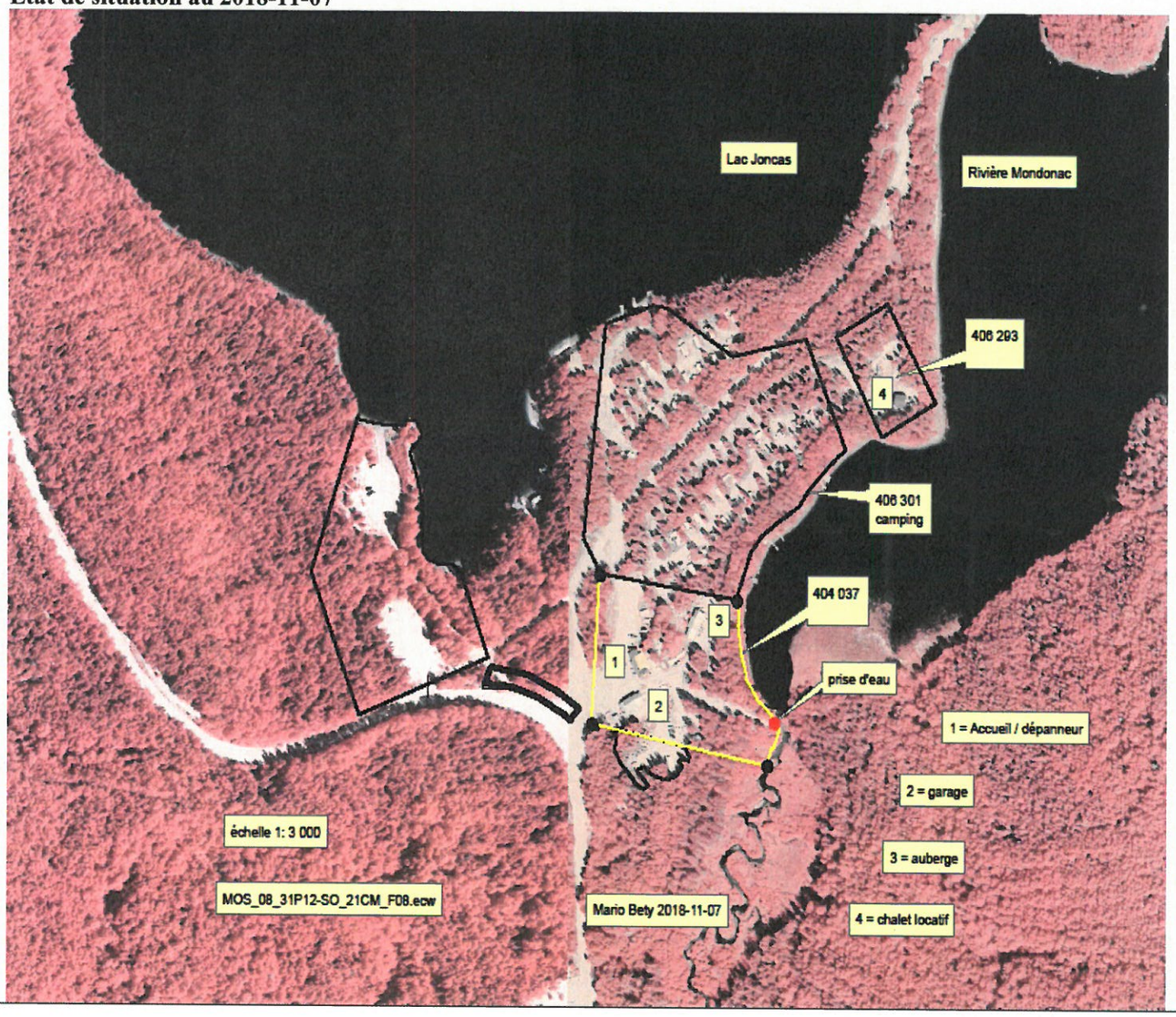

I. COMMENTAIRES

Au regard de l'inspection du 2018-06-05, la niveleuse, la chargeuse articulée et le gros réservoir ne sont plus sur les lieux.
Aussi, mon inspection indique qu'il n'y a pas eu d'intervention de la part du client depuis l'inspection précédente.
Les bâtiments ont encore fait l'objet de vandalisme et leur dégradation et détérioration se poursuivent allégrement.
Lors de ma visite, je n'ai pas recherché ni repéré de fosses septiques concernant les bâtiments de l'accueil et de l'auberge.
La base de béton reliée au réservoir à carburant laisse supposer que le réservoir est toujours en place.
La cabane en bordure du ruisseau dans la portion est du site est encore surplace avec les 2 puits profonds.

J. SIGNATURE

Signature : Original signé Mario Bety	**Date :** 2018-11-07

Énergie et Ressources naturelles
Québec

RÉFÉRENCE :

Numéro de Dossier : 406 301

A. LOCALISATION

▪ **Parcelle :**		▪ **Seigneurie :**	
▪ **Bloc :**		▪ **Municipalité :**	Ville La Tuque
▪ **Lot :**		▪ **MRC :**	
▪ **Rang :**		▪ **Unité de gestion :**	
▪ **Canton :**	Laliberté partie non divisée.	▪ **Aire commune :**	43-52
▪ **Feuillet carto:**	31P12-200-0101	▪ **Latitude/Longitude :**	**Lat. :** **Long. :**
▪ **MTM :**	**E 269 599 N 5 267 958**	▪ **UTM :**	**E** **N**

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : **Oui** X **Non** ☐

Accessibilité :

Automobile	X	**À pied (sentier)**	
Camionnette (pick up 2 x 4)	X	**VTT ou QUAD**	X
Camion (4 x 4)	X	**Bateau**	X
		Avion / hydravion	X

Chemin ouvert à l'année : ☐ **Commentaires :**
Non X

~~**Problématique d'accès :**~~ _____ **Oui** ☐ **Non** x **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

s/o

Avec droit ☐ **Sans droit** X

Aucune construction X

Abri	☐
Chalet	☐
Roulotte	☐
Maison-mobile	☐
Cache	☐
Autre :	_____

Âge de la construction : _____

Nombre d'étages : _____

Présence d'une seconde résidence habitable : **oui** ☐ **non** X

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	x
Garage	☐	x
Hangar à bateau	☐	x
Quai flottant	☐	x
Quai permanent	☐	x

Dimension de la construction principale : s/o

en mètres : _____ *longueur* X _____ *largeur*

OU

en pieds : _____ *longueur* X _____ *largeur*

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain : **Faible** ☐ **Normal** ☐ **Excessif** xxx

Déboisement de la bande riveraine : **Faible** xxx **Normal** ☐ **Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

s/o

Fondation :
Pilotis ☐
Bloc ☐
Aucune ☐

Revêtement :
Extérieur : **Intérieur :**
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ **Non** ☐

Estimation :

Bâtiment principal		**Dépendances et équipements**	
0 $ à 2 999 $	☐	**0 $ à 499 $**	☐
3 000 $ à 9 999 $	☐	**500 $ à 1 999 $**	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	**2 000 $ à 4 999 $**	☐
25 000 $ et plus	☐	**5 000 $ et plus**	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite Oui ☐ **Non** x

Véhicule désaffe Oui X ☐ **Non**

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : s/o **Oui** ☐ **Non** ☐

PHOTOGRAPHIES DES LIEUX





















Date des photographies	**2018-06-05**

PHOTOGRAPHIES DES LIEUX





















Date des photographies:	**2018-06-05**

PHOTOGRAPHIES DES LIEUX





















Date des photographies :	**2018-06-05**

PHOTOGRAPHIES DES LIEUX







Même situation qu'au 2017-11-06

Date des photographie : 2018-06-05

H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

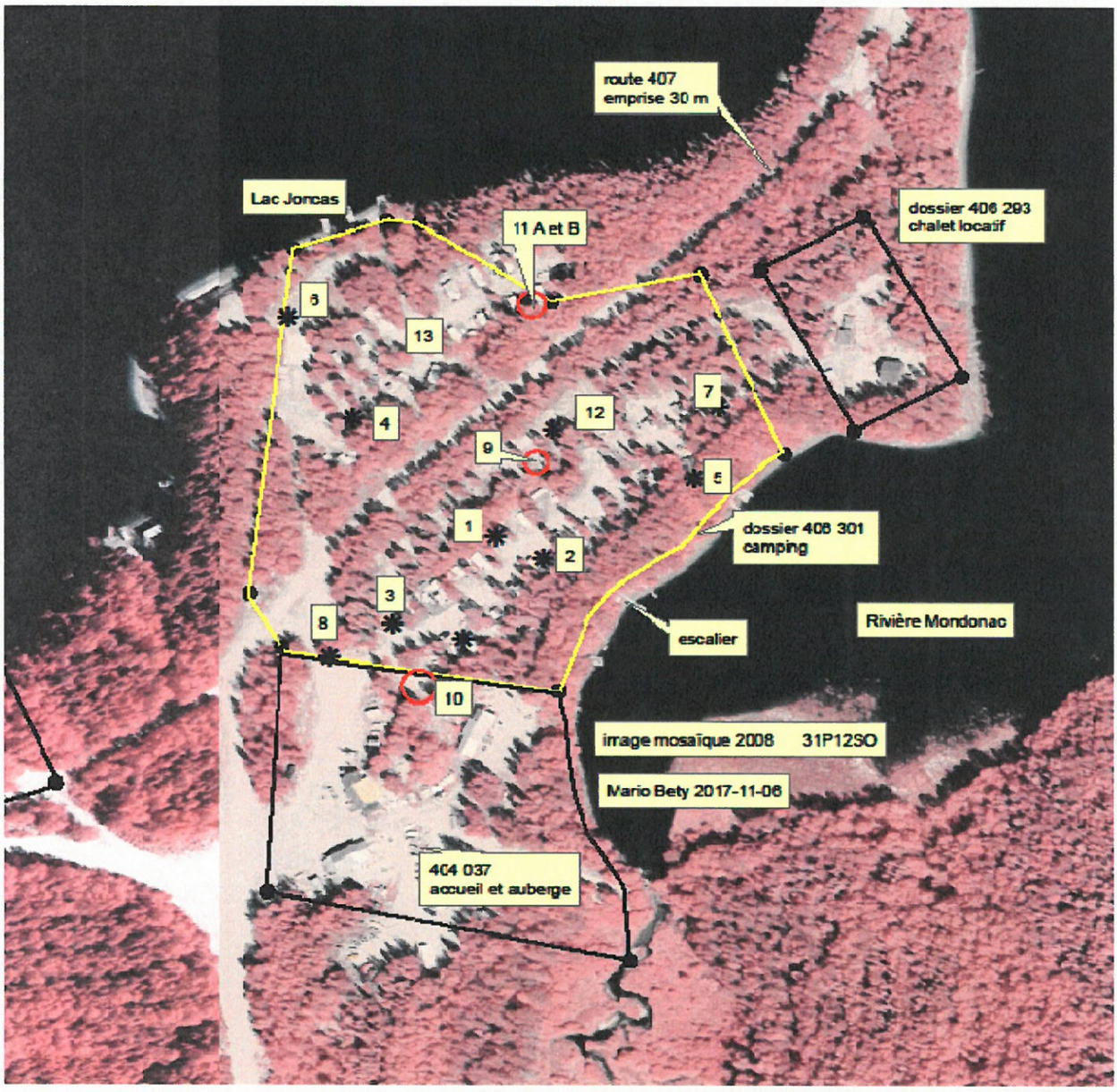

Mesures en mètres **X**
Mesures en pieds ☐

I. COMMENTAIRES

Il n'y a eu aucun travaux de démembrement et nettoyage sur le site depuis la dernière inspection en date du 2017-11-06.
Présence de déchets et matériaux sur le site. Plastiques, bois, métal, verre et vitres. Les fosses septiques sont bien sur encore sur place. (3)
Un véhicule de type Winnebago est sur place et vandalisé.

J. SIGNATURE

Signature : Original signé **Mario Bety**	**Date :** 2018-06-05

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière

LP 501 986 288 CA

CERTIFIÉ

Le 11 juin 2018

53-54

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 404 037 00 000

Objet : Avis de non-renouvellement de bail pour non-respect de la règlementation

Monsieur,

La présente fait suite aux nombreux avis qui ont été transmis et aux inspections effectuées sur le terrain par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) visant à vous conformer aux dispositions de la règlementation municipale et provinciale relatives aux normes environnementales.

Nous constatons à ce jour qu'aucune amélioration ou modification n'a été apportée sur le terrain pour corriger les infractions qui ont été constatées.

Par conséquent, cette lettre est un avis de non-renouvellement de bail. Si vous désirez conserver votre droit, vous devrez apporter les correctifs demandés au plus tard le 9 juillet 2018.

Si vous ne donnez pas suite à cet avis, nous considérerons que vous ne désirez pas conserver votre bail et nous procèderons à sa résiliation par non-renouvellement, 30 jours après la mise à la poste de cet avis. Vous devrez libérer le terrain de tous bâtiments, constructions, roulottes et améliorations et remettre les lieux dans un état satisfaisant.

Veuillez prendre note que le non-renouvellement de votre bail n'aurait pas pour effet de vous libérer des sommes dues au Ministère.

100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. François Fréchette au 819 371-6151, poste 249 ou par courriel à l'adresse suivante : francois.frechette@mern.gouv.qc.ca. Dans toutes vos communications avec le Ministère, n'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier : 404037 00 000, ou de client : 40893257 AA.

Recevez, Monsieur, nos cordiales salutations.

La directrice régionale,

Original signé

Françoise Bouchard

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie et de Lanaudière

NOTE

Date : 2018-06-14

Destinataire : aux dossiers

N/ réf : 404 037-406-293-406 301

Objet: préambule

La titulaire originaire Mme Manon Frenette à procédée,

-Le 1989-09-09, à une demande de bail pour un projet commerciale au Lac Joncas.
-le 1990-07-01, un bail à des fins commerciales a été émis (dossier 4004 037)
-le 1991-04-24, le bail consenti a été transféré au nom de M. Jean-Claude Champagne
-le 1994-07-09, M.Jean-Claude Champagne a procédé à une immatriculation d'affaire pour ses activités liées au dossier 4040 037 sous la raison d'affaires : **Dépanneur du sportif enr.**

Par la suite, M. Jean-Claude Champagne a produits démarches pour consolider ses offres de services et il a demandé et obtenu les droits d'utilisation et d'occupation suivants :

-le 2000-06-01, un bail (406 301) à des fins de camping aménagé pour une capacité de 65 emplacements.
-le 2001-10-01, un bail (406 293) à des fins de chalet locatif.

Original signé

Mario Bety

Technicien en aménagement du territoire.

662, rue Joffre,
La Tuque (Québec) G9X 4B4
Téléphone : 819 523-9560
Télécopieur : 819 523-7798

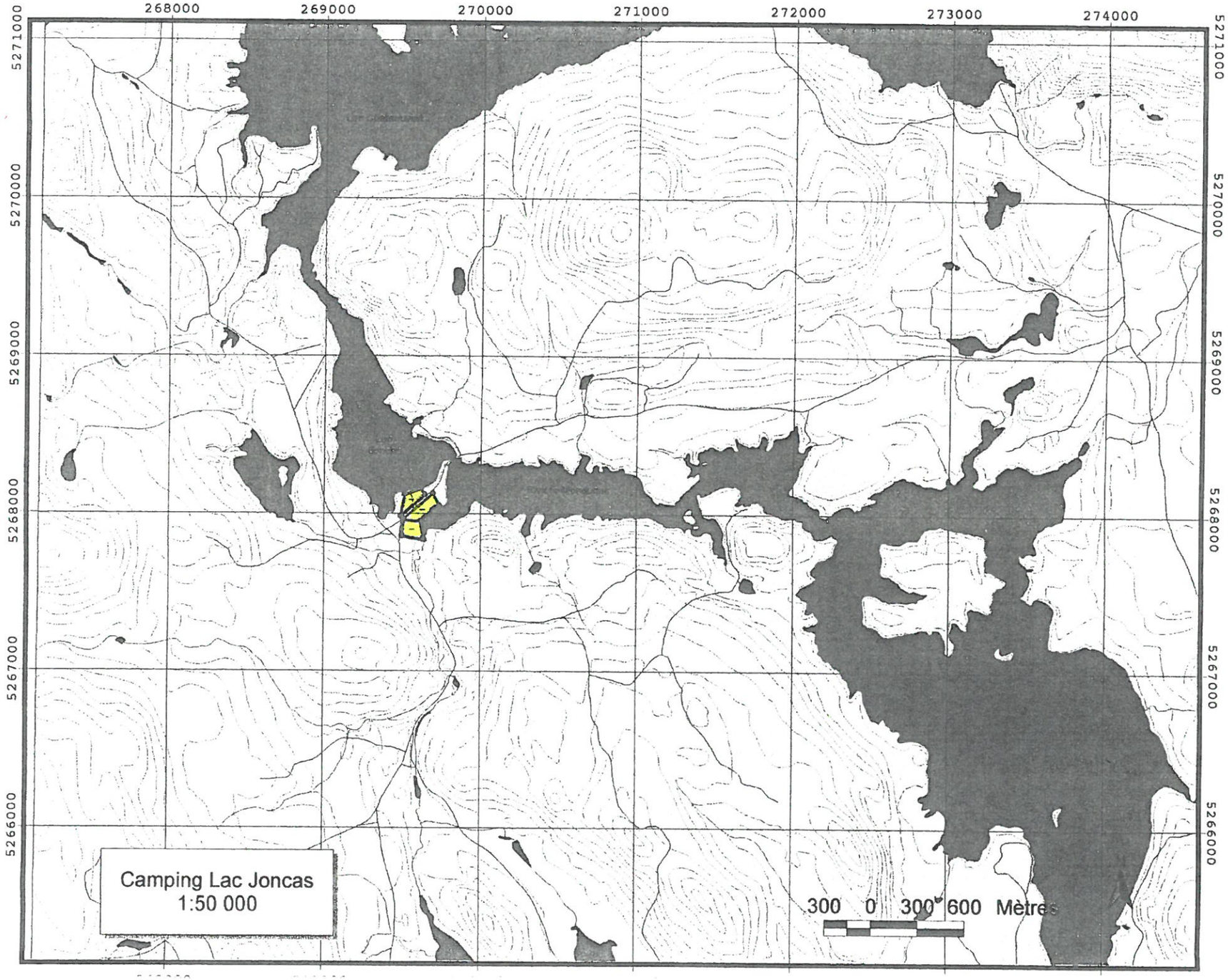
268000
269000
270000
271000
272000
273000
274000
5271000
5270000
5269000
5268000
5267000
5266000
Camping Lac Joncas
1:50 000
300 0 300 600 Mètres

31P12SO

ORGANISATION SPATIALE DES LIEUX
DOSSIERS 404 037-406 293- 406 301

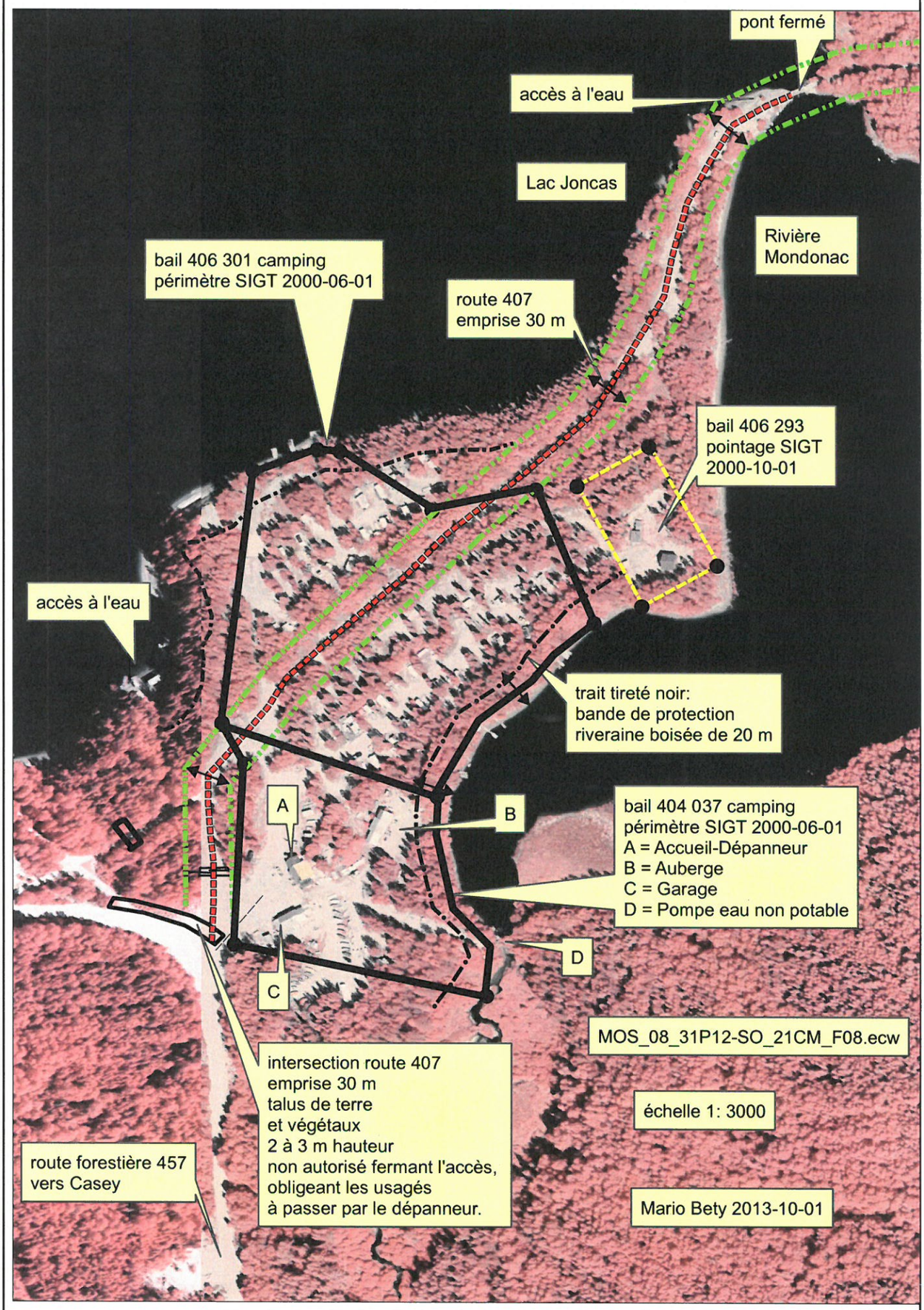

Localisation

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08
ou
Conique de Lambert

Sources
Référence cartographique (BDTQ 20k) MRN 2013

Réalisation
Ministère des Ressources naturelles
Unité de gestion Windigo et Gouin
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, quatrième trimestre 2013

Ressources naturelles Québec

31P12SO

ORGANISATION SPATIALE DES LIEUX
DOSSIERS 404 037-406 293- 406 301

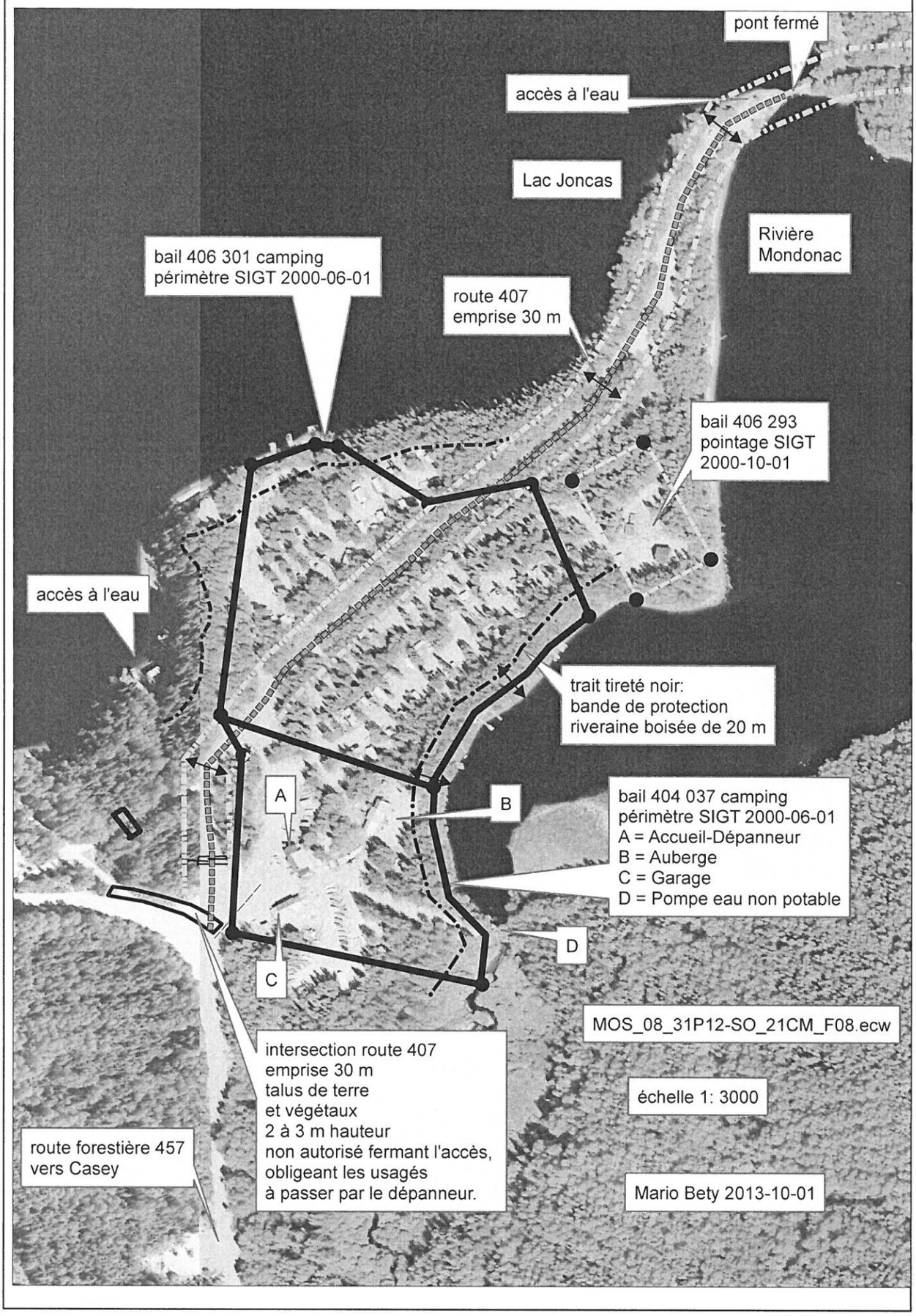

Localisation

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08
ou
Conique de Lambert

Sources
Référence cartographique (BDTQ 20k) MRN 2013

Réalisation
Ministère des Ressources naturelles
Unité de gestion Windigo et Gouin
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, quatrième trimestre 2013

Ressources naturelles
Québec

Terrain de camping
Lac Joncas et Rivière Mondonac
(dossier 406301)

I. Spécifications générales

- Le terrain exclut l'emprise du chemin principal le traversant (chemin # 407).

- Le nombre d'emplacements de camping, par terrain, ne doit pas excéder le ratio de 10 emplacements/4000 m² de superficie.

- Aucune occupation de camping (tentes, tentes-roulottes, roulottes, etc.) ne sera tolérée sur les terrains après la fin novembre de chaque année.

- Les sites de camping doivent être situés à un minimum de 25 mètres de la ligne des hautes eaux, en façade riveraine, et à au moins 10 mètres des limites arrière et latérales des terrains.

- Les accès à l'eau doivent être distancés les uns des autres d'un minimum de 50 mètres. De plus, la largeur de ces accès ne doit pas dépasser 5 mètres. Dans les cas où la pente dépasse 30%, les accès riverains doivent être protégés contre l'érosion par l'aménagement d'escalier de bois d'au plus 1 mètre de largeur.

- Les chemins d'accès au terrain de camping, à partir du chemin principal (chemin no 407) doivent être distancés les uns des autres d'un minimum de 50 mètres.

- Les chemins de desserte à l'intérieur du camping ne doivent pas dépasser 10 mètres en largeur.

- Un permis d'intervention pour aménagement récréatif de Forêt Québec doit être obtenu préalablement aux activités de déboisement sur les terrains.

- L'aménagement d'un quai ou d'un débarcadère doit faire l'objet d'une approbation spécifique sauf, si la structure n'excède pas 20 mètres² et qu'elle est aménagée sur pilotis, sur pieux ou en coffrement ou fabriqué de plates-formes flottantes.

II. Spécifications particulières

II.I. Partie en façade du lac Joncas (phase I)

- Superficie : 10 945 m²

- Coordonnées (MTM) :

• coin nord-ouest :	5 268 120 mN	269 515 mE
• coin nord-est :	5 268 153 mN	269 617 mE
• coin sud-ouest :	5 267 942 mN	269 491 mE
• coin sud-est :	5 267 117 mN	269 641 mE

- Nombre maximum d'emplacements : 27

II.II. Partie en façade de la rivière Mondonac (phase II)

- Superficie : 15 322 m²

- Coordonnées (MTM) :

• coin nord-ouest :	5 267 960 mN	269 505 mE
• coin nord-est :	5 267 948 mN	269 618 mE
• coin sud-ouest :	5 267 855 mN	269 497 mE
• coin sud-est :	5 267 830 mN	269 647 mE

- Nombre maximum d'emplacements : 38

Notez bien : **Les spécifications ci-dessus indiquées ne dégagent nullement le locataire de ses obligations de se conformer à tous règlements ou lois en vigueur.**

P.J. Cartes à l'échelle 1:50 000 et 1:20 000

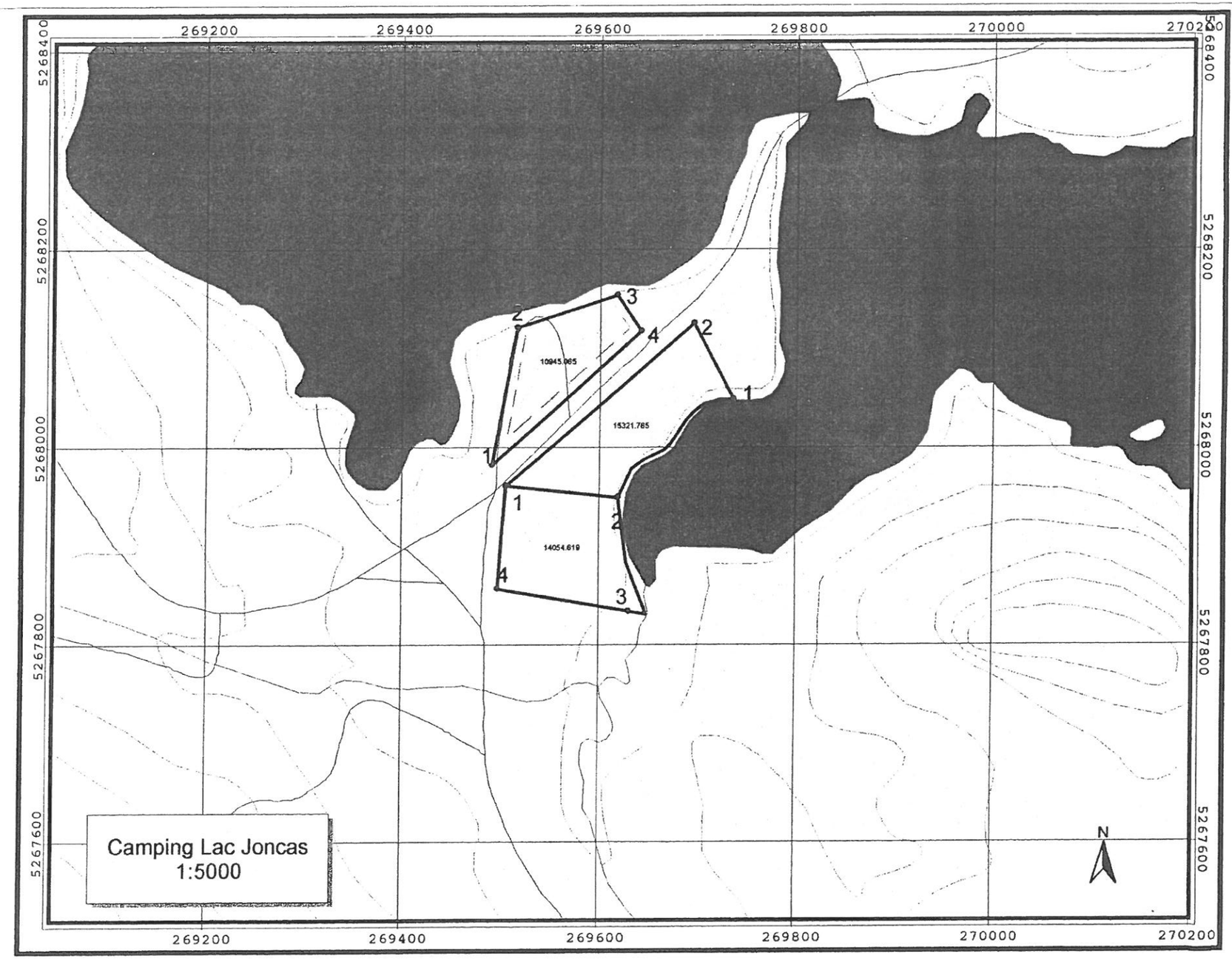
269200
269400
269600
269800
270000
270200
5268400
5268200
5268000
5267800
5267600
10945.065
15321.765
14054.619
1
2
3
4
Camping Lac Joncas
1:5000
N

LP 501 986 345 CA

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière

CERTIFIÉ

Le 25 juillet 2018

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
53-54
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 404037 00 000

Objet : Non-renouvellement
Canton Laliberté, partie non divisée
Rivière Mondonac, projet 04
Feuillet 31P12-200-0101, NAD 83, coord. MTM nord 5267861, est 269575

Monsieur,

Pour faire suite à l'avis qui vous a été adressé par courrier certifié le 8 juin 2018, nous vous confirmons que le bail pour le terrain susmentionné est résilié par non renouvellement à compter de ce jour.

Par ailleurs, veuillez prendre note que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) se réserve le droit d'entreprendre des procédures judiciaires si vous occupez toujours ce terrain.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de services du territoire public au 1 844 282-8277 ou par courriel à l'adresse suivante : droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca. Dans toutes vos communications avec le Ministère, n'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier : 404037 00 000, ou de client : 40893257 AA.

100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

Original signé

Françoise Bouchard

c.c. M. Charles Laliberté, MDDELCC
M. Dumar Carrillo Vega, MDDELCC
M. Justin Proulx, Ville de La Tuque

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière

CERTIFIÉ

Le 7 août 2018

53-54

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 406 293 00 000

Objet : Avis de non-renouvellement de bail pour non-respect de la règlementation

Monsieur,

La présente fait suite aux nombreux avis qui ont été transmis et aux inspections effectuées sur le terrain par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et Ville La Tuque visant à vous conformer aux dispositions de la règlementation municipale et provinciale relatives aux normes environnementales.

Nous constatons à ce jour qu'aucune amélioration ou modification n'a été apportée sur le terrain pour corriger les infractions qui ont été constatées.

Par conséquent, cette lettre est un avis de non-renouvellement de bail. Si vous désirez conserver votre droit, vous devrez apporter les correctifs demandés au plus tard le **7 septembre 2018**.

Si vous ne donnez pas suite à cet avis, nous considérerons que vous ne désirez pas conserver votre bail et nous procèderons à sa résiliation par non-renouvellement, 30 jours après la mise à la poste de cet avis. Vous devrez libérer le terrain de tous bâtiments, constructions, roulottes et améliorations et remettre les lieux dans un état satisfaisant.

100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978

Veuillez prendre note que le non-renouvellement de votre bail n'aurait pas pour effet de vous libérer des sommes dues au Ministère.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. François Fréchette au 819 371-6151, poste 249 ou par courriel à l'adresse suivante : francois.frechette@mern.gouv.qc.ca. Dans toutes vos communications avec le Ministère, n'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier : 406293 00 000, ou de client : 40893257 AC.

Recevez, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour la directrice régionale, Françoise Bouchard

Original signé

François Fréchette
Conseiller en gestion du territoire public

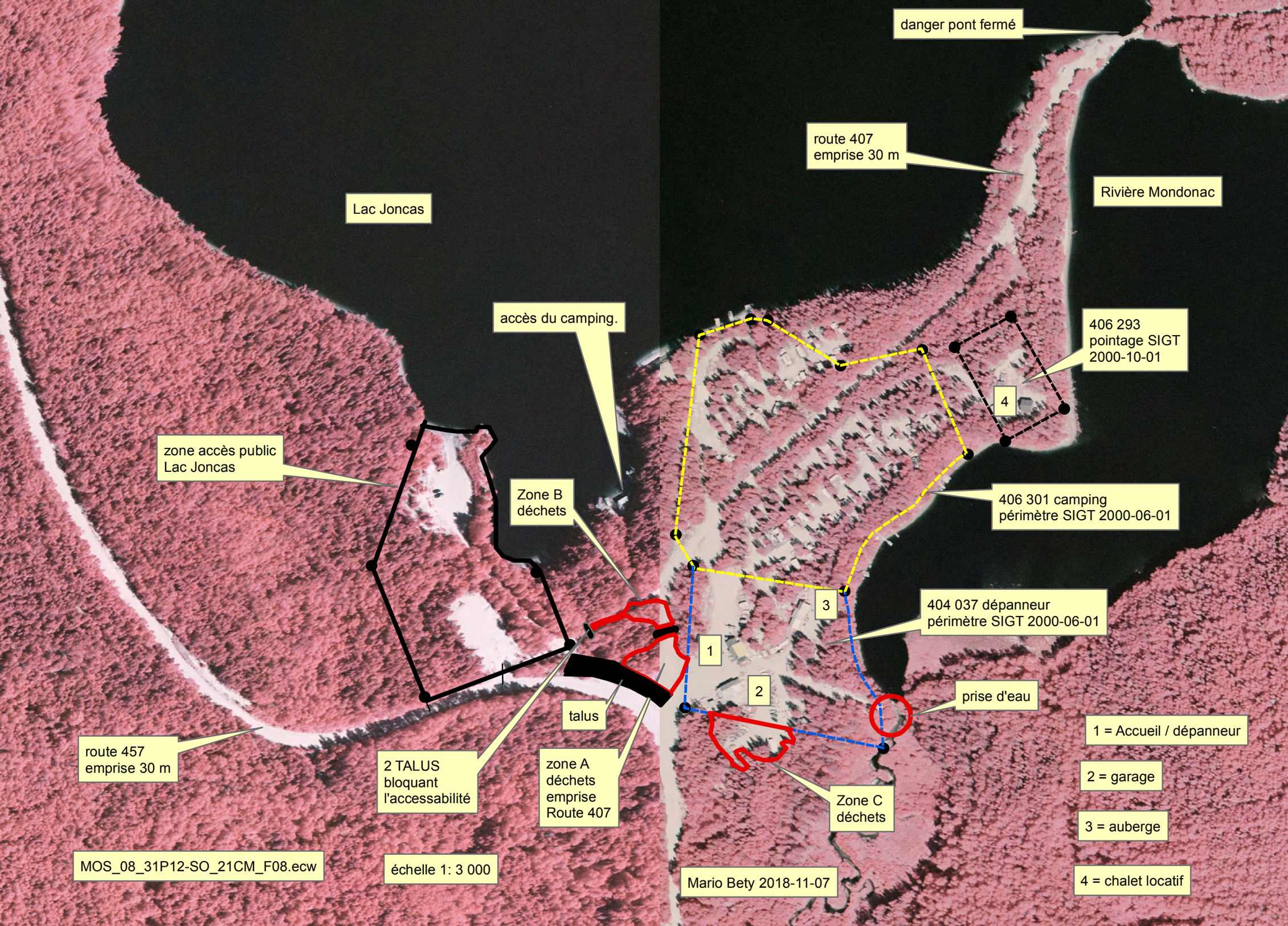
danger pont fermé
route 407
emprise 30 m
Rivière Mondonac
Lac Joncas
accès du camping.
406 293
pointage SIGT
2000-10-01
4
zone accès public
Lac Joncas
Zone B
déchets
406 301 camping
périmètre SIGT 2000-06-01
3
404 037 dépanneur
périmètre SIGT 2000-06-01
1
2
prise d'eau
talus
route 457
emprise 30 m
2 TALUS
bloquant
l'accessabilité
zone A
déchets
emprise
Route 407
Zone C
déchets
1 = Accueil / dépanneur
2 = garage
3 = auberge
4 = chalet locatif
MOS_08_31P12-SO_21CM_F08.ecw
échelle 1: 3 000
Mario Bety 2018-11-07

Énergie et Ressources naturelles Québec

RÉFÉRENCE : **Numéro de Dossier :** 404 037

A. LOCALISATION

- **Parcelle :**
- **Bloc :**
- **Lot :**
- **Rang :**
- **Canton :** Laliberté, territoire non divisé
- **Feuillet carto:** 31P12-200-0101
- **MTM : 08** E 269 577 N 5 267 857
- **Seigneurie :**
- **Municipalité :** Ville La Tuque
- **MRC :**
- **Unité de gestion :**
- **Aire commune :** 43-52
- **Latitude/Longitude :** Lat. : Long. :
- **UTM :** E N

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : Oui ☒ Non ☐

Accessibilité :

Automobile	☒	À pied (sentier)	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☒	VTT ou QUAD	☒
Camion (4 x 4)	☒	Bateau	☒
		Avion / hydravion	☒

Chemin ouvert à l'année: Oui ☐ Non ☒ **Commentaires :**

Problématique d'accès : Oui ☐ Non ☒ **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☒ **Sans droit** ☐

Aucune construction ☐

- **Abri** ☐
- **Chalet** ☐
- **Roulotte** ☐
- **Maison-mobile** ☐
- **Cache** ☐
- **Autre :** Accueil / Dépanneur / Auberge

Âge de la construction : 24

Nombre d'étages : 1

Présence d'une seconde résidence habitable : oui ☒ non ☐

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	☐
Garage	☒	☐
Hangar à bateau	☐	☐
Quai flottant	☐	☐
Quai permanent	☐	☐

Dimension de la construction principale :
en mètres : _____ (longueur) X _____ (largeur) **OU** **en pieds :** _____ (longueur) X _____ (largeur)

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain :	**Faible**	☐	**Normal**	☐	**Excessif** ☒
Déboisement de la bande riveraine :	**Faible**	☒	**Normal**	☐	**Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :
- **Pilotis** ☒
- **Bloc** ☐
- **Aucune** ☐

Revêtement :
Extérieur : bois
Intérieur :
Couverture :

Services :
Électricité : Oui ☐ Non ☒

Estimation :

Bâtiment principal		Dépendances et équipements	
0 $ à 2 999 $	☒	0 $ à 499 $	☒
3 000 $ à 9 999 $	☐	500 $ à 1 999 $	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	2 000 $ à 4 999 $	☐
25 000 $ et plus	☐	5 000 $ et plus	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : Oui ☒ Non ☐

Véhicule désaffecté : Oui ☐ Non ☒

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : Oui ☐ Non ☒

Verso →

G. PHOTOGRAPHIES DU BÂTIMENT



Figure 1 : Vue sur le garage, à droite en entrant sur le site



Figure 2 : Vue vers le Nord sur l'accueil / dépanneur et le devant du garage sur la droite



Figure 3 : Vue vers le sud-est sur la perspective du dépanneur/accueil vs le garage



Figure 4 : Vue en premier plan sur le site de la pompe à essence vandalisée, en façade de l'accueil / dépanneur



Figure 5 : Vue sur une situation de matériaux et déchets en façade de l'accueil / dépanneur



Figure 6 : Vue sur l'auberge en arrière-plan vs la portion nord de l'accueil / dépanneur



Figure 5 : Vue vers le nord et en arrière-plan sur le site de l'auberge



Figure 8 : Vue sur la façade de l'auberge

G. PHOTOGRAPHIES DU BÂTIMENT (suite)



Figure 9 : Vue de l'intérieur du bâtiment de service de la pompe à eau non potable



Figure 6 : Vue vers l'est sur le bâtiment de la pompe pour eau non potable

H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

État de situation au 2018-11-07

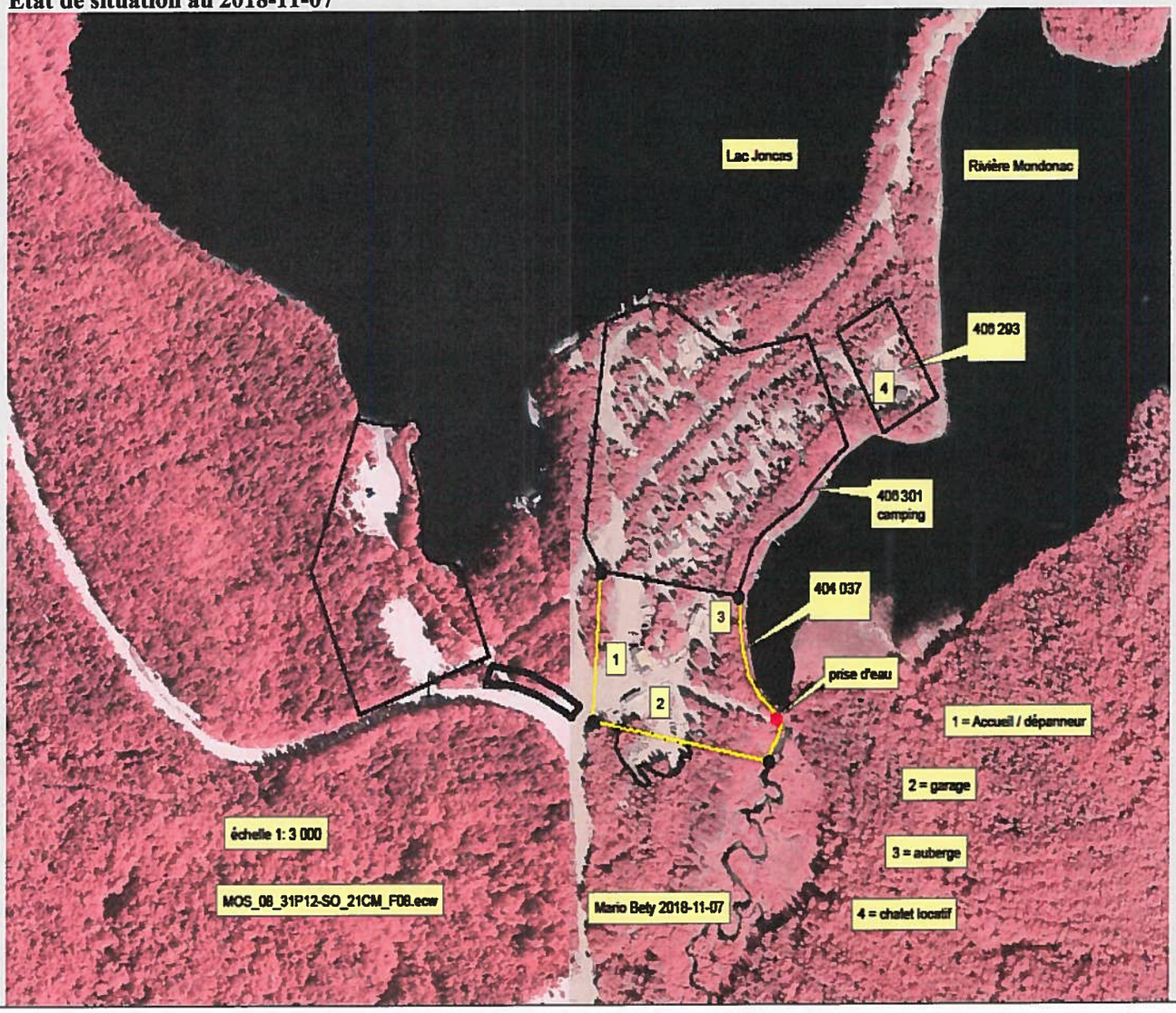

I. COMMENTAIRES

Au regard de l'inspection du 2018-06-05, la niveleuse, la chargeuse articulée et le gros réservoir ne sont plus sur les lieux.
Aussi, mon inspection indique qu'il n'y a pas eu d'intervention de la part du client depuis l'inspection précédente.
Les bâtiments ont encore fait l'objet de vandalisme et leur dégradation et détérioration se poursuivent allégrement.
Lors de ma visite, je n'ai pas recherché ni repéré de fosses septiques concernant les bâtiments de l'accueil et de l'auberge.
La base de béton reliée au réservoir à carburant laisse supposer que le réservoir est toujours en place.
La cabane en bordure du ruisseau dans la portion est du site est encore surplace avec les 2 puits profonds.

J. SIGNATURE

Signature : Original signé

Mario Bety

Date : 2018-11-07

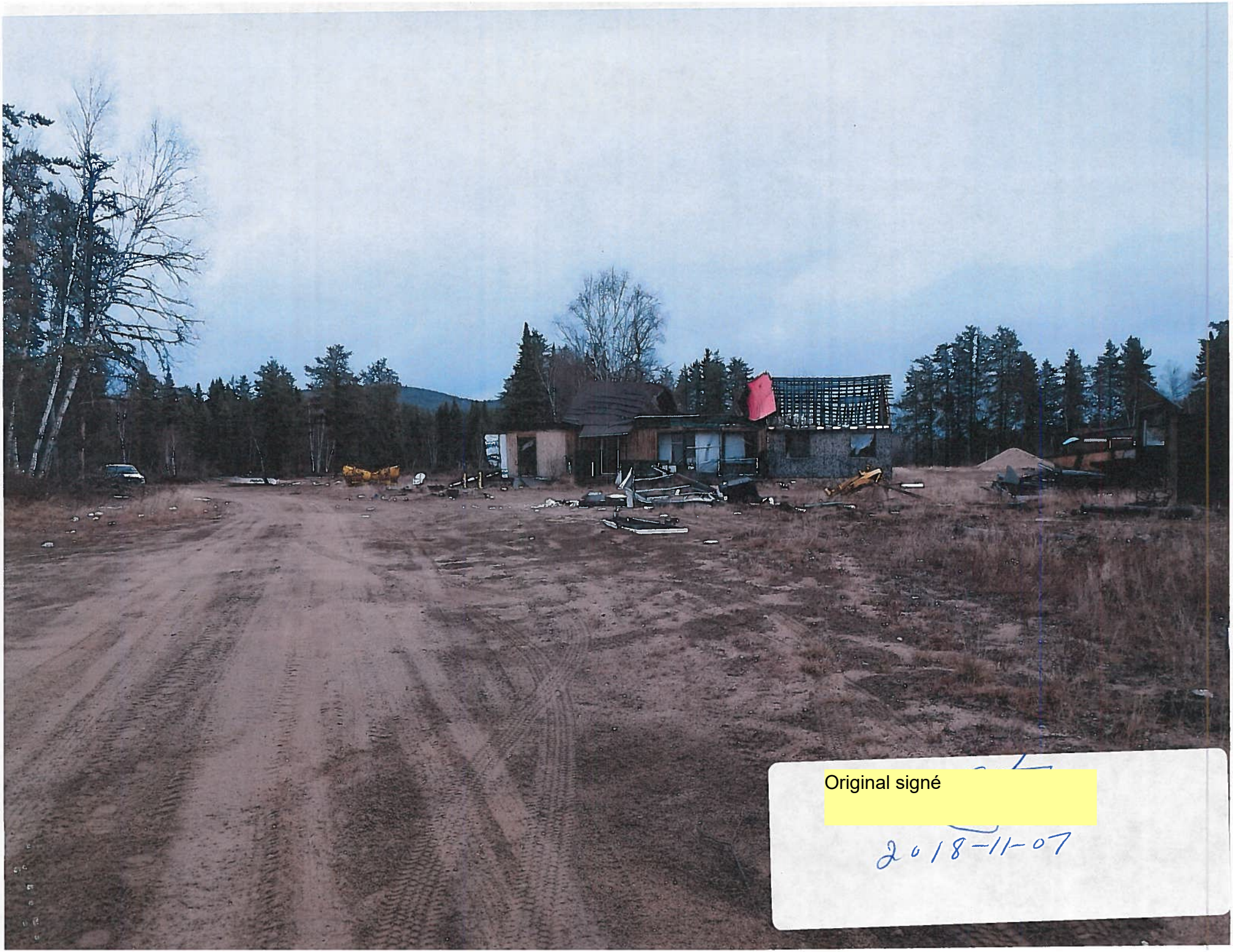
Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07

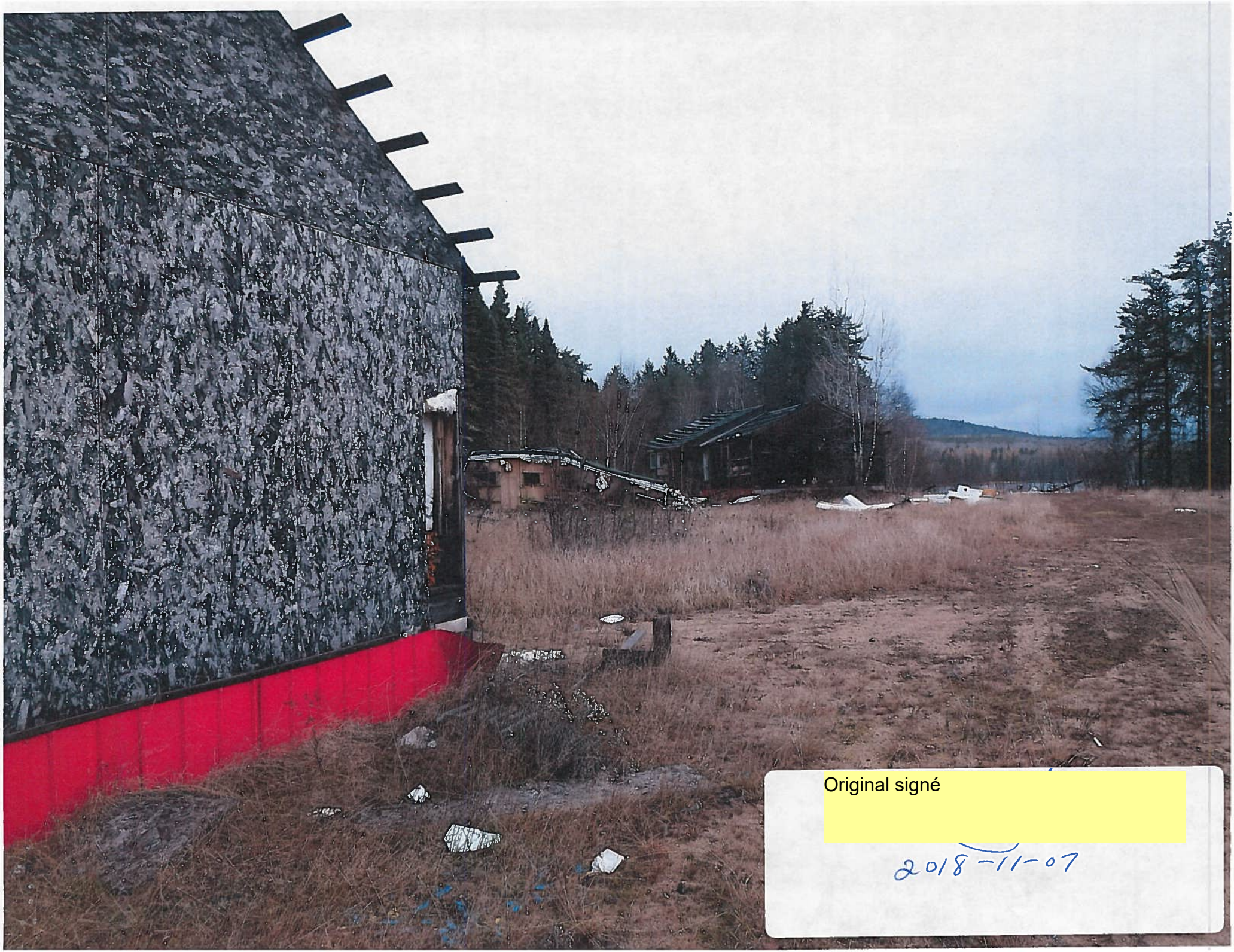
Original signé
2018-11-07



Original signé

2018-11-07


Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07
07.11.2018 12:20


Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07


Original signé
2018-11-07
07.11.2018 11:50


Original signé
2018-11-07
07 11 2018 11:51



Original signé

2018-11-07


Original signé
2018-11-07
07.11.2018 12:20

Énergie et Ressources naturelles
Québec

RÉFÉRENCE : | **Numéro de Dossier :** 406293

A. LOCALISATION

- **Parcelle :**
- **Bloc :**
- **Lot :**
- **Rang :**
- **Canton :** Laliberté, territoire non divisé
- **Feuillet carto:** 31P12-200-0101
- **MTM : 08** E 269 735 N 5 268 123
- **Seigneurie :**
- **Municipalité :** Ville La Tuque
- **MRC :**
- **Unité de gestion :**
- **Aire commune :** 43-52
- **Latitude/Longitude :** Lat. : Long. :
- **UTM :** E N

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : Oui ☒ Non ☐

Accessibilité :

Automobile	☒	À pied (sentier)	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☒	VTT ou QUAD	☒
Camion (4 x 4)	☒	Bateau	☒
		Avion / hydravion	☒

Chemin ouvert à l'année : Oui ☐ Non ☒ **Commentaires :**

Problématique d'accès : Oui ☐ Non ☒ **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☒ **Sans droit** ☐

Aucune construction ☐

Abri	☐
Chalet	☒
Roulotte	☐
Maison-mobile	☐
Cache	☐
Autre :	

Âge de la construction : 20

Nombre d'étages : 2

Présence d'une seconde résidence habitable : oui ☐ non ☒

Dépendances et équipements

	Oui	Non
	☐	☐
Remise	☐	☒
Garage	☐	☒
Hangar à bateau	☐	☒
Quai flottant	☐	☒
Quai permanent	☐	☒

Dimension de la construction principale :

en mètres : _____ *longueur* X _____ *largeur*

OU

en pieds : _____ *longueur* X _____ *largeur*

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain :	**Faible**	☐	**Normal**	☐	**Excessif** ☒
Déboisement de la bande riveraine :	**Faible**	☒	**Normal**	☐	**Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :

Pilotis	☐
Bloc	☒
Aucune	☐

Revêtement :
Extérieur : Intérieur :
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ Non ☒

Estimation :

Bâtiment principal		Dépendances et équipements	
0 $ à 2 999 $	☒	0 $ à 499 $	☐
3 000 $ à 9 999 $	☐	500 $ à 1 999 $	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	2 000 $ à 4 999 $	☐
25 000 $ et plus	☐	5 000 $ et plus	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : Oui ☐ Non ☐

Véhicule désaffecté : Oui ☐ Non ☒

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : Oui ☒ Non ☐

Verso →

G. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT



Figure 1 : vue vers l'est, arrière du chalet


Figure 2 : vue vers le nord, vestiges du poulailler et remise



Figure 3 : sortie du sanitaire vers la fosse septique, côté nord du chalet


Figure 4 : vue sur le côté nord du chalet


Figure 5 : déchets sur la plage en façade du chalet


Figure 6 : façade du chalet, orientée vers l'est

H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

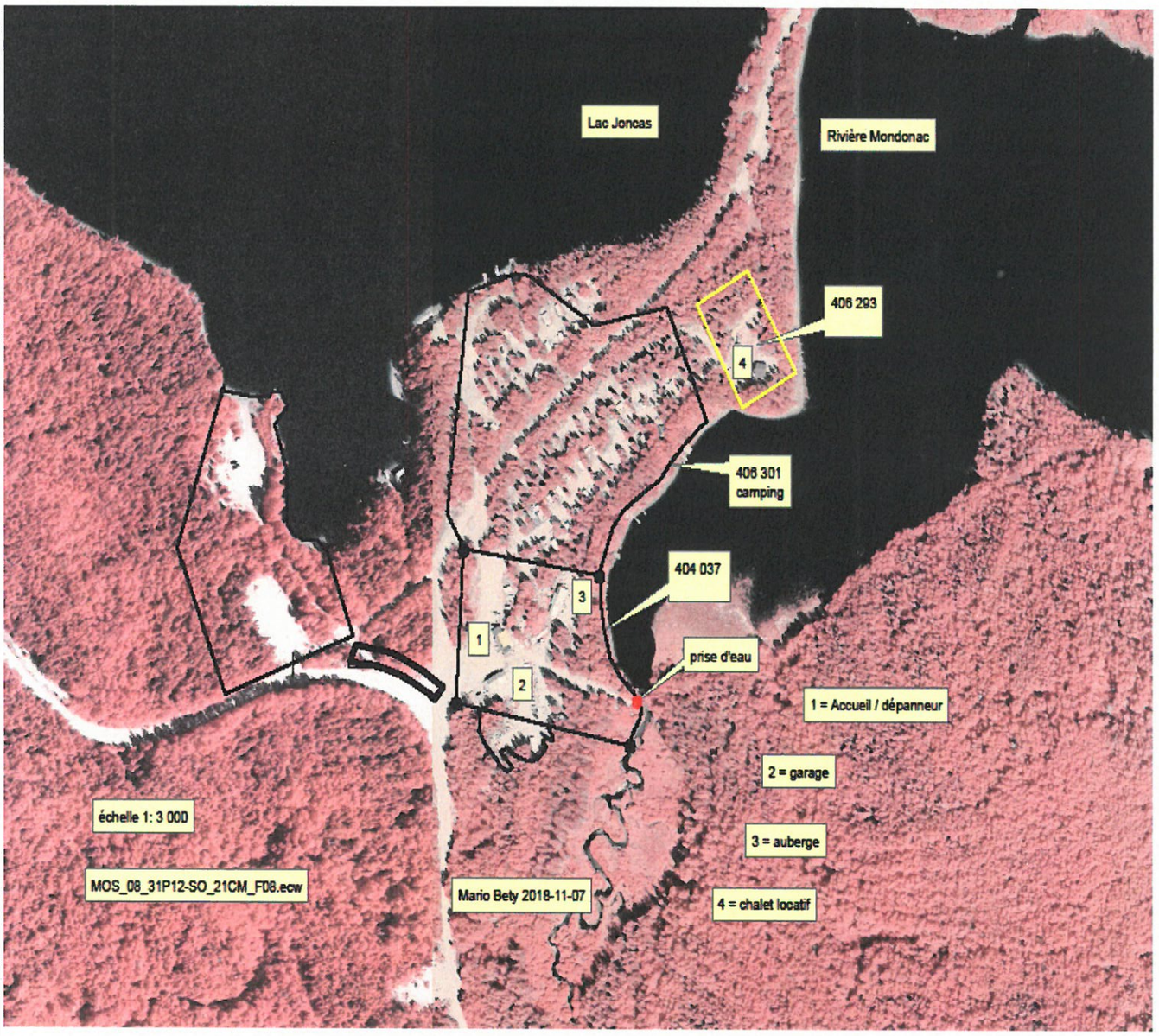

I. COMMENTAIRES

Lors de mon inspection du 2018-11-07, l'état du bâtiment a continué de se dégrader fortement. Le vandalisme se poursuit.
On note donc l'absence d'intervention du client au regard de la démolition du bâtiment et du nettoyage du site.

Je n'ai pas visualisé ni précisé la position de la fosse et du champ septique.

J. SIGNATURE

Signature :	Date :
Original signé Ma[illegible] Technicien en aménagement du territoire	2018-11-07

État de situation au 2018-11-07

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière

LP 501 972 584 CA

CERTIFIÉ

Le 30 novembre 2018

53-54

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 406 293 00 000

Objet : Non-renouvellement de bail pour non-respect de la règlementation

Monsieur,

Pour faire suite à l'avis qui vous a été adressé par courrier certifié le 7 août 2018, nous vous confirmons que le bail pour le terrain susmentionné est résilié par non-renouvellement à compter de ce jour.

Par ailleurs, veuillez prendre note que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) se réserve le droit d'entreprendre des procédures judiciaires puisque vous occupez toujours ce terrain.

Nous vous rappelons que le non-renouvellement de votre bail n'a pas pour effet de vous libérer de votre créance. Ainsi, une procédure sera entreprise pour récupérer les sommes dues au Ministère.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. François Fréchette au 819 371-6151, poste 249 ou par courriel à l'adresse suivante : francois.frechette@mern.gouv.qc.ca. Dans toutes vos communications avec le Ministère, n'oubliez pas de mentionner votre numéro de dossier : 406293 00 000, ou de client : 40893257 AC.

Recevez, Monsieur, nos cordiales salutations.

La directrice régionale,

Original signé

Françoise Bouchard

100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière

LP 501 972 669 CA

CERTIFIÉ

Le 10 janvier 2019

53-54

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 404 037 00 000

Objet : Auberge et camping Lac Châteauvert inc.

Monsieur,

Dans la lettre datée du 25 juillet 2018, qui faisait suite à l'avis de non-renouvellement qui vous avait été adressé le 11 juin 2018, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) vous informait qu'il avait résilié le bail n° 404 037 00 000. En effet, malgré plusieurs avis qui vous demandaient de vous conformer, le MERN et différents intervenants concernés avaient constaté que plusieurs non-conformités, notamment environnementales, persistaient sur le terrain.

Ceci dit, considérant le non-renouvellement du bail n° 404 037 00 000, vous deviez libérer le terrain de tout bâtiment, construction et amélioration et remettre les lieux dans un état satisfaisant, le tout conformément à la loi et aux règlements.

À ce titre, plusieurs inspections démontrent que vous occupez toujours, sans autorisation, cet emplacement situé sur les terres du domaine de l'État. Cette occupation sans droit ne peut être tolérée. Vous devez quitter les lieux et remettre le terrain dans un état satisfaisant d'ici **le 11 février 2019** sans quoi nous transmettrons ce dossier à nos avocats avec la recommandation d'entreprendre, sans délai, des procédures judiciaires pour que cesse cette occupation illégale.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et vous prions de recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.

La directrice régionale,

Original signé

Françoise Bouchard

100, rue Laviolette, bureau 207
Québec (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière

LP 501 972 672 CA

CERTIFIÉ

Le 10 janvier 2019

53-54

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. : 406293 00 000

Objet : **Auberge et camping Lac Châteauvert inc.**

Monsieur,

Dans la lettre datée du 30 novembre 2018, qui faisait suite à l'avis de non-renouvellement qui vous avait été adressé le 7 août 2018, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) vous informait qu'il avait résilié le bail n° 406293 00 000. En effet, malgré plusieurs avis qui vous demandaient de vous conformer, le MERN et différents intervenants concernés avaient constaté que plusieurs non-conformités, notamment environnementales, persistaient sur le terrain.

Ceci dit, considérant le non-renouvellement du bail n° 406293 00 000, vous deviez libérer le terrain de tout bâtiment, construction et amélioration et remettre les lieux dans un état satisfaisant, le tout conformément à la loi et aux règlements.

À ce titre, plusieurs inspections démontrent que vous occupez toujours, sans autorisation, cet emplacement situé sur les terres du domaine de l'État. Cette occupation sans droit ne peut être tolérée. Vous devez quitter les lieux et remettre le terrain dans un état satisfaisant d'ici **le 11 février 2019** sans quoi nous transmettrons ce dossier à nos avocats avec la recommandation d'entreprendre, sans délai, des procédures judiciaires pour que cesse cette occupation illégale.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et vous prions de recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.

La directrice régionale,

Original signé

Françoise Bouchard

100, rue Laviolette, bureau 207
Québec (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Télécopieur : 819 371-6978



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé

H. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT

I. CROQUIS DE L'OCCUPATION



Mesures en mètres ☐
Mesures en pieds ☐

J RECOMMANDATIONS / COMMENTAIRES

K. SIGNATURES

J'ai personnellement constaté les faits mentionnés ci-dessus	J'ai personnellement constaté les faits mentionnés ci-dessus
Signature Original signé	Signature Original signé
Numéro — Date: an 2019 mois 03 jour 13	Numéro — Date: an 2019 mois 00 jour 13
Fonction Inspecteur en environnement	Fonction Cons. dév. et opt. vég.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Québec

Rapport d'inspection

RÉFÉRENCES :

N/Dossier : 406 293
V/Dossier :
V/Dossier :

A. LOCALISATION

- Parcelle :
- Bloc :
- Lot :
- Rang :
- Canton : Lalibente TNO
- Feuillet carto: 31P12-200-0101
- MTM : E 269 735 N 5 268 123
- Seigneurie :
- Municipalité : Ville La Tuque
- MRC :
- Unité de gestion :
- Aire commune : 43-52
- Latitude/Longitude : Lat. : Long. :
- UTM : E N

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : Oui ☑ Non ☐

Accessibilité :

Automobile	☐	À pied (sentier)	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☐	VTT ou QUAD	☑
Camion (4 x 4)	☑	Bateau	☑
		Avion / hydravion	☑

Chemin ouvert à l'année : Oui ☐ Non ☑ Commentaires :

Problématique d'accès : Oui ☐ Non ☒ Laquelle :
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☒ Sans droit ☐

Aucune construction ☐

Abri ☐
Chalet ☒
Roulotte ☐
Maison-mobile ☐
Cache ☐
Autre : _____

Âge de la construction : 20-25

Nombre d'étages : 2

Présence d'une seconde résidence habitable : oui ☐ non ☒

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	☒
Garage	☐	☒
Hangar à bateau	☐	☒
Quai flottant	☐	☒
Quai permanent	☐	☒

Dimension de la construction principale :
en mètres : _____ (longueur) X _____ (largeur) OU en pieds : _____ (longueur) X _____ (largeur)

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain : Faible ☐ Normal ☐ Excessif ☑

Déboisement de la bande riveraine : Faible ☒ Normal ☐ Excessif ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :
Pilotis ☐
Bloc ☒
Aucune ☐

Revêtement :
Extérieur :
Intérieur :
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ Non ☒

Estimation :

Bâtiment principal		Dépendances et équipements	
0 $ à 2 999 $	☐	0 $ à 499 $	☐
3 000 $ à 9 999 $	☐	500 $ à 1 999 $	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	2 000 $ à 4 999 $	☐
25 000 $ et plus	☐	5 000 $ et plus	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : Oui ☐ Non ☐

Véhicule désaffecté : Oui ☐ Non ☑

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : Oui ☒ Non ☐

G. ÉLÉMENTS OU DOCUMENTS CONNEXES

Coordonnées GPS ☒
Lien hypertexte :
No ou nom de fichier :
Vidéo ☐

Cartes numériques ☒
Lien hypertexte :
No ou nom de fichier :
Carte 1 : 20 000 ☐

Photos numériques ☑
Lien hypertexte :
No ou nom de fichier :
Photo 35 mm ☐

Verso →

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Rapport d' inspection

RÉFÉRENCE : **Numéro de Dossier :** 404037

A. LOCALISATION

Parcelle :		**Seigneurie :**	
Bloc :		**Municipalité :**	Ville La Tuque
Lot :		**MRC :**	
Rang :		**Unité de gestion :**	
Canton :	Laliberté, TNO	**Aire commune :**	43-52
Feuillet carto:	31P12-200-0101	**Latitude/Longitude :**	**Lat. :** **Long. :**
MTM :	**E** 269 577 **N** 5 267 857	**UTM :**	**E** **N**

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : Oui ☒ Non ☐

Accessibilité :

Automobile	☒	**À pied (sentier)**	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☒	**VTT ou QUAD**	☒
Camion (4 x 4)	☒	**Bateau**	☒
		Avion / hydravion	

Chemin ouvert à l'année: Oui ☐ Non ☒ **Commentaires :**

Problématique d'accès : Oui ☐ Non ☒ **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☒ **Sans droit** ☐

Aucune construction ☐

Abri	☐
Chalet	☐
Roulotte	☐
Maison-mobile	☐
Cache	☐
Autre :	Accuil/ Dépanneur/ Auberge

Âge de la construction : 25

Nombre d'étages : 1

Présence d'une seconde résidence habitable : oui ☒ non ☐

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	☐
Garage	☒	☐
Hangar à bateau	☐	☐
Quai flottant	☐	☐
Quai permanent	☐	☐

Dimension de la construction principale :
en mètres : _____ *longueur* X _____ *largeur* **OU** **en pieds :** _____ *longueur* X _____ *largeur*

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain :	**Faible**	☐	**Normal**	☐	**Excessif** ☒
Déboisement de la bande riveraine :	**Faible**	☒	**Normal**	☐	**Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :

Pilotis	☒
Bloc	☐
Aucune	☐

Revêtement :
Extérieur : **Intérieur :**
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ Non ☒

Estimation :

Bâtiment principal		**Dépendances et équipements**	
0 $ à 2 999 $	☒	0 $ à 499 $	☒
3 000 $ à 9 999 $	☐	500 $ à 1 999 $	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	2 000 $ à 4 999 $	☐
25 000 $ et plus	☐	5 000 $ et plus	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : Oui ☒ Non ☐

Véhicule désaffecté : Oui ☐ Non ☒

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : Oui ☐ Non ☒

Verso →

G. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT

Date de la photographie :

H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

Voir croquis de l'inspection de 2018-11-07



Mesures en mètres ☐
Mesures en pieds ☐

I. COMMENTAIRES

Aucun changement depuis l'inspection de 2018-11-07. Les bâtiments sont toujours présents et fortement dégradés.
Il n'y a pas eu d'intervention de la part du locataire.

J. SIGNATURE

Signature
Original signé
Original signé
Vernhar Beualac et Maxime Beaudoin

Date :
2019-03-13



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé



2019-03-13

Original signé

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Rapport d' inspection

RÉFÉRENCE : | **Numéro de Dossier :** 404037

A. LOCALISATION

Parcelle :		**Seigneurie :**	
Bloc :		**Municipalité :**	Ville La Tuque
Lot :		**MRC :**	
Rang :		**Unité de gestion :**	
Canton :	Laliberté, TNO	**Aire commune :**	43-52
Feuillet carto:	31P12-200-0101	**Latitude/Longitude :**	**Lat. :** **Long. :**
MTM :	**E** 269 577 **N** 5 267 857	**UTM :**	**E** **N**

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : Oui ☒ Non ☐

Accessibilité :

Automobile	☒	**À pied (sentier)**	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☒	**VTT ou QUAD**	☒
Camion (4 x 4)	☒	**Bateau**	☒
		Avion / hydravion	

Chemin ouvert à l'année: Oui ☐ Non ☒ **Commentaires :**

Problématique d'accès : Oui ☐ Non ☒ **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☒ **Sans droit** ☐

Aucune construction ☐

Abri ☐
Chalet ☐
Roulotte ☐
Maison-mobile ☐
Cache ☐
Autre : Accueil/ Dépanneur/ Auberge

Âge de la construction : 25

Nombre d'étages : 1

Présence d'une seconde résidence habitable : oui ☒ non ☐

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	☐
Garage	☒	☐
Hangar à bateau	☐	☐
Quai flottant	☐	☐
Quai permanent	☐	☐

Dimension de la construction principale :
en mètres : _____ *longueur* X _____ *largeur* **OU** **en pieds :** _____ *longueur* X _____ *largeur*

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain :	**Faible**	☐	**Normal**	☐	**Excessif** ☒
Déboisement de la bande riveraine :	**Faible**	☒	**Normal**	☐	**Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :
Pilotis ☒
Bloc ☐
Aucune ☐

Revêtement :
Extérieur :
Intérieur :
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ **Non** ☒

Estimation :

Bâtiment principal		**Dépendances et équipements**	
0 $ à 2 999 $	☒	**0 $ à 499 $**	☒
3 000 $ à 9 999 $	☐	**500 $ à 1 999 $**	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	**2 000 $ à 4 999 $**	☐
25 000 $ et plus	☐	**5 000 $ et plus**	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : Oui ☒ Non ☐

Véhicule désaffecté : Oui ☐ Non ☒

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : Oui ☐ Non ☒

Verso ➔

G. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT




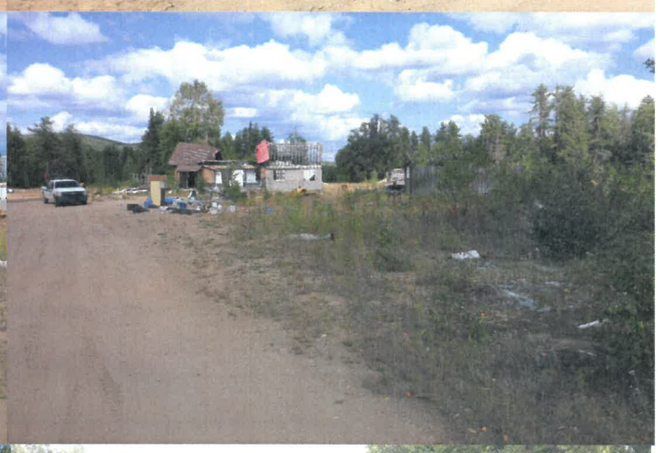







Date de la photographie :

G. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT

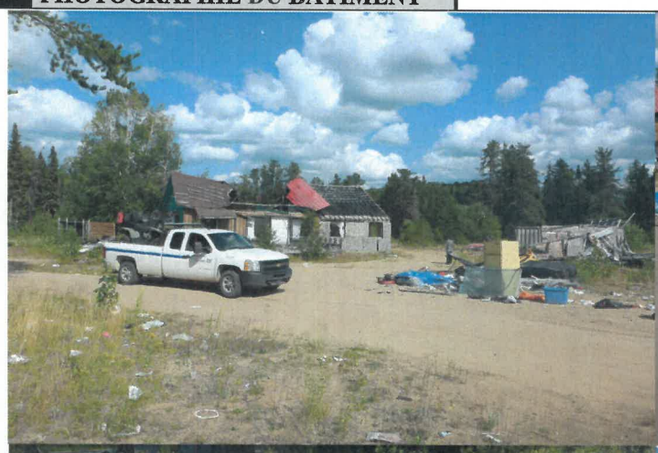










Date de la photographie : 2019-08-19

G. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT













Date de la photographie : 2019-08-19

H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

Voir croquis de l'inspection de 2018-11-07



Mesures en mètres ☐
Mesures en pieds ☐

I. COMMENTAIRES

Aucun changement depuis l'inspection de 2018-11-07. Les bâtiments sont toujours présents et fortement dégradés.
Il n'y a pas eu d'intervention de la part de l'ancien locataire.

J. SIGNATURE

Signature :	**Date :**
Original signé	2019-08-19

MERN 2019-08-19

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Rapport d'inspection

RÉFÉRENCE : **Numéro de Dossier :** 406293

A. LOCALISATION

- **Parcelle :**
- **Bloc :**
- **Lot :**
- **Rang :**
- **Canton :** Laliberté, territoire non divisé
- **Feuillet carto:** 31P12-200-0101
- **MTM : 08** E 269 735 N 5 268 123
- **Seigneurie :**
- **Municipalité :** Ville La Tuque
- **MRC :**
- **Unité de gestion :**
- **Aire commune :** 43-52
- **Latitude/Longitude :** Lat. : Long. :
- **UTM :** E N

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : Oui ☒ Non ☐

Accessibilité :

Automobile	☒	À pied (sentier)	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☒	VTT ou QUAD	☒
Camion (4 x 4)	☒	Bateau	☒
		Avion / hydravion	☒

Chemin ouvert à l'année: Oui ☐ Non ☒ **Commentaires :**

Problématique d'accès : Oui ☐ Non ☒ **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☒ **Sans droit** ☐

Aucune construction ☐

Abri	☐
Chalet	☒
Roulotte	☐
Maison-mobile	☐
Cache	☐
Autre :	

Âge de la construction : 20-25

Nombre d'étages : 2

Présence d'une seconde résidence habitable : oui ☐ non ☒

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	☒
Garage	☐	☒
Hangar à bateau	☐	☒
Quai flottant	☐	☒
Quai permanent	☐	☒

Dimension de la construction principale :
en mètres : _____ (*longueur*) X _____ (*largeur*) **OU** **en pieds :** _____ (*longueur*) X _____ (*largeur*)

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain :	**Faible**	☐	**Normal**	☐	**Excessif** ☒
Déboisement de la bande riveraine :	**Faible**	☒	**Normal**	☐	**Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :

Pilotis	☐
Bloc	☒
Aucune	☐

Revêtement :
Extérieur : **Intérieur :**
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ Non ☒

Estimation :

Bâtiment principal		Dépendances et équipements	
0 $ à 2 999 $	☒	0 $ à 499 $	☐
3 000 $ à 9 999 $	☐	500 $ à 1 999 $	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	2 000 $ à 4 999 $	☐
25 000 $ et plus	☐	5 000 $ et plus	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : Oui ☐ Non ☐

Véhicule désaffecté : Oui ☐ Non ☒

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : Oui ☒ Non ☐

Verso →

G. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT

















H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

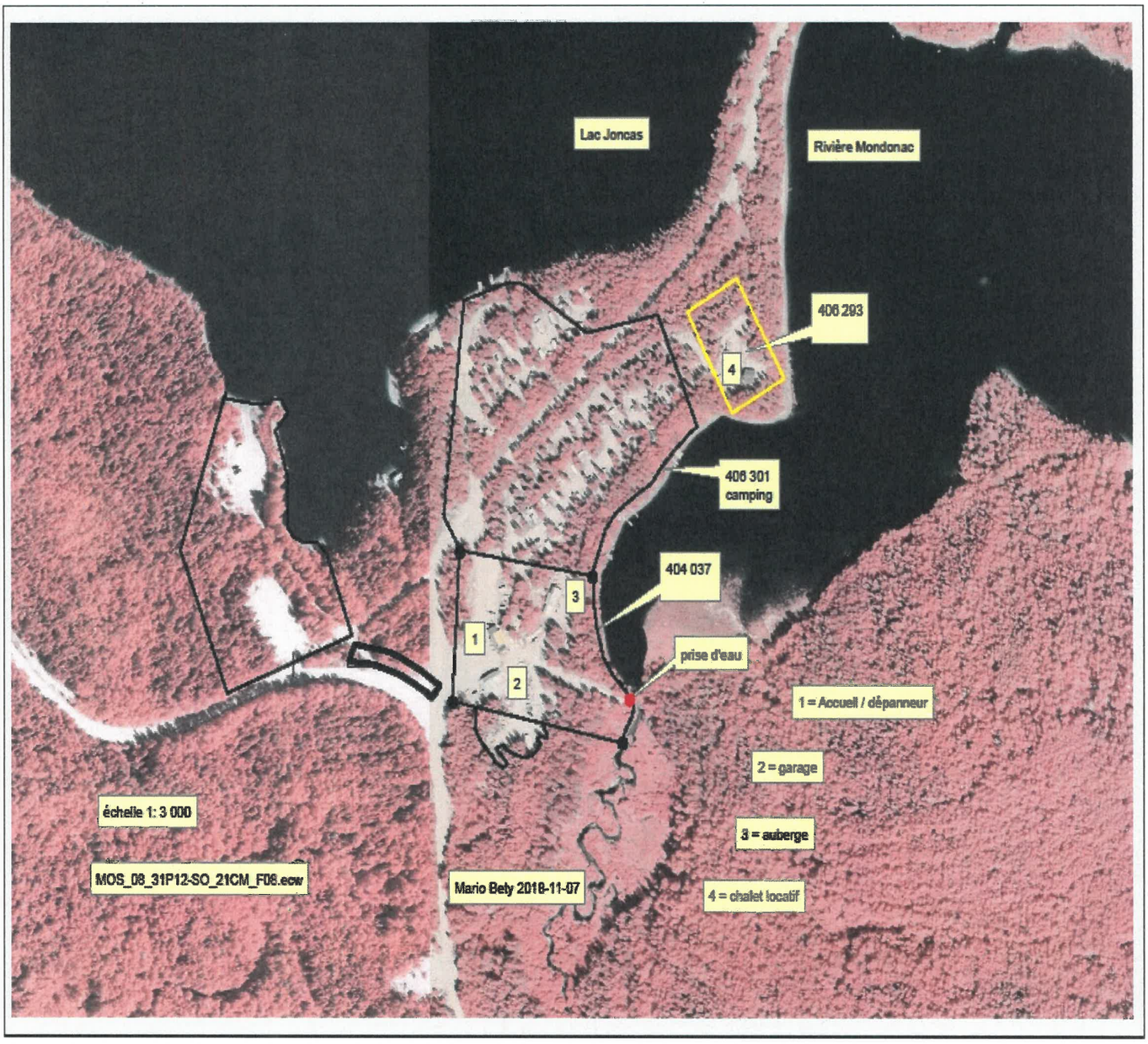

I. COMMENTAIRES

L'inspection en date du 2019-08-19 indique l'absence d'intervention de la part de l'ancien locataire.

J. SIGNATURE

Signature :	Date :
Original signé Original signé	2019-08-19

Énergie et Ressources naturelles
Québec

Rapport d'inspection

RÉFÉRENCE : **Numéro de Dossier :** 406301

A. LOCALISATION

- **Parcelle :**
- **Bloc :**
- **Lot :**
- **Rang :**
- **Canton :** Laliberté, territoire non divisé
- **Feuillet carto:** 31P12-200-0101
- **MTM : 08** E 269 735 N 5 268 025
- **Seigneurie :**
- **Municipalité :** Ville La Tuque
- **MRC :**
- **Unité de gestion :**
- **Aire commune :** 43-52
- **Latitude/Longitude :** Lat. : Long. :
- **UTM :** E N

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : Oui ☒ Non ☐

Accessibilité :

Automobile	☒	À pied (sentier)	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☒	VTT ou QUAD	☒
Camion (4 x 4)	☒	Bateau	☒
		Avion / hydravion	☒

Chemin ouvert à l'année : Oui ☐ Non ☒ **Commentaires :**

Problématique d'accès : Oui ☐ Non ☒ **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☐ Sans droit ☒

Aucune construction ☐

Abri ☐
Chalet ☐
Roulotte ☐
Maison-mobile ☐
Cache ☐
Autre :

Âge de la construction : s/o

Nombre d'étages : s/o

Présence d'une seconde résidence habitable : oui ☐ non ☒

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	☐
Garage	☐	☐
Hangar à bateau	☐	☐
Quai flottant	☐	☐
Quai permanent	☐	☐

Dimension de la construction principale :
en mètres : _____ (*longueur*) X _____ (*largeur*) **OU** **en pieds :** _____ (*longueur*) X _____ (*largeur*)

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain :	**Faible**	☐	**Normal**	☒	**Excessif** ☐
Déboisement de la bande riveraine :	**Faible**	☒	**Normal**	☐	**Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :
Pilotis ☐
Bloc ☐
Aucune ☐

Revêtement :
Extérieur :
Intérieur :
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ Non ☐

Estimation :

Bâtiment principal		Dépendances et équipements	
0 $ à 2 999 $	☐	0 $ à 499 $	☐
3 000 $ à 9 999 $	☐	500 $ à 1 999 $	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	2 000 $ à 4 999 $	☐
25 000 $ et plus	☐	5 000 $ et plus	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : Oui ☐ Non ☒

Véhicule désaffecté : Oui ☒ Non ☐

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : Oui ☐ Non ☐

Verso →

G. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT

















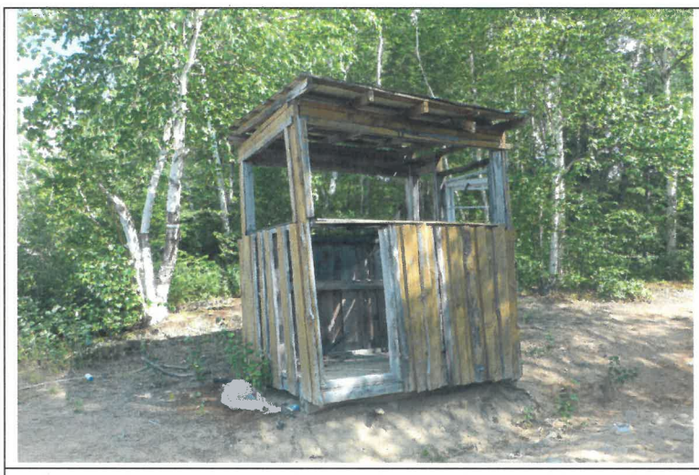











H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

I. COMMENTAIRES

L'inspection du site de camping en date du 2019-08-19, indique la présence de certains bâtiments sur le terrain. Matières résiduelles présentes. Aucun travail de ramassage n'a eu lieu sur le terrain.

J. SIGNATURE

Signature : Original signé

Original signé

Date :

2019-08-19

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Québec

Rapport d'inspection

RÉFÉRENCE : **Numéro de Dossier :** 404037

A. LOCALISATION

- **Parcelle :**
- **Bloc :**
- **Lot :**
- **Rang :**
- **Canton :** Laliberté, TNO
- **Feuillet carto:** 31P12-200-0101
- **MTM : 8** **E 269 577** **N 5 267 857**
- **Seigneurie :**
- **Municipalité :** **Ville La Tuque**
- **MRC :**
- **Unité de gestion :**
- **Aire commune :**
- **Latitude/Longitude :** **Lat. :** **Long. :**
- **UTM :** **E** **N**

B. ACCESSIBILITÉ

Chemin carrossable jusqu'à l'emplacement : ☒ **Non** ☐

Accessibilité :

Automobile	☐	**À pied (sentier)**	☐
Camionnette (pick up 2 x 4)	☒	**VTT ou QUAD**	☐
Camion (4 x 4)	☐	**Bateau**	☐
		Avion / hydravion	

Chemin ouvert à l'année : **Oui** ☐ **Non** ☒ **Commentaires :**

Problématique d'accès : **Oui** ☐ **Non** ☒ **Laquelle :**
(Barrière, ponceau défectueux, terrain privé, etc.)

C. TYPE DE CONSTRUCTION

Avec droit ☒ **Sans droit** ☐

Aucune construction ☐

Abri ☐
Chalet ☐
Roulotte ☐
Maison-mobile ☐
Cache ☐
Autre : Accueil/dépanneur/chalets locatifs

Âge de la construction : 30

Nombre d'étages : 1

Présence d'une seconde résidence habitable : **oui** ☐ **non** ☒

Dépendances et équipements

	Oui	Non
Remise	☐	☐
Garage	☐	☐
Hangar à bateau	☐	☐
Quai flottant	☐	☐
Quai permanent	☐	☐

Dimension de la construction principale :
en mètre : _____ *longueur* X _____ *largeur* **OU** **en pieds :** _____ *longueur* X _____ *largeur*

D. DÉBOISEMENT

Déboisement du terrain :	**Faible**	☐	**Normal**	☐	**Excessif** ☒
Déboisement de la bande riveraine :	**Faible**	☒	**Normal**	☐	**Excessif** ☐

E. DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE

Fondation :
Pilotis ☒
Bloc ☐
Aucune ☐

Revêtement :
Extérieur : **Intérieur :**
Couverture :

Services :
Électricité :
Oui ☐ **Non** ☒

Estimation :

Bâtiment principal		Dépendances et équipements	
0 $ à 2 999 $	☒	0 $ à 499 $	☒
3 000 $ à 9 999 $	☐	500 $ à 1 999 $	☐
10 000 $ à 24 999 $	☐	2 000 $ à 4 999 $	☐
25 000 $ et plus	☐	5 000 $ et plus	☐

F. REMARQUES

Dépotoir illicite : **Oui** ☒ **Non** ☐

Véhicule désaffecté : **Oui** ☒ **Non** ☐

Superficie sous bail correspond au terrain occupé : **Oui** ☐ **Non** ☒

Verso ➔

G. PHOTOGRAPHIE DU BÂTIMENT

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOGRAPHIE RÉCENTE DE VOTRE BÂTIMENT PRINCIPAL (CHALET, ABRI)










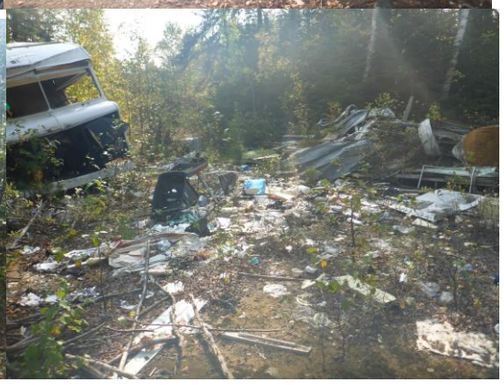

Date de la photographie : 2023-09-28

H. CROQUIS DE L'OCCUPATION

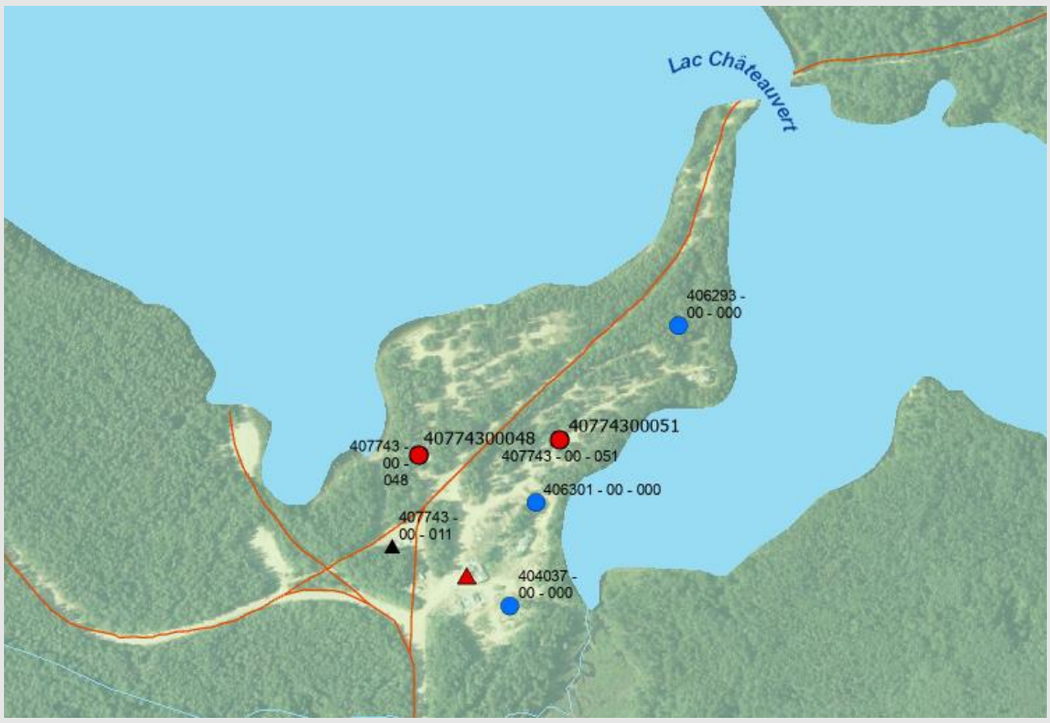

Mesures en mètres ☐
Mesures en pieds ☐

I. COMMENTAIRES

Les bâtiments sont fortement dégradés, pillés et vandalisés. Beaucoup de déchets sur place. Des campeurs utilisent toujours le site et semblent rajouter un peu de déchets supplémentaires. Le propriétaire n'a pas effectué de travaux sur le site.

J. SIGNATURE

Sign	Date :
Original signé	2023-09-28

Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière

PAR COURRIEL / CERTIFIÉ

LP 726 708 688 CA

Le 20 octobre 2023

Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
123, rue Norman
Lachine (Québec) H8S 1A4

N/Réf. région : 404037-00-000
N/Réf. : 425-17-000280-217

Objet : Avis d'exécution du jugement
La Procureure générale du Québec c. Auberge et Camping Lac Châteauvert inc.
Occupation sans droit dans l'Agglomération de La Tuque, partie non divisée du canton de Laliberté, feuillet 31P12-200-0101, aux coordonnées géographiques :
- MTM, fuseau 8, Nord 5267857, Est 269577 (ci-après « l'emplacement 1 »)
- MTM, fuseau 8, Nord 5267958, Est 269599 (ci-après « l'emplacement 2 »)
- MTM, fuseau 8, Nord 5268124, Est 269733 (ci-après « l'emplacement 3 »)

Monsieur,

Un jugement a été rendu le 24 novembre 2022 par l'honorable Jocelyn Geoffroy, juge de la Cour supérieure, dans lequel il ordonnait de délaisser les emplacements ci-haut mentionnés et de remettre les lieux dans un état satisfaisant.

Nous vous informons qu'une inspection a été réalisée le 28 septembre 2023, démontrant que vous avez délaissé les lieux, mais que la remise en état n'a pas été effectuée à la satisfaction du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Par conséquent, nous vous informons que le Ministère procédera à l'exécution de ce jugement d'ici le 27 novembre 2023. Vous avez donc jusqu'au **26 novembre 2023** pour libérer totalement l'emplacement.

De plus, selon les termes du jugement, les frais encourus pour remettre les lieux en état sont à votre charge, une facture vous sera transmise à la suite des travaux.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice régionale par intérim,

Original signé

Flavie Armand

c. c. M. Kevin Nadeau Montreuil, conseiller en gestion du territoire public, MRNF

100, rue Laviolette – Bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
www.mrnf.gouv.qc.ca

Site de l'auberge et camping du lac Châteauvert

Agglomération de la Tuque - Dossiers n° 404037 - 406301 - 406293

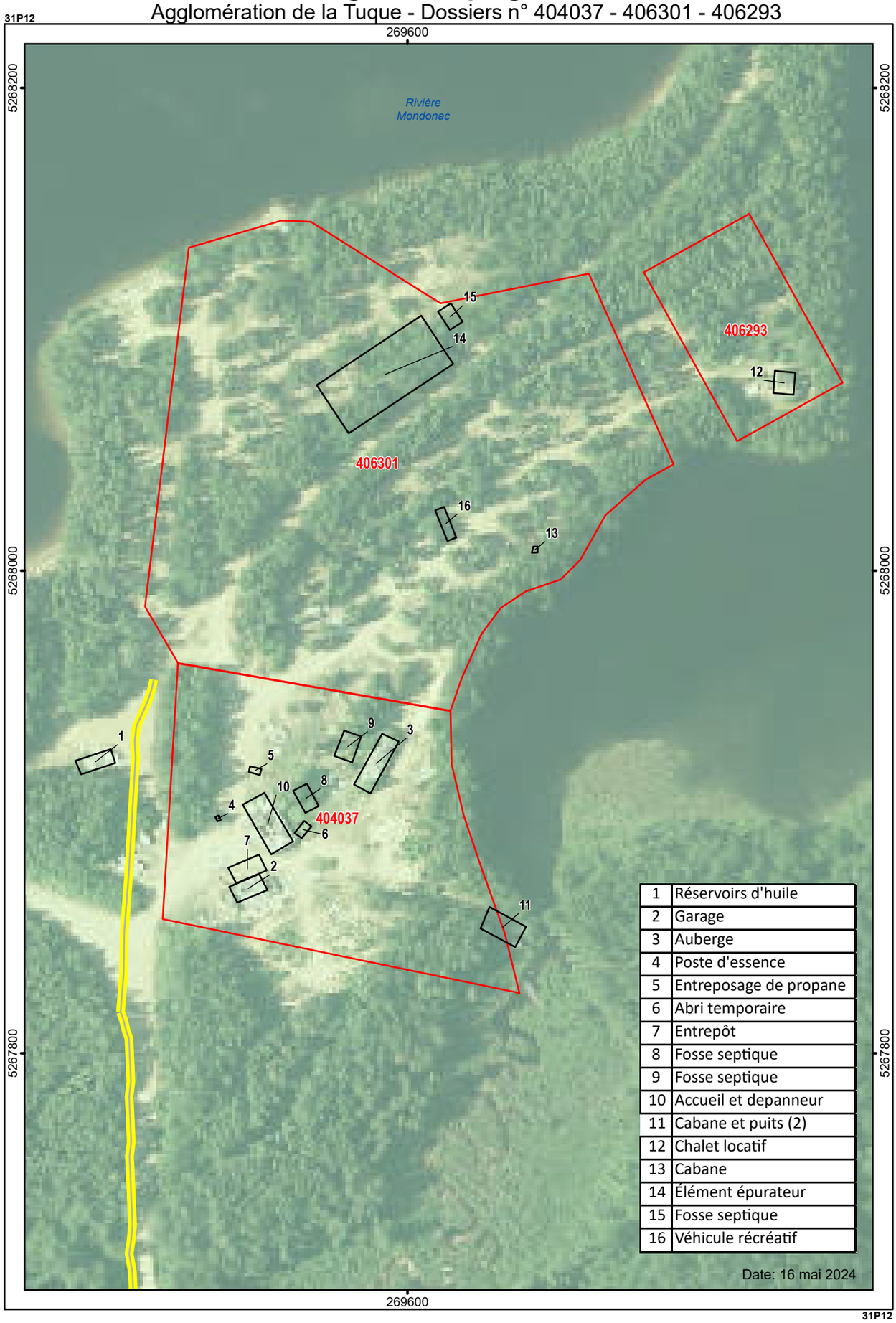

1	Réservoirs d'huile
2	Garage
3	Auberge
4	Poste d'essence
5	Entreposage de propane
6	Abri temporaire
7	Entrepôt
8	Fosse septique
9	Fosse septique
10	Accueil et depanneur
11	Cabane et puits (2)
12	Chalet locatif
13	Cabane
14	Élément épurateur
15	Fosse septique
16	Véhicule récréatif

Localisation



Infrastructure présente ou suspectée

Bail révoqué

Réseau routier

Chemin d'accès proposé

Domanialité

Publique

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08

0 20 40 60 Mètres

1:2 057

Sources

Référence cartographique (BDTQ 20k)	MRNF	2005
Données régionales	MRNF	2024
Orthophotos	MRNF	2019

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction régionale de la Mauricie et de Lanaudière
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2e trimestre 2024

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Site à l'étude

Auberge et camping du lac Châteauvert

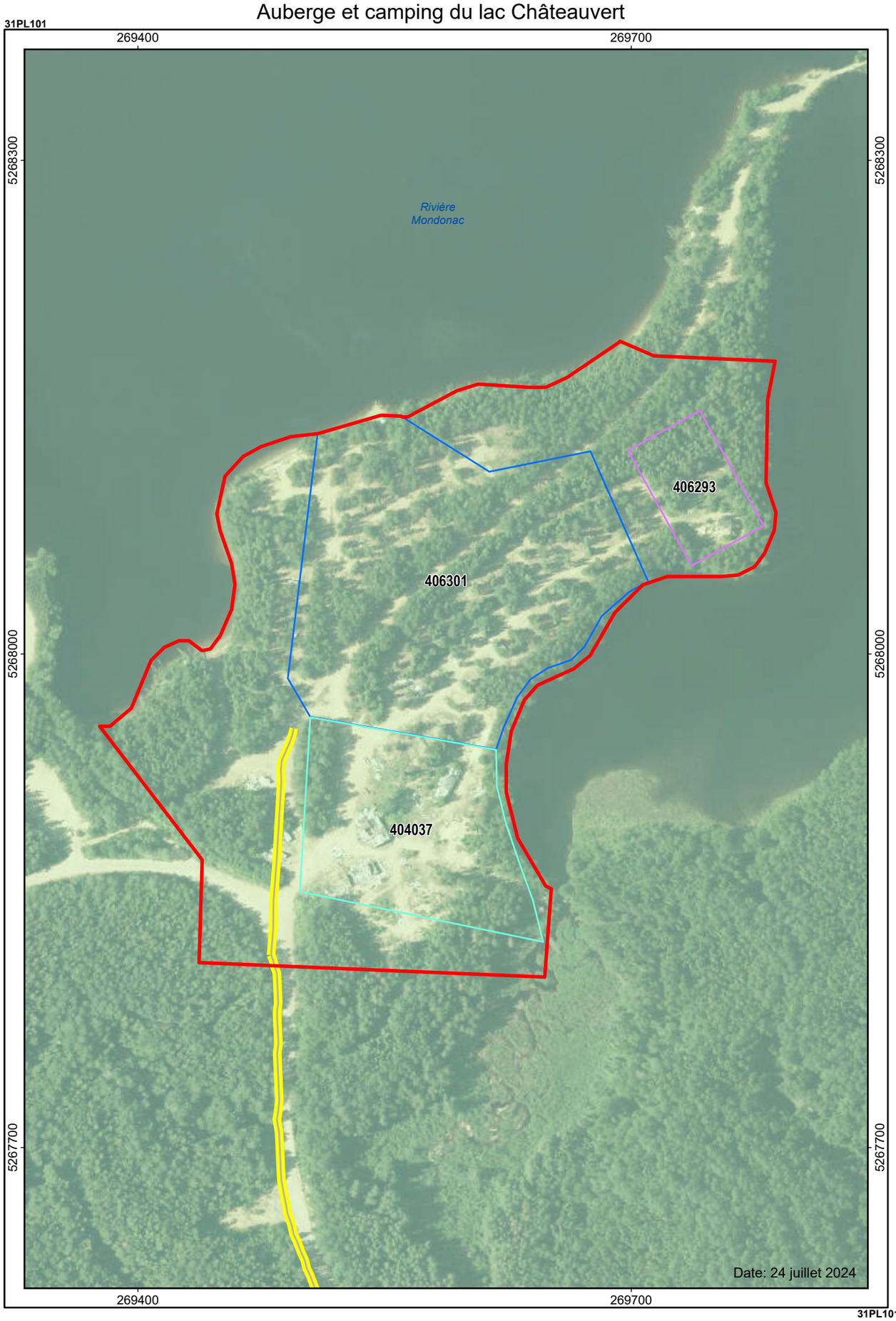

Localisation



- Zone d'étude
- Bail révoqué - Dossier Nº 404037 00 000
- Bail révoqué - Dossier Nº 406293 00 000
- Bail révoqué - Dossier Nº 406301 00 000
- Chemin d'accès proposé

Domanialité

- Publique
- Réseau routier

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08

0 40 80 120 Mètres

1:3 000

Sources

Référence cartographique (BDTQ 20k)	MRNF	2005
Données régionales	MRNF	2024
Orthophotos	MRNF	2019

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction régionale de la Mauricie et de Lanaudière
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2e trimestre 2024

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Localisation du site de l'auberge et camping du lac Châteauvert

Agglomération de la Tuque - Dossiers n° 404037 - 406301 - 406293

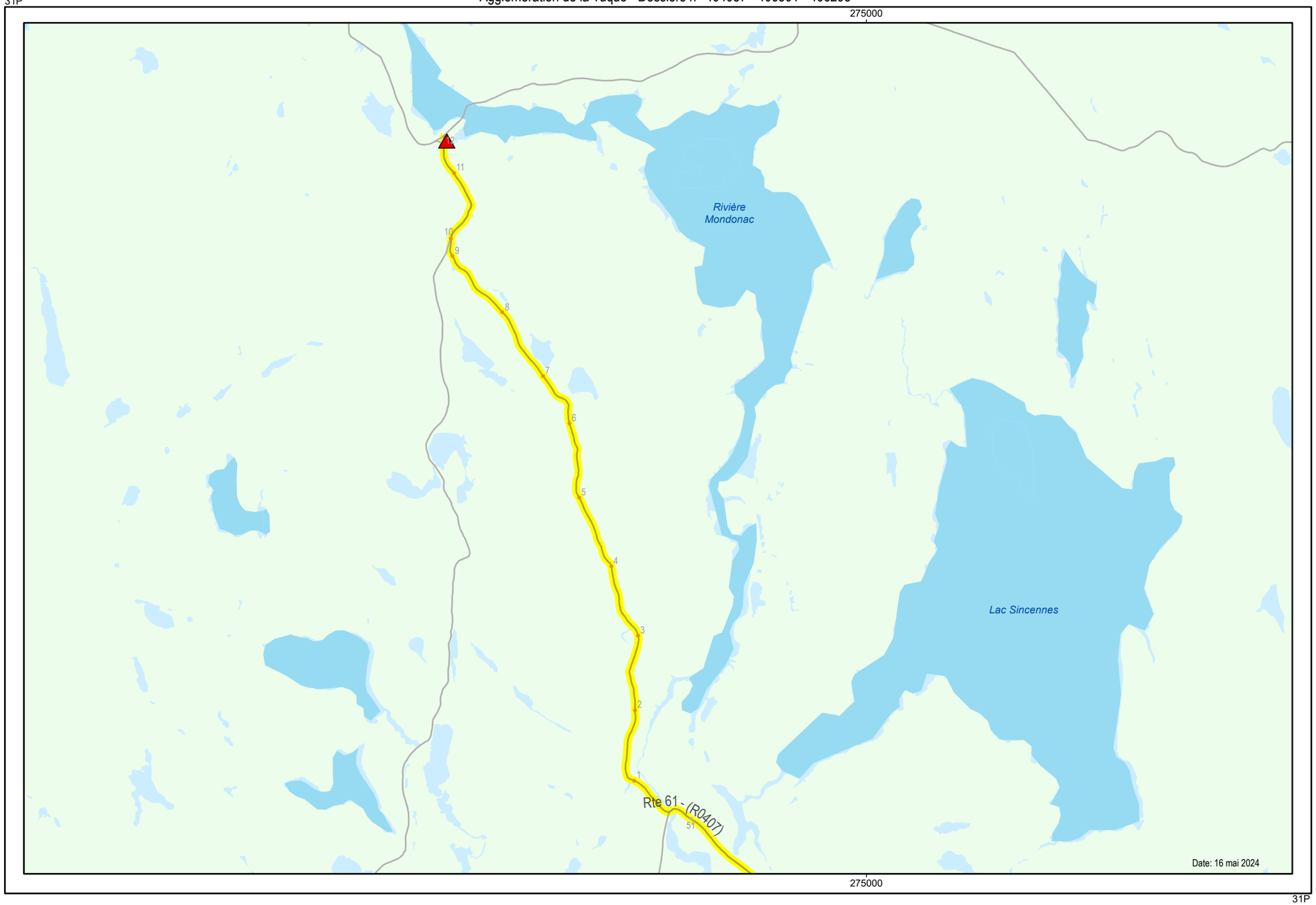

Auberge et camping du lac Châteauvert

Réseau routier

- Borne kilométrique visible sur le terrain
- Repère kilométrique non visible sur le terrain
- Réseau routier

Domanialité

- Publique
- Privée
- Mixte

Localisation

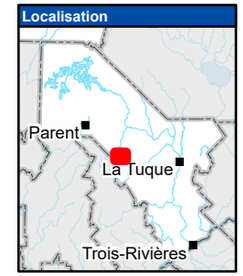

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08

0 0,85 1,7 2,55 km

1:60 000

Sources

Données	Organisme	Année
Données régionale	MRNF	2024
Référence cartographique	MRNF	2001

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de la Mauricie et de Lanaudière
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2e trimestre 2024

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Accès au site à l'étude

Auberge et camping du lac Châteauvert

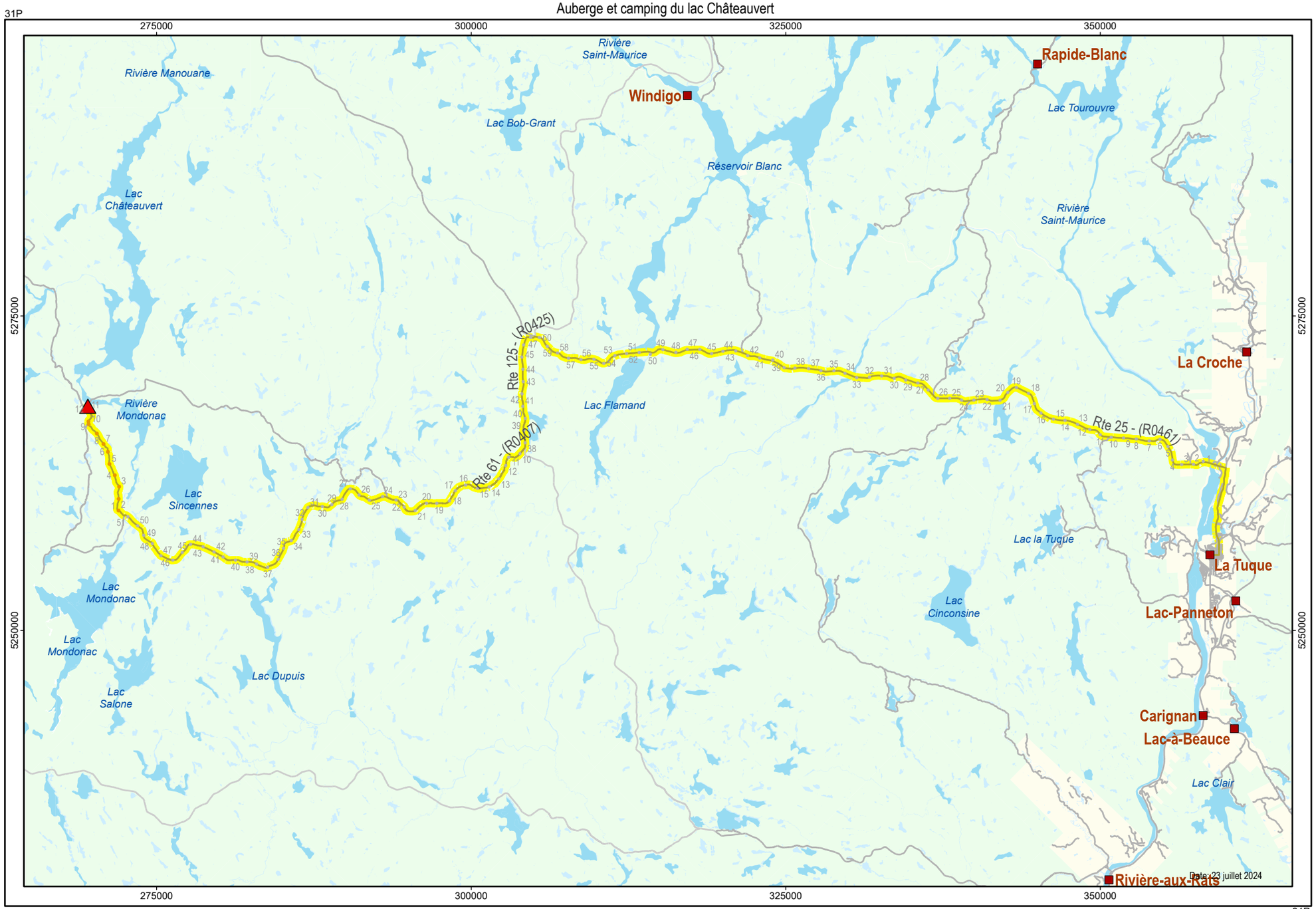

Auberge et camping du lac Châteauvert

Réseau routier

- Borne kilométrique visible sur le terrain
- Repère kilométrique non visible sur le terrain
- Réseau routier

Domanialité

- Publique
- Privée
- Mixte

Localisation

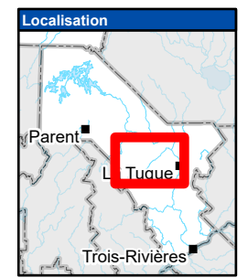

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08

0 5 10 15 km

1:365 441

Sources

Données	Organisme	Année
Données régionale	MRNF	2024
Référence cartographique	MRNF	2001

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de la Mauricie et de Lanaudière
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2e trimestre 2024

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Localisation du site à l'étude

Auberge et camping du lac Châteauvert

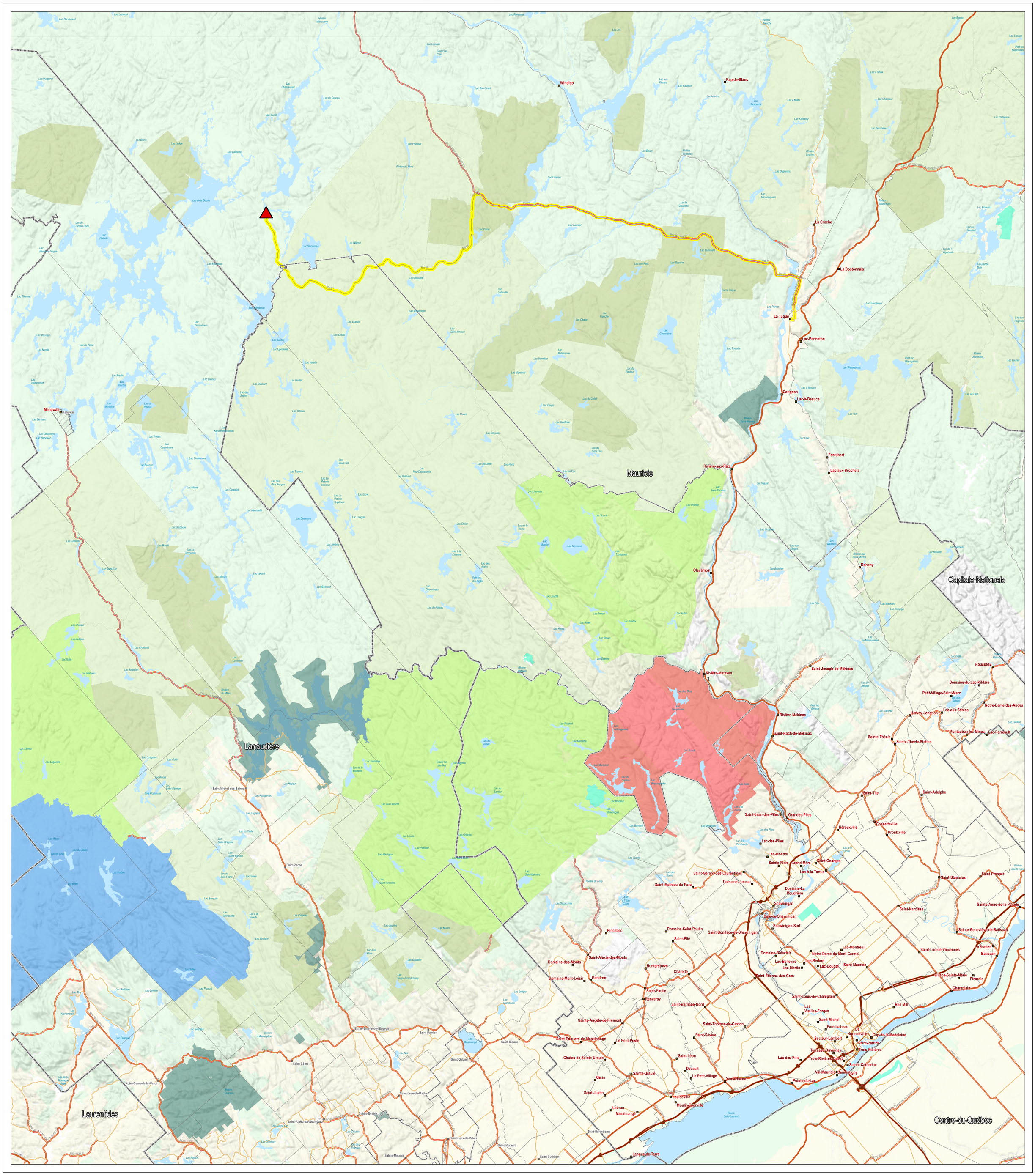

Localisation



- Auberge et camping du lac Châteauvert
- Réseau routier
- Chemin d'accès proposé

Découpage administratif
- Limite régionale
- Limite de MRC
- Limite municipale
- Réseau ferroviaire

Hydrographie
- Lacs et cours d'eau

Territoires fauniques structurés
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Réserve faunique
- Zone d'exploitation contrôlée

Territoire protégé
- Parc national
- Parc national du Canada
- Réserve écologique

Domanialité
- Publique
- Privée
- Mixte

Métadonnées

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8

Système de référence géodésique

NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 1 2 3 4 5 6 7 8 Km

1:200 000

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA 250K)	MRNF	2006
Registre du Domaine de l'État (RDE)	Bureau de l'arpenteur général du Québec	2024
Données régionales	MRNF	2024

Réalisation

Production : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction régionale de la Mauricie et de Lanaudière
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2e trimestre 2024

Ressources naturelles et Forêts Québec

Terrain de camping
Lac Joncas et Rivière Mondonac
(dossier 406301)

I. Spécifications générales

- Le terrain exclut l'emprise du chemin principal le traversant (chemin # 407).

- Le nombre d'emplacements de camping, par terrain, ne doit pas excéder le ratio de 10 emplacements/4000 m² de superficie.

- Aucune occupation de camping (tentes, tentes-roulottes, roulottes, etc.) ne sera tolérée sur les terrains après la fin novembre de chaque année.

- Les sites de camping doivent être situés à un minimum de 25 mètres de la ligne des hautes eaux, en façade riveraine, et à au moins 10 mètres des limites arrière et latérales des terrains.

- Les accès à l'eau doivent être distancés les uns des autres d'un minimum de 50 mètres. De plus, la largeur de ces accès ne doit pas dépasser 5 mètres. Dans les cas où la pente dépasse 30%, les accès riverains doivent être protégés contre l'érosion par l'aménagement d'escalier de bois d'au plus 1 mètre de largeur.

- Les chemins d'accès au terrain de camping, à partir du chemin principal (chemin no 407) doivent être distancés les uns des autres d'un minimum de 50 mètres.

- Les chemins de desserte à l'intérieur du camping ne doivent pas dépasser 10 mètres en largeur.

- Un permis d'intervention pour aménagement récréatif de Forêt Québec doit être obtenu préalablement aux activités de déboisement sur les terrains.

- L'aménagement d'un quai ou d'un débarcadère doit faire l'objet d'une approbation spécifique sauf, si la structure n'excède pas 20 mètres² et qu'elle est aménagée sur pilotis, sur pieux ou en coffrement ou fabriqué de plates-formes flottantes.

II. Spécifications particulières

II.I. Partie en façade du lac Joncas (phase I)

- Superficie : 10 945 m²

- Coordonnées (MTM) :

• coin nord-ouest :	5 268 120 mN	269 515 mE
• coin nord-est :	5 268 153 mN	269 617 mE
• coin sud-ouest :	5 267 942 mN	269 491 mE
• coin sud-est :	5 267 117 mN	269 641 mE

- Nombre maximum d'emplacements : 27

II.II. Partie en façade de la rivière Mondonac (phase II)

- Superficie : 15 322 m²

- Coordonnées (MTM) :

• coin nord-ouest :	5 267 960 mN	269 505 mE
• coin nord-est :	5 267 948 mN	269 618 mE
• coin sud-ouest :	5 267 855 mN	269 497 mE
• coin sud-est :	5 267 830 mN	269 647 mE

- Nombre maximum d'emplacements : 38

Notez bien : **Les spécifications ci-dessus indiquées ne dégagent nullement le locataire de ses obligations de se conformer à tous règlements ou lois en vigueur.**

P.J. Cartes à l'échelle 1:50 000 et 1:20 000

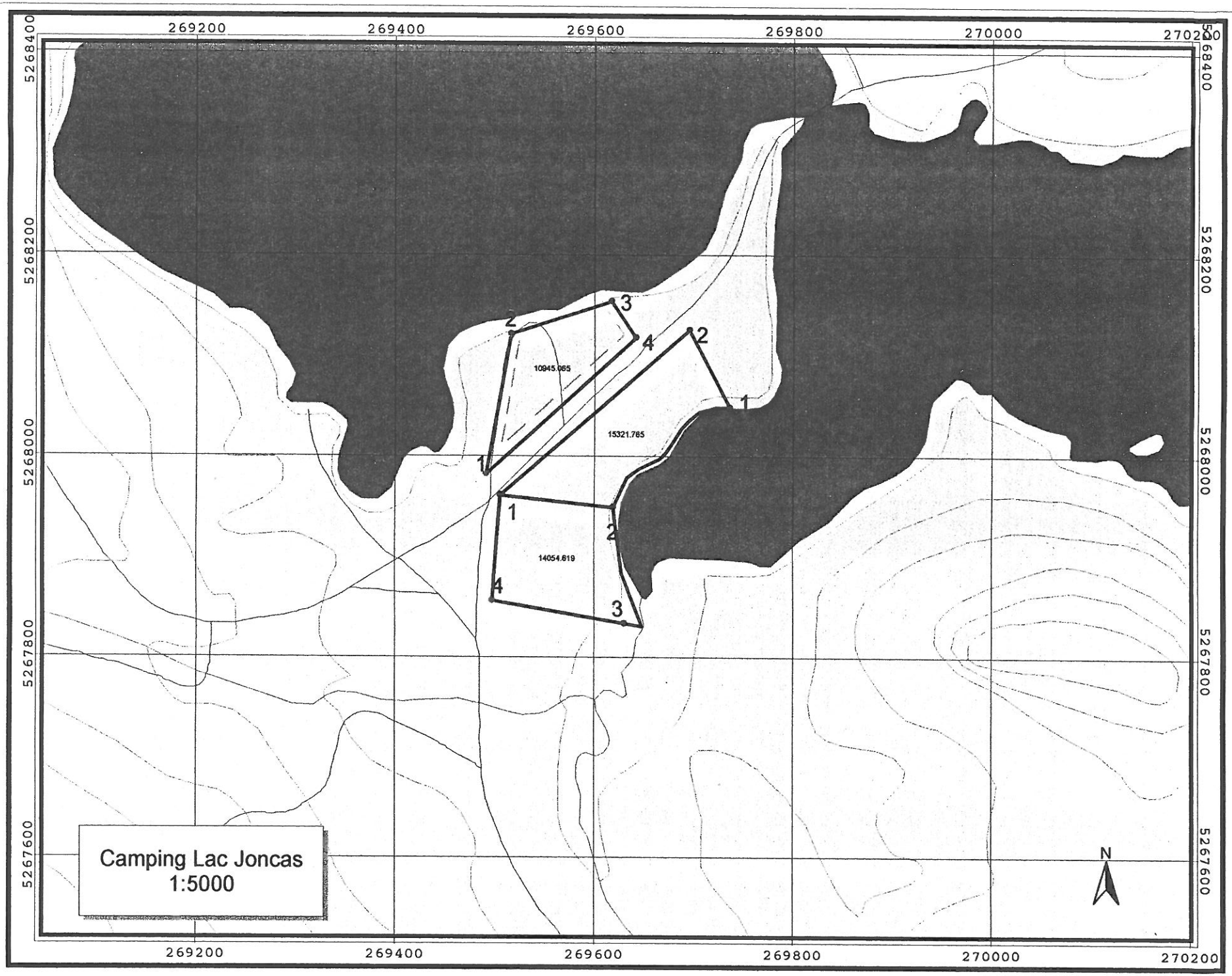
269200
269400
269600
269800
270000
270200
5268400
5268200
5268000
5267800
5267600
10945.065
15321.765
14054.619
Camping Lac Joncas
1:5000
N

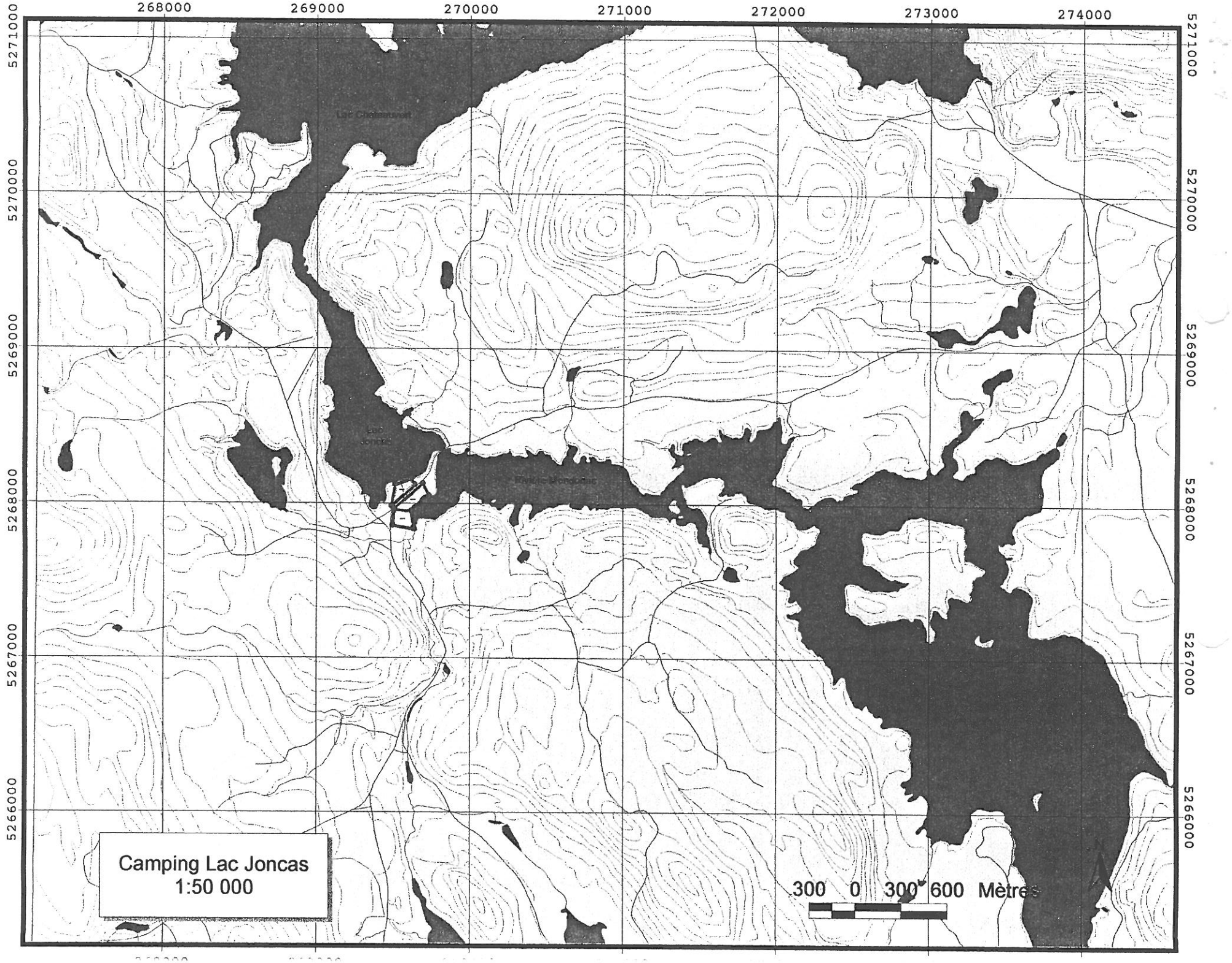
268000
269000
270000
271000
272000
273000
274000
5271000
5270000
5269000
5268000
5267000
5266000
Lac Chateauvert
Lac Joncas
Rivière Mondonac
Camping Lac Joncas
1:50 000
300 0 300 600 Mètres

Note: sur délimitation du Terrain de camping

- Prévoir emprise du chemin classe III (4x la chaussée) soit 25-35m.
- les sites devant être à 25m de LHE
- accès à l'eau 50m entre chaque.
- min 50m entre les chemins intérieurs et sortie-entrée sur chemin public.
- 10 mètre de large pour chemin de desserte
- inclure le chemin d'entrée de le terrain

25m

20°

73°58'3"

43°33'5"

LAC CHATEAUVERT

REÇU
RESSOURCES NATURELLES
4 AVR 6 2000
La Tuque

ACCUEIL

30' x 30'

30' x 36'

RESERVOIR SEPTIQUE

8000m²

CHEMIN PUBLIC

≃ 1:600

ECHELLE: 1-1/2" = 75'(22.86m)

75'

CAMPING LAC CHATEAUVERT PHASE 1

LIMITE PHASE I 8000m²

RESERVOIR SEPTIQUE PHASE I

CHEMIN PUBLIC

10m

30' x 30'

30' x 36'

RESERVOIR SEPTIQUE 15' x 45'

8000m²

25m

RIVIERE MONDONAC

Plan déposé le 16/03/2000

ECHELLE: 1-1/2" = 75'(22.86m)

PHASE I

- Construction accueil Grandeur 20 x 24
- Emplacement camping tentes **11**
- Emplacement roulottes caravanes **9**
- Installation d'eau (eau du lac) aux 9 sites de roulottes caravanes
- Localisation des chemins (voir croquis Phase I)
- Localisation des cours d'eau (voir croquis Phase I)
- 9 sites raccordés sur une fosse sceptique
- À l'intérieur de l'accueil :
  - 2 douches
  - 3 lavabos
  - 2 fosses sèches
  - 1 chambre à coucher
  - 1 salon
  - 1 comptoir lunch casse-croûte
- Pour les déchets : futur site d'enfouissement prévu par la MRC



PHASE II

- Emplacement camping tentes 11
- Emplacement roulottes caravanes 9
- Installation d'eau (eau de lac) au 9 sites roulottes caravanes
- Localisation des chemins (voir croquis Phase II)
- 9 sites raccordés sur fosse sceptique
- 2 fosses sèches












lynx
Québec
RB4107S
je me souviens
FROMAGE
CHEESE

ANNEXE 7

PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DU VOISINAGE IMMÉDIAT

PHOTOGRAPHIE 1 :



Secteur sud du site (vue vers le sud).

PHOTOGRAPHIE 2 :



Vue vers l'ouest du site.

PHOTOGRAPHIE 3 :



Vue vers l'est du site.

PHOTOGRAPHIE 4 :



Secteur nord du site (vue vers le nord).

PHOTOGRAPHIE 5 :



Vue de l'ancien chalet locatif (emplacement A1).

PHOTOGRAPHIE 6 :



Vestige du chalet locatif (emplacement A1).

PHOTOGRAPHIE 7 :



En haut de la photo, vue en plan du garage (emplacement O2) et en bas de la photo, vue du bâtiment d'accueil (emplacement P2).

PHOTOGRAPHIE 8 :



Vue de l'auberge (emplacement N2).

PHOTOGRAPHIE 9 :



Amoncellements de sable (emplacement H2).

PHOTOGRAPHIE 10 :



Vue en plan de l'ilot des pompes (emplacement P2).

PHOTOGRAPHIE 11 :



Vue en plan sur les huit réservoirs de mazout (emplacement S2), dans la partie gauche de la photo.

PHOTOGRAPHIE 12 :



Vestige de roulottes (emplacement R2).

ANNEXE 8

NOTES MANUSCRITES DE LA VISITE
PLAN DE LOCALISATION
TABLEAU D'INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

A1 à Q1

A1 1506 - 1542

NOTES : chalet et becosse et bâtiment secondaire démoli
Débris largement abandonné sur place

NOTE : La fondation de la becosse encore scellée - Becosse - Bâtiment secondaire

de ne l'ai pas ouverte

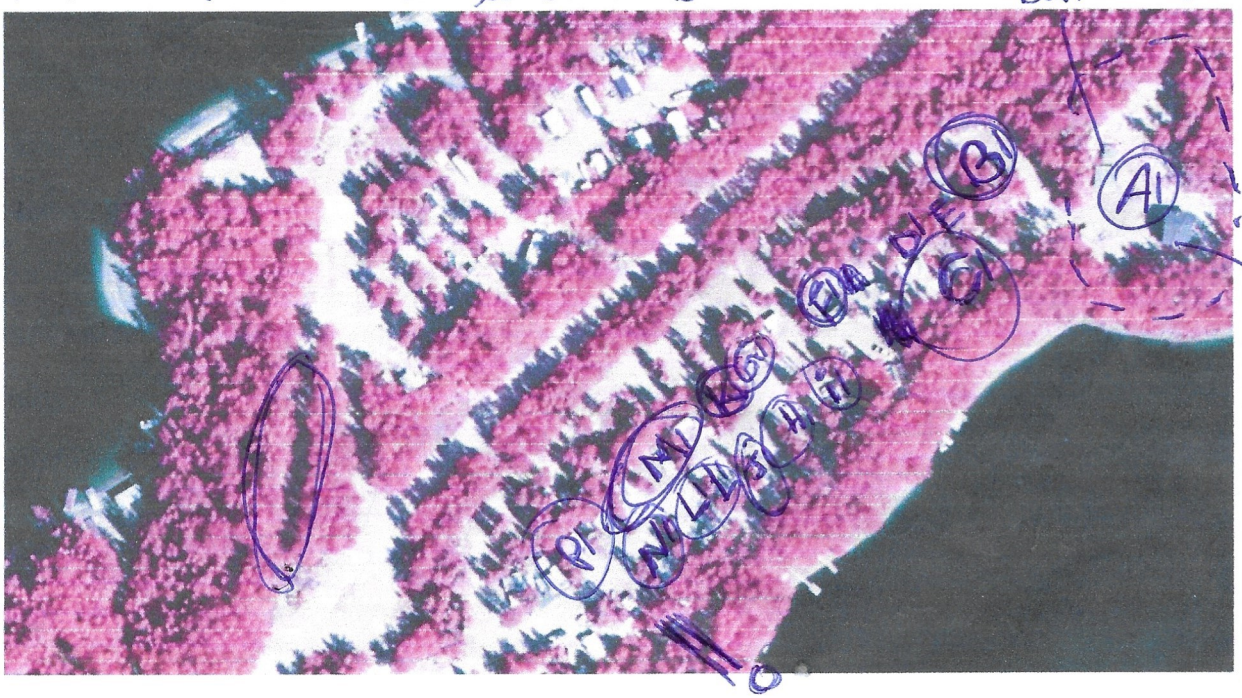

Bandeau d'asphalte, bois de charpente, OSB, isolant fibre-de-r
pare-vapeur, plywood, vitre et cadre, sceau 5 gal., toile plast.
congelateur (dim. 70 x 85 x 150 cm), canettes de boisson gazeuse
Manteau d'hiver, soulier, brique, tuyau de cheminée metal.
bottes de ski clôture frosst Rouge pinceau Bouteilles plastique
4-L d'huile à moteur Castrol GTX vide (2x) Styromousse isolant
chaise metal

Source : Geoselec

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2008 (Q08117_066, 1 : 15 000)

tuyaux de metal blocs de béton (fondation Baril 45g coupé en deux
Poutre d'acier doulles de shotgun (cinquantaine

Revêtement vynile
TOITURE en métal, attaches Simpson strong ties.

1 de 3

(B) vide sauf un restant de toilette type becosse ; toit et portion sup. coupé et déposé à ~~cou~~ côté.

La toilette interieur n'a pas été inspecte.

Quelques debris réparties dans le portion sud du "B"

photos # 1543 - 1552

Debris : plywood, OSB, bois de charpente, siege de toilette, toit de tôle tirroirs de refrigérateur

Presence d'un feu de camp mort

C) Aires de camping

1553 - 1555 Feu de camp mort
cord à linge avec bouteille
3-4 morceaux de brique

D) becosse abandonnée (pas de structure, trou seul.)
Tuyau noir caoutchouc # 1556 - 1558

E) → Rien de notable, sauf petit feu de camp mort
#1559

C), D), E) Dechets dom. en petite qté (papier, tasse en caton)

Notes additionnelles :

F1: Photos # 1561 - 1567

Poteau de bois traité avec tuyau troué probablement par une roulotte
Il semble avoir une fosse septique improvisé dans la portion est du camp. Débris d'armoire portion centrale.

G1. TRou DE TOILETTE Béc abam.
Chaise rembourré + quelques débris de plastique... 1569 - 1570

H1. occupé par un chasseur. 1571

I1 Rien de notable 1572

J1 Carcasse de VR non-mobile
verre au sol, bouteille de propane de camping petit foyer, tôle, canettes de boisson, 1573 # 1579

K1. Rien de trop notable ; une palette de bois semi-enfouie en bordure de campement. # 1580

L1: Rien de notable

M1: 3 campements avec plusieurs debris en surface
· Plywood pot de fleur plastic, souliers et botinnes
store horizontal, isolant fibre de verre,
gallon de peinture debris menagés,
styromoose isolant, tuyaux à jardin, OSB.
petits rouleaux à peinture bois de charpente
vitre, toiles tissés, trou pour bécasse
drain enterré (PVC blanc), pare-vapeur, tôle galvanisé
soffit plastic, revêtement vynile #1581 ~~159~~-1595

N1: 1 campement: tapis synth ext., 5 gallon semi-enfouis
Rouleau à peinture, fondation semi enfoui de bois
probablement traité mais très pourris.
feu de camp 1596 - 1600

O1 Descente vers l'eau (bois de charpente traité)
± 30 marches - 26" largeur. 1602-1603

P1. Debris de bois charpente avec plywood #1601

Q1 L2) Piles de sable brun et trou, avec
feu de camp mort sur le haut

ai décrit 2x la même chose

General : NOTE : Plusieurs amoncelements de sols en limite des lots de camping, probablement laissé en place au moment de niveler les espaces

1 de 4

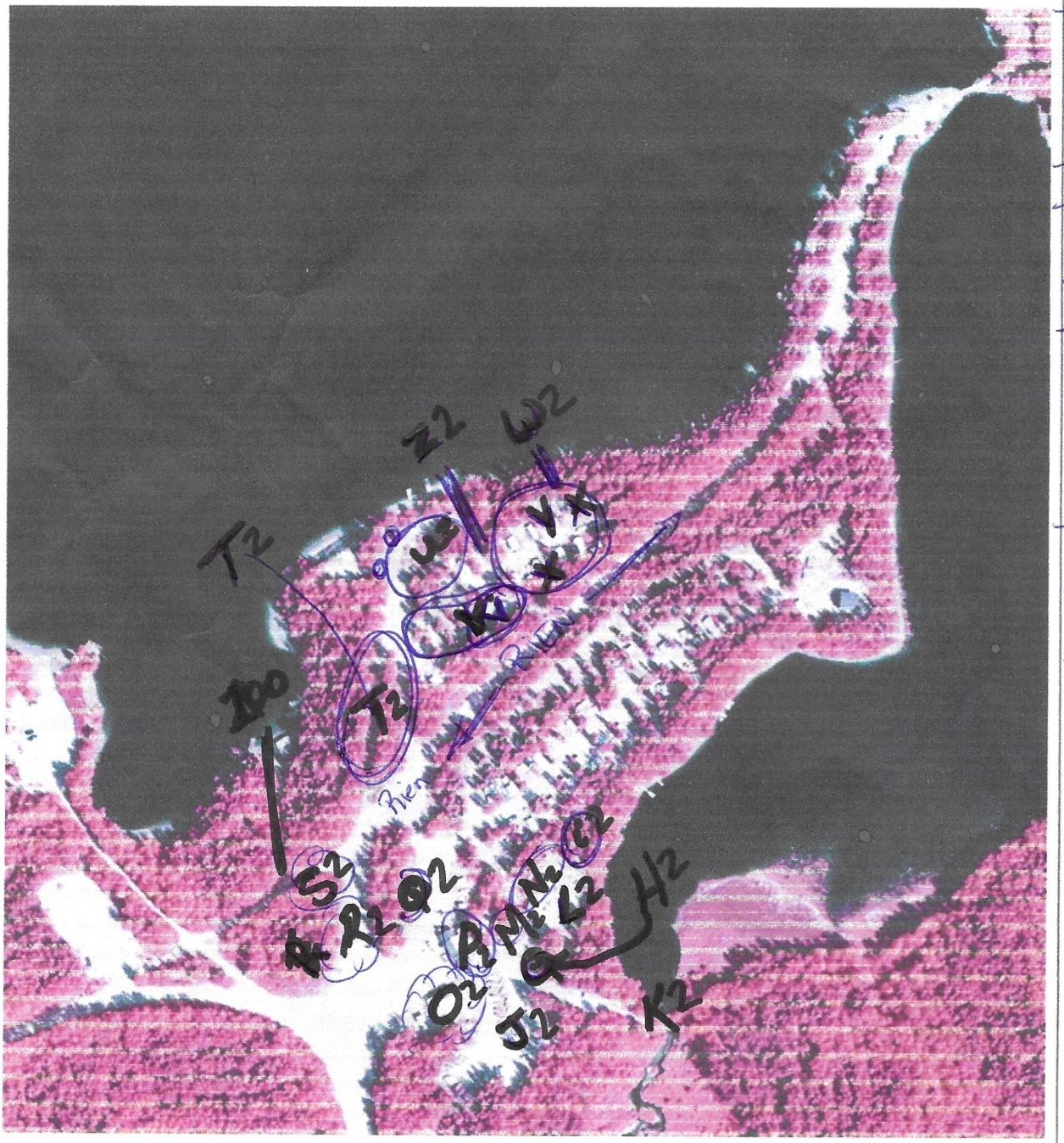

Source : Geoselec

V2 Rien de très notable - Feu de camp (1x) - Tuyaux noir (2x) - Tuyaux ABS qui noir (2x) - debris bloss béton

T2 RIEN DE PARTICULIER - ESPACES camping #1635-1636

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE 2008 (Q08117_066, 1 : 15 000)

Z2 Descente de bateau #1619 (j'ai décrit 2x la même chose)

Y2 Feux de camp (plusieurs). Quelques debris dans le secteur.

W2 Marches pour descendre au lac. Bois traité 15 marches 26" large #1612

W: #1629-1633

Quelques debris ...

TEL : Corde à linge. tôle empilé. Tuyaux de VR, briques blanches. DEBRIS Béton ; clôture à neige en bois. fosse septique probable à "X" (deux)

Table en bois #1605-1618 et 1621-1623

photos

S2 Winnebago, chaloupe et bâtiment demeté, bzin
- matelas, bbq, evier, chaise, divan.
- tôle, toile plastic, fer, déchets domestiques
- petit réfrigérateur (du Winibago?)
- matelas 4-L de fuel (2x)

Winebago de 6m

Chaloupe de 4,2m

R2 2 Roulottes sans frame de roues sur leur côté
1x m de long x m de large
1x m de long x m de large

1 TOTE 1m³

1 Chaloupe ~~avec~~ remplie de débris ménagé bois + fibre de verre

2x Toits de roulottes

Tapis extérieur vert, TÔLE, plywood, couler, contenaur à essence
Bonbonne de propane de camping, coussins, toilette
Bois de charpente, murs d'un ancien bâtiment
4L d'huile à moteur, base de bbq., Branches
bouteilles vide, planche d'OSB
1681 - 1698

S2 Fondation 1,5m x 3,6m sur blocs
en bois de charpente
Toit recouvert de bardeaux
(4 PANS DE MURS)
1700 - # 1701

P2 Bâtiment incendié avec rest des pompes et reservoir encore en place
- capacité inconnue
- Un reservoir de mazout pourrait être encore en place à l'arrière gauche du bâtiment.
- Fondation en blocs avec une portion avec sous-sol...

81-1667 - Debris de demolition incendié.
- 1699 #1702 - #1707

02 Ancien bâtiment demoli ; PAS DE S.Sol
→ TOUS LES DEBRIS Y SONT
- Frigidaire
- fenetres
- TÔLE
- bardeaux
- Casiers
- Bois de Charpente - Tyrec
- Plywood
- Fondation sur blocs de béton
- membranes

1668 - 1680 1714

- Taches foncées au sol
voir image 1672, 1673

M2 Roulotte demolie - PAS DE ROUES 7,5m x 2,4m
< Petit bateau demoli - coupé en plusieurs morceaux ± 2,8m x ± 1,8m
fibre de verre et styromousse

N2 Batiment demoli en bois de charpente
- LE TOIT NE semble pas y être, mais les trusses y sont
- Fondation sur blocs pre-cast béton [00], mais il y a un demi-sous-sol a, au moins, certains endroits.
- Plywood, OSB, tôle galvanisé,
- Il y a au moins un "TOTE" 1m x 1m x 1m dans le demi-S.S.

L2 Debris, toile et tuyaux galvanisé.
Peut-être un "tempo" demoli.

I2 PIT DE sable, pile de sable ±100m³ - Feu de camp sur le top
H2 pile de sable ±30m³
L2 Debris et trou, indiquant possible ancien batiment au abord du ruisseau
Prise-d'eau?
NOTE: IL y avait un tuyau noir et bois de charpente et OSB et plywood et isolant et un siege de moto ou 4-roues

1078-1080

aussi #1081 ancien pont?

J2 aire ouverte → Debris variés mais limité
1082-1088

→ 4L huile à moteur
→ Petit frigo de VR + four
→ Becosse coupée
→ TOILES
→ Propane 20 litres
→ Bois charp + Ply



K2 Débris et trou, indiquant possible ancien bâtiment au abords du ruisseau. (Prise d'eau (station de pompage ?)

3 of 3



N

100 : 3 photos → quelques dédonis + feu de camp.

1090 - 1092


Z2
W2
Y2
Fosse septique probable ici
U2
Y2
V2
B1
D1
E1
F1
C1
A1
T2
100
K1
G1
I1
H1
M1
Site MRNF
P1
J1
L1
N1
S2
O1
I2 (pit)
Q1 et I2 (Pile)
ILOT + UST
Q2
N2
L2
M2
P2
R2
H2
O2
J2
Image © 2024 Airbus
K2

TABLEAU : INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

IDENTIFICATION SELON CLÉ DE LOCALISATION[1]	DESCRIPTION	LISTE DES PRINCIPALES MATIÈRES RÉSIDUELLES OBSERVÉES	ESTIMATION VISUELLE DU VOLUME (LORSQUE NOTABLE)
A1	Secteur du chalet locatif (bail n° 406293) : chalet, bécosse et bâtiment secondaire (garage) démolis.	Bardeau d'asphalte, bois de charpente, panneau à copeau (OSB), fibre de verre, pare-vapeur, contreplaqué, vitre et cadre, sceau 5 gallons, toile de plastique, congélateur (dimensions 70 cm x 85 cm x 150 cm), brique rouge, tuyau de cheminée en métal, récipient 4 L d'huile à moteur, isolant en polystyrène, tuyaux de métal, clôture de type « frost », blocs de béton de fondation, poutre d'acier, toiture en métal, revêtement en vinyle.	Chalet : 8,53 m x 7,32 m x 1,5 m ≈ 95 m³ Bâtiment secondaire : 4,88 m x 3,66 m x 1m ≈ 20 m³
B1	Restant de toilette de type bécosse : ▪ Toit et portion supérieure coupée et déposée à côté; ▪ Toilette intérieure non inspectée.	Contreplaqué, OSB, bois de charpente, siège de toilette, toit en tôle, tiroirs de réfrigérateur.	S.O.
C1	Aires de camping (côté est de la route 407).	Corde à linge, bouteilles, morceaux de brique.	S.O.
D1		Bécosse abandonnée (pas de structure, trou seul), tuyau noir en caoutchouc, récipient métallique.	
E1		S.O.	
F1		Poteau de bois traité avec tuyauterie, débris d'armoire, fosse septique improvisée.	
G1		Trou de toilette (bécosse abandonnée), chaise rembourrée, débris de plastique.	
H1		Non visité, car occupé par un chasseur.	
I1		S.O.	
J1		Carcasse de VR non mobile, verre au sol, bouteille de propane de camping petit format, tôles, canettes de boisson.	≈ 20 m³
K1		Palette de bois partiellement enfouie en bordure du campement.	S.O.
L1		S.O.	
M1		Contreplaqué, pot de fleurs, plastique, souliers et bottines, rideau horizontal, isolant en fibre de verre, gallon de peinture, débris ménagés,	≈ 10 m³

IDENTIFICATION SELON CLÉ DE LOCALISATION[1]	DESCRIPTION	LISTE DES PRINCIPALES MATIÈRES RÉSIDUELLES OBSERVÉES	ESTIMATION VISUELLE DU VOLUME (LORSQUE NOTABLE)
		isolant en polystyrène, tuyaux à jardin, OSB, rouleaux à peinture, bois de charpente, vitre, toiles tissées, trou pour bécosse, chaine enterrée (PVC blanc), pare-vapeur, tôle galvanisée, soffite en plastique, revêtement en vinyle.	
N1		Tapis synthétique extérieur, 5 gallons partiellement enfouis, rouleau à peinture, fondation de bois semi-enfouie.	≈ 5 m³
O1	Descente vers l'eau.	Bois de charpente traité (± 30 marches de 26 pouces de largeur).	≈ 5 m³
P1	Aires de camping (côté est de la route 407).	Bois de charpente et contreplaqué.	S.O.
H2	Pile de sable (± 300 m³).	S.O.	S.O.
I2	Pile de sable (± 100 m³) et trou.	S.O.	S.O.
J2	Aire ouverte.	Bidons de 4 litres d'huile à moteur, petit four et réfrigérateur de véhicule récréatif, bécosse scellée, toiles, propane 20 litres, bois de charpente, contreplaqué.	≈ 5 m³
K2	Bâtiment lié à une ancienne prise d'eau	Tuyau noir, bois de charpente, OSB, contreplaqué, isolant, siège de moto ou 4-roues.	≈ 15 m³
L2	Aire ouverte.	Toile et tuyaux galvanisés, possiblement associés à un ancien abri temporaire.	≈ 5 m³
M2	Roulotte (7,5 m x 2,4 m) et petit bateau (± 2,8 m x ± 1,8 m) démolis.	Fibre de verre et isolant en polystyrène.	≈ 25 m³
N2	Vestiges de l'auberge (bail n° 404037).	Bois de charpente, fondation sur blocs en béton préfabriqué, présence d'un demi-sous-sol à au moins certains endroits, contreplaqués, OSB, tôle galvanisée, présence d'au moins un « tote » de 1 m x 1 m x 1 m dans le demi-sous-sol.	(14,63 m x 6,10 m x 1 m) + (5,49 m x 6,10 m x 1 m) ≈ 125 m³
O2	Vestiges du garage (bail n° 404037).	Réfrigérateur, fenêtres, tôle, bardeaux, casiers, bois de charpente, contreplaqué, fondation sur blocs de béton préfabriqué, membranes.	(7,32 m x 12,80 m x 1 m) + (3,66 m x 7,32 m x 1 m) ≈ 125 m³
P2	Vestiges du bâtiment d'accueil et de l'ilot des pompes (bail n° 404037).	Bâtiment d'accueil : débris de démolition multiple, possible réservoir de mazout à l'arrière gauche du bâtiment, fondation sur blocs en béton préfabriquée. Ilot des pompes : réservoir souterrain encore en place.	(9,75 m x 7,32 m x 1 m) + (7,32 m x 9,14 m x 1 m) + (2,44 m x 9,75 m) ≈ 165 m³
Q2	Aire ouverte.	Fondation 1,5 m x 3,6 m sur blocs en bois de charpente. Toit recouvert de bardeaux (pas de murs).	≈ 5 m³

IDENTIFICATION SELON CLÉ DE LOCALISATION[1]	DESCRIPTION	LISTE DES PRINCIPALES MATIÈRES RÉSIDUELLES OBSERVÉES	ESTIMATION VISUELLE DU VOLUME (LORSQUE NOTABLE)
R2	Aire ouverte.	Deux roulottes sans « frame » de roues sur leur côté, un tote (1 m³), une chaloupe remplie de débris ménagés, bois, fibre de verre, deux toits de roulottes, tapis extérieur vert, tôle, contreplaqué, glacière, conteneur à essence, bombonne de propane de camping, coussins, toilette, bois de charpente, murs d'un ancien bâtiment, 4L d'huile à moteur, base de barbecue, branches, bouteilles vides, planche d'OSB.	≈ 20 m³
S2	Aire ouverte.	Huit réservoirs de mazout vides, véhicule récréatif (6 m de longueur), chaloupe (4,2 m de longueur), bâtiment démoli, bain, matelas, barbecue, évier, chaise, divan, tôle, toile de plastique, fer, déchets domestiques, petit réfrigérateur, matelas, 4L d'essence.	≈ 20 m³
T2	Aires de camping (côté ouest de la route 407).	S.O.	S.O.
U2		Baril métallique, tôle	S.O.
V2		2 tuyaux noirs (1 pouce de diamètre), 2 tuyaux noirs en ABS (4 pouces de diamètre), blocs de béton.	S.O.
W2	Descente au lac.	Marches en bois traité (15 marches de 26 pouces de large).	≈ 5 m³
Y2	Aires de camping (côté ouest de la route 407).	Corde à linge, tôle empilée, tuyaux de véhicules récréatifs, briques blanche, béton, clôture en bois, deux fosses septiques probable (« x »).	≈ 5 m³
Z2	Descente pour bateau.	S.O.	S.O.
100	Bord du lac.	Rampe en bois (environ 1 m x 5 m), étagère métallique.	S.O.
		Total	**675 m³**

S.O. : sans objet

[1]Voir clé de localisation à la page précédente

ANNEXE 9

SPÉCIFICATIONS DES ÉLÉMENTS DEMANDANT UNE ATTENTION SPÉCIALE

AMIANTE

L'amiante est une variété fibreuse de minéraux aux propriétés isolantes, ignifuges et mécaniques, qui a longtemps été utilisé dans les matériaux de construction des bâtiments et les installations industrielles, principalement ceux construits entre les années 1930 et 1990. L'amiante a été utilisé dans plus de 3 000 produits plus communément appelés « matériaux contenant de l'amiante » (MCA). Plus spécifiquement, et sans s'y restreindre, l'amiante a été utilisé pour des produits de toiture, des isolants thermiques et électriques, des tuiles de plafond et de plancher, des joints d'étanchéité, ainsi que dans des mortiers, des enduits et des matériaux de friction (dont les garnitures de frein) et divers autres matériaux.

L'amiante représente un danger pour la santé lorsque ses fibres sont inhalées, par exemple, quand des matériaux friables contenant de l'amiante (tels des panneaux de plafonds suspendus, des revêtements isolants autour d'équipements de chauffage et de l'isolant giclé) sont déplacés, coupés et/ou endommagés et que des fibres sont relâchées.

L'utilisation de certains types d'amiante dans le secteur de la construction a été interdite au Québec en 1980 (*Loi sur les produits dangereux* de Santé Canada). Toutefois, la vente, l'importation et l'utilisation de l'amiante et des produits qui en contiennent sont interdites depuis le 30 décembre 2018 par le gouvernement fédéral par le biais du *Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante*. Ainsi, il est toujours possible de trouver des fibres d'amiante dans les bâtiments selon l'âge de construction ou de rénovation de ces derniers. Voici une liste[1] non exhaustive de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante :

- Calorifuge;
- Flocage (isolant projeté) sur des murs et des structures métalliques;
- Plâtre, stuc, crépi, mortier et autres finis décoratifs;
- Tuiles de plancher en vinyle sur support-ciment et leurs adhésifs;
- Matériaux en fibrociment (panneaux de revêtement extérieur, panneaux de soffite, tuyaux, etc.);
- Panneaux de gypse et ses composés à joints;
- Carreaux de plafond et leurs adhésifs, et panneaux de plafond suspendu;
- Panneaux d'isolation pour cloisons intérieures, portes coupe-feu et faux plafonds;
- Bardeaux d'asphalte et carton bitumé pour toiture;
- Isolants divers (chaudière, conduite de ventilation) et isolant à la vermiculite.

[1] Tirée du site web de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en date du 7 janvier 2022.

Voici également une liste[1] non exhaustive de matériaux qui ne sont pas susceptibles de contenir de l'amiante :

- Panneaux de gypse et composés à joints fabriqués par des entreprises nord-américaines depuis le 1er janvier 1980;
- Flocages installés dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil depuis le 15 février 1990;
- Matériaux calorifuges installés dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil depuis le 20 mai 1999.

Il est à noter que la visite de propriété réalisée dans le cadre de cette étude ne comprenait pas une évaluation exhaustive ni intrusive (notamment à l'intérieur des murs) afin d'identifier les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans le ou les bâtiments, le cas échéant.

BIPHÉNYLES POLYCHLORÉS (BPC)

L'utilisation de BPC dans les fluides isolants de transformateurs et de condensateurs électriques (tels des ballasts de lampe fluorescente), comme échangeurs de chaleur, dans certains autres produits tels que des huiles hydrauliques, des encres, des adhésifs, du scellant et des peintures, et dans diverses autres applications spécialisées était commune, et ce, jusqu'à la fin des années 1970. À partir de 1977, avec l'adoption du *Règlement sur les BPC*, l'importation, la fabrication et la vente de BPC ont été interdites. Cette réglementation fédérale permet toutefois l'utilisation des équipements contenant des BPC déjà en usage jusqu'au 31 décembre 2025. Au niveau provincial, la section VII.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et le *Règlement sur les matières dangereuses* encadrent la gestion des matières dangereuses résiduelles, dont les BPC.

HALOCARBURES

La production d'halocarbures a commencé dans les années 1930 à des fins de réfrigération, de congélation, de climatisation, de protection contre les incendies et de fabrication de mousses plastiques, de solvants et d'aérosols. Les halocarbures regroupent notamment des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO). Les plus communs sont les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), les bromofluorocarbures (halons), le méthylchloroforme (1,1,1-trichloroéthane), le tétrachlorométhane (CCl_4) et le bromure de méthyle (CH_3Br).

En raison de leur contribution à la destruction de la couche d'ozone ainsi qu'à l'augmentation de l'effet de serre, le Canada a adopté en 1993 le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* pour contrôler l'importation, la fabrication, l'utilisation dans certains cas, la vente et l'exportation des SACO, et a mis à jour la liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Des substances de remplacement des SACO ont ainsi vu le jour, comme les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), les hydrofluoroléfines (HFO) et les hydrochlorofluoroléfines (HCFO), lesquels ont un impact environnemental moindre sur la couche d'ozone. Au niveau provincial, le *Règlement sur les halocarbures* encadre l'utilisation et la gestion des halocarbures.

MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE (MIUF)

La MIUF a été introduite dans le domaine de la construction au Québec dans les années 1970 afin de combler les cavités inaccessibles des murs (essentiellement extérieurs) des bâtiments et ainsi augmenter l'efficacité énergétique. L'utilisation de la MIUF a été interdite par le gouvernement fédéral en 1980 en raison de ses effets néfastes à long terme sur la santé humaine. La MIUF aurait été utilisée principalement entre 1975 et 1980, soit pendant la période du *Programme canadien d'isolation thermique*. Dans des conditions normales, il n'est pas nécessaire de l'enlever. Cependant, lorsque la mousse est en présence d'eau ou d'humidité, elle peut se dégrader et libérer à nouveau du formaldéhyde. Il est à noter que dans le cadre du présent mandat, aucune investigation n'a été effectuée notamment dans les cloisons, les plafonds, ou l'enveloppe extérieure du ou des bâtiments, le cas échéant.

PEINTURE À BASE DE PLOMB

Le plomb a initialement été introduit dans la peinture comme pigment et afin d'accélérer le séchage. La concentration en plomb dans la peinture à l'huile pouvait alors atteindre 500 000 mg/kg.

À partir de 1976, la teneur en plomb des peintures a été limitée à une valeur de 5 000 mg/kg en vertu du *Règlement sur les revêtements* découlant de la *Loi sur les produits dangereux*.

En 1991, Santé Canada a négocié avec les fabricants canadiens pour qu'ils cessent volontairement d'utiliser du plomb comme additif dans la peinture. En 2010, le gouvernement du Canada a introduit le *Règlement sur les produits de consommation contenant du plomb,* qui limite le contenu total de plomb d'un produit à 90 mg/kg. Aujourd'hui, les peintures fabriquées au Canada ne contiennent pratiquement plus de plomb.

La peinture intérieure et la peinture extérieure d'un bâtiment construit avant 1976 sont donc susceptibles de contenir des teneurs en plomb jugées néfastes pour la santé humaine. Il est à noter que la peinture à base de plomb ne présente aucun risque pour la santé tant qu'elle ne s'écaille pas ou qu'elle ne se détache pas.

Il est à noter que seule une analyse d'un échantillon de peinture en laboratoire pourrait statuer sur la présence de plomb.

RADON

Le radon est un gaz radioactif, incolore, sans odeur et sans goût qui provient de la désintégration d'éléments radioactifs (comme l'uranium ou le thorium) naturellement présents dans les sols et roches.

Le radon peut trouver son chemin jusqu'à la surface et s'accumuler avec le temps dans les endroits peu ventilés, comme le sous-sol d'une maison. En effet, il se propage par les interstices dans le sol et s'infiltre par toutes les ouvertures en contact avec le sol, notamment par les fissures dans les murs de fondations, les dalles de plancher, les joints de construction et les puisards ou par les espaces autour de la tuyauterie.

Il s'agit habituellement d'une problématique régionale plutôt qu'un problème à l'échelle d'un site spécifique. Les secteurs géographiques problématiques pour la concentration en radon identifiés par les études de la Commission géologique du Canada sont les suivants : Oka, Saint-André-d'Argenteuil, Mont-Saint-Hilaire et Baie-Johan-Beetz.

Le type de construction des bâtiments, l'efficacité de leur ventilation ainsi que leur étanchéité à l'air sont des facteurs importants à considérer pour évaluer le risque. Lorsqu'il s'accumule dans un bâtiment, ce gaz peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

Tous les secteurs géographiques peuvent présenter une problématique de radon. La seule façon de quantifier l'exposition potentielle au radon est de procéder à des mesures à l'aide de dosimètres. Santé Canada recommande des mesures de longue durée (trois mois ou plus, pendant l'automne et l'hiver).

ANNEXE 10

COMPTES-RENDUS DES ENTREVUES

Code client : MRNF102	Numéro du projet : EK-24-1839-00
Complété par : Florence Rozon-Baron	Date : 2024-11-14

INFORMATIONS | *INTERLOCUTEUR*

NOM DE L'INTERLOCUTEUR :	Maxime Beaudoin
COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES :	(819) 371-6151
FONCTION ET NOM DE L'EMPLOYEUR :	Analyste avis intégrés, ententes et permis, développement et innovation **Direction de la gestion des forêts Mauricie-Centre-du-Québec** Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
CONNAISSANCE DU SITE DEPUIS :	

DESCRIPTION SOMMAIRE | *SITE À L'ÉTUDE*

ADRESSE(S) :	Auberge et camping lac Châteauvert, Agglomération de La Tuque
LOT(S) ACTUEL(S) :	Terre publique sous la responsabilité du MRNF
PROPRIÉTAIRE ACTUEL DU SITE :	MRNF
TOPOGRAPHIE :	
RECOUVREMENT DU TERRAIN :	

ENTREVUE | *QUESTIONS CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ À L'ÉTUDE*

1) Quel est le contexte de vos connaissances sur le site? Avez-vous déjà visité le site et si oui, dans quelles circonstances et à quelle fréquence?

   Deux visites effectuées sur le site, au printemps et à l'été 2019, suivant les ordonnances de la cour provinciale au locataire. Il avait été constaté que celui-ci n'avait pas pris les mesures nécessaires pour remettre en état le terrain.

2) Avez-vous des constats généraux à partager sur l'état du site?

   - *Présence de tuyauterie souterraine pour la gestion des eaux usées (à confirmer avec M. Fréchette du MRNF). Celle-ci serait située à plusieurs endroits sur le site à l'étude.*
   - *Le locataire aurait abandonné le site environ en 2012*
   - *Il y a eu une plainte de la Ville de La Tuque par le passé, car le site aurait été utilisé comme dépotoir, celui-ci se trouvant de part et d'autre de la route forestière 407. Il y aurait eu délaissement de matériel ou récupération de matériel. En particulier la récupération du métal.*

3) Avez-vous connaissance des événements qui ont fait que le site a été abandonné, et surtout démoli comme ça?

Aucune information notable.

4) Un poste de distribution de carburant était en activité sur le site (secteur bail nº 404037). Selon les informations recueillies et nos observations lors de la visite, les infrastructures seraient toujours en place (dalle, réservoir et tuyauterie souterraine). Disposez-vous de plus d'informations à ce sujet? Nous sommes en attente d'un retour de la RBQ suite à un demande d'accès à l'information.

- Plusieurs générations de réservoirs? Souterrain ou hors-sol?
- Capacité
- Années installation / démantèlement / fin de l'activité

Aucune information disponible, excepté qu'un test de pression aurait été effectué en 2016 sur le réservoir souterrain. Le test avait confirmé que le réservoir n'était pas percé à ce moment.

5) Nous avons identifié 8 réservoirs de mazout (secteur S2). Savez-vous si les 4 bâtiments présents (dépanneur/accueil, auberge, garage et chalet locatif situé à l'intérieur du bail nº 406293) sur le site étaient chauffés au mazout? Et si oui, à partir de quelles années?

Aucune information disponible.

6) Savez-vous si des produits chimiques et/ou pétroliers étaient utilisés dans le cadre des activités du site? Et l'endroit d'entreposage? Et de quelles manières ils ont été éliminés hors du site?

Aucune information disponible. Toutefois :
- *Présence de machinerie lourde : Pelle mécanique et une niveleuse étaient utilisées pour les activités du site. Aménagement et aplanissement.*
- *Il est probable que le garage ait été utilisé pour la réparation de moteurs et de bateaux*

7) Antécédents de déversements sur la propriété? Si oui, à quel(s) endroits?

Aucune information disponible.

8) À votre connaissance, est-ce que du remblai a déjà été importé sur le site? Plusieurs amoncellements de sols ont été notés sur le site lors de la visite.

Aucune information disponible.

9) Dans le secteur sud-est du site, il semble y avoir une prise d'eau. Selon nos observations sur le terrain, il semblerait que l'eau était récupérée de la rivière vis un petit bâtiment et une pompe.

Avez-vous plus d'informations à ce sujet?

Un puits d'alimentation avec un petit bâtiment servant de station de pompage était présent à la limite sud-est du site.

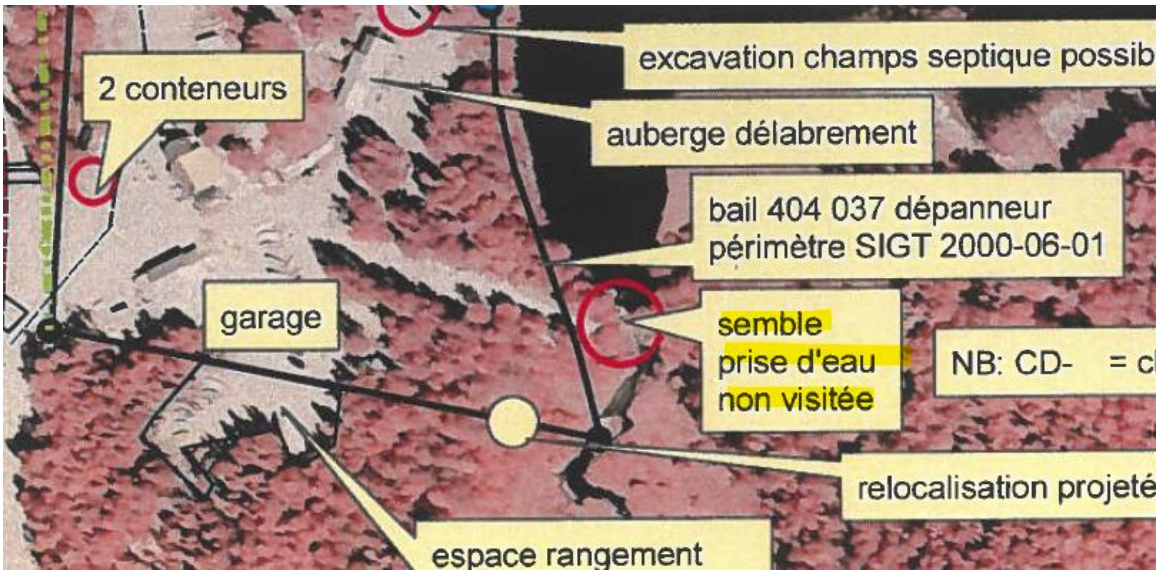

10) Avez-vous d'autres informations concernant le passif environnemental de la propriété?

Non

Notes additionnelles :

Code client : MRNF102	Numéro du projet : EK-24-1839-00
Complété par : Florence Rozon-Baron	Date : 2024-12-03

INFORMATIONS | *INTERLOCUTEUR*

NOM DE L'INTERLOCUTEUR :	François Fréchette
COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES :	(819) 371-6151
FONCTION ET NOM DE L'EMPLOYEUR :	Conseiller en gestion du territoire public **Direction régionale de la Mauricie-Lanaudière** Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
CONNAISSANCE DU SITE DEPUIS :	

DESCRIPTION SOMMAIRE | *SITE À L'ÉTUDE*

ADRESSE(S) :	Auberge et camping lac Châteauvert, Agglomération de La Tuque
LOT(S) ACTUEL(S) :	Terre publique sous la responsabilité du MRNF
PROPRIÉTAIRE ACTUEL DU SITE :	MRNF
TOPOGRAPHIE :	
RECOUVREMENT DU TERRAIN :	

ENTREVUE | *QUESTIONS CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ À L'ÉTUDE*

1) Quel est votre implication dans le dossier de l'auberge et du camping du Lac Châteauvert? Et depuis quand?

2) Avez-vous déjà visité le site? Si oui, quelles ont été vos impressions? Avez-vous des constats généraux que vous souhaiteriez partager?

3) Huit (8) réservoirs de mazout sont présents sur le site (secteur S2). Savez-vous si leur présence est liée aux activités antérieures du site (chauffage des bâtiments principaux) ou s'il s'agirait plutôt de réservoirs abandonnés par le public?

4) Avez-vous d'autres informations concernant le passif environnemental de la propriété?

VOIR NOTES ADDITIONNELLES À LA PAGE SUIVANTE

Notes additionnelles :

-M. Fréchette était impliqué dans l'encadrement des techniciens faisant des inspections à la suite des non-conformités identifiées sur le site, puis dans les procédures judiciaires contre M. Shea. Plusieurs plaintes ont été formulées, mais le MRNF n'était pas en mesure d'intervenir car celui-ci était en procédure judiciaire contre M. Shea pour le non-renouvellement du bail et pour ordonner la remise en état du site à ses frais. Autrement, si le MRNF avait repris le site, la remise en état aurait été à ses frais.
-Camping saisonnier (peu de gens venait l'hiver même si le site était ouvert à l'année). Site utilisé comme relais motoneige (arrêt et poste de distribution de carburant).
-Plusieurs non-conformités émises sur le site. C'est à partir du moment où le locataire louait à l'extérieur des limites des baux que le MRNF a débuté des inspections plus fréquentes sur le site. Le premier rapport d'inspection est le 29 août 2012 et a été réalisé par Mario Bety.
-Site utilisé comme dépotoir illicite par les citoyens, utilisé en alternative au site d'enfouissement de la route 25.
-Chauffage des bâtiments : des conteneurs étaient présents pour entreposer des réservoirs de propane. Un chauffage au propane et au bois est donc supposé.

ANNEXE 11

GRILLE D'EXIGENCES TECHNIQUES

Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

7. GRILLE D'EXIGENCES TECHNIQUES (2024)

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (EES) DE PHASE I

IMPORTANT

La grille ci-jointe présente la liste des informations à inclure dans le rapport d'EES de phase I. Elle définit la portée que l'EES de phase I doit atteindre pour être conforme aux exigences du MRNF. La grille doit être complétée et inclue dans le rapport d'EES de phase I afin de s'assurer que le prestataire de services a répondu à l'ensemble des informations demandées.

INFORMATIONS	DESCRIPTION	Complété
1. Numéro de dossier	Numéro du dossier au MRNF et numéro de dossier du prestataire de services	X
2. Nom du locataire **Nom du propriétaire**	Vérifier au registre foncier du domaine de l'État	X
3. Localisation du terrain		
3.1 Adresse		X
3.2 Coordonnées géographiques		X
3.3 Numéro de lots		X
4. Résumé de l'étude		X
5. Introduction (Objectif de l'étude, problématiques, etc.)		X
6. Description du terrain (Description sommaire du terrain)		X
7. Plan de localisation		
7.1 Carte topographique 1 :20 000 avec limites du terrain	Inclure en Annexe	X
7.2 Certificat de localisation	Inclure en Annexe	
8. Historique environnemental du terrain	Consulter toutes les sources d'information contenues dans la liste présentée à la page 5 afin de compléter les points 8.1 à 8.3	
8.1 Liste chronologique des usages du terrain (tableau)		X
8.2 Résumé des activités réalisées sur le terrain susceptibles de l'avoir contaminé (tableau)		X
8.3 Identification des contaminants pertinents au activités réalisées (tableau)		X
8.4 Identification des composantes sensibles sur le terrain (tableau)		X
8.5 Cartographie des zones à risques et sensibles présente sur le terrain		X
9. Description du terrain (état actuel)		
9.1 Usage et zonage actuels du terrain		X
9.2 Usage et zonage prévus du terrain		X
9.3 Usage et zonage des terrains adjacents		X

INFORMATIONS	DESCRIPTION	Complété
9.4 Superficie du terrain		X
9.5 Topographie du terrain (plat, pente douce, pente abrute, etc.)		X
9.6 Description sommaire des bâtiments et des infrastructures		X
9.7 Identification des zones à risque (zone de transbordement et d'entreposage de matières premières, résiduelles, dangereuses (réservoir souterrain et hors terre), zones d'érosion, zones inondables, zones de glissement de terrain, etc.) et des équipements susceptibles de dégager des contaminants		X
9.8 Nature et état des sols en surface (remblais, taches, odeurs, etc.)		X
9.9 Contexte géologique régional (résumé)		X
9.10 Contexte hydrogéologique régional (résumé)		X
9.11 Présence de puits d'alimentation en eau sur le terrain		X
9.12 Qualité des eaux souterraines (si connue)		
9.13 Contexte hydrographique local (réseau de drainage du terrain et sens d'écoulement des eaux de surfaces du secteur dans un rayon d'un km)		X
9.14 Présence d'installations de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine destinées à la consommation humaine dans un rayon d'un km (si présent inscrire à INFO)		X
9.15 Description écologique (si présence de milieux humides, de milieux hydriques, d'habitats ou d'espèces menacées présents sur le terrain)		X

INFORMATIONS	DESCRIPTION	Complété
9.16 Inventaire des matières dangereuses résiduelles présentes sur le terrain, le cas échéant		
10. Plan du terrain actuel (à l'échelle)	Incluant la localisation de l'ensemble de la liste énoncée au point 10.	
10.1 Localisation des bâtiments et infrastructures		
10.2 Localisation du réseau de drainage et des cours d'eau (égouts, fossé, ruisseau, rivière, lac, etc.)		X
10.3 Localisation des zones à risque		X
10.4 Localisation des secteurs contenant des sols contaminés (si connus)		
10.5 Localisation des puits d'alimentation en eau sur le terrain (si présent)		
11. Interprétation des données		
12. Conclusion		
13. Recommandation sur les suites à donner		
14. Nom de l'analyste		

LISTE DES INFORMATIONS À CONSULTER AFIN D'ÉTABLIR L'HISTORIQUE ENVIRONNEMENTAL DU TERRAIN **IMPORTANT : Toutes les informations demandées doivent être consultées et jointes en annexe du rapport. S'il n'y a pas d'information concernant le terrain, il faut joindre une impression de l'écran de la réponse de la requête. S'il y a une information qui n'est pas consultée, veiller fournir une justification pertinente. Le MRNF fera des validations pour vérifier votre justification.**	**Inclus**
Registre foncier du Québec / Registre du domaine de l'État (Inclure en annexe) / Arpenteur général du Québec https://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/ https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/information - https://appli.mern.gouv.qc.ca/gagqfonciere/registre-domaine-etat	
Liste des titres de propriété	
Actes de vente pertinents (terrain vacant, terrain construit, risques environnementaux, équipements, etc.)	
Certificat de localisation du terrain	
Cartes topographiques consultées (chronologie) Géomatèque : https://geoselec.com/fr/recherche Bibliothèque et Archives nationales du Québec : https://cap.banq.qc.ca/ Mettre les cartes topographiques consultées sous la forme mentionnée. Indiquer l'année consultée, le numéro de la carte et l'échelle. Identifier les éléments à risques et sensibles présents sur le terrain et les éléments des voisins immédiats pouvant avoir un impact sur le site à l'étude. Veiller indiquer les limites du site sur le document consulté.	
Description d'une carte topographique entre **1900 et 1920**	
Description d'une carte topographique entre **1920 et 1940**	
Description d'une carte topographique entre **1940 et 1960**	
Description d'une carte topographique entre **1960 et 1980**	
Description d'une carte topographique entre **1980 et 2000**	
Description d'une carte topographique entre **2000 et 2024**	
Photographies aériennes et images satellites (chronologie) Géomathèque : https://geoselec.com/fr/recherche Photothèque nationale de l'air (SGDOT): https://www.rncan.gc.ca/cartes-outils-et-publications/imagerie-satellitaire-et-photos-aeriennes/photos-aeriennes/phototheque-nationale-lair/9266 Google Earth : https://www.google.ca/earth/ Bibliothèque et Archives nationales du Québec : https://cap.banq.qc.ca/ Mettre les photographies aériennes et les images satellites consultées sous la forme mentionnée. Indiquer l'année consultée, le numéro du document et l'échelle. Identifier les éléments à risques et sensibles présent sur le terrain et les éléments des voisins immédiats pouvant avoir un impact sur le site à l'étude. Indiquer les limites du site sur le document consulté.	
Description d'une photo aérienne entre **1920 et 1930**	
Description d'une photo aérienne entre **1930 et 1940**	

Description d'une photo aérienne entre **1940 et 1950**	
Description d'une photo aérienne entre **1950 et 1960**	
Description d'une photo aérienne entre **1960 et 1970**	X
Description d'une photo aérienne entre **1980 et 1990**	X
Description d'une photo aérienne entre **1990 et 2000**	X
Description d'une image satellite entre **2000 et 2010**	X
Description d'une image satellite entre **2010 et 2020**	
Description d'une image satellite entre **2020 et 2024**	X
Répertoires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	
Répertoire des terrains contaminés https://www.pes1.enviroweb.gouv.qc.ca/AtlasPublic/CartesPubliques/cartesmddelcc.html?cfg=TerrainsContamines.json	X
Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp	X
Système d'information hydrogéologique (SIH) https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm	X
Inventaire des interventions d'urgence https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/	X
Données des espèces vulnérables, menacées et précaires https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire	X
Données cartographiques sur les milieux humides https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/donnees- https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-potentiels/resource/cec9cd31-ed56-46e5-8853-16552158112bcartographiques-projets-recherche.htm	X
Registre des évaluations environnementales https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp	
Liste des centres autorisés pour le traitement de sols contaminés http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/lieux/centres.pdf	
Liste des lieux autorisés d'enfouissement de sols contaminés http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/sol/lieux/lieux-enfouis.pdf	
Répertoire de tous les réseaux municipaux de distribution d'eau potable http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/	
Régie du bâtiment du Québec (RBQ) - **Demander procuration au locataire des équipements)**	
Répertoire des équipements pétroliers https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/repertoire-des-sites-dequipements-petroliers/	X

Titulaire de permis d'utilisation d'équipements pétroliers https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation/	X
Répertoire fédéraux	
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Inventaire des sites contaminés fédéraux https://map-carte.tbs-sct.gc.ca/map-carte/fcsi-rscf/map-carte.aspx?Language=FR	X
Inventaire national des rejets de polluants https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets	X
Répertoire du patrimoine culturel du Québec	
Bâtiments et lieux patrimoniaux https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/rechercheProtege.do?methode=afficher	X
Sites archéologiques https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/rechercheProtege.do?methode=afficher	
Information municipale/MRC https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites	
Rôle d'évaluation municipale	
Schéma d'aménagement	
Plan d'urbanisme	
Cartes d'occupation et d'utilisation du territoire (chronologie)	
Règlementation (environnementale)	
Localisation des prises d'eau potable	
Source d'alimentation en eau potable (puits ou aqueduc)	
Traitement des eaux usées (fosse septique, réseau d'égouts)	
Zones à risques et sensibles (érosion, inondable, glissement de terrain)	
Données géologiques	
Base de données SIGEOM https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1102_indexAccueil?l=f	X
https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr	
GEOSCAN https://geoscan.nrcan.gc.ca/starweb/geoscan/servlet.starweb	
Sites miniers https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp/cartes/carte_quebec.asp	
GIN https://gin.gw-info.net/service/api_ngwds:gin2/en/ruraldialup.html	

Registre des entreprises	
Registre des entreprises https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/default.aspx	
Dossiers d'entreprise (si disponible) Faire la demande auprès de l'entreprise	
Les produits et les procédés utilisés	
Les matière résiduelles	
Registre des déversements, fuite et explosion	
Bâtiments et infrastructures	
Équipements à risque	
Zones d'entreposage	
Assurance-incendie	
Plan d'assurance-incendie (Bibliothèque nationale) https://www.banq.qc.ca/collections/cartes_plans/ressources_BAnQ/	X
Dossier d'assurance-incendie (OPTA) OPTA: https://www1.optaintel.ca/firemaps/searchorderform.aspx?language=f	X
Études environnementale antérieures	
Résumé de chacune des études (phases, I, II, III, réhabilitation, analyses de risques, géotechnique, archéologique, écologique)	
Demande d'accès à l'information Exemple de demande à une municipalité: Le (firme) réalise actuellement une évaluation environnementale de site (EES) de phase I sur la propriété correspondant au lot xxx du cadastre du Québec, localisée à (municipalité). Les coordonnées géographiques suivantes correspondent au centre du secteur à l'étude : (coordonnées). Dans le cadre de cette étude, nous souhaitons savoir si vous possédez des dossiers de nature environnementale concernant cette propriété. Dans l'affirmative, nous souhaitons obtenir des copies des documents suivants (permis, plaintes, avis d'infraction, certificats d'autorisation, correspondances, études environnementales, études géotechniques, études archéologiques, études écologiques, etc.). De plus, nous souhaitons localiser les prises d'eau potable de la municipalité. Les demandes d'accès, les réponses et les documents reçus à la suite des demandes d'accès à l'information devront être joints en annexe du rapport. Les informations reçues devront être discutées dans le rapport.	
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) - Secteur Mines	X
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) - Secteur du territoire et des affaires stratégiques (Territoire)	X
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) - Secteur des opérations régionales (Forêts)	X
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	X
Municipalité (génie, incendie, greffe, urbanisme, environnement, travaux publics) - Faire des demandes dans chacun des services	X
Municipalité régionale de comté (MRC)	X

Ministère de la Culture et des Communications (vérifier la présence de sites archéologiques) https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications/acces-information#c111564	
Environnement Canada https://atip-aiprp.apps.gc.ca/atip/welcome.do	
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire#c123048	
Société d'histoire régionale (cartes, photos, documents historiques, etc.)	
Autres si nécessaire (Défense nationale, Hydro-Québec, consultants, autres ministères, recherches Internet, etc.)	
Visite terrain Faite un rapport de la visite du terrain et le joindre en annexe. Faire un résumé la visite du terrain dans le rapport	
Personnes ayant fait la visite du site, personnes rencontrées, date, météo	X
Insérer des photographies du site dans chaque direction et en faire la description	X
Nature des sols en surface (remblai, taches, odeurs, végétation, voies d'accès)	X
Infrastructures, aménagements, objets ou véhicules, etc.	X
Insérer des photographies des zones à risques et des zones sensibles et en faire la description	X
Identification et localisation des zones sensibles (milieu humide, cours d'eau, végétation, animaux, etc.)	X
Identification et localisation des risques environnementaux (tache, odeur, remblai, matières dangereuse, équipements à risque, matières résiduelles, déversements, etc.)	X
Insérer des photographies de chaque voisin immédiat et en faire la description	X
Réaliser à l'aide d'un drone des photographies du site et des voisins immédiats et en faire la description	X
Entrevues Consulter des personnes qui sont susceptibles de connaitre le terrain Faite un rapport de chaque entrevue et joindre en annexe Résumer les entrevues dans le rapport	
Propriétaire	
Locataire	
Inspecteurs de la MRC	
Inspecteurs du MELCCFP	
Inspecteurs du MRNF	X
Consultants (évaluation antérieurs)	
Voisins immédiats	
Groupes environnementaux	
Autres	

Plan de localisation du site: 1:20 000 (numéro de la carte, année, adresse propriété, lot)
Insérer la carte topographique et mettre le sujet avec un cercle d'un rayon d'un kilomètre
Description

Année	Numéro de la photo aérienne et échelle
	Insérer photo aérienne et identifier les limites de la propriété
	Description

Année	Numéro de la carte topographique et échelle
	Insérer la carte topographique et identifier les limites de la propriété
	Description

1.866.454.5644
WWW.GROUPEABS.COM



Annexe 9
Billets de pesée du remblai de sable

EXCAVATION GUEVIN LEMIRE

02/10/2025 08:07

PRODUIT	POIDS (kg)
SABLE	24940

Nbre de Pesages 5

NUMéRO COUPON A2891

SIGNATURE

EXCAVATION GUEVIN LEMIRE

02/10/2025 08:29

PRODUIT	POIDS (kg)
SABLE	27080

Nbre de Pesages 5

NUMéRO COUPON A2892

SIGNATURE

EXCAVATION GUEVIN LEMIRE

02/10/2025 08:07

PRODUIT	POIDS (kg)
SABLE	24940

Nbre de Pesages 5

NUMéRO COUPON A2891

SIGNATURE

EXCAVATION GUEVIN LEMIRE

02/10/2025 08:29

PRODUIT	POIDS (kg)
SABLE	27080

Nbre de Pesages 5

NUMéRO COUPON A2892

SIGNATURE